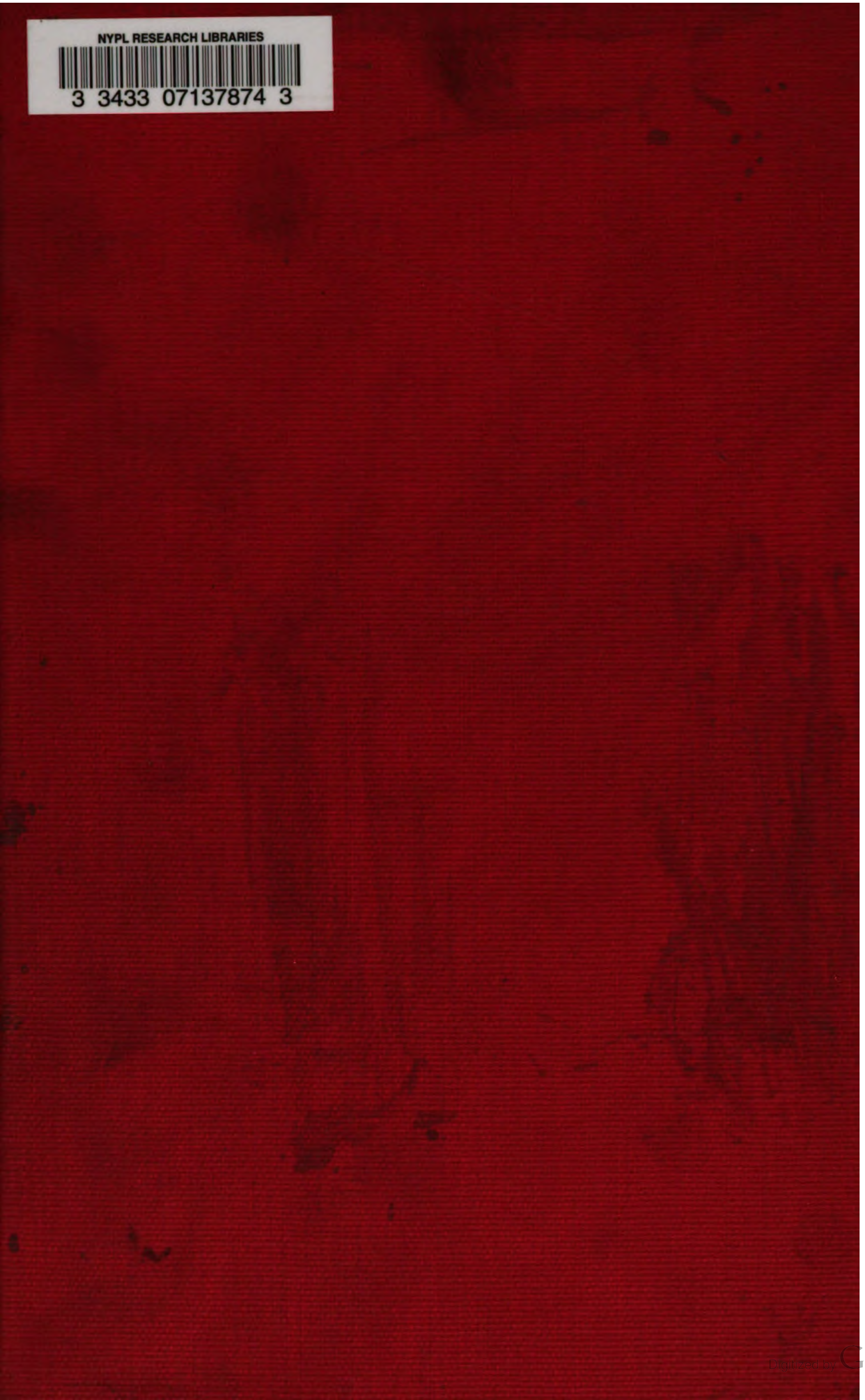
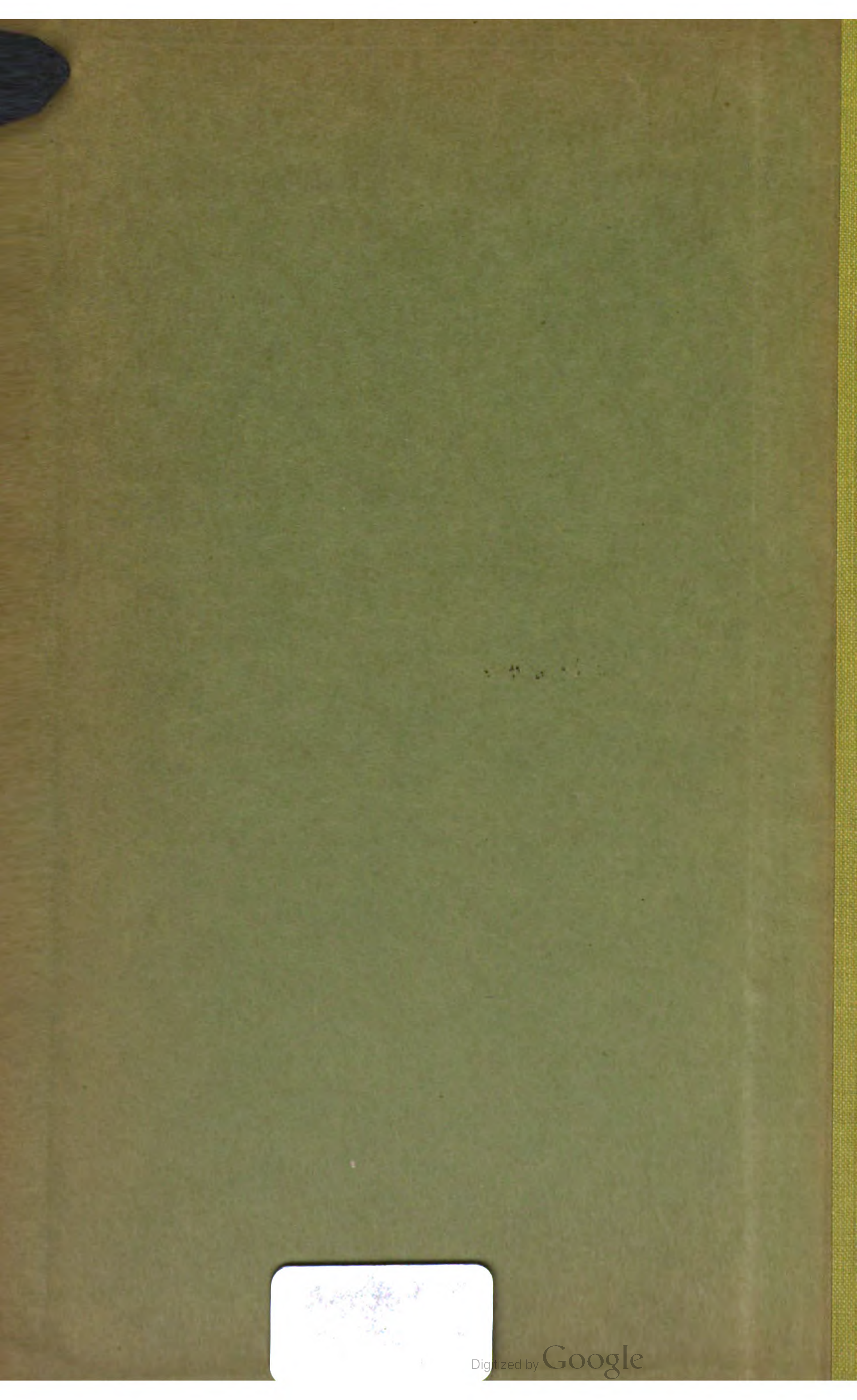
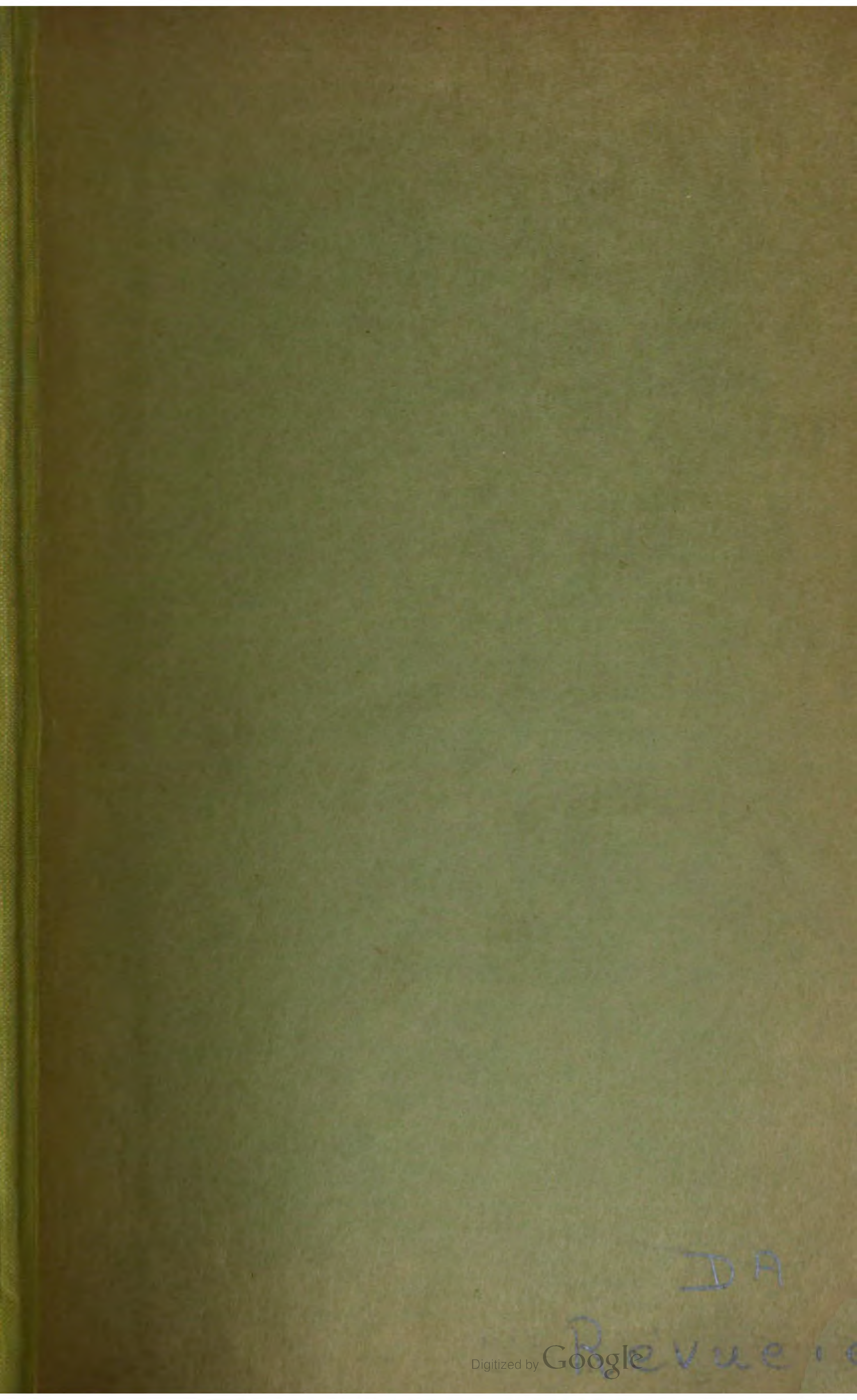

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137874 3




DA
Revue


Digitized by Google

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1882

—

AMIENS. — IMP. DELATTRE-LENOEL, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

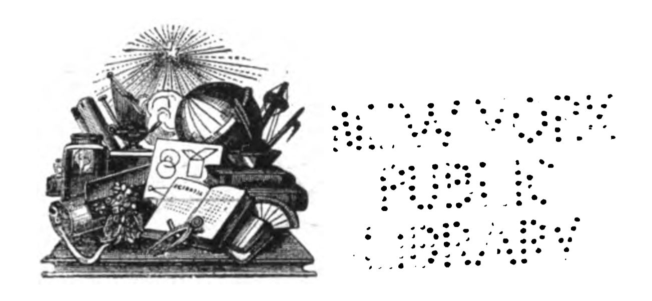
INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

1882

Tome LIII.



PARIS

CHEZ,

ERNEST THORIN, Libraire,
Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire,
Quai des Augustins, 13.

COMPOSITION DU BUREAU

PENDANT L'ANNÉE 1882.

Président. . . . . . . M. Bougeault ✚, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Présidents honoraires . . M. J. C. Barbier, O. ✲ ✚ ❦ I, Procureur général à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille Doucet, C. ✲ Secrétaire perpétuel de l'Adadémie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président . . . . . M. Louis-Lucas, rue Gay-Lussac, 38.

Vice-président adjoint . . M. Vavasseur, ✲ Avocat à la Cour d'appel de Paris, Maire du II[e] arrondissement, rue du Caire, 10.

Secrétaire-général . . . . M. Gabriel Joret-Desclosières, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . M. Gustave Duvért, publiciste, ❦ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur. . . . . *N.*

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

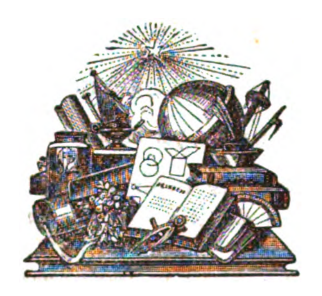
ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

Janvier-Février 1882.



PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1882

Président	M. BOUGEAULT ✠, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.
Présidents honoraires	M. J. C. BARBIER, O. ✻ ✠ ✪ I, Président à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille DOUCET, C. ✻ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président.	M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.
Vice-président adjoint	M. VAVASSEUR, rue du Caire, 10.
Secrétaire-général.	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint . .	M. Gustave DUVERT, publiciste, ✪ A, rue des Martyrs, 41-47.
Administrateur.	

TABLE DU NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER 1882.

Montchrétien (1575-1621), par M. G. DE VAUDICHON 1

Étude sur Paul-Louis-Courier, par M. Jules DAVID 33

Rapports sur des Ouvrages offerts à la Société des Études historiques. — I. *Mémoires de l'Académie physio-medico-statistique de Milan. Rapport*, par M. LOISEAU 42

II. *Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillière dans le bassin du Couchant de Mons*, par M. Gonzalès DECAMPS. *Rapport*, par M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. 45

Note historique. *De l'Influence de la dernière guerre du Mexique sur l'état de nos Arsenaux*, par M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE 50

NOTE *résumant les éléments de la discussion soutenue dans la Séance du 20 Janvier*, par M. BOUGEAULT (Influence d'Agnès Sorel sur l'esprit de Charles VII . 51

Extraits des procès-verbaux des Séances de la Société des Etudes historiques 54

48e Année. Janvier-Février 1882. N° 1.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

MONTCHRÉTIEN

(1575-1621)

I

L'HOMME.

Le jeudi 7 octobre 1621, sur les neuf ou dix heures du soir, huit cavaliers s'arrêtaient au bourg des Tourailles, devant l'hôtellerie où pendait pour enseigne l'image Saint-Martin, patron de la paroisse. Ils étaient armés chacun d'une carabine et de deux pistolets. Celui qui paraissait être leur chef, équipé en guerre, cheveux frisés et barbe longue, d'environ quarante six ans, fit dire à l'hôte par son valet :

— Servez-nous de quoi souper, faites repaître mes chevaux et les tenez prêts à partir dans deux heures.

Les propos de ces étrangers donnèrent à l'hôte, Pierre Lemaucel, l'opinion qu'il avait affaire au sieur MONTCHRESTIEN DE VATTEVILLE dont on parlait tant comme chef des assemblées des gens de guerre de la R. P. R. (1) qui se faisaient dans les forêts d'Alençon. Le duc de Longueville, gouverneur de Normandie pour S. M., signalait cet aventurier à toute la noblesse du pays. — Pierre Lemaucel jugea qu'il devait donner avis de sa présence au seigneur des Tourailles, Claude

(1) De la Religion prétendue réformée.

Turgot, auquel appartenait l'hôtellerie : c'était l'un des vingt-quatre gentilshommes ordinaires près la personne du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui était dans son château des Tourailles, distant d'un demi quart de lieue du bourg. Le seigneur Turgot n'eut pas sitôt reçu cet avis qu'il se résolut à l'instant, pour l'affection qu'il a au service du Roy et au salut du pays, de prendre et arrêter ledit Vatteville et ceux de sa suite, ou bien y perdre la vie !

Il envoie donc incontinent chez deux gentilshommes, ses voisins, les prier de venir le trouver pour l'assister en cette occasion. Tandis que lui, deux gentilshommes qui étaient chez lui, et ses serviteurs domestiques, apprêtaient leurs armes pour partir, il arrive par malheur qu'un soldat, sans y penser, lâche un coup de carabine dans la cour du château. Craignant que le bruit du coup servit d'avertissement à Montchrestien pour déloger, Turgot s'avança promptement avec ce qu'il avait de gens pour aller investir l'hôtellerie. Par bonheur, à la sortie de sa porte, deux gentilshommes et trois ou quatre soldats s'adjoignirent à eux, et tous ensemble, au nombre de vingt, descendirent au bourg où ils aperçurent de la chandelle dans la chambre en laquelle était Vatteville et ses compagnons prêts à s'en aller.

Personne ne les ayant assez certainement reconnus, le seigneur des Tourailles envoya premièrement l'huissier de son bourg leur faire commandement de par le Roy de dire chacun leurs noms et de mettre les armes bas.

Vatteville répondit qu'il s'appelait *Champeaux*. Mais ayant entendu du bruit à l'entour de la maison, et dans la salle où était le seigneur des Tourailles et ceux qui l'assistaient, il sortit de la chambre, suivi des sept qui étaient avec lui bien armés. Ils « ruent » d'abord, au bas de la montée, deux gentilshommes, de Sainte-Marie de Mille Savattes, l'Escarde de Caen et un soldat nommé Geston, de la suite du seigneur des Tourailles ; ils en blessent quelques-uns. Au même temps, le seigneur des Tourailles et ses gens chargent Vatteville. Il reçoit deux coups de pertuisane sur la tête, un dans le petit ventre et un coup de pistolet dans l'épaule, « duquel il tombe mort dans la salle. » On arrêta son valet de chambre qui avait un genou fracassé. Les sept autres fort blessés s'échappèrent par une fenêtre, à la faveur de la nuit, et traversèrent à pied la rivière des Tourailles.

Après ce combat, le seigneur des Tourailles fit prendre les chevaux et les équipages de Montchrétien; on transporta les corps morts au château avec le valet prisonnier. Claude Turgot donna les armes, les chevaux et tout l'équipage aux soldats et gentilshommes qui l'avaient assisté. Le juge du lieu n'eut pas plutôt examiné le valet qu'il reconnut que c'était Vatteville, son maître, qui était tué, et découvrit beaucoup de choses importantes au service du Roy.

Sitôt que le jour fut venu, M. des Tourailles dépêcha un gentilhomme à M. de Matignon, Lieutenant général du gouvernement de Normandie, pour l'informer de ce qui s'était passé : il en écrivit aussi à M. de Longueville et au parlement de Rouen ; puis il envoya au poste un exprès trouver le Roy Louis XIII, au siége de Montauban, pour lui donner avis de la mort de Montchrétien.

Le même jour qui était le huitième d'octobre, M. de Matignon envoya plusieurs gentilshommes et ses gardes au seigneur des Tourailles, et lui écrivit cette lettre :

« Monsieur, j'envoye M. de Orbeville vers vous sur le suject dont » vous m'avez escrit et suis parfaictement ayse de l'action que vous » avez faicte, mais j'eusse bien désiré s'il eust été possible que Vatte» ville eust été prins en vie. Il le fera amener en ce lieu ; je vous prie » de le luy mettre entre les mains et son valet. Je serais bien ayse de » vous voir icy et vous tesmoigner le contentement que j'ay receu du » service que vous avez rendu au Roy en ceste occasion, et vous as» seurer que je suigs et seray tousiours vostre très affectionné à vous » servir. »

« MATIGNON. »

Cinq jours après les événements du bourg des Tourailles, le mardi 12 octobre, les juges de Domfront rendirent ce jugement :

« Nous disons ledit Antoine Montchrestien, autrement Mauchres» tien, être dûment atteint et convaincu du crime de l'eze-majesté au » premier chef, pour les fractions, menées, assemblées et conférences » par luy faictes avec l'assemblée de la Rochelle, leurs adhérents et » confedérés, amas et soulévements de gens de guerre pour porter » les armes contre le service de Sa Majesté et contravention de ses » édits, en vertu des Commissions desdits rebelles de La Rochelle.

» Pour punition et réparation de quoy nous avons ordonné que le » corps dudit Montchrestien sera ce jourd'huy, 3 heures de relevée, » traisné sur une claie en la place de la Brière près cette ville, lieu » accoustumé à faire les exécutions criminelles, et là, sur un eschaf- » faud ses membres brisez sur un gril en la forme et manière accou- » tumez ; puis son dict corps brulé et réduit en cendre, et les cendres » jetées au vent par l'exécuteur des sentances criminelles. Tous les » biens dudit défunct Montchrestien acquis et confisqués au Roy. » Ce qui fut fait.

Dès le 11 octobre, le Parlement de Rouen avait rendu un jugement identique, et le Président Faucon de Ris écrivait à Turgot :

« Monsieur, vous avez opéré avec fidélité et affection que portez au » service du Roy dont vostre lettre du septième et le gentilhomme » porteur m'a faict amplement entendre l'histoire de tout : j'ay escrit » à ceux mesmes auxquels vos lettres s'adressoient pour accompagner » ledit gentilhomme. Je vous envoie l'arrêt de la Cour que vous ferez » exécuter, s'il vous plaist, par le sieur de Restot, ou autre lieutenant » du prévost général, et envoyerez avec les prisonniers les Commis- » sions, papiers dont eux et les morts sont trouvés saisis, avec l'infor- » mation qui a esté faicte. Vous avez rendu un bon service et ne doute » point que S. M. ne l'ait très agréable. Si je vous puis rendre ser- » vice, usez de moy, et faictes estat que je suis, Monsieur, vostre » très-humble et très-affectionné serviteur.

« A Rouen, ce 13 octobre 1621.

« Faucon. »

Comme on le voit, la défaite de Montchrétien et de ses *bandoliers* mit en mouvement tous les pouvoirs publics de la province de Normandie. Le Roy lui-même voulut féliciter M. de Turgot, l'un de ses vingt quatre gentilshommes ordinaires, de l'action courageuse qu'il venait d'accomplir. Il lui écrivit donc du camp de Montauban, le 22e jour d'octobre 1621 :

« Monsieur des Tourailles, ayant esté adverty par mon consin le » duc de Longueville de ce qui s'est passé en la mort d'ung nommé » Vatteville et du service que vous m'avez rendu en ceste occasion,

» je vous ay voulu escrire cette lettre pour vous mander que je vous » scay gré de l'affection que vous y avez faict paroistre pour le bien » de mon service, et comme je m'asseure que vous mettrez peine de » descouvrir de ce qui est de la suite de cette affaire pour nous en » advertir, et que vous continuerez à apporter ce qui dépendra de » vous pour vous y opposer. Aussi devez-vous croire que je vous » feray volontiers ressentir les effets de ma bonne volonté envers vous, » quand l'occasion s'en présentera : priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur » des Tourailles, en sa saincte garde.

« Louis. »

« De Lomenie. »

Il y a quelques années, en faisant faire des travaux de restauration au château des Tourailles, que je tiens des Turgot par mes pères, un ouvrier découvrit, sous le foyer de la cheminée du grand salon, une pierre tombale qui porte l'inscription ci-après, tracée profondément, en caractères romains.

Gravé sur la tombe de Claude Turgot par ses contemporains, ce texte n'est-il pas le certificat des faits qu'on vient de lire? La pierre qui le porte a dû être arrachée pendant la révolution de l'endroit où était le corps, dans la chapelle du château.

L'énumération des titres que Claude Turgot avait à sa mort atteste la bienveillance du Roy pour son serviteur. La faveur royale s'étendit sur son fils Jan, qui fut également Chevalier de l'Ordre, et que Louis XIII conserva lorsque le nombre des chevaliers fut réduit.

Ce Claude Turgot, qui montra tant de décision en attaquant et tuant Montchrétien dans l'hôtellerie des Tourailles, appartenait à la grande famille des Turgot, dont plusieurs membres ont bien mérité de leur Souverain et de l'histoire :

Turgot, Louis, maître des requêtes de François, duc d'Alençon et conseiller au Présidial de Caen.

Turgot, Dominique-Barabbé, aumônier du Roy, en 1707, et évêque de Seez, en 1711.

Turgot, Michel-Étienne, prévost des marchands de Paris, qui exécuta de si grands travaux et que Voltaire a chanté.

Turgot, Anne-Robert-Jacques, l'illustre Ministre de Louis XVI.

HIC . JACET . NOBILI
SSIMUS . VIR . CLAUD
IUS . TURGOTIUS . DOMI
NUS . DES TOURAILLES . DES
LONDES . DE MONTDEVIL
LE . ALIORUM . QUE . PRÆ
DIORUM . AC . DITIONUM .
EQUES . TORQUATUS . LUD
IUSTRI . X3 . FRANCORUM
REGIS . DUX . L . CATAPHR
ACTORUM . MILITUM . AC . ORDINA
RIUS . CUBICULARIUS . DE
EO . AC . REGNO . BENE .
MERITUS . QUO . DE . HIS
TORIA . GALLICA . MEN
SE . OCTOBRI . ANNO . M
DCXXI . VIXIT . LX3 .
ANNOS . OBIIT . QUE . XX3 .
DIE . MENSIS . MARTII .
ANNO . MDCLV . VICINOR
UM . IN . SE . STUDIO . AC .
VENERATIONE . INSIGNIS .
ORATE . PRO . EO .

II

LE BANDOLIER.

Quel homme était-ce donc, ce Montchrétien, pour avoir remué une province, mis sur pied les gens du Roÿ et mérité à celui qui le tua les éloges dés grands dignitaires du royaume, et de Louis XIII lui-même ?

« Montchrétien fut un poète, homme d'esprit, persuasif, remuant » et de diligence. » C'est le jugement qu'en a porté le *Mercure François*. Les causes de sa mort ont dû contribuer à détourner de ses ouvrages l'attention et l'examen qu'ils m'ont paru mériter. Je m'explique ainsi la partialité ou les inexactitudes de ses rares biographes qui, n'ayant trouvé autour du nom du *bandolier*, au service des Huguenots, que le silence ou le discrédit qui s'attachent aux vaincus, ont fait comme si l'exécuteur des sentences criminelles avait jeté au vent ses livres avec ses cendres.

Antoine Montchrétien naquit à Falaise en 1575.

Son père était apothicaire et d'origine inconnue. — Orphelin de bonne heure, un s^{r} de Saint-André fut condamné en justice à se charger de la tutelle d'Antoine. Le père avait laissé si peu de bien qu'il négligea d'en faire l'inventaire. Mal lui en prit, car son pupille réussit plus tard à lui faire payer mille livres lorsqu'il rendit ses comptes.

Montchrétien fut mis de bonne heure au service des sieurs de Tournebu et des Essarts frères. Il les suivit au collège, partagea leurs études, leurs relations, déploya des aptitudes dans les lettres, la poésie, les armes, l'équitation, et ne tarda pas à montrer un grand goût pour les entreprises et les aventures. Mais, pour figurer au XVIe siècle il fallait être de noblesse ou d'épée. Montchrétien, qui n'avait pas de quartiers de noblesse, s'escrima de l'épée. Un jour, le Baron de Gourville, son beau-frère et un soldat, le laissèrent pour mort sur le terrain. Corneille n'avait pas encore trouvé le fameux « qu'il mourût ! » Aussi Montchrétien n'en mourut-il pas, mais il se démena si bien qu'il tira du Baron et de son beau-frère plus de douze mille livres, qui le mirent un peu au large et lui donnèrent occasion de faire l'homme d'importance.

C'est alors que, pour donner à son épée un relief de noblesse, il ajouta à son nom celui de Vatteville, sans doute en vue de faire croire qu'il avait quelque terre ou fief. On trouve encore à Vatteville, canton de Caudebec, plusieurs familles du nom de Montchrétien. Aurait-il emprunté le nom de cette bourgade? Il n'eût fait, en cela, qu'imiter l'exemple de beaucoup d'autres.

Son caractère persuasif, comme dit le *Mercure*, l'induisait à cultiver la chicane. Une dame de bonne maison ayant eu un procès contre son époux, gentilhomme fort riche, mais imbécile de corps et d'esprit, Montchrétien gagna le procès, épousa la dame après la mort du mari, et vécut quelque temps en grand seigneur, composant des vers, des tragédies, des pastorales dédiés à des personnages, et bataillant à l'occasion. Mais cette aubaine fut de courte durée : la dame mourut ; son mariage fut contesté, et la fortune s'en retourna comme elle était arrivée. Cette déconvenue n'adoucit pas l'humeur querelleuse de notre aventurier. Accusé d'avoir tué en trahison le fils du sieur de Grichy Moynnes, près Bayeux, Vatteville s'enfuit en Angleterre, où il demeura jusqu'à ce que le Roy Jacques eût obtenu sa grâce du Roy Henri IV.

Revenu en France, il continua d'écrire. Mais en ce temps là, on ne vivait pas de sa plume comme aujourd'hui. Montchrétien tourna son activité vers l'industrie. Il se retira dans la forêt d'Orléans, puis à Chatillon-sur-Seine : il travailla l'acier, fabriqua couteaux, canifs, lancettes qu'il allait vendre à Paris, rue La Harpe, chez un taillandier.

Il faut croire que ce métier ne lui réussit pas à souhait, puisqu'après des voyages en Hollande et ailleurs, recueillant en chemin des notes sur la navigation et le commerce pour son traité d'économie politique, le meilleur de ses ouvrages, on le retrouve en 1619, à Rouen, avec un nouveau procès sur les bras contre le s^r de Pont-Pierre, pour un navire.

Ce fut le temps critique de la vie de Montchrétien de Vatteville. Il avait quarante quatre ans. Il venait « descumer plusieurs sortes de professions. » Ni les ouvrages en vers ou en prose, malgré de chaleureuses dédicaces aux grands de l'époque, au Roy et à la Reyne, ni ses entreprises en France et à l'étranger, ne lui avaient rapporté la gloire ou la fortune. Ambitieux, « grandement ardent à se vouloir faire riche, »

habile à manier les hommes et l'épée, Antoine Montchrétien, était réduit aux expédients à l'âge où il faut être ou disparaître; il se tourna hardiment vers les gens de la réforme, qui offraient à tout esprit remuant et ambitieux une carrière où l'on venait de voir des princes tripler leurs domaines, des aventuriers devenir grands seigneurs. Avec de pareils attraits, que d'âmes la réforme devait séduire !

Elle séduisit Montchrétien.

Qu'on se rappelle la situation politique de la France en 1621. Les Huguenots se plaignaient, depuis la mort de Henri IV, que le gouvernement travaillait à détruire leurs privilèges. Ils se croyaient en droit, pour les défendre, de recourir à tous les moyens. Bientôt leurs brigues menacèrent l'unité du royaume. Alors Louis XIII, tourna ses forces contre les Calvinistes. L'ordre est donné de reprendre Saumur, Sancerre, Jargeau, Sully, où les protestants étaient maîtres, et le Roy lui-même conduit une armée devant Montauban.

Montchrétien se jeta dans les menées de la Réforme. Il s'empara tour à tour de quelques villes de l'Orléanais, du Berry, du Gatinois, à l'aide de partisans aussi déterminés que lui. Mais il fallut bientôt en déguerpir devant les lieutenants du Roy, soit à prix d'argent, soit faute d'auxiliaires, laissant derrière lui les récits de son audace et de sa vénalité. Ses propres paroles ont révélé les projets qu'il nourrissait en entrant dans la révolte ; il s'écriait, en effet, en s'éloignant de Sancerre :

— « Quelle fortune je perds par la meschanceté des traistres de là-dedans qui m'ont vendu !... »

A la fin de juillet 1621, Montchrétien arrivait à la Rochelle avec ses soldats, muni de la recommandation d'un ministre de Normandie. Les chefs Huguenots, qui délibéraient dans cette ville sur les moyens de faire diversion à la campagne que le Roy menait contre eux dans le midi, n'eurent pas plutôt entendu la parole entraînante de Vatteville, relevée par sa belle prestance et son humeur guerrière, qu'on lui remit de l'argent et des commissions, avec ordre de soulever la Normandie pour le 11 octobre.

Bien qu'on ne soit pas prophète dans son pays, dit un rapport du temps, Montchrétien avait déjà rassemblé six mille hommes dans les forêts d'Andaine ; il parcourait la contrée où devait commencer le

soulèvement des religionnaires, lorsqu'il tomba, dans l'hôtellerie des Tourailles, sous les coups de Claude Turgot.

« Et à l'heure même, dit le *Mercure françois*, que les rebelles qui » s'estaient assemblés dans les forets eurent eu advis de la mort du » dict Vatteville, et que Monsieur de Matignon assemblait gens pour » les courre et perdre, ils quittent les forests et se séparent, qui çà » qui là, tellement que ceste conspiration de six mille hommes, qui » se devoit assembler le 11 octobre pour commencer à mettre le feu » dans la Normandie, s'est perdue en la mort seule de Vatteville. »

Telle fut la vie de Montchrétien.

Nous avons vu l'aventurier jetant sa fougue aux entreprises et aux cabales de son siècle.

Il nous reste à montrer le poète appliquant son esprit à des œuvres qui contrastent avec ses actions.

III

LE POÈTE.

Tour à tour avocat, poète, économiste, Montchrétien avait attiré de bonne heure les regards de ses contemporains. Bosquet a écrit ce qui suit sur ses tragédies :

. . . .

Il a voulu monter sur la tragique scène,
Et chanter l'incertain de la grandeur humaine ;
Montrer qu'il n'y a point en ce monde d'appui ;
Enseigner le bonheur par le malheur d'autruy ;
Représenter des grands les peines et les fautes,
Et le malheur fatal des puissances plus hautes ;
Faire voir aux effets que le pouvoir humain
N'empesche point les coups de la divine main ;
Les jugements de Dieu au peuple faire entendre ;
Enseigner les vertus et les vices reprendre :
Afin de n'estre veu seulement bien disant,
Mais aussi que chacun profite en le lisant.

Celui qui aura la curiosité de lire les œuvres du poète ne les trouvera pas mal analysées dans les vers que je viens de citer, bien qu'ils soient d'un ami complaisant.

Montchrétien a publié six tragédies. Elles sont fort rares. J'en relève les titres selon l'ordre où je les trouve dans le volume que j'ai entre les mains :

1° *L'Escossoise ou le désastre*, environ dix-huit cents vers. 1605.
2° *La Cartaginoise ou la liberté* (Sophonisbe). 1596.
3° *Les Lacènes ou la constance*. 1599.
4° *David ou l'adultère*. 1600.
5° *Aman ou la vanité*. 1601.
6° *Hector*. 1603.

Viennent ensuite divers morceaux :

1° *Suzanne ou la chasteté*, poëme de plus de deux mille vers alexandrins.
2° *Sonnets*.
3° *Bergeries*, prose et vers.
4° *Discours en vers*. « Les derniers propos de feue noble dame Barbe » Guiffard, femme de M. de Groulard, premier Président du » Parlement de Rouen. »
5° *Tombeaux*, ou courtes oraisons funèbres en prose placées dans la bouche même du mort, — Bar, — Guif, — Epouse de Groulard, — M. de Breauté, le jeune.
6° *Stances*.
7° *Epitaphes*.
8° *Stances* sur le décès de M. de Languetot, président en la Cour du Parlement de Rouen, 397 stances.
9° *Sonnet*.
10° *Discours en vers* sur la mort de Mademoiselle de Hellius, à M. Martimbosq.

Un volume petit in-octavo, imprimé à Rouen, chez Jean Petit. L'édition est sans date. Mais on trouve à la fin du volume un privilège pour sept ans, daté l'un du 12 octobre 1600, de notre règne le 12°, l'autre du 9 janvier 1601.

On voit que Montchrétien de Vatteville a composé ses tragédies et ses poésies diverses entre 21 ans et 27 ans, après avoir partagé à

Caen les études de gentilshommes auprès desquels il profita de sa domesticité pour s'instruire, comme Amyot, Ramus, Guillaume Postel. Caen était une école de poésie. Malherbe y vivait dans l'éclat de sa renommée, et la présence du Parlement de Normandie, qui y resta de 1589 à 1594, contribuait à développer l'amour des belles-lettres.

Toutes les tragédies d'Antoine Montchrétien de Vatteville sont écrites en vers alexandrins et partagées en cinq actes. Elles n'ont pas eu moins de six éditions, ce qui prouve que les contemporains y trouvaient quelques mérites. Les tragédies étaient d'ailleurs dans le goût de l'époque. Aussi les auteurs rivalisaient-ils pour y répondre, c'est à ce point que de 1566 à 1630 il s'est publié à Rouen, la patrie de Corneille, plus de soixante six tragédies, recueillies à la bibliothèque de cette ville. « Montchrétien fut un des bons poètes de son temps » dit le *Mercure François,* qui ne devait pas le priser plus haut que l'opinion. Et les bons poètes de son temps s'appelaient : Godelle, — Garnier, — Boisrobert, — Meynard, — Mairet, — Malherbe, — du Perron, — de Berthaud, — de Passerat.

La manière de composer de Montchrétien est uniforme. Il emprunte à l'histoire, ou à la bible, trois ou quatre situations toutes faites ; il les paraphrase en les surchargeant d'images et de dissertations. Le sujet choisi n'est qu'un thème de haute morale. Point d'intrigues ; ni incidents, ni dénoûment. Les personnages de chaque pièce sont des automates qui, soufflés par le poète, récitent des tirades « qui montrent » les coups estranges de la fortune, les jugements admirables de Dieu, » les châtiments épouvantables des rois mal conseillés et des peuples » mal conduits. » Ces poëmes dialogués sont écrits en vers faciles, parfois bien frappés, et entrecoupés de chœurs, à l'exemple des Grecs. Quelques morceaux font pressentir Corneille.

Je n'analyserai pas les six tragédies de l'auteur. Il suffit d'en expliquer une pour faire connaître sa manière et son style. J'ai cru devoir choisir l'Escossoise à cause du sujet, qui est la mort de Marie Stuart.

L'Escossoise.

Au xvi[e] siècle, les auteurs tragiques ne craignaient pas de mettre sur le théâtre les hommes et les événements contemporains.

Elisabeth avait fait trancher la tête de Marie Stuart en 1587. Montchrétien séjourna en Angleterre vers 1600 ; il pouvait donc montrer dans sa pièce les personnages, les caractères, les faits, encore tout vifs dans la mémoire des témoins. — Notre poète ne semble pas même y avoir songé. — A part les sentiments chrétiens exprimés par Marie, on pourrait croire que la pièce se passe aussi bien au temps d'Hector qu'au siècle d'Elisabeth. Pourquoi les ouvrages dramatiques de la même époque présentent-ils les mêmes lacunes ? Etait-ce une abstention réfléchie ? Empruntait-elle ses motifs à la prudence des auteurs, astreints à ménager les personnages qu'ils mettaient en scène, ou leurs descendants ? Quoi qu'il en soit, je ne m'arrêterai pas à disserter sur ce point, et j'arrive à l'examen de l'Escossoise.

1er acte. — Entretien entre Reine d'Angleterre et un Conseiller, Chœur.
2e acte. — Dialogue entre Reine d'Angleterre et Estats, Chœur.
3e acte. — Davison vient préparer Marie Stuart à la terrible sentence. La Reine d'Ecosse console le chœur de ses Damoiselles affligées.
4e acte. — Le chœur des Estats arrache à Elizabeth son consentement pour l'exécution de Marie Stuart, malgré ses scrupules auxquels l'auteur feint de croire.
5e acte. — Elisabeth ne reparaît plus. Marie revient en scène au milieu de ses Damoiselles affligées pour se préparer à mourir.

En montrant l'intéressante Reine d'Ecosse, pieuse, ferme, résignée à remettre à Dieu son âme éprouvée par tant de malheurs et par une captivité de vingt ans, l'auteur lui prête un langage digne et touchant. On peut s'étonner, toutefois, de voir Marie raconter elle-même son prochain martyre :

« Bien venu soit le jour si longtemps attendu. »

. . . .

Mais laissons parler le poète : Marie Stuart déplore la condition des Rois et élève son âme à Dieu ; Elisabeth feint de repousser le conseil qu'on lui donne de la faire mourir.

. . . .

La Reine (d'Ecosse.)

Comme un corps au soleil ne peut marcher sans ombre,
Des malheurs infinis et des douleurs sans nombre
Suivent incessamment ceux-là qui, dans leurs mains,
Portent le sceptre d'or adoré des humains :
Tant il est difficile, en cet âge où nous sommes,
De vivre librement, et commander aux hommes.

. . . .

Conseiller (de la Reine Elisabeth.)

Puisque le Ciel est juste il ne luy peut desplaire
Qu'on rende justement aux meschants leur salaire.

La Reine (Elisabeth.)

Non, non, quelque vengeur sortiroit de ses os,
Qui m'osteroit la vie et aux miens le repos.
Les Rois qui font mourir ceux qui leur sont contraires,
Pensant les amoindrir, croissent leurs adversaires.
Les voisins, les parents, les enfans, les amis
Font revivre ceux-là qu'au sépulchre on a mis.
Ainsi l'arbre rejette, alors qu'on en retranche,
Au lieu d'un vieux rameau mainte nouvelle branche.

. . . .

Conseiller.

Plus d'effroi que de mal apporte le tonnerre.
Quand on chastie un grand on y mène grand bruit,
Mais le coup estant fait peu d'effet s'en en suit.

La Reine (Elisabeth.)

Le sacré sang des Rois je tiens inviolable.

. . . .

Conseiller.

Qui est doux au meschant, il est cruel au bon.

LA REINE (Elizabeth.)

Plusieurs meschants se sont gaignés par le pardon.
Celle qui par le sang assure sa fortune
Ne meurt point de vieillesse ou d'une mort commune.
. . . .
. . . .
Tu me dépeins vraiment nature trop félonne !...

LE CONSEILLER.

Tel est le naturel presque à toute personne :
Le bienfait dessus l'eau va-t-il pas s'escrivant ?
Le mal fait au contraire en l'airain se gravant ?
C'est afin que de l'un la mémoire s'efface,
Et que toujours de l'autre apparoisse la trace.
. . . .

LA REINE (d'Ecosse.)

O Ciel, le seul espoir et confort de nos maux,
Doux port de la tourmente, et repos des travaux,
Reçois donc mon esprit, qui sauvé du naufrage,
De la mort éternelle aborde à ton rivage,
Et le mets à l'abri des orages divers,
Qui lui sont suscité par ce peuple pervers.
. . . .
(IIIe acte).

Les malheurs et la grâce de Marie Stuart ont inspiré beaucoup de poètes. C'est le moins qu'en France surtout, notre belle Patrie qu'elle avait tant aimée, les cœurs généreux lui gardent un souvenir et des sympathies. Ne nous avait-elle pas laissé, en s'éloignant à regret, une part d'elle-même, et ses larmes, et ses regards attachés aux côtes de France qu'elle ne devait plus revoir, et ses paroles d'amour pour un pays qu'elle aima mieux que le sien, et ses harmonieux vers que je ne puis m'empêcher de répéter :

Adieu plaisant pays de France,
O ma patrie
La plus chérie
Qui as nourri ma jeune enfance ;

Adieu France, adieu mes beaux jours !
La nef qui déjoint nos amours
N'a ci de moi que la moitié ;
Une part te reste ; elle est tienne :
Je la fie à ton amitié
Pour que de l'autre il te souvienne.

Montchrétien ne pouvait pas oublier l'attachement de cette infortunée Reine d'Ecosse pour la France où elle avait été élevée. Voici les adieux qu'il lui prête au moment de mourir ; s'ils sont moins touchants qne ceux de l'infortunée veuve de François II, on y trouve cependant des vers heureux :

Adieu donc mon Escosse, adieu terre natale,
Mais plus tôt terre ingrate à ses princes fatale.
Toi prince bien aimé, doux souci de mon cœur,
Adieu.....
Adieu France, jadis séjour de mon plaisir,
Où mille et mille fois m'emporta le désir ;
Depuis que je quittai ta demeure agréable
Le Ciel me vit toujours dolente et misérable ;
Que si dedans ton sein étaient logés mes os,
Le travail de la mort me serait un repos.
. . . . Adieu
Race des Rois chérie et des Cieux estimée,
De la France amoureuse et de la France aimée.
Adieu superbe Cour. . . . . .
Adieu grandes cités ; adieu châteaux plaisants ;
Adieu peuple civil ; adieu belle noblesse,
Qui m'avez tant aimée estant vostre princesse.
. . . .
Adieu, d'un long adieu, chastes et nobles dames,
Que la France en tous lieux, en tel nombre produit
Qu'on voit d'astres brillants au milieu de la nuit,
De feuilles dans les bois, de fleurs sur la verdure.
. . . .

Cette tragédie de *l'Escossoise, ou la mort de Marie Stuart*, paraît pleine de promesses pour les hommes d'étude. Elisabeth et Marie,

reines toutes les deux, représentaient deux religions qui bataillaient depuis longtemps. L'une, ardente catholique, mais prisonnière de sa rivale, avait la magie de la beauté, l'appui du Pape, de Philippe II et des Guise : l'autre Anglicane, vieille, tyrannique, haïe, avait l'Angleterre, cette citadelle de la réforme, ses trésors, et la mer et ses flottes. L'Europe fut le théâtre de cette lutte entre deux femmes. Le monde chrétien devait en être ébranlé pour longtemps. Quel sujet à traiter pour un poète du XVI[e] siècle ! Ne pouvait-il pas transmettre à la postérité un de ces grands drames où les passions humaines se donnent en spectacle pour l'instruction du peuple ? L'auteur de l'Escossoise n'a fait qu'un récit poétique des dernières angoisses de la victime et des hypocrites scrupules du bourreau, qui se laissa arracher la tête de « sa bonne sœur et de sa chère cousine, pauvre oiseau qui s'était re» fugié dans son sein. »

En étudiant les tragédies de Montchrétien, j'ai remarqué que ses plus illustres successeurs n'ont pas dédaigné de lire ses œuvres, et même d'y butiner. — Corneille, dans la préface de sa Sophonisbe, dit en effet :

« Le Trissin et Montchrétien, qui ont fait revivre avant moi (1663) » Sophonisbe, n'ont assassiné aucun des deux rois : j'ai cru qu'il » m'etait permis de n'être pas plus cruel. »

Et pour ne faire qu'une citation du Maître, les deux vers suivants n'ont-ils pas quelque parenté ?

. . . .

A raconter ses maux souvent on les soulage.

(Polyeucte, 1er acte, tragédie publiée en 1640).

Le récit en rendra vostre âme soulagée.

(La Carthaginoise, 1er acte, 1615).

Et Racine, Racine qui n'en parle point, n'a-t-il pas emprunté au pauvre *Bandolier* un des plus beaux mouvements de sa tragédie d'*Aman* pour le placer dans celle d'*Esther*, qui est le même sujet sous un autre nom ?

. . . .

AMAN.

« Voilà ce qu'en mon âme à cette gent je brasse :
Je veux dedans son sang éteindre mon courroux,
Afin qu'à l'avenir il soit connu de tous
Qu'Aman a sur les Juifs sa colère épanchée
Pour punir à son gré l'orgueil de Mardochée ;
Et qu'un peuple exilé, par le monde épandu,
Par la faute d'un seul a tout esté perdu !

(Montchrétien, tragédie d'Aman, 1er acte).

. . . .

AMAN.

Je veux qu'on dise un jour aux siècles effrayés :
Il fut des Juifs, il fut une insolente race ;
Répandus sur la terre, ils en couvraient la face ;
Un seul osa d'Aman attirer le courroux,
Aussitôt de la terre ils disparurent tous !

(Racine, tragédie d'Esther, IIe acte).

Ce XVIe siècle, si tourmenté par les querelles religieuses que Malherbe pouvait dire, dans une ode à Louis XIII :

Par qui sont aujourd'hui tant de cités désertes,
Et tant de bâtiments en mazures changés,
Et de tant de chardons les campagnes couvertes,
Que par ces enragés ! (Huguenots.)

Ce siècle où les Huguenots chantaient, après la bataille de Jarnac :

Le Prince de Condé,
Il a été tué.
Mais Monsieur l'Amiral (de Coligny.)
Est encore à cheval,
Avec La Rochefoucauld,
Pour écraser les Papaux (bis).

Ce siècle sanglant faisait des Bergeries et des Pastorales. — Montchrétien ne manqua pas d'en écrire, en prose et en vers, comme pour montrer une fois de plus le penchant de l'homme à opposer les riantes fictions aux drames de la vie. — L'éternel duo de l'amour chanté sur e mode de l'époque ; sentiments précieux, style plus précieux encore,

voilà le genre. S'il n'y a point de naturel, du moins y trouve-t-on beaucoup de naïveté. Le seul éloge qu'on en puisse faire, c'est que ces pastorales sont pures : elles conduisent les amants platoniquement au mariage, par des sentiers où

Les bocages,
Les forêts et les rivages,
Les campagnes et les prés
Diaprés,
. . . .
Ont un beau printemps de fleurs.

Le *poëme de Suzanne*, en quatre livres, dédié « à très vertueuse dame Suzanne Thézard, dame de l'Isle, » est de la même inspiration et du même style que les bergeries. « Puisque ce poëme porte votre » nom, dit l'auteur dans sa dédicace, et qu'en cette vertu qui décore » votre sexe, vous allez de pair avec celle qui m'en a fourni l'argu- » ment, il vous appartient au préjudice de toute autre. Qu'il soit donc » à votre mérite, qui me donna la première volonté de l'entreprendre » et le courage de l'achever. C'est un portrait de votre âme. »

Il y a de la poésie et du sentiment dans le discours en vers, « ou » les derniers propos de Notre-Dame Barbe Guiffard, femme de M. de » Groullard, premier Président du Parlement de Rouen. » — On appelait ce grand et intègre magistrat le Mécène des hommes de lettres de son temps. On voit encore une fois le soin qu'apportait Montchrétien à saisir les occasions de s'attirer les bonnes grâces des gens en renom. C'est ainsi qu'il rechercha le patronage de Malherbe, qui ne manqua pas d'en informer ses amis dans une lettre du 14 octobre, où il parle de la mort violente du bandolier :

« ..... On a trouvé sur Montchrestien autre chose qu'un billet qui » étoit dans son cordon, où il y avoit seulement écrit en chiffres :

« 7779 »

« Mais de savoir ce que cela vouloit dire, il n'y a moyen : son valet » même ne le sait pas, ou ne l'a pas voulu dire.

« Voilà la fin de Montchrétien.

« Vous le pouvez avoir vu à la suite du conseil, il y a ce me semble deux ou trois ans. Il a fait un livre de tragédies en vers françois ; — je crois que c'était ce qui lui avoit donné sujet de me venir voir deux

ou trois fois. Il étoit homme d'esprit et de courage, dont il avoit fait preuve en d'autres occasions qu'en celle-ci. Je me trompe ou il donna en ce temps-là un livre in-4° de sa façon, assez gros, à M. le garde des sceaux, et me semble que le sujet de son livre étoit du commerce, ou de quelque chose pareille. »

C'est ce livre de Montchrétien que nous allons maintenant analyser, « pour quitter *toutes ces jeunesses*, (ses poésies) comme il parle lui-» même, et montrer son esprit et sa plume à quelque chose de » meilleur. »

N° 244

TRAICTE

DE

L'ŒCONOMIE POLITIQUE

DÉDIÉ

AU ROY ET A LA REYNE MÈRE DU ROY

PAR

ANTOINE MONTCHRÉTIEN DE VATTEVILLE.

NOTA. — 1 vol. in-4 de 402 pages, reliure en cuir brun, frappé de dix-neuf rangs de fleurs de lys d'or, au nombre de douze à chaque ligne horizontale ; dos idem, vingt-six rangs, de quatre fleurs à chaque. — Bibliothèque nationale.

IV

L'ÉCONOMISTE.

Montchrétien est le premier écrivain français qui ait donné le titre de *traité d'économie politique* à un discours sur « l'art de gouverner » les Etats, les augmenter et les enrichir. »

Imprimé à Rouen, comme tous les écrits du même auteur l'ont été, ce livre est devenu si rare que je n'ai pu le trouver qu'à la bibliothèque nationale. C'est à l'obligeance du Conservateur, M. d'Auriac, que je dois la communication qui m'en a été faite, avec des attentions et des complaisances dont je tiens à le remercier.

On lit dans l'histoire de l'économie politique, en Europe, tome II, page 455, par M. Blanqui, aîné :

« Montchrétien, s^{r} de Vatteville. — Traité d'économie politique. » Rouen, 1613. » —

« Cet ouvrage, aujourd'hui fort rare, est divisé en *trois* livres qui » traitent des manufactures et de l'emploi des hommes, du commerce » et de la navigation. Il ne présente d'autre intérêt que celui de ré- » sumer les idées du temps sur ces graves matières. »

Malgré tout mon respect pour l'autorité de l'honorable M. Blanqui, je crois qu'il y a, dans les quelques lignes que je viens de transcrire, des erreurs d'analyse, et une critique superficielle.

Le traité de Montchrétien est divisé en quatre livres, et non en trois. Et les sujets qu'il examine sont nombreux.

Essayons de prouver, par un inventaire plus fidèle, que l'œuvre de cet économiste normand du XVIe siècle, trop oublié du nôtre, méritait de la postérité un témoignage moins banal.

Il ne faudrait pas s'attendre à trouver dans l'ouvrage de Montchrétien un ensemble de principes, de faits et de déductions sur la richesse, la production, le travail, le commerce, la protection, la marine et les colonies d'un grand État : au XVIe siècle, l'expérience n'en était point encore aux synthèses sur ces matières. Et cependant, ces grandes questions s'agitaient déjà au fond des esprits ouverts. Sous Henri IV, le commerce s'organisait : en 1604, une assemblée avait étudié les

moyens de le développer. Le *Miroir des François,—l'Histoire du Commerce de France* témoignent des efforts de l'esprit public. Montchrétien eut l'initiative de rassembler dans un livre les idées qui germaient et de les accréditer; il leur prêta une voix éloquente pour les faire monter jusqu'au trône, d'où partait alors toute impulsion; et vous verrez qu'il y joignait de généreuses exhortations en parlant au Roy et à la Reyne. — Qu'on élague de ce traité les lieux communs, des dissertations de poète, il restera deux cents pages d'un style chaud et nourri, et j'ose avancer que si un homme de goût composait un choix des œuvres de Montchrétien, son nom reprendrait sa place dans l'estime des lettrés.

Je transcris en entier le sommaire des matières contenues dans le traité d'économie politique que je me propose d'étudier :

Au premier (livre).

Des arts mécaniques, de leur ordre et utilité. — Du règlement des manufactures. — De l'employ des hommes. — Des métiers plus nécessaires et plus profitables aux communautés. — De l'entretien des bons esprits et du soin que le prince doit en prendre.

Au second.

Du commerce tant dedans que dehors du Royaume. — De la trop grande liberté et immunité des Espagnols, Portugais, Anglois et Hollandois parmi nous. — De l'inégalité du traitement que les Estrangers reçoivent en France à celui que les François reçoivent en leur pays tant pour les personnes que pour les Gabelles et Impositions. — De la différence de l'allié et du citoyen. — Des commissionnaires. — Du commerce du Levant. — Du trafic des épiceries. — Des compagnies et sociétés. — Des ventes et achapts qui se font dans les provinces et de la police que l'on y doit observer.

Au troisième.

De la navigation et de ses utilités. — De plusieurs voyages et entreprises faits par les François, Espagnols, Portugais, Anglois et Hollandois en plusieurs lieux. — Du besoin que cet Estat a de se fortifier par mer. — Des saillies des anciens Gaulois et de leurs peuplades. — Des colonies et des commodités qui peuvent en revenir. — Du passage en la mer du Sud pour trafiquer au Catay, la Chine et le Jappon.

AU QUATRIÈME.

De l'exemple et des soins principaux du prince touchant la piété, la charité, la censure, la milice, les faisances, les récompenses tant honoraires que pécuniaires, les charges et magistratures.

L'auteur embrasse, dans le cadre qu'il s'est tracé, un grand nombre de sujets. Mais ils se rattachent tous, de près ou de loin, à l'idée-mère de l'ouvrage, qui est de donner les préceptes qu'il croit les meilleurs pour la fortune de l'Etat et le bonheur du peuple. Aussi, Montchrétien s'adresse-t-il souvent au prince lui-même, dans les matières où son autorité peut prévaloir. — En lisant ces pages sur l'art de gouverner, on ne saurait s'empêcher de se souvenir du chef-d'œuvre de Fénelon....

« On peut réduire, écrit-il dès le commencement, à trois moyens » principaux la principale gloire de vostre règne et l'accroissement de » la richesse de vos peuples :

« — Au règlement et augmentation des artifices et manufactures, » qui maintenant sont en vogue parmi nous, ou peuvent y être mises » à l'avenir :

« — A l'entretien de la navigation, laquelle déchet à vue d'œil, » combien que l'expérience et la raison du temps y deut faire entendre » à bon escient plus que jamais :

« — Au rétablissement du commerce qui s'en va périssant de jour » en jour en ce royaume. »

Mais pour qu'une nation devienne habile à toutes ces choses, il faut une nation instruite. Aussi Montchrétien s'empresse-t-il d'ajouter, comme le ferait un ministre du XIXe siècle :

« La science est nostre unique bien et l'ignorance nostre unique » mal. Celuy qui par la science de quelque art peut devenir utile aux » autres se peut vanter, avec ce sage d'Apollon, qu'il est citoyen de » tout le monde ; car en quelque lieu de la terre qu'il arrive, s'il est » habité par des hommes, il se trouve logé, chéri, recherché. Ceux-là » sont bien consultés qui s'acquièrent en jeunesse ce qui leur peut » servir en vieillesse ; j'entends un art que l'on puisse emporter avec » soi hors d'un embrasement, sans empescher la fuite, hors d'un naufrage, sans charger l'ais du débris. »

Il n'admet ni les fainéants, ni les vagabonds, dans un État bien organisé : le morceau suivant ne paraîtra-t-il pas écrit d'hier ?

« Combien rôdent parmi nous, robustes de corps, valides, en pleine fleur d'âge et de santé, vagant jour et nuit, de çà, de là, sans profession ni demeure aucune déterminée, chacun le void tous les jours avec estonnement.

« ... Les humeurs courantes par le corps de cet Estat sont fort dangereuses, et est bien à craindre que se venant finallement asseoir sur quelque faible partie, où naturellement elles descendent, ils ne la travaillent beaucoup. »

On voit poindre ici le problème du paupérisme qui nous occupe encore, et qui me paraît attaché à l'espèce humaine comme la maladie et la mort. — Montchrétien propose de partager les pauvres en deux classes : les valides et les non-valides. Aux non-valides, la charité ; aux valides, le travail. Nous en sommes toujours aux mêmes idées, seulement les socialistes de notre temps les enflamment et les corrompent de leurs passions, au lieu de les conduire vers les seuls amendements raisonnables dont est susceptible notre nature imparfaite.

Comme Sully, l'auteur vante par dessus tout l'agriculture. Il veut y ramener les bras et les encouragements qui s'en éloignent. Il y a là une page chaleureuse et bien pensée que je vais citer tout entière, autant dans l'intérêt du sujet que pour l'honneur de l'écrivain :

« On déserte les champs, on laisse ces vives sources d'honneur, de contentement et de profit, où nos pères puisoyent, pour se précipiter aux charges publiques, laissant les terres à des fermiers, à des mercenaires, à des vallets plus attentifs à les espuiser de valeur et de graisse qu'à les bien fasçonner et amender... Elles nous oublient comme nous les avons oubliées... Tout ce discours ne tend qu'à ramener vos yeux sur vostre pauvre peuple. Combien y en a-t-il qui aient leur terre en propre, et leur travail se faisant tout pour autruy perdent-ils pas le soin et l'envie de bien faire ? Combien y en a-t-il dont les harnois meurent de faim et qui sont eux-mêmes mal nourris, et comment pourront-ils s'employer utilement et fouler sur les manchons de la charrue ? Tous ces manquements se recognoissent depuis plusieurs années et se feront mieux sentir à l'advenir, si vos Majestés, par leur bonté, n'y donnent ordre..... C'est toujours le peuple qui

souffre le plus de toutes les charges. Les laboureurs soutiennent l'Estat et portent tout le faix du corps. Vous en devez prendre un soin très-particulier. C'est par eux que vous soudoyez vos armées, que vous payez vos garnisons, que vous munissez vos places, que vous remplissez vostre espargne. C'est par eux que vostre noblesse vit et que vos villes sont nourries... Vous même avez besoin de leur aide ainsi que vos sujects, lesquels tous ensemble, je n'en doute pas, parlant par la bouche de vos trois Estats assemblez, intercéderont très humblement auprès de Vos Majestez pour leurs nourrissiers et en obtiendront la satisfaction et le contentement que méritent tant de labeurs pris pour le public, trempez de sueur et bien souvent de larmes. »

Montchrétien fait allusion aux Etats-Généraux de 1614-1615 qui étaient réunis au moment où il écrivait. Qu'on relise les cahiers du Tiers, on y retrouvera les idées de Montchrétien : — Oppression de l'étranger, — Protection, -- Argent d'Espagne, — Commerce de la soie... etc. (1) — Règlement des manufactures.

Il circule dans l'ouvrage un chaleureux amour du pays, qui se manifeste en beau langage, toutes les fois que l'auteur en trouve l'occasion. Après de vaines déclamations et des hors-d'œuvre dans le goût de l'époque, on aime à se reposer sur des morceaux qu'on lira avec plaisir dans tous les temps. Mais s'il admire la France et ses compatriotes, cela ne l'empêche pas de voir leurs défauts, ni même de les dire.

« C'est le peuple le plus brave, le plus belliqueux de tous, le seul franc de nom et d'effet, ne devant rien à nul peuple de la terre, et ne recognoissant, après Dieu et le Roy, que son espée..... Mais nos Français voulant tout faire sont contraints de faire mal... Nous n'avons jamais été sans entrepreneurs et sans entreprises... Mais je ne scais comment nous avons ceste coutume de commencer assez bien mais de finir toujours mal.... Vos Majestés possèdent un grand Estat, agréable en assiette, abondant en richesses, florissant en peuples,

(1) J'emprunte cette judicieuse remarque à un ouvrage de M. A. Joly, professeur à la faculté des lettres de Caen, qui a publié en 1865, à Caen, un travail sur Antoine Montchrétien, où le poète et l'économiste ont été étudiés par un esprit indulgent mais érudit.



puissant en bonnes et fortes villes, invincible en armes, triomphant en gloire. Son territoire est assez vaste pour le nombre infini de ses habitans, sa fertilité pour leur nourriture, son affluence de bétail pour leur vestement. Ils ont la douceur du Ciel, la température de l'air, la bonté des eaux. La France seule peut se passer de tout ce qu'elle a des terres voisines, et toutes les terres voisines nullement d'elle. Elle a des richesses infinies connues et à connaître, des sources inépuisables de richesses naturelles. Au lieu que les minières étrangères se vident en peu d'années et ne peuvent renaistre qu'en plusieurs siècles, celles-ci durent et se renouvellent d'elles-mêmes tous les ans. Qui la considérera bien, c'est le plus complet corps de Royaume que le soleil puisse voir depuis son lever jusques à son coucher ; dont les membres sont plus divers et toutefois mieux se reportant selon la symétrie réquise à un bel Estat. »

Et pour porter au loin son commerce et sa renommée, la France n'a-t-elle pas ses matelots « pour faire connoistre et respecter la bannière de France en Orient et en Occident, au Septentrion et au Midi.... Il ne se trouve nation au monde de plus vive que la Françoise, mieux née aux armes, aux lettres, à la marchandise. — Une seule chose te manque, ô grand Estat, la connaissance de toi-même et l'usage de ta force. »

Ainsi, selon Montchrétien, la France ne connaît ni ses ressources, ni sa force ; elle commence assez bien, mais finit mal. — Et cependant, elle a été, dit-il, l'institutrice du monde. — Mais il faut qu'elle aille rechercher chez les autres ses propres idées pour voir l'usage qu'on en a fait, et les rapporter chez elle afin de s'en servir à l'imitation des étrangers. Elle a besoin d'un conducteur et de maîtres ès-métiers.

« Donnez, Sire, donnez des coudées franches à ces esprits dont je parle. — Protégez-les. Quiconque aide, par conseil ou par effet, la République, est digne d'estre honoré et récompensé de la République. L'honneur nourrit les arts. »

Et il fait une réflexion qui montre la science qu'il avait de notre caractère :

« C'est une belle invention et reçue de la plupart des polices du monde d'establir certaines marques, n'ayant aucun prix en elles-mêmes, pour honorer et récompenser les hommes de singulier et excellent mérite. »

Après avoir passé en revue l'agriculture, les métiers, le commerce, les monnoies, qu'il désire voir ramenées à des types uniformes, Montchrétien parle de la bonne foi qui diminue dans les « négotiations. » « Qui voudroit, dit-il, epluscher toutes les négotiations des hommes en matière d'artifice y trouverait un nombre infini de grands deffaux et piperies, et maintenant plus que jamais, les visitations ne se faisant pas par les gardes des mestiers que par acquit, par faveur ou par corruption. — Tous ces deffauts viennent premièrement de ce que les hommes n'ont plus comme ils devraient la crainte de Dieu devant les yeux, ne sont plus retenus en bride par la sévérité de bonnes lois, ne se connoissent plus pour ce qu'ils sont, assavoir membres d'un même corps, unis sous un même chef, et pour dire tout, baptisés en un même esprit. »

Montchrétien s'étend beaucoup sur la navigation. Ayant visité l'Angleterre et la Hollande, il savait tout ce qu'un peuple laborieux peut tirer de la marine. C'est au retour de ces voyages qu'il travailla l'acier et s'adonna aux « embarquements. » S'il n'y réussit point, qu'est-ce qui lui manqua ? L'aptitude, les capitaux, les hommes de l'époque ? Les biographes du temps mettent ses déceptions sur le compte de son inconstance d'humeur. Je veux bien faire comme eux. — Mais il lui restera le mérite d'avoir, dès le XVIe siècle, jeté les bases d'un programme d'entreprises publiques qu'un Ministre devait reprendre au XIXe siècle.

« Sire, la navigation doit être surtout recommandable en considérant les hommes qui vous en doivent naistre et les profits qui en doivent revenir à vos peuples ; vous devez curieusement soigner de la mettre chez vous à son poinct de perfection. — A cette occasion, il faut soigner comme des lieux publics et utiles sur tous autres, les ports comme pareillement les fleuves ; ponts, chemins, chaussées. Le Prince doit considérer qu'ils sont les forteresses de ses côtes, les étapes du commerce, les fermes boulevards de son Estat ; et que d'eux dépend plus que de tout la richesse et la splendeur de ses villes maritimes, le trafic et la commodité des autres qui sont dans son royaume. »

Pour ne pas abuser des citations, je passe rapidement sur l'explication des grandes Compagnies anglaises qu'il propose à l'imitation de la France, — sur les Colonies, — les pêches hollandaises, — deman-

dant qu'à leur exemple, on établisse fortement et en sociétés, cette pêcherie à Calais, Dieppe, Fécamp, Saint-Valery, Tréport... ce qui s'est fait depuis. Un fait peu connu, et que je ne saurais laisser dans l'ouvrage oublié de Montchrétien, c'est que les Portugais, arrivant au Brésil, y trouvèrent des vaisseaux de Dieppe. Après avoir montré la hardiesse de nos vaillants marins sur toutes les plages du monde, il exhorte la France à s'adonner aux entreprises et aux desseins de mer; « la France assise entre deux mers, dit-il, deux larges ports pour « saillir sur les deux bouts du monde ; deux issues par lesquelles ce « généreux peuple peut aller porter l'oriflamme semée de lys en toutes « les provinces de la terre. »

Quelles étaient les idées de Montchrétien sur la liberté du commerce et de l'industrie, au XVIe siècle ? Les gouvernements et les peuples ont diversement réglé ces questions jusqu'à présent. On les discute encore dans les Assemblées, les avis ne s'accordent pas toujours. On n'est pourtant pas sans remarquer que l'accroissement des communications des hommes entre eux profite à toutes les libertés. Mais au temps de Montchrétien, que d'obstacles s'opposaient aux faciles relations entre les habitans de la France et les peuples étrangers ! Ils n'avaient ni les routes, ni la vapeur, ni l'électricité, ces trois moyens qui ont transformé le monde. Chaque pays vivait de lui-même ; chaque pays repoussait l'étranger ; le nom d'hostes qu'on leur donnait ne signifiait-il pas ennemis ? « C'est en cette signification que se doivent prendre, dit notre auteur, ces mots des lois des douze tables : « Contre l'hoste soit éternelle l'autorité. »

Il suit de là que les idées de Montchrétien sur la liberté du commerce et de l'industrie n'étaient pas larges. Aussi les traduit-il en formules qui n'ont plus cours :

« Il faut que le pays fournisse le pays.

« Il est naturel que chaque pays nourrisse et entretienne avant tout ses hommes. Il semble bien raisonnable que chaque ville ait quelque chose de particulier et comme en réserve pour ses propres enfants... » Et de proposer aussitôt l'exemple de Lyon « qui défend à celui qui tient boutique ou fait travailler, de prendre un estranger aux dépends de celui de la ville qui demande de la besogne, et de trois mois en trois mois les Compagnons lyonnais expulsent les étrangers. »

Ne nous hâtons pas de condamner Montchrétien ; il avait alors l'excuse des conditions économiques de l'époque. Qu'on se rappelle les circonstances où l'autorité a été contrainte d'intervenir, de notre temps, par la force, pour assurer la liberté du commerce.

Mais notre économiste n'a pas plus tôt sacrifié aux nécessités que les circonstances imposaient, que son esprit clairvoyant proclame les principes de l'avenir :

« Le commerce estant du droit des gens, dit-il, doit estre égal entre égaux et sous pareilles conditions entre pareils. D'une part et d'autre il le faut rendre totalement exempt de soumission, reciproquement libre et sans restriction de païs. »

Voilà cinq lignes qui me semblent mériter à celui qui les écrivait en 1613 un souvenir et un éloge de tous ceux qui ont parlé de lui.

Nous arrivons au quatrième et dernier livre de l'ouvrage. L'auteur y traite de l'exemple et des soins principaux du Prince.

Montchrétien comprend la royauté comme on l'entendait au XVIe siècle. « L'Etat, c'est moi, » disait plus tard Louis XIV. Cette parole, si souvent commentée, n'était cependant que la formule absolue des idées de l'époque. Montchrétien ne pouvait donc parler au Prince un autre langage que celui de ses contemporains ; mais il tranche aussitôt une question toujours ancienne et toujours nouvelle..... « Maintenez, Sire, l'honneur et la souveraineté de la couronne que Dieu vous a mise sur la teste, franche de toute juridiction, libre de toute reconnaissance, fors la sienne. Souvenez-vous toujours que l'Eglise est en l'Etat, non l'Estat en l'Eglise; qu'elle tient de vous, après Dieu, sa richesse ; qu'elle ne peut ni ne doit la maintenir que par vous. Informez-vous très particulièrement des droits de votre Eglise gallicane. Maintenez-les en leur entier, comme ont fait vos bons et sages prédécesseurs. Demeurez toujours constant en cette résolution, ferme en cette créance : que l'Eglise n'a rien à voir, rien à connoistre sur le temporel de vostre royaume, et que Jésus-Christ, le maistre et le seigneur de tous, a vuidé la question par son commandement : rendez à Cœsar ce qui est à Cœsar et à Dieu ce qui est à Dieu ; et par son exemple, quand estant requis de quelqu'un qu'il commandat à son frère de lui donner partage : — Homme, lui dit-il, qui m'a constitué juge et partageur entre vous? Pour conclusion, faites le Roy puisque

vous l'estes ; commandez, puisqu'il vous appartient et à tous ; car tous sont vos subjets. Ne souffrez pas qu'on reconnoisse de puissance supérieure à la vostre, qu'on vous égale ou préfère autre dignité, puisque la disposition de tous les mouvements de vos subjects doit dépendre de vostre seule raison comme d'une loy vivante. »

Cette raison du Prince qui décide de l'existence et de la fortune des peuples, Montchrétien l'éclaire par des remontrances qu'il vaut mieux accepter d'un écrivain ferme que de les subir de sujets révoltés. — « Commander, dit-il, est surtout un devoir à rendre. » Et il maudit les flatteurs qui induisent les roys à mal agir en les corrompant. — « Malheur, s'écrie-t-il à ceux qui jetteront le poison dans la fontaine où tout le monde doit boire. » Et pour accréditer par des exemples son école de Prince, il cite comme modèles : — Saint-Louis, — Charlemagne, — Philippe-Auguste, — Charles V, — Louis XII, — Henry IV.

Il insiste encore sur la gestion nette et claire des finances de l'Estat ; puisque « c'est autant de plus pur sang du peuple qui ne mérite estre employé qu'aux choses bonnes et honnêtes. » On remarquera, que, dès cette époque, Montchrétien propose de supprimer tous les offices inutiles, — de dégager le domaine royal par le remboursement des créanciers, — d'abolir nombre de taxes, surtaxes, vénalité des charges, inventions fiscales... « Ainsi disparoitroit un escadron de sangsues de vostre peuple... qui montent sans autre suffisance que de savoir bien dérober, aux plus hauts degrés d'honneur, qui vivent à la royale à mesme le vostre et s'engraissent de la moelle de vos subjects. »

Puis il s'arrête sur le devoir du Roy de faire exécuter les lois, « car c'est un grand repos que d'estre asseuré d'avoir bonne justice. »

Enfin l'auteur termine son ouvrage par cette belle morale qu'on ne saurait trop répéter sous tous les régimes :

. . . .

« Il n'y a vice plus dangereux en ceux qui manient les affaires pu-
» bliques que l'avarice, et y vaquer pour le profit n'est pas seulement
» déshonnête, mais méchant. Obviez-y, Sire, si vous désirez être bien
» servi, et faites aimer à vos subjects la vertu pour l'amour d'elle-
» même. »

J'ai terminé l'étude de la vie et des œuvres d'Antoine Montchrétien, sieur de Vatteville. Ai-je réussi à peindre tel qu'il est un des bons poëtes du XVIe siècle, — un homme entreprenant qui mourut de mort violente en cherchant fortune dans les aventures, — le premier écrivain qui ait donné à la science de l'économie politique le nom qu'elle porte encore?

L'antiquité en divinisant ses héros leur ôtait ce qu'ils avaient eu d'humain et de terrestre : ainsi, dans les jugements que porte l'histoire, les erreurs des hommes s'effacent par leurs services. Si l'éxécuteur des sentences criminelles a dû jeter au vent les cendres du pauvre Bandolier de nos querelles religieuses, que les amis des lettres ne jettent pas à l'oubli ses livres ! (1)

GUSTAVE DE VAUDICHON.

NOTE

On a vu que Montchrétien se battait en duel. Cela ne l'a pas empêché de s'élever, dans son traité d'économie politique, contre « les disputes privées des gentilshommes qui engendrent les ligues, les ligues des guerres civiles. » C'est à la suite d'une de ces passes d'armes qu'il dût se réfugier en Angleterre pour échapper aux suites de l'ordonnanee de Henry IV contre le duel (2).

---

(1) Je relève un passage d'une lettre de la main de Claude Turgot qui montre les ressentiments des complices de Montchrétien après sa défaite :

« . . . . aucuns d'entre eux avoient résolu de venger la mort de leur chef Montchrétien contre le sieur des Tourailles, et à ceste fin y sont allés avec des forces, la nuict ; mais ils ont treuvé que les sentinelles ne dormoyent pas et qu'on y faisoit bonne garde pendant la nuict, et que le chasteau, fort de bons fossés pleins d'eau, bonnes murailles et ponts-levis, et bien flanqué de tours, estoit difficile à surpendre, tellement que, jusqu'à présent, ils n'y ont faict aucune entreprise. . . »

(2) 1602.

Montchrétien adressa au Roy, pour sa défense, une pièce de vers qui se trouve dans le Parnasse des plus excellents poètes de ce temps par Despinelles, Paris 1607. » En voici un extrait :

. . . .

Grand Roy, qui estes juste et clément tout ensemble,
Si vos édits sacrés ordonnent que je tremble,
Vostre bonté m'asseure ; est-il rien de plus seur
Que d'avoir pour garant ceste insigne douceur,
Qui vous a tant gardé de villes et de testes
Et plus gaigné de cœurs que toutes vos conquestes ?
Recourant à l'asyle auquel vos ennemis
Se sont à sauveté confidemment remis,
Permettez à mes vœux que pour vostre service,
Au milieu des combats bravement je finisse,
Que dans le champ d'honneur ja suant et poudreux,
J'aille verser mon sang bouillant et généreux,
Armé sur un cheval ou tenant une pique,
Non sur un échaffaud en vergongne publique.

. . . .

C'est pour avoir oublié cette promesse qu'il périt en rebelle.

DE V.

ÉTUDE

SUR

PAUL-LOUIS COURIER. (1)

Quand on étudie la physionomie d'un homme au génie littéraire incontestable, à qui la langue doit des tours et l'esprit doit des traits, dont l'excellence est reconnue par tous ; quand on cherche les causes de cette supériorité, on voudrait qu'elle fût générale, et que le cœur valût autant que l'intelligence. Malheureusement, la nature n'est pas si complaisante que notre culte est exigeant : elle a répandu des taches sur notre soleil, elle a mélangé le bien et le mal dans notre type de prédilection, elle lui a donné un de ces caractères malléables, qui se laissent pénétrer, changer par les événements, et que l'action de la vie use et blesse au détriment de la perfection morale. Vous désiriez un cœur largement épanoui, et vous n'en trouvez qu'un excité par l'ambition la plus vulgaire, celle de l'avancement dans l'armée, et plus tard, celle de la priorité dans la science.

Tel est pour nous Paul-Louis Courier : talent supérieur dans les lettres, mais nature quinteuse, difficile, irascible, égoïste. Il conquiert plutôt l'admiration que la sympathie. Il inquiète le lecteur par ses idées absolues, il l'impatiente par ses méfiances excessives, il le froisse par ses jugements trop rigoureux ; mais il le charme par son style, et l'enchante par son esprit. Pourtant la plupart des critiques ont exagéré ses défauts personnels. C'est le sort de ces hommes d'opposition qui ne voient que le vilain côté des choses, qui ne constatent que les fautes, qui ne relèvent que les défaillances. On les critique beaucoup

(1) Cette étude doit paraître en tête d'une édition de P.-L. Courier, en 1 vol. illustré, chez Bonhoure fils, 5, rue de Fleurus, Paris.

parce qu'ils ont beaucoup critiqué ; c'est la loi du talion. On ne les lit qu'avec défiance, on ne les loue qu'avec restriction. Tant pis pour eux ! Car ils ont été plutôt la flamme qui brûle que la flamme qui purifie. Peut-on dire qu'on est injuste à leur égard ? Non. Les hommes n'aiment pas le blâme continu ; ils ont peu de goût pour ceux qui les régentent sans cesse, et c'est peut-être le pire des despotismes que le despotiome de la misanthropie ; mais pourquoi repousser Timon, parce qu'il n'est pas Socrate ?

On a porté sur Paul-Louis Courier des jugements divers et contradictoires. La passion politique ne lui a pas encore pardonné, comme aux auteurs de la *Satyre Ménippée*. On a noirci son caractère, on a calomnié ses actes, on est allé jusqu'à nier la valeur de son style, conséquence absurde où pousse l'aveuglement des partis. Les hommes de lettres se sont montrés à son égard plus justes, plus désintéressés et plus clairvoyants. Sainte Beuve et M. Sarcey l'ont apprécié avec justesse et mesure. Armand Carrel lui a taillé une statue, à laquelle M. Lacaussade est en train d'élever un piédestal. Nous n'avons, nous, ni à défendre sa mémoire, ni à revendiquer son rang littéraire. Contentons-nous de suivre le développement de sa pensée, et d'étudier en lui son œuvre comme elle le mérite. Quant à sa biographie, nous n'avons besoin d'en rapporter que les principaux traits.

Né a Paris, le 4 janvier 1772, Paul-Louis Courier quitta bientôt la capitale avec son père, qui s'en exilait volontairement, pour fuir le ressentiment d'un grand Seigneur qu'il avait offensé. Là, dans la luxuriante Touraine, Paul-Louis partagea ses études entre les humanités et la science, s'initiant aux mathématiques comme devoir, au grec et au latin comme plaisir. Le grec devint sa langue de prédilection, et toute sa vie s'en ressentit. Les mathématiques ne lui servirent, pendant la Révolution, qu'à entrer dans une arme savante, et à passer lieutenant d'artillerie dès 1793. Aussi sous le militaire par nécessité apparut toujours l'helléniste par vocation ; et dans son bagage d'officier, il ne manqua jamais d'emporter un Homère et un Xénophon. Est-ce son goût pour l'antiquité qui le fit solliciter et obtenir un emploi de son grade en Italie. Toujours est-il qu'il y profita plus comme helléniste que comme soldat. De là son dégoût pour les armes, sa démission en pleine guerre, en 1809, et son retour à Paris où sa spécialité de lin-

guiste l'entraînait. Pourquoi l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres lui refusa-t-elle le fauteuil qu'il espérait ! En le lui accordant elle aurait fixé son avenir, calmé ses irritations, et tourné vers l'érudition pure ses efforts et ses idées, qu'il mit dès lors à la disposition de la politique. La littérature y a gagné des œuvres pleines de verve et d'esprit, si l'érudition y a perdu quelques belles traductions. Nous n'avons pas à nous en plaindre, et il nous reste à accepter l'homme tel qu'il se présente à nous, sinon tel que nous aurions pu le rêver.

Quoi qu'il en soit, il n'y a pas seulement en P.-L. Courier un grand écrivain, il y a un homme original et supérieur, qui a jugé son temps avec une franchise et une fermeté rares. Son caractère est sans doute désagréable, son humeur souvent acariâtre, son esprit tourné aux contradictions ; mais de ces défauts même naissent ses qualités littéraires : la causticité, la verve, la chaleur. Il est bon que des censeurs aussi inflexibles, des critiques aussi pointilleux surgissent aux époques de transformation politique. Ils ne laissent rien passer, ils n'épargnent personne ; et si leur persévérance à dénoncer les vices d'une société ou d'un temps, force parfois la note et exagère les déclamations, ils n'en ont pas moins l'œil sans cesse ouvert et la parole preste et hardie. Plus se rencontrent, à une époque de l'histoire, de questions pendantes, de tendances diverses, de luttes et de passions en jeu, plus il est nécessaire que des esprits déliés et pénétrants discernent le vrai du faux, le sincère du joué, et suivent inflexiblement leur ligne, sans s'arrêter à des considérations de convenance et de mesure.

C'est ce qui est arrivé à notre auteur, aussi bien sous l'Empire que sous la Restauration. Partisan du progrès, ami de la liberté, il ne se laisse éblouir ni par la gloire de l'un, ni par les théories de l'autre. Il n'admet pas plus la conquête par le despotisme que la paix par l'oppression. Inspiré par un idéal d'indépendance complète, il ne fait concession ni aux nécessités de la guerre, ni aux exigences d'un nouveau régime. Aussi dans ses lettres particulières, quand il est à l'armée et y fait son devoir, raille-t-il les abus et le désordre des expéditions militaires, avec autant de verve qu'il dénoncera les perfidies des partis pendant les luttes parlementaires, quand il s'est retiré dans ses vignes de la Touraine. Tout se modifie autour de lui, seul il persévère dans sa vie dont le point de départ est 1789. Il a réagi contre les erreurs de

son temps, il a gémi des excès révolutionnaires, mais sans jamais les considérer comme un obstacle à l'établissement de la liberté ; il s'est soulevé contre les compressions impériales aussi bien qu'il dévoilera plus tard, dans ses articles du *Censeur*, les piéges de la réaction.

Rien n'est donc plus curieux que cet homme qui ne change ni dans ses vues, ni dans ses opinions, tandis que tout varie autour de lui, la pensée comme l'action, et c'est en le suivant pas à pas, jour par jour, qu'on apprécie plus clairement l'unité de sa conduite et la logique de son caractère. Aussi nous a-t-il paru indispensable, pour mieux saisir sa physionomie, et pour mieux comprendre son œuvre, d'en publier les morceaux principaux d'après l'ordre chronologique : d'abord les lettres, ensuite les pamphlets, enfin les articles. Pour nous, les lettres ont encore un plus vif intérêt que les articles et les pamphlets. Elles n'ont ni l'âcreté des uns, ni l'apprêt des autres ; elles brillent par une clarté d'expression, une franchise d'allure, une sorte de naïveté goguenarde qui rappellent les meilleurs écrivains du XVIe siècle. Elles ne sentent ni la polémique, ni la satire ; et l'esprit y est parfaitement à l'aise, parce que aucune préoccupation, aucune gêne n'en troublent l'émission ou n'en paralysent l'essor.

On peut reprocher à P.-Louis Courier dans ses articles, certain paradoxe comme l'apologie de la *Bande-Noire*, où, par haine du passé, il en dédaigne les témoins les plus véridiques, il en efface les traces les plus curieuses. On peut regretter que dans ses pamphlets il exagère ses appréhensions et grossisse les torts de ses adversaires. Il n'est pas éloigné parfois de faire des procès de tendance, lui qui les condamne avec tant d'indignation. Il ne craint pas d'outrer les vices pour les mieux fustiger. Sa verve l'emporte au-delà des limites du bons sens et de la vérité : il combat au lieu de raisonner. Rien de cela dans ses lettres ; il est sincère, juste, modéré, sans sacrifier de sa malice, de sa finesse et de sa vigueur. L'homme n'y est pas moins original que l'écrivain ; et voilà pourquoi nous mettons ses lettres, où il se dévoile tout entier, en tête de ses œuvres qui ne font que s'accentuer dans l'ironie par l'usage de la plume et par l'impatience de la critique. Elles contiennent, d'ailleurs, l'expression d'un sentiment familial qu'on est heureux de rencontrer dans un critique aussi acerbe. Sa correspon-

dance avec sa femme et celle avec ses amis révèlent une sensibilité qui n'a rien d'apprêté, et qui trouve des expressions d'une tendresse et d'une grâce infinies. Cela hausse son rang, cela double sa valeur, au grand avantage de sa personnaliié.

Au commencement de sa carrière militaire, Paul-Louis Courier fut à la fois malheureux et méconnu. Sincère patriote, ne pouvant juger sur place les changements politiques qui s'accumulaient, il n'en vit que le mauvais côté : le dédain des constitutions, l'arbitraire des actes, le despotisme des dictatures, et condamna les remèdes comme pires que la maladie sociale. Plus que personne il s'est, dans ses écrits, abandonné à sa nature : il conservait en lui un idéal qui, à mesure que les événements en obscurcissaient l'éclat et en éloignaient la réalisation, se montrait de plus en plus froissé et terni. De là ses ressentiments, ses irritations, ses emportements ; et, pour juste et vraie qu'ait pu être sa colère, elle n'en a pas moins fini par déborder avec violence, par ravager au lieu d'améliorer. Admirable polémiste qui se fourvoie sans se corrompre, mais qui applique parfois la satire de Juvénal, où il n'eût fallu que l'épigramme de Figaro. L'épistolier, au contraire, plus calme et moins exigeant, nous semble y voir plus clair, toucher plus juste, et servir davantage au triomphe de ses idées. Du reste, l'un explique l'autre, et cela justifie l'ordre que nous donnons à ses publications : lettres, pamphlets, mélanges politiques et littéraires.

Quoique datées à de longs intervalles, ces lettres n'en ont pas moins le mérite d'avoir un tel caractère de sincérité, qu'elles peignent l'homme au complet : sa pétulance, sa causticité, sa patience de longue durée, son impatience, qui, une fois venue, ne le quittera plus ; ses espérances et ses déboires dans sa carrière militaire, sa persistance d'érudit, son avidité pour l'étude, ses progrès sensibles comme écrivain. Des récits excellents, des anecdotes charmantes, de l'esprit partout, et parfois des chefs-d'œuvre d'ironie, comme la lettre sur l'élection à l'Empire : voilà le caractère de ses premiers écrits. Ses confidences à sa mère se distinguent par un sentiment franc et naïf. Ses lettres à ce M. Chlewaski, inconnu pour nous, si apprécié par Courier, brillent déjà de toute la verve, de toute la grâce, de toute la désinvolture de ses meilleurs pamphlets. Quelle gaie silhouette de la société de Milan ! Quelle triste description des ravages artistiques à Rome !

Personne ne trace mieux que Courier la physionomie des contrées qu'il traverse : en peu de lignes, il dessine un paysage ; en peu de mots, il achève un portrait. Et quelle simplicité ! quelle sobriété ! C'est l'esprit français sans phrases. Chamfort a dit : *En vieillissant, il faut que le cœur se brise ou se bronze.* Courier a choisi la dernière manière ; et, quand il parle combats, pillages, massacres, il faut voir avec quelle insensibilité il traite de morts, de mourants, de victimes et de toutes ces infamies, compagnes ordinaires d'une armée en campagne. Ce dur apprentissage de la vie, ce réalisme dans son style épistolaire, n'a pas peu servi à aiguiser les traits du pamphlétaire et, plus tard, à les lui faire darder sans vergogne. Contrairement à tous ces apologistes, gagés ou amateurs, qui nous débitent avec tant de pompe les grandeurs et les gloires des conquêtes, Courier a eu le courage de retourner la médaille, et de nous en décrire l'envers avec une vérité et une énergie sans égales. Louons sa franchise, mais plaignons son humeur !

Ce que l'on doit admirer le plus dans Courier, c'est l'art de répéter les choses en variant l'expression selon la personne à qui il écrit. Son texte perpétuel, ce sont les misères, les horreurs, les tristesses de la guerre, surtout loin des grandes armées, dans les pays qu'on doit occuper sans les conquérir, dans la Calabre, où il était. Il s'exprime tantôt avec une grande sévérité, tantôt avec l'insouciance railleuse du soldat; il détaille jusque dans le menu cette vie d'aventures, ces dangers à tous les pas, l'escopette du brigand comme le stylet de l'assassin, et vous montre à quel état d'abattement farouche et de mépris de la vie ce régime, à la longue, vous amène malgré vous. Lisez sa lettre au général Mossel, qui lui avait fait cadeau d'une chemise, au lendemain d'une expédition malheureuse où on l'avait dépouillé de tout; lisez la suivante, à M. de Sainte-Croix, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et vous serez enchanté de la finesse, de la verve, du style de ce merveilleux écrivain, qui sait revêtir aussi bien l'habit aux rubans verts du Misanthrope que la casaque bariolée de Scapin, et parler leur langue tour à tour. Et quand il s'adresse à sa cousine de Lille, Mme Pigalle, qu'il n'a pas vue depuis deux ans, quelle grâce ! quelle bonhomie ! quels charmants souvenirs évoqués ! C'est à ne jamais croire que c'est un sévère commandant qui écrit, un pourchasseur de brigands de montagne, qui mène un

combat sans merci et donne des batailles sans prisonniers ! Comme à tous ses correspondants, il lui parlera de la guerre, mais en ces termes adoucis qui n'en montrent que l'inanité : « ... Savez-vous ce » qui m'arrive de ne plus rire? Je deviens méchant. Imaginez un peu » à quoi je passe mon temps. Je rêve nuit et jour au moyen de tuer » des gens que je n'ai jamais vus, qui ne m'ont jamais fait ni bien ni » mal : cela n'est-il pas joli ? Ah ! croyez-moi, cousine, la tristesse ne » vaut rien. » Peut-on exprimer plus spirituellement une opinion plus originale et plus sincère ? Eh bien, presque toutes ses lettres ont comme celles-ci des qualités vives, originales, curieuses, qualités que nous devons désormais laisser le lecteur découvrir et louer, sans rappeler davantage les traits qui les caractérisent, et l'effet qu'elles ont produit sur nous.

Il y a deux phases dans la vie de P.-L. Courier ; celle du militaire et celle de l'écrivain. De là, deux parties dans ses lettres, fort distinctes, quoique parfois mêlées. Mais plus il va, plus le sort contrarie ses désirs, et plus son caractère s'aigrit en s'irritant contre tout obstacle. Les déboires qu'il éprouva dans les lettres lui furent plus sensibles encore qu'à l'armée. On dédaigna le savant ; personne ne sut apprécier chez lui l'art exquis du traducteur. Cette forme, qu'il avait empruntée autant à la langue originale du XVIe siècle qu'à l'idiome harmonieux et naturel de la Grèce, fut considérée comme une recherche d'archaïsme, condamnée par le bon goût du temps. On le méconnut, on le repoussa de l'Institut, et il s'en vengea par cette lettre à *MM. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, chef-d'œuvre d'ironie, sinon de justice littéraire. Il frappait sans ménager les coups, sans choisir ses adversaires. Il en est de même de ses lettres au journal *le Censeur ;* il en est de même de ses pamphlets, tous plus verveux, plus spirituels l'un que l'autre, mais où l'esprit de son époque est condamné avec une rigueur extrême, où les hommes politiques qui gouvernaient alors la France sont ridiculisés jusqu'à l'excès, où tous ceux qui lui font ombrage sont sacrifiés sans scrupule. C'est qu'en vieillissant il devient de plus en plus misanthrope, mécontent de soi et des autres, quinteux, égoïste. Une seule, une seule qualité le sauve d'une réprobation méritée, une seule qualité l'absout, le distingue entre tous, le couronne ! Qu'est-ce que cette qualité magique qui excuse tant

d'erreurs, qui pallie l'exagération, qui charme et séduit? C'est le style, et Paul-Louis Courier y est un maître incontesté.

Il existe des écrivains qui ont pour principale préoccupation le style, c'est-à-dire la forme qu'ils donneront à leur pensée. C'est moins le nombre des idées qu'ils poursuivent que la façon dont ils les exprimeront, le cadre qui leur siéra le mieux. Les uns, caustiques avant tout, adoptent une manière vive, preste, dégagée, la phrase courte, le trait rapide, l'épigramme acérée. Les autres, d'un tempérament calme et d'une nature reposée, donnent à leur façon de procéder une ampleur majestueuse, une tournure noble, une ordonnance méthodique. Voilà ce qu'entendait Buffon par son apophtègme : le style, c'est l'homme. Voilà ce que recommandait Voltaire en s'écriant : Le style seul conserve les écrits. Il n'y a donc pas lieu de blâmer dans Courier le trop de soin avec lequel, d'après certains critiques, il embellit sa forme. Il aime et respecte sa langue, il l'étudie dans les auteurs de son choix, il va demander à l'époque de Louis XIV la clarté de ses tours et au XVIe siècle l'originalité de ses épithètes, rien de mieux. Plusieurs de ses pamphets et surtout de ses articles au *Censeur*, nous paraitraient un peu vieillis dans leurs sarcasmes, si ces sarcasmes n'étaient relevés par le sel attique le plus fin, trames légères, si l'on veut, mais admirablement brodées.

Nous irons plus loin, nous dirons même que c'est presque la qualité unique qui leur reste, et qui les sauvera de l'oubli. En effet, on peut chez lui condamner, dans plus d'un endroit, une pensée acerbe, outrée, et parfois même injuste, une haine de parti, une acrimonie continue. Quoi de plus violent que ses déclamations contre la noblesse et le clergé ! Quoi de plus injuste que certaines accusations qu'il accumule sur la tête de M. Decases ! Mais, à propos de ce dernier, il montre tant d'esprit et de verve, une langue si variée et si pure, qu'on est désarmé par le rire, et qu'on applaudit l'auteur tout en repoussant son opinion. C'est là véritablement le triomphe du style ! C'est là que la justesse des termes, l'élégance de la phrase, l'originalité de l'auteur se font apprécier indépendamment de sa pensée. L'avocat s'est chargé d'une mauvaise cause : on loue son talent, on blâme son plaidoyer. Triste constatation de la vanité de la parole humaine ! Elle dit parfois le bien lourdement et ennuyeusement, et le mal avec un

prestige et un attrait des plus séducteurs. En tout cas, tant pis pour ceux qui ne brillent que par l'esprit et non par le sens moral. Il faut éviter surtout le rôle de critique quand même : que reste-t-il de Zoïle ? Un nom, pour servir de repoussoir à celui d'Homère.

Du reste, pour mieux apprécier le style de Paul-Louis, il faut retourner à son temps. Où en était la littérature, de 1820 à 1825 ? A l'imitation continuée des anciens, travail ingrat dans une terre épuisée, dont on ne pouvait plus tirer que de rares et chétives moissons : Le noble tombé dans le convenu, la pompe dans l'emphase, l'esprit dans le précieux, l'imagination aboutissant au banal, le faux débilitant le goût. A ne prendre que les prosateurs : pour un Chateaubriand on comptait dix Marsangy. L'improvisation de la Tribune et de la Presse commençait à introduire dans le style si rapide et si élégant du XVIII[e] siècle, les lenteurs, les longueurs, les pléonasmes, les vulgarités du lieu commun, l'affadissement des idées ordinaires, l'impuissance des périodes toutes faites. Une phraséologie terne et froide allanguissait les meilleurs écrits, s'imposait aux meilleurs auteurs. Il fallait secouer le joug de la décrépitude et de la décadence ; il fallait remonter aux sources de la langue française, demander au XVI[e] siècle l'originalité de ses termes et la coloration de ses épithètes, fuir la perfection trop imitée quoique inimitable, des grands écrivains du XVII[e] siècle, et s'inventer une manière tenant au XVI[e] siècle par la richesse des expressions et au XVIII[e] siècle par la clarté du tour.

Dès lors, que d'études, que de recherches, quel labeur ! extraire, comparer, essayer, déterminer le poids de tel substantif, décomposer tel adjectif, demander à l'origine des mots leur véritable acception, poursuivre les nuances dans leur magie, les périodes dans leurs contours, analyser, coordonner, véritable chimie grammaticale, dont il fallait retrouver les principes et recomposer les lois. Tout ce travail de patience et d'investigation, Paul-Louis Courier le fit dans le silence du cabinet, s'étonnant lui-même de la difficulté de bien écrire, et voulant justifier de plus en plus les éloges qu'on lui prodiguait. Enfin tant d'efforts furent couronnés du succès le plus éclatant : Il se satisfit soi-même, et nous laissa une œuvre qu'aurait signée Labruyère, et que Voltaire eût applaudie.

JULES DAVID.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Mémoires de l'Académie physio-médico-statistique de Milan.** — Année XXXVII (1880). — 2. **Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du couchant de Mons**, par M. Gonzalès Decamps.

1. — Mémoires de l'Académie physio-médico-statistique de Milan. — Année XXXVII (1880).

Messieurs,

Ce volume contient des articles philanthropiques, sanitaires et médicaux, que nous ne saurions juger et qui sortent des attributions de notre Société ; aussi, nous n'en parlons que pour mémoire, et nous allons essayer de rendre compte des trois articles qui nous ont paru devoir le plus vous intéresser.

Dans la « *Commemorazione* » d'Isaac Péreire, M. le professeur Francesco Vigano expose d'abord la douleur qu'il a ressentie de venir, si peu de temps après avoir rendu compte de l'important travail « La question des voies ferrées, » rappeler les travaux immenses accomplis par l'homme de bien qui s'appelait Isaac Péreire, et que la mort vient de ravir à tant d'œuvres bonnes et utiles. — Le père d'Isaac et d'Emile Péreire était fils du célèbre Jacob Rodriguez Péreire, philologue et mathématicien distingué, qui fut l'inventeur d'une méthode pour enseigner à parler aux sourds-muets. Il était en relation avec tous les hommes illustres de son temps et jouissait d'une si grande considération qu'il représentait à la Cour de Louis XV toute la nation israélite. Ses corréligionnaires ne pouvaient résider à Paris sans son autorisation. — Buffon fit son éloge. —

La famille Péreire est d'origine portugaise. Les persécutions religieuses d'Espagne l'obligèrent à se réfugier en France, où elle se fit naturaliser. Les frères Péreire reçurent une brillante éducation et furent affiliés à la secte des Saint-Simoniens. « Les deux frères Péreire, dit le professeur Vigano, formaient une seule personne ; on ne saurait parler de l'un sans parler de l'autre ; ils étaient alternativement l'un la tête et l'autre le bras ; aussi cette *Commemorazione* est-elle en même temps pour l'un et pour l'autre. »

Les deux frères furent toujours associés dans les mêmes travaux ; ils coopérèrent ensemble à l'organisation merveilleuse du mouvement économique du XIXe siècle. Ils créèrent des institutions de prévoyance, presque toutes adoptées aujourd'hui dans les entreprises de travaux publics ; ils organisèrent, principalement en faveur de leurs ouvriers et employés de tout grade, la distribution à bon marché des objets de consommation fondée sur le principe de la mutualité. Ils furent les créateurs de la plupart des chemins de fer de France et de l'étranger, et la méthode de comptabilité inventée par eux, fut presque universellement adoptée. Parmi la longue énumération des créations de toute sorte : voies ferrées en France et à l'étranger, banques, établissements de crédit, sociétés, etc... dues aux frères Péreire, nous voyons que la première voie ferrée (Paris à Saint-Germain) fut établie par eux en 1835 ; puis, en 1836, celle de Paris à Versailles (rive droite), où se firent, en quelque sorte, les expériences de toutes les méthodes, d'où est sorti en grande partie le personnel technique et administratif de toutes les voies ferrées d'Europe. — La longueur des voies qui furent construites sous leur influence, en France et en Europe, peut s'évaluer à 10,000 kilomètres.

Ils contribuèrent à la création du Crédit foncier et du Crédit mobilier ; par la Société immobilière ils ont concouru à l'assainissement et à l'embellissement de Paris. — Isaac Péreire fut rédacteur du *Globe*, du *Temps*, de l'*Organisateur*, et prit part, pendant longtemps, à la rédaction du journal des *Débats* ; il fit paraître, entre autres livres : *Principes de la Constitution des banques et l'organisation du Crédit*. — *Budget de 1877*. — *Questions financières*. — *Politique industrielle et commerciale*. — *Budget des réformes*.

Les frères Péreire étaient d'une activité et d'une énergie extraordi-

naires, ainsi que l'atteste la multitude des œuvres dont ils ont été les instigateurs ou les créateurs. « Ni l'âge, ni la cécité presque complète » dont il était affligé, ne pouvaient ralentir le travail d'Isaac Péreire. » Quand les institutions de crédit, de chemins de fer, de canaux, de » plantation ou de navigation ne l'occupaient pas, il pensait aux ques- » tions sociales, au bien de l'humanité, à l'administration écono- » mique et politique de tous les peuples. Toutes les institutions » sociales, disait-il, doivent tendre à l'amélioration morale, intellec- » tuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Après tout cela, n'a-t-on pas raison d'affirmer, continue M. le pro- » fesseur Vigano, que les entreprises grandioses des frères Péreire, » accomplies pendant ces cinquante dernières années, ont puissam- » ment contribué, avec les voies ferrées, à avancer le progrès et la » civilisation ? » Isaac Péreire naquit à Bordeaux en 1806, il est mort en 1880.

M. le professeur Vigano, après avoir énuméré tous les titres des frères Péreire à la reconnaissance publique, consacre quelques pages à ses souvenirs personnels. Dans un langage très noble et très ému, il rappelle l'amitié qui les unissait et les regrets profonds et durables qu'il garde dans son cœur à des mémoires si grandes et si chères.

M. Guliemo Rossi, à propos de la mort de Luigi Bossi, professeur et inventeur de divers systèmes pour les tissus de soie, fait l'éloge de cet homme de bien qui, par sa seule volonté et sa persévérance, est arrivé à mériter de ses concitoyens la considération et les récompenses les plus honorables et les plus flatteuses. -- Luigi Bossi a constamment cherché les modifications et les perfectionnements pour les tissages de la soie, des velours, et de toutes les étoffes qui rentrent dans ce genre de fabrication. L'Institut de France l'avait nommé membre correspondant et lui avait envoyé, en 1867, une lettre de remercîments et de félicitations « digne de celle qui l'écrivit et de celui qui la reçut, » accompagnée d'un diplôme d'honneur. — M. G. Rossi énumère, avec les termes techniques, tous les travaux, toutes les inventions, les nombreuses écoles dirigées par L. Bossi, ainsi que les médailles qui lui furent décernées dans les expositions. Les appréciations personnelles se recommandent par une grande valeur philoso-

phique et morale, qui font apprécier les œuvres de L. Bossi et regretter sa mort.

La chronique du combat de Melegnano (8 juin 1859), de M. Giacomo Frassi, a pour but de relever les faits, tels qu'ils se sont passés, et de rectifier certaines erreurs commises par les historiens. — Les renseignements minutieux et précieux tout à la fois, recherchés et classés avec beaucoup de méthode, donnent une idée très exacte de la marche des événements pendant ces quelques journées. — Tout en partageant l'opinion de l'honorable M. G. Frassi, sur la nécessité de n'apporter dans l'histoire que des détails absolument authentiques, nous nous sentons cependant porté à l'indulgence, quand nous considérons la tâche difficile et ardue qui incombe à l'historien et la presque impossibilité de se procurer d'une manière absolue tous les moindres incidents. — Nous devons être reconnaissants à M. G. Frassi des détails très intéressants et très véridiques qu'il nous donne. Grâce à ses soins, deux tableaux indiquent d'une manière précise où se trouvent les monuments élevés aux victimes de la guerre et les inscriptions qui les recouvrent. — A l'aide de ces tableaux, on pourra retrouver les lieux « où gisent les ossements oubliés » et peut-être un jour « ces victimes du Devoir » devront-elles à la pieuse pensée de M. G. Frassi de recevoir les honneurs qu'elles attendent et auxquels elles ont droit.

A. LOISEAU,
Vice-Président de la 2[e] classe.

---

2. — Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons, par M. Gonzalès Decamps.

Sous cette ingénieuse devise, « *quo non descendam !* » la contre-partie de celle de Fouquet, M. Decamps a réuni les documents les plus nombreux, les plus complets, qui puissent éclairer la question qu'avait mise au concours la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut. Il a compulsé les archives des abbayes, des chapitres et des villes, les titres des anciennes seigneuries, etc. On ne saurait lui re-

procher de ne pas faire connaître les sources où il a puisé : 22 pièces, du XIIIe au XVIIIe siècle, sont insérées textuellement à la suite du mémoire. Ce sont des permis de recherches, des concessions, au sens moderne du mot, des autorisations ou des prescriptions de détail, des registres des veines bien connues, etc.

Eh bien ! malgré ce travail si important et si méritoire, bien des parties de l'histoire des houillères restent obscures, et ne pourront sans doute jamais être élucidées : l'importance de la houille dans la vie industrielle des nations est chose presque absolument moderne, et son introduction a été lente et presque inaperçue. L'antiquité semble l'avoir ignorée, ou, du moins, M. Decamps n'en a trouvé qu'une indication très légère et peu précise dans Aristote et dans Théopompe : rien chez les Romains : la Chine toutefois, paraît l'avoir connue dès longtemps. — L'industrie recherchait peu la houille : le bois fournissait aisément le chauffage nécessaire.

Lorsqu'on commença à exploiter régulièrement les mines de la Grand-Combe, il y a 50 ans environ, je demandais aux premiers concessionnaires quelle était leur condition, avant la constitution de la Société. Les gens du pays, me répondit-on, allaient gratter les affleurements et brûlaient le charbon qu'ils en avaient détaché. » C'est un semblable état de choses qui paraît avoir existé dans le Borinage avant la fin du XIIe siècle. « Cette année, dit Renier en 1195, de la terre noire propre à faire du feu fut trouvée dans beaucoup de localités de la Hesbaie » et, plus loin, il cite parmi les découvertes utiles de son temps, la marne, le plomb, et une terre noire semblable au charbon, très utile pour la forge et pour le chauffage des pauvres.

La houille était exploitée depuis 100 ans en Angleterre ; en sorte que dans la légende traduite d'une vieille chronique latine par Jean des Prés, en 1198, et d'après laquelle un ange avait révélé au forgeron Hulla de Liége, les propriétés de la terre noire, on est disposé à compléter le mot *ang...* qui se trouve tronqué dans l'original, non pas en *angelus*, mais par *anglus*.

Quoi qu'il en soit, les gisements de houille sont mentionnés, à partir de 1213, comme une propriété importante, et, dès lors, leur condition légale semble être à peu près ce que nous la voyons dans la Loire.

Le propriétaire du sol est aussi propriétaire du tréfonds ; mais, en

ce qui concerne l'exploitation de la houille, comme il y a intérêt public à ce que cette exploitation soit bien conduite, le propriétaire du sol subit une expropriation spéciale, et est indemnisé par la concession d'une quote part du charbon extrait.

Si le propriétaire du sol est en même temps le souverain, médiat ou immédiat, comme c'était le cas pour le Borinage, la concession est faite à un entrepreneur d'exploitation ; mais, en ce cas, le loyer est très fort et la part du seigneur devient excessive ; ce que prouvent les faillites d'entrepreneurs qui apparaissent dans les pièces citées.

Ainsi, retenons pour l'histoire que l'exploitation de la houille, commencée en Angleterre au XI[e] siècle, n'est constatée au voisinage du Hainaut, dans l'évêché de Liège, qu'en 1195, et, dans le Hainaut même, qu'au commencement du XIII[e] siècle : elle se développe sans cesse depuis ce moment en nombre d'exploitations, en habileté de procédés, en activité de production ; ajoutons que la règlementation, excessive dans le principe, s'est simplifiée plus tard : les pièces rapportées par M. Decamps en font foi. Est-il besoin de dire, toutefois, que notre siècle de machines à vapeur et de chemins de fer a considérablement accéléré ce mouvement ; ce qui le prouve péremptoirement, c'est que la population du Borinage a triplé depuis 70 ans (64,000 âmes en 1812 — 187,000 en 1876).

Qu'est-ce que ce nom même de Borinage, appliqué au pays de la houille, au couchant de Mons, et surtout, à la vallée de la Haisne qui, de Mons, va joindre l'Escaut à Condé ? M. Decamps énonce plusieurs hypothèses sur son origine, sans pouvoir conclure formellement pour aucune d'elles. Est-ce le nom des Eburons d'Ambiorix, qui s'est ainsi transformé ? Mais le nom de Borinage ne semble pas remonter au-delà du XVI[e] siècle.

L'histoire scientifique de la houille commence à l'étude géologique des terrains ; aux veines et veinettes qui se multiplient dans le grès carbonifère ; aux bouleversements qui ont séparé et même, retourné le terrain de façon à placer des couches modernes au-dessous de couches plus anciennes ; je ne prétends pas vous parler en détail des *plats* ou *plateures* du Nord et du Midi séparés par une *naye* soulevée au thalweg de la vallée houillère : de la grande faille qui rompt brusquement les assises régulières du terrain et qu'on suit depuis la Prusse rhénane jusqu'au

Pas-de-Calais. Qu'il nous suffise de rappeler que le terrain carbonifère semble se prolonger jusqu'à 3,000 mèt. au-dessous du niveau de la mer; qu'il contient environ 2,23 % de houille répartis en couches nombreuses; que l'on compte, dans le couchant de Mons, jusqu'à 185 de ces couches, dont 125 exploitables, d'une épaisseur comprise entre 0^m 45 et 3^m.

La houille n'a pas pris, sans contestation, sa place dans ce monde. Les cités de Londres et de Paris l'ont proscrite tour à tour, au nom de la santé publique et de la beauté du teint qu'elle compromettait : la grave Sorbonne est intervenue dans la question; la houille devait provoquer la péripneumonie, l'asthme, l'apoplexie. Un édit de Henri IV, bientôt rapporté heureusement, en interdit l'usage sous peine d'amende et de prison; il fallut que, vers 1760, Morand, membre de l'académie des sciences, attestât que les dames de Valenciennes et de Liége, n'étaient, ni moins coquettes, ni moins blanches que les parisiennes. La houille fut absoute par l'Académie et définitivement renvoyée de l'accusation.

M. Decamps entre dans de longs détails sur l'histoire scientifique et administrative de chaque exploitation : il m'est impossible de le suivre sur ce terrain, accessible seulement aux habitants du pays. Vous trouveriez plus d'intérêt à l'histoire des charbonniers eux-mêmes, des *Borains* comme on les nomme communément depuis le XVIIe siècle; l'exploitation, laissée aux ouvriers jusqu'au XVe siècle, sans direction, comme le commerce lui-même, donne lieu à d'incessantes querelles et laisse les exploitants dans la misère. Il y a là une page de l'histoire toujours la même, du capital et de la main-d'œuvre. Dès que la mine s'approfondit, la dépense des recherches et des travaux préliminaires excède le capital que peuvent réunir les associations d'ouvriers. Il faut recourir à des ingénieurs habiles, à des méthodes plus scientifiques, et aussi à des marchands qui font chèrement payer leur secours. Ce sont les *maîtres* ou parchonniers. Les petits maîtres, formant la bande travailleuse, leur sont subordonnés et dirigent *les petits ouvriers* qui ne sont que des salariés et n'ont part ni aux risques ni aux bénéfices. — Ceux-ci se partagent suivant la nature de leur tâche : il en est de même des garde-magasins et des employés au commerce. — Enfin, les femmes portent la hotte chargée, le long des échelles : on les appelle

hoteresses ou *boraines* ; et ici se place une autre étymologie de ce nom, bon-rein se prononçant bo-regne, en patois du pays. Elles forment une corporation puissante et active comme nos dames de la halle.

Nous ne terminerons pas cette courte et incomplète analyse sans signaler à votre attention et à votre estime, le programme des concours ouverts par la Société du Hainaut : ils tendent à bien élucider l'histoire et la condition du Hainaut dans le passé et dans le présent ; à rechercher les améliorations dont sont susceptibles l'hygiène, l'agriculture, l'instruction publique dans la province. A la suite de ce programme viennent des questions posées par le Gouvernement et par le Conseil provincial pour l'étude des meilleurs moyens de garantir les ouvriers dans la descente des puits ; de reconnaître les déviations de la boussole dans le lever des mines, d'améliorer certaines industries locales.

Ainsi les autorités excitent au travail, au travail scientifique utile ; et le mémoire même de M. Decamps vient témoigner que cette impulsion réussit et produit d'intéressants travaux ; l'histoire du passé est un fondement solide pour les projets de l'avenir.

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

NOTE HISTORIQUE

De l'Influence de la dernière guerre du Mexique sur l'état de nos Arsenaux.

Messieurs,

Je vous demande la permission de vous entretenir d'une légende qui défigure des faits de date bien contemporaine. De récentes publications la reproduisent et elles n'ont pu encore être détruites par les contradictions les plus formelles. — Il s'agit de la pénurie où la guerre du Mexique aurait laissé nos arsenaux.

Tout d'abord, un peu de réflexion ferait comprendre que le matériel d'une guerre comme celle du Mexique est bien peu de chose relativement à ce qu'exige une guerre européenne. Mais j'apporterai dans l'examen de cette assertion un témoignage direct et formel : j'étais à la tête de la direction de La Fère pendant toute la durée de la guerre du Mexique ; j'ai envoyé une part notable du matériel qu'elle a exigé ; tout ce matériel m'est rentré à la fin de la guerre, sauf 300 fusils âme lisse ; quelques semaines ont suffi à le remettre en état et le travail courant avait remplacé amplement les consommations de munitions de la guerre. Les arsenaux que je dirigeais n'ont donc rien perdu à la guerre du Mexique et j'affirme que tous mes collègues rendraient le même témoignage.

Mais il fallait expliquer pourquoi la France n'avait pas armé en 1866 : les raisons de cette abstention se trouveront dans les mémoires du Maréchal Randon (2e volume p. 145 et suivantes).

Je n'ai pas qualité pour confirmer son témoignage et proclamer, après lui, que les motifs qui décidèrent la politique française n'étaient, à aucun degré, du ressort du Ministère de la Guerre.

Il m'est impossible, pourtant, de quitter ce sujet sans rappeler que le blâme qui, très injustement, porta alors sur le Maréchal, frappait un ministre laborieux et essentiellement honnête homme, qui avait été, pendant 7 ans, de 1851 à 1858, le plus sage, le plus habile et le plus utile des gouverneurs généraux de l'Algérie. Lorsque le Maréchal fut par la plus fâcheuse des combinaisons, rappelé de ce gouvernement, il était

parvenu à obtenir la confiance des populations indigènes et jamais le pays ne sembla mieux disposé à accepter la nationalité française ; l'histoire de l'Algérie dira comment et pourquoi ce précieux résultat fut compromis après lui par des considérations absolument étrangères au bien du pays ; comment ce travail de francisation de notre colonie recula pour de longues années ; ce ne fut pas la première fois qu'il en arriva ainsi ! Espérons que ces grands intérêts de gouvernement auront été sacrifiés ainsi pour la dernière fois !

Colonel FABRE DE NAVACELLE.

NOTE

RÉSUMANT LES ÉLÉMENTS DE LA DISCUSSION SOUTENUE DANS LA SÉANCE DU 20 JANVIER SOUS CE TITRE : *A quelle date doit-on placer l'influence exercée par Agnès Sorel sur l'esprit de Charles VII ?*

Rappelons d'abord que la légende relative à Agnès Sorel a pour point de départ le double récit de du Haillan et de Brantôme, fondés tous deux sur un on-dit.

Mais cette légende a été battue en brèche par la critique moderne : c'est donc une question fortement controversée. Théod. Burette, dans son *Histoire de France,* émet un doute sur la tradition consacrée. M. P. Clément, dans son *Histoire de Jacques Cœur et de Charles VII,* déclare que l'influence d'Agnès Sorel sur le roi, au point de vue politique, n'est confirmée par aucun historien du temps. On lit dans l'*Histoire de France* de M. Duruy, (t. Ier, p. 578) : « Par malheur pour cette anecdote populaire, Agnès Sorel ne vint à la Cour que longtemps après la levée du siège d'Orléans ; et si les femmes exercèrent alors une heureuse influence sur le roi, ce furent, avec Jeanne d'Arc, Marie d'Anjou, sa femme, et surtout sa belle-mère Yolande, princesse d'une rare énergie. » L'historien ajoute : « C'est à partir de 1444 que l'on trouve les premières preuves authentiques de la faveur d'Agnès Sorel. »

Telle est aussi l'opinion de M. Ludovic Lalanne, dans *Un mot sur Agnès Sorel* (Athenæum, 24 nov. 1855). Mais il se trouva en contradiction avec M. Vallet de Viriville, auteur des *Recherches sur Agnès Sorel,* et d'une *Histoire de Charles VII.* La controverse entre ces deux champions d'une opinion

contraire a donné au débat une certaine activité et un intérêt notable. Au fond, tout se réduit à une question de dates, et c'est sur les chiffres qu'il faut s'appuyer.

On sait qu'Agnès Sorel fut d'abord attachée à la reine de Sicile, Isabelle de Lorraine, femme du roi René. Or, dans un compte de dépenses de cette princesse, à la date de 1444, on lit : *Agnès Sorelle*... X livres.

C'est en cette même année 1444 qu'Agnès paraît à la cour de France, et porte le titre de *Noble damoiselle Madamoiselle de Beaulté*, du nom du château de Beauté, près Paris, que le roi lui avait donné. Les années suivantes, elle reçoit d'autres châtellenies et seigneuries, des pensions, des libéralités dont elle jouit jusqu'en 1450, année de sa mort, qui eut lieu à Jumièges. Jean Chartier, moine de Saint-Denis et historiographe de France, dit formellement qu'Agnès avait été au service de la reine l'espace de cinq ans, donc de 1444 à 1449 vieux style.

Olivier de la Marche, historien bourguignon, dit aussi qu'à cette époque (1444), le roi avait nouvellement élevé Agnès à la Cour, et c'était, ajoute-t-il, une des plus belles femmes que je *vey oncques*. Voilà les témoignages contemporains.

M. Vallet de Viriville connaît tous ces textes, mais il ne se tient pas pour battu. Il s'appuie sur la naissance des quatre filles d'Agnès Sorel, nées de son commerce avec le roi. L'aînée, Charlotte, serait née en 1434 ; la seconde, Marie, en 1436 ; Jeanne, la troisième, en 1445 ; la dernière ne vécut que six mois. Mais ces dates paraissent de convention, et n'ont pour base aucun document authentique. Vallet de Viriville le reconnaît, et M. Quicherat est du même avis. Par exemple, Charlotte, qui passe pour l'aînée, ne fut mariée qu'en 1462 à Jacques de Brézé ; elle aurait donc eu alors 28 ans, ce qui n'est guère vraisemblable pour une fille de roi, et elle aurait eu 42 ans quand son mari la surprit en adultère et la poignarda.

M. Vallet de Viriville ne tient pas absolument à ces dates de naissance, mais il soutient que l'influence d'Agnès Sorel à la Cour date de 1435. Il s'appuie à ce propos sur le témoignage de Jacques Duclercq et d'Æneas Sylvius. Mais le premier ne fixe pas de date; il dit simplement qu'après le traité d'Arras, conclu en 1435, « le roy s'accointa d'une josne femme nommée Agnès.... laquelle ne dura guères et mourut. » Quant aux *Commentaires* d'Ænéas Sylvius, il y est dit qu'Agnès vint à la Cour avec la reine de Sicile, et qu'elle passa au service de la reine de France. Mais la reine de Sicile ne parut pas à la Cour de 1435 à 1443. Elle partit pour Naples en 1435, revint en Provence avec René d'Anjou, en 1442, et ne se

rendit que l'année suivante à la cour de Charles VII, pendant son séjour à Toulouse.

On peut croire, et cela est généralement admis, que des rapports secrets avaient existé entre le roi et Agnès avant que celle-ci devint dame d'honneur de la reine, c'est-à-dire, en 1443, et que cette liaison ne devint publique qu'en 1444, quand elle fut installée à la Cour. Les dates antérieures étant ainsi écartées, ce qui est le point important, il est bien prouvé que le réveil de Charles VII avait précédé cette époque. Dès 1433, il avait secoué le joug de son dernier favori, la Trémouille, grâce aux sages conseils d'Yolande et de Marie d'Anjou. En 1435, il avait signé le traité d'Arras, qui le réconciliait avec le duc de Bourgogne : enfin il était entré dans cette voie d'activité, d'opérations et de victoires qui signalèrent toute la fin de son règne. La belle Agnès n'aurait donc point eu la part importante, décisive, que lui attribue la légende sur la conduite de ce prince.

Agnès fut mêlée aux intrigues de Cour, aux démêlés qui eurent lieu entre le roi et le dauphin son fils. Elle poussa à la Cour ses parents et ses amis, fit des fondations, des aumônes. Mais le bien qu'elle fit compense-t-il le mal produit par le scandale public d'une maîtresse en titre, usurpant la place et l'autorité d'une reine légitime, épouse et mère ? L'histoire est là pour répondre au nom de la morale outragée [1].

BOUGEAULT,
Président.

---

(1) L'*Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, en 5 vol. et dont le premier a paru, contiendra toutes les données du problème historique dont nous avons fait l'esquisse.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 4 ET 20 JANVIER 1882.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1882. — *Présidence de* M. Alfred BOUGEAULT. — Le procès-verbal de la séance du 23 décembre, rédigé, par M. le Secrétaire général adjoint Gustave DUVERT, est lu et adopté.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépose sur le bureau : le *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg* et le *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne.*

M. CAMOIN DE VENCE présente un rapport sur la candidature de M. de la BRUNETIÈRE, membre associé-libre, qui demande à être admis en qualité de membre titulaire résidant de la 1re classe. Les conclusions favorables du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. Jules DAVID lit une *Étude* sur Paul-Louis COURIER, appréciant le caractère et l'œuvre du célèbre écrivain, la valeur de l'helléniste érudit, du littérateur et du pamphlétaire à l'esprit fin et mordant. L'auteur reçoit les félicitations de ses collègues et l'étude est renvoyée au comité du journal.

M. le PRÉSIDENT annonce à M. de la BRUNETIÈRE, qui est introduit, le vote émis en sa faveur, et lui dit que la Société se félicite de voir resserrer les liens qui l'unissaient à elle.

M. de la BRUNETIÈRE remercie M. le PRÉSIDENT et la Société; il fera tous ses efforts pour justifier l'honneur qui lui est accordé.

M. JORET DESCLORIÈRES donne lecture, pour M. Gustave de VAUDICHON, des trois premières parties de son étude sur *Montchrétien de Vatteville,* poëte et économiste (1575-1621).

SÉANCE DU 20 JANVIER. — *Présidences successives de* MM. BOUGEAULT et LOUIS-LUCAS. — Le procès-verbal de la séance du 4 janvier, rédigé et lu par M. Gustave DUVERT est adopté.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL fait connaître que la Commission des finances vient de se réunir et que le projet de budget de 1882 sera soumis aux délibérations de la prochaine séance.

M. CAMOIN DE VENCE et LOISEAU s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Ernest DELAMONT, de Bordeaux, envoie la notice individuelle qui lui avait été demandée.

M. BELIN, gendre de M. DAVIOUD, demande la communication du manuscrit de son beau-père, *Histoire de l'habitation privée en France,* mémoire qui a été couronné au concours de 1881.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL annonce que M. LOUÏSE, Principal du collège de Sedan, Membre correspondant de la Société, vient d'être nommé chevalier de la légion d'honneur. Cette nouvelle est accueillie avec une vive satisfaction et M. le Secrétaire-général est prié de transmettre, les félicitations de la Société à notre collègue.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

— *Etude politique et juridique sur le Sénat*, par M. VAVASSEUR, membre de la Société. — M. le Colonel FABRE, Rapporteur.

— *Étude sur le Maréchal de Fabert*, par M. le commandant Bourelly.

— *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-lettres de Caen* 1881. — M. JORET-DESCLOSIÈRES, Rapporteur de ces deux ouvrages.

— *Le rachat des chemins de fer,* par M. Léon SAY.

— *Les chemins de fer devant le Parlement* et *Le chemin de fer de Calais à Marseille.* — 3 brochures par M. Emile LEVEL, Ingénieur.

Mgr. TOLRA DE BORDAS écrit qu'il espère revenir à Paris au mois d'avril et prendre part de nouveau aux travaux de la Société. Il adresse une brochure intitulée : *Tableau des études historiques en France au XIXe siècle*, ouvrage couronné par l'Académie des jeux floraux en 1866.

M. LOUIS-LUCAS annonce qu'il a vu M. DUMOULIN, libraire dépositaire en ce moment d'une certaine quantité de livres appartenant à la Société. Après quelques observations échangées entre M. BOUGEAULT, DESCLOSIÈRES, LOUIS-LUCAS, NIGON DE BERTY et FABRE, M. LOUIS-LUCAS est autorisé à s'entendre avec M. DUMOULIN au sujet de la location provisoire, qui doit être faite pour placer les livres comprenant la bibliothèque de la Société.

M. DE BERTY fait connaître que le fils de M. DE MONTAIGU, ancien

membre de la Société, va reprendre la publication des œuvres de son père dont il avait déjà parlé. Ces œuvres disséminées dans les journaux seront reproduites par feuilles mises en vente au prix de quinze centimes.

MM. Joret-Desclosières et Louis-Lucas annoncent qu'il ne leur est parvenu aucun mémoire pour les concours de 1882.

La séance publique annuelle est fixée au Dimanche 23 Avril.

La discussion proposée pour parvenir à la fixation de la date à laquelle s'exerça l'influence d'Agnès Sorel sur l'esprit de Charles VII, confirme les appréciations données par M. Bougeault dans son étude sur *Artus III, comte de Richemond*. Les intéressants aperçus indiqués à l'occasion de cette question seront plus à propos publiés à l'occasion de l'examen du grand ouvrage que M. de Beaucourt prépare sur le règne de Charles VII.

La question d'Agnès Sorel, portée à l'ordre du jour, est discutée entre MM. d'Auriac, Nigon de Berty et Bougeault.

M. d'Auriac, s'appuyant sur les meilleurs historiens et critiques qui ont étudié la question à propos de Charles VII, et de l'influence exercée par Agnès Sorel sur le roi, notamment Vallet de Viriville, dit qu'à son avis la légende relative à cette favorite n'est pas bien fondée, et il se rallie à l'opinion émise par M. Bougeault dans son *Étude* sur le comte de Richemond.

M. Bougeault déclare que toute la question roule sur les dates, et ramène la discussion sur ce point : il promet d'envoyer au Comité de lecture une note préparée par lui et qui résumera les éléments de la question.

M. Desclosières lit la fin de l'étude de M. Gustave de Vaudichon sur *Montchrétien de Vateville*. Cette dernière partie est entendue avec un vif intérêt. L'auteur examine dans son étude : le *Traité de l'Économie politique dédié au roy et à la reyne mère du roy*, les manufactures, la navigation, le commerce, les soins et les devoirs du prince.

Le renvoi au Comité du journal est prononcé.

M. Eugène d'Auriac présente un rapport sur les *Mémoires de l'Académie de Rouen*. Il apprécie successivement d'intéressants travaux sur : *les Foires de Rouen*. — *Le peintre Jean Leprince*. — *L'abbé de Boismont*. — *Plaute*, — *Les premiers imprimeurs de Rouen*. Cette dernière partie a conduit M. d'Auriac à des recherches patientes sur l'origine de l'imprimerie en Normandie, recherches constatant que le premier livre imprimé en Normandie le fut à Caen.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

Mars-Avril 1882.



PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire,
Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire,
Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1882

Président . . . . M. BOUGEAULT ✠, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Présidents honoraires . . . . M. J. C. BARBIER, O. ❋ ✠ ✪ I, Président à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille DOUCET, C. ❋ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président. . . . . M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.

Vice-président adjoint . . . . M. VAVASSEUR, rue du Caire, 10.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, ✪ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur. . . . .

TABLE DU NUMÉRO DE MARS-AVRIL 1882.

Séance publique annuelle de la Société des Études historiques 57

I. *Discours d'ouverture*, prononcé par M. BOUGEAULT, Président 58

II. *Compte-rendu des travaux de la Société des Études historiques* (année 1881), par M. G. DESCLOSIÈRES. 63

La Saint-Charlemagne, par M. Eugène D'AURIAC 77

Épisodes de la Ligue et de la Fronde, par M. CAMOIN DE VENCE. . . . 89

Silhouettes contemporaines. — *M. Émile Augier*, par M. G. DUFOUR . . 96

La Réunion des Sociétés savantes, à Paris 100

Extraits des procès-verbaux des Séances de la Société des Etudes historiques. 102

48e Année. Mars-Avril 1882. No 2.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Dimanche 23 Avril 1882.

Présidence de M. BOUGEAULT.

Nous donnerons à sa date et à la suite des procès-verbaux, le compte-rendu détaillé de cette séance. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui qu'aux côtés de M. le Président siégeaient: MM. Barbier, notre éminent confrère récemment nommé Procureur général à la Cour de cassation et M. Vavasseur, avocat à la Cour d'appel, vice-président adjoint. Après l'allocution de M. le Président et le compte-rendu des travaux de l'année 1882 que nous publions en tête de ce numéro, il a été procédé, sur le rapport de M. Lorseau, à la distribution des médailles, deux de vermeil et trois d'argent, décernés à MM. Combier, président du tribunal civil de Laon, Prarond d'Abbeville, Morel de Saint-Gaudens, Eugène Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, de Nettancourt de Poitiers.

Cinq lectures, qui toutes, à des titres divers, ont mérité les applaudissements de l'auditoire, ont été entendues dans l'ordre suivant.

M. d'Auriac, la *Saint-Charlemagne*, ses origines historiques.

M. J.-C. Barbier, fragment de sa traduction en vers de l'Iliade d'Homère, 18e chant : le *Bouclier d'Achille*.

M. Louis-Lucas, Notice sur M. de Bussy, décédé administrateur de la *Société des Etudes historiques*.

M. Camoin de Vence, *Deux femmes de lettres au* XVIe *siècle*.

M. Léon Hilaire, *Pages et Laquais* (1484-1745), lue en l'absence de l'auteur, par M. Dufour.

Pour ne pas retarder la publication de ce numéro, nous renvoyons à la suite des procès-verbaux, le compte-rendu plus détaillé de cette très intéressante séance qui avait réuni un nombreux concours d'auditeurs. Le soir, selon l'usage confraternel, les membres de la Société ont terminé cette fête par un banquet suivi de l'audition de diverses productions littéraires et poétiques.

I

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par M. BOUGEAULT, Président.

Mesdames et Messieurs,

La science historique a cela de particulier auprès des autres sciences, que celles-ci vivent du présent tandis que celle-là s'occupe exclusivement du passé.

Le passé est mort, il est vrai, mais au lieu de l'ensevelir, l'histoire le ressuscite; elle lui rend la lumière qu'il a perdue. Science admirable et souveraine, qui fait revivre ce qui n'est plus, et tire, de cette poussière des temps écoulés, les plus hauts enseignements que l'humanité puisse entendre et recueillir.

On a pu se demander parfois si l'histoire du passé n'est pas finie et définitivement close; si, après tant de travaux, de recherches et de

découvertes, il ne serait pas temps de laisser enfin les morts dormir leur dernier sommeil. Ceux qui, comme nous, par goût, par devoir et habitude, se plaisent à évoquer ces ombres, à vivre avec elles, se garderaient bien d'accueillir une telle pensée.

Nous disons avec assurance et vérité : non, l'histoire n'est pas faite; elle est toujours à faire, et pour ainsi dire à recommencer. Plus on fouille dans les ruines des siècles, plus on trouve qu'il y a de secrets à découvrir, de problèmes à résoudre. Il s'est même formé de nos jours une science antérieure à l'histoire, la science préhistorique, qui cherche ce qu'était l'homme alors qu'il luttait contre les bêtes féroces à l'aide de la hache de pierre ou de bronze. Les origines semblent donc reculer devant les poursuites de la science, comme ces fantômes que le rêve veut saisir et qui s'enfonçent de plus en plus dans l'obscurité de la nuit.

Les Champollion sont bien parvenus, par un miracle de sagacité divinatrice, à trouver la clé des hiéroglyphes; mais à l'entrée du désert, sur le sable des Pharaons, se dresse toujours le sphinx colossal qui attend encore le dernier mot de son énigme. Ce sol africain, brûlé par des souffles torrides, nous réserve sans doute bien des surprises. L'Europe y jette chaque année ses intrépides missionnaires, semeurs de la bonne parole, et ses aventureux pionniers de la science, précurseurs de la civilisation au sein d'une barbarie séculaire. Les uns meurent obscurément de la fièvre ou des privations, les autres tombent victimes du fer, du plomb ou de la flèche; mais tous ont fait un pas de plus dans le désert, tracé une voie nouvelle, dégagé quelque donnée de l'inconnu. D'autres les remplacent, *non deficit alter*, aussi dévoués, aussi intrépides, et ne doutant point du succès définitif : l'histoire est là pour recueillir le fruit de tant d'héroïques efforts.

Et cette terre d'Asie, berceau primitif des peuples européens, que de secrets ne nous réserve-t-elle pas aussi ! Là sont nos origines, nos ancêtres, ensevelis dans la poudre des siècles, et que nous exhumons avec un religieux respect. Le dernier mot n'est pas dit sur les peuples primitifs de cette vaste contrée, les uns nomades et pasteurs, ayant à peine laissé un nom, une trace de leur passage dans les steppes où se dressait leur tente mobile ; les autres groupés en nations puissantes, ayant eu pour centre ces cités célèbres qui avaient nom

Tyr, Pergame, Babylone, Ninive, Palmyre, Ecbatane, Suze, Persépolis.

Le champ est plus vaste encore, et moins connu, si nous descendons l'Indus et le Gange, si nous interrogeons ces langues parlées il y a deux et trois mille ans, et où nous retrouvons les racines des nôtres, ces livres sacrés du Brahme, où bouillonne la sève poétique et religieuse d'un peuple dont la floraison a dû être magnifique à son printemps, puisque dans sa vieillesse il nous montre ces monuments gigantesques, palais, temples et pagodes, dont les proportions confondent l'imagination du voyageur.

Plus loin encore, grâce à nos conquêtes récentes, nous avons pu retrouver, sur les rives du Cambodge, des ruines moins connues et non moins dignes de l'être, celles du palais d'Angcor. Quels secrets recouvrent ces monuments d'une société depuis longtemps disparue ? Ces pierres amoncelées sont des témoins qui parlent ; ces sculptures ont un langage que peut-être nous connaîtrons un jour. L'histoire est patiente ; elle marche à pas lents en remontant le cours des âges ; mais rien ne l'arrête, aucune difficulté ne la décourage : si elle ouvre les tombes, c'est pour illustrer les secrets de la mort.

Enfin le plus vaste, le plus peuplé des empires du monde s'étend à l'extrémité orientale de l'Asie. Qui nous révèlera les arcanes de la Chine, si longtemps fermée, et aujourd'hui à peine entr'ouverte ? Quelles en sont les origines ? A quelle cause attribuer cette longévité d'une civilisation immobile ? La grande muraille ne suffit pas pour l'expliquer. Il faudrait la chercher peut-être dans un principe éminemment conservateur, le culte religieux consacré à la famille, aux ancêtres, et le besoin que chaque membre éprouve de reposer dans la même tombe. Cette religion du respect mérite bien notre attention ; elle pourrait servir de modèle et d'exemple à des peuples qui se croient plus avancés parce qu'ils ne respectent plus rien, ni dans le passé, ni dans le présent, et qui paraissent croire que c'est faiblesse d'esprit de voir le divin dans la vie et la mort. Ah ! si le présent seul, si la matière, si la jouissance du moment sont les seuls éléments de la vie humaine, à quoi bon s'occuper de l'histoire, qui nous montre, dans toutes ses évolutions, le besoin des aspirations supérieures et de l'immortalité ?

Pardon, Messieurs, si je m'égare un instant dans ces données abstraites des études historiques. Le sujet y prête, mais je ne veux pas qu'il m'entraîne trop loin. Je reviens donc à mon point de départ, qui sera aussi ma conclusion. L'histoire n'est jamais faite définitivement; elle est toujours à refaire, elle recommence sans cesse. Chaque jour une vérité, lumière nouvelle, vient s'ajouter à la vérité acquise, ou bien la critique, armée de documents nouveaux, contrôle et rectifie des erreurs accréditées. Pour nous borner à la France, quels progrès n'a pas faits la science historique depuis le commencement du siècle ! Tout y était pour ainsi dire à refaire. Voltaire, qui voulait tout réformer, avait raison sur cette matière quand il disait : « l'histoire est mal faite, nous la recommençons..» Pourtant nos annales restaient enfouies dans les archives, dans les bibliothèques; une foule de mémoires intéressants n'avaient jamais été publiés. Que de documents exhumés, mis en lumière, analysés et commentés par une critique savante, dont les travaux et les efforts ne se ralentissent pas ! L'attrait est vif et pour ainsi dire irrésistible : il a entraîné les plus grands esprits du siècle ; il semble que plus on sait, plus il reste à apprendre, même sur les événements pour ainsi dire contemporains. C'est ainsi que la Révolution française, tant de fois racontée, et à des points de vue si divers, vient d'être reprise et fouillée de nos jours par un nouveau narrateur, qui, en puisant dans les archives et les correspondances éparses, a su rajeunir un sujet épuisé en apparence, l'exposer dans ses plus minitieux détails, et en faire un tableau d'une réalité saisissante, d'un enseignement aussi éloquent qu'impartial et sévère [1].

L'histoire n'est donc pas seulement une lumière projetée sur le passé; elle a encore, elle a surtout pour résultat pratique d'éclairer le présent, de faire pressentir l'avenir. C'est à ce point de vue que notre Société avait proposé depuis deux ans comme sujet de concours l'*Histoire des provinces Danubiennes*. Cette histoire, limitée au traité d'Unkiar-Skelessi, avait bien son intérêt et son à-propos. Depuis un siècle, depuis l'affaissement progressif de l'empire ottoman, n'est-ce

---

(1) Taine. *Les origines de la France contemporaine.*

point sur le Bas-Danube et sur les Balkans que se dirigent les yeux inquiets de l'Europe? N'est-ce pas là que peut se dénouer la crise finale du remaniement des Etats concurrents? Il y avait donc un vif intérêt à étudier ces populations de races et de langues variées, qui sont dans l'expectative de leur sort définitif, qui ont secoué, avec des phases diverses de revers et de succès, le joug de l'Islam, et qui cherchent à se grouper suivant l'instinct de leurs origines et de leurs intérêts. De jeunes royaumes ont surgi à la suite de terribles luttes, Slaves, Bulgares, Roumains, Turcs, sont là en présence; ces contrées, qui ont servi si souvent de passage aux migrations d'Orient en Occident, doivent compter désormais d'un poids notable dans la balance des intérêts européens.

Nous devons donc dire avec regret que notre appel à l'érudition sur une telle étude n'a pas été suivi d'effet. L'année dernière, les travaux qui nous avaient été envoyés pour ce concours nous ont paru insuffisants pour décerner le prix proposé. Cette année les concurrents nous ont fait totalement défaut. Est-ce découragement devant les difficultés de la matière? Est-ce le peu de ressources qu'elle offrait en documents rédigés dans notre langue? Nous pourrions citer pourtant plusieurs ouvrages connus où l'on eût trouvé les bases d'un travail sérieux et attrayant. D'un autre côté Bucarest n'aurait-il pu nous répondre? Bucarest devenu un centre actif de travail intellectuel, de mouvement historique et littéraire, où notre langue est répandue et parlée avec charme et correction. C'est donc avec peine que nous abandonnons un sujet qui avait souri à notre pensée, à nos sympathies, à nos espérances.

Mais un fait accidentel ne fait rien perdre à la valeur et à l'intérêt de nos concours. Nous avons eu dans les années précédentes des résultats dont nous pouvons nous applaudir; il en est sorti des ouvrages d'une valeur sérieuse qui nous permettent de bien augurer de l'avenir, et les sujets que nous proposons aujourd'hui pour les deux années qui vont suivre ne peuvent manquer d'attirer l'attention des écrivains qui aiment à chercher dans l'étude du passé les éléments des progrès futurs.

BOUGEAULT.

II

COMTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANNÉE 1881.)

Lu en séance publique du Dimanche 23 Avril 1882.

Un critique littéraire dont le nom a brillé, pendant longues années, d'un vif éclat à côté de ceux de Sainte-Beuve et de Théophile Gautier, pratiquait, assez fréquemment, l'habitude de remplacer par de spirituelles digressions le compte-rendu des fêtes de l'esprit que son feuilleton du lundi annonçait au public.

Les fantaisies, les plaisantes anecdotes, les thèses littéraires et artistiques occupaient agréablement la curiosité, mais du drame, de la comédie, du vaudeville, du livre, le lecteur ne savait pas, le plus souvent, la causerie terminée, un traître mot.

N'est-il pas infiniment plus commode de laisser toute liberté à son imagination que de river sa pensée à celle des autres ?

Oublier ses préoccupations personnelles, suivre un auteur dans ses intentions, reconnaître sa méthode, préciser son but, distinguer ses qualités, les révéler au lecteur, à l'auditeur ! c'est un rôle malaisé !

Cette tâche difficile s'impose, chaque année, dans les associations à l'un des membres de la compagnie ; ce rapporteur est toujours assez mal à l'aise, travaillé par la double préoccupation de ne pas fatiguer l'auditoire et de rendre à ses confrères toute la justice qui leur est due.

C'est entre ces deux écueils qu'il nous faut naviguer ; veuillez, Mesdames et Messieurs, vous rassurer, nous ne ferons pas ensemble un voyage de long cours, mais une rapide promenade à travers les études communiquées, l'année dernière, à notre Société.

Commençons sans plus tarder. Nous avons l'honneur de vous pré-

senter, comme premier portrait de notre galerie historique : *Le chevalier de Beaujeu.*

C'était un vaillant homme ! Originaire de Provence, issu de la noble maison de Quiqueran de Beaujeu, comptant dans ses annales des évêques, des gouverneurs de provinces, des lieutenants généraux, de grands dignitaires de l'ordre de Malte.

Admis dans cet ordre dès sa jeunesse, il fit ses premières armes sous les ordres du comte d'Harcourt, au siége de Lérida, et se couvrit de gloire pendant la terrible guerre de Candie qui dura 25 ans, de 1645 à 1669.

Fait prisonnier par les Turcs, en mai 1660, après un combat héroïque soutenu par quatre des bâtiments de l'ordre de Malte contre trente galères ottomanes, le chevalier de Beaujeu fut enfermé au château des Sept Tours à Constantinople, redoutable citadelle, dernière expression de l'arbitraire et du despotisme.

Notre collègue, M. d'Auriac, nous fait pénétrer dans le sombre cachot qui se referma sur le chevalier de Beaujeu pendant dix années ! dix années de sa belle et pleine jeunesse. Sa mise en liberté fut vainement réclamée par Louis XIV et la République de Venise.

A cette époque, la Turquie dédaignait les menaces des plus puissants.

Comment une insulte adressée à l'ambassadeur de France détermina-t-elle l'envoi d'une escadre commandée par le comte d'Apremont ? Comment, au nombre des jeunes marins du vaisseau amiral, un neveu du chevalier de Beaujeu se trouva-t-il embarqué ? Comment avec autant d'habileté que d'audace, Jacques de Quiqueran entreprit-il de favoriser l'évasion de son oncle qui gagna le vaisseau amiral à la nage et à travers mille périls ?

Pour le savoir, il faut lire l'étude vraie comme l'histoire, amusante comme un roman, racontée par M. d'Auriac.

Vous y trouverez sur la brutalité et la cruauté des Sultans, leur stupide insolence, leurs manquements aux principes essentiels du droit des gens, des informations à retenir comme terme de comparaison. Vous y lirez le récit de traits de vaillance et d'audace dignes de figurer aux plus belles pages de nos annales maritimes et militaires.

Peut-on concevoir attitude plus énergique et plus fière que celle du comte d'Apremont ?

Sommé de rendre le chevalier de Beaujeu, réfugié à son bord, il répondit à l'envoyé du Sultan :

— Le premier qui visitera mes bâtiments sera pendu à la grande vergue de mon vaisseau amiral, fût-il le capitan-pacha lui-même !

— Si l'escadre turque et l'artillerie des forts s'opposent à ma sortie du port, je me livrerai passage de force, nous partirons avec tout notre monde ou nous ferons sauter nos vaisseaux, vous brûlerez avec nous!

Le comte d'Apremont mit à la voile le 13 mars 1671 ; la flotte turque n'osa l'inquiéter et il rentra triomphalement dans le port de Toulon, ramenant avec l'ambassadeur de France, le chevalier de Beaujeu.

Le chevalier mourut à Malte, en 1689, à peine âgé de 63 ans, après avoir accompli de nouveaux exploits contre les infidèles.

Si la puissance Musulmane ne tient plus en échec les monarchies européennes, elle excite de nos jours les compétitions et divise les politiques ; sa faiblesse au XIXe siècle, comme sa stupide arrogance au XVIIe met encore en péril le repos du monde.

En sortant des humides cachots du château des Sept-Tours, permettez-moi de vous retenir encore quelques minutes en prison, nous y serons en aimable compagnie; M. le colonel FABRE DE NAVACELLE, notre président de l'année dernière, nous fera visiter les maisons cellulaires à propos d'un compte-rendu par lui présenté sur une des questions qui intéressent grandement l'efficacité de la répression pénale, nous voulons parler de la rétrocession des prisons départementales à l'État.

Chargé par la Société générale des Prisons de préparer, en 1881, un rapport destiné aux conseils généraux de France dans le but de vulgariser la possibilité de cette utile réforme, je devais à mes confrères de la Société des Études historiques, avant tous autres, l'hommage de mon travail.

Sous la plume de M. FABRE, l'analyse de cette étude apparaît dans des termes tellement clairs et si lumineux que les personnes les moins familiarisées avec ces utiles problèmes, se trouvent renseignées et comprennent que les finances départementales ne sont pas assez prospères pour permettre la réalisation d'une réforme dont les trop lourdes charges doivent incomber à l'Etat.

Si la navigation de la Méditerranée était mal assurée, au temps du chevalier de Beaujeu, le séjour de la Provence n'était pas plus aimable au XVIe siècle.

M. CAMOIN DE VENCE nous a raconté des épisodes de la Ligue et nous a fait assister aux horreurs déchaînées par le fanatisme sur les imprudents et malheureux Vaudois.

En même temps qu'ils embrassaient la réforme, les Vaudois revendiquaient certaines franchises locales, prétention qui les constituait à l'état de révolte contre l'autorité royale.

Un magistrat, le président d'Oppède, joua dans la répression des troubles un rôle que la plupart des historiens ont jugé sans impartialité.

D'Oppède fut accusé, pendant trop longtemps, d'avoir dans un intérêt personnel, pour satisfaire sa cupidité, poursuivi la spoliation et le massacre des habitants de Cabrières et de Mérindol, voulant disait-on, réunir leurs biens à ses propres domaines.

L'ordre d'exécuter des mesures de rigueur émanait de François Ier; son successeur Henri II mit d'Oppède en accusation pour avoir trop fidèlement obéi.

M. CAMOIN DE VENCE, ancien magistrat du ministère public, pour lequel la procédure et les débats criminels n'ont pas de secrets, nous a démontré par l'étude de l'accusation et de la défense, que le président d'Oppède, loin d'outre-passer les ordres rigoureux de son souverain et les arrêts réguliers du Parlement de Provence, les avait tempérés dans l'exécution par des mesures plus humaines.

L'issue du procès fut favorable au président d'Oppède. Rétabli dans sa charge, ce magistrat revint à Aix porteur de lettres de rémission du Roi et du garde des sceaux, Jean Bertrand.

Cette cause célèbre politique précédée d'une détention de près de deux années, avait été plaidée pendant cinquante audiences. Si la vérité historique s'était trouvée submergée sous le torrent de paroles qui déborda sur le Parlement de Paris, une circonstance contribua, plus encore que toute autre cause, à tromper l'opinion de la postérité. Le réquisitoire de Daubery, l'accusateur du président d'Oppède, présentant ce magistrat sous les couleurs les plus odieuses, fut longtemps publié seul sans les défenses et plaidoiries prononcées en faveur du président.

Mieux connues aujourd'hui, appréciées par M. CAMOIN DE VENCE, elles permettent de rétablir la vérité sur d'Oppède.

L'histoire déplore les excès de la révolte et la cruauté de la répression, mais elle les reproche aux auteurs vraiment responsables, le Roi et le Parlement de Provence.

Nos annales contemporaines ne rappelleront-elles pas aussi que la civilisation dont nous sommes si fiers au XIXe siècle, connut des troubles, des massacres, des incendies, des ruines, sévèrement réprimés, châtiés par de sanglantes représailles; et nos arrière-neveux plus heureux que nous, éclairés par les leçons du passé, de ce passé qui, selon le mot de l'historien Mably, est un avertissement de l'avenir, connaitront-ils le grand bienfait de la mesure dans la revendication et de la modération dans le gouvernement?

M. CAMOIN DE VENCE conserve pour son ancienne famille judiciaire des préférences manifestées dans une autre étude : *Deux magistrats de la fin du* XVIIIe *siècle:* SÉGUIER et DUPATY, grands et curieux caractères que la cause célèbre des *trois roués* mit aux prises. Dupaty soutenait l'innocence des accusés et attaquait les vices de la procédure criminelle. Séguier défendait la majesté du passé contre l'audace des novateurs; lutte mémorable, résumée en ces termes par M. CAMOIN DE VENCE : « Jugeant de loin aujourd'hui les passions qui ont si vivement troublé les esprits à la fin du XVIIIe siècle, nous pouvons proclamer que Séguier et Dupaty, les deux champions de ce grand tournoi parlementaire, ont, à des titres différents, l'un par sa verve énergique et ardente de réformateur, l'autre par sa fermeté digne et austère de magistrat, mérité l'admiration publique et qu'ils sont dignes de figurer à jamais dans les annales de l'éloquence française. »

La science pure, avec son sérieux, ses austères et instructives recherches, nous fait oublier les tristesses des persécutions, les ardeurs des luttes politiques et judiciaires.

Une monographie de notre confrère M. Jacques FLACH, professeur suppléant du cours de M. LABOULAYE, au collège de France, retraçant les dispositions législatives de la *Table de bronze d'Aljustrel,* explique les règlements destinés, au commencement du premier siècle de notre ère, à déterminer le mode d'exploitation des richesses minières. Le savant travail de notre confrère, honoré d'une favorable appréciation

de l'Institut, se distingue par une sagacité particulière apportée dans la restitution et l'interprétation des fragments restés obscurs de la table de bronze d'Aljustrel. Notre Société, à son tour, par l'organe d'un collaborateur depuis longtemps apprécié, M. LOUIS-LUCAS, est venue apporter son témoignage à M. FLACH, et le féliciter d'avoir si complètement révélé les détails instructifs de l'organisation rudimentaire des corporations ouvrières travaillant péniblement sous le contrôle oppressif de la centralisation romaine.

Elles sont livrées à l'excès contraire, absence d'unité et de puissante direction vers un but déterminé, ces populations Slaves que notre président, M. BOUGEAULT, nous a fait connaître par leurs mœurs, leur littérature, leurs aptitudes physiques et politiques. Entourées de peuples d'origine allemande, elles sont loin de former un tout homogène, elles ne parlent pas la même langue, ne pratiquent pas la même religion. Si les espérances de la race Slave se tournent vers la Russie, M. BOUGEAULT nous montre, par l'étude approfondie des tendances et des particularités de ces nationalités diverses, que de bien graves événements seraient nécessaires pour conduire le rêve panslaviste à la réalité.

L'étude de notre président, familiarisé par un long séjour en Russie avec les conditions intimes de ce problème contenant dans ses formules de redoutables complications, offre des renseignements d'histoire contemporaine que les politiques et les diplomates peuvent consulter avec profit.

Elle n'est pas moins instructive cette étude du même auteur, M. BOUGEAULT, intitulée *Artus III*, comte de Richemond, duc de Bretagne, connétable de France.

Le règne de Charles VII ! quel temps ! Depuis les recherches de M. VALLET DE VIRIVILLE qui communiqua ses premiers essais à notre Société, il y a déjà près de 45 ans, cette époque a été fouillée, interrogée, jugée : Jeanne d'Arc, Alain Chartier, Jacques Cœur, Agnès Sorel ont sollicité tour à tour nombre d'historiens, et après eux, un grand érudit, M. DE BEAUCOURT publie la plus étendue et la plus complète des histoires de Charles VII.

M. BOUGEAULT, en consacrant un chapitre au connétable de Richemond dont la puissante personnalité apparaît sur la scène politique

quatre années après la signature du désastreux traité de Troyes, livrant la France à l'Angleterre, M. BOUGEAULT nous signale, dans tous leurs détails, les intrigues et compétitions qui divisaient la cour du roi de Bourges et signale l'importance des services rendus par le Connétable.

La suite naturelle du récit a placé sous la plume de M. BOUGEAULT, l'examen de ce problème historique : « *Agnès Sorel exerça-t-elle réellement sur l'esprit de Charles VII l'influence heureuse que la chronique lui attribue ?* »

M. BOUGEAULT, s'appuyant sur les témoignages les plus autorisés et se livrant à la comparaison des dates, répond négativement ; la faveur dont Agnès Sorel jouit à la Cour s'exerça non pas de 1429 à 1433, période décisive pour les destinées de la France, mais seulement à dater de 1443.

Nous ne cessons pas encore de nous intéresser à la nationalité française en arrêtant notre attention sur l'étude de M. Camille MEUNIER : *La Gaule et la France*, suite de son mémoire communiqué l'année dernière.

Subissant au XVe siècle le rétablissement du bon plaisir, la liberté, dit M. MEUNIER, un instant relevée s'étendit définitivement dans la tombe et la Gaule avec elle.

Cette conclusion proposée par notre savant collègue ne manquera pas de soulever des controverses. Sans doute, le développement du pouvoir absolu retarda l'heure de l'avènement des classes moyennes ; mais celles qui avaient manifesté leur vitalité à six reprises différentes dans la tenue des États généraux de 1308 à 1420 cessèrent-elles d'exister ? Ne les apercevons-nous pas, de temps à autre, dans les siècles suivants, avec les qualités et les défauts déjà précisés par César, à l'époque de la conquête de la Gaule. L'imagination vive, le courage prompt à entreprendre, non moins prompt à se laisser abattre, puis à se relever, la conception enthousiaste, généreuse, l'exécution rapide, mais manquant de tenacité, la funeste propension aux divisions, l'amour immodéré des luttes de la parole, tout cela tempéré et rehaussé par une confiance intrépide dans le génie de la nation. Le caractère gaulois ! N'est-ce pas à lui que nous avons dû, après des revers écrasants de ne pas mourir de désespoir et de retrouver sous

l'influence d'une vaillante bonne humeur, le ressort merveilleux qui, à travers tant d'incidents, de tiraillements et de contrariétés politiques, nous a permis de réparer d'incomparables désastres ? On peut donc estimer que notre cher et savant confrère, poursuivant ses très patriotiques recherches, reconnaîtra depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, dans la vie publique, la littérature et les arts de notre France, quelques manifestations de l'esprit et du caractère Gaulois.

M. Raphaël PINSET, lauréat de notre Concours : « Histoire du Portrait en France », s'est montré fidèle à ses heureux débuts. Aux essais déjà par lui donnés sur l'*Histoire de la Peinture française*, il a, l'année dernière, ajouté un nouveau chapitre : les *Peintres français au* XVIe *siècle*. L'œuvre des Martin Fréminet, des Dubois, d'Antoine Caron, des Clouet est étudiée avec un sentiment très distingué de la critique d'art.

Historien des grands peintres, notre confrère considéra comme un honneur justifié de consacrer en séance publique une notice biographique à notre célèbre et regretté collègue, M. Léon COGNIET.

Au souvenir du concours de 1878, se rattache par un lien direct la distribution du prix Raymond en 1881.

Deux récompenses devaient être décernées sur deux questions distinctes proposées par la troisième classe et la quatrième. *L'histoire des institutions de prévoyance en France*, sujet deux fois ajourné par suite de l'insuffisance des mémoires présentés, avait enfin trouvé son lauréat.

Le rapporteur des précédents concours, M. Gustave DUVERT, nous fit connaître les mérites de l'important mémoire présenté par M. Antony Rouillet, travail offrant notamment de précieux renseignements statistiques qui ont mérité un prix de mille francs à l'auteur et lui ont valu, peu de temps après la récompense accordée par notre Société, un prix de l'Institut.

L'autre question était *l'Histoire de l'Architecture des habitations privées en France depuis la Renaissance jusqu'en 1830.*

Le mémoire couronné portait la signature d'un éminent architecte, M. Davioud, et nous éprouvions la tristesse si bien traduite par la parole sympathique de notre Président, M. FABRE, de déposer notre couronne sur la tombe du lauréat.

Le compte-rendu de cet intéressant concours fut présenté par M. d'Auriac dans un rapport qui est lui-même un cours élégant et rapide d'architecture.

Chaque temps adoptait un style répondant aux nécessités, aux aspirations, aux fantaisies de l'époque. Les sombres forteresses de la féodalité, les églises et les manoirs gothiques du moyen-âge, les châteaux, merveilles de goût et d'art de la Renaissance, les hautes, sévères et froides demeures du règne de Louis XIII, les solennels et massifs palais de Louis XIV, les coquettes maisons de plaisance des frivoles courtisans de Louis XV écrivent en style de pierre l'histoire des coutumes et des mœurs.

C'est une vérité acquise que notre confrère, M. de la Brunetière, n'a pas omis de rappeler, en étudiant le règne de saint Louis. Il nous a communiqué un fragment d'un livre en cours de préparation et qui portera ce titre : *Le pouvoir royal en France*. L'architecture religieuse de ce siècle nous montre, à Paris, deux merveilles : la sainte chapelle du Palais de justice et Notre-Dame de Paris. Les institutions de ce temps, comme le rappelle M. de la Brunetière, les lois, les réformes, les guerres offensives et défensives portent, elles aussi, l'empreinte puissante du sentiment chrétien. Le Roi aimait le peuple, le peuple aimait le Roi ; mais les grands étaient de l'opposition et discutaient les prérogatives royales.

Nous suivrons avec attrait le développement des études de notre confrère.

Pourquoi et comment, dans les siècles suivants, ce lien de double et nécessaire sympathie s'est-il détendu, relâché, brisé; est-ce la faute des peuples ou des Rois ?

Ce dissentiment, comme toutes les querelles, comporte un aveu réciproque ; l'une et l'autre partie, devant le tribunal de l'histoire, articule ses griefs sans confesser ses torts.

Attribuer bonne justice est un rôle aussi difficile que redoutable. Un penseur a dit : « il y a plusieurs hommes dans l'historien : le savant qui recueille les faits et les compare, l'artiste qui les combine et les colore, le philosophe qui les interroge et les juge. »

Il faut, en effet, être doué d'un haut et puissant esprit philosophique pour déterminer sans faiblesse, comme sans partialité, la part

exacte qu'il convient d'attribuer dans nos gloires et nos désastres à la monarchie et au peuple.

Cette recherche n'est pas nouvelle. Alain Chartier, trop peu connu, débattant la question dès le XVe siècle, dans son *quadrilogue invectif*, écrivait :

« Le peuple pâtit de la faute des grands, et les grands sont empêtrés par la mutinerie du peuple. »

Trouver l'équilibre, découvrir l'harmonie dans le gouvernement des sociétés fut toujours l'idéal rêvé, poursuivi à travers tant de chances diverses, de mécomptes, de nouvelles espérances, par les plus grands esprits de tous les temps.

Si le terrain de la politique actuelle et militante nous est interdit aux termes de nos statuts, il ne nous est cependant pas défendu de porter nos regards sur les questions économiques, sans nous livrer à des appréciations de nature à soulever des polémiques contraires à la bonne harmonie de nos rapports confraternels. Or, parmi ce qui est et ce qui s'impose, nous rencontrons un problème qui, dans l'avenir, retiendra l'attention des historiens, nous voulons parler de la contrariété d'intérêt entre le capital et le travail ouvrier. Pour éclairer ces délicates et périlleuses difficultés, on devra recourir à des monographies de la nature de celle publiée par M. PAGART D'HERMANSART, sous le titre : *les anciennes communautés d'arts et métiers de Saint-Omer*. M. CAMOIN DE VENCE, chargé de nous communiquer cette étude, a bien fait voir que tout n'était pas mauvais dans les corporations et qu'à côté des abus, justement critiqués, il y avait des principes d'association, de discipline, de solidarité, toujours utiles à pratiquer. Expression de l'expérience et du bon sens, ils doivent profiter à toute communauté d'intérêts qui veut vivre et progresser.

Nous cesserions d'être fidèle, Mesdames et Messieurs, à la promesse faite en commençant ce compte-rendu, si nous prolongions la revue des travaux publiés l'année dernière. Ce que vous connaissez déjà suffit pour vous indiquer leur étendue, leur variété, leur valeur.

Pour ne rien omettre, laissez-nous vous rappeler encore la lecture faite en séance publique par M. le Président BARBIER, du fragment de sa belle traduction en vers de l'Iliade : *Junon endort Jupiter*. Le programme de la séance de ce jour vous réserve le plaisir d'une non

moins agréable audition. Et après avoir applaudi avec nous le lecteur, vous comprendrez la grande satisfaction que vient d'éprouver notre compagnie, en apprenant la nomination de notre éminent confrère à la haute magistrature de Procureur général à la cour de cassation.

Complétons cette nomenclature par l'indication des rapports de MM. MARBEAU : *Histoire de Montépilloy*, écrite par M. CARRA DE VAUX. Montépilloy, petite ville beaucoup trop visitée par les gens de guerre. — Paul ODENT : *les Bulletins de la Société archéologique de Béziers*. — — LOISEAU : *l'Institut national génevois*. — FABRE DE NAVACELLE : *Mémoires de l'Académie de Savoie*. — D'AURIAC : *Histoire épisodique de la Bourgogne*, par notre nouveau collègue M. CLARIN. — D'AURIAC fils : *Fragments d'un poème national*. — Baron CARRA DE VAUX : *Mémoires du Hainaut*. — NIGON DE BERTY : *Le comte de Serre et son temps*, étude de M. Charles de Lacombe. — BOUGEAULT : *Histoire de la langue française*, par M. LOISEAU. DONEAUD DU PLAN : *Les principales reines mérovingiennes et carolingiennes*. — Jules DAVID : *Du Louvre au Panthéon*, promenade poétique et littéraire accomplie à travers le vieux Paris, par M. PRAROND, un des lauréats de notre distribution de ce jour.

Deux autres médaillés que vous allez entendre nommer, nous ont aussi donné des communications appréciées : un essai historique et géographique sur une petite île de l'Océan, l'île d'Yeu, par M. Eugène LOUIS, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon ; et la relation du siège de Gand empruntée à la correspondance inédite de Louvois, recueillie dans les papiers du maréchal de Besons par son arrière petit-fils, le marquis Constantin DE NETTANCOURT. Cette correspondance de Louvois peut être proposée aux méditations des hommes de guerre : précision, prévoyance, génie de l'organisation, conception des opérations générales, science des détails, tous les mérites que les chefs d'armée doivent posséder se rencontrent dans les ordres adressés par le grand ministre aux généraux chargés d'investir et de surprendre la place de Gand.

Cette communication est devenue l'un des meilleurs titres de M. DE NETTANCOURT à la récompense qui va lui être décernée.

La distribution des médailles de vermeil et d'argent que la *Société des Etudes historiques* accorde aujourd'hui à ses membres correspon-

dants, ne détourne pas sa pensée de la véritable intention exprimée par le généreux fondateur du *Prix Raymond*. En plus de ces médailles, un prix de 1,000 francs sera, comme par le passé, proposé non seulement à nos membres correspondants, mais aussi à des concurrents étrangers à notre Société.

Dès à présent, deux nouveaux sujets sont mis au Concours.

Prix à décerner en 1883 : *Histoire de la critique littéraire en France*, depuis le commencement du XIXe siècle jusqu'en 1870 (1).

Prix à décerner en 1884 : Etudier, en s'appuyant sur les données historiques, qu'elles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama, dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale (2).

Il aurait aimé à communiquer au public ces deux belles questions, notre administrateur regretté, M. DE BUSSY, qu'une mort prématurée nous ravit l'année dernière. Vous allez, dans un instant, entendre le récit des services par lui rendus à notre compagnie, je ne saurais ni mieux, ni plus complètement dire que celui de nos confrères chargé de remplir en votre nom ce pieux devoir; qu'il me soit permis de rappeler, que mis par nos fonctions réciproques en communication presque journalière pendant sept années, j'avais plus qu'aucun de nos confrères, été à même de connaître l'exactitude, le zèle toujours prêt, le dèvouement à ses fonctions, la parfaite égalité d'humeur, l'esprit de conciliation du parfait galant homme qui fut mon collaborateur. Je ne me rappelle pas, que pendant cet assez long espace de temps, un seul dissentiment se soit élevé entre nous sur la manière d'entendre le bon service d'une Association dont l'heureux développement nous était également cher. Presqu'en même temps que lui nous perdions M. Henry BIONNE, ancien Officier de marine, l'ami de notre illustre confrère M. DE LESSEPS qui lui avait remis le secrétariat général de la compagnie de Panama. M. BIONNE mourut en mer, au cours de son

---

(1) Prix de 1,000 francs et des médailes, s'il y a lieu. — Dernier délai du dépôt des manuscrits, 31 décembre 1882.

(2) Même récompense. — Dernier délai du dépôt des manuscrits, 15 novembre 1883.

voyage de retour en France. Obtenir la confiance de M. DE LESSEPS, dispense de tout autre éloge ; car parmi les traits de son grand esprit se rencontre la science du choix des hommes et cette trop rare supériorité de caractère qui aime, recherche et favorise le développement du mérite. Il était digne aussi de notre souvenir, M. DÉMOND, inspecteur de l'Institut national agronomique, esprit laborieux, qui fut trop peu de temps notre collaborateur.

Les regrets nés de la perte de ces confrères seront durables ; les admissions nouvelles prononcées depuis l'année dernière, si elles nous inspirent de bonnes espérances, ne sauraient combler le vide laissé dans nos rangs. Nous demanderons à nos nouveaux confrères élus en 1881 et 1882 : MM. Paul ODENT, dernier préfet français jusqu'à l'heure cruelle de la séparation, d'une fière cité, la ville de Metz, restée chère à nos cœurs, — MARBEAU, ancien conseiller d'Etat, digne continuateur d'un nom illustre dans les fastes de la prévoyance et de la charité, — TOURNIER, avocat, ancien magistrat, qui nous a déjà prouvé son goût pour les recherches historiques, — DUCHEMIN, publiciste, — ÉLIE DE BIRAN, fidèle héritier des traditions que lui légua son oncle le philosophe MAINE DE BIRAN, célèbre auteur des *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral*, — Abel CLARIN, travailleur résolu, fixant ses débuts par une *Histoire épisodique de la Bourgogne*, — Pagart D'HERMANSART, archiviste érudit, dont nous citions, il y a un instant encore, l'*Etude sur les corporations ouvrières de Saint-Omer*, — Auguste POUGNET, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, auteur d'études économiques et administratives qui nous promettent un précieux collaborateur. Nous demanderons, disons-nous, à ces confrères de nous aider à continuer les traditions de notre Compagnie qui fêtera sa cinquantaine en 1884. Déjà, ces nouveaux confrères ont pu se convaincre, en assistant à nos réunions mensuelles, que l'esprit d'indépendance et de liberté régnait absolument parmi nous. Notre compagnie se garde, comme du plus mesquin et du plus dangereux des procédés, de mettre des étiquettes sur les écrits de ses membres. Ils sont appréciés pour leur valeur intrinsèque, estimés pour la rigueur apportée dans l'admission des moyens de preuve réclamant, tout au moins, pour se rapprocher de la vérité, des présomptions graves, précises, concordantes.

Méthode juridique que la science du droit recommande à l'histoire. Chacun exprime ses opinions historiques comme il les comprend, ne relevant que de lui-même, de son amour de l'étude et de sa conscience. Si des observations, des critiques sont proposées, elles tendent à conseiller, mais non à limiter ou contrarier l'expression de la pensée. L'auteur reste absolument dégagé au milieu de confrères et d'amis applaudissant à ses efforts.

Notre devise se résume en ces trois mots :

Modération, tolérance, liberté.

Sous l'égide de ces sentiments, nous continuons une association agréablement hospitalière pour les membres qui la composent, et profitable au bon développement des études historiques.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.
Secrétaire général.

LA SAINT-CHARLEMAGNE

I

Il n'est pas un ancien élève de lycée ou de collège de l'Académie de Paris, qui ne se rappelle cette bonne fête des écoliers. Après la rentrée des classes, on ne pensait qu'à la Saint-Charlemagne. Chacun aspirait à une place de *premier* pour assister au banquet. Mais, hélas ! il était toujours trop limité le nombre de ceux qui avaient le bonheur de goûter au veau froid et à la galantine, à la charcuterie sous toutes ses formes, et aux gâteaux arrosés d'un champagne douteux.

On était moins bien traité qu'on ne l'eût été dans sa famille, c'est vrai ; mais on avait l'honneur de figurer parmi les convives de la Saint-Charlemagne, et il n'en fallait pas davantage alors — il n'en faut même pas plus aujourd'hui — pour être heureux.

Mais pourquoi cette fête scolaire? D'où vient cet usage? D'une ancienne tradition qui fait remonter l'origine de l'Université de Paris jusqu'au règne du célèbre roi des Francs, et l'Université elle-même a conservé cette tradition, en célébrant la Saint-Charlemagne comme la fête de son fondateur.

Les faits ne répondent pas cependant à cette opinion généralement répandue. Il n'en pourrait être ainsi que si l'on considérait l'*Ecole Palatine* et les différentes écoles fondées sous Charlemagne, comme ayant eu une action directe sur la corporation connue sous le nom d'*Université*. Celle-ci ne date, en réalité, que de Philippe-Auguste, et l'ordonnance qui la constitue ne remonte pas au delà de l'an 1200.

Jusqu'à cette époque les maîtres et élèves dépendaient de la cathé-

drale, et les écoles avaient partout été annexées aux églises et aux monastères : il n'y avait pas d'autre lieu d'enseignement.

Charlemagne qui montra certainement un grand zèle pour l'instruction, telle qu'on la comprenait de son temps, voulut faire revivre les traditions de l'empire romain. En conséquence, il prescrivit d'établir près de chaque évêché, et dans chaque monastère, des écoles où les enfants pussent apprendre le calcul, la grammaire et le chant. C'était peu sans doute, mais c'était un commencement, car, on doit le constater, avant le règne du fils de Pépin, l'Occident vivait dans une ignorance presque complète de toutes choses.

Dès l'an 787, Charlemagne avait ramené de Rome quelques maîtres célèbres, et deux ans après, il recommandait particulièrement aux métropolitains, évêques, abbés et autres ecclésiastiques, d'instituer des écoles pour instruire la jeunesse [1]. Le clergé reprit alors son véritable rôle de promoteur du développement intellectuel. Dans un capitulaire de Théodulf, évêque d'Orléans, se trouvent ces instructions : « Si quelque fidèle veut confier aux prêtres ses enfants pour être instruits dans les lettres, les ecclésiastiques ne doivent pas refuser de les leur enseigner, mais le faire avec une grande charité, ne rien exiger d'eux pour ce service, et ne recevoir que ce que les parents leur offriront volontairement. » Ainsi ces écoles étaient accessibles à tous les enfants, qu'il fussent de condition servile ou d'origine noble. On voit que l'instruction gratuite date de loin [2].

Les efforts de Charlemagne ne furent pas inutiles, car les écrivains qui se firent connaître aux siècles suivants sortaient tous des modestes écoles fondées par ce prince.

Sous le faible successeur de Charlemagne, le concile de Paris tenu en 829 supplia l'empereur d'établir des écoles publiques ; mais Louis le Débonnaire ne sut rien accomplir, et ce ne fut qu'au XIIe siècle que

---

(1) Constitutio de scholis per singula episcopia et monasteria instituendis. — *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 201.

(2) Adalard, parent de Charlemagne, fonda, en 824, une école gratuite à l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Leidrade, archevêque de Lyon, suivit aussi cet exemple en faisant enseigner la lecture et le chant dans son palais. — Caes. — Egasii Bullaei *de Patronis IV nationum universitatis*. P. 1662, p. 81.



maîtres et écoliers se formèrent en corporations, selon l'usage du temps. Ainsi naquit la célèbre Université de Paris à laquelle Philippe-Auguste accorda divers privilèges, et qui se proclamait elle-même la fille aînée des rois [1].

Charlemagne conquérant, législateur, politique, amateur et protecteur des lettres, des sciences et des arts, avait le goût et le sentiment innés de ce qui rend l'homme puissant et noble sur la terre. Agé de trente ans et déjà roi, il savait à peine écrire. C'est alors cependant qu'il exerça à mouler des lettres romaines sa main plus habile à manier l'épée [2]. Plus tard il apprit la grammaire d'un diacre italien, Pierre de Pise; puis il se fit initier par le savant Alcuin à la connaissance des arts libéraux, de l'astronomie, de la musique et des lettres sacrées. Non seulement il parvint ainsi, nous dit Eginhard, à parler et à dicter en latin, aussi bien qu'en tudesque, son idiome maternel, mais il entendait et lisait également la langue grecque [3]. Enfin il entreprit la composition d'une grammaire germanique et fit réunir les *Chansons de Gestes*, ces poésies nationales qui, avant d'occuper une si grande place dans notre histoire littéraire, jouèrent un rôle important sur les champs de bataille.

Cependant ses efforts pour la restauration des lettres et des sciences ne se bornèrent pas à l'influence déjà si puissante de l'exemple personnel. Il rassembla à Rome, comme nous l'avons déjà dit, des hommes instruits, des maîtres qu'il conduisit en France et dans la Germanie, puis il en appela d'autres qui répandirent autour d'eux la science et l'instruction.

« On peut apprécier, dit un historien moderne, toute la distance qui sépare la royauté barbare et l'empire chrétien de Charlemagne, en comparant à la *truste* des anciens chefs franks, batailleurs et amis des festins, le cortège de savants, de lettrés, de poètes, dont le fils de Pépin aima toute sa vie à s'entourer, et qui formait ce qu'on appelait l'*Académie Palatine*. Ses relations avec Rome avaient développé chez lui le goût des lettres et des arts. A chacun de ses voyages en Italie, il

(1) *Recueil des privilèges de l'Université de Paris*, 1674.
(2) Vallet de Viriville : *Histoire de l'instruction publique en Europe*. P. 1849, p. 82.
(3) Eginharti *Vita Karoli regis magni*, cap. XXV.

en ramena quelques-uns de ces savants qui firent de la France, au IXe siècle, le foyer de la vie intellectuelle de l'Europe [1] ».

Un historien fort curieux, mais très crédule, et d'un témoignage souvent suspect, le moine de Saint-Gall, raconte que, dès les commencements du règne de Charlemagne, deux clercs Ecossais, venant d'Irlande, débarquèrent sur les rives de la Gaule. Ils n'étalaient aucune marchandise, mais chaque jour ils criaient à la foule qui venait faire des emplètes : « Si quelqu'un désire de la science, qu'il vienne à nous, et qu'il en prenne, car nous la vendons. » D'abord on les écouta sans rien comprendre à leur annonce, puis on les crut fous, et le bruit de leur arrivée parvint jusqu'au roi Charles qui les fit venir en sa présence. » Est-il vrai, leur dit-il, que vous possédez la science ? — Oui, répondirent-ils, et nous sommes prêts à la donner à ceux qui la cherchent sincèrement. — Quel prix désirez-vous, pour cela ? — Nous réclamons seulement des emplacements convenables, des créatures intelligentes, et ce dont on ne peut se passer pour le pèlerinage de la vie, la nourriture et le vêtement. » Comblé de joie par ces réponses, le roi les garda auprès de lui ; mais bientôt, forcé de partir en campagne, il ordonna à l'un deux de rester dans la Gaule et d'y instruire les enfants de haute, moyenne et basse condition. L'autre fut envoyé en Italie pour y ouvrir une école dans le monastère de Saint-Augustin, près de Pavie [2].

Cette historiette, singulièrement amplifiée par la suite, devint au moyen-âge le texte sur lequel se fonda cette tradition que l'Université de Paris avait été établie par Charlemagne. Ce qui est positif c'est qu'avec l'aide d'Alcuin, il restaura les écoles. Ces écoles-mères enfantèrent d'autres écoles, et celles-ci ne cessèrent de se multiplier pendant plus d'un demi siècle.

Charlemagne apporta aussi de notables changements à la science du droit et à l'état de la législation ; mais il ne fit rien pour la médecine qui d'ailleurs n'existait pas alors comme science, et resta longtemps encore à l'état stationnaire. Le roi des Francs, d'après

(1) Alphonse Vétault. *Charlemagne*. Tours 1877, p. 376.

(2) Dom Bouquet. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. V, P. 1744. — *De scriptis Caroli Magni libri duo*, p. 106.

Eginhard, ne pouvait souffrir les médecins qui voulaient, à ce qu'il paraît, changer son régime de vie et lui en prescrire un autre.

II

Quand, au XII[e] siècle, les écoliers commencèrent à quitter la cité pour s'établir sur la montagne Sainte-Geneviève et notamment à l'abbaye de Saint-Victor, ils obtinrent divers privilèges du roi Philippe-Auguste, qui, par lettres données à Béthisy, les exempta de la juridiction du prévôt de Paris (1). Les étrangers affluèrent alors aux écoles, et l'on distingua par nations les écoliers de l'Université. Il y avait quatre nations : *France*, *Picardie*, *Normandie* et *Angleterre*. Chaque nation avait une école particulière dans la rue du Fouare; mais la nation d'Angleterre ayant accueilli des Germains, ne tarda pas à être absorbée par ceux qu'elle avait reçus dans son sein, et elle devint la nation d'Allemagne.

Ce fait se produisit vers le milieu du XV[e] siècle. Or, Charlemagne avait toujours été invoqué par les écoliers de la Germanie (2). Dès l'an 1167, l'empereur Frédéric Barberousse, qui avait voué à Charlemagne une vénération particulière, avait obtenu de l'antipape Pascal III la canonisation du voluptueux et cruel potentat. Et lorsque le nom d'Allemagne devint celui de la nation qui avait porté le nom d'Angleterre, les Germains se mirent en devoir de célébrer le culte de l'empereur qui avait cependant été le bourreau des Saxons. L'histoire nous apprend qu'à Verdun seulement, il fit exécuter en un jour 4,500 prisonniers (3).

---

(1) Si les bourgeois voient insulter un écolier, ils doivent en témoigner... Si cet écolier est frappé, il faut arrêter l'agresseur, le roi en fera justice. Le prévôt ou l'officier de justice ne pourra mettre en prison un écolier que s'il est pris en flagrant délit. — *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 24.

(2) Tant que cette nation avait porté le nom de nation d'Angleterre, elle était restée sous le patronage de S. Edmond. — Caes. — Egassii Bulaei *de Patronis IV nationum Universitatis*. P. 1662, p. 70.

(3) *Annales Palatii* t. I, p. 165, dans les *Monumenta Germaniæ historica*.

Peu de temps après la mort de Charlemagne, on commençait à parler de sa sainteté, et déjà, vers l'an 990, les Allemands le considiraient comme un saint. Cependant il ne leur fut pas permis d'établir une fête en son honneur. Tout porte à croire que les Germains l'invoquaient en particulier comme leur patron; mais il ne purent lui consacrer officiellement un jour avant l'année 1480, époque à laquelle Louis XI autorisa la célébration de sa fête, fixée au 28 janvier, anniversaire de la mort de l'empereur.

Charles VII avait constamment refusé aux Germains la permission de célébrer le culte de Charlemagne; mais Louis XI ne se contenta pas de céder à leur sollicitations : il ordonna d'honorer la mémoire de son illustre prédécesseur, et il créa, à cet effet, une institution régulière dont les cérémonies ne furent toutefois accomplies que pendant quelques années [1].

Le XVIe siècle se passa sans qu'il fût question de S. Charlemagne. Les papes légitimes n'ayant pas réclamé contre la canonisation de l'empereur, le décret de Pascal III avait, pour ainsi dire, acquis force de loi, de telle sorte que, soit par permission tacite, soit par tolérance, Charlemagne a pris place parmi les saints de l'église catholique [2].

L'auteur des *Petits Bollandistes* dit, à ce propos : « Quoique la canonisation de Charlemagne ne soit pas faite dans les formes ordinaires de l'Eglise romaine, néanmoins le culte qu'on lui rend en France et en Allemagne.... nous oblige à lui donner place dans ce recueil, afin de contenter la piété des peuples qui ont tant de vénération pour sa mémoire. » Et plus loin, il ajoute : « Le Saint-Siège,

---

(1) Les comptes du trésorier de la nation allemande pour l'année 1489, nous fournissent les indications suivantes :

In festum Caroli M. pro distributionibus magistrorum ac bedillorum, 2 librae par.
Item pro distributionibus curati, 2 s. par.
Item pro servientibus in Missa et in Vesperis, 6 sol.
Item pro bono homine et clerico, 2 sol. 2 d.
Item pro organista, 2 sol. par.
Item pro illo qui cantavit missam, 2 s. par.
Item pro offertorio, 2 s. par.
— Caes. — Egassii Bulaei *de Patronis IV nationum Universitatis*. P. 1662, p. 73.

(2) Guérin. *Vies des Saints*. T. II, p. 80, 84.

sans vouloir approuver une procédure irrégulière, ni la recommencer dans les formes, puisqu'on ne le lui a jamais demandé, a cru devoir respecter ce culte dans tous les lieux où il a été établi.

III

Nous avons vu comment Charlemagne était devenu le patron reconnu de la nation d'Allemagne; mais, il faut le constater, quand ils eurent conquis le droit de le fêter, les Allemands ne tardèrent pas à le négliger. Tandis que les grands messagers de l'Université se faisaient un devoir d'assister à une messe solennelle en l'honneur de Charlemagne dans l'église des Mathurins [1], la nation d'Allemagne l'oubliait, et ce fut au commencement du XVIIe siècle seulement qu'elle se décida à faire célébrer, au jour anniversaire de sa mort, une messe dans l'église des SS. Côme et Damien. Il faut dire aussi que le tribunal de l'Université venait alors de rendre un statut en vertu duquel le culte de l'empereur devait être commun aux trois autres nations. Or, ces trois dernières nations avaient chacune leur paroisse différente : la nation française allait entendre la messe à Saint-Étienne des Grès; la nation picarde, à Saint-Julien le Pauvre; la nation normande, à l'église des Mathurins, où se réunissaient également les grands messagers.

Au mois de janvier 1629, le recteur Nicolas Le Maistre publia un un mandement portant que la Saint-Charlemagne devrait à l'avenir être célébrée dans toutes les écoles [2]. D'après ce mandement, daté

---

(1) Un autel était consacré à Charlemagne, et les grands messagers lui avaient fait élever une statue. Ils avaient aussi fait frapper une médaille réprésentant l'empereur portant une épée de la main droite et le globe de la main gauche. Dans la légende gravée autour, on lisait ces mots : *S. Carolus magnus, magnorun nunciorum patronus*. Sur le revers de cette médaille, on voyait une main tenant un livre au milieu de trois fleurs de lis, avec cette légende : *Haec Nuncia Veri*. — Caes.-Egassii Bulaei *de patronis IV nationum Universitatis*. P. 1662, p. 74.

(2) Du Boulay. *Carlomagnalia*. P. 1662, p. 15. — Charles Jourdan. *Histoire de l'Université de Paris*. P. 1862, p. 124.

de Beauvais, la fête devait avoir lieu le lundi 29 janvier, et le recteur espérait ainsi jeter un certain éclat sur l'Université de Paris; mais l'indifférence répondit seule aux efforts de Le Maistre. Pouvait-il en être autrement à une époque où les idées religieuses dominaient tout? La canonisation prononcée par un antipape ne paraissait pas très régulière, et bien peu de personnes auraient osé se mettre mal avec l'Eglise. Sans doute le monarque franc avait été déclaré le patron de la nation d'Allemagne; mais nul ne se souciait de le reconnaître; malgré les injonctions du roi Louis XI, qui avait ordonné, *sous peine de mort*, d'honorer le jour de sa fête par la cessation de toute espèce de travail. Oui, sous peine de mort; trois historiens nous l'affirment: Robert Gaguin, Claude Fauchet et Egasse du Boulay.

Le célèbre chroniqueur Robert Gaguin, qui vivait sous Louis XI, nous dit: « *Ludovicus XI Carolum a Parisientibus coli nostra ætate imperavit; missim vicatim muncii, qui diem festum celebrari populo indicerent, pœna capitis repugnantibus indicta* (1) ». Le président Fauchet confirme le fait en ces termes, quand, à propos de Charlemagne, il écrit: « Sa mémoire est demeurée sainte à l'endroit de plusieurs roys venus depuis, comme Frédéric, empereur, qui le fit canoniser et sanctifier, et mesme, Louis onziesme, roy de France, ordonna que sa fête seroit célébrée, envoyant gens par les villages commander de ne travailler en ce jour sous peine de la vie (2) ». Enfin l'ancien recteur de l'Université, Du Boulay, vient appuyer cet acte royal en disant: « *Ludovicus XI festum illud imperavit circa an. 1480 perpetuisque temporibus celebrari voluit; addens etiam pœnam capitalem, si quis secus facere aut celebrare contemneret* (3). »

Donc malgré tant d'efforts, le culte de Charlemagne n'avait jamais pu s'établir d'une manière fort efficace, et le mandement du recteur de l'Université n'eut pas plus d'effet que l'édit royal. Nicolas Le Maistre avait pourtant accordé un jour de congé aux professeurs et aux écoliers, mais la plupart des principaux de colléges refusèrent

(1) Rob. Gaguini *Rerum Gallicarum annales*: francof. ad Mœnum. 1677, p. 53.

(2) Fauchet, *fleurs de la Maison de Charlemagne*. P. 1601, p. 171.

(3) *Carlomagnalia, seu feriæ conceptivæ Caroli Magni in scholis Academiæ Parisiensis observandæ*, P. 1662, p. 11.

de s'y soumettre ou ne le firent exécuter qûe très imparfaitement.

Soit qu'ils fussent indifférents au culte de leur patron, soit qu'ils ne se sentissent pas assez forts pour vaincre une pareille résistance, les recteurs qui succédèrent à Le Maistre ne parlèrent nullement de S. Charlemagne, et sa fête resta, sinon abandonnée, du moins fort négligée pendant trente-deux ans. Mais en 1661, les choses commencèrent à changer de face. César Egasse Du Boulay, régent de rhétorique au collège de Navarre, venait d'être élu recteur le 10 octobre 1661, lorsque, deux mois plus tard, le 16 décembre, en vertu d'un statut du tribunal de l'Université, il rappelait à tous les principaux des collèges les devoirs auxquels ils étaient tenus envers celui qu'il qualifiait d'auguste patron, et dont le culte devait être commun aux quatre nations. En conséquence, il leur enjoignait de célébrer annuellement sa fête le 28 janvier [1].

Il fallut obéir ; mais l'année suivante, et pendant plusieurs années encore, il fut nécessaire de renouveler la publication de l'arrêt rendu par Du Boulay. Enfin la solennité de la S. Charlemagne commença à prendre le caractère d'une véritable institution scolaire seulement en l'année 1674.

Voici comment les choses se passèrent.

Le 13 janvier, Nicolas Marguerie, alors recteur, informa la faculté des arts qu'un maître de la nation de France avait l'intention de fonder une messe en l'honneur de S. Charlemagne, dont on prononcerait le panégyrique après la cérémonie religieuse. En outre, il faisait savoir que cent livres de rente étaient affectées à cette œuvre pie, afin qu'une indemnité pût être accordée aux officiers et suppôts de l'Université qui y prendraient part.

Le généreux donateur, qui témoignait ainsi sa vénération envers l'auguste patron des études et des lettres, et dont le nom ne fut pas prononcé, n'était autre, faut-il le dire? que l'ancien recteur Egasse Du Boulay, alors greffier. Fidèle, jusqu'à la fin de sa carrière, aux convictions et aux sentiments qu'il avait exprimés dans ses ouvrages, il voulait rehausser l'éclat de l'Université. Ses offres furent accueillies avec recon-

---

(1) Ch. Jourdain. *Histoire de l'Université de Paris*, p. 218.

naissance; mais on doit croire que la pensée de laisser prononcer l'éloge de Charlemagne ne fut pas aussi facilement acceptée par l'autorité ecclésiastique. Il fallut, en effet, faire des démarches répétées auprès de l'archevêque de Paris pour qu'il ne mît pas d'obstacle à la fondation projetée. Enfin Mgr. François de Harlay-Champvallon accorda l'autorisation demandée, la veille de la cérémonie, le 27 janvier, mais non toutefois sans en avoir conféré avec le grand maître du collège de Navarre (1).

Or, en cette année 1674, le 28 janvier était un dimanche, et la Saint-Charlemagne fut célébrée avec une pompe inaccoutumée dans la chapelle du collège de Navarre. La foule qui y assista était immense. Ce fut un régent de rhétorique du collège du Plessis-Sorbonne, Me Belleville, qui prononça le panégyrique du roi des Francs, et il s'en acquitta à merveille (*pulchrè peroravit*). On distribua des bonbons aux assistants, et les maîtres se réunirent ensuite dans un banquet; enfin la journée du lendemain fut accordée tout entière en congé aux écoliers (2).

C'était un début, un excellent début; mais il fallait en assurer le succès, et pour y parvenir, on résolut l'année suivante, d'appeler au banquet de la Saint-Charlemagne les principaux élèves de chaque collège. Ce dernier acte fut la véritable consécration du patron de l'Université (3).

Depuis cette époque, cette fête est passée si avant dans les mœurs de la jeunesse studieuse qu'après deux siècles, et malgré les révolutions, elle se célèbre encore avec la même joie et le même entrain, non pas dans toute la France, comme beaucoup de personnes le supposent, mais seulement dans le rayon de l'Académie de Paris, à Bourges, Chartres, Blois, Orléans, Châlons-sur-Marne, Reims, Beauvais, Melun et Versailles.

Les meilleurs élèves de chaque lycée, ceux qui se disputeront les

---

(1) Ch. Jourdain. *Histoire de l'Université*, p. 237.

(2) Ch. Jourdain. *Histoire l'Université*. Pièces justificatives CXXX.

(3) Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'Université, le Palais et le Châtelet vaquèrent tous les ans, le 28 janvier, en honneur de Charlemagne, que l'on regardait comme le restaurateur des lettres en France.



prix à la fin de l'année, sont réunis dans un banquet fraternel auquel assistent le proviseur et les professeurs. Quelques discours sont prononcés après le repas, toujours plein de gaieté, et la fête se termine généralement par la lecture de deux pièces de vers latins et français composés par des élèves de rhétorique.

Peu nous importe maintenant que Charlemagne occupe à un titre plus ou moins légal un rang parmi les bienheureux. Après avoir été le patron de la nation d'Allemagne, l'empereur d'Occident est devenu le patron reconnu de l'Université et particulièrement celui de l'Académie de Paris, quoique rien ne prouve qu'il ait résidé dans la capitale de la France. Proclamé saint par Pascal III, reconnu par Louis XI, il a été adopté par les recteurs de l'Université, accepté par l'archevêque de Paris, et ne cesse d'être acclamé tous les ans par les élèves de nos lycées. Espérons donc que nos enfants célèbreront longtemps encore avec plaisir cette bienheureuse fête, la Saint-Charlemagne.

EUGÈNE D'AURIAC.

ÉPISODES DE LA LIGUE ET DE LA FRONDE

EN PROVENCE.

II

LE PARLEMENT LIGUEUR EN PROVENCE.

Le procès fait à Anne Du Bourg, conseiller au Parlement de Paris, avait irrité les huguenots. Le comte de Tende, gouverneur de Provence, eut beau se montrer conciliant et modéré; il fut bientôt suspect aux catholiques. Son fils le seigneur de Sommerive, lui-même, eût le triste courage de se prononcer contre lui.

En 1559, deux gentilshommes de Castellane, Antoine et Paul de Richieu, seigneurs de Mauvans, se mettent à la tête des réformés. Après quelques troubles, le Parlement d'Aix informe contre les Mauvans comme sectaires; Paul de Richieu se pourvoit en cassation. Le Roi renvoie l'affaire devant le Parlement de Grenoble. Paul de Richieu accuse les membres du Parlement de Provence de concussion; tous les protestants provençaux se cotisent pour subvenir aux frais du procès.

Se méfiant de la justice régulière et la trouvant trop lente à son gré, Antoine de Richieu, à la tête d'une bande de huguenots, attaque, pille, détruit les églises et les monastères du pays. On propose un armistice : Antoine de Richieu va, lui-même, à Draguignan pour en régler les conditions. La populace furieuse l'arrache des mains des magistrats sous la sauvegarde desquels il était venu. On le tue, on le met en pièces; ses entrailles, traînées dans les rues, sont jetées dans un cloaque. Son cœur et son foie portés en triomple au bout d'une pique, sont livrés aux chiens qui, disent les chroniqueurs, refusent d'en manger; on traite les chiens de luthériens et on les massacre.

Le corps d'Antoine de Richieu est salé, porté à Aix et pendu à un gibet.

Les protestants, exaspérés par cet odieux attentat, ne songèrent plus qu'à en tirer une éclatante vengeance. Paul de Richieu, à la tête de deux mille partisans fanatisés, commit d'atroces brigandages. Le comte de Tende le poursuivit avec six mille catholiques armés; Richieu se fortifia dans le couvent de Saint-André.

Le conseiller Salomon, suspect pour sa modération, fut assassiné, dans sa demeure, à Aix.

Malheureusement l'édit de tolérance du mois de mars 1563 resta lettre morte pour la Provence. Les réformés dénoncèrent le Parlement d'Aix au Roi pour les meurtres impunis d'Antoine de Richieu et du conseiller Salomon.

Le Parlement fut suspendu et l'administration de la justice déférée à deux présidents et à douze conseillers délégués.

Le 4 décembre 1564, des lettres patentes rétablirent les membres du Parlement dans leurs charges. On excepta de la réhabilitation, les présidents de Foresta et Trébutiis et le procureur général Rabasse; on créa une Chambre neutre composée, mi-partie de catholiques et de protestants. Le Parlement n'enregistra qu'à regret la lettre d'érection de cette Chambre qui n'eut que quelques mois d'existence.

Le peuple, ombrageux et fanatique, regardait tous ceux qui refusaient de le venger comme des ennemis, les accusant d'être huguenots, hérétiques ou fauteurs d'hérésie; on attaquait et on saccageait leurs maisons. La justice était sans force. De toute part, les paysans se soulevaient sous le nom de *Cabans*, qu'ils avaient pris d'une sorte de chappe mise sur la tête.

Il devenait désormais impossible de rester modéré. Nous avons à ce sujet, d'un chroniqueur contemporain, un témoignage curieux et digne de confiance :

« Mon grand-père Estienne de Meynier voulût faire le pacifique et politique dans le lieu de Gordes; il fut chassé du lieu par la furie du peuple et poursuivi plus de trois grandes lieues, par le bois. Sa maison fut saccagée et ruinée du tout comme s'il eût été huguenot et fut contraint d'aller suivre sa fortune par les armées et ailleurs, loin de ce lieu là. »

Voilà qui peint bien d'après nature toutes les tristesses de cette époque et les dangers de la modération.

« Tout allait en désordre. Les huguenots tuaient les prêtres qu'ils capturaient; les *Cabans* tuaient les ministres... Chacun pense plus avoir, chacun veut commander et personne ne veut obéir, ce qui ne peut jamais durer sans meurtres et brigandages. »

N'est-ce pas là une preuve irrécusable que l'esprit révolutionnaire se mêle toujours au fanatisme religieux?

De Sommerive est nommé gouverneur : il va assiéger Sisteron. La guerre de plus en plus acharnée suit des péripéties diverses.

Il est remarquable que le monstrueux attentat de la St-Barthélemy que Catherine de Médicis fit consommer alors à Paris ne fut pas exécuté en Provence, malgré la fureur des partis qui. s'y déchiraient.

On attribue au comte de Carces cette belle réponse : « J'ai toujours servi le Roi en soldat et je serais bien fâché de faire, en cette rencontre, office de bourreau. Ses sujets pourroient bien, un jour, lui être nécessaires. »

« La vérité est que cette cruauté là était trop grande pour les nobles provençaux ! » Ce témoignage est d'autant plus honorable, venant d'un écrivain contemporain, catholique des plus ardents, Honorat Meynier.

Le nouveau Gouverneur, le maréchal de Retz, fut, comme son prédécesseur le vicomte de Tavannes, tenu en échec par la noblesse provençale. On se divisa en deux camps, les *Razats* partisans du maréchal de Retz d'abord et plus tard du comte de Suze, et les *Carcistes*, amis du comte de Carces.

De Carces charge son neveu, de Vins, de lever des compagnies catholiques pour combattre les huguenots qui se livraient aux plus grands excès : « ils faisaient mourir les prêtres par les façons les plus cruelles; en pendant les uns par les pieds, les autres par les bras; les laissant en tel état encore à demi vifs, après leur avoir cruellement déhanché tous leurs membres ; enterrant les autres tout vifs jusqu'au sol; leur coupant le nez et les oreilles et leur crevant cruellement les yeux. » (Meynier).

A la mort du comte de Carces (20 avril 1582) de Vins fut le véritable chef des catholiques. Fils de Gaspard Garde, seigneur de Vins

et d'Honorée de Fontevès sœur du comte de Carces, Hubert de Vins, élevé à la cour, avait fait ses premières armes avec le duc d'Anjou, depuis Henri III. Il se distingua brillamment à Jarnac et à Montcontour, et mérita le titre d'écuyer du Duc. Au siége de La Rochelle, en 1573, de Vins lui sauva la vie en le couvrant de son corps et recevant dans les reins un coup de mousquet qui aurait tué ce prince. Cette action généreuse fut célébrée par tous les historiens et eût suffi à le rendre célèbre.

Nostradamus, qui avait beaucoup connu de Vins, nous a laissé son portrait : « De taille droicte et proportionnée, roide et nerveux, ayant le visage ovale, les yeux gris et gracieux, le front serein et non chauve, le nez bien pourfilé et la bouche bien fendue, son teint tirant sur le roux ainsy que fesait son poil qui commençait à grisonner. »

Tous les contemporains, catholiques ou protestants, ont fait de lui le plus grand éloge. C'était, dit Meynier, un subtil et vaillant cavalier, si jamais en est né un en Provence. Il avait l'intelligence prompte, sûre, déliée, pleine de ressources; une bravoure à toute épreuve; une activité constante et une fermeté inébranlable, ne se laissant jamais abattre et sachant tirer des pires situations le meilleur parti.

Ses soldats et ses ennemis lui donnèrent les surnoms de *mâtinier* pour son activité toujours en éveil, et de *renard*, à cause de ses mille ruses de guerre.

Hardi, insinuant, éloquent, il avait tout ce qui séduit et entraîne les masses. Et si on voulait le comparer aux personnages qui, dans la Fronde, jouèrent un rôle analogue, on dirait qu'il réunissait à la fois toutes les brillantes qualités qui rendirent Beaufort si populaire et toutes les finesses du cardinal de Retz.

Lorsque Catherine de Médicis, en 1579, s'était arrêtée à Aix pour tenter d'apaiser les troubles des *Carcistes* et des *Razats*, elle eut un entretien avec de Vins et s'éprit pour lui d'une vive admiration qu'elle témoigna hautement.

De Vins fut, en réalité, l'un des derniers et des plus éclatants représentants de la féodalité guerrière. La défense de la religion catholique était, sans doute, le principal mobile de cette longue lutte. Mais il est certain aussi que les seigneurs, au moment où la féodalité allait expirer, voyant la ruine imminente de leur pouvoir, tentè-

rent, comme par un secret instinct, en se livrant aux chances de la guerre, de prolonger leur domination armée. Ils croyaient de bonne foi faire une croisade intérieure contre les nouveaux infidèles. Ils étaient convaincus que, champions séculaires de l'Eglise, ils ne devaient jamais désarmer tant qu'elle serait menacée par ses pires ennemis.

De Vins avait épousé la sœur du comte de Sault, l'une des plus riches héritières de la noblesse, ce qui avait encore accru son influence.

Avant d'entrer en campagne, il voulut connaître exactement les forces dont il pourrait disposer. Il établit son quartier général aux Mées et réunit autour de lui le marquis de Trans, les seigneurs de La Verdière, d'Ampus, de Besaudun, de Boulier, de La Barben, de La Brillane, de Chasteuil, de St-Estève, de Lincel, de St-Marc, de La Molle, de Toramènes, de Vauvenargues, de Salignac, de Sillans, de Saint-Pons, d'Oise, de La Palud, de Soliers, de La Roquette, de Salerne, de Montmeyan. C'était l'élite de la noblèsse provençale.

Henry d'Angoulême, grand prieur de France, nommé Gouverneur, fit d'inutiles efforts pour créer un parti de modérés. On les appela les *Bigarrats* par allusion à leurs opinions religieuses bigarrées.

Altovitis, gentilhomme Marseillais très influent, député aux Etats généraux d'Aix, s'était fait remarquer par la violence de ses attaques contre le Gouverneur. Celui-ci, dans un accès de fureur, le frappe d'un coup d'épée ; Altovitis se défend à coups de poignard. Ils tombent l'un et l'autre expirants. (1er juin 1586).

Cette scène de meurtre causa dans toute la ville un épouvantable tumulte. Le Parlement ordonna au président de Coriolis, aux conseillers Bremond, Fabry, Espaguet, Foresta, Tressemanes et au procureur général Piolenc de parcourir les principaux quartiers à cheval et en robes rouges. Leurs exhortations parvinrent à calmer la fureur du peuple.

Le Parlement se décida à prendre en mains l'administration de la province. Il ordonna que les Etats continueraient à siéger, organisa un bureau de police, doubla les corps de garde et députa à Marseille le président de Saint-Jean, les conseillers Vento et Foresta et l'avocat général Monier, pour apaiser les esprits.

De Vins fut proclamé général des catholiques par les Etats; on lui

adjoignit les conseillers du Castelet et de St-Cézaire pour l'assister.

Le duc d'Épernon, nommé Gouverneur, se fit presque aussitôt remplacer par son frère La Valette. C'était un rival digne de lutter avec de Vins. Meynier nous le montre « du tout accompli, docte, prudent, tempérant, hardi, puissant et magnanime. »

Il commença par adresser au Parlement des remontrances où il sut apprécier la vérité de la situation : « On m'a dit que l'hérésie est une des principales causes des troubles en Provence; l'autre est, sans contredit, l'envie que quelques uns ont de dominer. »

Après l'assassinat du duc de Guise, à Blois, le duc de Mayenne redoubla d'efforts pour ranimer la ligue affaiblie. Le Parlement de Paris écrivit à celui d'Aix pour le convier d'entrer dans la sainte union et lui envoya la formule du serment.

De Vins avait été prophète. Le Duc de Guise lui ayant écrit de Blois que le Roy lui donnait des marques de la plus grande confiance, de Vins, en colère, s'écria : « Maugrebleu du Lorrain ! a-t-il si peu de jugement de croire qu'un Roi auquel il a voulu, en dissimulant, ôter la couronne, ne dissimule pas en son endroit pour lui ôter la vie ! » Il répondit au duc de Guise qu'il ne voudrait être ni à sa place, ni auprès de lui, et que, s'il ne se retirait au plus tôt, il s'en trouverait mal.

La sanglante tragédie de Blois ne lui donna que trop raison.

De Vins décida le Parlement à proclamer la Sainte Ligue et à la célébrer par des processions générales, par des feux de joie. On rendit un arrêt portant peine de mort contre tous ceux qui ne voudraient pas reconnaître la Ligue.

De Vins fut nommé solennellement général de la sainte union. Plusieurs magistrats refusèrent d'entrer dans la Ligue et se retirèrent à Pertuis où ils prirent le nom de Parlement Royal sous la présidence de Coriolis.

Le Parlement ligueur à Aix fut beaucoup plus nombreux et resta le véritable Parlement.

Marseille se déclara pour la Ligue. Le Parlement y convoqua une assemblée où les députés des communes accordèrent à de Vins trois compagnies d'ordonnance, dix mille hommes de pied et six cents chevaux, aux frais communs du pays.

Henri III, sous la pression de la Ligue, se résolut à enlever à La Valette ses pouvoirs. Le comte de Pontcarré, maître des requêtes et Sainte Marie, gentilhomme du Dauphiné, allèrent sommer La Valette de quitter la Provence; il répondit par un refus plein de mépris et de menaces. Le Parlement d'Aix se trouva, alors, investi au nom même du Roi de la haute administration du pays.

Devant toutes les Chambres assemblées, l'avocat général Du Laurens, « l'un des plus beaux et des plus doctes esprits de ce siècle », fit une remontrance ornée de tous les plus beaux traits de l'art oratoire, pour décider le Parlement à bannir La Valette et à nommer de Vins, Gouverneur pour le Roi.

Le Parlement rendit un arrêt conforme et fit publier, en même temps, l'édit d'union et la *cassation* de La Valette, portant exprès commandement à tous catholiques de lui courir sus à lui et aux siens.

Un autre arrêt défendit ensuite, sous les peines les plus graves, de publier aucune lettres patentes du Roi, avant que l'autorité souveraine du Parlement les eût d'abord avouées.

La Valette résista; il fit tenir une assemblée à Riez pour désavouer tous les actes du Parlement ligueur. Grâce aux efforts héroïques de sa valeur personnelle, il regagna le terrain perdu et il serrait de près la ville d'Aix, lorsqu'arriva soudain la nouvelle de la mort d'Henri III.

La confusion et le trouble des esprits furent plus grands que jamais. Le président de Lacépède, du Parlement d'Aix, ayant été vaguement soupçonné d'agir en faveur du Roi, fut poursuivi, menacé de mort. Il se réfugia dans le couvent des Cordeliers où il revêtit une robe de moine. Découvert, il fut accablé de coups et d'injures et il aurait été mis en pièces si de Vins n'eût couru, lui-même, l'arracher à la rage populaire.

Le Parlement ligueur fit publier partout la mort d'Henri III, ordonnant à tous d'abandonner La Valette et de se remettre sous l'autorité du Parlement, la seule légitime. Le Parlement de Pertuis rendit un arrêt contraire.

Depuis la mort du duc de Guise, les affaires de la Ligue allaient si mal que le duc de Mayenne, lui-même, avait fait engager des négociations avec le duc de Savoie.

En allant assiéger Grasse, de Vins devait recevoir des secours; mais il fut tué d'un coup d'arquebuse à la téte, le 20 novembre 1589. Ce fut une désolation générale. « Jamais on ne vit guerrier tant pleuré ! » (Meynier).

De Vins fut, de l'aveu même de ses ennemis, l'un des plus grands capitaines de son époque; chéri, adoré également de la noblesse et du peuple qui l'appelait : *Nouestre bouen paire ! Nouestre bouem signé grand ?* Notre bon père, notre bon grand père !

Ses obsèques furent magnifiques. On prononça plusieurs oraisons funèbres, on composa diverses épitaphes. La province tout entière lui éleva, dans l'église métropolitaine de Saint Sauveur, un superbe mausolée pareil à celui de Charles III d'Anjou, le dernier comte de Provence; De Vins en fut le dernier grand seigneur.

Sur sa tombe on peut lire, encore aujourd'hui, qu'il fut la splendeur de la noblesse, *optimatum splendor*... les délices du Parlement et du peuple, *senatus populique amor, deliciæ*... On y rappelle qu'il avait été mis à la tête de l'armée catholique par arrêt solennel du Parlement.

Nostradamus, malgré ses préjugés d'ardent royaliste, rendit pleine justice à de Vins : « En somme Vins fut *tel qu'il n'eût guères de semblables*. Se voulant à ce qu'on a chanté depuis, aider et prévaloir de l'assistance de Savoie, mais pour faire ses affaires, non celles du Prince de Piémont à qui sa mort rendit le chemin libre de Provence qu'il n'aurait jamais cherché ni trouvé s'il eût vécu, mais la mort dissipe aussi bien qu'elle change tout. »

Ce témoignage de Nostradamus qui a été l'un des hommes extraordinaires de son temps et des mieux placés pour exprimer l'opinion des esprits éclairés, prouve combien de Vins fut estimé par tous les partis comme un des guerriers les plus vaillants, les plus habiles, les plus complets de son époque.

CAMOIN DE VENCE.

SILHOUETTES CONTEMPORAINES

M. ÉMILE AUGIER.

Connaissez-vous Croissy, ce gracieux cottage à demi-penché sur les rives de la Seine ? C'est là qu'aux premiers jours de la saison nouvelle vient se reposer, loin des bruits de la grande ville, le poète, l'auteur dramatique, Emile AUGIER.

Quand on a vécu de longs mois, ne fût-ce que par imagination, dans l'atmosphère des passions humaines, on éprouve le besoin de changer de milieu, de voir de la verdure, des arbres, quelque chose enfin qui ne ressemble point à l'homme. C'est alors que la jeune pousse des plantes exerce sur les natures artistes son invincible attrait. Plus que tout autre, M. Emile Augier a bien gagné le repos relatif que lui laissent chaque année ses labeurs quotidiens. Doué d'un tempérament merveilleusement équilibré, il a le sentiment des effets bienfaisants que produit la campagne sur les cerveaux toujours en éveil, et ses préoccupations hygiéniques rencontrent à Croissy la satisfaction qu'elles recherchent.

Là, sur les pentes adoucies qu'arrose la Seine, en vue des adorables coteaux de Bougival et de Marly, sourit, dans sa coquetterie un peu bourgeoise, une maisonnette aux contre-vents de couleur claire, confortable, mais sans prétention. Telle qu'elle est, la villa d'Emile Augier a sa grâce et son charme ; et puis, le maître l'aime ainsi.

Qui donc en a plaisanté naguère l'architecture et l'agencement ? « Quelles teintes bizarres, outrées, criardes, s'est écrié un jour le chroniqueur du *Figaro ;* on dirait un Manet de la mauvaise manière, un tableau des refusés. » Le chroniqueur n'avait rien vu, comme cela arrive quelquefois ; il en parlait à son aise. Il est d'ailleurs aussi inexact de représenter M. Augier en veste blanche de planteur, chaussé de brodequins de cuir rouge, composant avec les couleurs les

plus disparates une dissonance des plus hardies. C'est peu connaître celui qu'on veut peindre que de le figurer ainsi. Loin de se complaire en ces détails fantaisistes dont son bon goût s'offusque, M. Augier n'a au contraire rien de tapageur dans sa tenue. Tant pis pour ceux qui veulent découvrir à tout prix quelque excentricité qui les flatte ! Il n'est pas d'homme qui recherche moins l'originalité ou l'éclat. Son existence est ce qu'elle a toujours été : d'une simplicité, presque d'une vulgarité qui déconcerte. Les événements se sont succédé dans sa vie avec une régularité parfaite, sans la moindre teinte de romantisme. C'est un beau fleuve coulant paisiblement à travers des rives peu accidentées.

M. Augier n'a connu ni ces luttes que Sardou eut à subir dans sa jeunesse souffrante, ni ce monde un peu bohême où Dumas, fils, a grandi. Son père était avocat à la Cour de cassation; lui-même a fait scrupuleusement ses études de droit à Paris, puis il a passé quelque temps chez un avoué. C'est de cette époque que datent ses premières amitiés, puisées au sein du barreau. Si je voulais être très indiscret, je parlerais d'un ancien avoué au tribunal, qui, après avoir été son camarade de la basoche, ressent toujours pour lui la plus affectueuse admiration ; je pénétrerais le mystère des plus douces intimités; mais on m'a prié de ne rien dire; je me tais à regret.

Dès le collége, Augier s'exerçait à la poésie, et sa muse apparaissait déjà, révélatrice du génie. Une pièce de vers qu'il lut chez Ponsard, son protecteur, décida de sa carrière. Sa vocation d'ailleurs ne fut nullement tourmentée; il n'eut point, comme tant d'autres, à combattre les appréhensions paternelles. Son goût très marqué pour la littérature dramatique ne fut ni enchaîné, ni retardé.

C'est peut-être à cette facilité du plein développement de son être qu'il doit d'avoir produit des œuvres saines et bien portantes. Son beau talent respire à pleins poumons. La bonne santé morale est ce qui se dégage le plus clairement de son théâtre. Très souple d'imagination et d'esprit, M. Augier rencontre souvent le trait, le manie habilement, et le lance sans blesser. C'est une piqûre tout au plus, encore la croit-on souvent plus grave qu'elle n'est.

Depuis la Ciguë, la plus parfaite en son genre peut-être de ses œuvres, jusqu'aux Fourchambault, toujours il a su créer des carac-

tères de femmes particulièrement attachants. Ce sont surtout les mœurs bourgeoises qu'il expose, évitant, même dans les critiques, de froisser les susceptibilités parfois ombrageuses de la classe moyenne. Sa dernière manière est plus vigoureuse, mais elle est moins poétique. Nature bienveillante et affable, il connaît mieux les détails du cœur humain qu'il n'en a sondé les profondeurs. Son théâtre reflète la tournure sympathique de son esprit. On n'y voit point de personnages odieux, mais beaucoup de figures délicates. Quels ravissants profils de femmes son pinceau d'artiste a dessinés ! Presque toutes sont dignes d'être aimées, et dès les premières scènes on les aime. Qui ne se souvient d'Antoinette, la femme du marquis de Presles, dans le gendre de M. Poirier ? Peut-on imaginer une physionomie plus délicieuse ? Et la marquise d'Auberive, et Gabrielle, et tant d'autres !

Les jeunes filles, par exemple, lui échappent davantage; leur cœur un peu fermé ne lui a point révélé tous ses secrets : La plupart de celles qu'il met en scène n'ont pas cette fraîcheur d'impression qui leur donne tant de charme. M. Augier, en effet, ne semble avoir bien compris la femme qu'après la révolution, d'autres disent l'évolution du mariage. Son histoire intéressante ne commence pour lui qu'à ce moment. Ce qui précède c'est de l'ancien régime. Le passé, les préjugés, les naïvetés de la jeune fille, tout ne disparaît-il pas dans le mariage, comme disparurent les privilèges de l'ancienne France dans la nuit du 4 août ? Femme, est-elle satisfaite, le mariage est sa Révolution de 89; est-elle malheureuse, c'est son 93. — Hélas, toutes n'ont pas la bonne fortune de trouver dans leur nouveau soutien, dans leur guide, celui qu'elles avaient rêvé ! Heureuse celle dont l'époux digne de ce nom, a fixé dans son cœur l'inaltérable conquête ! Heureuse celle qui a pu, comme la France, rencontrer son premier consul !

Quoiqu'il en soit, M. Augier a de grandes qualités de moraliste. Si son esprit n'a point, à notre sentiment du moins, pénétré le mystère de cette période de l'adolescence comprise entre le voile blanc de la première communion et la blanche corbeille du mariage, il a pour tout le reste une vue distincte des mille facettes du petit monde féminin, et ses créations ne périront point.

Et maintenant, voulez-vous avoir un aperçu de la forme physique

que revêt cette belle intelligence qui a nom Emile Augier ? Transportez-vous, un de ces beaux soirs d'été où la nature rougit, sous le dernier baiser du soleil, comme devait rougir Psyché sous le premier baiser de l'amour, transportez-vous à Croissy, le long des berges de la Seine, et vous verrez se promener tranquillement, l'air calme et reposé, un homme à la figure aimable, réunissant en sa physionomie encadrée de barbe la double ressemblance d'Henri IV et de François I[er] ; ce sera lui, ce sera M. Emile Augier. — Le jour sous la coupole de l'Institut, le soir sous la coupole du bon Dieu : telle est, au printemps, sa vie simple et limpide comme son cœur.

G. DUFOUR.

LA RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES A PARIS.

Les Mardi 11, *Mercredi* 12 *et Jeudi* 13 *Avril.*

SÉANCE GÉNÉRALE.

Distribution des récompenses honorifiques le 15 avril. — Questions à discuter proposées au Congrès de 1882.

Le programme des questions à discuter était conçu en ces termes :

1° Faire connaître les récentes découvertes des monnaies gauloises ;

2° Etudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés, s'attacher principalement à en déterminer la date ;

3° Déterminer, en s'appuyant sur les inscriptions, les caractères de la sculpture de figures et d'ornements sur les monuments romains du Midi de la Gaule ;

4° Signaler et expliquer les inscriptions de l'antiquité trouvées en France dans ces dernières années ;

5° Signaler et expliquer les inscriptions du moyen-âge trouvées en France dans ces dernières années ;

6° Quels sont les monuments et les produits de l'art ou de l'industrie, principalement ceux dont la date est certaine, qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien ;

7° Signaler les caractères de l'architecture française du XIe siècle, d'après les monuments dont la date peut être fixée à l'aide de textes contemporains ;

8° Faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année au moyen-âge, dans les différentes régions de la France ;

9° Faire connaître, d'après des documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pèlerinages antérieurs au XVIe siècle.

10° Faire connaître l'organisation des corporations de métiers en France avant le XVIe siècle ;

11° Etudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes au XVe et au XVIe siècle ; y chercher l'état de la législation et les progrès déjà

réalisés à l'époque où ont pris fin les guerres avec les anglais. Dresser, d'après ces procès-verbaux, la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneurs laïques existant au XVI[e] siècle;

12° Mettre en lumière les documents historiques qui font connaître l'état de l'instruction primaire en France avant 1789;

13° Signaler et apprécier les documents relatifs aux assemblées provinciales du temps de Louis XVI qui n'ont pas encore été mis en œuvre par les historiens;

14° Exposer, d'après les texte et les monuments, l'état de l'imagerie populaire en France antérieurement, à la fin du XVIII[e] siècle ;

15° Etat des bibliothèques publiques et des musées d'antiquités dans les départements. — Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

Nous donnerons dans le prochain numéro, avec le discours prononcé par M. le Ministre de l'Instruction publique, un résumé des travaux du Congrès et la liste des récompenses.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 1er ET 17 FÉVRIER, 1er ET 17 MARS 1882.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1882. — *Présidence de* M. BOUGEAULT. — Le procès-verbal de la séance, rédigé et lu par M. DUVERT, est adopté.

La Commission d'examen de la candidature de M. PAGART D'HERMANSART présentant des conclusions favorables, il est procédé au scrutin et M. PAGART D'HERMANSART est admis comme membre titulaire correspondans de la 1re classe;

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, administrateur provisoire délégué, présente le projet de budget en recettes et dépenses pour l'année 1882, il est adopté.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part de la nomination au grade de chevalier de la légion d'honneur de notre collègue M. LOUISE, principal du collège de Sedan et qui appartient à la Société des Etudes historiques depuis l'année 1858. La Société accueille avec une vive satisfaction l'avis d'une récompense si bien justifiée et charge M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de transmettre ces félicitations à M. LOUISE.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'étude de M. CAMOIN DE VENCE : *Episodes de la Ligue et de la Fronde*, le *Parlement ligueur en Provence* (suite). Le récit dramatique de ces temps troublés est écouté avec le plus vif intérêt. Le mémoire de M. CAMOIN DE VENCE est renvoyé au Comité du journal.

M. le Colonel FABRE termine la séance en communiquant des notes historiques sur le journal de Pierre de l'Étoile et Mme de France, par M. DE BARTHÉLEMY. La réunion remercie M. le Colonel FABRE et renvoie ces très profitables observations sur des lectures historiques au Comité du journal.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER. — *Présidence de* M. BOUGEAULT. — Le procès-verbal de la séance du 1er février, rédigé et lu par M. DESCLOSIÈRES, est adopté.

M. LOUIS-LUCAS s'excuse de n'avoir pu assister à la dernière séance; absent de Paris, il avait cru pouvoir prendre ses précautions pour rentrer en temps utile; il exprime le regret que les séances ne soient pas indiquées à une date fixe et immuable comme le 1er et le 15 du mois, ou le 5 et le 20. Déjà, il a précédemment, les 26 mars 1876 et 6 juillet 1881, fait une proposition dans ce sens et elle avait été prise en considération; il demande qu'elle soit reproduite à l'ordre du jour de la première séance de mars. Cette proposition est adoptée, elle sera discutée et examinée dans les termes qui viennent d'être formulés.

M. LOUIS-LUCAS rend ensuite compte des arrangements qu'il a pris avec M. Dumoulin, libraire, pour une disposition nouvelle de la bibliothèque, la question de l'emménagement des collections dans les magasins de M. DELATTRE-LENOEL restant réservée pour être examinée à la prochaine séance.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL procède au dépouillement de la correspondance dont la lecture est ainsi résumée :

1° Avis par notre collègue M. l'abbé BOUQUET, professeur de théologie dogmatique à la Sorbonne, que la leçon d'ouverture de son cours a eu lieu le vendredi 27 février à 3 heures; un compte-rendu sera inséré à la chronique.

2° Lettre de M. Raphael PINSET s'excusant, à raison de ses occupations multipliées de ne pouvoir assister, en ce moment, aux séances, mais exprimant l'espérance de reprendre très prochainement un peu plus de liberté.

3° Lettre de M. BOINETTE, auteur d'un ouvrage sur le Portugal offert à la Société, et demandant si un compte-rendu de son ouvrage paraîtra prochainement; il a été répondu à M. BOINETTE qu'un rapporteur avait été désigné. M. LOISEAU, chargé de ce compte-rendu espère être prêt pour la séance du 1er mars.

4° Communication de deux lettres de notre collègue, M. Jules DAVID, retenu chez lui par un état assez grave d'indisposition. M. DAVID exprime le regret de ne pouvoir se réunir à ses collègues et adresse le texte d'une proposition relative au concours Raymond; *Etat actuel des colonies Européennes, leur passé et leur avenir*. M. DAVID se propose de développer cette proposition dans une prochaine séance.

5° Lettre de M. Collin, professeur à Rouen, auteur d'une méthode synthétique d'enseignement de l'histoire universelle, demandant s'il a été désigné un rapporteur pour l'examen de sa méthode; il a été répondu à M. Collin que les usages de la Société ne comportaient pas la publication de rapports dans de semblables conditions; mais qu'à raison du travail considérable que supposait la réalisation de son idée, il serait fait mention de son hommage au procès-verbal et dans la chronique du journal.

6° Correspondance de M. Doneaud du Plan, de Brest, envoyant le manuscrit de son étude sur les reines de France, 3° section, *les reines Capétiennes,* et adressant pour sa notice individuelle les renseignements complémentaires suivants qui seront insérés en 1883 et que la Société regrette bien vivement de n'avoir pas eu avant le 31 décembre 1881: Officier d'Académie 1876, chevalier de la légion d'honneur 1881. Addition aux publications. Histoire contemporaine de la Prusse, dans la bibliothèque utile 1881 : Histoire de l'Académie de Marine, 1879-1882.

7° Lettre de M. Talbert, membre correspondant à La Flèche, se rappelant au bon souvenir de ses collègues.

8° Lettre de M. Cyprien Czazewski, membre correspondant aux Aides, près Orléans, faisant parvenir pour la liste des membres la date de son admission. — M. Czazewski, qui prend rang parmi les correspondants de l'ancien Institut historique, fut présenté le 1er avril 1850, à la séance présidée par M. de Montaigu sous le patronage de MM. Viala, Renzi et Marcellin et admis à la séance du 24 mai, présidée par M. Auger. Cette indication rappelle aux membres anciens de la Société, les noms d'excellents collègues aujourd'hui décédés, mais qui donnèrent, dans leur temps, une part active de collaboration à notre Société.

9° Correspondance de M. Duchemin, membre associé libre de Paris, s'excusant de ne pouvoir assister aux séances, quant à présent, et annonçant la préparation d'une étude historique.

10° Lettre de M. Léon Hilaire, membre correspondant de Toulouse, annonçant que les Académies royales d'histoire de Madrid, des belles-lettres de Séville, et des arcades de Rome l'ont compris au nombre de leurs membres correspondants et faisant parvenir une étude intitulée : *Madrid*, dont il sera rendu compte. M. Desclosières est chargé du rapport.

11° Lettre de M. de la Brunetière exprimant le désir qu'il soit fait mention dans sa notice biographique de deux brochures intitulées : *la Monarchie* avant et après la lettre du 27 octobre, Fechoz, libraire, rue des

Saints-Pères, 1874, et *Les véritables responsabilités*, même éditeur, 1876. Il sera tenu compte, pour la liste de 1883, du désir exprimé par notre collègue.

12° Remerciement adressé par M. Louise, membre titulaire correspondant, principal du collège de Sedan, en réponse aux félicitations qui lui ont été exprimées à l'occasion de sa promotion au grade de chevalier de la légion d'honneur.

12° bis. Remerciement par M. Pagart d'Hermansart à l'occasion de son admission.

13° Correspondance de M. Azéma, qui, en adressant sa cotisation pour l'année 1882, se rappelle au bon souvenir de ses collègues.

14° Lettre de M. du Sein, professeur honoraire d'histoire à l'école de Brest, annonçant l'envoi de plusieurs travaux. La liste des membres de 1882 ayant omis de signaler le titre de chevalier de la légion d'honneur appartenant à M. du Sein, et qui n'avait pas été en temps utile signalé au secrétariat, cette omission sera réparée avec le plus vif empressément pour l'année prochaine.

15° Envoi par M. Gustave de Vaudichon d'une note complémentaire sur Montchrétien de Vatteville; il s'agit de la copie d'une commission donnée au chef de bande calviniste par l'assemblée des églises réformées de la Rochelle et l'autorisant à lever des troupes et à conférer des grades.

16° Communication de M. Abel Clarin, de Limoges, annonçant que son deuxième volume de l'*Histoire de la Bourgogne* va paraître prochainement, et que le tome Ier sera offert à l'Académie française par les soins de M. Cuvillier-Fleury.

Livres offerts.

1° *Répertoire des travaux historiques* contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, année 1882, n° 1, publié par le ministère de l'instruction publique et des cultes. Cette publications est destinée à rendre les plus signalés services à la science historique, il en sera rendu compte.

2° *Études sur l'économie sociale*, par M. Marbeau, M. Fabre, rapporteur.

3° *Madrid*, étude artistique, historique et littéraire, par M. Léon Hilaire, M. Desclosières, rapporteur.



4° *Le capitole de Saintes*, par M. Louis Audiat, archiviste de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; M. Wiesener, rapporteur.

5° *Les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, rapporteur M. Loiseau.

M. le Président exprime le désir qu'une notice soit consacrée en séance publique à la mémoire de M. le comte de Bussy, décédé administrateur de la Société des Etudes historiques ; M. Louis-Lucas est chargé de rendre à notre regretté collègue ce pieux devoir, au nom de la Société.

M. Loiseau propose comme lecture pour la séance publique une étude artistique et littéraire sur Laure et Pétrarque ; cette lecture sera portée à l'ordre du jour de la 2° séance de mars.

M. Loiseau lit un rapport sur les mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, 1881. — Renvoyé au Comité du journal.

M. Barbier communique le fragment destiné à la séance publique, de sa traduction en vers de l'Iliade, chant 18°, le *Bouclier d'Achille*. — Cette lecture d'un puissant effet montre à quel degré s'élevait la fertilité d'imagination du poète. L'assemblée admet cette lecture au programme de la séance publique.

SÉANCE DU 1er MARS. — *Présidence de* M. Bougeault. — Le procès-verbal de la séance du 17 février, rédigé et lu par M. le Secrétaire général Desclosières, est adopté.

M. le Secrétaire général analyse la correspondance reçue depuis le 17 février, et la résume en ces termes :

1° Lettre de M. du Sein, professeur honoraire à l'Ecole navale de Brest, adressant une étude manuscrite sur le *Théâtre français au moyen-âge*, et demandant que cette lecture soit portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

2° Lettre de M. Jules David s'excusant de ne pouvoir assister à la séance. M. David souffrant depuis quelque temps déjà, a éprouvé une rechute qui l'oblige à garder l'appartement. Notre confrère regrette de ne pouvoir venir développer son projet de question à mettre au Concours, pour la distribution du *Prix Raymond*, et dont l'idée générale pourrait être ainsi formulée. « Quelles peuvent être les conséquences de l'ouverture de l'*Isthme de Panama* pour l'Océanie, l'extrême Orient et les colonies euro-

péennes. » Ainsi dégagé, ajoute M. David, le sujet me paraît assez intéressant à traiter, surtout si l'on recommande aux concurrents d'établir l'état actuel des colonies et d'étudier les nouveaux devoirs qui s'imposeront aux mères-patrie. C'est à mes collègues de faire surgir de ma modeste graine un épi doré, s'ils croient qu'elle mérite d'être semée.

M. le Secrétaire général fait observer que la question proposée par M. Jules David ne pourrait d'ailleurs s'appliquer qu'au prix à distribuer par la 3e classe, c'est-à-dire en 1884. C'est à la 2e classe, *Histoire des Langues et des Littératures*, de proposer le sujet du prix à distribuer en 1883, et l'ordre du jour de la présente séance indique que nous allons avoir à nous en occuper. Mais, comme il est prévoyant d'annoncer les prix à l'avance pour permettre aux concurrents de se préparer, l'ordre du jour de la prochaine séance 17 mars, pourra indiquer la proposition d'un sujet pour le Concours de 1884, c'est alors que l'examen de la proposition de M. Jules David sera utilement examinée.

Cette motion est adoptée.

3° Lettre de M. de Nettancourt transmettant une réponse qui lui a été adressée par M. Léopold Delisle, à l'occasion de l'envoi du *Journal du siège de Gand*. Le témoignage de l'éminent directeur de la Bibliothèque nationale a trop d'importance, et pour notre collègue, et pour la *Société des Études historiques* qui a admis et publié sa communication, pour que nous ne reproduisions pas cette lettre avec plaisir.

Paris, 3 février 1882.

Monsieur,

« Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire du *Journal du siège de Gand*. Le document offre un réel intérêt, et je trouve très curieux les renseignements que vous avez donnés à la fin sur les papiers de la famille de Bezons.

» Avec mes remerciements et mes félicitations, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

« L. Delisle. »

4° Lettre de M. de Vaudichon exprimant le désir d'obtenir un tirage à part de son étude sur *Montchrétien de Vatteville*.

5° Lettre de M. Veyret, professeur général au collège Chaptal, expri-



mant ses regrets de n'avoir pu assister depuis quelque temps aux séances de la Société. Ses travaux multipliés l'ont privé de ce plaisir ; mais il espère dans un temps très prochain pouvoir présenter un travail historique aux suffrages de ses collègues.

6° Lettre de M. Henri BELIN remerciant M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la communication du manuscrit de M. DAVIOUD, — *Histoire des Habitations privées* et annonçant la remise de ce manuscrit qui est, en effet, rentré dans les mains de la Société à la date du 28 février. M. BELIN exprime le désir d'avoir le rapport sur le concours dont M. DAVIOUD fut lauréat.

Ce rapport présenté par M. D'AURIAC sera remis à M. BELIN.

7° Lettre de M. ROFFIAC-LALANDE adressant sa cotisation et se rappelant au bon souvenir de ses collègues.

8° Lettre de M. Xavier KOHLER, adressant sa cotisation et annonçant l'envoi d'un travail, ainsi que quelques documents complémentaires pour sa *Notice biographique et bibliographique*.

9° Lettre de M. PAGART D'HERMANSART adressant sa cotisation pour l'année 1882 et son droit de diplôme. M. D'HERMANSART, répondant à une demande de renseignements de M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, fournit plusieurs documents nouveaux à consulter sur le curieux *Procès du paratonnerre de Saint-Omer*, que M. DESCLOSIÈRES a publié dans l'*Investigateur*.

10° Note remise par M. NIGON DE BERTY complétant les indications déjà fournies dans sa *Notice individuelle*, p. 35, de la Liste des Membres tirée à part, notamment en ce qui concerne l'indication plus expresse de ses titres de chevalier de la Légion d'honneur et d'officier de l'Instruction publique déjà constatés par les signes abréviatifs habituels.

11° De même, note remise par M. LOISEAU, complétant sa *Notice* insérée page 24 du tirage à part, dans des termes qui peuvent être tellement utiles aux recherches bibliographiques que nous la publions *in extenso*.

LOISEAU (LOUIS-ARTHUR) ✠ ✱, Professeur au lycée de Vanves (*Seine*) ; Docteur ès-lettres, Agrégé de l'Université pour l'Ordre de la Grammaire, Officier d'Académie et Chevalier de l'Ordre royal du Christ de Portugal, Membre de l'Association pour l'Encouragement des Etudes grecques, Membre de l'Association littéraire internationale, Membre non-résidant de la Société académique de Maine-et-Loire.

Admission du 2 juin 1880.

1° Thèse latine : *De Modo Subjunctivo ;*

2° Thèse française : *Jean Pillot et les Doctrines grammaticales du* XVIe *siècle ;*

3° Rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou ;

4° Histoire des *Progrès de la Grammaire en France,* depuis la Renaissance jusqu'à nos jours ;

5° Histoire des *Origines et du Développement de la Langue française, jusqu'à la fin du* XVIe *siècle;* médaille d'or au concours Raymond de 1880, institué par la *Société des Etudes historiques.* — Rapport sur un ouvrage de M. Le Coultre : De l'Ordre des Mots dans Crestien de Troyes. — Rapport sur les Bulletins de la Société des sciences de Milan. — Rapport sur l'Institut génevois de 1880. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie royale des sciences de Lisbonne (1881) ;

6° Poésie latine : *Ad Lusitanos,* à propos du centenaire de Camoëns (juin 1880) ;

7° Révision de la Traduction de Thucydide, par Lévêque ;

8° Les Estienne grammairiens (sous presse). Et plusieurs articles de *Revues* et de *Journaux.*

Livres offerts.

Mélanges d'histoire de l'Italie édités par les soins de la Commission royale d'*Histoire de la Patrie*, t. XX, édité à Turin. Cet important ouvrage est confié au rapport de M. Paul ODENT.

Questions à proposer pour le PRIX RAYMOND à décerner en 1883. (2e classe, *Histoire des Langues et des Littératures*).

Six questions sont proposées : trois, par M. le président BOUGEAULT, et trois par M. LOISEAU dans les termes suivants :

Propositions de M. BOUGEAULT :

1° *Etude critique et comparée de la Littérature française au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle.* — Il s'agira d'étudier l'esprit littéraire en général, le mouvement de la langue et du style, plutôt que l'étude détaillée des écrivains.

2° *Etude sur le Style épistolaire en France* à toutes les époques de notre littérature.

3° Rechercher qu'elle a été l'influence de l'Espagne sur la *Langue et la Littérature française*, depuis la Renaissance jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

Propositions de M. LOISEAU :

1° *Histoire de la littérature portugaise* depuis ses origines jusqu'à l'avènement de la maison de Bragance (1640).

2° *Histoire de la critique littéraire en France* depuis le commencement du XIX° siècle juqu'en 1870.

3° *Histoire de la littérature grecque* depuis 1822 jusqu'à nos jours.

Après une intéressante discussion qui fait bien ressortir l'attrait de ces diverses questions, la réunion se prononce pour la deuxième proposition de M. LOISEAU : *Histoire de la critique littéraire en France* depuis le commencement du XIX° siècle jusqu'en 1870.

Les autres questions seront consignées au procès-verbal pour être soumises à nouveau, lorsque le tour de rôle attribuera la proposition du prix à la 2° classe.

Proposition de M. LOUIS-LUCAS de déterminer la tenue des séances mensuelles à date fixe, par exemple les 5 et 20 de chaque mois.

Cette proposition justifiée surtout par l'inconvénient du mode actuel qui ne laisse pas un délai suffisant entre le troisième vendredi du mois et le premier mercredi du mois suivant, est développée par son auteur, M. LOUIS-LUCAS, et vivement combattue par M. NIGON DE BERTY.

Il est procédé au scrutin secret avec cette réserve que la modification n'aurait lieu qu'à la rentrée du mois de novembre, et que les jours fixés, 1er ou 15, 5 ou 20 seraient à déterminer ultérieurement. Le scrutin donne une voix de majorité en faveur de la proposition de M. LOUIS-LUCAS.

Proposition de M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, concernant la distribution du PRIX RAYMOND en 1882.

M. DESCLOSIÈRES rappelle que les deux questions mises au Concours pour 1882, n'ont pas amené le dépôt de mémoires manuscrits. Il n'est cependant pas bon pour la *Société des Etudes historiques* de se présenter devant le public sans avoir de prix à distribuer. M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL propose donc d'affecter, pour l'avenir, les revenus libres de la fondation RAYMOND, à la distribution de médailles d'or, de vermeil ou d'argent, aux membres correspondants de la *Société des Etudes historiques* qui se sont le plus distingués par leurs travaux depuis les dix dernières années. Sans doute, nous aurons pour cette année plus de candidats à récompenser que nous n'aurons de médailles à décerner ; mais le Concours, restant ouvert pour les années suivantes, nous permettra de tenir compte de tous les mérites.

Quant aux ressources dont nous pouvons disposer pour cette année, elles se composent de 117 francs, complément de la rente RAYMOND, après

prélèvement fait des 1,000 francs et 105 francs, revenu du dernier capital employé en rente 3 0/0, amortissable, au total 222 fr. qui nous permettraient la distribution d'une médaille d'or et de deux médailles d'argent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et la commission d'examen est composée de MM. le Président BOUGEAULT et DESCLOSIÈRES, membres de droit, de MM. le colonel FABRE, LOUIS-LUCAS, LOISEAU, CAMOIN DE VENCE et D'AURIAC. M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signalera les auteurs, qui pour cette année, paraissent pouvoir être proposés pour des récompenses, et donnera la liste de leurs publications.

L'ordre du jour appelant l'audition des lectures, M. CAMOIN DE VENCE présente les rapports sur les *Bulletins de la Société de Picardie.* Ce compte-rendu nous fait très complètement connaître les travaux de cette savante Société qui compte parmi ses membres plusieurs de nos collègues correspondants.

Cette lecture est renvoyée au Comité du Journal.

M. DESCLOSIÈRES lit ensuite l'analyse par lui faite des souvenirs et correspondances de *Mme de Caylus*, édités par notre confrère M. RAUNIÉ, ancien élève de l'école des Chartes. Cette édition enrichie de notes les plus complètes dûes à l'intime connaissance que M. RAUNIÉ possède des mémoires, lettres et chansonniers, publiés pendant et depuis le règne de Louis XIV, sur cette période de notre histoire, sera recherchée par tous les lettrés qui voudront lire une préface spirituelle et sensée, tout à la fois, des *Mémoires de Saint-Simon.*

SEANCE DU 17 MARS. — Le procès-verbal de la dernière Séance est lu par M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, et adopté.

M. DAVID rappelle que le sujet mis au Concours, dans la dernière séance, sur la proposition de M. LOISEAU et intitulé : *Histoire de la critique au XIXe siècle*, lui a valu l'églantine d'or à l'Académie des Jeux floraux.

M. LOISEAU fait remarquer que le sujet de Concours, tel qu'il a été adopté par la Société, doit être interprété dans un sens différent de celui que lui donne M. DAVID.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL propose de statuer immédiatement sur la candidature de M. POUGNET, docteur en droit, ancien avocat au Conseil d'État et à la cour de Cassation, avocat à la cour d'Appel, et qui se présente comme membre titulaire résidant de la 1re classe.

La Société entend la lecture du rapport de M. CAMOIN DE VENCE.



M. Pougnet, admis à l'unanimité, est introduit dans la salle des Séances, et remercie ses nouveaux collègues.

L'ordre du jour appelle le dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite.

M. le Secrétaire général communique à la Société la lettre circulaire du ministre de l'Instruction publique du 24 février, concernant le prochain Congrès des Sociétés savantes, et il remet aux membres présents des cartes d'entrée au Congrès, ainsi qu'un extrait imprimé des questions qui y seront discutées.

M. Joret-Desclosières pense que le travail de M. d'Auriac sur la *Saint-Charlemagne* serait intéressant à entendre au Congrès de la Sorbonne.

M. d'Auriac ne croit pas que son travail puisse être lu sans modifications ; d'ailleurs il ne sera pas à Paris, à l'époque du Congrès.

M. le Secrétaire général communique ensuite à la Société :

Une lettre de M. Connil, datée de Saintes du 3 mars 1882, dans laquelle le signataire sollicite l'honneur d'être admis comme membre de la Société. (M. Muret a fourni de bons renseignements sur le compte de M. Connil).

Une lettre de faire part de la mort de M. le chanoine Boitel, de Châlons-sur-Marne.

Une lettre de M. Nar-Bey, remerciant la Société de la Notice qui lui a été consacrée dans l'*Investigateur*.

Une lettre de M. l'abbé Gabriel, de Verdun, regrettant que son éloignement de Paris ne lui permette pas d'assister aux séances de la Société.

Une lettre de M. le docteur Hoffmann, se rappelant à ses collègues et les informant de son intention d'assister au banquet.

Une lettre de M. Prarond, remerciant M. Jules David de son compte-rendu sur le dernier livre qu'il vient de publier.

Une lettre de M. Stéphen Liégeard, répondant à la demande qui lui avait été faite d'une poésie pour la Séance publique, et craignant de n'être pas prêt en temps voulu.

Une lettre de M. de Vaudichon, à l'occasion d'un cachet qui se trouvait dans son dernier travail, et que l'imprimeur se disait dans l'impossibilité de reproduire. M. de Vaudichon indique une manière de tourner la difficulté.

Une lettre de M. Muret qui se rappelle au souvenir de ses collègues.

Une lettre de M. MARBEAU, que l'on avait sollicité d'accepter les fonctions d'administrateur de la Société, et qui regrette que ses occupations ne lui permettent pas d'accéder au désir qui lui avait été manifesté.

Un envoi de manuscrits intitulés : *Pages et laquais*, par M. Léon HILAIRE, de Toulouse. M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL exprime le désir de voir cette lecture figurer au programme de la Séance publique.

Une notice de M. LOUBENS (membre de la Société philotechnique sur *M. Bourgain*. M. Jules DAVID est désigné pour faire le rapport.

Une étude sur *Benjamin Fillon*, par M. Eugène LOUIS.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part des renseignements qu'il a pris à Bar-le-Duc, sur M. BOINETTE, qui aurait l'intention de poser sa candidature à la *Société des Etudes historiques*.

M. BOINETTE a écrit plusieurs brochures sur le Portugal, et entre autres une *Histoire du Portugal* qui n'est que l'abrégé de l'ouvrage bien connu de M. Ferdinand Denis. La candidature de M. BOINETTE est réservée.

M. JORET-DESCLOSIÈRES annonce la mort de M. DÉMOND, dont les obsèques ont eu lieu le 15 mars.

La Société a également perdu un de ses anciens membres, M. Bernard JULIEN, collaborateur de M. LITTRÉ.

M. Emile GASSAULT envoie à la Société un ouvrage intitulé : *Marivaux moraliste*, dont le compte-rendu est confié à M. DAVID.

M. LOUIS-LUCAS informe la Société qu'il a demandé des renseignements à Rouen, sur M. COLLIN, qui pose sa candidature. Il les communiquera à la Société dès qu'ils seront complets.

La Société s'occupe ensuite de la fixation de son ordre du jour pour la séance publique.

L'ordre du jour est provisoirement réglé de la manière suivante :

Discours du Président.

Rapport du Secrétaire-général.

Rapport de M. LOISEAU sur la fondation Raymond. (Distribution de Médailles.)

LECTURES :

M. D'AURIAC :	La *Saint-Charlemagne*.
M. BARBIER :	Traduction en vers de l'Iliade.
M. LOUIS-LUCAS :	Notice sur M. DE BUSSY.

M. CAMOIN DE VENCE : *Deux femmes de lettres au* XVIe *siècle.*
M. LÉON HILAIRE : *Pages et Laquais.*

M. JORET-DESCLOSIÈRES propose de rétablir l'usage des cartes d'entrée, comme cela se pratique à la Société philotechnique.

M. DUVERT informe la Société des démarches qu'il a faites auprès de M. Jacquart, professeur au Conservatoire, pour l'organisation de la partie musicale à la Séance publique. M. Jacquart, déclarant qu'il ne pourrait, cette année, être prêt à temps, a néanmoins fait espérer pour l'année prochaine son précieux concours.

La Société passe ensuite à l'examen des questions à proposer pour le *Prix Raymond* à décerner en 1884, 3e classe, Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.

M. Jules DAVID présente la question suivante : *Quelles peuvent être les conséquences de l'ouverture de l'isthme de Panama pour l'Océanie, l'extrême Orient et les colonies Européennes de cette contrée ?*

Et il insiste sur l'intérêt d'actualité qu'offrirait une étude aussi neuve et aussi variée.

M. JORET-DESCLOSIÈRES fait observer qu'il y aurait là une occasion favorable d'offrir à M. DE LESSEPS la présidence de la *Société des Etudes historiques*, en 1884, afin qu'il pût lui-même décerner les prix du Concours.

La discussion s'engage sur la position de la question présentée par M. Jules DAVID.

M. D'AURIAC exprime la crainte qu'un semblable travail ne présente trop de difficultés au point de vue historique.

M. VAVASSEUR voudrait que la question fût précisée davantage, et qu'on en écartât, par exemple, l'examen des conséquences commerciales qui serait bien difficile à traiter.

M. DAVID répond que la question des rapports commerciaux que fera naître l'ouverture du canal de Panama ne peut être détachée de la question des rapports internationaux, et que d'ailleurs les concurrents pourront trouver dans les travaux des Consuls, au ministère des Affaires étrangères tous les renseignements commerciaux et industriels dont ils auront besoin.

M. DUVERT voudrait qu'on trouvât le moyen de rattacher la question, d'ailleurs si intéressante de M. DAVID, aux études historiques qui sont la raison d'être même de la Société.

M. JORET-DESCLOSIÈRES propose alors de modifier ainsi la question posée : Quels peuvent être, d'après les données historiques déjà acquises,

les développements, au point de vue international, de l'ouverture de l'isthme de Panama ?

Une autre rédaction ainsi conçue est présentée par M. le colonel Fabre : Quelles sont aujourd'hui les relations des peuples qui profiteront de l'ouverture de l'isthme de Panama ?

Quelle que soit la rédaction définitive de la question, si elle est adoptée, M. Wiesener estime que la situation nouvelle des côtes occidentales de l'Amérique (telles que le Chili, le Pérou) devra y être indiquée comme sujet d'étude complémentaire.

D'autres questions sont proposées, à l'occasion du Concours de 1884 :

Histoire de l'Électricité, par M. Duvert.

État actuel de la Science préhistorique, d'après les monuments et les ustensiles découverts dans les temps modernes (âge de pierre et suivants — stations lacustres), par M. le Président.

M. Bougeault propose également la question suivante : Examiner dans son principe et ses conséquences philosophiques, pédagogiques et sociales, la doctrine émise par J.-Jacques Rousseau que : l'homme naît bon naturellement et que c'est la Société qui le déprave.

Sur l'observation de M. Nigon de Berty qui demande que l'on revienne aux anciens règlements, une Commission est nommée pour examiner les questions proposées. Elle se compose de MM. Wiesener, colonel Fabre et Camoin de Vence.

L'ordre du jour appelle la lecture : des *Deux femmes de lettres au XVIe siècle*, par M. Camoin de Vence. Cette étude sur Madeleine et Catherine des Roches, du Poitou, la mère et la fille, est une curieuse révélation de la vie littéraire en province à cette époque.

L'auteur est félicité par ses collègues, et sa lecture réservée pour la Séance publique.

On entend ensuite le rapport de M. Loiseau sur la distribution des médailles à décerner en séance.

M. Joret-Desclosières est d'avis que la *Société des Etudes historiques* ne saurait se réserver le soin de récompenser les Sociétés savantes des départements avec qui elle est en relations, le ministre de l'Instruction publique s'étant précisément chargé de cette mission pour la réaliser à l'époque du Congrès.

M. Camoin de Vence propose simplement de les signaler dans le rapport avec des remerciements.



M. le colonel Fabre se demande s'il y a, parmi les membres correspondants, un candidat d'un mérite assez exceptionnel pour lui décerner une médaille d'or.

M. d'Auriac propose de faire frapper plutôt deux médailles en vermeil, qui seront décernées conformément aux propositions de M. le Secrétaire général à MM. Combier et Prarond.

Trois autres médailles seront accordées à MM. Morel, de Nettancourt et Eugène Louis.

M. Duvert annonce que M. Rouillet, un des derniers lauréats de la *Société des Etudes historiques*, vient d'être couronné par l'Académie des Sciences.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

Mai-Juin 1882.



PARIS

CHEZ

Ernest THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1882

Président . . . . M. BOUGEAULT ✠, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Présidents honoraires . . . . M. J. C. BARBIER, O. ✱ ✠ ✿ I, Procureur général à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille DOUCET, C. ✱ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président. . . . . M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.

Vice-président adjoint . . . . M. VAVASSEUR, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, adjoint au Maire du IIe arrondissement, rue du Caire, 10.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, ✿ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur. . . . .

TABLE DU NUMÉRO DE MAI-JUIN 1882.

Distribution du prix Raymond, Rapport par M. A. LOISEAU. 117

Le Comte Leclerc de Bussy de Vauchelles, par M. Louis LUCAS . . 122

Le Bouclier d'Achille, par M. J. C. BARBIER. 139

Pages et Laquais, par M. Léon HILAIRE 148

Rapports sur des ouvrages offerts à la Société des Études historiques :

I. *Les travaux de la Société d'Emulation d'Abbeville*, par M. CAMOIN DE VENCE . 155

II. *Histoire du Portugal et du Brésil*, par M. Afred BOINETTE. — *Rapport* par M. LOISEAU. 157

III. *Notions historiques sur les impôts et les revenus de l'ancien régime*, par M. CLERGIER. — *Rapport* par M. NIGON DE BERTY, Président 160

Extraits des procès-verbaux des Séances de la Société des Etudes historiques 168

48e Année. Mai-Juin 1882. No 3.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

DISTRIBUTION DU PRIX RAYMOND

(Rapport de M. A. LOISEAU.)

Lu en Séance publique du 23 Avril.

La *Société des Etudes historiques* distribue, tous les ans, dans sa séance publique, des prix et des médailles, pour récompenser les meilleurs Mémoires sur un sujet mis au concours : ainsi l'a voulu le généreux fondateur du *Prix Raymond.* — Par cette constante pratique, elle a provoqué une noble émulation, qui souvent s'est traduite en heureux résultats : quelques ouvrages d'une certaine importance n'ont pas eu d'autre origine ; et nous avons presque toujours fait, dans la personne des lauréats, d'honorables et utiles recrues.

Mais, pour mieux jouir du présent et préparer l'avenir, faut-il oublier le passé ? — Ne convient-il pas de déroger, une fois en passant, à d'aussi bonnes habitudes, pour remercier des correspondants qui ont joint le zèle au mérite, et chez qui la variété des productions rehausse la qualité des travaux ? — Pour être éloignés de nos réunions, ils n'en sont pas moins présents à notre esprit par leurs précieux envois, et chers à nos cœurs par une sympathique confraternité d'études.



Votre commission a été de cet avis. — Elle a repris les nombreux ouvrages qui vous ont été adressés depuis quelques années, elle les a classés, et elle a cherché quels étaient les auteurs les plus méritants par leur ancienneté dans nos rangs, par la nature, le nombre et les qualités de leurs envois. — Grand parfois a été son embarras : ici, ce sont des bulletins de Sociétés savantes, soit de France, soit de l'Etranger, et sous le couvert desquels se cachent modestement des écrivains de valeur ; là, ce sont des études d'histoire locale, d'archéologie ou de linguistique ; ailleurs, nous avions à faire un choix entre de véritables traités, qui se recommandent, chacun, par des mérites particuliers.

Pour rendre bonne justice à tous, il vous faudrait disposer d'un grand nombre de médailles, qui, par leur multiplicité même, perdraient de leur prix. — Votre commission, dans l'impossibilité d'accorder à chacun une récompense proportionnée à son talent, a voulu que, du moins, un souvenir reconnaissant fût adressé, au nom de la *Société des Etudes historiques*, aux Sociétés savantes et aux écrivains qui correspondent avec nous, et dont les travaux ont été les plus remarqués. — Ce n'est là qu'un premier pas dans la voie des récompenses, sans préjudice de distinctions plus flatteuses, si d'autres communications viennent les justifier.

Parmi vos correspondants de province, qui ne cessent de vous faire parvenir des ouvrages d'une réelle importance et d'un mérite incontestable, deux se sont fait remarquer particulièrement. L'un d'entre eux, par la variété et la richesse de ses œuvres, vous a fait connaître à fond la province du Vermandois. Tantôt c'est une sérieuse étude, faite à l'aide de documents inédits, sur le culte réformé dans cette partie de l'ancienne France ; tantôt, ce sont les arts et métiers, et tout ce qui a trait à ce bailliage ainsi qu'au siége présidial de Laon, qui vous sont révélés de première main et d'après les sources les plus authentiques. D'une part, les Archives du département de l'Aisne ont été compulsées pour nous apprendre ce qu'était un délit de chasse au XVIIIe siècle, et ce que contenait le cahier des Doléances de Crécy-sur-Serre ; d'une autre, les plumitifs du grand bailli du Vermandois et un Livre de raison Laonnois sont venus orner nos Annales, grâce aux judicieux comptes-rendus de notre vénérable doyen, M. Nigon de Berty. Aussi,

votre Commission propose-t-elle, pour une médaille de vermeil :

M. **Combier** (Etienne-Amédée), président du tribunal civil de Laon.

Une autre province n'a, pour ainsi dire, plus de secret pour nous, par suite des nombreux et utiles ouvrages d'un second correspondant, aussi élégant écrivain qu'infatigable chercheur, — c'est le territoire d'Abbeville ! — Six volumes de notices historiques, topographiques et archéologiques sur cet arrondissement, sans parler d'une description de la ville elle-même, de son histoire au temps de la Ligue, et à d'autres époques non moins célèbres, vous ont été successivement envoyés, et ont eu, dans l'*Investigateur*, des rapports où pleine justice leur a été rendue. Si vous joignez à ces titres, déjà fort honorables, un certain nombre de poésies faciles et élégantes sur les sujets les plus variés, vous ne pourrez que souscrire, Messieurs, à la proposition que je suis chargé de vous faire ; c'est de décerner une autre médaille de vermeil à :

M. **Prarond** (Philippe-Constant-Ernest), ancien membre du Conseil général de la Somme, et membre de plusieurs Sociétés savantes.

Notre Société a reçu aussi les travaux fort importants d'un correspondant du midi. Ils sont nombreux, et ont en général rapport aux antiquités romaines. L'un est une histoire de l'Eglise collégiale de Saint-Gaudens et a obtenu un prix de la Société archéologique du midi de la France ; l'autre est une étude sur la voie romaine *ab aquis Tarbellicis ad Tolosam*, et sur les voies qui venaient s'y souder. En 1880, notre excellent confrère, M. d'Auriac, dans un rapport aussi substantiel qu'intéressant, vous faisait apprécier ce Mémoire. Enfin, je vous rappellerai, du même auteur, un mémoire sur la Chapelle de Sabar, à Tarascon, et une étude sur les Découvertes romaines faites à Valentine (Haute-Garonne). C'est pourquoi, votre Commission a décidé d'accorder une médaille d'argent à :

M. **Morel** (Jean-Pierre-Marie), avocat, archiviste honoraire de la ville de Saint-Gaudens, et économe de l'hospice de cette ville.

Quoique dans un autre ordre d'idées, deux ouvrages ont paru dignes de vous être signalés pour une récompense : ce sont : une dis-

sertation, tendant à prouver que les premières études sur un canal à travers l'Amérique centrale ont été faites par un français, Martin de la Bastide, à la fin du XVIIIe siècle. Il était réservé à notre époque de voir reprendre ce gigantesque projet ; et la *Société des Etudes historiques* devait avoir la bonne fortune de compter parmi ses membres l'homme éminent qui certainement mariera les deux Océans, comme il a déjà marié, à l'admiration du monde étonné, les eaux de la Méditerranée à celles de la mer Rouge ! — Un autre travail, tout d'actualité également, vous a été communiqué par le même correspondant ; il s'agit d'une esquisse sur la défense et la conservation de l'Alsace, faite d'après la correspondance inédite du maréchal de Besons. Plût au ciel que ce projet eût été exécuté ! — Peut-être eût-il épargné à la France le douloureux déchirement de 1871. — Si vous joignez l'envoi qui vous a naguère été fait du Journal de Louvois sur les opérations du *Siège de Gand*, il y a amplement de quoi justifier une médaille d'argent, que nous vous proposons de décerner à :

M. le marquis **Constantin de Nettancourt,** homme de lettres, à Poitiers.

Un professeur de l'Université, habitant la Vendée, a le bon goût d'employer à l'étude de cette intéressante contrée le temps que lui laisse son enseignement, et vous a gracieusement adressé le fruit de ses veilles et de ses patientes recherches. C'est ainsi que vous avez eu l'histoire du Bas-Poitou avant les États généraux de 1789 ; celle de la déroute de M. de Soubise, dans l'île de Riez, et l'appréciation qu'en a faite Anne de Rohan, sa sœur ; c'est par lui que les richesses archéologiques de la Roche-sur-Yon et des communes voisines vous ont été révélées, que notre littérature nationale a été jugée sainement, sobrement, mais avec une méthode et une clarté que vous avez reconnues par une mention honorable au concours de 1875. Une médaille d'argent est donc accordée à :

M. **Louis** (Charles-Eugène), officier d'Académie, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon.

Messieurs, encore un mot pour finir, et qui sera comme la moralité de ce rapport.

La *Société des Etudes historiques* est heureuse de remercier tous ses correspondants de province et de l'étranger des précieuses communications qu'ils lui font. — Elle s'est efforcée aujourd'hui de récompenser de son mieux les ouvrages qu'elle a particulièrement distingués. Elle convie à de nouvelles recherches, prête à leur ouvrir son sein et ses colonnes, toutes les personnes laborieuses et dévouées à l'étude de l'histoire. On reconnaîtra vite, dans nos relations, que, si les livres sont nos meilleurs amis, les livres aussi font faire de bons amis.

A. LOISEAU,

Président de la 2e classe.

LE Cte LECLERC DE BUSSY DE VAUCHELLES

MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS CONFRÈRES :

On prête à un vaillant capitaine de nos jours [1], les paroles que voici :

« On ne va pas facilement à la mort, quand on ne croit pas en Dieu, et quand on n'espère pas une autre vie au-delà du tombeau. »

Sorties ou non de la bouche du héros de Plewna, ces paroles, je m'en empare ; je me les approprie ; elles me conviennent ; elles conviennent à mon sujet. Il se peut qu'elles n'aient pas frappé les oreilles de M. le Cte DE BUSSY, j'affirme qu'elles avaient germé au fond de son cœur.

Charles-Joseph-Eugène Cte LECLERC DE BUSSY DE VAUCHELLES, qui fut notre confrère, et devint notre ami, est né à Abbeville, le 27 janvier 1837 ; il est mort à Saint-Maurice (Seine) le 7 septembre 1881, après une existence de 44 ans et 7 mois.

Sa famille, originaire de l'Amiénois, y est connue depuis de longs siècles. Sa filiation remonte, sans interruption, jusqu'au milieu du XIVe, et au dire de M. de Pongerville, de l'Académie française, notre ancien et vénéré confrère [2], la veuve du Cte Charles LECLERC DE BUSSY, Marie-Josèphe de Saquespée, fournit à la fin du XVIIe, à la vérification de la noblesse, un titre de 1505, aujourd'hui renfermé au dépôt des manuscrits de la bibliothèque nationale.

(1) Le général Skobelef.

(2) Lettre à M. DE BUSSY, son cousin.

Sous le règne de Louis XIV, ses brevets lui ont été confirmés par plusieurs jugements, et par des arrêts de la Cour des Aydes.

La terre DE BUSSY, dont elle porte le nom, située près d'Amiens, est possédée par elle depuis plus de cinq siècles. Elle est, en ce moment, la propriété d'un membre de la branche cadettte, cousin de l'homme aimable, de l'administrateur dévoué, du confrère éclairé dont j'ai la mission bien douloureusement chère de vous entretenir pendant quelques instants.

L'aïeul de M. DE BUSSY avait été officier d'infanterie avant la Révolution ; maire de Vauchelles sous la Restauration, il mourut à Paris, laissant de son mariage avec Marie-Ursule Houdouard de Thièvres, plusieurs enfants, dont le père de notre confrère, Charles-Alexandre-Eugène, n'était pas l'aîné, et ne porta que le titre de vicomte. Il mourut à Abbeville, le 27 janvier 1850, et fut inhumé à Vauchelles.

Le titre de comte de l'aïeul, passa d'abord sur la tête de François-Joseph, son fils aîné, qui mourut sans enfants, vers 1840, au château de Morissures, près Nogent-le-Rotrou, puis sur celle d'un autre frère du même nom, ancien garde du corps, ancien officier de cavalerie, démissionnaire après les événements de 1830, et qui mourut lui-même, sans enfants, à Abbeville, en mars 1852 ; ce fut lui qui transmit le titre à son neveu, devenu par son décès, l'aîné de toute la famille, et qui devait, lui-même, si prématurément hélas ! le déposer sur la tête de son enfant encore en bas-âge.

Le jeune fils du vicomte, le futur C[te] DE BUSSY entra au collége d'Abbeville à neuf ans et demi ; six ans plus tard, il sortait de rhétorique, et se destinait à la carrière des armes. Au début de ses études, son père s'était beaucoup occupé de son instruction, et il avait trouvé sa récompense dans le travail assidu, dans les succès nombreux et variés du jeune collégien qui remporta les premiers prix dans toutes ses classes.

De préférence, il avait toujours affectionné l'étude de l'histoire et des sciences. De bonne heure, ces aptitudes spéciales s'étaient bien marquées ; ce goût lui est resté. Il lisait avec ardeur ; souvent on était obligé de renfermer ses livres pour le contraindre à prendre quelque repos. L'excès du travail lui occasionna une maladie sérieuse à l'époque de la croissance ; de violentes palpitations de cœur le for-

cèrent pendant deux mois à interrompre ses cours ; il avait douze ans. Il se releva, il reprit ses études, il remporta de nouveaux succès ; mais l'implacable maladie n'avait point abdiqué, elle n'était qu'en léthargie, et trente-deux´ plus tard, après des réveils intermittents, elle devait nous enlever M. de Bussy.

A peine sorti de sa convalescence, le jour même de ses treize ans, la mort lui ravissait son père, frappé d'une longue maladie qui avait duré trois ou quatre ans.

Vous le voyez, Messieurs, l'enfance, la première jeunesse de notre confrère n'ont point connu les ivresses folâtres, les jeux turbulents, les dissipations bruyantes qui semblent être leur apanage, et, à moins de seize ans, au moment où il se dégageait des liens si durs, croit-on, et pourtant bien éphémères de la règle et de la discipline du collège, il allait se trouver aux prises avec les devoirs bien plus austères de la vie ; de fortes études, de cruels malheurs l'avaient disposé à les bien remplir ; déjà il avait cet air grave, sérieux, un peu ascétique, je n'ose dire sévère, mais songeur que vous lui avez connu ; déjà c'était un homme sur le bras duquel Mme de Bussy, sa mère, qui a l'indicible douleur de lui survivre, pouvait compter et s'appuyer, pour remplacer le guide que deux ans auparavant, elle avait perdu.

M. de Bussy s'était destiné à l'École polytechnique ou à celle de Saint-Cyr ; mais la guerre de Crimée venait d'éclater ; il prit conseil, et au lieu de se présenter aux examens auxquels il s'était préparé, il s'engagea au 48e de ligne, qui peu de temps auparavant, tenait garnison à Amiens, sous le commandement du colonel Vidal de Lauzun. D'anciennes relations de parenté et de voisinage porteraient peut-être l'officier supérieur à prendre soin de l'avenir de l'engagé volontaire — De là, le choix du 48e. — Mais qu'importait au surplus ! Avec ses seize ans, un peu d'imagination aidant, n'emportait-il pas le bâton de maréchal dans sa giberne ?

La fortune avait été dure aux siens. Il fut jaloux de lutter avec les caprices de la folle déesse et de conserver au nom qu'il était fier de porter, son ancien éclat. Il entra avec une courageuse résolution dans la carrière où s'étaient distingués un si grand nombre de ses ancêtres. « Le renversement de l'ordre social vous a contraint de partir de plus

loin qu'eux, lui écrivait le 14 décembre 1856, son cousin M. de Pongerville ; votre avancement plus pénible, n'en sera que plus glorieux. »

Toujours avide d'instruction, M. DE BUSSY, une fois le devoir scrupuleusement et largement accompli, employait ses loisirs à étudier tout ce que lui offraient d'intéressant, les provinces qu'il parcourait. « L'instruction dont vous êtes doué, lui disait encore M. de Pongerville, vous rend facile d'acquérir ces richesses du souvenir, qui font dans l'avenir le charme des jours du repos [1]. »

---

(1) Tous ces détails sur la vie de M. DE BUSSY sont extraits d'une autobiographie manuscrite qu'il a laissée, et qui nous a été communiquée. — Les citations empruntées à M. de Pongerville ont été puisées dans une lettre qu'il adressait à son parent le 14 décembre 1856. Elle offre de l'intérêt ; en voici la teneur :

Paris, 14 décembre 1856.

MONSIEUR ET CHER COUSIN,

« Il m'a été fort agréable de communiquer à ma famille les détails que vous voulez bien me donner sur vos pérégrinations militaires et sur votre promotion qui en promet une prochaine. Vous entrez avec une courageuse résolution dans la carrière où s'est distingué un si grand nombre de vos ancêtres. Le renversement de l'ordre social vous a contraint de partir de plus loin qu'eux, votre avancement plus pénible, n'en sera que plus glorieux. Il est beau de lutter avec les caprices de la fortune, et de conserver au nom qu'on est fier de porter, tout l'éclat qui lui appartient. Vous paraissez charmé de tout ce que vous a (*sic*) offert d'intéressant, les belles provinces que vous venez de parcourir ; l'instruction dont vous êtes doué vous rend facile d'acquérir ces richesses du souvenir qui font dans l'avenir le charme des jours du repos. Mon beau-frère, qui vous a voué une sincère affection, vous a, je le crois, annoncé son séjour en Italie ; je sais le vif intérêt qu'il vous porte, et le sentiment flatteur qu'à votre âge, on sait inspirer à un homme d'honneur, est un titre d'estime que tout le monde s'empresse un jour de reconnaître.

« Vous m'apprenez, mon cher cousin, qu'on a dit à Mme votre tante que le ligueur BUSSY LECLERC était de votre famille. Rien ne me paraît plus absurde. C'est une de ces suppositions que des esprits jaloux et bas se font une maligne joie de répandre pour tenter de rabaisser ce qui est élevé. Le maître d'armes, Leclerc, le farouche ligueur, n'a pris le nom de Bussy, que pour se donner une espèce de patron, dans Bussy d'Amboise, ce massacreur de Huguenots ; c'était pour Leclerc un surnom de meurtrier qui indiquait son zèle sanguinaire. C'est vers 1572 qu'il adopta ce prénom. Au dépôt des manuscrits de la bibliothèque impériale, ou parmi des titres honorables pour l'ancienneté noble de votre famille, on trouve une pièce authentique, qui seule, prouve l'absurdité de supposer le tireur d'armes, membre de votre famille. A la fin du XVIIe siècle, Marie-Josèphe de Saquespée, veuve du comte Charles-Leclerc DE BUSSY, fournit à la vérification de la noblesse un titre de noblesse daté de 1505, soixante sept ans avant l'époque où le criminel ligueur se fit honteusement con-



Par un de ces hasards de la vie militaire qui confine les uns dans des garnisons parfois obscures, quand elle envoie les autres aux quatre coins du monde, M. DE BUSSY n'a vu ni la Crimée ni l'Italie; mais il a parcouru la France entière, et dans le sac du soldat, il a entassé à chaque étape, le trésor des recherches de l'érudit.

Il aimait son métier avec passion ; il en avait franchi les premiers grades ; il était promu sous-lieutenant au 67e de ligne par décret du 30 décembre 1863. Comment donc le 23 janvier 1864, à moins d'un mois, offrit-il sa démission ? Que s'était-il passé ?

Tout le monde sait l'histoire de Quintin Metzis, ce peintre flamand de la fin du XVe siècle, dont on a dit :

« *Connubialis amor, de mulcibre fecit Apellem.* »

Ainsi de M. DE BUSSY, il recherchait la main de Mlle C. Loos, d'origine hollandaise, mais depuis longtemps résidant à Paris avec sa famille. Le père de la jeune fille ne voulut l'accorder, que sous la condition par son prétendant de rentrer dans la vie civile. La démission fut offerte et acceptée : ce fut une faute, non de la donner, mais de l'exiger. L'avenir eût été brillant ; instruit, exact, laborieux, intègre, l'armée française a perdu un de ses meilleurs enfants.

Le mariage fut célébré à la Madeleine le 2 février 1864.

---

naître sous le nom de Bussy; à la renaissance de l'ordre il fut chassé de Paris, et on ne lui fit grâce de la vie, que pour avoir rendu la Bastille au duc de Mayenne. Leclerc se réfugia à Bruxelles, où, pauvre et méprisé, il exerça son premier métier, et vécut encore 40 ans. Comment donc cet aventurier abject, étranger à la Picardie, aurait-il appartenu à une famille de gentilshommes qui déjà, depuis plusieurs siècles, brillaient par de hauts exploits, par sa fortune et d'illustres alliances : les Saquespée, les St-Blimon, les Mailly et tout ce que notre province a de plus distingué. Vous le voyez, mon cher cousin, le monde donne un libre conrs à toutes les erreurs qui flattent l'envie ou la malignité, mais le vrai finit par triomphe (*sic*). Il est lent, mais il arrive.

» Ma fille et mon gendre sont très flattés de votre aimable souvenir. Je souhaite que la marche des garnisons procure un jour à mon fils, capitaine commandant de cavalerie, la satisfaction de se rencontrer avec l'un de ses parents qu'il lui sera si agréable de connaître personnellement. Chaque fois que je pourrai vous être de quelque utilité, veuillez vous souvenir de votre tout dévoué parent

DE PONGERVILLE,
de l'Académie française.



« J'ai eu sous mes ordres M. DE BUSSY, lorsqu'il servait au 48e régiment de ligne, écrit le général Bourbaki. Comme sous-officier et officier, il se faisait remarquer par une conduite exemplaire, un zèle soutenu dans l'accomplissement de ses devoirs. En quittant le 48e, il y a laissé les souvenirs les plus honorables. Je forme les meilleurs vœux pour que sa demande soit agréée par son Excellence. » (1)

Ce qu'était cette demande, je vais vous le dire, et je touche ici aux trois années les plus pénibles de l'existence de notre confrère. Sept ans après sa démission, fin de 1870, la Patrie était en danger. Le cœur du sous-lieutenant démissionnaire, de l'engagé volontaire à la veille de la guerre de Crimée, ce cœur si sensible, qui devait le faire mourir avant l'âge, bondit sous sa mâle poitrine ; le clairon sonnait ; il voulut répondre à l'appel. Le repos qu'il avait bien pu prendre dans les temps calmes, lui devint au moment du péril, un crime de lèse-nation : sans oublier la promesse qu'il avait faite, le sacrifice que lui devaient de tendres sentiments, il ne crut pas mentir à l'une et fouler l'autre aux pieds en obéissant à un devoir antérieur et supérieur. Il reprit les armes.

Il fut élu capitaine de la garde nationale mobile de la Seine, et le 28 septembre 1870, le général Soumain, commandant de la première division militaire, l'appelait, à titre provisoire, aux fonctions d'officier d'ordonnance de M. le général Ribourt, qui exerçait à Vincennes le commandement supérieur. Le 18 octobre, la nomination était confirmée par le Ministre de la guerre, et à un mois de date, le 18 novembre, M. DE BUSSY recevait le grade de capitaine officier-payeur du 5e bataillon de la garde nationale mobile du département de la Seine, sous les ordres d'un de ses anciens chefs, le commandant Delclos, détaché au fort d'Issy. C'était un poste de confiance ; mais notre confrère refusa de se séparer du général Ribourt au moment où le danger devenait pressant. L'insistance du Ministre de la guerre, les instances du commandant Delclos, les termes les plus touchants dont il se servit pour exprimer le vif désir qu'il éprouvait de le voir rentrer sous son commandement, ne triomphèrent pas. M. DE BUSSY

(1) Billet autographe, sans date.

avait charge d'âmes, il resta au fort de Vincennes. « J'aurais vivement regretté de vous voir partir, lui écrivait son chef..... [1] Enfin nous finirons la campagne ensemble. J'en suis bien aise, Dieu veuille pourtant qu'elle ne dure pas longtemps encore! »

Vous tous, Messieurs, qui avez ressenti les alternatives de joies et de douleurs, d'espérances et d'angoisses de cette fatale époque ; vous qui receviez les nouvelles aussitôt démenties, sous l'empire desquelles Paris se relevait pour retomber plus lourdement, vous tous, vous comprendrez les craintes à peine voilées dans cet autre paragraphe de la lettre du général Ribourt à son officier d'ordonnance : « Je désire que vous continuiez demain à me tenir au courant de tout ce que vous apprendrez de notre brave armée. Ce que vous m'en avez écrit ne me paraît pas mauvais. Dieu veuille que les nouvelles officielles le confirment. »

Les nouvelles officielles ne le confirmèrent pas. Il fallut ouvrir à l'ennemi les portes de Paris; à la souillure que Paris avait reçue de la botte tudesque, les mauvais instincts depuis longtemps surrexcités se soulevèrent ; la guerre civile éclata. Le fort de Vincennes fut envahi. L'officier d'ordonnance qui le commandait en l'absence du général fut séquestré dans la chambre qu'il occupait, sous la surveillance de trois des hommes de ce ramassis auquel on a eu le tort de donner le titre d'*armée irrégulière*, et qui se mirent de planton à sa porte. Le prétexte le plus futile, le propos le plus innocent pouvait lui coûter la vie. Sa prison était gardée, il ne pouvait plus donner ses ordres. Soudain, un des envahisseurs reconnaît dans l'officier dont il s'était fait le geôlier, son ancien sous-lieutenant quand il servait au 48ᵉ de ligne ; le souvenir de ses bontés, un reste de ce respect de la discipline qui ne s'efface jamais entier de l'âme du soldat, s'éveillent en lui ; il voit les dangers que court M. DE BUSSY, il se les exagère peut-être ; il a soif de payer à son ancien chef, sa dette de reconnaissance; de laver dans le sacrifice et le dévouement la honte qui lui monte au cœur comme d'une trahison ; le nom de M. DE BUSSY, sa particule, son titre de comte, les opinions qu'il lui a toujours entendu professer

---

(1) Lettre autographe non datée.

hautement, tout cela lui hante le cerveau, lui fait voir la proscription, la mort. Il veut bien se venger. De qui? il l'ignore, de l'ennemi; il ne veut pas être assassin. Un signe: ses camarades, j'allais dire ses complices l'écoutent, le laissent faire. Il trouve dans le fort des vêtements civils, il les impose à l'officier qu'il couvrirait de son corps au besoin, il l'entraîne hors du fort, le pousse dans la rue et...... à la grâce de Dieu! l'âme satisfaite, le cœur en repos, il rentre dans la fournaise.

Sous la protection de son déguisement, M. DE BUSSY parvient à franchir l'enceinte; il court à Versailles se mettre aux ordres de son général. Mais que sont devenus sa femme, ses enfants? Ont-ils pu quitter Paris? Se retirer à Rueil, dans la petite maison qu'ils y possèdent? Ténèbres épaisses! Cruels soucis! Et quelle hâte de courir à Rueil!

Mais avant d'y faire pénétrer M. DE BUSSY, m'en voudra-t-on d'esquisser brièvement ce qui s'était passé, et sera-ce un hors-d'œuvre, dans mon étude biographique sur le mari, de jeter un regard rapide sur ce qui lui tenait le plus à l'âme, sur le sort de ceux qui avaient passé loin de lui de si mauvais jours, sa femme, ses enfants?

Avertie, sans doute, par une de ces voix intimes qui sont peut-être l'écho lointain de la voix de ceux qui nous ont aimés sur terre, éclairée par une de ces lueurs qui faisaient dire au chantre d'Elvire: « Divin rayon, es-tu leur âme? », Mme DE BUSSY, avait en elle ressenti les dangers que courait son mari; et folle, éperdue, elle quitta Rueil où elle s'était réfugiée, pour rentrer à la recherche du père de ses enfants, dans ce Paris en flammes, sans souci de sa propre existence et de la façon dont elle en sortirait. Elle y passa la nuit, sans pouvoir se renseigner, et le lendemain, c'était le jour même où, sous le feu du Mont-Valérien, l'insurrection tentait son dernier effort, elle reprit la route qui la conduirait du moins auprès de ses enfants dont elle n'avait pu retrouver le père, si un boulet ne l'anéantissait pas en route.

Vous montrerai-je cette jeune femme, chargée de tout ce qu'elle avait de précieux, et traversant seule, à pied, les plaines de Saint-Denis, au milieu de hordes et de bandes de toute nature, — les ennemis du dehors et les ennemis du dedans, — mendiant sans pouvoir le trouver

et au prix de l'or qu'elle portait, le secours d'une charrette, pour épargner à ses pieds endoloris quelques pas de la route ? Elle avait parcouru cinq lieues ! « Allez vous faire tuer si vous voulez, lui répond-on ; quant à nous, nous n'exposerons la peau ni d'un cheval ni d'un guide pour vous conduire. » (1)

Cependant, trois jours après sa rentrée à Versailles, M. DE BUSSY put obtenir d'aller à Rueil. Une espérance sainte abrégeait la longueur du chemin. Elle ne fut pas déçue. Il y retrouvait sa femme, sa fille et son fils, deux enfants dont l'un devait lui être enlevé l'année d'après, deux enfants dont l'âge était inconscient des malheurs et des dangers qui les entouraient.

Conterai-je, au sein des profondes tristesses, des douleurs publiques, les joies du retour ? Quel peintre, quel coloriste me confiera sa palette et ses pinceaux pour un pareil tableau ? Qui donnera à ma plume la rapidité des récits entrecoupés, leur simplicité ? Par quel magique effort traduirai-je les sombres luttes soulevées dans le cœur de cette femme, de cette mère, qui laisse sa fille et son fils pour courir à la recherche de son mari ? Dirai-je « ses combats, ses pleurs, son désespoir ? » Et par quel secret, plus magique encore, Mme DE BUSSY oublie-t-elle, même aujourd'hui, ses propres souffrances, pour ne parler que de celles de son mari ?

Quand la garde nationale mobile dut être dissoute, le commandant Delclos, celui-là même sous les ordres de qui M. DE BUSSY, pensant que son devoir était ailleurs, avait refusé de rentrer, le commandant Delclos demanda pour notre confrère, et dans les termes de l'affection la plus chaleureuse, le grade de chevalier de la Légion d'honneur. « Avant la dissolution de la garde mobile, écrivait-il, je considère comme un véritable devoir de ma conscience, de proposer le capitaine DE BUSSY pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur. (2) » *Tulit alter honores*. M. DE BUSSY n'obtint pas la croix ; il en fut

(1) Textuel — rapporté par Mme DE BUSSY.

(2) Copie manuscrite de la demande, de la main de M. DE BUSSY. — Le commandant Delclos est mort frappé d'une balle à Belleville, en 1871, pendant la Commune, à la tête du bataillon d'officiers qu'il avait organisé et dont M. DE BUSSY avait demandé à faire partie.

affecté. S'il trouvait sa récompense dans le témoignage de ses chefs, à tout le moins ressentait-il vivement la peine que leur causa l'insuccès de leurs efforts.

L'année d'après, en 1872, un chagrin cuisant, le plus cruel de tous ceux qui affligent l'humanité, vint l'atteindre encore. Il perdit le premier de ses fils âgé de six ans. Ce fut pour lui un coup terrible; le temps sans doute a apporté quelque tempérament à sa douleur; sans doute aussi la naissance d'un autre fils l'a modérée; mais cette douleur était profonde, jamais M. DE BUSSY ne s'en est consolé; elle n'est point étrangère à la recrudescence du mal qui le minait et qui a fini par triompher de son énergie.

En 1870, avant les événements de la guerre, M. DE BUSSY avait été nommé administrateur du bureau de bienfaisance du cinquième arrondissement de Paris qu'il habitait; mais il se démit de ses fonctions un an après, et la politique, il faut le dire, ne fut pas étrangère à cette démission qui causa à ses collègues et aux pauvres un précieux sentiment de regret.

J'ai recherché les origines de M. DE BUSSY; je l'ai suivi dans son enfance, j'ai dit ses premiers succès, attristés par la mort de son père, sa vie au sortir du collège, sa conduite, ses dangers, ses soucis pendant l'année terrible, ses chagrins à la perte de son enfant, ses fonctions publiques; j'ai hâte de l'amener au milieu de nous; j'ai hâte de dire un mot des travaux auxquels l'avait si bien préparé son goût pour l'histoire et pour les sciences.

Membre de plusieurs Sociétés savantes, françaises et étrangères (1), M. DE BUSSY entra parmi nous, le 27 avril 1874. Le 9 juin 1875, il fut, sur la démission de l'auteur de ces lignes, élu administrateur de la *Société des Etudes historiques*, et continué dans ces fonctions le 21 décembre 1877.

Je ne me ferai pas l'historiographe du zèle qu'il y a apporté et des services qu'à ce titre il a rendus à notre Société. M. le Secrétaire

(1) Société d'Emulation d'Abbeville; Société des Antiquaires de Picardie; Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle; Société historique et archéologique du Périgord; Académie héraldique d'Italie; Académie statistique de Milan.



général, dans le rapport qu'il vient de vous lire, a exprimé en termes émus, partant du cœur, toute l'aménité de ses rapports avec M. DE BUSSY, toute son exactitude et ses prévenances, tout le charme de son intimité, toute la bienveillance dont il était doué.

Il suffit ; je ne pourrais qn'affaiblir ce qui vous a été si bien, si élégamment dit, et d'ailleurs il ne me faut pas étendre mon sujet, le cadre dont je dispose n'y suffirait pas. Cependant vous me reprocheriez de passer sous silence un de ces services dont mon confrère et ami M. le Secrétaire général n'a pas parlé, sans doute pour me laisser le plaisir de haut goût et de grande saveur de le faire moi-même.

C'est à M. DE BUSSY que nous devons d'être entrés en relation avec M. Delattre-Lenoel, d'Amiens, l'imprimeur habile et dévoué de notre Société. A côté de ces travaux que j'appellerai courants et sans relief, il sait, quand il le faut, honorer ses presses par des ouvrages de luxe où l'on retrouve les meilleures traditions des maîtres dans l'art de Gutenberg.

J'en prends à témoin l'*Esquisse biographique sur Nicolas Cornet*, grand maître du collège de Navarre, par M. Soyez, de la *Société des Antiquaires de Picardie*. Ce beau volume, orné d'un remarquable portrait héliographique, fait autant d'honneur au typographe qu'à l'écrivain.

J'en atteste encore la belle édition de l'*Iliade*, traduite en vers français par notre confrère et maître M. Barbier (1), qui vient de vous lire la description du bouclier d'Achille, rendue d'une façon tout à la fois si fidèle et si poétique, qu'il semble que le divin Homère se soit plu à la surveiller lui-même. N'avez-vous pas, il n'y a qu'un instant, senti sa grande ombre errer au milieu de nous ?

Rappelez-vous la joie de M. DE BUSSY, lorsque le 1er juin 1881, la candidature de notre imprimeur au titre de membre associé libre de notre Société obtint un vote unanime. Ce fut pour notre administrateur une jouissance suprême. Nous ne devions plus le revoir à nos séances.

M. DE BUSSY a publié, dans les différents recueils ou journaux des Sociétés auxquelles il appartenait, et spécialement dans notre *Investi-*

---

(1) M. Barbier, ancien président à la Cour de Cassation, aujourd'hui procureur général à la même Cour.



gateur, de nombreuses monographies historiques, concernant surtout la Picardie. On a de lui plusieurs documents, sur les origines des armes de Navarre ; sur les marges, margelles ou mardelles ; sur diverses familles et quelques gentilshommes du bailliage d'Amiens ; sur la sénéchaussée de Ponthieu ; sur l'histoire d'Abbeville. La liste est longue de ces travaux, je fatiguerais votre attention à vous la lire (1). Je citerai pourtant encore le *Bel Armorial manuscrit de Weignart*, orné de planches héraldiques coloriées, qu'il a publié en collaboration avec son ami M. le Cte de Louvencourt.

---

(1) Voici la liste des publications de M. de Bussy, mentionnées, rapportées ou imprimées dans l'*Investigateur*, journal de la *Société des Etudes historiques* :

1874, p. 260 : Notes et documents inédits concernant l'ancienne noblesse du pays et vicomté de Soule (pays basque français) ; — p. 320 : Note sur les Srs de Cauvigny de la famille Levasseur de Neuilly 1597-1733. — Bailliage d'Amiens, ban et arrière-ban, rôle des gentilshommes qui se sont offerts à servir personnellement, le 11 octobre 1575, p. 320.

1875, p. 32 : Compte-rendu sur le recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses (39e année, 1872) ; — p. 91 : Compte-rendu analytique des bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. 2e série, t. VII ; — p. 235 : Analyse de l'œuvre de M. G. Demay : *Le costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux du moyen-âge*, dans le 35e volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France ; — p. 167 : Lettre relative à la date de la bataille de Tinchebray, et sur la confiscation de l'île de Guernesey.

1876, p. 49 : Rapport sur les bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1874, nos 3 et 4, et à ce sujet : *Le Droit du Seigneur à Lambercourt*, près Abbeville, communication de M. de Bussy lui-même sur le Droit dû au Seigneur par les nouveaux *conjoinctz par mariaige*. — p. 169 : Monnaies courantes à Paris, en 1609, d'après des documents authentiques ; — p. 256 : Rapport sur les publications de la Société hâvraise d'études diverses et par suite de ce rapport, pp. 256, 320, 326, et 1877, p. 170, Mesures étalons anciennes en pierre, conservées dans les églises et servant parfois simultanément de bénitiers. — M. de Bussy a joint à la notice publiée dans le volume de 1877, p. 170, une planche gravée représentant le bénitier de Bouillancourt. — Personnellement, nous en connaissons un beau spécimen dans une des églises de campagne de l'arrondissement de Reims (Marne) ; — p. 239 : Une charte du 29 mars 1363 de Robert, duc de Bar, et marquis de Pont (Pont-à-Mousson), par laquelle il se reconnaît débiteur de 425 florins d'or, envers Robolt d'Arcendels, écuyer, pour les services qu'il en avait reçus au temps de la guerre de Verdun.

1877. Notation musicale du xe siècle, p. 295 ; — Un tournoi à Tournai, en 1560, p. 298 ; — Acte de foi et hommage du seigneur de Thièvres, au comte de Saint-Pol, entre les mains de ses officiers le 16 novembre 1780, p. 298-299 ; — Note sur la sei-

Il est un des côtés du caractère de M. DE BUSSY que je ne puis me dispenser de mettre en pleine lumière : j'entends de ses croyances religieuses et de sa foi politique.

Comme croyances religieuses, M. DE BUSSY avait une foi sincère, et sa foi n'était pas une lettre morte ; elle n'était pas sans les œuvres. Il pensait, avec le général Skobelef, « qu'on ne va pas facilement à la mort, quand on ne croit pas en Dieu, et qu'on n'espère pas une autre vie au-delà du tombeau. » Il croyait que pour mériter cette autre vie, il faut lutter en ce monde, et il a lutté ; rendre témoignage public de sa foi, et il a su dans des circonstances récentes (1), en rendre témoignage public.

---

gneurie de Thièvres, p. 299. — On a vu au texte, p. 123, que l'ayeule du Cte DE BUSSY était une Houdouard de Thièvres de la famille des seigneurs de ce nom ; — Lettres sur Ault, p. 334 ; — Notes pour l'histoire d'Abbeville, p. 335 ; — Rapport sur un travail de M. Vincent, *la maison des Armoises, originaire de Champagne*, p. 336 ;— Rapport sur une publication de M. Louïse : *La joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes*, 20 février 1600, p. 348, et 1878, p. 52 ; — Communication d'une lettre du général Dornac, du 15 décembre 1792, au sujet des nombreux déserteurs qui passaient d'un régiment dans un autre, et sur la nécessité de maintenir une discipline rigoureuse, p. 350 ; — Communication d'une quittance du 2 octobre 1515, donnée par Nicole de Henault, pour ses gages ordinaires de l'office d'avocat du roi, en la terre et seigneurie de Coucy, p. 350.

1878. Armorial des Prévôts de Paris (1269-1549). Extrait d'un manuscrit de Waignart, de la fin du XVIe siècle, et suivi d'une note sur leur origine et leurs fonctions, p. 182 et 361 ; — Simple note sur l'obligation de rendre le pain bénit aux siècles derniers, p. 401, et 1879, p. 359.

1879. Rapport sur les bulletins de la Société historique et archéologique du Périgord, p. 125 ; — Note bibliographique sur l'*Histoire de la Marine de tous les peuples*, par M. A. du Sein, p. 344 ;—Travail sur l'Administration municipale à Ault (Somme), aux deux derniers siècles, p. 389.

1880. Rapport sur les bulletins de la Société historique et archéologique du Périgord, t. V, 1878, p. 47 ; — Note sur une rixe entre des magistrats d'Abbeville en 1691, p. 58 ; — Armorial de la fin du XVIe siècle : Ile-de-France, Ponthieu, Boulonnais et Champagne, manuscrit de Waignart, publié pour la première fois avec des notes et deux planches de *fac simile*, p. 341. C'est un rapport de M. Ernest Prarond sur la belle publication de MM. DE BUSSY et de Louvencourt, à laquelle M. Delattre-Lenoel, d'Amiens, a attaché son nom comme typographe en 1879.

(1) M. DE BUSSY passa, au couvent de la Santé, la nuit du 4 au 5 novembre 1880, donnant des conseils aux Capucins qui devaient être expulsés le lendemain. Lui-même se vit incarcéré après l'expulsion.

Comme foi politique, il a conservé les principes dans lesquels il avait été élevé, et là encore, il ne s'est pas caché. Légitimiste convaincu, M. le Cte DE BUSSY savait allier à la direction de ses actes politiques, les devoirs d'un libéralisme absolu. Ici les questions politiques ou religieuses ne sont jamais à l'ordre du jour, mais il se discute des thèses historiques controversées, et à maintes reprises nous avons eu l'occasion de constater chez notre confrère, et la fermeté des principes, et la droiture dans la discussion, et le profond respect de l'opinion d'autrui.

Président du Comité royaliste du cinquième arrondissement, catholique fervent et pratiquant, apôtre zélé des opprimés, M. DE BUSSY, dans le monde et surtout avec ses confrères de la *Société des Études historiques*, savait honorer, s'il les voyait consciencieuses, les opinions qu'il ne partageait pas. Libéral avec tous, il ne demandait en échange de son libéralisme que le respect de ses propres convictions. Secourable à tous, il faisait le bien « comme tant d'autres font le mal, en se cachant » (1), sans exiger qu'on partageât ses croyances. Sa retraite du bureau de bienfaisance, ne lui a pas fait négliger les pauvres.

Les Sociétés ont, comme les individus, leurs jours de douleurs et leurs deuils, et pour elles, aussi, les deuils ont parfois de cruels augments. — Comme s'il n'eût pas suffi du malheur de le perdre, il a fallu que M. DE BUSSY nous fût enlevé à une époque de l'année où nos séances et nos travaux sont interrompus, où nous sommes dispersés, éloignés les uns des autres, sans lien, sans pouvoir nous réunir, nous grouper, mettre nos larmes en commun, donner à l'absent le dernier témoignage de notre affection, à sa famille le témoignage de notre sensibilité, prendre part à ses angoisses.

Seul de nous tous, et par un hasard que j'oserais dire heureux, si ce mot pouvait trouver ici sa place, notre Président alors en fonctions, M. le colonel Fabre de Navacelle, traversait Paris, le jour même des obsèques. Il apprend le décès, s'arrête, et se rend en toute hâte à

(1) Paroles empruntées à feu M. de Valroger, professeur à la Faculté de droit de Paris. (Discours prononcé à la distribution solennelle des prix, août 1878.)

Saint-Maurice, où l'on avait, dans ses derniers jours, transporté notre confrère pour qu'il vécût les quelques heures qui lui restaient à vivre, sous l'air pur des bois.

Au moment du départ pour la sépulture de Vauchelles où notre cher défunt allait reposer entre les restes de son fils et ceux de son père qui avait tant pris soin de son enfance, M. le Président improvisa devant le cercueil un dernier adieu (1). En quelques mots, il a retracé le passage de M. DE BUSSY au milieu de nous. Il a montré en lui « l'âme administrative de notre Société, son représentant vis-à-vis du monde » ; puis, faisant un retour sur la carrière qu'ils avaient parcourue l'un et l'autre avec des chances diverses, le colonel élève à lui le sous-lieutenant du 48e régiment de ligne, le capitaine de la garde nationale mobile, et d'une voix d'où le cœur déborde, « dirai-je, ajoute-t'il, qu'il avait, dans ses souvenirs d'officier, un titre de plus à mon affection? Mais comment prévoir, qu'à son vieux camarade, reviendrait le douloureux devoir de dire un dernier adieu à cet aimé confrère qu'il aurait dû précéder de si loin ! »

Vous vous trompez, mon cher Colonel ! mon digne et honoré collègue : vous ne deviez pas précéder M. DE BUSSY. Il devait nous rester avec vous.

Ainsi, cette tombe ne se sera pas fermée, sans qu'un de ses confrères dans le présent, sans qu'un de ses camarades dans le passé, ait prononcé le nom de l'homme de bien dont elle couvrait les cendres ; sans que ses mâles vertus aient été dites, sans que nos regrets se soient épanchés devant sa famille et devant ses amis.

Par une faveur d'en haut, M. DE BUSSY aura eu cette fortune suprême, que si nous n'avons pu nous presser tous autour de lui, du moins la dernière parole ait pu lui être dite par le plus haut dignitaire de notre Société, par un officier supérieur dans le métier des armes qu'il avait choisi pour remplir le devoir d'occuper sa vie.

Me trompé-je ? même au séjour où les bruits de la terre s'effacent,

---

(1) Ces paroles, empreintes d'une sensibilité simple et vraie, d'une douce confraternité et de touchants souvenirs, se trouvent à la page 169 de l'*Investigateur*, année 1881.



l'âme de M. DE BUSSY, me semble-t-il, a dû tressaillir à cet heur, qui lui donnait pour interprête de nos regrets, la voix du colonel Fabre de Navacelle.

M. DE BUSSY laisse une veuve, jeune encore, et que je ferais souffrir, si je vous parlais d'elle, comme il le faudrait faire, pour être simplement vrai dans l'énoncé des mérites qui la distinguent. Oserai-je dire seulement, qu'elle a couronné une affection de 17 ans, par un dévouement absolu à soulager les souffrances de son mari, car il a beaucoup souffert ! Déléguée de la Providence, elle a adouci ses derniers instants ; elle a éloigné de lui les affres de la mort ; elle a fait, par sa présence ininterrompue, à son chevet, à ses genoux, car il est mort assis, elle a fait que son dernier souffle s'est exhalé dans le calme et la sérénité, en causant avec elle, et que son passage de ce monde dans l'autre, n'aura été que le passage d'une existence douce, heureuse et bonne, dans une existence plus douce, plus heureuse et éternellement bonne !

Depuis un an, M. DE BUSSY sondait d'un œil viril, les profondeurs du mal qui l'avait atteint dès son enfance. Il en constatait les progrès rapides, il regardait la mort ! Il apportait, au sacrifice de sa vie, la tranquillité du penseur, la foi du soldat, les espérances du chrétien. Il se reposait en Dieu ! Une seule fois, une seule ! Il laissa échapper ce cri : « c'est pourtant bien jeune » ! — témoignage de la certitude qu'il avait de mourir, expression de regret pour ceux qu'il aimait, révolte de la nature, ce fut sa seule plainte !

M. DE BUSSY laisse deux enfants trop jeunes pour un pareil malheur! Une jeune fille de 16 ans. Un fils de 6 ans.

Dévoué à son tour à l'instruction de ses enfants, il voulait qu'à une éducation solide, vînt se joindre la culture d'un art d'agrément.

Un soir, me montrant avec orgueil, avec cet orgueil paternel qui est tout à la fois une vertu et un bonheur, nn dessin de sa fille, « quant à mon fils, me dit-il, si mes vœux s'accomplissent, il sera soldat. »

A chacun de ses enfants, M. DE BUSSY, à défaut d'une grande fortune, lègue un beau nom, digne d'honneur et de respect ; il leur lègue l'exemple d'une vie toujours la même, une dans la direction, une dans ses principes, une dans leur application, sans provocations comme sans défaillance.

A tous deux, il laisse pour guide et pour but, ce qui fut le mobile de toute sa conduite : Le culte de Dieu ; — L'amour et l'accomplissement du devoir ; — Le dévouement à la patrie.

Et pour idéal, ce qui fut son idéal constant : L'honneur en ce monde ! — La grandeur du pays !! — Le repos dans la vie future !!!

LOUIS-LUCAS,

Vice-Président.

LE BOUCLIER D'ACHILLE

(Fragment du Chant XVIII de l'*Iliade*).

La lutte se poursuit avec la vive ardeur
D'un grand feu dont les vents attisent la fureur.
Rapide messager, auprès du fier Achille
Antiloque survient ; le héros immobile
Et pensif, comme pris d'un noir pressentiment,
Au devant des vaisseaux se disait tristement :

« Pourquoi donc vois-je encor, sous une peur soudaine,
Fuir les Grecs chevelus au travers de la plaine ?
Est-ce le résultat de ce destin maudit
Que ma mère Thétis autrefois m'a prédit ?
De tes chers Myrmidons le plus brave, dit-elle,
Doit tomber avant toi sous l'atteinte mortelle.
Ah ! de Ménétius rejetòn valeureux,
Patrocle, aurais-tu donc succombé ? — Malheureux !
Je l'avais tant prié de borner son courage
A préserver les nefs des feux et du ravage,
Sans s'aller mesurer contre lė grand Hector ! »

Tels étaient ses pensers, quand le fils de Nestor
S'approche tout en pleurs et dit : « Triste nouvelle,
Fils de Pélée ! — O Dieux, cette douleur cruelle
Devions-nous la subir ? hélas ! vœux superflus !
Le Ciel nous abandonne et Patrocle n'est plus...
C'est autour de son corps qu'une lutte sanglante
S'engage ; Hector a pris son armure éclatante. »

Il dit... et le héros par la douleur frappé
Dans un sombre nuage est comme enveloppé.
De cendre à pleines mains souillant sa chevelure
Et sa riche tunique et sa noble figure,
Dans la poussière épaisse il se roule éperdu,
Couvrant de son grand corps un espace étendu.
S'arrachant les cheveux, il gémit ; — les captives
Qu'Achille, avec Patrocle, amena sur ces rives
Accourent en poussant de lamentables cris :
Par leurs cruelles mains leurs beaux seins sont meurtris.
Antiloque gémit aussi, verse des larmes ;
Mais comme il craint qu'Achille avec ses propres armes
Ne s'égorge, il lui tient les deux mains fortement.
Achille emplit les airs d'un long gémissement.
Assise au fond des eaux, auprès du vieux Nérée,
Thétis a reconnu cette voix adorée
Dont le plaintif accent passe à travers les flots,
Et la mère répond au fils par des sanglots.

. . . .
. . . .

« Pourquoi pleurer, mon fils ? Quel chagrin te pénètre ?
Dis, ne me cache rien. Jupiter, notre Maître,
Quand naguère tes vœux lui furent adressés,
Pour te venger les a sans réserve exaucés
Et les Grecs ont connu tous les maux de la guerre. »

Achille lui répond en gémissant :
« Ma mère,
Jupiter, il est vrai, fut propice à mes vœux :
Mais que m'en revient-il ? en suis-je plus heureux ?
Le compagnon, l'ami qu'à l'égal de moi-même
J'aimais, je l'ai perdu... dans son orgueil extrême
Déjà le fier Hector a sans doute étalé
Les armes qu'il ravit à Patrocle immolé,
Ces armes qui n'ont point sous le ciel leurs pareilles,

Noble butin, de l'art admirables merveilles
Dont les Dieux à Pélée ont fait présent, le jour
Où d'un simple mortel tu couronnas l'amour.
Ah ! que n'es-tu restée au sein des mers profondes,
O ma mère, parmi les déesses des ondes !
D'une femme Pélée eût partagé le sort
Et toi tu n'aurais point à donner à ma mort
Des regrets éternels ; car je hais l'existence
Jusqu'à l'heure où d'Hector j'aurai tiré vengeance
Et payé cette dette à Patrocle expirant. »

— « Ton destin sera court, dit Thétis en pleurant,
Mon fils, si par ton bras Hector cesse de vivre,
Car dans la sombre mort de près tu dois le suivre. »

— « A l'instant, reprend-il, je consens à mourir
Puisque mon faible bras n'a pas pu secourir
Patrocle succombant bien loin de la patrie.
Je ne dois plus revoir cette terre chérie,
Je n'ai sauvé ni lui, ni les nombreux amis
Moissonnés par Hector, dans la tombe endormis.
Dans un lâche repos à tous les miens funeste,
Inutile fardeau de la terre, je reste
Auprès de mes vaisseaux. Nul guerrier n'est pourtant
Plus valeureux que moi, plus fort en combattant ;
D'autres sont plus prudents au Conseil, je l'accorde.
Périssent à jamais et colère et discorde !
La colère s'allume et grandit dans un cœur
Qui savoure aisément sa perfide douceur :
C'est ainsi que je fus irrité contre Atride.
Mais laissons le passé ; par un élan rapide
Je veux atteindre Hector qui fut le meurtrier
D'une tête si chère, et punir ce guerrier ;
Puis, quand tous les grands Dieux et Jupiter lui-même
Prescriront mon trépas, j'attends l'heure suprême.
Hercule ne put fuir la mort ; à Jupiter

Hercule cependant fut un héros bien cher :
Le courroux de Junon à ses jours mit un terme.
Si c'est mon sort, s'il faut que la tombe m'enferme,
Puissé-je auparavant être victorieux,
Par mes sanglants exploits faire pleurer les yeux
Des Troyennes ! — je veux que chacun, dans la ville,
Reconnaisse la fin de l'absence d'Achille.
Ne me retiens donc plus, ma mère ; tes discours
Ne m'ébranleront pas... vers la lutte je cours. »

Thétis aux pieds d'argent lui répondit : Sans doute,
O mon fils, il est beau d'épargner la déroute
A ses chers compagnons ; en as-tu les moyens ?
Non, car tes armes sont au pouvoir des Troyens.

. . . .

Si tu veux te mêler aux périls de la guerre,
Ne combats pas avant d'avoir revu ta mère.
Au lever de l'aurore, Achille, dès demain
Je t'apporte une armure ouvrage de Vulcain.

. . . .

Thétis aux pieds d'argent parvenait, à cette heure,
Au séjour de Vulcain. Sa splendide demeure
Eclipse les palais des Dieux ; faite d'airain
Elle est dans son entier l'ouvrage de sa main.
Là l'illustre boiteux, suant, couvert d'écume,
S'agite, tourne autour des soufflets, de l'enclume.
Il fabriquait alors vingt superbes trépieds
Avec roulettes d'or à chacun de leurs pieds :
D'eux-mêmes, ô prodige ! ils iront prendre place
Dans le conseil des Dieux. — Polissant leur surface
L'industrieux Vulcain allait en ce moment
Forger les anses d'or qui font leur complément.

. . . .

Le difforme artisan quitte alors son enclume.
Les jambes qui du corps supportaient le volume,
Bien que grêles, marchaient assez agilement.
Il serre ses outils dans un coffre d'argent,
Puis, prenant une éponge, avec soin il essuie
Son corps où la sueur coulait comme une pluie,
Sa poitrine velue et son front ; en boitant
Il revient, appuyé sur un sceptre éclatant.
Deux servantes en or, qu'il fit intelligentes,
Marchent à ses côtés ; on les croirait vivantes.
Elles ont la parole et la force à la fois
De deux filles, toujours dociles à la voix
De leur maître. — Vulcain, vêtu d'une tunique,
Près de Thétis occupe un trône magnifique
Et lui prenant la main, le Dieu lui parle ainsi :

« Chère Thétis, dis-moi ce qui t'amène ici.
Dans mon palais encor je ne t'avais pas vue.
Le motif qui causa ta visite imprévue
Dis-le vite ; je suis fier de te recevoir,
Heureux de te servir, si j'en ai le pouvoir. »

« Vulcain, lui répondit Thétis avec tristesse,
Dans tout le vaste Olympe est-il une déesse
Dont le grand Jupiter ait affligé le cœur
Comme le mien, brisé par la sombre douleur ?
Déité de la mer, seule, la Destinée
Me contraignit d'entrer, sous les lois d'hyménée,
Dans le lit d'un mortel. Accablé par les ans,
Supportant mal le poids de ses jours languissants,
Pour Pélée aujourd'hui la vieillesse est amère.
D'un fils, d'un vrai héros lorsque je deviens mère
Je l'élève... il grandit comme un bel arbrisseau ;
Vers les bords d'Ilion il part sur un vaisseau...
Je ne dois plus, après la sanglante mêlée,
Saluer son retour au palais de Pélée ;

Mais il vît ; le chagrin empoisonne ses jours
Et je suis impuissante à lui porter secours.
Depuis qu'Agamemnon lui ravit la captive
Que des Grecs il reçut, sa colère fut vive.
Longtemps les fiers Troyens, vainqueurs de leurs rivaux,
Les tinrent enfermés au fond de leurs vaisseaux.
Les principaux des Grecs supplièrent Achille,
Promirent des présents, mais tout fut inutile,
Il ne voulut pas d'eux détourner le malheur ;
Mais de son cher Patrocle il arma la valeur.
Tout un jour on se bat auprès des portes Scées,
Et peut-être le cours des luttes commencées
Allait faire tomber sous les coups ennemis
Ilion ; c'est Phébus qui ne l'a point permis.
Il immola Patrocle au milieu de sa gloire,
Au redoutable Hector il donna la victoire,
Maintenant pour mon fils je suis à tes genoux :
Ah ! ses jours sont comptés... prends donc pitié de nous.
Donne-lui bouclier, cnémides et cuirasse,
Casque brillant, enfin une armure, à la place
De celle que perdit son brave compagnon
Alors qu'il succomba sous les murs d'Ilion.
Achille est gémissant, étendu sur la terre. »

— « Rassure-toi, dit-il, je veux te satisfaire,
Que ne puis-je à ton fils, quand viendra le moment,
Epargner le trépas aussi facilement
Que je peux lui donner une splendide armure
Dont chacun va bientôt admirer la structure ! »

Le Dieu s'éloigne et va commander ses soufflets.
Dociles et sachant varier leurs effets,
Ils poussent l'air, qui sort sur la flamme et l'avive
Ou bien se ralentit et la rend moins active,
Selon les volontés, les besoins de Vulcain.
Il jette dans le feu l'impénétrable airain,

L'or, l'argent ; dans ses mains sont la lime qui grince
Et le marteau pesant avec la forte pince.

Or le travail qui fut accompli le premier
Par le Dieu, c'est un vaste et puissant bouclier :
Cinq lames d'épaisseur, une triple bordure,
La courroie en argent ; mais jamais la nature,
L'art le plus délié jamais ne dépassa
Les dessins variés que Vulcain y traça.

Terre, mer, lune et cieux et soleil qui rayonne,
Et les astres formant la céleste couronne,
Cet ensemble imposant s'y voit représenté.
On remarque Orion, et de l'autre côté,
La constellation qui porte le nom d'Ourse
Ou chariot, faisant toujours la même course.
On voit l'intérieur de deux grandes cités :
Dans l'une, des festins somptueux apprêtés,
Des noces ; au devant de chaque fiancée
On s'empresse en portant les flambeaux d'hyménée.
Le cortége parcourt toute la ville ; aux chants,
Aux danses prennent part de nombreux jeunes gens.
D'autres font résonner ou la flûte ou la lyre :
Des femmes, sur les seuils, la foule les admire.

. . . .

Autour de l'autre ville on aperçoit deux camps,
Des soldats, de l'éclat du fer resplendissants.

. . . .

Ensuite Vulcain trace une vaste jachère
Où trois fois l'on remue et travaille la terre.
De laboureurs nombreux les efforts continus
La sillonnent ; au bout de ce champ parvenus
Ils tournent l'attelage ; un homme leur apporte
La coupe contenant le vin qui réconforte.

Puis ils reprennent l'œuvre, impatients de voir
Leur travail accompli. Le champ semble être noir :
L'art sut donner à l'or la teinte colorée
Que présente à nos yeux la terre labourée.

Là, c'est un champ couvert d'abondantes moissons.
La faucille à la main, penchés sur les sillons,
Des ouvriers coupaient ces récoltes superbes.
Trois botteleurs sont prêts et vont lier les gerbes,
Et des jeunes enfants les bras sont empressés
A tendre les épis sur le sol ramassés.
Debout sur ses sillons, son sceptre en main, le Maître
Paraît heureux et fier. A l'écart, sous un hêtre,
Avec les chairs d'un bœuf immolé tout exprès
Des hérauts du festin disposent les apprêts
Et des femmes, veillant aux soins de la cuisine,
Dans l'eau font délayer une blanche farine.

Ici c'est une vigne, étalant sur fond d'or
De noirs et beaux raisins qui mûriront encor.
Sur échalas d'argent elle est toute appuyée ;
A travers une haie en étain, est frayée
Une route, un sentier où passent les porteurs
Dans la vendange ; on voit des groupes enchanteurs
De filles, de garçons tenant dans des corbeilles
Du doux fruit de Bacchus les prémices vermeilles.
Mêlant sa voix au son de la lyre, un enfant
De Linus fait entendre un refrain triomphant.
Des vendangeurs, fêtant la sève de la vigne,
La foule l'accompagne et de plaisir trépigne.

Plus loin, c'est un troupeau de génisses, de bœufs :
De l'étable en beuglant ils sortent deux à deux
Gagnant le pâturage et les rives d'un fleuve
Rapide, impétueux, où le bétail s'abreuve.
Quatre bergers en or et neuf chiens avec eux

Les guidaient, quand soudain deux lions furieux
Saisissent un taureau qui s'avançait en tête ;
Ils l'entraînent ; au loin mugit la pauvre bête.
En vain bergers et chiens veulent le secourir :
Sous les griffes, les dents le taureau doit périr
Et les fauves déjà dévorent ses entrailles.
Par les cris, excités à de rudes batailles
Les chiens à pleine voix hurlent, mais sans oser
A la terrible dent des lions s'exposer.

Ailleurs, c'est un vallon, une immense prairie
Où de blanches brebis paissent l'herbe fleurie.
Vulcain dans ce beau site a mis tout à la fois
Des étables, des parcs et de rustiques toits.
C'est encore un beau chœur de danse qui s'étale,
Tout pareil à celui que, dans Cnosse, Dédale
Forma pour Ariane. On voit des jeunes gens,
Des vierges au teint frais, aux yeux intelligents,
Se tenir par la main ; les filles sont couvertes
De voiles, les garçons de tuniques ouvertes.
Les premières de fleurs couronnent leur front blanc :
Pour les hommes, ils ont suspendus à leur flanc
Des glaives d'or. Tantôt tournant d'un pied agile,
Comme la roue aux mains du potier sur l'argile,
Tantôt formant des pas, ce chœur séduit les yeux
Par ses bonds cadencés, ses élans gracieux.
Puis un chantre divin et que la Muse inspire
Unit sa belle voix aux accords de sa lyre,
Et, dès les premiers sons, deux bateleurs joyeux
S'agitent dans la foule et partagent ces jeux.

Aux bords du bouclier, enfin, est figurée
La sombre immensité de la mer azurée.

Le Dieu vient d'achever ce travail important.
Il prend pour la cuirasse un airain éclatant ;

Puis un casque solide, à la superbe aigrette
En or pur, et pouvant s'adapter sur la tête
Du héros, est forgé ; des cnémides d'étain
Ont enfin complété l'ouvrage de Vulcain.

Quand l'illustre boiteux remet l'armure entière
Dans les mains de Thétis, l'impatiente mère
S'élance de l'Olympe, emportant du palais
Un chef-d'œuvre que l'art n'égalera jamais.

J. C. BARBIER,

Membre de la 2e classe.

PAGES ET LAQUAIS

Les pages et laquais de la bonne ville de Paris formaient une association puissante, dont la durée embrasse une période de plusieurs siècles. Insolents, voleurs et meurtriers, ils attaquaient indistinctement gentilshommes et bourgeois, assassinant ceux qui essayaient de se défendre. Par ordonnance du 14 juillet 1484, interdiction leur fut faite de sortir armés, « *sous peine d'être fouettés tous nus de verges et d'avoir les oreilles coupées* ». Un arrêt du Parlement, de mars 1552, leur enjoignit de ne plus porter « *bastons, espées, pistollez, courtes dagues et poignards* » ; mais ces mesures demeurèrent à l'état de projet. En 1572, Charles IX créa vainement un bureau de police pour réprimer les vols et meurtres que commettaient les pages et laquais. Ce bureau ayant été supprimé l'année suivante, le prévôt des marchands et les échevins reçurent l'ordre de veiller à la sécurité des citoyens. Peine perdue ! l'énergie manquait aux représentants de la force publique, aussi les Parisiens n'osèrent-ils plus se hasarder dans les rues après le coucher du soleil.

La foire Saint-Germain fermée pendant les troubles de la Ligue et rouverte en 1595, présentait, à peu de chose près, le spectacle qu'offrirent plus tard les galeries de bois du Palais-Royal. Elle était le rendez-vous de la cour, de la bourgeoisie, des tireurs-de-laine, des barbets et des pipeurs de dés. La valetaille, armée malgré les édits, y avait ses coudées franches, et mettait prestement l'épée au poing pour s'approprier le bien d'autrui. Exécuteurs des vengeances particulières, ces malandrins assommaient ou poignardaient, moyennant un prix convenu, et malheur aux gens de la prévôté qui tentaient de secourir les victimes ! Ce cas, du reste, était fort rare, car les hommes à la maigre solde de la cité, soudoyés par les *Bravi* en livrée, fermaient les yeux sur leurs faits et gestes. « *L'an 1605*, — dit l'Estoile, —
» *se commirent en la foire Saint-Germain ou le Roi alloit ordinaire-*

» *ment se pourmener, des meurtres et excès infinis. Les pages et laquais* » *firent des insolences non accoustumées se battant dedans et dehors* » *comme en petites batailles rangées, sans qu'on y put ou voulut* » *donner autrement ordre. Un laquais coupa les deux oreilles à un* » *escolier et les lui mit dans sa pochette, dont les escoliers mutinés se* » *ruant sur tous les laquais et pages qu'ils rencontoient, en tuèrent et* » *blessèrent beaucoup.* »

Les valets, profitant de la terreur qu'ils inspiraient, se crurent omnipotents. On les vit pénétrer dans les maisons et contraindre les propriétaires à leur remettre des sommes importantes. La noblesse jouissait alors de l'impunité la plus absolue : la police n'avait point le droit de franchir le seuil des demeures seigneuriales, et le parlement ne pouvant pas lutter contre un pouvoir supérieur au sien, baissait humblement le front devant l'arbitraire. Le luxe le plus effréné plongeait en outre les classes laborieuses dans une affreuse misère ; les parfumeurs, les brodeurs, les marchands d'étoffes précieuses et les étuvistes s'enrichissaient, pendant que le peuple manquait de pain. Bassompierre parle d'un habillement qui lui coûta 14,000 écus, et d'après l'Estoile, Mme de Liancourt (Gabrielle d'Estrées), fit faire pour assister au baptême du fils de Mme de Sourdis, une robe de satin noir tellement surchargée de pierreries et de perles, « *qu'elle ne put* » *marcher lorsqu'elle en fust revêtue.* »

Sous la régence de Marie de Médicis, les pages et laquais ne mirent aucun frein à leurs déprédations. Ceux du prince de Condé déterrèrent, le jour de son inhumation, le cadavre de Concini, le traînèrent au travers des carrefours, et pendirent les restes hideux de ce faquin parvenu au maréchalat, après avoir pillé ses appartements du Louvre et son hôtel de la rue de Tournon. Les voies de communications, étroites, tortueuses et obstruées par des immondices, permettaient aux bandits de s'embusquer pour détrousser les passants. Le 28 septembre 1627, Jean-Robert de Saveuse, membre de la Chambre des Enquêtes, fut assassiné en rentrant chez lui. Le parlement signifia à la cour du Châtelet d'avoir à poursuivre les meurtriers, mais les magistrats, craignant de subir le sort de ce conseiller, gardèrent une prudente neutralité.

On s'entretenait de cet événement devant le marquis de Melendez, gentilhomme espagnol récemment arrivé à Paris.

— Ces drôles sont donc terribles ? fit le marquis d'un air de dédain ; eh bien ! je parie cinq mille doublons, de parcourir demain à minuit la rue de l'Arbre-Sec dans toute sa longueur, et de rapporter intacte cette somme que je déposerai dans mon carrosse au moment du départ !

— Vous comptez amener sans doute un régiment pour vous prêter main-forte ? lui demanda en riant le duc de la Meilleraye.

— Pas du tout ! répondit M. de Melendez, huit domestiques m'accompagneront seuls.

Le pari fut tenu. Le lendemain, il n'était question que de cette bizarre gageure, et les pages et laquais piqués au jeu, résolurent d'assassiner l'audacieux étranger.

La soirée était magnifique. Un quart d'heure avant minuit, les adversaires du marquis, les ducs de la Meilleraye et de La Rochefoucauld, le comte de Tavannes et le chevalier d'Egmont, devisaient avec lui en sortant d'un brelan en vogue.

— Corne de bœuf ! marquis, s'écria Tavannes, j'aime cette intrépidité qui va vous faire affronter une rude épreuve !

— Soyez sans inquiétude, cher comte, riposta Melendez, le danger, — si toutefois danger il y a, — est plutôt pour ces larrons du ruisseau que pour moi.

— Et votre carrosse ? interrompit La Rochefoucauld.

— Ne le voyez-vous point le long du mur ? Cependant la lune remplit on ne peut mieux, ce me semble, les fonctions de falot ; et sur un signe, l'équipage s'avança escorté par huit hommes à cheval.

— Vos gens portent des trompettes ! observa le chevalier d'Egmont.

— Ces trompettes, puisque vous les nommez ainsi, continua Melendez, sont destinées à sonner une sarabande aux pages et laquais.

— Ventre-saint-gris ! comme disait le feu Roi, vous m'intriguez fort, marquis ! poursuivit d'Egmont ; vous serait-il désagréable de m'avoir à vos côtés ?

— Au contraire ! chevalier, ce m'est un véritable honneur que de partager avec vous les hasards de la campagne.

Les deux gentilshommes étant montés dans le carosse, les valets rangèrent leurs chevaux et l'attelage partit au grand trot.

Les pages et laquais avaient admirablement pris leurs positions. Quarante d'entre eux, choisis parmi les plus déterminés, s'étaient

dissimulés à droite et à gauche de la rue, dans l'enfoncement des portes charretières, armées d'épées et de pistolets. Ils se précipitèrent à la rencontre de l'équipage dès qu'il eut fait cinquante pas.

— Au large ! cria le cocher ; une balle qui perça son feutre fut la réponse des assaillants.

— Sus à l'Espagnol ! vociférèrent les coquins.

— Faites danser cette vermine ! ordonna M. de Melendez d'une voix vibrante ; une détonation formidable retentit soudain, mêlée d'imprécations et de hurlements de douleur. Le chevalier d'Egmont se penchant curieusement en dehors de la portière, aperçut gisants sur le pavé une vingtaine de morts ou de blessés, et au loin, des hommes qui détalaient de toute la vitesse de leurs jambes.

— Ne laissez échapper aucun de ces misérables ! ajouta le noble hidalgo.

Une nouvelle décharge abattit douze ou quinze fuyards.

— Quelle musique adorable ! fit le chevalier lorsque le carosse se trouva à la hauteur de la Croix du Trachoir. Pardieu ! marquis, ma part des cinq mille doublons que mes amis et moi avons perdu, ne paye pas suffisamment la représentation de haut goût à laquelle je viens d'assister ! Mais à propos, à quoi donc les trompettes dont les pavillons dorés étincellent sur les manteaux bruns de vos gens, ont-elles servi ?

— A me débarrasser des aigrefins.

— La plaisanterie.....

— Est loin d'en être une, mon cher chevalier ; ce disant, il se fit remettre une de ces prétendues trompettes. C'était un mousquet très court à gros canon de cuivre jaune s'évasant à son orifice, à la manière des cors de chasse. Le trabuc espagnol, peu connu en France au XVIIe siècle, pouvait facilement abattre dix hommes ; sa charge de poudre et de chevrotines était égale à celle d'un petit fusil de rempart. Le marquis de Melendez n'eut guère le temps de jouir de sa victoire ; deux jours plus tard, son corps, percé de coups de stylet, fut trouvé sur le Pont-Neuf.

Il serait superflu de reproduire les innombrables ordonnances relatives aux meurtres et attentats commis par les pages et laquais, mieux vaut constater l'esprit d'équité qui régnait durant *le bon vieux temps!*

Une accusation de fausse-monnaie portée contre le baron de Beauveau, entraîna la détention de ce gentilhomme dans les prisons du Châtelet. Ses pages et laquais ainsi que ceux de ses connaissances dirigées par Vitry, capitaine des gardes du Roi, allèrent au Châtelet, battirent les archers qu'ils mirent en fuite, enfoncèrent les portes et délivrèrent le baron; le Parlement ayant décidé, le 14 juin 1616, que Vitry et les gens de livrée qui l'accompagnaient seraient écroués à la Conciergerie, alla se plaindre au jeune roi de l'outrage fait à ses arrêts. Mais *Louis-le-Juste* répondit sèchement qu'il approuvait la conduite de son capitaine des gardes ! (1)

Les pages et laquais commettaient plus que jamais *volleries et dagueries*. En 1644, deux pages ayant batonné en plein midi un marchand dans sa boutique, se virent condamnés aux galères. Cet arrêt venait d'être rendu, lorsqu'un exempt se présenta à la prison, tua le geôlier et sortit tranquillement avec les deux coupables. Le Parlement conclut

---

(1) La fabrication de la fausse monnaie n'était pas rare au XVIIe siècle; plusieurs grands seigneurs furent convaincus de ce crime. Le 20 mai 1636, neuf faux-monnayeurs escortés par douze sergents, croisèrent dans la rue Champ-Fleuri la duchesse de Soissons; les pages et laquais de cette dame les attaquèrent, en blessèrent sept, en tuèrent deux, et rendirent la liberté aux prisonniers.

Les souverains, les premiers, ont donné l'exemple de la falsification des monnaies; comme ses prédecesseurs, Philippe-le-Bel altéra les espèces métalliques avec une telle impudence, que non-seulement le peuple refusa de les accepter mais qu'il poursuivit le faux-monnayeur couronné et l'assiégea dans le temple où il s'était réfugié. Le surlendemain, le roi, fauteur unique des troubles, fit pendre vingt-huit hommes aux quatre entrées de Paris! De Philippe de Valois jusqu'à Charles VII, l'altération des monnaies activa la ruine du royaume; les monarques volaient audacieusement et livraient au bourreau les manants et parfois les nobles qui les prenaient pour modèles. Nous lisons dans les *Registres criminels du Parlement* : « l'an » 1347, sixième jour de mars, furent bouillis en la place aux pourceaux, maître » Etienne de Compiègne et Henri Foinon écuyer de Treslon vers Chateau-Thierri, » parce qu'ils avaient taillé coins à faire bruler et coins à faire deniers d'or à l'ange, » et puis, furent pendus. »

La rareté du numéraire imposa au gouvernement la nécessité de mettre en circulation des monnaies de cuir ornées dans le centre d'un clou d'or, d'argent ou de cuivre pour en indiquer la valeur. Cette émission, déjà pratiquée au XIIe siècle, rendit impossibles les transactions commerciales. Henri II, espérant mettre obstacle à la criminelle industrie des faux-monnayeurs, décida le 8 août 1548, que l'effigie en relief du roi et l'année de la fabrication remplaceraient désormais la croix qui se trouvait sur les anciennes pièces.

à l'incarcération de l'auteur de ce crime ; la reine Anne d'Autriche, de galante mémoire, manda les juges, leur déclara que le sieur de Villequier, capitaine de ses gardes, avait exécuté ses ordres et qu'elle *désirait* qu'il ne fût plus question de cette affaire !

Les lettres-patentes royales du 22 janvier 1655, décrétèrent contre les pages et laquais trouvés armés, la peine de mort sans jugement ni appel. Un dernier fait prouvera le cas que faisaient les délinquants de l'autorité de Louis XIV.

En 1656, les carosses du duc d'Épernon et du sieur de Tilladet se heurtèrent dans la rue du Four ; les pages du duc arrachèrent M. de Tilladet de sa voiture et le massacrèrent.

Le Parlement convoqua le 9 février 1657, en assemblée extraordinaire, le lieutenant civil et criminel ainsi que les officiers du Châtelet, et les interrogea sur les meurtres qui se commettaient quotidiennement. Voici leur réponse :

« *Il nous est impossible d'empêcher ces désordres à cause du peu de* » *gages de nos archers, gages qui ne sont que de trois sols et demi par* » *jour, comme du temps du roi Jean, encore ne sont-ils pas entièrement* » *payés.* »

Le 5 octobre de l'année suivante, une requête fut présentée au roi pour le supplier de donner une solde suffisante aux archers ; le souverain ne daigna pas répondre au Parlement !

Colbert créa en 1668 les fonctions de lieutenant-général de police ; le titulaire, le sieur de La Reynie, institua la police secrète et organisa l'illumination fixe des rues au moyen de lanternes garnies de chandelles. Cet éclairage, précurseur des réverbères inventés en 1745, par l'abbé Matherot de Preigny et Bourgeois de Chateaublanc, ainsi que les escouades d'agents préposés au maintien de l'ordre, diminuèrent le nombre des attentats. Le développement donné dans la suite par d'Argenson à l'administration de la police, rendit la sécurité aux habitants des quartiers les moins fréquentés, et mit fin aux exploits des pages et laquais.

LÉON HILAIRE,

Membre de la 2e classe.



RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

---

1. **Les travaux de la Société d'Emulation d'Abbeville.** — 2. **Histoire du Portugal et du Brésil**, par M. Alfred BOINETTE. — 3. **Notions historiques sur les impôts et les revenus de l'ancien régime**, par M. CLERGIER.

---

1. — Les travaux de la Société d'Emulation d'Abbeville.

Le *Bulletin des procès-verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville* pendant les années 1877, 1878, 1879 et 1880 n'offre pas la matière d'un rapport détaillé. On n'y trouve guère que l'indication succincte des travaux de la Société et les titres des diverses lectures qui ont été publiées, pour la plupart, dans les Mémoires annuels de la Société.

Il n'est pas sans intérêt cependant de voir, comme dans un tableau synoptique, l'ensemble des travaux très variés de la Société d'émulation. Elle s'occupe principalement de la recherche d'antiquités. Deux de ses membres les plus distingués, MM. Delignières et Van Robais, en ce moment vice-président et secrétaire, ont fait de véritables découvertes, quelquefois fort intéressantes. Ainsi M. Van Robais a trouvé des monnaies et des débris de l'époque romaine entre Moyenneville et Tœufles, des antiquités mérovingiennes à Vron, des objets romains à Cocquerel-sur-Somme, des pièces romaines à Saint-Firmin, près de

Rue. M. Van Robais a publié un recueil curieux sous ce titre : *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique.*

M. Delignières a découvert plusieurs objets gallo-romains à Ergnies. Il a fait des fouilles à Vigny-Noyelles et y a trouvé des tombes extrêmement anciennes.

La Société a pris l'excellente habitude d'organiser des excursions de découvertes sur tous les points qu'on lui signale. On parle d'une fouille à opérer, d'une vérification à faire, la Société délègue aussitôt quelques-uns de ses membres, qui deviennent ainsi les véritables pionniers de la science historique et archéologique. M. Ernest Prarond, membre correspondant de la *Société des Etudes historiques*, auteur de diverses publications littéraires et historiques, a eu, pendant très longtemps, dans la Société d'émulation, un rôle prépondérant. Il a été président du 27 novembre 1868 au 9 janvier 1879, et a rempli ses fonctions avec un zèle, une assiduité, une variété et une multiplicité de travaux des plus remarquables. Il a été remplacé à la présidence, par M. de Villers, le 6 février 1879, et justement nommé président honoraire.

M. Prarond a cultivé les genres les plus divers. Je citerai un volume de poésies sur *les Pyrénées; Abbbeville à table*, études gourmandes et morales. C'est une sorte d'essai humoristique où l'on remarque des souvenirs fort curieux sur les réunions gastronomiques, très fréquentes aux XVe et XVIe siècles, sur les anciens mets et les friandises dont se délectaient nos pères.

Des études sur divers peintres, notamment *Jehan le Grand d'Abbeville*, ont comblé des lacunes dans l'histoire de l'art français.

Henri IV préhistorique, réponse à M. Gustave Levavasseur sur cette question : Henri IV a-t-il été conçu à Abbeville? s'efforce de résoudre ce problème si délicat, et qu'on pourrait dire indiscret.

Parmi les publications dont il est fait mention dans les procès-verbaux des séances, je signalerai encore : *Les lois barbares et les édits mérovingiens*, par M. Charles Louandre ; un *Essai sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des* XIIIe *et* XIVe *siècles*, par M. Reynaud. On y trouve une réelle connaissance de la vieille langue, une grande circonspection et de la clarté dans les idées,

Cette étude touche à plusieurs points importants de l'histoire de nos anciens dialectes.

La *Société d'Emulation d'Abbeville*, par la variété de ses travaux, l'originalité de ses recherches et de ses découvertes mérite l'estime du monde savant.

CAMOIN DE VENCE.

---

2. — Histoire du Portugal et du Brésil, par M. Alfred Boinette.

Messieurs,

Vous avez reçu de M. Boinette, membre de la Société de géographie de Paris, un volume intitulé : *Le Portugal et le Brésil.* Vous avez bien voulu me confier la mission de vous en rendre compte, et je viens aujourd'hui vous dire ce que j'ai trouvé dans cet ouvrage.

C'est avec intérêt et plaisir que je l'ai lu. Avec intérêt, car je crois, comme l'auteur le dit, que le Portugal, « isolé à l'extrémité occidentale de l'Europe, et qui semblait condamné à une vie obscure, mérite d'être plus connu, plus apprécié qu'il ne l'a été, surtout en France » ; avec plaisir, parce que, dans un petit nombre de pages, l'auteur a condensé avec rapidité et élégance une foule de faits historiques qu'on ne doit pas ignorer. La publication de M. Boinette, en tant qu'œuvre de vulgarisation, me semble donc utile et opportune. Elle répond bien à ce mouvement général et sympathique de l'opinion, qui se produit en faveur de ce petit royaume, si grand par sa gloire passée, et qui ne veut — pas plus que les Grecs modernes — se laisser écraser sous le poids, si difficile à porter, de ses glorieux souvenirs.

Les 250 premières pages du volume ne sont qu'un résumé de l'histoire politique, militaire et maritime du Portugal. Elles sont loin d'avoir l'intérêt qui s'attache au volume si substantiel et si pittoresque de M. Ferdinand Denis, ou à l'*Histoire du Portugal*, si com-

plète et si claire de M. Bouchot; mais, on y trouve, retracés à grands traits, ces hauts faits d'armes et ces témérités patriotiques, que vous connaissez mieux que personne, Messieurs, mais qu'il était bon d'apprendre à tant de gens qui les ignorent! C'est à partir de la seconde moitié que commence le principal intérêt, et je dirai, la nouveauté du livre. M. Boinette nous fait connaître l'esprit libéral et éclairé du roi Dom Luiz Ier, et il ajoute, avec vérité : « Grâce à son » administration, le Portugal jouit des bienfaits du régime constitu- » tionnel pratiqué loyalement et sans détours. La Nation et les Cham- » bres ont toujours pu compter sur son appui et souvent sur son ini- » tiative, lorsqu'il s'est agi d'une réforme utile ou d'une question » touchant à l'honneur, aux intérêts et à l'indépendance de la patrie. » Il poursuit la juste appréciation du règne présent jusqu'à l'entrevue de Cacerès (octobre 1881), après avoir rappelé que, par deux fois, depuis 12 ans, un roi de Portugal a refusé la couronne d'Espagne, pour empêcher l'absorption du petit royaume par le grand : généreux désintéressement, dont les Portugais doivent être reconnaissants à leur roi, aujourd'hui surtout qu'une alliance est peut-être à la veille de se faire, sur le pied de l'égalité, avec promesse de désarmement, entre les deux nations de la péninsule ibérique.

Les pages suivantes traitent des ordres de chevalerie, qui ont joué un rôle important dans l'histoire du Portugal; puis, vient la géographie physique, politique et économique du royaume. Les villes principales, les contrées si pittoresques arrosées par le Tage et le Mondégo, sont décrites avec précision, justesse et élégance. Les colonies, qui forment la moitié de la monarchie, ont aussi leur tour. Mais, la partie vraiment neuve et intéressante de l'ouvrage, c'est l'exposé du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de ce pays, auquel nous devons les vins de Porto, le vrai Madère, et la moitié de nos oranges. C'est ainsi que, grâce à ce petit volume, qui se répandra, on saura, plus généralement qu'on ne le fait aujourd'hui, que les recettes, en 1881, s'élevèrent à près de 29 millions de milreis, c'est-à-dire 145 millions de nos francs. Les dépenses furent de 33 millions de milreis, environ 165 millions de francs.

En lisant ces détails, on regrette de ne pas trouver un terme de comparaison, dans le passé. Si nous remontons vingt ans en arrière,

nous voyons qu'en 1861 l'écart entre les recettes et les dépenses était trois fois plus considérable ; et il est à espérer qu'en suivant l'heureuse progression qui s'est faite en un quart de siècle, l'équilibre des deux budgets s'établira.

Comment est-on arrivé à ce résultat, relativement favorable ? Par la création de nombreuses voies de communication, dans un pays qui en manquait totalement, il y a seulement 40 ans ; par l'extension toujours croissante des relations commerciales, surtout avec l'Angleterre ; par l'achèvement prochain de son réseau de chemins de fer. En 1861, on ne comptait que 500 kilomètres de voies ferrées ; en 1881, on en compte 1,348, et 530 kilomètres en construction, notamment la ligne de la Beira Alta, qui permettra d'aller directement en 50 heures, de Paris à Lisbonne, et fera communiquer les riches provinces du centre avec le troisième port du royaume, Figueira, à l'embouchure du Mondégo. Joignez à cela les huit grandes routes qui aboutissent à Lisbonne, des points les plus importants de la péninsule ibérique, et vous aurez les principales causes de la prospérité actuelle du Portugal.

M. Boinette, trouvant avec juste raison que l'histoire du Brésil « est intimement liée à celle du Portugal », termine par une notice sur l'histoire et la géographie de cet « empire qui, né à la vie politique depuis un demi-siècle, a déjà pris rang parmi les grandes puissances de l'Amérique ». Quoique très rapide, cet aperçu historique, géographique et économique intéresse, car, de ce côté encore, notre ignorance est grande, et ce volume contribuera beaucoup, espérons-le, à la vulgarisation de connaissances utiles sur ces riches et lointaines contrées.

L'auteur nous promet un second volume sur la littérature et les beaux-arts : il sera le bienvenu, car il comblera une lacune regrettable. Nous ne connaissons pas assez les lettres et les arts, qui ont illustré le Portugal, non moins que les sublimes audaces de Vasco de Gama, les conquêtes des Albuquerque, des D'Almeida et des Jean de Castro.

A. LOISEAU.

3. — Notions historiques sur les impôts et les revenus de l'ancien régime par M. CLERGIER.

MESSIEURS,

Les impôts ont toujours été les principaux moyens d'acquitter les dépenses d'un Etat ; ils ont ordinairement formé la partie la plus importante de ses revenus ; mais les dénominations des impôts, la manière de les établir et de les recouvrer, les personnes qui devaient les payer et celles qui en étaient exemptées, leur quotité ont varié suivant la différence des temps et des gouvernements. Avant la Révolution de 1789, la législation très compliquée sur les impôts n'était pas également appliquée dans toutes les provinces de la France, dont plusieurs étaient soumises à des lois spéciales. Il faut recourir aux lumières de l'histoire pour pouvoir discerner les nombreuses taxes et les diverses contributions qui étaient exigées avant l'année 1789. C'est dans le but d'en faciliter l'étude que M. Clergier, ancien sous-directeur au ministère des Finances, vient de publier un ouvrage instructif sous ce modeste titre : *Notions historiques sur les impôts et les revenus de l'ancien régime.* Je vais vous en présenter l'analyse pour que vous puissiez en apprécier le mérite et l'utilité.

Dans l'introduction de son ouvrage, M. Clergier démontre que l'ancienne France comprenait trois sortes de pays de différente origine que distinguait la nature de leurs attributions, sous le rapport de l'administration des impôts et des revenus : *Les pays d'élection*, *les pays d'Etats*, *et les pays conquis.*

L'élection était une juridiction royale qui jugeait en première instance les contestations élevées au sujet des impôts, notamment des aides et de la taille dont la Cour des Aides connaissait en appel. Les officiers qui composaient cette juridiction portaient le nom d'*élus;* ils furent d'abord nommés dans les assemblées communales pour la répartition de la taille ; mais le roi Charles VII donna à leurs fonctions le titre d'offices qu'il se réserva le droit de conférer, en conservant le nom d'*élus*. On classait parmi les *pays d'élection* les provinces du centre et du sud-ouest de la France.

Les *pays d'Etats* avaient leurs états ou assemblées particulières où l'on délibérait sur les contributions à payer au gouvernement. Ce n'était pas de leur part un tribut volontaire ; mais ils avaient le privilége de régir eux-mêmes la levée de leurs impositions, bien qu'ils ne pussent s'imposer qu'avec l'autorisation du roi. La Bretagne, la Flandre, le Hainaut, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc étaient des pays d'États.

Quant aux pays conquis, ou provinces des frontières réunies à la couronne de France, ils se composaient des trois évêchés (Metz, Toul et Verdun), de la Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté et du Roussillon ; ils avaient gardé en partie les franchises dont chaque province jouissait au moment de sa réunion à la France.

Ces trois sortes de pays étaient divisées en généralités. On nommait *généralité* une certaine étendue de territoire placée sous la juridiction d'un bureau de finances et sous la direction d'un intendant de province qui avait à la fois des attributions administratives, judiciaires et financières. Le nombre des généralités ou intendances était de 31, savoir : 19 dans les pays d'élection, 7 dans les pays d'Etats, et 5 dans les pays conquis. M. Clergier a eu soin de joindre à son écrit un tableau de ces 31 généralités, contenant, pour chacune d'elles, les noms des villes chefs-lieux, et ceux des provinces dont elles étaient formées, le chiffre de leur population, le montant de leurs contributions, la quotité d'impôt par tête d'habitant, et les diverses espèces d'impositions dont plusieurs provinces étaient exemptes, soit à titre de privilége, soit aux termes des traités d'annexion. D'après ce tableau, la population de la France, en 1789, était de 24,676,000 âmes ; les contributions s'élevaient, en totalité, à 568,000,000 livres.

Sous l'ancien régime, l'établissement des impôts dépendait uniquement du pouvoir royal. Dans les derniers temps, le roi s'était substitué aux états-généraux de la Nation, qui étaient auparavant appelés à délibérer sur leur création. Néanmoins, les édits bursaux devaient être enregistrés au Parlement de Paris qui avait acquis à leur égard le droit de remontrance ; mais, ce droit, qui n'a jamais été nettement défini, ne le rendait pas maître de refuser l'enregistrement des édits bursaux. Le roi pouvait l'ordonner dans une séance solennelle qu'on nommait *lit de justice*, en présence du Parlement

assemblé pour s'entendre notifier la volonté royale. Ainsi, en 1641, Louis XIII, pour surmonter la résistance du Parlement à de nouvelles taxes, tint un lit de justice ; et il fallut lui obéir.

Les impôts furent d'abord l'objet de plusieurs fermes particulières qui se fusionnèrent plus tard en une ferme générale dont les traitants prirent le titre de fermiers généraux. Ces fermiers généraux, nommés par le ministre des Finances, formaient une association privilégiée qui a réuni longtemps 40 membres et fut ensuite portée à 60 ; ils percevaient pour leur compte les impôts ou les droits qui leur étaient affermés, c'est-à-dire concédés pour un temps déterminé ; mais ils étaient obligés de rendre au roi, chaque année, une somme d'argent dont la quotité était fixée. Les recettes que l'impôt rapportait en sus de cette somme, composaient le bénéfice des fermiers généraux dont l'intérêt était par conséquent d'en tirer tout ce qu'il pouvait produire.

M. Clergier a adopté, pour le classement des sections de son ouvrage, l'ordre actuellement suivi dans l'énumération des recettes du budget de l'État, afin de faciliter les rapprochements entre les anciens et les nouveaux impôts ; il a divisé son travail entre treize parties distinctes, savoir : les domaines, les forêts, les contributions directes, l'enregistrement, le timbre, les douanes, les contributions indirectes, les sels, les tabacs, les poudres et salpêtres, les postes, les différents revenus, et les produits divers. On trouve dans plusieurs de ces parties des documents historiques très intéressants qui méritent votre attention.

Sous l'ancien régime, il était d'usage de ranger parmi les contributions directes celles qui étaient imposées nominativement aux personnes, telles que la *taille*, la *capitation* et les *vingtièmes*. On appelait la *taille* un tribut dû chaque année par les personnes, à raison de leurs choses ou de leurs biens. La taille était personnelle ou réelle. La première était prélevée sur chaque personne taillable, c'est-à-dire, sujette à l'impôt ; les nobles, les ecclésiastiques, et les officiers en étaient affranchis. La seconde grevait les terres et autres propriétés d'origine roturière. Les biens nobles étaient exemptés des tailles quelle que fût la position sociale de ceux qui les possédaient.

On fait remonter l'origine de la taille à l'empereur Auguste ; elle

fut introduite, en France, dans les temps de la féodalité, par les seigneurs qui soumettaient à une taille particulière les habitants des terres situées dans leurs fiefs. Puis, on leva une taille générale sur tous les vassaux de la couronne, dans les cas de guerres ou de besoins extraordinaires. Celle-ci fut d'abord temporaire ; mais elle devint annuelle, en 1444, sous le règne de Charles VII qui voulut avoir une armée régulière et permanente pour mettre un terme à l'indiscipline des troupes mercenaires, et décida que le produit de la taille générale serait affecté à son entretien. Louis XI, François Ier, Henri II l'augmentèrent successivement. Ce produit était parvenu, en 1786, à la somme de 91 millions de livres.

La capitation était une taxe imposée par tête, comme l'indique l'étymologie de son nom qui est dérivé des mots latins *caput* et *capitatio*. Perçue dans les Gaules dès le temps des Romains, elle subit, en France, différentes modifications ; elle n'a pris une forme régulière et constante que sous Louis XIV qui l'établit par une déclaration du 18 janvier 1695, à une époque où il était en guerre avec plusieurs monarques. Tous les sujets du roi, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, étaient obligés de payer, d'après leur état et leur rang, la taxe inscrite dans le tarif annexé à cette déclaration et divisée en vingt-deux classes ; on avait seulement fait des exceptions en faveur des religieux mendiants, des pauvres des paroisses, et des taillables dont la cote était inférieure à 40 sous. Cette capitation, qui devait cesser avec la guerre, fut en effet supprimée après la paix de Ryswick en 1698 ; mais elle fut rétablie par une déclaration de Louis XIV, du 12 mars 1701, et maintenue jusqu'à la Révolution de 1789, où elle fut remplacée par la contribution personnelle et mobilière. Elle existe encore en Angleterre sous le nom *d'income-tax.* (taxe du revenu).

L'imposition *des vingtièmes* était un prélèvement sur les revenus. Ce prélèvement, qui a été tour à tour du dixième ou du vingtième, était resté, en définitive, à ce dernier taux. Le premier exemple, qu'on trouve dans l'histoire de France, d'un impôt général du vingtième remonte à l'année 1147, sous le règne de Louis VII, dit le Jeune, qui exigea de tous ses sujets le vingtième de leurs revenus. Les édits de 1749, de 1758 et de 1759, motivés sur la nécessité de pour-

voir à des charges extraordinaires, prorogèrent cet impôt, quoiqu'il ne dût avoir qu'une durée passagère. Ce fut seulement en 1786 qu'il cessa d'être appliqué.

Les corvées furent une des plus pénibles conséquences du régime féodal ; on désignait par ce mot un service dû gratuitement à un seigneur, une obligation à remplir envers lui pour son utilité privée. Pendant longtemps, les habitants des terres féodales furent taillables et corvéables à la volonté du seigneur. On étendit plus tard le système des corvées aux travaux publics de réparation et de confection des chemins que les particuliers et les communautés d'habitants devaient faire eux-mêmes toutes les fois qu'ils recevaient l'ordre de se rendre sur les lieux pour les exécuter. Ainsi les corvées étaient un impôt en nature que les corvéables, et principalement les populations des campagnes, payaient de leur personne ; elles devinrent les sources de nombreux abus qui les rendirent odieuses et impopulaires. Louis XVI, sur la proposition de Turgot, en abolit une grande partie par sa déclaration du 27 juin 1787, dont l'exécution souleva de graves difficultés. On évaluait à 20 millions de livres les recettes des corvées.

Avant la Révolution, il y avait plusieurs espèces de contributions *indirectes ;* M. Clergier a fait sur chacune de ces contributions de savantes recherches ; je me bornerai à vous donner connaissance des renseignements historiques qu'il a recueillis sur les aides, les gabelles, les tabacs, les messageries et les postes.

On entendait, dans le principe, par le mot *aide* un secours d'hommes armés ou une contribution d'argent ; il fut ensuite transformé en un impôt permanent sur les vins et les autres boissons pour aider le roi à pourvoir aux charges de l'État. Il était dû par toutes les classes de la nation, à la différence des tailles que le tiers-état payait seul. Les droits d'aides n'étaient perçus que dans seize généralités ; mais ils n'y étaient pas les mêmes partout ; ils variaient non-seulement dans leur quotité, mais encore dans le mode de leur perception ; ainsi ils étaient répartis d'une manière très inégale.

Toutes les fois qu'on établissait un droit d'aide, on avait coutume de nommer des commissaires ponr en faire l'imposition et pour juger les contestations que suscitait le recouvrement du nouveau subside. Dans le but de généraliser et de perpétuer cette coutume, la Cour des

Aides fut créée en 1355, par le roi Jean, et constituée à Paris, en 1364, par Charles V. Cette Cour, dont le ressort avait la même étendue que celui du Parlement de Paris, statuait en dernière instance sur les procès civils ou criminels intentés contre toutes personnes, quel que fût leur rang, au sujet des aides, tailles, gabelles et traites, et sur les différends relatifs au maniement des deniers publics. Indépendamment de la Cour siégeant à Paris, il existait en France douze Cours des Aides qui exerçaient la même juridiction dans les provinces où elles avaient été instituées.

Le nom de gabelle, donné à l'impôt du sel, fut d'abord commun à plusieurs taxes, telles que celles des vins, des draps, des épiceries et drogueries ; il fut ensuite exclusivement réservé, dans les derniers siècles de l'ancien régime, à la taxe du sel dont la quotité diversifiait selon le taux admis dans chaque province. Une ordonnance de Philippe-le-Long, du 25 février 1318, est le premier document officiel que l'on connaisse sur l'impôt de la gabelle. D'abord partiel et temporaire, il fut étendu à toute la France, en 1340, par le roi Philippe de Valois. Après avoir été considéré primitivement comme une aide extraordinaire, il fut converti en une imposition qui a été incessamment remaniée et amplifiée par un grand nombre de lettres-patentes et d'arrêts. Enfin l'organisation définitive de l'administration de la gabelle eut lieu sous Louis XIV, en 1680 ; mais les immunités octroyées à des fonctionnaires publics et à des établissements de charité amoindrirent le produit de cet impôt.

Le tabac, appelé d'abord en France *Nicotiane*, parce qu'il y fut introduit, en 1560, par Jean Nicot, ambassadeur français en Portugal, a tiré sa dénomination actuelle de la province de Tabasco dans la Nouvelle-Espagne où les Espagnols le découvrirent ; il fut assujetti par une déclaration du roi Louis XIII du 17 novembre 1629, à un droit d'entrée. L'usage et la culture du tabac se propagèrent rapidement. Dès l'année 1674, le gouvernement français s'arrogea le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs qu'il a conservé jusqu'à présent. Les revenus qu'il en retira se montèrent, en 1768, à 22 millions de livres ; en 1774, à 26 millions, et en 1789, à 30 millions.

On attribue l'origine des messageries ou voitures publiques en

France à l'Université qui envoyait chercher par ses voituriers, dans les provinces, les jeunes gens et les personnes qui voulaient faire à Paris leurs études. Ces voituriers, sous le nom de *Suppôts de l'Université*, s'étant acquis par leur exactitude la confiance générale, on s'en servit pour l'envoi d'objets particuliers de toute nature; ils devinrent les messagers du public en même temps que ceux de l'État. Après l'invention des coches pour le transport des voyageurs, un privilège exclusif fut concédé aux entrepreneurs de ces coches et des voitures publiques, moyennant une redevance, sous le règne de Charles IX. Ce privilège resta uni à la ferme générale des postes jusqu'à l'année 1775.

Le service de la poste aux chevaux et de la poste aux lettres fut fondé en France par un édit du roi Louis XI rendu à Dourlens le 9 juin 1464; il ne fut régulièrement organisé pour la poste aux lettres qu'en 1627. Des courriers ordinaires, partant et arrivant à jours fixes, furent établis sur les principales routes du royaume. On publia un tarif pour la taxe des lettres. Ensuite l'exploitation de ce service fut affermée en 1672, avec celle du service des messageries, moyennant 1,200,000 livres. Le développement du commerce et l'accroissement progressif des correspondances décuplèrent, dans l'espace d'un siècle, les produits des postes; ils furent évalués, dans le dernier bail passé avant la Révolution, à 12 millions.

En réalité, l'ouvrage de M. Clergier est un résumé clair, précis et substantiel de l'histoire des impôts et des revenus de l'ancien régime; il contient des observations judicieuses sur les inégalités, les variations, les taux excessifs, les perceptions rigoureuses de ces impôts, et sur les exemptions et les privilèges accordés aux membres les plus riches de la société française; il démontre implicitement, en signalant les conséquences des lois abrogées par la Révolution de 1789, combien sont équitables les principes posés dans les Constitutions de 1791, de 1814, de 1830 et du 4 novembre 1848 en ces termes :

« Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs; ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de

» l'État (1). Aucun impôt ne peut être établi ni perçu qu'en vertu de » la loi (2). »

L'ouvrage de M. Clergier sera fort utile aux financiers et aux jurisconsultes parce qu'il met à leur disposition les moyens de comparer l'ancienne législation sur les impôts avec la législation qui régit actuellement les contributions directes et indirectes de la France.

---

(1) Textes des articles 1 et 2 de la Charte constitutionnelle du 14 août 1830.
(2) Article 16 de la Constitution du 4 novembre 1848.

NIGON DE BERTY,

Président honoraire de la 3e classe
de la *Société des Études historiques*.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 20 MARS, 5, 21 AVRIL, 3 ET 19 MAI 1882.

Commission du Concours RAYMOND.

SÉANCE DU 20 MARS 1882. — *Présidence de* M. le Colonel FABRE DE NAVACELLE. — Conformément à l'indication prise en Séance du 17 mars, la réunion s'est tenue chez M. le colonel FABRE qui avait obligeamment mis son salon à la disposition du Comité. Etaient présents : MM. BOUGEAULT, CAMOIN DE VENCE, Jules DAVID, WIESENER, DUVERT, DESCLOSIÈRES.

M. LE PRÉSIDENT rappelle les diverses questions formulées dans la Séance du 17 mars pour être proposées en prix pour l'année 1884. Après nouvelle discussion, l'étude du Comité se concentre sur la question proposée par M. Jules DAVID, et concernant l'étude des conséquences, au point de vue économique, du percement de l'Isthme de Panama; ces conséquences doivent être étudiées à l'aide de notions historiques.

Plusieurs rédactions sont proposées, et le Comité s'arrête définitivement à la formule suivante proposée par M. CAMOIN DE VENCE.

« *Etudier, en s'appuyant sur les données historiques, qu'elles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama, dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique* : (*Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale.*) »

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est invité à communiquer l'énoncé de cette question à M. DE LESSEPS, et à lui demander s'il estime qu'elle puisse être traitée utilement.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1882. — *Présidence de* M. BOUGEAULT. — M. DUFOUR donne lecture du procès-verbal de la dernière Séance qui est mis aux voix et adopté. MM. DESCLOSIÈRES et DUVERT remercient M. DUFOUR d'avoir bien voulu se charger de la rédaction de ce procès-verbal aussi complet qu'on puisse le souhaiter.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce qu'il a adressé une lettre circulaire aux principaux organes de la presse pour porter à la connaissance du public le sujet du *Prix Raymond*, à décerner en 1883.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal qu'il a dressé de la réunion tenue chez M. FABRE DE NAVACELLE, par la Commission chargée d'étudier les diverses propositions relatives à la question à mettre au Concours pour 1884. (*Voir ci-dessus*).

La Commission, après avoir admis le sujet présenté par M. Jules DAVID, propose à l'unanimité la rédaction suivante :

« *Etudier, en s'appuyant sur les données historiques, les conséquences du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique :* (*Amérique occidentale*, *Océanie*, *Asie orientale*.) »

M. JORET-DESCLOSIÈRES fait alors connaître qu'il a communiqué à notre honorable collègue, M. Ferdinand DE LESSEPS, le projet adopté par la Commission, et que ce projet a obtenu son entière approbation. Il offre de mettre à la disposition de la *Société des Etudes historiques* les archives de la Société de Panama pour compléter les renseignements nécessaires au Concours.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne quelques informations sur des candidatures au sujet desquelles il n'y pas encore lieu de statuer.

Livres offerts.

Notice historique sur les Impôts sous l'ancien régime, par M. CLERGIER.

M. NIGON DE BERTY, rapporteur désigné.

Les campagnes dans le Verdunois au XIe *siècle*, par M. l'abbé GABRIEL, de Verdun-sur-Meuse.

M. POUGNET est nommé rapporteur.

L'Art en Saintonge et en Aunis, par M. Georges MUSSET.

Six volumes offerts à la Société, par M. Mariano BALCARCE, ministre plénipotentiaire de la République Argentine, à Paris :



L'Instruction publique dans l'Amérique du Sud (République Argentine), par M. Hippeau.

Historia de Belgrano y de la Independencia Argentina — Bartolomé Mitre.

La cuestion del estrecho de Magallanes. Cuadros historicos — M. A. Pelliza.

Rapport sur les conditions géographiques, économiques, commerciales et politiques de la République Argentine. — Mission du vicomte de San Januario auprès des Républiques de l'Amérique du Sud, 1878-1879.

M. Duvert est désigné comme rapporteur pour les quatre ouvrages offerts par M. Mariano Balcarce.

Conseil d'ami, par M. A. Duchemin.

MM. le Colonel Fabre et Louis-Lucas ont reçu de Mgr Tolra de Bordas des lettres dans lesquelles il se rappelle au souvenir de ses collègues. M. Louis-Lucas leur distribue de sa part quelques exemplaires de l'*Atlantide*, étude qu'il a publiée en 1881 sur le poëme catalan de don Jacinto Verdaguer.

M. Bougeault est désigné comme rapporteur pour rendre compte de l'étude de Mgr de Bordas.

M. Loiseau communique le rapport qu'il doit lire à la Séance publique sur la distribution des médailles accordées cette année à quelques membres correspondants des plus méritants et des plus anciens. L'auteur du rapport reçoit les félicitations de ses collègues.

M. de Vaudichon, seul membre correspondant assistant à la Séance, remercie M. Loiseau des éloges adressés à ses confrères de la province et de l'étranger.

M. Louis-Lucas donne lecture d'une *Notice sur la vie et les travaux de M. le Comte de Bussy*, administrateur de la *Société des Etudes historiques*, décédé en 1881. Cette lecture, qui rappelle parfaitement le caractère élevé, le savoir et la physionomie sympathique de notre ancien collègue, est approuvée à l'unanimité.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1882. — *Présidence de* M. Bougeault. — Le procès-verbal de la dernière Séance est lu par M. Duvert et adopté.

M. le Secrétaire général donne communication de la Correspondance imprimée et manuscrite.

Plusieurs ouvrages ont été offerts à la *Société des Etudes historiques :* *La Picardie* : Revue historique, archéologique et littéraire, contenant une *Notice sur M. le Comte de Bussy*. M. Louis-Lucas est nommé rapporteur.

La Chambre du Conseil des Etats de Picardie pendant la Ligue, par M. Pouy. M. d'Auriac est chargé de faire le rapport.

Les Mémoires de l'Académie d'Aix, confiés à M. Camoin de Vence qui doit en faire le rapport.

M. le Secrétaire général a reçu une lettre de M. Dubief, le remerciant de l'invitation qui lui a été adressée pour la Séance publique de la *Société des Etudes historiques.*

La Société désigne pour remplir les fonctions de Commissaires, le jour de la Séance publique : MM. Pinset et Dufour.

M. Joret-Desclosières rend compte ensuite de la visite qu'il a faite à M. Barbier pour le féliciter, tant au nom de la *Société des Études historiques* qu'en son nom personnel, de sa nomination comme Procureur général à la Cour de Cassation.

La Société associe ses félicitations à celles de M. Joret-Desclosières, et témoigne de la satisfaction que lui a fait éprouver l'élévation de son président honoraire, M. Barbier, à la haute magistrature que lui a conférée la confiance de M. le Président de la République.

M. Joret-Desclosières informe la Société qu'il a reçu une lettre par laquelle on lui propose la remise contre argent de plusieurs lettres adressées au roi de Grèce, Othon, par M. Mahon de Monaghan, membre correspondant de la *Société des Etudes historiques*, décédé. — La Société estime, avec M. le Secrétaire général, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition.

M. Louis-Lucas communique à la Société trois volumes de M. Desmons, décédé récemment, et qui contiennent les éphémérides de chaque jour au point de vue historique. Ces volumes avaient été remis par M. Desmons, lui-même, à M. Lucas. Mme Desmons a également écrit depuis la mort de son mari, en envoyant le texte même des paroles prononcées sur la tombe de M. Desmons, et l'indication de ses nombreux travaux et des différentes fonctions qu'il a occupées.

La Société, sur les observations de MM. d'Auriac, Louis-Lucas, Camoin de Vence et Loiseau, décide qu une notice spéciale sera rédigée d'après les indications fournies par la lettre de Mme Desmons et insérée dans l'*Investigateur*.

M. le Colonel FABRE rappelle qu'à la dernière séance de la Société de Géographie, il a été parlé du Jubilé cinquantenaire du docteur Renard, médecin à Moscou et bien connu pour ses sympathies à l'égard de la France. Ce cinquantenaire doit être comme une sorte de fête internationale. M. le Colonel FABRE demande que la *Société des Etudes historiques* s'associe aux autres Sociétés pour envoyer son adhésion à la Société des naturalistes de Moscou, dont M. RENARD est le président.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. LOISEAU sur l'*Histoire du Portugal*, par M. BOINETTE. Ce travail donne surtout de nombreux renseignements sur le commerce et les produits agricoles en Portugal. — Le rapport de M. LOISEAU est renvoyé au Comité du Journal.

Le travail dé M. Léon HILAIRE : *Pages et laquais* est ensuite lu par M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. L'étude de M. HILAIRE est très goûtée par la Société, et doit figurer au programme de la Séance publique. M. DUFOUR devra en faire la lecture, à la place de l'auteur empêché. La Société décide en même temps de supprimer, mais pour la lecture publique seulement, la digression relative à la fabrication de la fausse monnaie sous l'ancien régime.

M. POUGNET lit son rapport sur l'*Histoire des Paysans dans les campagnes du Verdunois au XVIe siècle*, par M. l'abbé GABRIEL. Ce rapport très apprécié par les membres de la Société est renvoyé au Comité du Journal.

La séance est terminée par l'intéressante *Etude sur le Cromwell de M. Guizot*, par M. le colonel FABRE ; l'auteur est remercié des curieux détails et des judicieux commentaires qui caractérisent son travail. L'étude de M. le colonel FABRE est renvoyée au Comité du Journal.

SÉANCE DU 3 MAI 1882. — *Présidence de* M. LOUIS-LUCAS. — M. LOUIS-LUCAS annonce que M. le président BOUGEAULT, obligé de s'absenter, l'a prié de le remplacer.

M. DUVERT fait connaître que M. JORET-DESCLOSIÈRES, Secrétaire général, est retenu dans le Calvados, par ses fonctions municipales.

M. Georges DUFOUR donne lecture du procès-verbal de la Séance du 21 avril, qui est mis aux voix et adopté.

M. LOUIS-LUCAS rappelle qu'il a été décidé à la dernière réunion que M. BOUGEAULT écrirait au président de la *Société des Naturalistes de*

Moscou, ainsi que la Société de Géographie et d'autres Sociétés savantes l'ont déjà fait, pour s'associer à la fête donnée à l'occasion du cinquantenaire du docteur Renard, son savant vice-président.

M. Louis-Lucas fait connaître que M. Bougeault a fait parvenir à Moscou la lettre suivante :

A Monsieur le Président de la Société des Naturalistes de Moscou.

« Toutes les sciences sont sœurs, et l'Univers est leur patrie ; c'est pourquoi ceux qui les cultivent avec amour et dévouement doivent se retrouver en frères et se tendre la main à travers toute distance.

» La *Société des Etudes historiques de France* a appris que, dans l'antique capitale des Tsars, vous allez célébrer le Jubilé cinquantenaire du savant docteur Renard, vice-président de votre Société des Naturalistes ; elle tient à honneur de joindre sa voix et ses félicitations au concert d'éloges que doit recevoir ce jour-là le vénérable et illustre Docteur qui, par ses travaux, s'est acquis si justement une réputation universelle.

» Je suis heureux, M. le Président, d'avoir été invité par notre Société à vous transmettre cet hommage. Ayant habité pendant treize années la Russie, ancien professeur au lycée impérial Alexandre et au corps du génie de Saint-Pétersbourg, j'ai pu apprécier le charme de l'hospitalité russe, et connaître de près les hommes de labeur qui concourent dans ce pays à l'avancement de la science, base suprême du véritable progrès national.

» C'est donc avec un double plaisir que je me transporte en pensée auprès de vous, que je me joins à votre fête de famille, que je serre la main au noble compatriote qui est comme un trait d'union entre deux nations amies.

» Veuillez agréer..... BOUGEAULT,
Président.

M. Gustave Duvert annonce que, dans la Séance du 15 avril de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Charles Lucas a déposé, au nom de notre collègue M. Joret-Desclosières, deux rapports adressés à la Société générale des prisons dont il fait partie comme membre du conseil de direction. Ces rapports sont relatifs : l'un, *à la transformation et à l'appropriation des prisons départementales pour l'emprisonnement individuel ;* l'autre, *à la rétrocession de ces prisons à l'État.* M. Charles Lucas



après avoir analysé ces importants travaux a offert aussi, de la part du même auteur, l'*Histoire d'un jeune détenu*, adoptée par le ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires.

M. Louis-Lucas donne lecture d'un manuscrit de M. Doneaud du Plan intitulé : *Les reines capétiennes.*

M. Eugène d'Auriac lit une première partie de son *Etude artistique sur Laure et Pétrarque.*

Cette lecture, pleine d'intérêt, est vivement applaudie. La partie qui vient d'être lue est renvoyée à l'unanimité au Comité du Journal.

En l'absence de M. Bougeault, M. Louis-Lucas présente en son nom un rapport sur l'étude de Mgr Tolra de Bordas relative à l'*Atlantide*, épopée catalane de don Jacinto Verdaguer. Ce remarquable rapport est renvoyé au Comité du Journal.

SÉANCE DU 19 MAI 1882. — *Présidence de* M. Louis-Lucas. — Le procès-verbal de la précédente Séance rédigé, par M. Gustave Duvert, est lu et adopté.

M. le Secrétaire général communique plusieurs lettres de personnes demandant des renseignements sur le Concours ouvert pour 1883, *Prix Raymond*. Les informations leur ont été données. Trois autres lettres de MM. Boinette, de Bar-le-Duc, Conil, de Saintes, Prarond, relatives à des envois de notes ou documents sont également communiquées.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Nigon de Berty sur le traité de M. Clergier intitulé : *Notions historiques sur les impôts sous l'ancien régime.*

Ce travail qui résume avec une grande précision l'économie des impôts sous la monarchie, fait bien connaître le mérite des recherches de M. Clergier ; M. Nigon de Berty reçoit les vives félicitations de ses collègues, son rapport sera inséré dans le plus prochain numéro et M. Nigon de Berty est chargé, en attendant la publication, de transmettre à M. Clergier l'expression des remerciements de la *Société des Etudes historiques* pour une aussi importante communication.

M. le Secrétaire général rappelle que dans la Séance publique du 18 mai, MM. Camoin de Vence et Dufour ont lu à la Société philotechnique deux compositions littéraires très applaudies sous les titres de : *Un avocat poète au XVI siècle* (Camoin de Vence), et de *Paris à Nice* (Dufour).

M. Eugène d'Auriac termine la lecture de son étude artistique sur *Laure et Pétrarque*. Les observations critiques sur les nombreux portraits du célèbre poète italien et de Laure de Noves publiés de leur temps et depuis, intéressent vivement la réunion qui remercie M. d'Auriac et renvoie son mémoire au Comité du Journal.

M. Georges Dufour termine la séance en communiquant deux portraits de ses silhouettes contemporaines : MM. Zola et Alexandre Dumas, fils. Ces esquisses remarquables par la sincérité du trait et la finesse des observations offrent des jugements parfois sévères mais toujours justes.

CHRONIQUE.

L'œuvre littéraire de M. Ernest Prarond, étude critique et bibliographique par M. Emile Delignières. — L'œuvre historique et archéologique de M. Ernest Prarond, étude critique et bibliographique par M. Alcius Ledieu ;

Tels sont les titres de deux opuscules consacrés par des confrères de M. Prarond à ses nombreuses productions comme poète, comme voyageur et comme bourgeois d'Abbeville, historien de sa cité. Depuis que la *Société des Études historiques* compte au nombre de ses membres M. Prarond, auquel elle a été heureuse de décerner récemment une médaille de vermeil, elle a connu par les rapports qui lui ont été présentés, un assez grand nombre de ses œuvres ; mais les deux publications que nous mentionnons, complètent ce que nous pouvions déjà savoir sur les titres littéraires, historiques et archéologiques de notre confrère, elles méritent donc de prendre rang dans nos archives.

Étude politique et juridique sur le Sénat, par M. A. Vavasseur, avocat a la Cour d'Appel de Paris, adjoint au Maire du IIe arrondissement.

Les statuts de la *Société des Etudes historiques* prohibent la discussion dans son sein, des questions politiques et religieuses. L'examen aprofondi de la publication éditée par notre confrère et vice-président M. Vavasseur,

à la fin de l'année 1881, chez Marchal-Billard, éditeurs à Paris (1), sur les réformes à introduire dans la constitution du Sénat, nous entraînerait à enfreindre nos prescriptions règlementaires, mais nous ne pouvons cependant omettre de signaler, avec tout l'intérêt qui s'attache aux écrits du savant avocat à la Cour d'appel, une étude très précise en sa conception et dans sa forme, et qui, même aux yeux du lecteur résistant à ses conclusions, ne peut marquer d'offrir le grand mérite de la fermeté et de la sincérité des principes.

La comparaison que M. Vavasseur fait de nos trop nombreuses constitutions règlant, depuis 1789, le fonctionnement des Chambres hautes, présente d'ailleurs, au point de vue purement historique, un attrait particulier, et de nature à faire réfléchir. Le rôle des divers Sénats ou des Chambres des Pairs est resté absolument nul pour prévenir nos commotions politiques, paralyser les excès du pouvoir personnel ou modérer les emportements populaires, l'histoire nous impose l'éclat de cette vérité. Est-ce à dire qu'un Sénat soit inutile, étant donnée la constitution actuelle ? M. Vavasseur ne le pense pas; mais il propose des modifications dans les attributions de cette assemblée et dans le mode d'élection de ses membres. Nous renvoyons le lecteur à l'étude de ces propositions dont l'analyse dépasserait les limites de la liberté qu'il nous est permis de prendre.

Madrid, par Léon Hilaire, membre de la *Société des Etudes historiques.*

Les anciens Membres de l'Institut historique ont eu, il y a déjà malheureusement trop longtemps pour eux, un aimable et précieux guide à Madrid dans le toujours regretté et cher confrère Ernest Breton; aujourd'hui notre collègue Léon Hilaire, de Toulouse, nous fait recommencer dans une spirituelle et vive causerie d'une soixantaine de pages, ce beau voyage. Nous retrouvons sous la plume de M. Hilaire les origines de Madrid, les mœurs de sa population, les monuments, les fêtes, les plaisirs, les collections d'arts, le mouvement de la littérature, et nous quittons l'agréable voyageur avec le regret de trop tôt nous séparer de lui et d'arriver trop vite à la dernière page de son opuscule.

(1) 27, Place Dauphine.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

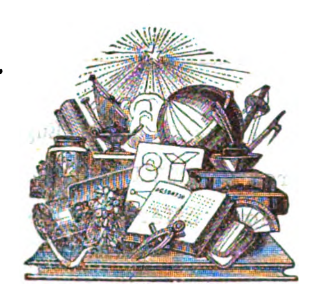
ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

Juillet-Août 1882.



PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1882

Président . . . . M. BOUGEAULT ✠, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Présidents honoraires . . . . M. J. C. BARBIER, O. ✻ ✠ I, Procureur général à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille DOUCET, C. ✻ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président . . . . M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.

Vice-président adjoint . . . . M. VAVASSEUR, ✻ Avocat à la Cour d'Appel de Paris, adjoint au Maire du IIe arrondissement, rue du Caire, 10.

Secrétaire-général . . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur . . . .

TABLE DU NUMÉRO DE JUILLET-AOUT 1882.

Laure et Pétrarque, *Etude artistique*, par M. Eugène D'AURIAC 173

Deux Femmes de lettres au XVIe siècle, par M. CAMOIN DE VENCE. . 213

Rapport sur des ouvrages offerts à la Société des Études historiques :

I. *Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne*, par M. A. LOISEAU. 224

Extraits des procès-verbaux des Séances de la Société des Etudes historiques 235

Correspondance : *Une excursion au Pérou* 243

Chronique : *Archéologie. — Histoire de l'industrie. — M. Vavasseur nommé chevalier de la légion d'honneur. — Avis concernant la liste des membres pour 1883.* 246

18e Année. Juillet-Août 1882. N° 4.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

LAURE ET PÉTRARQUE

ÉTUDE ARTISTIQUE

I

On n'a pas oublié sans doute, qu'en 1874, la ville d'Avignon fêtait le cinquième centenaire de la mort de Pétrarque. Mais pourquoi Avignon, et non pas Arezzo ? Ne sait-on pas que le poète est né dans cette dernière ville, le 20 juillet 1304 ? N'aurait-il pas paru plus naturel que l'on célébrât l'anniversaire de Pétrarque à Arqua, près de Padoue, où il cessa de vivre, le 18 juillet 1374, à l'âge de 70 ans ?

Mais non ! C'est Avignon qui s'est souvenu du poète, c'est à Avignon que l'on a voulu chanter Pétrarque, et les Avignonnais ont oublié les sarcasmes, les injures, les imprécations de l'homme, pour se rappeler seulement l'amant de Laure, de la belle Laure, qu'il chanta même après qu'elle eut succombé à l'horrible peste dont l'Italie et la Provence furent ravagées au milieu du XIVe siècle.

Pétrarque nous a laissé pourtant de très laides peintures d'Avignon. Au physique, il la dépeint ainsi : « Je n'ai trouvé dans cette ville que la boue et le vent.... De toutes les villes que je connais, c'est la plus puante... Sale et bruyante, elle est comme la sentine et l'égout de toutes les ordures de ce monde. Tout y donne du dégoût et des nausées. C'est un assemblage de rues étroites et malpropres, où l'on ne saurait faire un pas sans trouver des porcs dégoûtants, des chiens enragés, des charriots qui étourdissent par leur fracas.... une populace effrénée toujours en querelle. (1) ».

Assurément, un tel séjour ne pouvait plaire au poète qui cherchait le repos et la tranquillité. Aussi, non content de s'en plaindre dans ses lettres familières, il s'éloigne de la ville, et se retire à Vaucluse, où il serait heureux si Laure était moins cruelle.

C'est alors qu'il s'écrie dans le sonnet :

Dell' empia Babilonia ond'e fuggita
Ogni vergogna....

Refuge du mensonge, abîme de douleurs,
Indigne Babylone, à la honte asservie,
Où le crime est caché sous de belles couleurs,
J'ai fui loin de tes murs, pour prolonger ma vie. (2)

Ce n'était pas, on le voit, seulement comme ville mal tenue, que Pétrarque détestait Avignon, c'était surtout comme ville corrompue. Dans un recueil composé de tout ce que le poète a écrit contre la cour pontificale, on trouve trois sonnets, qui ont été longtemps mis à l'index, et diverses lettres dont il n'est pas inutile de citer quelques passages.

« Tout ce qu'on a écrit des deux Babylone, dit-il, celle d'Assyrie et celle d'Egypte, des quatre labyrinthes, de l'Averne et du Tartare, n'est rien en comparaison de cet enfer.

---

(1) *Mémoires pour la vie de François Pétrarque*, t. II, p. 110. — Fr. Petrarchæ *Opera*. Basileæ 1581. p. 350.

(2) *Les Sonnets* de Pétrarque, traduction complète en sonnets réguliers par Philibert Le Duc, t. I, p. 196.

» On y trouve ce Nemrod puissant sur la terre [1] qui entreprend d'escalader le ciel, en élevant des tours superbes; cette Sémiramis [2], avec son carquois ; ce Cambyse, plus insensé que celui d'Orient.... Tout ce qu'on peut voir ailleurs d'affreux, de noir, d'exécrable, est rassemblé. Point de fil qui aide à sortir du labyrinthe, ni Dédale,ni Ariadne. On ne peut se sauver, que par le moyen de l'or. Ici l'or apaise les monstres les plus cruels, amollit les cœurs les plus féroces, fend les rochers et ouvre toutes les portes, même celles du ciel. Pour tout dire en un mot, avec de l'or, on y achète Jésus même.

» Dans ces lieux, on voit régner les successeurs d'une troupe de pauvres pêcheurs qui ont oublié leur origine : ils marchent couverts d'or et de pourpre, fiers de la dépouille des princes et des peuples.. A la place des apôtres qui allaient nus-pieds, ce sont des satrapes, montés sur des chevaux couverts d'or, rongeant l'or, et bientôt chaussés d'or, si Dieu ne réprime ce luxe insolent.... Ici règnent l'orgueil, l'envie, le luxe et l'avarice avec tous leurs artifices. On n'y trouve ni foi, ni charité, ni pitié, ni pudeur. Le plus méchant est celui qui réussit le mieux.... Dieu est méprisé ; les lois sont foulées aux pieds. [3] ».

Ce tableau, dont nous n'avons reproduit que quelques traits, est assez complet. Cependant Pétrarque l'accentue encore dans les trois sonnets longtemps prohibés. Il y lance avec non moins d'énergie ses invectives contre Avignon et la cour pontificale. Jamais peut-être les ennemis de la cour de Rome ne se sont déchaînés contre elles avec tant d'emportement. On en jugera

Dans le premier sonnet :

Fiamma del ciel sulle tue treccie piova.

---

(1) Le pape Clément VI, faisant construire les tours du palais d'Avignon.

(2) Cécile de Comminges, vicomtesse de Turenne, profitant du grand ascendant qu'elle avait pris snr le pape, disposait alors de toutes les grâces. Elle céda sa vicomté de Turenne à sa sœur Aliénor, pour faciliter son mariage avec Guillaume Roger, comte de Beaufort, neveu du pape.

(3) Fr. Petrarchæ *Epistolarum sine titulo liber*. 1601. Epist. VIII, X et XI. — *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. II, p. 94.

Pétrarque lance l'anathème contre les scandales de la cour d'Avignon et il s'écrie : (1)

Que la flamme du ciel pleuve sur tes palais,
Exécrable cité qui laisses la misère
Manquer même de glands et du pain nécessaire,
Pour nourrir largement le riche et ses valets !

Ville qui sans vergogne à Rome t'égalais,
Tu n'as plus en tes murs que traître et que faussaire.
Tous les démons du mal t'étreignent sous leur serre ;
Dans les excès honteux tu vis et tu te plais !

Au sonnet suivant :

L'avara Babilonia ha como 'l sacco
D'ira de Dio...

le poète indigné annonce la venue d'un maître puissant qui fera connaître les vertus antiques. Citons ces quatre premiers vers : (2)

Le ciel est irrité. L'avare Babylone
A mérité ses coups par le vice odieux.
De Vénus et Bacchus elle a fait ses seuls dieux,
Et ne respecte plus Jupiter ni Bellone.

Enfin Pétrarque menace toujours Avignon, dans ce troisième sonnet : (3)

Fontana di dolore, albergo d'ira...

Fontaine de douleur, source d'iniquité,
Ecole de l'erreur, temple de l'hérésie,
Criminelle cité, Rome de fantaisie,
Babylone plutôt par l'impudicité,

---

(1) *Les Sonnets* de Pétrarque, trad. Philibert Le Duc, t. II, p. 228.
(2) *Ibid*, p. 230.
(3) *Ibid*, p. 232.

Enfer des gens de cœur et de la probité,
Paradis des méchants et de l'hypocrisie,
Prends garde!... (1)

Mais il est temps de s'arrêter, et pour excuser la mauvaise humeur de Pétrarque, il faut reconnaître qu'à l'époque où il vécut à Avignon, cette ville était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Renfermée dans une enceinte fort étroite, elle n'avait pu encore se relever de l'état déplorable où l'avait réduite le siége qu'elle osa soutenir en 1226, contre Louis VII, lorsque ce prince allait en Languedoc faire la guerre aux Albigeois.

En outre, et quoiqu'elle fut la résidence des souverains pontifes, et qu'elle dût être « le sanctuaire et la forteresse de la religion, » on pouvait justement l'appeler « la Babylone impie, l'enfer des vivants, la sentine de tous les vices. » C'était la ville la plus corrompue.

Cependant les siècles ont passé sur la vieille cité. Elle a changé de physionomie, d'aspect et de caractère, et si les Avignonnais ont perdu le souvenir de la domination des papes, ils n'ont pas oublié que la famille de Pétrarque, fatiguée d'errer de province en province, pour se soustraire aux persécutions des Guelfes, vint chercher un asile dans les murs de leur ville, en 1313. Ils se rappellent aussi que le célèbre poète vit pour la première fois, le 6 avril 1327, dans l'église du couvent de Sainte-Claire, celle qui fit naître dans son cœur une passion dont il devait être tourmenté toute sa vie.

II

C'est donc à Avignon que fut célébré le cinquième centenaire de la mort de Pétrarque, du 18 au 20 juillet 1874, et de ce jour, Pétrarque est devenu Français.

Les journaux n'eurent pas alors assez d'éloges pour caractériser

(1) Ces trois sonnets, mis à l'index, n'ont été rétablis dans les diverses éditions du poète qu'en 1722. Ils sont classés sous les nos XIV, XV et XVI dans la quatrième partie de l'édition de Léopardi. *Rime* di Francesco Pétrarca. Firenze. 1845, in-12.



les manifestations qui eurent lieu. Toutes avaient, d'ailleurs, une physionomie provençale, et elles se présentèrent même sous une couleur essentiellement locale.

Qu'il me soit permis de rappeler qu'il y eut un concours poétique, à la suite duquel des prix furent distribués aux lauréats. Or ces prix consistaient en fleurs d'or et d'argent, en couronnes et en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, offertes par les villes et sociétés littéraires du Midi. On célébra une messe solennelle sur la place du palais des papes, on récita une *Contadisso* ou cantate en l'honneur de Pétrarque ; il y eut un concours d'orphéons et de musiques diverses, des farandoles, des aubades et des pégoulades, ou retraites aux flambeaux, au son des tambourins ; puis on vit des courses de taureaux, des joûtes sur le Rhône, des feux d'artifice ; au théâtre, on assista à une représentation du *Pétrarque* de Duprat ; enfin on inaugura le buste de l'amant de Laure, dû à l'habile ciseau du statuaire François Consonove. Assurément Pétrarque aurait regretté ses invectives, s'il avait pu voir avec quel enthousiasme sa mémoire était honorée à Avignon.

En regard du médaillon de Pétrarque, M. Consonove a cru devoir placer celui de Laure. La lyre du poète s'appuie sur une colonne qui sert de piédestal au génie de l'amour, lequel tient de la main droite un flambeau, tandis que de la gauche, il offre une couronne à la beauté et à la vertu.

L'inauguration de ce buste m'amène à parler des portraits de Laure et de Pétrarque.

Quand le poète revint de Bologne à Avignon, après la mort de son père et de sa mère, en 1326, le siège pontifical était occupé, depuis dix ans, par Jean XXII. Mais, en prenant possession de la chaire de Saint-Pierre, le vieux cardinal Jacques d'Euse, n'avait pu arrêter les désordres de la cour, qui était horriblement corrompue. Or, la ville, comme il arrive toujours, s'était réglée sur ce modèle. Au milieu de cette dépravation de mœurs, Pétrarque, âgé de vingt-deux ans, livré à lui-même, sans parents et sans guide, avec un cœur sensible, sut conserver sa dignité, sans pouvoir toutefois échapper entièrement aux dissipations qui étaient l'occupation presque générale de la cour et de la ville.

Accueilli dans les sociétés les plus brillantes, à cause de son esprit,

il se faisait remarquer aussi par son beau visage et par les avantages extérieurs dont la nature l'avait doué. En effet, une taille élégante, de grands yeux, un teint fleuri, des traits nobles et réguliers, le distinguaient parmi ses compagnons d'âge. Cependant, ce qui attirait le plus l'attention sur lui, c'était le soin qu'il prenait de plaire, et surtout son talent poétique, dont les premiers essais lui avaient fait déjà une réputation dans la société. Ces essais furent d'abord en langue latine ; mais bientôt, à l'exemple de Dante, de Cino (1) et de quelques autres poètes qui l'avaient précédé, il préféra la langue vulgaire, plus connue des gens du monde, et seule comprise des femmes.

Voici le portrait de Pétrarque, tracé par Boccace qui fut son contemporain :

« Sa stature est élevée, son extérieur beau, sa figure ronde, majestueuse, et quoique son teint ne soit pas blanc, il n'est pas non plus brun, mais mêlé d'une certaine fuscosité qui convient à un homme. Son air sérieux n'est jamais accompagné de ricanement ; son regard est riant, subtil par sa perspicacité ; sa démarche est posée. Assis, il est calme, enjoué ; il parle peu et seulement quand on l'interroge. Alors il répond avec franchise, par des paroles pleines de sens et de gravité, tellement qu'il séduit et attire à lui les plus ignorants, et les captive sans fatigue, tout le temps qu'il parle.... Rien pour lui, n'est ambigu ni obscur : toute chose se présente à son esprit, nette, lucide, évidente. J'estime qu'il doit être réputé dans l'avenir, comme un esprit plutôt divin qu'humain. (2) ».

Quoi qu'il en soit de ces avantages physiques et des grâces de son esprit, Pétrarque ne s'en enorgueillit pas toujours. Le soin qu'il avait pris de sa parure, et les succès dont il avait joui dans le monde, lui

---

(1) Dante était mort en 1321 ; mais Pétrarque avait connu Cino da Pistoia, jurisconsulte et poète italien, qui mourut en 1337. Les poésies de Cino ont été publiées pour la première fois en 1518. Pétrarque a déploré le trépas de Cino dans un sonnet commençant ainsi :

Piangete, donne, e con voi pianga amore.

(2) *De vita et moribus Francisci Petrarchæ de Florentia, secundum Joannem Boccacii de Certaldo*..trad. du marquis de Valori. Avignon, 1851.



faisaient pitié dans un âge mûr. Il les avouait comme des faiblesses, mais aussi par une autre faiblesse, peut-être en parlait-il trop en détail et trop souvent. (1)

Le buste du poète, fait par M. Consonove, paraît avoir été exécuté d'après un portrait que l'on peut voir au commencement de l'ouvrage de Tomasini (2). Ce portrait a pour légende : *Franciscus Petrarcha Flor (entinus) philosophus, poeta et orator.* Tomasini l'avait copié sur un portrait ayant jadis appartenu au cardinal Ascagna Colonna, et qui avait été fait peu de temps après que Pétrarque eut été couronné au Capitole, (8 avril 1341). La tête du poète, jeune encore, était couverte d'un capuchon rouge, sur lequel était posée une couronne de laurier.

On remarque encore dans l'œuvre de Tomasini, un second portrait assez différent du premier; mais c'est un simple médaillon, autour duquel se lisent ces mots : *Franciscus Petrarca Florentinus.* Le poète y est représenté dans un âge plus avancé, avec la lèvre inférieure pendante et l'œil scrutateur.

Tomasini termine enfin la seconde édition de son intéressant ouvrage par un joli cul-de lampe gravé, sur lequel Pétrarque et Laure sont représentés face à face. Or, ces deux derniers portraits semblent avoir été copiés sur les peintures murales qui se voient encore dans la chapelle des Espagnols à l'église Santa Maria Novella de Florence; et ces admirables peintures sont l'œuvre de Simon de Sienne, dont les fresques, dit M. Rio, peuvent être considérées comme le chef-d'œuvre de la symbolique chrétienne.

Cet artiste, que l'on appelle à tort Simon Memmi, peut-être parce qu'il eut pour collaborateur son beau-frère Lippo Memmi, était né à Sienne, en 1284, et se nommait Simone di Martino, c'est-à-dire fils de Martin. On a voulu, d'après Vazari, le faire élève de Giotto ; mais il est plus probable qu'il sortit de l'école de Duccio, auquel il ressemble beaucoup pour le charme et pour la gracieuse élégance des contours. On reconnaît aussi dans Simon, comme dans Duccio, le même mélange

(1) Ginguené. *Histoire littéraire d'Italie.* t. II, p. 440.
(2) J. Ph. Tomasini *Petrarcha redivivus.* Patavii, 1650, in-4°.

de suavité et de majesté pour les types, bien que le premier des deux éléments soit plus prononcé dans le disciple que dans le maître. [1]

Simon s'était fait connaître dans sa ville natale par de nombreuses productions ; il avait peint aussi une Vierge ravissante pour les Dominicains d'Orvieto [2], et une belle Madone pour les Dominicains de Pise [3], lorsqu'en 1335, il fut appelé à Avignon, par Benoit XII, pour embellir de quelques tableaux le palais pontifical. L'artiste avait alors 55 ans environ, et cependant il n'hésita pas à se rendre aux instances du pape. Ayant été mis en relation avec Pétrarque par le prince Pandolfo Malatesta, désireux d'avoir un portrait du poète, on ne sera point étonné si cette affinité qui existe entre la poésie et la peinture, contribua à resserrer les liens qui unirent bientôt, malgré la différence d'âge, l'artiste et l'écrivain.

Maître Simon tenait, à cette époque, parmi les peintres, le même rang que Pétrarque parmi les poètes, et il était tout naturel qu'ils déployassent, à l'envi l'un de l'autre, toutes les richesses de leur art. Pétrarque pria donc son vieil ami de lui faire un petit portrait de Laure qu'il pût porter sur lui, et le peintre, enchanté de pouvoir reproduire les traits d'une beauté si célèbre, donna avec plaisir cette marque d'amitié au poète. Celui-ci l'en remercia en éternisant sa mémoire. C'est ainsi qu'il s'écrie dans un brillant sonnet :

Ma certo il mio Simòn fu in Paradiso,
Onde questa gentil donna si parte ;
Ivi la vide e la ritrasse in carte
Per fa fedde qua giù del suo bel viso.

Cette pensée n'a jamais été mieux rendue que dans les vers suivants : [4]

Certainement Simon tu viens du Paradis,
Où naquirent cet ange et mon amour fidèle.

---

(1) A. F. Rio *De l'art chrétien.* t. I, p. 28.
(2) Cette fresque est aujourd'hui dans un état déplorable.
(3) Les peintures de Simon de Sienne à Pise, sont presque entièrement détruites par le badigeon.
(4) *Sonnets, Canzones, Ballades et Sirventes de Pétrarque*, traduits en vers par le comte Anatole de Montesquiou. P. 1842, t. I, p. 129.

C'est là que tu la vis et que tu la peignis,
Pour prouver ici-bas à quel point elle est belle.

Qu'est devenu le portrait de Laure peint par Simon? C'est une question insoluble. L'Arétin, dans une lettre adressée au duc de Mantoue, se vante d'en posséder un très ancien. Il en existe un second, joint à celui de Pétrarque, dans un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne, et il est certain qu'il s'en trouvait un troisième dans la maison d'Arqua, où le poète finit ses jours en 1374.

Pendant longtemps, la maison de Sade a conservé à Avignon un portrait de Laure, qui pourrait bien être une copie de celui que Simon avait fait à la réquisition de Pétrarque. Ce portrait, gravé par Tomasini dans son *Petrarcha redividus*, nous montre Laure vêtue d'une robe écarlate brodée, ayant un double collier de perles, et laissant tomber sur ses épaules de longs cheveux blonds qui s'échappent de dessous sa coiffure. Sa physionomie, modeste et douce, est même un peu tendre. Aussi comprend-on en la voyant, les regrets de Pétrarque se plaignant que Simon n'ait pu donner la parole et l'intelligence à l'objet de son amour. Il exprime ainsi sa douleur :

Quando guinse a Simon l'alto concetto
Ch'a mio nome gli pose in man lo stile
S'avesse dato all' opera gentile
Con la figura voce ed intelletto...

M. Philibert Le Duc [1] a assez bien traduit cette pensée du poète, en écrivant :

Lorsque Simon conçut le généreux dessein
De prendre en ma faveur sa palette admirable,
Que ne sut-il donner à son œuvre durable
La voix, l'intelligence ainsi que le dessin !

Puis, dans son transport amoureux, Pétrarque s'écrie :

Pigmalion, quando lodar ti dei
Dell' imagine tua, se mille volte
N'avesti quel ch'i sol una vorrei !

---

(1) *Les Sonnets de Pétrarque*, t. I, p. 130.

Heureux Pigmalion, sur ton œuvre chérie
Mille fois tu goûtas le charme, le plaisir
Dont je voudrais, hélas ! un seul instant jouir.

Ces deux sonnets valurent l'immortalité à Simon de Sienne ; mais cette immortalité n'était pas seulement décernée par l'amitié, elle l'était surtout par un genre de reconnaissance que bien peu d'artistes ont inspiré. Ils attestent que Pétrarque avait demandé à l'artiste le portrait de sa maîtresse. C'est là un fait avéré et reconnu. Cependant s'il restait encore un doute, il suffirait de lire dans les dialogues *De Contemptu Mundi*, écrits vers 1343, les reproches que l'auteur se fait adresser par saint Augustin sur sa passion pour Laure.

« La présence de Laure ne vous suffisait pas, lui dit le saint. Vous avez fait faire son portrait par un peintre habile et vous le portez toujours avec vous. Aviez-vous donc peur que la source de vos larmes ne tarît? Et n'est-ce pas le comble de la démence d'avoir étendu cette passion jusqu'aux choses même dont le nom a quelque rapport avec celui de Laure ? Depuis que vous l'aimez, vous n'avez que le laurier en tête et dans la bouche [1] ».

Quel que soit le motif qui porta Pétrarque à parler ainsi du peintre et de son œuvre, on peut dire avec Vasari que ce fut un bonheur pour Simon d'avoir connu le poète. « Heureux l'artiste, s'écrie-t-il, dont le talent appelle la fortune et les honneurs ! Heureux l'artiste dont le caractère affable séduit tous les cœurs ! Mais plus heureux cent fois l'artiste qui sait gagner l'amitié d'un de ces hommes dont les écrits glorieux transmettent sûrement un nom à la postérité [2] ».

Devons-nous croire maintenant que Laure consentit à se laisser peindre pour celui qui avait immortalisé sa beauté par des traits plus durables? Cela ne nous paraît nullement impossible, si l'on songe à l'amour-propre, à la vanité de la femme toujours fière d'être admirée.

---

(1) Fr. Petrarchæ *Opera*. Bas. 1581. *De contemptu mundi*. Dial. III.

(2) Vasari. *Vies des peintres, sculpteurs et architectes*, traduites par Léopold Leclanché, t. I, p. 355.

D'un autre côté, fut-elle d'abord peinte pour sa famille, et Pétrarque obtint-il seulement du peintre une copie de ce portrait? Mais alors pourquoi cette copie est-elle tellement différente des portraits qui ont été si souvent gravés? Pourquoi celui que Richard de Sade porta à Rome au cardinal Barberini, et dont le chevalier Cassian du Puy envoya le dessin à Tomasini ne lui ressemble-t-il en rien, ni pour les traits de la figure, ni pour l'attitude, ni pour le costume? Ce sont là autant de questions auxquelles on ne saurait répondre avec certitude. Mais ce que l'on sait, c'est que Laure parut assez belle à l'artiste pour qu'il en ait fait dans la suite, sous diverses formes, la figure principale de plusieurs de ses tableaux.

En effet, soit que Simon de Sienne eût été pénétré de l'image de son modèle, soit, ce qui est plus probable, qu'il eût conservé une esquisse des traits de Laure, et qu'il voulût témoigner sa reconnaissance à Pétrarque en lui étant agréable, il lui arriva plusieurs fois de peindre le visage de Laure.

C'est ainsi qu'il la représenta, habillée de vert, en attitude de prière, aux pieds de saint Georges à cheval qui la délivre du dragon, dans une peinture à fresque placée sous le portique de l'église Notre-Dame des Doms à Avignon. Malheureusement, la main destructive du temps a presque entièrement effacé cette précieuse fresque, ainsi que celle qui décorait le tympan de ce même portique. L'abbé Arnavon [(1)], constatait déjà, en 1804, que ces peintures étaient fort dégradées, et l'on peut dire aujourd'hui qu'il ne reste plus rien de cette œuvre de Simon.

A Sienne, on montre une madone peinte par le même artiste, et qui serait, dit-on, la belle Laure. Elle est représentée les yeux baissés, et vêtue selon sa coutume, d'habits verts. Enfin, on s'accorde généralement à dire que Simon a placé la figure de l'amante de Pétrarque dans la magnifique peinture qu'il fit à Santa-Maria Novella de Florence.

Un mot sur cette remarquable composition symbolique dont le but

(1) *Pétrarque à Vaucluse, prince de la poésie lyrique italienne, et histoire de cette fontaine.* Paris, an XIII 1804.

était la glorification de saint Dominique. Généralement considérée comme une œuvre hors ligne, tant par sa hardiesse et son agencement général sur une grande surface, que par la disposition des personnages, on peut dire qu'elle suffirait à elle seule pour assigner à son auteur une des places les plus éminentes dans l'histoire de l'art chrétien.

Le pape et l'empereur sont sur un trône; des chiens, symboles des Dominicains (*Domini canes*) mettent en fuite une foule de loups hérétiques qui cherchent à dévorer les brebis fidèles. Aux côtés de l'empereur et du pape se trouvent des conseillers et une foule de personnages distingués, parmi lesquels on remarque *Madona Laura*, vue de face et vêtue d'une robe verte, avec une petite flamme figurée sur la poitrine. Un peu plus loin, on voit encore les portraits de Simon de Sienne lui-même, de Giovanni Cimabue, peintre florentin, d'Arnolfo di Lapo, architecte, élève de Nicolas de Pise, du cardinal Nicolas de Prato, et enfin celui de Pétrarque, à côté d'un chevalier de Rhodes.

Après avoir décrit le tableau, il ne sera pas inutile de faire une remarque sérieuse à propos des deux figures dans lesquelles on a cru reconnaître les portraits de Laure et de Pétrarque. C'est que l'artiste n'a pu certainement les tracer, ni d'après nature, ni d'après ses réminiscences personnelles, puisqu'il n'avait pas encore fait le voyage d'Avignon. Sans doute, on peut supposer qu'il a voulu représenter des personnages dont on parlait dans toute l'Italie, et alors, dit M. Rio [1], « rien n'empêche d'admettre qu'il se les soit procurés de la même manière qu'il se procura celui de Benoît XI, moine dominicain, avant de devenir pape, et qui figure, pour cette raison, dans cette composition symbolique comme chef de l'Église universelle ». Mais ce n'est là qu'une supposition, et il nous sera difficile de l'accueillir favorablement avant d'avoir la preuve que des portraits de Laure et de Pétrarque aient été faits avant celui dont le poète a célébré la composition.

---

(1) A. F. Rio. *De l'Art chrétien*, nouv. édit. Paris, 1861, t. I, p. 37.

III

On aura peut-être remarqué que Laure est en général représentée vêtue d'une robe verte, si ce n'est dans le petit portrait peint pour Pétrarque, où elle porte un vêtement écarlate. Voici l'explication de ce genre d'habillement.

Laure ou Laurette de Noves, fille d'Audibert de Noves, avait été mariée dans sa dix-huitième année, à Hugues de Sade, jeune patricien d'Avignon [1]. Le contrat, daté de Noves, le 16 janvier 1325, fut signé dans l'église Notre-Dame. Or, on voit sur cet acte que dame Ermessinde, mère de Laure, et Jean de Noves, son frère, damoiseau, s'engagent à payer, pour la dot de leur fille et sœur, 6,000 tournois, argent de France, à l'O rond, que messire Audibert de Noves a légués à sa fille par son testament.

Ils lui donnent en outre deux habillements complets, l'un *vert* et l'autre *écarlate*, avec des fourrures de menu vair, et tous les ornements convenables ; plus une couronne d'argent du prix de vingt florins d'or, un lit complet, et tout ce qui est nécessaire à une nouvelle épousée, selon son rang et sa condition [2].

Laure, suivant l'usage du temps, portait dans les grandes assemblées une couronne d'or ou d'argent [3] ; mais elle y substituait ordinairement, chez elle, dans la belle saison, une guirlande de fleurs qu'elle se plaisait à cueillir elle-même dans les champs.

Pétrarque, dans ses ouvrages, fait souvent allusion aux couleurs des deux principaux habillements de sa bien-aimée. Par lui nous

---

(1) Pétrarque, né le 20 juillet 1304, dit que Laure le suit de près, et qu'il n'a qu'un petit nombre d'années plus qu'elle. Dans le traité *de Contemptu Mundi*, il se fait dire par S. Augustin : *Si vero paucorum numerus annorum quo illam præcedis.* • On peut donc sur cela conjecturer que Laure pouvait être née vers 1308 ou 1307.

(2) *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. I, p. 131.

(3) Il fallait être de race noble pour avoir le droit de porter couronne d'or ou d'argent. Un statut de 1283, cité par Ducange, le défend formellement aux bourgeoises. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Corona*.

savons que la modestie de Laure ne l'empêchait pas de prendre soin de sa parure, de se mettre avec goût, et, lorsqu'il le fallait, avec une certaine magnificence. Soignant avec coquetterie sa belle chevelure blonde, tantôt elle la laissait flotter, tantôt elle en relevait l'éclat en y mêlant l'or et les perles, mais le plus souvent elle l'ornait de simples fleurs naturelles.

Dans les fêtes et dans les grandes réunions, elle portait soit sa robe verte parsemée d'étoiles d'or, soit sa robe couleur de pourpre, bordée d'azur, semée de roses ou enrichie d'or et de pierreries. Chez elle et avec ses compagnes, alors qu'elle était délivrée de ce luxe dont on faisait une loi dans les cercles de cardinaux et de prélats, à la cour du pape, elle préférait, au contraire, une simplicité qni pourtant ne manquait pas d'élégance.

On connaît un grand nombre de portraits de Laure, peints, gravés ou sculptés, sans compter les diverses formes sous lesquelles on a représenté les deux amants pour toutes les publications illustrées que l'on voit depuis un certain nombre d'années. Parlons d'abord du musée d'Avignon qui possède deux portraits désignés sous le nom de Laure. Sans doute il est intéressant de voir ce nom aimé inscrit sur le catalogue; mais il suffit de voir les tableaux pour déclarer, sans hésitation qu'ils ne représentent nullement la même personne. Donc si l'un d'eux est vrai, l'autre ne l'est pas. Lequel est le bon? Ni l'un ni l'autre, n'hésite pas à dire M. G. Bayle (1) qui a étudié récemment cette question.

Le premier, inscrit sous le n° 461, provient de la collection de Philippe Sauvan, peintre arlésien, mort à Avignon avant 1789. Dans le haut du tableau on lit, en gros caractères : M. LAVRA, et au revers du cadre se trouve la date M CCC L. La figure à mi-corps, de grandeur naturelle, est posée de trois quarts. « C'est une femme jeune encore, dont la carnation blanche et fraîche s'harmonise agréablement avec les bandeaux lissés d'une chevelure d'un blond ardent. Les sourcils, bien dessinés sont noirs. Les yeux modestement baissés et frangés par une frange d'ébène, laissent à peine deviner la couleur qui paraît

(1) *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, 2e année 1880, p. 228.

brune. Les traits sont purs et délicats, mais l'ovale du visage est trop prononcé. L'expression de la figure est douce, un peu triste. La coiffure collant sur la tête, est formée d'un tissu clair parsemé de losanges rouges et piqué de pois blancs et de fleurettes noires à huit pétales étalés. Elle est cerclée d'une bande d'or fleuronné avec un appendice en fer à cheval qui descend sur le front. Le cou un peu long est orné d'un collier de perles à trois rangs.

C'est ce portrait qui a été le plus souvent reproduit, imité surtout, dans les divers fleurons où Laure et Pétrarque étaient figurés en face l'un de l'autre. On le connaissait dès 1550, puisque Jean de Tourne le donne dans son édition de *Petrarca*, publiée à cette époque.

M. Bayle croit y voir le portrait de Catherine de Sade, fille de Baudet, l'aîné des enfants que Hugues, époux de Laure, eut de sa seconde femme Verdaine de Trentelivres. Nous ne saurions admettre cette opinion, ou bien la date inscrite au revers du tableau serait absolument fausse. En effet, Laure de Noves mourut le 6 avril 1348; Hugues se remariait le 19 novembre de la même année, et Baudet de Sade, son fils du second lit, marié le 28 novembre 1382, avait une fille qui épousait Jean de Cabassole de Réal, en 1411. Comment concilier ces dates avec celle de M. CCC. L? Il serait inutile d'insister sur ce point. La Laure représentée sur le portrait du musée d'Avignon (nº 461), ne saurait être Catherine de Sade, née certainement à la fin du XIVe siècle.

Quant au second portrait, catalogué sous le nº 472, il a été donné au musée d'Avignon par M. Vigne, ancien administrateur du musée, qui le tenait de la famille de Sade. Il est de la fin du XVe siècle, et représente Catherine de Cabassole de Réal, qui fut mariée d'abord à Guillaume de Caussideriis, puis à Etienne de Sade.

C'est une femme très jeune, dont les cheveux, noués en grosses tresses par derrière, sont fixés sur le devant par une sorte de diadème qui suit le contour du visage, et dont les extrémités se rejoignent sous le chignon. La main droite renversée tient un fruit qu'elle appuie sur ses genoux. La main gauche, élevée à la hauteur du sein, tient une fleur, et cette fleur est une arme parlante : c'est un coquelicot, nommé en langue provençale *réala*, par allusion au nom de Réal.

Ces deux portraits, longtemps réunis peut-être dans la maison

dotale de Catherine de Réal, située en face de l'église Saint-Pierre, furent un jour séparés ; mais ils se sont enfin retrouvés dans le musée où la ville d'Avignon se plaît à rassembler toutes les célébrités du département de Vaucluse.

De tous les portraits de Laure, il n'en est donc aucun dont l'authenticité soit bien certaine. On voudrait pourtant connaître l'objet d'une passion si constante. On désirerait pouvoir se la représenter sous des traits sensibles, et il n'est personne qui n'ait essayé d'en retracer l'image. Mais, à défaut de peinture, l'imagination peut s'en épargner les frais. Ce portrait se trouve à chaque page dans les poésies de Pétrarque, et il y est certes à l'abri du temps. « En le dépouillant de ses ornements, dit Guinguené, ou pour mieux dire de ses exagérations poétiques, et en ne laissant que ce qui paraît être l'exacte vérité, on peut croire que Laure fut certainement une des plus aimables et des plus belles femmes de son temps » (1).

L'abbé de Sade a, du reste, emprunté aux œuvres mêmes de Pétrarque, des détails à l'aide desquels il a tracé le portrait suivant :

« Son visage, sa démarche, son air avaient quelque chose de céleste.. Des cheveux couleur d'or flottaient sur ses blanches épaules, et l'or de cette chevelure paraissait filé et tissu des mains de l'amour.

» Elle avait le col bien fait et d'une blancheur admirable. Son teint était animé par ce coloris de la nature que l'art s'efforce en vain d'imiter. Quand elle ouvrait la bouche, on ne voyait que des perles et des roses.

» Elle avait de jolis pieds, de belles mains plus blanches que la neige et l'ivoire. Ses yeux étaient à la fois brillants et tendres, ses sourcils noirs, sa taille souple et légère ; elle était enfin pleine de grâces.

» Rien de si doux que sa physionomie, de si modeste que son maintien, de si touchant que le son mélodieux de sa voix. Son regard avait quelque chose d'affectueux et de gai, mais en même temps si honnête, qu'il portait à la vertu » (2).

---

(1) *Histoire littéraire d'Italie*, t. II, p. 378.
(2) *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. I, p. 122.

Qu'on s'imagine tout ce que la beauté, les grâces, l'esprit et les qualités du cœur peuvent, par leur réunion, former de plus intéressant ; qu'on joigne à cet assemblage si précieux et si rare, tout ce que l'imagination passionnée d'un poète amoureux peut ajouter à ce tableau, et l'on aura le portrait que Pétrarque nous a laissé de cet objet charmant, qui fut le sujet de ses adorations, de ses chants et de ses larmes.

Partout, à chaque pas, il s'extasie sur les beautés et sur les qualités de Laure. Dans le sonnet :

Stiamo, amor, a veder la gloria nostra,

il invite l'amour à regarder la gracieuse démarche et les douces manières de Laure :

Arrêtons-nous pour voir cette gloire nouvelle,
Amour, et contemplons ce chef-d'œuvre des cieux.
Vois donc quelle douceur descend de ses beaux yeux,
Et quels rayons le ciel fait briller autour d'elle !
Vois ce charmant maintien où la grâce étincelle,
Vois l'éclat de son teint et l'or de ses cheveux... (1)

Dans le sonnet :

O bella man che mi distringi 'l core,

et dans le suivant :

Non pur quell' una bella ignuda mano,

il s'extasie sur les belles mains et les beaux bras de Laure ; il décrit aussi ses cils brillants et longs, sa bouche à deux rangs de perles, et son front dont la couronne d'or fait pâlir la lumière du soleil.

On n'en finirait pas si l'on voulait parler de la voix sympathique, de la voix enchanteresse de Laure. Pétrarque devait en être ravi, car il la célèbre sans cesse.

---

(1) Ernest et Edmond Lafond. *Dante, Pétrarque, Michel-Ange, Tasse. Sonnets choisis* P. 1848. p. 202.

Dans la ballade VI, le poète, charmé par quelques paroles aimables et gracieuses de celle qu'il adore, dit : « Avec le temps sa figure angélique et son doux sourire me deviennent moins cruels ; et l'air de son beau visage et de ses yeux charmants s'obscurcit moins à mes regards. »

C'est ici le cas de dire un mot des yeux de Laure. La puissance qu'ils exerçaient sur Pétrarque est incontestable : il ne se lasse jamais d'en parler, et, après quinze ans d'amour, en 1342, il en est encore ébloui. Ainsi, dans le sonnet :

Non veggio ove scampar mi posse omai.

il voudrait fuir la guerre que lui font deux beaux yeux ; mais ayant toujours présente leur image, il sent à chaque instant s'accroître dans son cœur le feu qu'il voudrait éteindre.

Mais de quelle couleur étaient donc ces yeux si beaux? C'est là ce qu'il faut rechercher.

On voit dans le sonnet 106 [1] que les longs cils de Laure étaient d'ébène. Pétrarque parle du noir et du blanc de ses yeux au sonnet 100, et il se sert de la même expression *bianco e nero* dans ses Canzone. Cependant, quand il compare le corps de Laure à une charmante prison, il dit que les fenêtres sont de saphir, *finestre di zaffiro,* Mais nulle part il ne s'exprime assez clairement pour dire si les yeux étaient bleus ou noirs. L'abbé de Sade se prononce pour les yeux noirs dans une note ainsi conçue : « Pétrarque parle mille fois des yeux de Laure, et l'on dispute sur leur couleur. Ceux qui prétendent qu'ils étaient bleus se fondent sur l'épithète de *sereni* que Pétrarque leur donne, comme dans le sonnet : *Gli occhi sereni e le stellanti ciglia,* et sur ce qu'il est rare que les blondes n'aient pas les yeux bleus..... Ceux qui croient que les yeux de Laure étaient noirs s'appuient sur le *bianco e nero* dont Pétrarque se sert quelquefois en parlant de ces yeux..... Pour moi, je pense qu'il vaut mieux dire que Laure avait les yeux noirs » [2].

---

(1) Quand je me borne à citer les numéros des sonnets et autres pièces, il faut rechercher ces chiffres dans l'édition des *Rime di Francesco Petrarca*, donnée à Florence en 1845, par Giacomo Leopardi.

(2) *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. I, p. 122.

Il est à remarquer que de tous les traits de cette beauté célèbre, il en est un seul dont jamais le poète ne parle, c'est le nez. Plusieurs écrivains en ont fait l'observation, et un italien, Lodovico Gandini a composé à ce sujet un mémoire dans lequel il prétend que Laure avait un *naso scavezzo*, ce qui pourrait signifier que son nez, au lieu d'être dans le style grec, devait être creux à la hauteur des yeux et retroussé. Gandini ajoute même que cela ne doit avoir rien de surprenant : « Laure était française, et en France les *nasi scavezzi* sont réputés plus gracieux et mignons [1]. » On pourrait dire ici que l'auteur italien pense comme notre bon La Fontaine, lequel, dans une de ses lettres à Mme la duchesse de Bouillon, dit :

Nez troussé, c'est un charme encor selon mon sens,
C'en est même un des plus puissans.

Mais, dira-t-on, Laure était-elle donc si digne d'amour et d'admiration que Pétrarque nous la représente ? Il faut le croire, puisque les étrangers qui venaient à Avignon étaient tous curieux de voir et de connaître cette femme que le poète avait rendue célèbre.

On raconte cependant qu'en 1342 un grand personnage, dont le nom est resté inconnu, ne partagea pas l'enthousiasme général. Ayant montré un certain désir de voir une femme qui avait inspiré de si beaux vers et une si grande passion, on la lui présenta. Il s'attendait, sans doute à la vue d'une beauté extraordinaire, car il fut loin de paraître ému, et ne put s'empêcher de dire, en s'éloignant d'elle : « Est-ce donc là cette merveille dont on fait tant de bruit? » Pétrarque, comme bien d'autres, entendit cette réflexion peu agréable, et crut devoir y répondre par le sonnet :

Erano i capei d'oro a l'aura sparsi

Ses cheveux d'or épars jouant avec la brise
Flottaient sur son épaule en mille nœuds charmants....

Son port d'une immortelle avait la majesté;

---

(1) Lodov. Gandini *Lettione sopra un dubbio, come il Petrarca non lodasse Laura espressamente dal naso.* Vinegia... 1581.

Sur son front rayonnait l'angélique beauté.
Tout en elle était pur : la voix et la pensée.

Telle elle m'apparut ; et son aspect en vain
Perdrait subitement son prestige divin :
Le temps affaiblit l'arc, l'âme est toujours blessée (1).

Ce sonnet, très admiré de Tassoni et Muratori, était aussi goûté par le roi René, car après la mort de sa première femme, Isabeau de Lorraine, il en prit pour devise le dernier vers :

Piaga per allentar d'arco non sana.
Débander l'arc ne guérit pas la plaie.

Cependant, si Pétrarque eut à défendre alors la beauté de celle qu'il aimait, quelques années plus tard, il put se féliciter de voir un prince lui témoigner publiquement son admiration.

C'était en 1346. Charles de Luxembourg, celui-là même qui devait très prochainement devenir empereur d'Allemagne, venait d'être proclamé roi de Bohême en remplacement de son père. Il se rendit à Avignon pour remercier le pape Clément VI, et fut reçu avec tous les honneurs dus à un souverain. Parmi les fêtes qui lui furent données, il y eut un bal magnifique où se trouvèrent naturellement réunies toutes les jolies femmes de la ville et de la province. Le roi de Bohême, qui avait beaucoup entendu parler de Laure, se la fit montrer. Laure avait alors environ trente-neuf ans, et elle était fatiguée par de nombreuses grossesses. Cependant elle devait avoir encore bien des attraits, car Charles de Luxembourg la contempla un instant avec admiration, puis, d'un geste écartant la foule, il alla directement à elle, la prit par la main et la baisa sur le front et sur les yeux, pour lui faire honneur, selon la coutume de France (2).

Tout le monde applaudit, mais Pétrarque, qui était présent, ne put se défendre d'un sentiment de jalousie bien naturel. Il l'a exprimé avec beaucoup de grâce et de naïveté dans le charmant sonnet :

Real naturo, angelico intelletto.

---

(1) *Les sonnets de Pétrarque*, trad. par Philibert le Duc, t. I, p. 152.
(2) *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. II, note XVIII.



Toutefois il se borne à dire qu'il fut au moins étrange cet acte dont il prit ombrage. « Le terme est un peu doux, dit Guinguené [1], pour exprimer un sentiment qui ne devait pas l'être. Il fallait, on en conviendra, que l'illusion des privilèges du rang fût bien forte, pour qu'un amant pût prendre plaisir à voir un prince jeune et galant imprimer un baiser sur le front et surtout sur les yeux de sa maîtresse. »

Devons-nous supposer que Laure dut à sa renommée seule le brillant hommage du futur empereur? Cela n'est pas probable, et l'on doit même admettre que l'amante de Pétrarque fut réellement assez belle pour inspirer le poète. Avouons cependant que tout poète, dans ses vers, idéalise la femme qu'il aime, comme tout peintre, dans ses tableaux, idéalise le modèle qui pose devant lui. Le poète a besoin d'un type d'amour, de même que l'artiste choisit un type de beauté. L'un ne pourrait chanter sans une femme aimée; l'autre ne saurait peindre sans un modèle parfait. Mais pour créer des œuvres durables, il faut que tous deux aient une certaine dose d'idéal, afin de pouvoir embellir ou diviniser l'amour et la beauté qu'ils ont dans le cœur ou devant les yeux.

Laure mourut le 6 avril 1348 de cette peste fatale qui désola l'Italie entière et le midi de la France. Pétrarque était à Vérone, alors que cette femme adorée tombait victime d'une effroyable contagion, et, par une fatalité singulière, elle mourut le même mois, le même jour et à la même heure où Pétrarque l'avait vue pour la première fois, vingt-et-un ans auparavant, le 6 avril 1327.

Que devint-il à cette affreuse nouvelle? Personne n'a entrepris de le peindre; mais le reste de la vie du poète prouve quelle fut la douleur de l'amant. Jusqu'à la fin de ses jours, il ne cessa de s'occuper de Laure, en exprimant ses souvenirs et ses regrets sous toutes les formes. Si, dans les œuvres qu'il composa durant la vie de Laure, il a surpassé tous les poètes qui l'avaient précédé, on peut affirmer qu'il s'est surpassé lui-même dans ceux qu'il écrivit après sa mort. La

---

(1) *Histoire littéraire d'Italie*, t. II, p. 372.

poésie de ses sonnets revêtit, pour ainsi dire, le deuil de son âme. On sent que sa douleur était vraie, touchante, profonde, et cependant elle ne cessa jamais d'être poétique et ingénieuse.

Il est permis de croire que Laure ne fut pas tout d'abord très flattée du sentiment que Pétrarque exprimait dans ses vers ; mais quand elle connut le poète, il est certain qu'elle sut le retenir dans son amour. Et si elle ne partagea pas sa passion, on peut cependant affirmer qu'elle se sentait fière de l'inspirer : elle l'entretenait même avec un art délicat, avec une habileté que l'on pourrait qualifier de coquetterie, si tout cela n'eût été parfaitement honnête. On suit dans les poésies de Pétrarque les diverses phases de ce sentiment, avec ses transports et ses désespoirs, qui se changèrent vers la fin de sa vie, en une calme adoration.

Dans les premiers temps, Pétrarque s'était plu à exhaler ses soupirs en silence; mais, un jour, il voulut voir de près sa bien-aimée, et alors commencèrent les joies et les douleurs, les plaintes et les transports. Dès que Laure se fut aperçue que le jeune poète se plaisait à suivre ses traces, elle prit soin de l'éviter, et quand elle se trouvait dans des lieux où elle pouvait le rencontrer, elle s'empressait de se couvrir d'un voile, du voile que les femmes mariées pouvaient seules porter.

Pétrarque avait-il raison de se plaindre de ces petites manœuvres de Laure ? Elles montrent, en tous cas, que la femme savait mettre à profit toutes les armes pour exciter et pour entretenir une passion qui lui était agréable. Quand elle fut sûre de sa puissance, il lui arriva même parfois de désespérer l'amant. Alors le poète devenait triste et songeait à s'éloigner ; mais Laure savait bientôt ranimer ses espérances par un mot, par un regard, et Pétrarque reprenait courage. Il s'empressait auprès d'elle, et quand elle l'accueillait, il restait sans force et sans voix. En présence de Laure, il devenait muet et restait immobile ; auprès d'elle, l'usage de ses sens était suspendu ; son cœur battait, la parole expirait sur ses lèvres, et il semblait qu'il ne pût même respirer. Ses yeux seuls disaient à son amante ce qui se passait dans son cœur. C'est ainsi que dans le sonnet :

De mai foco per foco non si spense.

il peut s'écrier :

> Près de celle qui tient mon âme dépendante,
> Lorsque ma joie, Amour, devrait être évidente,
> Pourquoi m'inspires-tu si malheureusement
> Que ma langue se glace et perd le mouvement ?
>
> De même dans l'excès du bonheur de l'atteindre,
> Mon but vers le désir s'use et semble s'éteindre [1]

Et dans le sonnet suivant :

> *Perch' io t'abbia guardata di menzogna.*

il dit encore :

> Tristes larmes ! ô vous mes compagnes des nuits,
> Quand je veux être seul, vous doublez mes ennuis,
> Et vous ne coulez plus quand je suis devant elle.
>
> Et vous, soupirs si prompts à réveiller mes maux,
> Vous vous glissez à peine entre deux ou trois mots ;
> Mes traits témoignent seuls de ma peine mortelle [2].

Mais c'est assez parler de cet étrange amour qui veut et qui ne peut être satisfait. Nous avons voulu surtout rappeler qu'il existe divers portraits représentant, dit-on, la belle Laure, sans compter celui que Pétrarque fit faire, et dont on ne trouve aucune trace positive.

IV

Il ne faut pas s'étonner que les prétendus portraits de Laure se soient multipliés à l'excès et sous les formes les plus diverses. Dès la fin du XIVe siècle, son nom était dans toutes les bouches, et au siècle

(1) *Les Sonnets de Pétrarque* trad. Philibert Le Duc, t. I, p. 90.
(2) Ibid p. 92.

suivant, les Italiens voulaient voir son image partout. Ils la trouvaient à Florence dans l'église Santa-Maria-Novella, et dans la chapelle des Ardinghelli de la Sainte-Trinité, où le moine camaldule don Lorenzo aurait peint les deux amants. Ils voyaient également cette chère image à Pise, à Sienne, à Rome, dans la galerie de tableaux du palais Barberini, comme les Français pouvaient la voir à Avignon. Aussi les éditeurs de Pétrarque ont-ils souvent placé de prétendus portraits de Laure dans les œuvres du poète. Quelquefois ce portrait est seul, mais le plus souvent il accompagne celui de Pétrarque. Les deux figures sont alors réunies dans un même médaillon.

Tomasini, dont j'ai déjà parlé, donne dans les deux éditions de son ouvrage [1], un portrait que l'on a longtemps considéré comme le plus authentique et le plus ressemblant. Il porte pour inscription : *Laura Petrarchæ*. C'est une jeune femme à la figure douce et régulière, dont les cheveux tombent en boucles sur les épaules. L'œil est franchement ouvert, la tête est couverte d'un bonnet brodé ; un collier à deux rangs orne le cou, et la robe, lacée sur le devant, est enrichie de dessins. Ce portrait semblable, disait-on, à celui que l'on voyait à Arqua, avait été gravé d'après une copie du portrait que la famille Colonna reçut en don de Pétrarque. Tomasini déclarait le tenir du célèbre français Vidua, son compatriote, professeur de droit, mort le 7 mai 1608, à peine âgé de 45 ans.

MM. Ernest et Edmond Lafond voient dans cette gravure la représentation d'une miniature sur vélin conservée à la bibliothèque Laurentienne de Florence. Ce serait même, à leurs yeux, le portrait authentique peint par Simon de Sienne et dont Pétrarque ne voulut jamais se séparer [2]. Quoi qu'il en soit, ce portrait n'a aucun trait de ressemblance avec celui qui nous a été donné par Raphaël Morghen, d'après Simon Memmi, dit la gravure, et qui porte pour épigraphe :

Beati gli occhi che la vider viva.
Heureux les yeux qui purent la voir vivante.

---

(1) *Petrarcha redivivus*. Patavii 1635 et 1650, in-4°.
(2) *Dante, Pétrarque, Michel-Ange, Tasse. Sonnets choisis, traduits en vers*, par MM. Ern. et Edm. Lafond, P. 1848.



Nous avons ici une figure gracieuse avec des traits fins et des yeux à demi baissés. Les cheveux blonds sont couverts d'un voile léger qui tombe sur les épaules. La main droite est posée sur la poitrine, et la robe, lacée sur le devant, permet de voir cependant une fine chemisette plissée.

Quand Tomasini fit paraître le portrait que nous venons de signaler, il l'accompagna d'une notice dans laquelle il disait que Laure, issue d'une famille Chabiau, était née le 14 juin 1314 de Henri Chabiau d'Avignon, seigneur de Gabières [1]. Quinze ans plus tard, en 1650, il donna une nouvelle édition de son *Petrarcha redivivus*, et comme, dans l'intervalle, il avait reçu de nouveaux documents, avec un nouveau portrait, il se borna à tout publier, sans rien retrancher de ses premières indications, mais en déclarant toutefois que la seconde Laure était de la famille de Sade d'Avignon.

Ce portrait, sous lequel est inscrite la légende: *Laura Sada Avenionensis Petrarchæ musa celebris*, était la reproduction d'une image que noble Richard de Sade avait apportée au cardinal Barberini à Rome, et ce fut le chevalier Cassian du Puy qui en remit une copie à Tomasini. Or, en l'examinant avec un peu d'attention, on reconnaît facilement que ce portrait a une extrême ressemblance avec le tableau du musée d'Avignon, inscrit sous le n° 472, dont nous avons déjà parlé. A nos yeux cependant, ce n'est pas une copie, c'est une mauvaise imitation, et nous ajouterons que si Laure avait servi de modèle, le tableau nous donnerait une très médiocre opinion du goût de Pétrarque.

En publiant ces deux portraits dans sa nouvelle édition, l'auteur de l'ouvrage qui nous occupe dit que noble Jérôme de Gualdo lui a fait voir deux autres portraits : le premier, dû au pinceau du peintre Aldograve, portant cette inscription : *Laura de Sad;* le second, de Fabrice de Peiresc, peintre plus moderne, avec ces mots : *Lauræ de Sado*. Mais il déclare qu'ils sont tous deux différents, non seulement du premier, mais encore du second portrait qu'il a donnés. Il ne se prononce donc pas pour affirmer l'authenticité de l'un ou de l'autre,

(1) Il faudrait, je pense, lire *de Cabières*.

et termine en disant qu'il laisse à de plus habiles le soin de chercher la vérité, se déclarant tout prêt à la proclamer le jour où elle lui serait démontrée.

Pour Pétrarque, comme pour Laure, les portraits sont aussi nombreux que variés. On l'a représenté jeune ou vieux, et presque jamais on ne le voit la tête nue ; le capuchon dont il s'enveloppait est plus ou moins relevé, et tantôt seul, tantôt couvert de la couronne de laurier. Faut-il croire à la ressemblance de ceux qui ont été donnés dans le *Petrarcha redivivus* de Tomasini ? Est-il probable qu'on la trouve aussi dans le beau portrait gravé par Raphaël Morghen, d'après un dessin de Stefano Jofanelli ? Rien ne s'oppose à ce qu'on accepte ces divers portraits comme authentiques. Toutefois, nous croyons qu'on peut, dans ce cas, adopter également celui qui se trouve à l'entrée de la troisième pièce, dans la galerie de Florence, auprès de celui de son ami Boccace. Il est l'œuvre d'André del Sarto qui a peint les deux poëtes, d'après le moine don Lorenzo. Ce religieux camaldule, élève de Thadeo Gaddi, avait connu Pétrarque, et il l'a placé auprès du Dante, dans une belle fresque de la chapelle des Ardinghelli de la Sainte-Trinité à Florence.

Il n'est personne, ayant visité les galeries du Vatican, qui n'ait remarqué le tableau du *Parnasse* peint à fresque par Raphaël dans la chapelle della Segnatura. Le célèbre artiste a cru devoir y faire figurer Laure et Pétrarque, et l'on assure que le poëte a été fait d'après un portrait que l'on peut voir, toujours à côté du Dante, à la fin d'un manuscrit de la bibliothèque du Vatican ainsi côté : IIIMCXCIX. Les dessinateurs, les peintres, les graveurs s'en sont souvent emparés. Nous citerons parmi ces derniers Paolo Fidanza et Pietro Fontana, d'après le dessin de Luigi Agricola.

Pour nous, il est certain que plusieurs artistes contemporains ont voulu retracer les traits de Pétrarque. Simon de Sienne le peignit à l'âge de 35 ans, le moine don Lorenzo dans les derniers temps de sa vie. C'est donc d'après ces premiers peintres surtout que les copies plus ou moins heureuses se sont multipliées, d'abord par la peinture, puis par la gravure. L'art de la gravure sur bois était à peine inventé que l'on publiait les œuvres de Pétrarque avec le portrait du poëte. Citons quelques exemples.

Le premier ouvrage, ainsi illustré, que nous puissions indiquer fut publié à Venise en 1538, sous ce titre : *Il Petrarcha, con l'espositione d'Alessandro Vellutallo.* Il est orné d'un médaillon contenant le buste lauré du poète, ayant un signe sur la joue. Au-dessous on lit ce seul mot : *Petrarcha.*

Vient ensuite *Il Petrachista. Dialogo di M. Nicolo Franco,* imprimé en 1541 à Venise, par Gabriel Giolito de Ferrari. Il y a dans ce volume un médaillon autour duquel se trouve cette légende : *Il divina poeta Francescho Petrarcha.* La tête, assez semblable à celle du volume précédent, porte la couronne de laurier, mais sans capuchon, et le buste est couvert d'un vêtement drapé à la manière antique.

Gabriel Giolito reproduisit le même médaillon lorsqu'il publia en 1547 et en 1557 *Il Petrarcha,* revu et corrigé par Lodovico Dolce.

Avant cette époque, en 1545, le même éditeur avait fait paraître un nouveau *Pétrarque,* commenté par Alexandre Vellutello, avec le médaillon de 1538, et de plus un fleuron bien gravé, en forme de coupe, contenant deux figures se faisant face. Au-dessous du buste de la femme, on lit : *Laura;* au-dessous de celui de l'homme *F. Petrarcha.*

Bon nombre d'éditeurs, et Tomasini lui-même, ont reproduit ce joli fleuron. Mais ceux qui ont voulu l'imiter ont été moins heureux. C'est ainsi que dans le *Pétrarque* publié à Lyon par Jean de Tournes, en 1550, nous voyons les deux amants dans un cœur au-dessus duquel plane un Amour qui lance une flèche. La gravure est d'une composition assez médiocre et l'idée n'est pas très heureuse. Pourtant elle est moins mauvaise comme exécution que celle que l'on trouve dans l'édition imprimée, quatorze ans plus tard, par Guillaume Roville, à Lyon.

En 1560, l'imprimeur Vincenzo Valgrisi donna à Venise un *Petrarcha* avec les commentaires de Vellutello. Ce beau volume est orné d'un titre gravé dans le haut duquel on a placé les deux médaillons de Laure et Pétrarque, soutenus par deux cariatides. Autour de ce dernier, on lit :

> *Mai no volsi altro de te che'l sol degli occhi tuoi.*
> De toi je ne veux rien que l'éclat de tes yeux.

Autour de celui de Laure :

> *Teco era il cor a me gli occhi rivoisi.*
> Mon cœur était à toi quand tu me regardais.

Enfin au-dessus est déployé un cartouche portant ces mots :

Non mai si dolce fiamma in due corpi arse.
Jamais flamme plus douce en deux cœurs ne brûla.

Il ne faut pas oublier cependant de constater que ce même titre gravé appartenait depuis 1553 à l'édition d'*Il Petrarcha*, publiée à Venise par Domenico Giglio.

Gabriel Giolito de Ferrari, que nous avons vu pour la première fois en 1541, imprimait encore en 1595 une nouvelle édition des œuvres de Pétrarque, dans laquelle on remarque un gracieux médaillon placé sur un vase orné et représentant les deux amants. Laure a toujours la tête couverte de son chaperon brodé, et Pétrarque porte la couronne de laurier.

D'après ce relevé, qui est loin d'être complet, on voit qu'au XVIe siècle les admirateurs du poète devaient être nombreux. Mais c'est à Venise surtout que les imprimeurs multipliaient les exemplaires accompagnés de figures plus ou moins véridiques.

Avant la fin de ce siècle, nous constatons l'apparition d'un ouvrage nouveau. C'est le *Pétrarque en rime françoise avecq ses commentaires*, traduit par Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschot, et imprimé à Bruxelles chez Rutger Velpius en 1600. Laure et Pétrarque y sont représentés dans une couronne de feuillage ; mais nous sommes en présence d'une composition et d'un dessin qui laissent beaucoup à désirer. Toutefois cette gravure est moins mauvaise que celle que l'on voit dans la réimpression de la traduction de Maldeghem faite à Douai en 1606. Elle représente un vieillard ayant la tête laurée, et l'on a inscrit ces mots autour du médaillon : *Franciscus Petrarcha Florentinus.*

Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant pour faire remarquer que l'on applique à tort l'épithète de *Florentinus* à Pétrarque. Sans doute le poète naquit dans le duché de Toscane, dont Florence était la capitale, mais il avait réellement vu le jour à Arezzo, à dix-sept lieues de Florence, et il eut été plus juste de dire *Aretinus.*

Pendant longtemps les imprimeurs et éditeurs ne trouvèrent rien de mieux pour leurs illustrations que la reproduction ou l'imitation des petits fleurons que nous avons signalés. Mais cette forme change

autant que la figure dans *Le Rime del Petrarca brevemente esposte per Lodovico Castelvetro*. In Venezia, presse Antonio Zatta, 1756. Ici les portraits de Pétrarque et de Laure occupent deux cadres séparés se faisant face, dans une gravure de B. Crivellari, figurant un corps de bibliothèque. Pétrarque a la tête couverte de son capuchon sans couronne, et Laure, coiffée de son petit bonnet brodé, a un collier à trois rangs de perles. Au-dessous est le portrait du commentateur Castelvetro.

Dans la préface de cet ouvrage, on assure que ces portraits sont authentiques ; mais, pour ajouter foi à une pareille affirmation, il faudrait en trouver la preuve, et nous l'avons vainement cherchée.

Signalons encore dans cette édition : au tome I[er] un frontispice gravé par Jean-Baptiste Brustolou, représentant le couronnement de Pétrarque, et au tome II, en regard de la page 9, la copie d'un marbre trouvé en 1750, dont il va être question plus loin.

Nous ne saurions oublier, parmi les portraits de Pétrarque, une bonne gravure de Littret, qui se trouve dans *Le Rime di Francesco Petrarca*, imprimés à Paris, en 1768. Le poète a toujours la tête couverte de son capuchon ; mais la couronne de laurier est remplacée par une bandelette qui s'avance sur le front. Ce portrait se retrouve, gravé par Pomp. Lapi dans une nouvelle édition des *Rime*, publiée à Londres en 1778. Il en existe même une affreuse copie dans le I[er] volume des *Rime* qu'un éditeur inconnu fit paraître à Avignon en 1812. Au II[e] volume de ce même ouvrage, on a fait également figurer une mauvaise imitation du portrait de Laure inscrit sous le n° 472 au musée d'Avignon.

Il me reste à parler d'un ouvrage en deux volumes, in-8°, publié en 1805, à Milan, sous ce titre : *Le Rime di M. Francesco Petrarca, con note del P. Francesco Soave*. Jamais on n'a vu chose plus grotesque, plus ridicule que les portraits placés en tête de cette publication. Dans celui que l'on produit comme étant la figure de Pétrarque, on voit un gros moine bouffi de graisse : c'est une véritable caricature. Quant au portrait de Laure, il ne saurait rappeler en rien l'amante du poète au visage si doux, si modeste et si gracieux. C'est une femme aux traits anguleux, ayant le nez long et pointu, l'œil dur, les pommettes saillantes, et dont la tête est couverte d'un long voile.

Ces deux tristes images sont gravées par Giuseppe Benaglio, d'après Angelo Bronzino, et le tableau qu'on ose donner comme le portrait de Laure est conservé dans la galerie Arese Lucini, à Milan.

Le département des Estampes de la bibliothèque nationale possède encore quelques portraits, parmi lesquels il faut citer :

1° *Lauretta, detta Madona Laura*, gravée par Pietro Fidanza, d'après Raphaël qui l'a placée, comme on le sait, dans le tableau du Parnasse au Vatican. La tête échevelée porte une couronne de laurier.

2° *La bella Laura del Petrarcha*, gravée par de Larmessan, d'après Palma. Les cheveux très abondants sont divisés et rejetés de chaque côté; la main droite placée en avant porte un anneau à l'indicateur; la main gauche est appuyée sur un support.

3° *Madona Laura all'ornatissimo signore Antonio Longo arciprete della metropolitana fiorentina*, gravure de Nicolo Palmerini, sur un dessin de Pietro Ermini. Ici Laure, coiffée de sa seule chevelure, est vêtue d'une robe de couleur et tient un livre à la main.

4° *Laura del Petrarca*. Petit médaillon où Laure est représentée avec son petit bonnet brodé, un collier à trois rangs au cou et la robe ouverte en carré sur la poitrine. Le nom du graveur n'est pas indiqué.

Je pourrais encore signaler divers portraits, tous différents, de cette femme qui fut tant aimée et qui est si peu connue aujourd'hui ; mais les meilleures choses doivent avoir une fin, et je sens que le sujet m'entraînerait trop loin. Je me bornerai donc, pour terminer, à constater l'existence, dans la *Galerie française des femmes célèbres*, de deux portraits dessinés par Lanté et gravés par Gatine.

Comme dans les tableaux du musée d'Avignon, ces deux figures n'ont entre elles aucun point de ressemblance, et l'on aurait pu certainement leur donner tout autre nom que celui qui leur est attribué.

Dans la première gravure : *Laure de Noves, née en 1308, morte en 1348*, est représentée « d'après un portrait à l'huile du cabinet de l'éditeur ». Mais d'où vient ce portrait et quel en est le peintre ? Rien ne nous l'apprend. La notice qui accompagne la gravure nous dit seulement que Laure avait des sourcils noirs et des cheveux d'or. Elle ajoute qu'il ne faut pas s'étonner du riche costume de Laure, parce qu'il y avait de son temps une cour à Avignon. Or, la robe est bleue et laisse voir, sur le devant, une jupe d'étoffe d'or. J'ajouterai que la

coiffure ne rappelle nullement celle des anciens portraits de Laure: ses cheveux pendent sur le dos rattachés simplement par un nœud bleu, et le col est nu.

La seconde figure intitulée : *Laure de Noves, dite la belle Laure*, se rapproche davantage des anciens portraits. Nous avons d'abord la robe verte parsemée de violettes, avec une jupe brune et un riche collier de perles et de grenats. Quant à la coiffure, c'est bien celle que nous connaissons : la coquille ou cale qui enveloppait la tête, et les cheveux relevés. Mais si le costume et la coiffure se rapportent à ceux sous lesquels Laure est le plus souvent représentée, la notice qui la concerne est absolument infidèle. Elle assure que Laure de Noves, dame de Sade, est née le 4 juin 1314, qu'elle était mariée et qu'elle avait 19 ans lorsque Pétrarque la vit pour la première fois. Or, le poète affirme de la manière la plus positive qu'elle apparut à ses yeux charmés le 6 avril 1327. Elle aurait donc eu 13 ans et non 19.

V

Un dernier mot avant de terminer.

On a prétendu que Simon de Sienne avait laissé une sculpture des plus intéressantes et des plus curieuses, d'abord parce qu'elle montrait l'artiste sous un point de vue tout nouveau, ensuite parce qu'elle se rapportait à Laure et à Pétrarque. C'est là un fait trop important pour qu'il soit passé sous silence, et je dois le signaler.

Le voici donc dans toute sa simplicité.

Au siècle dernier, en 1750, un sieur Bindo Peruzzi, dans une lettre adressée aux rédacteurs du *Maggazino Toscano* (1), annonça qu'il venait de découvrir, dans sa propre habitation, un marbre sur lequel on voyait très distinctement deux figures sculptées. Au-dessous de la première, on lisait : *F. Petrarca;* et sous la seconde, *Diva Laura*. Ces deux portraits étaient placés chacun dans un parallélogramme

(1) Cette lettre a été insérée dans le second volume des *Rime del Petrarca brevimente esposte per Lodovico Castelvetro*. Venezia, 1756.

séparé : Pétrarque à gauche, vu de profil, et Laure à droite, vue de trois quarts. Derrière celui de Laure, on pouvait lire quatre vers italiens inutiles à rappeler ici, et derrière celui de Pétrarque, on avait gravé cette inscription : *Simon de Senis me fecit sub anno Domini MCCCXLIIII.*

Charmé de sa précieuse découverte, et surtout jaloux d'en répandre la connaissance parmi les lettrés, Bindo Peruzzi fit faire de ce monument une reproduction en plâtre qu'il présenta à l'Académie de la Crusca, dont il était membre (1). Mais alors s'élevèrent des discussions, pour savoir si Simon de Sienne avait été tout à la fois peintre et sculpteur. Assurément il était peintre : on n'en saurait douter. Mais aucun des écrivains du temps, aucun des historiens qui ont traité de la vie des artistes n'a parlé de Simon comme sculpteur. Pétrarque lui-même dans une lettre écrite à son ami Gui de Gênes, s'exprime ainsi : « J'ai connu deux peintres éminents. L'un est Giotto, citoyen de Florence, qui s'est acquis une grande réputation parmi nous ; l'autre est Simon de Sienne. J'ai connu aussi quelques sculpteurs, mais d'une moindre renommée ». « *Duos ego novi pictores egregios Jottum Florentinum civem cujus inter modernos fama ingens est, et Simonem Senensem. Novi sculptores aliquot, sed minoris famæ* (2) ».

Pétrarque, on le voit, se garde de signaler Simon comme sculpteur, et si le peintre l'eût été, on doit naturellement supposer que le poète en aurait parlé. Je ferai en outre cette simple remarque, c'est que le marbre ainsi trouvé et qui porte précisément la date de la mort de Simon (3), soit resté ignoré de Pétrarque, dont la vie se prolongea trente ans après celle du peintre. Pourquoi celui-ci aurait-il caché ce travail au poète qui avait pour lui une véritable affection et une reconnaissance sans bornes ? Et d'autre part, s'il l'avait donné ou vendu à Pétrarque,

---

(1) C'est probablement le même auquel on doit le récit des obsèques du grand duc de Toscane, le dernier des Médicis, mort en 1737, et qui eut pour successeur, François, duc de Lorraine, époux de Marie-Thérèse d'Autriche. L'ouvrage dont nous parlons a pour titre : *Essequie dell' Altezza reale Giovan Gastone gran duca di Toscana... Descritte da Bindo Simone Peruzzi.* Firenza, 1737.

(2) *De rebus familiaribus Epistolarum lib. V.* Epit. XVII.

(3) Simon de Sienne mourut à Avignon le 4 août 1344 : il fut enterré dans le couvent des Dominicains de cette ville.

croit-on que l'amant de Laure n'aurait pas été heureux de posséder l'image indestructible de sa bien-aimée à côté de la sienne propre? Ce sont là des points qui méritent selon nous, une grande attention, et quelque porté que l'on soit à admettre les assertions du propriétaire de ce bas-relief mystérieux, on peut dire que la découverte qui en fut faite, après plus de quatre siècles, est au moins assez étrange.

Quant au chevalier Bindo Perruzzi, en présentant la copie de ce monument sculpté, il ne manifestait aucune surprise de sa découverte. Elle lui semblait toute naturelle, et il l'expliquait en disant qu'elle avait sans doute appartenue à l'un de ses ancêtres, François Peruzzi, fils de Simon, poète contemporain et ami de Pétrarque, à qui il survécut. Poursuivant ensuite ses suppositions, il admettait qu'après la mort de Pétrarque, François Peruzzi avait acquis ce marbre précieux, lequel s'était conservé dans la famille, où il serait resté caché et absolument ignoré pendant quatre siècles. Aussi, dans la lettre qu'il adressa au *Maggasino Toscano*, s'écriait-il avec enthousiasme : « Je crois donc avoir un monument original qui me donne le portrait réel du célèbre Pétrarque, le restaurateur des lettres en Italie, et celui de sa belle Laure ». *Adumque io crede di avere un monumento originale che mi dà l'effigie sicura del gentil Petrarca, restauratore delle lettere in Italia, e della sua bella Laura* ».

Tout porte à croire que ce bas-relief est apocryphe [1]. Cependant il a été reproduit deux fois par la gravure : Au tome II des *Rime del Petrarca*, édition de Venise, 1756, et au tome III des *Mémoires pour la vie François Pétrarque* par l'abbé de Sade. En voyant cette gravure, on pensera, nous n'en doutons pas, comme nous et comme l'abbé de Sade, que si Laure a été physiquement telle qu'elle est représentée d'après le marbre de Bindo Peruzzi, elle était loin d'être belle. On pourrait même ajouter que si elle eût été ainsi, il est plus

(1) Il y a soixante ans environ, un des descendants du chevalier Bindo Peruzzi voulut encore affirmer l'authenticité de ce bas-relief, et il publia à cet effet, mais sans convaincre personne, une brochure intitulée : *Notizie sopra due piccoli ritratti in basso relievo rappresentanti il Petrarca e Madona Laura che esistono in casa Peruzzi di Firenze*. Parigi, 1821.



que douteux qu'elle eût produit une si vive impression sur Pétrarque, qu'elle lui eût inspiré un amour aussi violent et qu'il l'eût immortalisée dans ses beaux vers.

D'après ce qui a été dit jusqu'ici, on a pu se convaincre que les portraits de Pétrarque sont nombreux; mais ils offrent tous des différences tellement marquées, tellement sensibles, que l'on se demande quel peut être le vrai. Tantôt c'est une grosse tête de vieillard avec un double menton, tantôt c'est une figure d'homme mûr avec de grosses lèvres; d'autres fois c'est un visage de jeune homme ayant un peu de barbe et de longs cheveux; mais la plupart du temps la tête est entièrement couverte du capuchon surmonté de la couronne de laurier. Ces portraits se présentent sous tant de formes qu'il serait impossible de les faire connaître par une description si exacte qu'elle soit : il faut les voir. On regarde cependant comme le plus authentique celui qui se trouve à Padoue, dans le palais épiscopal, au-dessus de la porte de la bibliothèque. C'est une peinture à fresque, détachée en 1531, de la maison que Pétrarque habitait à Padoue, à l'époque où il fit son testament le 4 avril 1370. Elle a été gravée en tête de la belle édition des *Rime* due aux soins d'Antoine Marsaud.

Quand aux portraits de Laure, ils sont certainement aussi variés que ceux de Pétrarque. Nous en avons cité plusieurs. Quelquefois ce sont de mauvaises copies qui se dénaturent d'autant plus qu'elles sont plus souvent multipliées. Mais aussi ce sont souvent des portraits d'autres femmes auxquels on a donné le nom de Laure. Jusqu'à ce jour on a considéré comme le plus ressemblant celui qui a été publié par Tomasini dans ses deux éditions [1].

L'abbé Roman, à qui l'on doit des détails aussi curieux qu'intéressants sur la vie de Pétrarque, écrivait en 1778, à propos de la maison où le poète mourut à Arqua: « Toute la maison est ornée de peintures à fresque, dont le sujet est tiré des poésies italiennes de Pétrarque. Laure et son amant en sont les principaux personnges;

(1) *Petrarcha redivivus*. p. 104 de l'édit. 1635, et p. 88 de l'édit. 1650.

leurs portraits y sont multipliés [1]. » Malheureusement cette maison, qui aurait dû rester sacrée, était dans un état déplorable dès le commencement de ce siècle, et il est probable que, dans un temps prochain, le voyageur cherchera vainement la place de la demeure qui vit s'écouler les derniers jours du poète italien.

J'en ai fini avec les portraits de Laure et de Pétrarque, mais il me reste, en terminant, à m'excuser de n'avoir pu donner plus d'intéret à un travail aussi aride. J'aurais voulu le présenter dépouillé de cette sécheresse qui rend les discussions de fait et les recherches si ennuyeuses, et j'ai surtout le regret de n'avoir pu accompagner cette étude de dessins faits pour parler aux yeux. D'autres viendront peut-être qui compléteront plus tard l'œuvre que j'ai pu, je le sens, simplement ébaucher.

Eugène d'AURIAC.

---

(1) *Le génie de Pétrarque, ou imitation en vers français de ses plus belles poésies; précédées de la vie de cet homme célèbre...* Parme et Paris, 1778.

DEUX FEMMES DE LETTRES

AU XVIe SIÈCLE.

L'incident héroïcomique de la Puce aux grands jours de Poitiers, en 1579, avait mis en éveil la verve poëtique de la plupart des magistrats et des avocats les plus célèbres du XVIe siècle. Il devint le sujet de très nombreuses poésies dans tous les genres.

Le succès de cette piquante aventure nous a donné l'envie de mieux connaître les œuvres des Dames des Roches qui en furent les héroïnes.

Madeleine fille du sieur Neveu, gentilhomme du Poitou, avait épousé le seigneur de la Villée et des Roches,

> Qui fut trente ans breton, vingt et huit son épouse
> Le retint dans Poitiers, lié de chaste amour.

De ce mariage naquit la belle Catherine. La mère s'était toujours adonnée aux lettres; elle en inspira le goût le plus vif à sa fille.

Les guerres civiles du Poitou les ruinèrent. Elles eurent un procès qui dura treize ans.

Voici une des suppliques de Madeleine à ses juges :

> Vous qui aux mers des procès estes l'ancre et la carte,
> Pour guider sûrement la navigation,
> Oyez au nom de Dieu ma supplication,
> Treize ans sont ja passés que cherchant la justice,
> Nous avons voyagé plus que ne fit Ulysse,
> Pour trouver un arrêt qui nous pût arrêter.
> Vos arrêts nous ont mis au détroit de Sicile,
> Tirés de Charibdis nous retombons en Scylle.

Le seigneur des Roches mourut à 58 ans. Voici son épitaphe par Madeleine :

Mon cœur n'est pas tout seul dans cette froide tombe,
Le cœur de ma compagne y git avec le mien.

Cette douleur de la malheureuse veuve n'était que trop sincère. Elle eut à traverser avec sa fille, très jeune encore, une crise des plus pénibles. Dans son *Dialogue de la Pauvreté avec la Faim*, Catherine a fait une allusion délicate aux misères du foyer.

Enfin le procès fut gagné et Catherine adressa à ses juges de poétiques actions de grâce.

La belle Catherine, s'il faut en croire ses nombreux admirateurs, réunissait en elle toutes les perfections : des yeux d'un bleu profond, des cheveux d'un blond vénitien, le front le plus pur, un teint vermeil, des lèvres de rose, une taille d'une élégance et d'une souplesse rares :

Vierge que la beauté, la muse et la grâce infinie
Chacune de leur mieux ont ornée à l'envie.

Tel est le portrait tracé par François de la Couldraye.

Entre la mère et la fille l'âge seul faisait la différence. C'étaient deux belles et pures *roches,* suivant un jeu de mots dont abusait l'esprit mignard de l'époque, deux diamans, deux perles, deux rubis.

Il y a dans leurs œuvres des analogies et des dissemblances qui tiennent à leurs caractères. On peut affirmer en les lisant que le style c'est la femme, mieux encore qu'on ne dit : le style c'est l'homme.

Madeleine, la mère, a subi les rudes épreuves de la pauvreté. Elle a laissé sa joie aux ronces du chemin. Formée par la science et par la douleur, initiée à tous les secrets de la vie, douée d'une sensibilité exquise, elle donne à toutes ses œuvres une teinte sérieuse, grave, mélancolique. Le trait caractéristique c'est quelle a cherché dans l'étude, dans la poésie une consolation à ses douleurs, et l'on comprend qu'une douce mélancolie soit sa note dominante.

Les plus beaux jours de nos vertes années
Semblent les fleurs d'un printemps gracieux

Pressé d'orage et de vent pluvieux...
O misérable, hélas ! toute l'humaine race
Qui n'a rien de certain que l'infélicité !

(Sonnet).

Notre principe est songe,
Notre naître malheur,
Notre vie mensonge
Et notre fin douleur !

(Ode 3).

Mais Madeleine est forte, elle ne se laisse pas abattre et sait aussi résister :

Toute chose a son terme
Et ne peut le passer ;
L'inconstance est plus ferme
Qu'on ne saurait penser.

C'est presque la note douloureuse du magnifique sonnet de Malherbe.

Il y a entre la mère et la fille ressemblance de traits, vivant accord des esprits, étroite union des cœurs.

Ce qui rend la fille si chère à la mère :

C'est la pensée qu'entre tant de malheurs,
De maux, d'ennuis, de peines, de douleurs,
Sujétion, tourment, travail, tristesse,
Qui puis treize ans ne m'ont point donné cesse,
Tu as, enfant, apporté un cœur fort
Pour résister au violent effort
Qui m'accablait et m'offris dès enfance
Amour, conseil, support, obéissance.
Le tout puissant à qui j'eus mon recours
A fait de toi naître mon seul secours.
Or, je ne puis de plus grands bénéfices
Récompenser tes louables offices
Que te prier de faire ton devoir
Envers la Muse et le divin savoir.

(Épître à ma fille).

Madeleine a peint de fines couleurs, sous leurs divers aspects, les femmes de son temps qui ressemblent beaucoup aux nôtres, la ménagère, la dévote, la bavarde, la coquette :

Quelque langue de satyre
Qui tient banque de médire
Dira toujours il suffit :
Une femme est assez sage
Qui file et fait son ménage,
L'on y fait mieux son profit.
L'autre tient que c'est office
De plus louable exercice
Se lever un peu matin
Dire mal de sa cousine
Quereller à sa voisine
Ou fester la Saint-Martin.
L'autre un peu mieux avisée
Se sent beaucoup plus prisée
D'un habit bien étoffé,
D'une belle découpure,
D'un carquan, d'une dorure,
D'un chaperon bien coiffé.
Mais quelque chose plus digne
A la dame poitevine
Que le brave accoutrement ;
Ja desia ell'foit coutume
De choisir l'encre et la plume
Pour l'employer doctement.

(Ode 3).

Mais ce qui revient le plus souvent sous la plume de Madeleine, c'est la note triste :

Est-ce une histoire vraie ou une fable feinte ?
Se veut-elle exercer sur un triste argument ?
La perte du repos me fait plus de tourment
Cent et cent mille fois que je ne fais de plainte.
. . . .
Le feu de mon esprit perd sa douce lumière

Et ne me reste plus de ma forme première
Sinon que j'aime mieux écrire que filer.

Catherine avait encore plus d'esprit naturel, plus de grâce, plus de verve que sa mère et elle aborda une plus grande variété de sujets, en prose et en vers.

Ses *Dialogues de Vieillesse et Jeunesse*, *de Vertu et Fortune*, *de Pauvreté avec la Faim* fourmillent d'idées ingénieuses, piquantes, de sentiments élevés, généreux.

Voici des extraits du *Dialogue de Pauvreté avec la Faim* :

« P. Va si tu veux voir les juges et te mets dedans leurs chères.

» F. Votre conseil n'est pas raisonnable, il faut qu'un juge ait bonne » ouie et l'on dit qu'un homme affamé n'a point d'oreilles.

» P. Te vaudrait-il pas mieux aller chez les conseillers ? — F. Ils » me conseilleraient aussitôt de me retirer, usant de leurs offices.

» F. Va te ranger avec les avocats pour apprendre leurs discours. » Ils ne diraient rien de bon, en ma présence; les cornemuses » ne rendent aucun son quand elles sont vides et les avocats ne peu- » vent bien plaider quand ils sont affamés.

» P. Dis-moi, où vas-tu d'ici ?

» F. Je m'en vais chez les paysans de Poitou; il semble qu'ils vivent » de faim comme les autres en meurent; depuis que la guerre m'y » mena, je n'en ai guères bougé.

» P. Ce sont mes logis ordinaires, il faut que j'y retourne avant que » ce soit peu. »

Il y a là le trait mordant sur les travers des juges, des avocats, et tout à coup une émotion profondément sentie à la pensée des cruelles misères amassées sur les paysans du Poitou par la guerre civile.

Cette poignante expression : *ils vivent de la faim comme les autres en meurent*... n'est-elle pas d'un vrai poète ?

Catherine fait ensuite la plus touchante allusion aux mérites et aux douleurs de sa mère :

« P. Je connais une femme qui seule a plus de grâce que toutes » les autres ensemble et parlant de celle-là, c'est parler de toutes celles » qui méritent quelque louange.

» F. Qui est son nom ?

» P. Je le veux voiler de l'honneur du silence, craignant en le » disant de le profaner ; te suffise d'entendre par moi qu'elle se rend » admirable par la vertu de ses mœurs, la gentillesse de son esprit, la » grandeur de son savoir et la douceur de ses propos.

» F. Parlez-vous souvent à elle ?

» P. Quelquefois à son huis.

» F. Entrez-vous pas en sa maison ?

» P. Non pas pour y demeurer, car je lui serais ennuyeuse et je » ne veux pas la molester, quand bien il serait en mon pouvoir. »

Quelle délicatesse pour faire l'éloge de sa mère et laisser deviner ses peines, ses embarras et la mâle énergie avec laquelle elle les supportait !

En tête de ses œuvres poétiques, Catherine qui paraît avoir réellement redouté la publicité, écrivit cette épître pleine de modestie et de grâce :

Je ne pensai jamais que vous eussiez de force
Pour forcer les efforts de l'oubli ni du temps.
Aussi je vous écris comme par passe temps,
Fuyant d'oisiveté la vicieuse amorce.
Et pour ce, mes écrits, nul de vous ne s'efforce
De vouloir me laisser, car je vous le défends.
Où voudriez-vous aller ? Eh ! mes petits enfans,
Vous êtes habillés d'une si faible écorce.

Dans les poésies mêlées de Catherine, on remarque le sonnet au Roi qui eut l'honneur de deux traductions, l'une grecque, par Scaliger, l'autre latine par sainte Marthe. Mais c'est surtout l'*hymne de l'Eau* qu'on a admirée pour son tour délicat et ingénieux :

Tout ainsi que l'on voit la femme gracieuse
Guérir de son mari la pensée ennuyeuse,
Avec un doux sourire, avec un doux propos,
L'apaiser doucement et le mettre au repos :
Ainsi le vin, par vous, apaisant son audace,
Vous perdez sa fureur et conservez sa grâce.

On ne saurait dire, d'une manière plus charmante, comment l'eau calme l'excès d'un vin trop généreux.

On peut citer encore, parmi les œuvres nombreuses de Catherine, une imitation heureuse de la *Femme forte de Salomon;* l'*Agnodice*, petit poème semé de traits fins et délicats; l'*Antithèse du Sommeil et de la Mort;* un acte d'une tragi-comédie sous le titre de *Tobie*.

Enfin, les *Sonnets amoureux de Sincero à Charite* se ressentent, dans leur forme un peu trop recherchée, du ton faux et maniéré de l'époque; néanmoins les sentiments exprimés ont de la grâce et du charme. Même dans un genre faux, Catherine ne manque jamais de naturel.

Le défaut général qu'on doit signaler dans les œuvres des Dames des Roches, est l'abus des allusions mythologiques, cette affectation continue d'esprit et de savoir qu'on a reprochée à l'école de Ronsard. Mais Catherine avait une supériorité sur plusieurs des poètes de l'école, une grande justesse d'esprit et des idées très exactes sur le rôle de la critique.

« Or, quant à moi, je leur donnerais volontiers licence de penser » et de dire de mes écrits tout ce que bon leur semble; mais je crois » qu'ils n'ont point besoin de ma permission. S'il y en a qui les » reprennent avec juste occasion, j'essaierai de me corriger, tirant » profit de leur censure; si quelques-uns en jugent sans avis et dis- » crétion, je penserais être sans discrétion et avis de m'arrêter à leurs » jugements. »

Combien d'écrivains modernes auraient besoin de cette leçon, eux qui se révoltent contre les critiques, comme l'auteur du fameux sonnet dans le Misanthrope repousse les observations d'Alceste.

Catherine, de plus en plus vouée au culte des Muses, ne voulut jamais se marier; Étienne Pasquier la blâmait.

« Comment, lui écrivait-il, vous si belle en perfections tant de corps que d'esprit, requise en mariage par une infinité de personnages d'honneur, vous mettez toutes ces requêtes sous pieds. Vous êtes résolue de vivre et de mourir avec votre mère, dites-vous? Mais ne considérez-vous pas que par le privilège de votre âge vous devez demeurer la dernière et vous vous trouverez toute seule; tellement que lors pressée de l'âge, peut-être souhaiterez-vous ce qu'en vain vous avez tant de fois contemné. »

« Je ne pourrais jamais être seule, répondait Catherine, ayant mes livres et papiers qui me feront perpétuelle compagnie. »

Catherine, on peut le dire, n'eut d'autre amour que celui des lettres. « Quant à moi, je n'ai jamais fait aveu d'aucun serviteur et je ne » pense point mériter que les hommes se doivent asservir pour mon » service. » Qu'on dise donc, s'écrie alors Pasquier, que notre France ne produit pas de philosophes, puisque les femmes le sont.

Il nous a paru curieux de rechercher quelle était l'opinion des Dames des Roches sur la question plus vivement discutée que jamais, aujourd'hui, de l'éducation et de l'émancipation des femmes.

Chez les Grecs, la vie de famille n'existait pas parce que la femme n'était qu'une esclave plus ou moins belle, plus ou moins utile. Ses plus grand admirateurs ne virent en elle qu'un objet d'art, une statue vivante où apparaissait seule la beauté physique. On outragea alors, on anéantit les droits et les sentiments d'un sexe qui fut injustement réduit à un état inférieur.

Les anciens avaient jugé les femmes d'une manière fausse, en leur refusant presque toute intelligence, les condamnant à une existence purement matérielle, les dépouillant ainsi de tout ce qu'il y a de délicatesse, de profondeur et de charme dans les sentiments d'épouse et de mère.

La matrone romaine, il est vrai, fit voir au monde la puissance morale de la mère honorable et honorée. Mais elle resta toujours mineure, elle n'arriva jamais à un développement conforme à sa nature parce que l'esprit de Rome se portait de préférence sur un développement extérieur.

Quelle part pouvaient avoir les femmes dans la famille, quelle influence pouvaient-elles exercer sur les mœurs, quel ascendant pouvaient-elles prendre dans les affaires sociales ? Toutes les fois que la famille et la société sont privées d'une action qui est dans la nature des choses, il n'y a qu'une civilisation incomplète. Le christianisme a affranchi la femme et lui a donné son vrai domaine, la famille; c'est là qu'elle doit régner par l'ordre, la douceur, la paix.

Animées de ces idées, les Dames des Roches voulaient pour la femme la culture de l'esprit comme un délassement et une consolation dans les épreuves inévitables de la vie; mais avant tout la femme devait rester la reine du foyer.

Aussi Pasquier dit-il que la mère et la fille ne se mettaient sur les livres qu'après avoir donné ordre à leur ménage.

« Je ne vis jamais esprit si prompt ni si rassis que le sien (il parle » de Catherine). C'est une dame qui ne manque point de réponse, et » néanmoins il ne sort d'elle aucun propos qui ne soit digne d'une sage » fille. Brief, je vous pleuvis (garantis) sa maison pour une vraie » école d'honneur. Le matin, vous trouverez la mère et la fille, après » avoir donné ordre à leur ménage, se mettre sur les livres, puis tantôt » faire un sage vers, tantôt une épître bien dictée. Les après-diners » et soupers, la porte est ouverte à tout honnête homme. Là l'on » traite de divers discours ou de philosophie, ou d'histoire, ou du » temps, ou bien quelques propos gaillards. Et nul n'y entre qui n'en » sorte ou plus savant ou plus édifié. » (Lettre de Pasquier à Pithou).

Catherine dit, elle-même, qu'elle n'a employé à ses poésies que les heures que les autres filles mettent à *visiter les compaignies pour estre veües de leurs plus gentils serviteurs*. Et elle n'a point quitté pour la plume, ses pelotons, ni laissé de mettre en œuvre la laine, la soie et l'or quand il en a été besoin.

Mais quenouille, ma mie, il ne faut pas pourtant
Que pour vous estimer et pour vous aimer tant
Je délaisse du tout cette honnête coutume
D'écrire quelquefois,
Ayant dedans la main le fuseau et la plume.

Madeleine a exprimé sur la condition des femmes, sur les défauts de leur éducation, des idées qui sont tout à fait dans le goût de notre époque. Elle se plaint que les hommes ont toute l'autorité,

Contre raison et contre équité.

Elle veut élever sa fille autrement que par le sentier battu,

Parce que son cœur est né à la vertu.

Mais les dons naturels ne suffisent pas :

Et le flambeau dans votre âme allumé
Sans la science est bientôt consumé.

On le voit, l'opinion de Madeleine des Roches se rapproche de nos idées contemporaines. Qu'on donne plus d'instruction à la femme pour l'élever et l'unir plus étroitement encore à l'homme, c'est juste. Mais

de hardis novateurs, sous prétexte d'un progrès plus absolu, arriveraient à étouffer toute croyance morale. Le respect, l'amour de la famille semblaient avoir seuls survécu ; on les a violemment attaqués en proposant l'égalité complète des sexes, l'émancipation absolue de la femme.

Sur quoi se fonde-t-on pour réclamer l'égalité absolue entre les deux sexes ? Sur l'unité de leur nature ; mais malgré cette prétendue unité, les facultés les plus diverses distinguent l'homme et la femme : à l'homme, la hardiesse, la force, le courage, l'aptitude aux rudes labeurs de l'industrie et de la science, les idées abstraites et leur profonde méditation ; à la femme, la grâce, le goût, la pénétration, la finesse de l'esprit, les œuvres d'imagination, les travaux qui ornent et qui polissent, la douceur, la patience, les dévouements sublimes, et tous les sentiments qui font le charme, la consolation, la poésie de l'existence.

Les hommes et les femmes ne sont évidemment pas destinés par la nature à suivre les mêmes carrières. La femme aurait beau s'occuper des problèmes les plus difficiles et les plus élevés de la vie sociale, elle reniera toujours l'essence de son être si elle néglige ce qui a rapport à la vie intérieure. C'est à elle à garder, en dehors des rudes combats de la vie, la maison comme un lieu de réconciliation, comme un asile sacré où les sentiments de la paix se conservent, au moins pour les générations à venir.

Sans doute il y a eu et il y aura encore parmi les femmes d'éclatantes individualités qui, par leur génie et leurs travaux, peuvent conquérir les premiers rangs entre les hommes. La littérature, les sciences, les arts, les voyages ont illustré plus d'un nom de femme ; mais si nous admirons ces brillantes exceptions, gardons-nous de les envier, et rappelons nous ce cri échappé à l'une d'elles, Mme de Staël : « Les » femmes ne peuvent acheter la gloire qu'au prix de leur bonheur. »

On doit donc repousser énergiquement tout ce qui tend à l'égalité absolue des deux sexes, chimère dangereuse à laquelle on s'efforce de recruter des partisans ; mais il faut aussi proclamer hautement la nécessité, plus impérieuse avec les institutions démocratiques, d'élever le niveau intellectuel des femmes dans toutes les classes de la société.

Sans répudier leur nature, elles peuvent beaucoup pour assurer le

succès des idées généreuses. Quelle n'a pas été leur part dans tous les progrès de l'assistance publique, l'abolition de l'esclavage, la fondation des crèches, des asiles, des écoles professionnelles ?

La place de la femme n'est pas au barreau, à la tribune ou sur les champs de bataille; sa place est au foyer domestique. Là elle est souveraine, elle a un empire que nul, à moins de renoncer au bonheur, n'est tenté de lui disputer; mais plus la femme sera instruite, plus son action vivifiante rayonnera autour d'elle.

On peut dire, en tenant compte de la différence des époques, que ces idées qui paraissent toutes modernes étaient déjà celles des Dames des Roches, joignant si bien l'exemple au précepte.

Elles pensaient que les femmes ne pouvaient pas avoir un but plus glorieux que de remplacer désormais la suprématie de l'amour, qu'elles avaient si noblement exercée à l'époque de la chevalerie, par l'empire plus solide des attraits de l'esprit unis aux charmes du cœur.

Les Dames des Roches firent tous leurs efforts pour que leur maison devînt, comme disait Pasquier, une académie de vertu et de science; ce fut une sorte d'hôtel de Rambouillet : comme Julie d'Angennes et sa mère, Madeleine et sa fille recueillirent les hommages des savants et des littérateurs.

Elles avaient marché ensemble dans la vie, toutes deux fortes d'esprit, de grâce et de beauté. Dieu voulut les rappeler ensemble : elles moururent le même jour, des suites de la peste qui décimait Poitiers en 1587.

« Toutes deux si doctes et si savantes, dit Lacroix du Maine, que » la France peut se vanter, les ayant engendrées, d'avoir produit en » elles les deux perles de tout le Poitou qui est une région abondante » en toutes choses et surtout en personnes d'esprit, entre lesquelles » celles-ci doivent obtenir le premier rang par leur savoir. »

Les Dames des Roches, grâce à ce robuste bon sens qui anima tous les esprits éclairés du XVIe siècle, surent ne rien exagérer. Elles furent des femmes de lettres très goûtées à leur époque; mais elles restèrent toujours femmes, n'ayant aucun des travers qui ont rendu ridicules les précieuses du XVIIe siècle et nos bas bleus modernes.

CAMOIN DE VENCE.



RAPPORT

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne.

MESSIEURS,

En vous rendant compte des *Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne*, je ne puis me défendre d'une certaine appréhension. Pourrai-je vous faire apprécier, comme ils le méritent, les importants travaux dont se compose ce quarante-sixième volume de la collection ? — Les Sciences naturelles, physiques et mathématiques y sont représentées dans des proportions à peu près égales par des études de longue haleine, dont chacune fournirait matière à un intéressant traité. Ce sont donc trois ou quatre ouvrages différents et très-complets, que j'ai à vous faire connaître.

Commençons par l'histoire naturelle. D'abord, il s'agit d'un *Mémoire* présenté par M. le Comte de Ficalho sur la plante exotique appelée *Malaguette* ou *graine de paradis*. — Ce Mémoire n'est que la première partie d'un ouvrage considérable sur les conséquences qu'ont eues, pour la connaissance des plantes, les expéditions hardies des Portugais pendant les XVe et XVIe siècles. Ce travail se divise en quatre chapitres : 1° Etat des connaissances relatives à la Malaguette avant et pendant les voyages des Portugais ; 2° Discussion sur l'origine du mot *Malaguette* ; 3° De la plante désignée sous ce nom et des contrées qui la produisent ; 4° Du commerce qu'on en fit aux différentes

époques ; enfin, un résumé sous forme de conclusions. Tel est le cadre dans lequel s'est renfermé M. le Comte de Ficalho.

Sans remonter à Théophraste, ni même à Dioscorides et à Pline, on trouve des allusions à cette plante, alors médicinale, dans les écrivains arabes des xe et xie siècles, notamment dans Sérapion et Avicenna. C'est deux cents ans plus tard qu'elle fut appelée du nom que nous lui connaissons, en Italie, à Lyon et à Dordrecht en Hollande. Le roi Jean en fit usage, pendant sa captivité en Angleterre. Il en est question dans Martinho Béhain, au xve siècle ; puis dans le livre de Duarte Pacheco *de situ orbis*. Vers la même époque, un pilote portugais, plus instruit que ne le sont d'ordinaire les gens de sa condition, donne la description d'une plante trouvée par lui à l'île Saint-Thomé, et qui correspond fort bien à la forme et au goût de la graine de paradis. Enfin Jean de Barros, dans ses *Décades*, en parle comme d'une plante très connue à son époque, et répandue parmi les explorateurs de la côte de Guinée, au temps de l'infant dom Henrique.

Plusieurs avis ont été émis sur l'origine du nom de *Malaguette*, donné à la graine de paradis. Alexandre de Humboldt le tire du sanskrit ; le vicomte de Santarem propose l'étymologie latine *Malagignitur*, mot composé de *Mala*, pays de l'Inde où pousse le piment au dire des navigateurs, et de *ubi gignitur*. Cette dérivation a paru forcée, et, je crois, avec quelque raison, à l'auteur de ce *Mémoire*. Villaud de Bellefond prétend que le mot est français, ce qui semblerait prouver que l'honneur de cette découverte revient à la France ; mais rien ne vient justifier une semblable assertion. Il semble établi pour M. de Ficalho que la Malaguette était connue sous ce nom et en usage sur la côte d'Afrique, plus de deux siècles avant les découvertes des Portugais. Or, un italien, Matthioli, affirme la ressemblance de la graine de paradis avec les grains de maïs de l'Inde, auxquels on donnait, dans le nord de l'Italie, le nom de *Meléga*, *Méliga* ou *Mélica*. C'est justement le nom que l'on trouve donné à cette graine avant la première date où apparaît le nom de *Malaguetta*. Selon le même auteur, elle aurait été apportée d'Anatolie par deux Croisés, venant du siège de Constantinople (1204). Si telle est l'origine du nom en question, comment trouve-t-on ce nom en Afrique, longtemps avant les explorations portugaises ? Comme les deux peuples africains,

qui ont fait le plus de commerce avec l'Europe, sont les Arabes et les Berbères, c'est dans leur langue qu'on doit rechercher l'origine du mot *Malaguetta ;* mais rien dans les noms arabes ne se rapproche de ce terme. Les Français Nicolas Lémery, La Martinière, Bomare et Littré dérivent ce nom d'une ville d'Afrique, appelée *Melega*, où poussait cette plante et d'où elle était apportée en Europe. On ne connaît pas cette ville, et peut-être est-elle confondue par ces écrivains avec la côte de Malaguette, qui s'étend du cap Mesurado au cap des Palmes, sans que ceux qui répètent cette assertion se soient donné la peine de la vérifier. Toujours est-il que le nom des plantes dans le langage des nègres n'a aucun rapport avec *Malaguetta* ou *Maniguetta* quoi qu'en dise M. Daniell. D'ailleurs, si ce nom appartient à la côte africaine, les nègres l'ont communiqué, avec la substance elle-même, aux peuples du nord de l'Afrique, les seuls jusqu'aux voyages des Portugais, qui aient eu des relations avec ces contrées. C'est ainsi que la Malaguette serait venue dans les ports de l'Egypte et de la province de Tripoli, par l'entremise des Arabes et des Berbères ; là, les Européens, et probablement les Vénitiens, prirent et apportèrent substance et nom, comme le croit Matthioli, cité plus haut, et avec lui M. le comte de Ficalho. Jusqu'à plus ample information, cette conjecture paraît très admissible.

Les Arabes, pas plus que les nègres, de qui ils la tenaient, ne purent informer les Européens de la provenance de la Malaguette ; cette plante ne fut d'abord estimée que pour ses qualités intrinsèques, jusqu'au jour où les Portugais, remontant les fleuves du Sénégal et de la Gambie, pénétrèrent chez les nègres, se familiarisèrent avec leurs productions, et particulièrement avec la Malaguette, qui, par son goût piquant, attira, plus que toutes les autres épices, leur attention. Les documents de l'époque témoignent de l'enthousiasme avec lequel cette plante fut accueillie, de sa rapide diffusion, et du nom qu'elle fit donner à une vaste contrée, ou qu'elle reçut du lieu qui la produisait spécialement. Les navigateurs la distinguèrent bien du *piment de Rabo* et de *Guinée* ; et, à la fin du XVe siècle, ou au commencement du XVIe, s'introduisirent en Europe, diverses espèces de condiments, qui toutes étaient d'origine américaine. A cause de leurs qualités de haut goût, ces plantes reçurent le nom de *piments*

du Brésil, puis de *piments d'Espagne*, et dans les temps modernes elles sont connues sous la dénomination générique de *poivre de Cayenne*. Comme ces condiments ardents, ainsi que les *Cardamons*, étaient souvent confondus avec la graine de paradis ou Malaguette, cette dernière appellation fut attribuée parfois à des plantes qui n'avaient pas tout-à-fait les mêmes propriétés et qui n'étaient pas originaires des mêmes pays. Cette confusion tenait à la difficulté de les distinguer et à l'imparfaite exploration de la région où elles poussent. Mais, quand les Portugais eurent observé de plus près la plante en question, ils déterminèrent exactement, avec ses propriétés, les contrées d'où on la tire, grâce à la découverte de ces terres mystérieuses, qui n'avaient été jusqu'alors entrevues qu'à travers les incomplètes et obscures relations des Arabes. Effectivement, les limites au nord et au sud de la partie occidentale du pays où vient cette épice, furent bien connues des Portugais. Cependant les limites orientales sont encore assez incertaines : l'impénétrable Afrique n'a pas encore révélé tous ses secrets, malgré les efforts des nombreux explorateurs et le sacrifice de beaucoup de martyrs de la science, victimes d'un climat dévorant ou de la cruauté des habitants. Du jour où les Portugais, parvenus enfin dans les contrées des épices, eurent propagé en Europe le commerce de ces denrées, la Malaguette, comme les autres produits de l'Afrique équatoriale, se répandit sur tous les marchés de l'Occident. C'est une époque digne d'attention dans l'histoire commerciale du monde. Les Portugais, en ouvrant à ces produits le chemin de l'Atlantique, portèrent le premier coup au commerce des Arabes et à la prospérité des cités maritimes de l'Italie.

Telles sont, Messieurs, les nombreuses et intéressantes recherches sur la Malaguette, contenues dans le *Mémoire* de M. le comte de Ficalho. Elles sont toutes corroborées par d'abondantes citations et puisées aux meilleures sources. Il me suffira de vous rappeler les noms de Azurara, Las Casas, Herculano, le vicomte de Santarem, et de notre compatriote, l'illustre de Candolle. — Le tout est exposé avec méthode, clarté, dans la langue la plus pure et la plus intelligible qu'on puisse imaginer. — En lisant cette longue histoire de la Malaguette, qui apprend tant de choses, on éprouve pourtant un regret, c'est de ne pas trouver quelque part une description plus complète de la plante, de sa

forme et de sa saveur. Nous avons essayé de combler cette petite lacune, à l'aide du dictionnaire de Bomare, car cette plante n'était guère connue par la courte description qu'en donnent Pomet, le P. Labat et Flacourt, dans son *Histoire de Madagascar*, et notamment Sonnerat, dans son *Voyage aux Indes* (II. 242).

« Ce fruit est une coque ou gousse, longue d'environ deux pouces,
» faite comme une petite figue, alongée, divisée intérieurement en
» trois loges et contenant un bon nombre de graines angulaires de
» couleur rougeâtre, blanche au dedans, d'un goût âcre et mordicant,
» comme celui d'un mélange de poivre, de camphre, de lavande et
» de thym. Cette graine entre dans la préparation du vinaigre et dans
» plusieurs compositions galéniques. »

A l'histoire naturelle se rapporte encore un long et consciencieux *Mémoire de Zoologie*.

Le célèbre *Brito Capello* avait été chargé de dresser une liste des pêcheries et des poissons du Portugal ; c'est M. José Augusto de Sousa, complaisant collègue de ce dernier et conservateur du Musée de Lisbonne, qui s'est chargé, pendant une maladie et après la mort du savant Félix Brito Capello, d'exposer le résultat de tant de recherches patientes et désintéressées.

L'étude des poissons fut particulièrement poursuivie par M. Brito Capello : il est arrivé à établir la présence des 267 espèces différentes de poissons dans les fleuves et rivières du Portugal, ainsi que dans les mers dont sont baignées les côtes de ce petit royaume. Il avait commencé ses investigations dans l'espérance de pouvoir seulement déterminer les espèces connues et répandues sur les côtes de l'Atlantique et de la Méditerranée ; aussi, de jour en jour, son étonnement augmentait-il à la découverte de types nouveaux et ignorés des naturalistes, et son hésitation à les décrire croissait-elle. Pour vaincre tant de timidité et de modestie, il fallut l'intervention d'un autre grand savant et celle de M. Barbosa du Bocage, qui nous donne ces détails. Ce dernier ajoute même, avec une modestie qui ne lui fait pas moins d'honneur que sa science : « sache le public que
» dans les publications où nos noms sont associés, à nous unique-
» ment incombe la responsabilité de la rédaction, et à Félix Capello
» la gloire méritée qui résulte des investigations ici consignées. » Il

faudrait ajouter de nouvelles et ingénieuses appréciations pour mettre dans tout son jour le mérite particulier de cet éminent naturaliste. Ses œuvres prouvent, du reste, plus éloquemment que ne pourraient faire les paroles, que la science, à sa mort, a fait une perte irréparable. — Pour être encore incomplète, cette longue énumération de 267 espèces de poissons, rangées méthodiquement, par famille, témoigne de la part de l'auteur et du rédacteur, d'une science profonde, de patientes recherches et d'une singulière clarté d'esprit. C'est l'inventaire d'une richesse naturelle, mise à la portée de tous, et dont tout bon Portugais doit se montrer fier et reconnaissant !

Après les sciences naturelles proprement dites, vient, dans ce volume, la part faite aux sciences physiques ; elle n'est pas moins intéressante, elle est peut-être encore plus pratique. Il s'agit en effet, dans une longue étude, qui ne contient pas moins de 106 pages, de régler le cours du Tage, de façon à prévenir le retour des inondations de 1877, et de mettre les campagnes riveraines à l'abri de toute déprédation, quand les pluies d'automne viennent considérablement grossir, en peu d'heures, la masse d'eau reçue par le lit du fleuve.

Il y a sans doute longtemps qu'une pareille question est à l'ordre du jour, et elle a déjà été résolue d'une manière satisfaisante dans plusieurs contrées. Il suffit de boiser les rives du fleuve et d'élever le long de son cours des digues solides, à l'aide de contre-forts autant que possible en pierres meulières. C'est ce qui a été fait pour la Loire, notamment en amont de Tours et entre Saumur et Angers. Mais le Tage est-il dans les mêmes conditions physiques, coule-t-il sous le même climat, a-t-il la même déclivité que la Loire ? Questions fort importantes, auxquelles nous essayerons de répondre en nous inspirant des scientifiques détails donnés dans ce *Mémoire*, dû à la plume élégante de M. Jean Fagundo da Silva. —

L'auteur commence par poser quelques principes de science hydraulique, afin de pouvoir en déduire des conséquences pratiques pour la protection des campagnes avoisinant le fleuve. C'est ainsi que se trouve discutée mathématiquement l'insuffisance de la plantation d'arbres pour retenir les eaux, qui, dans des circonstances prévues, affluent dans le Tage. De plus, des digues longitudinales ne doivent être admises que comme des œuvres provisoires de protection, car

elles sont submersives ou insubmersives. Dans le premier cas, elles ne font obstacle qu'aux petites pluies ; dans le deuxième, si elles mettent les champs à l'abri des inondations, elles empêchent le passage des matières fécondantes, au grand détriment des agriculteurs ; ensuite, comme le limon restera dans le lit du fleuve, il arrivera un temps où les campagnes se trouveront plus basses et les dangers renaîtront. Restent les digues transversales, sortes d'*épis*, qui peuvent briser le courant et protéger momentanément les terres riveraines contre l'effort des eaux ; mais elles ne peuvent être efficaces sur toute l'étendue des terrains qu'elles seront appelées à défendre, qu'à la condition d'être assez nombreuses; et d'ailleurs, plusieurs causes, énumérées dans le rapport, peuvent les détérorier : la meilleure précaution à prendre serait de les planter d'arbres à feuilles persistantes. —

Ici se présente une observation toute géographique, qui ne manque pas d'intérêt, c'est que « les affluents des fleuves qui traversent des » campagnes inondées et susceptibles d'élévation, et qui, pour se dé» verser dans le lit collecteur, parcourent ces campagnes, ont une » partie de leur lit parallèle au lit principal. » Pour mieux faire comprendre cette donnée, prenons encore pour exemple notre Loire. Voici ce que nous lisons dans la *Nouvelle Géographie* d'Elisée Reclus, à la page 539 de la 10e série : « Il est à remarquer que la Maine et » les autres affluents de la basse Loire, qui coulent dans les terrains » anciens, l'Erdre, la Sèvre-Nantaise et les divers cours d'eau de » moindre importance, s'unissent au fleuve, suivant un angle presque » droit ou légèrement aigu, tandis que les *rivières qui serpentent » dans les campagnes de l'Orléanais et de la Touraine, coulent long» temps presque parallèlement à la Loire avant de lui verser leurs » eaux.* » Or, c'est ce qui arrive pour le Tage, dans ses rapports avec certains de ses cours d'eaux tributaires, notamment l'Almonda, la rivière d'Ulme, le Rio Maior et la Sorraia. Le voisinage des montagnes fait alors que l'importance de ces affluents augmentera en proportion de l'étendue de leur parallélisme et qu'ils formeront autant d'ennemis puissants à combattre, surtout en temps d'orage. Heureusement qu'il est possible à l'industrie humaine d'opérer un nivellement presque complet des campagnes, par la division en carrés et

en tableaux de colmatage. C'est ce que le *Mémoire* tend à établir dans les pages si substantielles qui suivent. La dépense, chose importante, est presque toujours évaluée en regard des travaux à opérer.

A la protection des rives se rattache, plus qu'il ne semble a première vue, la *navigabilité* du fleuve. C'est donc cette question que traite le *Mémoire* dans les pages suivantes. D'abord il s'agit de la navigabilité du Bas-Tage. Après avoir déterminé la largeur du canal de navigation estival, 80 mètres environ, M. Fagundo da Silva examine l'importance du travail à faire dans la construction des éperons, qu'il décrit longuement, et termine cette première partie par l'exposé des dépenses et des avantages qui en résulteraient. —

Passant ensuite à la navigabilité du Haut-Tage, il se demande si le pays traversé par le fleuve, dans cette partie de son cours, est assez riche, assez peuplée pour mériter qu'on entreprenne un travail aussi important et qu'on fasse d'aussi considérables dépenses. Cette question amène l'auteur a faire une description de cette région peu connue du Portugal (pouco conhecida do nosso paiz). —

A partir de Barquinha commence un pays d'une nature un peu indéterminée et qui sert de transition entre la région du Bas-Tage et celle du Haut-Tage. Celle-ci a son point de départ dans les environs d'Abrantès, et quatre kilomètres plus loin, on peut bien dire que disparaissent complètement les campagnes susceptibles d'être inondées. — Avec cette disparition cependant, on ne peut pas encore dire qu'on soit tout-à-fait dans la contrée du Haut-Tage. M. Fagundo da Silva nous en donne les raisons, dans un langage descriptif si pittoresque que je ne résiste pas au plaisir de vous traduire cette page, pour vous montrer combien l'auteur sait mêler — contrairement à nos habitudes — de poétiques et agréables digressions à ses développements tout pratiques, ardus et hérissés de chiffres : « Effectivement, » dit-il, entre le gouffre de Tancos et le pont de Concavada, qui est » sur la rive gauche, un ou deux kilomètres au-dessous de Saint-» Antoine de Alvega, le sol arable prédomine sur les aspérités des » roches primitives et les côtés mal recouverts des feuilles de schiste » et des pointes de granit. Entre Saint-Antoine de Alvega et le port » du Bac d'Ortiga, ainsi que dans un ou deux autres points, on

» observe, à la cime des côteaux, des espaces de terrain rougeâtre, » qui révèlent leur récente époque géologique ; mais de là, en » remontant jusqu'à la fente de la montagne, que le langage vulgaire » appela; d'une expression pittoresque, Porte de la Rhodaô, on ne » voit que la vétusté des premiers âges du globe; et, quand les » derniers rayons du soleil couchant rougissent les crêtes des deux » montagnes, divisées par le Tage, et dorent les nuages qui les » couronnent, on croit assister aux premières scènes de la formation » de notre terre, alors que toutes les mers ne formaient qu'un seul » nuage, et qu'en lui se réfléchissaient les rayons lumineux de ce » brasier ardent, qui prit le nom de terre. » — Ensuite nature uniforme jusqu'aux portes de Rhodaô. Dans cet endroit le bassin va s'élargissant, et quelques kilomètres plus loin on rencontre le port de Villa-Velha de Rhodaô, où le lit du fleuve est assez large pour donner un libre passage aux eaux. Enfin les collines s'abaissent, la terre redevient propre au labourage, et l'on arrive, dans ces conditions, jusqu'à la frontière Espagnole, à la bouche du Sever (na foz do Sever).

Cette description était nécessaire pour faire connaître les difficultés que rencontrerait la canalisation du fleuve ; elle ne l'était pas moins pour apprécier les avantages qu'on pourrait retirer d'un pareil travail.

Une fois le pays connu et élégamment décrit, comme nous venons de le constater, l'auteur propose, pour faciliter la navigation du Haut-Tage, la construction d'un certain nombre de barrages dans les principaux rapides, et indique quelques précautions à prendre, quand une crue se produira. — Il entre ensuite dans des détails tout techniques relativement à l'établissement de ces barrages, sans omettre le tarif probable du transport des marchandises, une fois cette canalisation rendue possible ; enfin, il termine en montrant les résultats heureux qu'aurait sa proposition sur l'industrie agricole de cette contrée, la plus déshéritée et la moins peuplée du Portugal.

Tel est ce *Mémoire*, si complet et si digne de la haute assemblée qui l'a reçu.

Signalons rapidement le *Mémoire* de Mathématiques transcendantes « sur le déplacement d'un solide invariable dans l'espace » par M. Luiz Porfirio da Motta Pegado, pour arriver à une étude plus en

harmonie avec nos occupations habituelles, je veux parler de la *Notice sur quelques stations et monuments préhistoriques*, de M. Charles Ribeira.

L'auteur nous transporte près de la station de Licéa, sur le prolongement de la ligne de Portalègre à Lisbonne et à Cintra. En descendant la vallée voisine pour gagner les populations d'Agua Livre, de Rio de Sapos, de Bellas, Idanha et Agualva, il rencontre les monuments mégalithiques dits de Bellas, qu'il nous fait connaître tout d'abord. Ce sont la *Pierre des Maures*, monument incomplet, de forme triangulaire ; le *Dolmen de Mont Abraham*, d'un style différent du précédent comme l'attestent les figures insérées dans le texte. Plusieurs dalles, composant ce monument, furent même trouvées à une certaine distance, ce qui dénote une dispersion antérieure des plus regrettables. Les fouilles pratiquées en cet endroit mirent à découvert des chambres et des galeries qui attestent un dolmen très-considérable et jettent un jour nouveau sur les pratiques religieuses et la vie des Celtes dans ces contrées.

Voici, en outre, l'inventaire des objets trouvés dans les recherches relatives au monument :

4 haches celtiques ;

30 couteaux de silex ;

2 petits couteaux de quartz ;

Divers racloirs ;

2 très-belles pointes de lance de silex ;

120 pointes de flèche de silex, plus ou moins bien conservées ;

20 petits instruments de silex, dont les uns étaient peut-être employés pour des opérations chirurgicales ;

De très nombreux éclats de silex ;

4 masses de guerre ;

2 petits cylindres de calcaire ;

2 amulètes entières ;

Plus de cent objets de divers styles et destinés à divers usages ;

Des restes de squelettes humains.

L'auteur passe ensuite à la description de tous ces objets, qu'il fait avec sobriété, élégance et clarté ; d'ailleurs, presque toujours, des dessins viennent mettre l'objet sous les yeux du lecteur.

Voilà quelle est, Messieurs, la composition du volume, que l'Académie royale des sciences de Lisbonne nous a envoyé. J'espère que l'analyse qne je vous en ai faite, tout imparfaite qu'elle est, vous donnera une idée des sérieuses occupations de cette docte Compagnie. — De ces différents *Mémoires* se dégage aussi ce fait, c'est qu'en Portugal, quelque soit l'écrivain, quel que soit le sujet traité, on trouve toujours trois qualités, qui sont comme le caractère distinctif de cette nation : le coloris du style, la note poétique et la préoccupation constante de la patrie.

A. LOISEAU,

Président de la 2e classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AVRIL, DES 7 ET 16 JUIN 1882.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU DIMANCHE 23 AVRIL 1882.— *Présidence de* M. BOUGEAULT. — En annonçant la séance publique (voyez ci-dessus, page 57), nous avons dit que nous donnerions ultérieurement le compte rendu plus étendu de cette solennité. La réunion a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de la société d'Encouragement pour l'industrie nationale, place Saint-Germain des Prés, à deux heures très précises, sous la présidence de M. BOUGEAULT, président. Siégeaient au bureau : M. BOUGEAULT président, BARBIER, président honoraire, Procureur général à la Cour de Cassation, LOUIS-LUCAS, vice-président, VAVASSEUR, vice-président adjoint, Gabriel DESCLOSIÈRES, secrétaire-général, Gustave DUVERT, secrétaire-général adjoint.

On remarquait dans l'assistance et groupés dans l'hémicycle derrière le bureau : MM. LOISEAU, D'AURIAC, CAMOIN DE VENCE, dont les lectures étaient portées à l'ordre du jour. M. NIGON DE BERTY, ancien président, BERTHIER, doyen, colonel FABRE, CARRA DE VAUX, anciens présidents, Paul ODENT, DELATTRE-LENOEL, DUFOUR, PINSET, POUGNET, PRAROND, DE LA BRUNETIÈRE, Prosper PEIN.

Le Discours d'ouverture, prononcé par M. le Président BOUGEAULT, (voir p. 58) a été suivi du compte-rendu des travaux présenté par M. le Secrétaire-Général, Gabriel DESCLOSIÈRES, (voir p. 63). Le rapport sur la Distribution des Médailles, rédigé et lu par M. LOISEAU, a précédé l'audition des lectures portées au programme (voir p. 117) et qui ont été enten-

dues dans l'ordre suivant : *La Saint-Charlemagne, ses origines historiques*, par M. d'Auriac. — *Le Bouclier d'Achille*, fragment de la traduction en vers de l'Iliade d'Homère, 18e chant, par M. J. C. Barbier. — Notice sur M. le comte de Bussy, décédé administrateur de la *Société des Etudes historiques*, par M. Louis-Lucas. — *Deux femmes de lettres au* xvie *siècle*, par M. Camoin de Vence. — *Pages et Laquais* (1484-1745), par M. Léon Hilaire, membre correspondant (Toulouse), lu par M. Georges Dufour.

L'auditoire a prouvé par de fréquents applaudissements que ces différentes lectures avaient été bien choisies pour occuper les heures d'une réunion qui paraîtrait un peu longue au public si tous les mémoires ou rapports ne présentaient qu'une monotone et sévère leçon d'histoire. A 4 heures 1/2, la séance était levée. Les félicitations adressées au bureau par plusieurs personnes éminentes étrangères à la société, sur l'organisation et la tenue générale de la séance publique prouvent que la *Société des Etudes historiques* doit s'attacher, de plus en plus, à varier les éléments du programme des lectures et à limiter la tenue de cette séance dans le délai maximum de 2 heures 1/2.

Le soir, selon la bonne coutume, un banquet confraternel réunissait des membres de la société au nombre de dix-neuf sous la présidence de M. Bougeault. Plusieurs toast ont été portés. Le premier par M. le président Bougeault, en ces termes :

Messieurs et chers Confrères,

« J'ai l'honneur de vous proposer un toast à la prospérité de notre *Société des Etudes historiques*. Je l'adresse en même temps à tous les membres, présents et absents, de la société. Si un deuil récent, la perte de notre estimé et regretté Administrateur, attriste aujourd'hui notre réunion annuelle, nous devons pourtant nous réjouir de voir notre société aussi vivante que jamais : vivante par l'activité et la variété des travaux dus à votre concours ; mais vivante surtout par l'énergique initiative et le dévouement éclairé de notre cher Secrétaire général, lequel remplit si bien, outre ses fonctions ordinaires, celles d'administrateur, par un intérim qui menace de se prolonger. Puisse-t-il ne pas se décourager de nous être utile. Sans lui, sans son intervention aussi habile que dévouée, à laquelle est venue s'adjoindre celle de notre excellent Vice-Président, M. Louis-Lucas, notre société aurait subi, après la mort inopinée de M. le comte de Bussy, un temps d'arrêt et des difficultés qui nous eussent été

très préjudiciables. Je tiens donc à adresser à M. JORET-DESCLOSIÈRES nos remerciments les plus vifs, notre sincère reconnaissance, tout en espérant qu'il nous prodiguera longtemps encore son intelligente activité pour tout ce qui concerne les intérêts de notre société.

» Messieurs, si j'ai écrit ces paroles, c'est que j'ai voulu préciser ma pensée, qui est, je n'en doute pas, l'écho de la vôtre, et en conserver l'expression, si vous le voulez bien, dans le compte rendu de ce banquet confraternel ».

Ce toast est accueilli par de vifs applaudissements.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a remercié M. le Président et ses collègues en ces termes : « Je suis extrêmement sensible aux paroles obligeantes que vient de m'adresser M. le président BOUGEAULT, en son nom et au nom de la *Société des Etudes historiques*. Membre de cette compagnie depuis 1858, je lui ai voué la plus grande affection. Attiré par l'intérêt de ses travaux, j'ai été retenu dans ses rangs, par le bienveillant et cordial accueil que j'ai rencontré chez mes excellents collègues. Et si j'ai été assez heureux pour leur rendre quelques services, il me sera très agréable de continuer cette utile collaboration ; j'acquitte presque une dette de reconnaissance. Puis-je oublier qu'à mes débuts j'ai rencontré dans notre compagnie, deux hommes qui ont encouragé mes premiers essais avec la plus amicale bienveillance. Nous avons perdu l'un d'eux, érudit de grand cœur et de haut savoir dont la mémoire nous est restée chère : Ernest BRETON; l'autre après des services éminents rendus à notre Société après avoir par trois fois occupé le fauteuil de la présidence, est aujourd'hui notre président honoraire : M. BARBIER. La *Société des Etudes historiques* professe le culte du souvenir et se réjouit dans le présent des distinctions obtenues par ses membres, aussi s'est-elle associée aux satisfaction que M. BARBIER a éprouvées de son élévation à la haute magistrature de Procureur général à la Cour de Cassation. Permettez-moi donc, en remerciant M. BOUGEAULT de son aimable intention, et en portant un toast à la *Société des Etudes historiques*, de ne pas séparer dans ma réponse mes initiateurs dans notre Société, MM. Ernest BRETON et BARBIER, d'adresser à l'un un pieux souvenir, à l'autre un affectueux et reconnaissant témoignage de bonne confraternité. »

M. BARBIER a répondu : « Messieurs, le toast de notre Secrétaire général me va au cœur, il réveille de bons et chers souvenirs de jeunesse et de camaraderie ; oui nous aimions et estimions grandement Ernest BRETON

qui nous le rendait bien. Certes, il eût été heureux de la distinction qui m'a été récemment conférée, je remercie notre Secrétaire général et ami M. Gabriel DESCLOSIÈRES des termes dans lesquels il s'est exprimé en Séance publique et ici sur ma nomination de Procureur général. Je suis extrêmement touché des preuves de sincère confraternité qui m'ont été données en cette circonstance par la *Société des Etudes historiques*, je l'en remercie et m'associe comme vous tous, mes chers collègues, à sa prospérité. »

De chaleureux applaudissements accompagnent ces paroles.

MM. D'AURIAC, BARBIER, DESCLOSIÈRES ont dit ou lu diverses pièces de prose et de poésie. M. BARBIER est prié de vouloir bien communiquer pour la chronique, afin qu'il en reste trace dans le souvenir de ses collègues, sa pièce : *Un voyage en wagon.*

SÉANCE DU 7 JUIN 1882. — *Présidence de* M. LOUIS-LUCAS, Vice-Président. — Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. DUVERT, est lu et approuvé.

M. LE PRÉSIDENT informe la Société qu'il a reçu deux volumes contenant les Mémoires de l'Académie royale des lettres, sciences et arts de Modène. — M. D'AURIAC est désigné comme rapporteur.

M. LOISEAU a écrit pour demander que son rapport sur deux publications récentes relatives à l'histoire du Portugal, figurât à l'ordre du jour de la séance du 16 juin.

M. BOUGEAULT s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Il se trouve en ce moment avec son fils dont il avait été séparé neuf ans. Sa lettre contient de curieux détails sur la situation de son fils qui occupe des fonctions judiciaires en Cochinchine.

M. LOUIS-LUCAS a reçu de M. JORET-DESCLOSIÈRES, deux lettres : l'une contenant la composition du prochain numéro de l'*Investigateur*, dans lequel se trouvera la notice de M. NIGON DE BERTY sur l'ouvrage de M. CLERGIER ; l'autre rappelant la démarche faite par M. LUCAS et par lui au Ministère de l'Instruction publique pour obtenir, comme les années précédentes, l'allocation de 300 francs. — Il a été répondu par le Ministère que l'allocation avait été décidée en principe.

M. COMBIER de Laon envoie un ouvrage : *La justice criminelle à Laon pendant la Révolution de* 1789 *à* 1800. La Société prie M. LOUIS-LUCAS de faire le rapport sur ce travail pour la prochaine séance.

M. POUGNET écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, et annonce son départ pour le Midi.

M. LE PRÉSIDENT a reçu le dernier bulletin de la *Société historique et archéologique du Périgord*. M. DUFOUR est nommé rapporteur.

La société a également reçu une lettre de M. Constantin DE NETTANCOURT, remerciant la société de la récompense qui lui a été décernée et particulièrement M. le Colonel FABRE d'avoir ouvert l'avis de distribuer trois médailles d'argent dont l'une lui a été attribuée.

Une lettre de M. VALLÉE (Georges, François, Edmond) Vice-Président du Conseil de Préfecture du Finistère, officier d'Académie, demeurant à Quimper, et qui adresse des renseignements complémentaires sur sa notice individuelle.

La *Société des Etudes historiques* invite, à ce propos, les membres titulaires, résidants et correspondants ainsi que les associés libres, à réviser avec soin la liste biographique et bibliographique, insérée à la fin du numéro de Novembre-Décembre 1881, et à faire parvenir au Secrétariat toutes les rectifications ou additions nécessaires.

M. le Colonel FABRE se fait l'intérpréte de ses collègues pour remercier M. LOUIS-LUCAS de ses soins et de ses démarches pour le bien de la société.

Il dépose en même temps deux brochures qu'il a reçues et à l'occasion desquelles il se propose de lire prochainement un rapport. Ces deux brochures ont pour titre : l'une, *Recherches pour retrouver la station de Prætorium*, et l'autre : *Oppidum gaulois de Châteauvieux.*

M. MARBEAU offre à la société le texte de la Conférence qu'il a faite le 26 février dernier à l'Assemblée générale de l'Association corrézienne sur TREILHARD, jurisconsulte, né à Brives. Il demande s'il n'y aurait pas quelque intérêt pour la Société à faire l'échange de ses publications avec celles de la Société corrézienne. Il s'appuie pour formuler cette demande sur l'échange fait avec le bulletin de la *Société historique et archéologique du Périgord*.

M. LOUIS-LUCAS estime qu'il y a un grand intérêt à développer ces échanges. Les publications des Sociétés qui sont en rapports avec la *Société des Etudes historiques* sont toujours lues avec beaucoup de soin et deviennent souvent même l'objet d'un utile commentaire.

M. NIGON DE BERTY, comme M. LOUIS-LUCAS, s'associe à l'idée d'échange proposé par M. MARBEAU et rappelle l'usage établi de faire un rapport sur toutes les revues adressées à la société.

M. Lucas ajoute que ces rapports se font généralement lorsqu'on a reçu toutes les publications formant le volume complet de l'année.

M. Rouxel fait hommage à la société d'un ouvrage qu'il a annoté et qui est intitulé : *Lettres du Commissaire Dubuisson au marquis de Caumont* (Mémoires secrets du xviiie siècle, 1735-1741). Il s'excuse en même temps de ne pouvoir assister plus souvent aux séances de la Société.

M. Marbeau est désigné pour faire le rapport sur cet ouvrage.

M. Duvert parle de l'intérêt très considérable que présente le travail de M. Rouxel. Il vient fort à point combler une lacune qui existe dans l'histoire de la 1re moitié du xviiie siècle, telle qu'elle ressort du journal de Barbier. Il y a dans ces lettres du Commissaire Dubuisson des renseignements extrêmement précieux, et M. Rouxel, en publiant son ouvrage, a rendu un véritable service à la science historique.

M. Camoin de Vence transmet à la Société les regrets de M. Paul Odent pui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, dans laquelle il devait lire un rapport.

M. David demande à prendre la place de M. Odent, dans l'ordre du jour, et lit un des extraits d'une histoire de la Littérature orientale qu'il prépare en ce moment. Cet extrait concerne Sadi, le poète persan, auteur célèbre du Gulistan, (le parterre de roses). Deux morceaux de poésie de Sadi, traduits en vers par M. David, sont extrêmement goûtés par la Société, qui témoigne au lecteur du charme que ses beaux vers d'une si riche coloration lui ont fait éprouver.

M. Lucas fait remarquer la ressemblance d'idées qu'il y a par instants entre les strophes si bien traduites du poète persan et les quatrains de Pibrac.

L'étude de M. Jules David est renvoyée au Comité du Journal.

M. David informe la Société qu'il lui lira bientôt un travail sur Marivaux, où il montre combien l'auteur de Marianne a été surfait.

M. Louis-Lucas prie M. David de faire le rapport sur un ouvrage de M. Tolra de Bordas intitulé : De l'éloquence française au xixe siècle.

M. le Président lit ensuite : *la Danse macabre à Rouen* de M. de Vaudichon. Ce travail rempli de curieux détails et de descriptions pittoresques est renvoyé au Comité du Journal.

Il est également donné lecture d'une partie du Manuscrit de M. du Sein : *le Théâtre français au Moyen-Age*.

M. DUFOUR lit ensuite deux de ses silhouettes contemporaines : M. Arsène HOUSSAYE et M. Octave FEUILLET. La Société félicite l'auteur de ses appréciations littéraires.

SÉANCE DU 16 JUIN 1882. — *Présidence de* M. LOUIS-LUCAS, vice-Président. — Le procès-verbal de la séance du 7 juin, rédigé par M. Dufour, est lu et adopté.

M. DUVERT annonce que M. JORET-DESCLOSIÈRES l'a chargé de témoigner à ses collègues le regret de ne pouvoir assister à la réunion.

M. FABRE de NAVACELLE présente les excuses de M. MARBEAU.

M. le PRÉSIDENT informe la Société qu'il a reçu de M. le Ministre de l'instruction publique le mandat représentant l'allocation annuelle. Des remerciements seront adressés au Ministère.

M. FABRE communique une lettre de M. DE NETTANCOURT relative au Journal de l'Estoile au sujet de Ravaillac et de l'origine du supplice connu alors sous le nom de *Genevoise*.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu :

Le 41e volume de la *Société des Antiquaires de France ;*

Trois numéros du bulletin de la *Société hispano-portugaise de Toulouse*, 1881. Fête du centenaire de Calderon, etc.

M. LOISEAU donne lecture d'un intéressant rapport sur deux publications récentes relatives à l'histoire du Portugal :

1° *Traduction de la réfutation de Grotius* (*Mare liberum*) du docteur Séraphin de Freitas, par M. Guichon de Grandpont ;

2° *Les Portugais en France et les Français en Portugal*, par M. Rolland Francisque Michel.

Le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

M. Paul ODENT présente un rapport sur une publication italienne intitulée: *Miscellanea di Storia italiana*. XXe volume. Ve de la 2e série. Turin, 1881.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. ODENT, et le rapport vivement applaudi est renvoyé au Comité du Journal.

M. Georges DUFOUR communique quelques-unes de ses silhouettes contemporaines :

1° M. Alfred Naquet ; 2° M. Edmond About ; 3° Ferdinand de Lesseps.

L'auteur reçoit les félicitations de ses collègues sur la vérité des portraits et le charme de la forme qui leur est donnée.



M. Camoin de Vence lit une note sur le *Journal manuscrit de la maladie et de la mort de Louis XIII,* par Antoine, garçon de la chambre du Roy.

L'auteur de la note fait ressortir d'une manière saisissante la contradiction qui existe entre le récit d'Antoine, emprunt d'un cachet de vérité incontestable, avec l'opinion émise par Saint-Simon sur le caractère de Louis XIII et l'affection que lui portait Anne d'Autriche.

M. Camoin de Vence est vivement applaudi et félicité.

Le renvoi au Comité du Journal est voté à l'unanimité.

M. Fabre de Navacelle lit une note sur les principes de l'empereur Napoléon à propos de l'Instruction publique en France, souvenirs de M. Villemain.

Le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

CORRESPONDANCE.

UNE EXCURSION AU PÉROU.

M. le colonel FABRE a bien voulu communiquer à la *Société des Etudes historiques* la très intéressante lettre en date du 29 mars 1882 qu'il a reçue de son fils officier de marine.

Le Callao, 29 mars 1882.

Je suis arrivé ce soir d'une excursion de deux jours avec le commandant de Fesigny, MM. Lapied et Jan : nous étions allé à Chiela.

C'est un voyage qui vaut vraiment la peine d'être fait que celui de ce chemin de fer de Chiela. Nous sommes partis, hier matin à 7 heures, du Callao, après avoir télégraphié au train Transandin de nous attendre : cela, tu le vois, se passe en famille. Nous avons en effet trouvé le train à Sima, nos billets tout prêts, et nous n'avons eu qu'à nous installer dans le wagon américain où nous étions presque seuls

Jusqu'à San Bartholome (1500 ^{m} d'altitude), la pente atteint souvent 4 °/$_{0}$; mais il n'y a ni ouvrages d'art ni courbes remarquables. On file entre des plantations de cannes à sucre et de ricin, en suivant presque constamment les rives du Rimac.

A San Bartholome, on trouve le premier V (rebroussement); c'est-à-dire, que le zigzag à faire est trop raide pour que l'on puisse tourner, et que le train revient sur ses pas en changeant de ligne. Un peu après la station, la ligne est coupée par un éboulement : celui-ci, heureusement a bloqué un train de l'autre côté, en sorte que nous pouvons continuer notre voyage après avoir perdu une heure et demie pour transporter les marchandises d'un train à l'autre.

A partir de ce moment, la ligne est vraiment splendide: tantôt accrochée à mi-hauteur des montagnes à pic ; tantôt, passant sur des ponts en fer, d'une légèreté élegante, au-dessus de gorges profondes à donner des frissons. Le tracé est d'une hardiesse extrême ; les zigzags en V se trouvent à chaque instants ; on saute d'une rive à l'autre du Rimac pour chercher des montagnes moins à pic : il y a jusqu'à trois tunnels au-dessus l'un de l'autre. Le pont le plus remarquable est celui du Verugas ; de 175

mètres de long et 90 mètres au dessus d'un affluent du Rimac; les courbes ont jusqu'à 120 mètres de rayon : il en est ainsi surtout dans une partie du chemin nommée : Quebrada negra. — Quebrada veut dire gorge paraissant une coupure : c'est-à-dire que, dans ce parcours, le Rimac est encaissé entre deux montagnes à parois verticales de 1500 mètres de hauteur.

On continue à monter en se servant de la vallée d'un affluent. — Au sortir de cette vallée, nous étions tous sur le balcon du wagon à regarder, quand le train s'arrête : un éboulement venait de se produire juste devant nous en coupant la voie, et l'on nous dit qu'elle ne sera pas déblayée avant une heure avancée de la nuit (il était alors 4 h. 40) mais que la station de San Mateo était à trois kilomètres, et que, là, nous pourrions attendre. Nous partons bravement pour San Mateo. — Arrivés là, on nous dit qu'il n'y a pas d'hôtel, et que nous ne trouverons pas à diner : là dessus, arrive le conducteur du train qui nous dit qu il ne sera pas à Chiela avant minuit. Un « ah ! zut ! » peu parlementaire, mais général, accueille cette nouvelle.

Alors un des passagers vint à nous et nous dit que Chiela n'était pas très loin, et qu'on pourrait facilement y aller à pied; que, si nous voulions, il nous servirait de guide : la vérité est qu'obligé d'arriver à Chiela, il avait une peur bleue des voleurs, et n'était pas faché d'aller de compagnie. Après nous être consultés, nous acceptons, et, après avoir chargé nos révolvers, nous prenons la file indienne, en marche sur Chiela. Nous passons le pont de l'Infernitto; il est vraiment admirable, ce pont d'une centaine de mètres de long entre deux tunnels percés dans des murailles à pic de 1,000 à 1,200 mètres de haut au-dessus du Rimac ; à la hauteur du pont, est une caverne d'où sort une rivière aussi puissante que le Rimac, et tombant de 60 mètres de haut : tout cela est vraiment splendide ! — Il ne faudrait pas être sujet au vertige pour passer ce pont, qui se compose de traverses distantes de 1 mètre environ avec une planche de 20 centimètres au milieu. Heureusement personne ne l'était parmi nous A un certain moment, nous quittons la voie pour prendre le chemin des mules. — Tout à coup, nous ne nous trouvons que quatre. — On crie, on appelle ; et bientôt nous voyons le commandant de Fesigny soutenant M. Lapied qui était pris du *soroche* ou mal des montagnes, et qui voulait se coucher sur le chemin et y dormir. Il commençait à faire nuit et froid ; ce n'était pas plaisant du tout. Quand nous voulons repartir, Jan fait la même chose ; je lui prends le bras et nous nous mettons lentement en marche. La route était parfois très rude, et tous les 50 mètres, il fallait nous arrêter pour laisser

souffler nos deux Sorocheros. Heureusement, il faisait un splendide clair de lune, et dans nos moments d'arrêts, nous pouvions admirer la gorge dont nous suivions le fond; le spectacle était vraiment féérique !

Notre guide, à son tour, pouvait à peine marcher seul, quoiqu'il nous eût dit qu'il venait tous les deux jours à Chiela ; nous restions donc trois valides sur six : c'était dur quelquefois, quand un des malades s'asseyait et qu'il fallait le faire lever. — Enfin, à 9 heures du soir, nous arrivions à Chiela après avoir fait 13 kilomètres en 4 heures ; j'avais dû porter M. Lapied pour lui faire franchir une sorte de mur qui barrait le chemin de traverse que nous suivions.

Enfin nous arrivons à l'hôtel (4,100 mètres d'altitude), où le feu et un dîner mauvais, mais chaud, remettent tout le monde suffisamment sur pied pour que chacùn puisse gagner son lit tout seul. Malgré deux couvertures et mon caban, j'étais gelé dans mon lit.

Ce matin, nous nous sommes levés tous très bien portants, mais fraîchement. Quoiqu'il n'y ait de neige que sur les hauts sommets qui entourent Chiela, et qui sont élevées de 4,800 à 5,000 mètres, il fait froid en comparaison de Lima, et de Callao. — Nous voulions aller jusqu'à Oroya où doit passer la ligne quand elle sera terminée, et qui est à 4,500. Mais nous avons craint le Soroche, et, d'ailleurs, le temps nous manquait; le train de Lima, arrivé de San Mateo à 11 heures 30 de la nuit partait à 7 heures et demie du matin.

Nous avons vu, au retour, cette partie de la ligne que nous ne connaissions pàs, entre Chiela et l'Infernitto et qui est vraiment magnifique d'audace, avec des tunnels en demi-cercle et des ponts entremêlés d'une façon parfois terrible. — nous arrivons à San Mateo sans encombre après avoir encore une fois admiré l'Infernitto: nous étions suivis à petite distance par un train de marchandises et d'ouvriers. En quittant San Mateo, nous filions tranquillement, quand tout à coup le train s'arrête : un éboulement s'était produit sous notre nez, au même endroit que la veille.

Nous donnons immédiatement les coups de sifflet de détresse, et nous faisons machine en arrière pour regagner San Mateo, quand nous apercevons, à 150 mètres de nous, le train de marchandises arrivant à toute vitesse, n'ayant pas entendu nos coups de sifflet. Heureusement, le chef de train était à l'arrière et put faire renverser la marche sur le champ : mais, quand les deux trains se sont arrêtés, ils n'étaient pas à 25 mètres l'un de l'autre ; quel que fût leur flegme, tous les passagers s'étaient levés et avaient encombré les passerelles, mais n'avaient pas pu sauter, heureusement ; car, d'un bord, le train passe à 10 centimètres d'une roche

à pic, et, de l'autre, il y a un précipice de 500 mètres. — Enfin, nous sommes revenus à San Mateo, où nous avons déjeûné de deux boîtes de sardines et d'un pain que nous avons pu dénicher. Le déblaiement de la voie a pris 2 heures, après lesquelles nous avons pu reprendre notre route, qui s'est terminée sans autre incident. J'ai quelques photographies de la route, mais je n'ai malheureusement pas pu trouver de plan du tracé, ce qui aurait été très curieux. Tu vois que je profite de mes derniers moments au Pérou pour tâcher de le connaître. J'aurais voulu faire l'excursion du Clinchamallo sur l'Amazone : mais il y faut 10 ou 12 jours et je n'aurais pu les trouver.

CHRONIQUE.

ARCHÉOLOGIE.

Les sépultures gallo-romaines de la montagne Sainte-Geneviève. — Les journaux annonçaient sommairement, il y a quelques jours, la découverte d'un certain nombre de sépultures sur la place et dans la rue de la Vieille-Estrapade, c'est-à-dire, sur le point culminant du vieux mont, où l'on a déjà trouvé tant de choses appartenant au monde gallo-romain. Ces événements archéologiques n'ont rien que de parfaitement naturel pour qui connaît l'histoire du vieux Paris. Le plateau que couronne aujourd'hui le Panthéon constituait une défense pour l'*oppidum* situé dans l'île et un séjour sûr pour la population gallo-romaine, qui s'y était groupée. Les Romains y avaient donc établi des campements dont on a retrouvé les traces chaque fois qu'on a fait des fouilles dans cette région.

Sous le premier Empire, en exécutant des travaux de nivellement dans le jardin du Luxembourg, on a découvert des monnaies romaines et des statuettes de bronze. Sous le second, lors de l'abaissement du sol de l'ancienne rue d'Enfer, du remaniement du jardin et de la destruction de la Pépinière des Chartreux, on a fait de nouvelles découvertes du même genre. L'ouverture de la rue Gay-Lussac et l'exécution de travaux de ter-

rassement dans l'une des cours du lycée Henri IV amenèrent également d'importantes trouvailles. Tout un établissement de bains a été découvert dans les anciens remblais de la rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Michel et la caisse d'un questeur, ou payeur militaire, renfermant plusieurs centaines de monnaies d'or, à l'effigie des empereurs romains du IIIe siècle, a été défoncée par la pioche d'un terrassier, à quelques pas du Panthéon, dans l'enclos de l'anciene abbaye Sainte-Geneviève.

Ces découvertes établissaient nettement que le plateau était habité par une population militaire et civile, dont les demeures se rattachaient à celles qui couvraient les pentes du coteau, depuis les Thermes jusqu'aux Arènes. Là étaient les *villæ,* dont les jardins, transformés plus tard en clos, ont été l'élément formateur du Paris universitaire, — Clos de Garlande, de Mauvoisin, du Chardonnet, des Arènes, Bruneau, de Laas, etc.

Cet ensemble de population exigeait une ou plusieurs nécropoles ; on en comptait deux principales : le fief des Tombes, sur le plateau, et le lieu des Cendres (*locus cinerum,* Lourcine) dans le vallon de la Bièvre. Le cimetière Saint-Marcel les a remplacées plus tard. Les découvertes funéraires dont on a parlé s'expliquent donc d'elles-mêmes, et si quelque chose doit étonner les archéologues, c'est qu'elles ne soient pas plus fréquentes. Mais les Normands ont tant fouillé et tant pillé !

HISTOIRE DE L'INDUSTRIE.

Le téléphone au fond de la mer. — On vient d'expérimenter au commencement de cette année, à Toulon, un nouveau système de scaphandre, modifié de façon à employer diverses découvertes faites dans ces derniers temps.

Une des glaces du casque est remplacée par une plaque en cuivre dans laquelle est enchâssé un téléphone, de sorte que le scaphandrier, plongé sous les flots, n'a qu'à tourner légèrement la tête pour recevoir des instructions de l'extérieur ou pour rapporter ce qu'il voit et ce qu'il éprouve.

Autrefois, lorsque les plongeurs visitaient un navire sombré, on était forcé de les ramener hors de l'eau, manœuvre toujours difficile et dangereuse, pour qu'ils rendissent compte de leur inspection, et l'on devait leur

donner des instructions longues et détaillées qu'il fallait confier à leur mémoire et à leur intelligence.

Aujourd'hui, un ingénieur en personne ou même le capitaine du bord peut diriger les investigations du scaphandrier ; c'est une véritable conversation qui peut s'établir de la surface au fond de la mer.

Ajoutons que le plongeur, en cas de danger ou d'indisposition, n'avait qu'une cloche d'alarme, expression unique de toutes ses impressions et de tous ses besoins. Avec le téléphone, tout malentendu disparaît, tout danger est signalé, tout appel de secours est bien compris.

Le scaphandrier ne se contente plus de voir, de marcher, de respirer au fond de la mer; aujourd'hui il entend et il parle.

Ces expériences ont donné les meilleurs résultats : tous les scaphandres recevront cette modification, et on adaptera sans doute à quelques-uns d'entre eux un microphone pour développer et renforcer la voix.

PROMOTION DE M. VAVASSEUR DANS L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Les Membres de la *Société des Etudes historiques* apprendront avec une vive satisfaction que M. Vavasseur, notre vice-président adjoint, avocat à la Cour d'Appel de Paris, auteur de traités estimés sur la législation des Sociétés commerciales, adjoint au maire du 2e arrondissement de la ville de Paris, a été récemment promu chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

AVIS CONCERNANT LA LISTE DES MEMBRES POUR 1883.

Chacun des Membres de la Société recevra avec la prochaine livraison de l'*Investigateur*, un extrait de sa notice biographique et bibliographique destinée à la liste de 1883; nos collègues sont priés d'ajouter à cette épreuve toutes les indications complémentaires ou rectificatives qui les intéressent et de la retourner à M. le Secrétaire général.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

Septembre-Octobre 1882.



PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1882

Président	M. BOUGEAULT ✠, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.
Présidents honoraires	M. J. C. BARBIER, O. ❋ ✠ ✿ I, Procureur général à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
	M. Camille DOUCET, C. ❋ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.
Vice-président.	M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.
Vice-président adjoint	M. VAVASSEUR, ❋ Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Maire du IIe arrondissement, rue du Caire, 10.
Secrétaire-général.	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint . .	M. Gustave DUVERT, publiciste, ✿ A, rue des Martyrs, 41-47.
Administrateur.	

TABLE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1882.

Avènement de la Maison de Bragance au trône du Portugal, par M. Eugène D'AURIAC 249

François de Grenaille, par M. Eugène D'AURIAC 260

Saadi ou Sady, par M. Jules DAVID 268

Reines Mérovingiennes et Carolingiennes, par M. DONNEAUD DU PLAN. 275

Rapports sur des ouvrages offerts à la Société des Études historiques :

I. *La Révolution d'Angleterre. — Les Stuart. — Cromwel. — Le Long-Partement*, par M. FABRE DE NAVACELLE 282

II. *Compte-rendu du tome XX, (ou V de la seconde série)*, des *Missellanea distoria Italiana*, par M. Paul ODENT 296

Extraits des procés-verbaux des Séances de la Société des Etudes historiques 303

Chronique : *En chemin de fer. — Train omnibus*, poësie par M. BARBIER . . . 305

Leçons de dessin géométrique, par M. Veyret. Rapport par M. FABRE 308

48e Année. Septembre-Octobre 1882. N° 5.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Le Comité du Journal, au nom de la Société, rappelle que les auteurs restent personnellement responsables de leurs opinions et des jugements qu'ils portent sur les personnages et les faits historiques.

AVÈNEMENT DE LA MAISON DE BRAGANCE

AU TRONE DU PORTUGAL

Parmi les faits intéressants de l'histoire, il n'est pas permis d'oublier celui qui amena la délivrance du Portugal, depuis longtemps opprimé par l'Espagne. On sait que cet Etat, d'abord simple comté vassal de la Castille, devint indépendant, quand Alphonse le Conquérant, fils de Henri de Bourgogne, eût repoussé la suzeraineté de la Castille, et reçu de ses soldats, à la bataille d'Ourique (1139), le titre de roi.

Quatre ans plus tard, les Cortès rassemblés à Laméga, confirmèrent l'élection du roi Alphonse et rédigèrent une constitution: ils y proclamaient l'indépendance du Portugal, et le déclaraient un royaume héréditaire, même pour les femmes, à la condition pour celles-ci d'épouser un seigneur portugais qui ne prendrait le titre de roi qu'après la naissance d'un enfant mâle.

Depuis cette époque, la maison de Bourgogne, descendant d'un arrière petit-fils de Robert, roi de France, n'a cessé de régner sur le Portugal, si ce n'est pendant un intervalle de soixante ans.

A la branche directe, qui occupa le trône depuis 1139 jusqu'en 1383, succéda la branche dite d'Aviz, en la personne de Jean Ier, dit le Grand, fils naturel de Pierre le Justicier.

Disons en peu de mots comment Philippe II, roi d'Espagne, s'empara du Portugal, et comment les Portugais recouvrèrent leur autonomie et leur indépendance.

A la mort du roi Don Sébastien, qui périt malheureusement, mais non sans bravoure, sur le champ de bataille d'Alcacer, en Afrique (1578), le cardinal Dom Henri, grand-oncle du dernier roi, monta sur le trône du Portugal. D. Henri ne règna que seize mois, et, quand il mourut, le 31 janvier 1580, on vit paraître plusieurs prétendants à la couronne. Le roi d'Espagne, Philippe II, fils de Charles-Quint et d'Elisabeth de Portugal, alors le plus puissant de tous, décida la question par la force des armes : il se rendit maître du Portugal, au mépris des droits de Catherine, duchesse de Bragance, fille de l'infant Edouard, et nièce du cardinal-roi D. Henri.

A dater de ce moment, le Portugal dut subir le joug espagnol, et cet état de choses dura soixante ans. Philippe II ayant donné l'exemple d'un régime d'oppression, de déprédation et d'affaiblissement systématique, les successeurs de ce prince suivirent cette exemple : ils gouvernaient leur nouvel État comme un pays de conquête.

Les tyrans étrangers n'ignorent pas qu'une nation généreuse ne peut être soumise qu'autant qu'elle est anéantie. Aussi le comte-duc d'Olivarès se faisait-il une loi d'affaiblir la noblesse portugaise, en même temps qu'il écrasait le peuple d'impôts.

Pour rendre la vie au Portugal, il fallait une révolution. De longues souffrances, de cruelles humiliations la préparèrent ; l'année 1640 la vit éclater.

Quelques historiens assurent que bien avant 1640, Richelieu se serait occupé de fomenter une révolution à Lisbonne en faveur de la maison de Bragance ; il aurait employé à ce dessein un certain joaillier, nommé Broual, qui se serait mis en rapport avec Pinto Ribeiro. Quelle que soit la vérité sur ce fait, il est certain que la France ne cessa d'entretretenir à Lisbonne des agents pour opérer une scission entre l'Espagne et le Portugal.

En 1634, Louis XIII entamait une négociation secrète afin d'engager le duc de Bragance à s'emparer de la couronne. Le 20 novembre 1636, le P. Carré écrivait à Richelieu que le Portugal était disposé à

une rebellion contre le roy d'Espaigne [1]; au mois de mai 1538, à la suite d'une émeute importante qui avait éclaté à Evora, Richelieu renouvelait ses tentatives pour opérer un soulèvement des Portugais. Enfin le 15 août de la même année, il expédiait à Lisbonne M. de Saint-Pé [2], chargé d'offrir des forces assez considérables pour rendre l'indépendance au pays.

Mais les Portugais n'avaient pas attendu les incitations du dehors, pour songer à leur délivrance, et déjà quelques nobles seigneurs étaient allés trouver à Villa-Viçosa le duc de Bragance auquel ils avaient proposé d'être leur chef dans l'entreprise.

Descendant direct d'Alphonse, premier duc de Bragance, fils naturel de Dom Jean 1er, roi de Portugal, Jean de Bragance tenait ses droits au trône du mariage du sixième duc de ce nom avec Catherine de Portugal. Constatons en outre que Alphonse, fils naturel du roi Jean Ier, avait été créé duc de Bragance, en 1442.

Pendant la domination espagnole, le duc Jean et le duc Théodose, son fils, n'avaient cessé de protester pour la conservation des droits de leur maison. D. Jean de Bragance avait hérité des sentiments de ses pères: il haïssait les Espagnols, mais il savait combien il était surveillé par la cour d'Espagne. Sa maison, ses grands biens, les droits qu'il avait à la couronne, le rendaient redoutable, et il n'ignorait pas que le ministre espagnol, d'Olivarès, cherchait surtout à l'éloigner de son pays, afin de s'emparer de sa personne.

Quand la noblesse portugaise vint donc lui offrir son appui, le duc de Bragance répondit tout d'abord qu'il n'était point préparé pour de si grands desseins. Redoutant une surprise, il eut l'air de se montrer satisfait d'une existence douce et voluptueuse, et affecta plus que jamais de ne s'occuper que de fêtes et de plaisirs.

On a dit de ce prince que, non seulement il ne fut pas l'auteur de la belle révolution dont il recueillit les fruits, mais encore qu'il la retarda le plus longtemps possible par ses paroles et par ses actes.

---

(1) *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu.* t. VII p. 858.

(2) Instruction au sieur de Saint-Pé, allant au Portugal. — Aubery. *Mémoires pour l'histoire du cardinal, duc de Richelieu.* t. III, p. 759.



Sans doute, D. Jean de Bragance apporta des retards à l'exécution du plan qui avait été conçu, mais ces retards étaient justifiés par l'état de suspicion où la cour d'Espagne le tenait constamment, et d'ailleurs ils assurèrent le succès de la conjuration. En effet, grâce à la prudence du duc, la révolution se trouva coïncider avec le soulèvement de la Catalogne et avec les dispositions hostiles de la France contre l'Espagne. Plus tôt, elle eût été prématurée.

Une femme de cœur et un homme plein de dévouement partagent avec les principaux conjurés la gloire d'avoir travaillé à l'affranchissement du royaume. On peut même affirmer que leurs exhortations et leurs conseils agirent puissamment sur les résolutions du duc.

Cette femme n'était autre que Louise de Guzman, duchesse de Bragance, qui d'Espagnole s'était faite Portugaise, autant par affection que par intérêt pour son époux. Quant à l'homme, c'était Juan Pinto Ribeiro, intendant de la maison du duc. Doué d'une vive intelligence, esprit ardent, cœur vraiment patriotique, Pinto fut l'un de ces agents utiles dont, en politique, les acteurs principaux ne sauraient se passer.

Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue, gouvernait alors le Portugal en qualité de vice-reine. Elle ne s'occupait guère que de représenter dignement le roi catholique ; mais elle avait pour ministre un homme généralement haï et souverainement méprisable, Miguel de Vasconcellos, Portugais de naissance, qui trahissait son pays, en servant les intérêts de l'Espagne.

La vice-reine ayant eu vent qu'il se tramait quelque chose, crut devoir en informer le ministre de Philippe IV, le comte d'Olivarès ; elle lui fit savoir que les partisans du duc de Bragance semblaient vouloir s'agiter. Il fallait arrêter le mal dans sa racine, et d'Olivarès ne trouva rien de mieux que de s'emparer de la personne du duc. Mais pour obtenir ce résultat, il fallait de toute nécessité attirer le duc de Bragance sur le territoire espagnol. Or celui-ci prévenu, et d'ailleurs toujours sur ses gardes, résista à toutes les offres qui lui étaient faites au nom du roi d'Espagne. Sa prudence lui permit de déjouer tous les subterfuges du comte d'Olivarès, et il parvint ainsi à ne pas quitter le Portugal.

Pendant dix mois le complot marcha dans l'ombre avec autant

d'adresse que de bonheur. Aucun des conjurés ne faillit à ses serments ni à la prudence. Leur nombre s'élevait à quarante. C'était beaucoup et c'était peu. Mais on y voyait la fleur de la noblesse, parmi laquelle on comptait l'archevêque de Lisbonne, Rodrigue da Cunha, Pierre et Furtado de Mendoza, Antoine et Michel d'Almeida, Francisco de Mello, Rodrigue de Saa, et plusieurs autres gentilshommes, tous hommes d'honnenr et patriotes, anciens officiers de la maison royale, dont les charges étaient devenues des titres inutiles, depuis que le Portugal avait perdu ses rois naturels.

Le samedi 1er décembre 1640 avait été désigné pour le jour de l'exécution. Peu de sang devait être versé. Une seule victime avait été désignée pour être immolée, c'était le secrétaire d'Etat, le véritable arbitre de l'autorité confiée à la vice-reine, Miguel de Vasconcellos, justement abhorré du peuple. On ne voulait pas déshonorer une aussi belle cause par des cruautés inutiles.

A la veille du jour fixé, on convint de tenir une assemblée dans laquelle les dispositions dernières seraient arrêtées. Mais alors, par une circonstance fortuite, un jeune gentilhomme, Jean da Costa, qu'on n'avait pas jusqu'alors mis dans le secret, se trouva brusquement en rapport avec les conjurés. L'hésitation n'était pas possible. Il fallait ou le tuer ou le convier à prendre part au grand mouvement qui allait se produire. On s'arrêta à ce dernier parti. Malheurensement Jean da Costa parut douter du succès de l'entreprise. Frappé des difficultés qu'il entrevoyait, il prononça même un discours dans lequel il conseillait d'attendre pour agir avec plus de certitude. « Nos maux sont grands sans doute, disait-il ; la tyrannie castillane est exécrable ; les droits du duc de Bragance sont incontestables, et les vœux de la nation sont à lui. Il mérite le trône ; vous pouvez le lui donner aujourd'hui ; mais comment le garantirez-vous demain ? Sans argent, sans armes et sans soldats, comment défendrez-vous ce misérable peuple des dernières fureurs d'une tyrannie à laquelle vous aurez donné de justes motifs de colère ? »

Ce discours, qui contenait assez de solides raisons pour ébranler la confiance de plusieurs conjurés, fut interrompu par des murmures et des cris de fureur. Ils n'arrêtèrent pourtant pas Jean da Costa, qui

termina ainsi : « Seigneurs, pour le succès, il vous faudrait compter sur des miracles. Eh bien ! n'y comptez pas ».

Le résultat de cette délibération fut qu'on aviserait le duc de Bragance d'un nouveau retard jugé nécessaire. Les paroles de da Costa l'avaient rendu suspect ; on pouvait croire à une trahison de sa part. Mais il n'en fut rien, grâce à l'énergie et à l'habileté de Pinto.

Dès qu'il avait vu l'hésitation des conjurés, Pinto avait expédié au duc un courrier qui l'informait des dispositions de l'assemblée, en le priant de ne prêter les mains à aucun retard. Or le jour même où l'avis de son intendant parvenait au duc, celui-ci recevait du comte-duc d'Olivarès un message portant injonction formelle de partir sur le champ pour Madrid.

Etonné et troublé tout à la fois, le duc consulta la duchesse, en laquelle il avait une confiance sans bornes. Louise de Guzman, sœur du duc de Medina-Sidonia, grand d'Espagne et gouverneur d'Andalousie, était une femme douée d'autant d'esprit que de fermeté et de résolution. Passionnée pour tout ce qui était vraiment grand, elle ne cessait de solliciter son époux de reprendre, en vertu de son droit, un royaume qu'on avait enlevé par force à ses ancêtres. Parfois même elle lui faisait voir la facilité de l'exécution, après lui avoir montré la gloire et l'importance du dessein. Enfin elle lui disait qu'il valait mieux mourir vaillamment dans la poursuite d'une couronne que de vivre lâchement dans une soumission indigne de sa condition et de son rang.

Ayant donc écouté très attentivement le duc, elle lui dit aussitôt : « Vous n'avez pas à hésiter un seul instant. Poursuivez vos desseins, et hâtez vos coups. Il n'est plus temps de reculer... A Madrid, vous êtes un traître ; à Lisbonne, vous serez roi... Ecrivez à vos amis qu'en différant d'un seul jour, ils vous perdent et se perdent avec vous... Croyez-moi, il vaut mieux périr en combattant pour un trône que de vivre asservi... Quant à moi, je préférerais être reine une heure que de rester duchesse toute ma vie ».

Ces fières exhortations ne contribuèrent pas peu à affermir le duc de Bragance dans ses projets. Voyant d'un côté la cour de Madrid qui cherchait à l'attirer dans un piége, de l'autre, ses amis qui espéraient

en lui, il jura qu'il ne sortirait du Portugal qu'avec la couronne sur la tête, et instruisit aussitôt les conjurés de ses résolutions.

Mais Pinto n'avait pas attendu la réponse du duc pour agir. Ses conseils, ses affirmations, son assurance avaient triomphé des doutes, des hésitations des seigneurs portugais, et il était parvenu à les ramener tous à des dispositions très arrêtées.

Le jour venu, les conjurés se confessèreut et communièrent. Ils se préparaieut ainsi à mourir en vrais chrétiens ; puis ils se pourvurent d'armes. Les chefs des corporations, chargés de soulever le peuple au moment voulu, avaient pour mission de le tenir en haleine. On avait jugé inutile d'avertir les corporations elles-mêmes, parce qu'on savait avec quelle impatience la population supportait le joug espagnol. Au premier signal, on était certain qu'elle se lèverait tout entière.

Tous se rendirent au palais, la plupart en litière, pour cacher leurs armes. De là, chacun alla prendre le poste qui lui était assigné.

Des mères, des épouses initiées au complot, ne montrèrent pas les terreurs ordinaires aux femmes, car il était dit que dans cette révolution, les femmes devaient remplir un rôle très remarquable. Ainsi la comtesse d'Athoguia, dont les fils sortaient à peine de l'enfance, les aida à se couvrir des armes qui allaient leur devenir nécessaires, et sans verser une larme, après leur avoir donné le baiser marternel, elle dit : « Allez mes enfants, et délivrez votre pays. Si l'âge et le sexe me le permettaient, j'irais partager vos efforts et votre gloire ».

Une noble dame de Lisbonne, dona Filippa da Vilhena arme également ses deux fils, et les encourage en leur disant : « Vous êtes chevaliers, marchez où le devoir vous appelle. Gagnez un trône à votre roi, et rendez la liberté à votre pays ».

Dona Maria de Lencastre et bien d'autres femmes, aussi nobles, aussi résolues, aussi dévouées, agirent de même en exhortant leurs enfants à secouer le joug étranger.

Tout étant prêt, un coup de pistolet tiré par Pinto d'une des fenêtres du palais, donna le signal, à neuf heures précises du matin.

Don Miguel d'Almeida, vieillard de quatre-vingts ans, tombe aussitôt sur la garde allemande, en criant : « Liberté ! liberté ! Vive le roi don Jean IV. » Cette garde surprise résiste peu, et d'Almeida, suivi de ses compagnons, pénètre dans le palais. Alors, se montrant

à un balcon qui donnait snr la place, il s'écrie : « Aux armes, braves Portugais; le duc de Bragance est votre roi lègitime. Vive le roi Jean IV ! Mort aux traitres qui nous ont pris nos libertés ! »

Un immense cri de *liberté* répond à cet appel dans la foule qui était accourue au bruit, et bientôt plus de dix mille hommes prennent les armes. Il n'était pas alors un Portugais qui ne fut prêt à massacrer tous les Espagnols qui auraient été tentés de résister.

Pendant que Miguel d'Almeida attaquait la garde allemande, Georges et Antoine de Mello avec Antoine da Cunha s'étaient jetés sur la garde castillane. Un prêtre marchait à leur tête, tenant un crucifix de la main gauche, et frappant de la droite avec une épée tous ceux qui ne fuyaient pas devant lui.

Dans le palais se consommait la tragédie. Pinto Ribeiro, qui jusqu'à ce moment avait été homme de bon conseil, se montra homme d'action à l'heure du péril. Après avoir donné le signal, il s'était dirigé résolument vers l'appartement de Miguel de Vasconcellos. Mais pour parvenir jusqu'à ce misérable, dont la mort avait été résolue, il fallut se débarrasser, par le pistolet et le poignard, de quelques-uns de ses affidés. Quand on arriva dans sa chambre, son lit défait, encore chaud, prouva qu'il n'était pas loin, et une vieille esclave, menacée de mort, trahit l'asile où il s'était caché. On trouva Vasconcellos blotti dans une armoire, et tellement tremblant de peur qu'il ne put proférer une seule parole.

Antonio Tello déchargea sur lui son pistolet, puis les autres conjurés le frappèrent à leur tour, et le cadavre de l'indigne ministre, jeté par la fenêtre, alla tomber devant la multitude satisfaite de se voir délivrée d'un tyran odieux. Cette sanglante exécution fut suivie des cris : Vive la liberté ! Vive don Jean IV, roi de Portugal !

Tandis que ces choses se passaient d'un côté du palais, la vice-reine, prenant d'abord la révolution pour une simple émeute populaire, voulait essayer de la calmer. Cette princesse, qui devait la vie, ainsi que l'archevêque de Brague, au respect seul de quelques conjurés, engagea d'abord fièrement les seigneurs qui se présentèrent à elle à rentrer dans le devoir. On lui annonça la mort de son ministre, et elle dit que c'était assez d'avoir tué Vasconcellos, et qu'elle obtiendrait du roi le pardon de ce crime. On promet facilement l'impunité

lorsqu'on est dans l'impuissance de châtier. « Madame, lui répondit don Antoine de Ménézès, Vasconcellos ne méritait de périr que par la main du bourreau, et ce n'est pas pour frapper une si vile créature que tant de gens de cœur ont pris les armes. Nous voulons rétablir le duc de Bragance dans ses droits ».

Cette réponse n'ayant pas satisfait la duchesse de Mantoue, qui continuait à protester, don Carlos de Noronha, prit la parole et lui dit avec fermeté : « Rentrez, madame, et n'irritez pas le peuple contre vous ». — « Contre moi, s'écria-t-elle, et que peut-il me faire à moi ? » — « Madame, si vous ne passez pas promptement par cette porte, ajouta Noronha, il peut vous obliger à passer par cette fenêtre ».

La vice-reine dut céder, et bientôt même elle se vit contrainte de signer des ordres enjoignant au gouverneur du château et aux commandants des diverses citadelles de livrer leurs postes, ce à quoi tous se soumirent sans opposer aucune résistance.

La révolution se fit à Lisbonne avec autant de promptitude que d'unanimité, et, le même jour, les magistrats confirmèrent par leur signature le grand acte de l'indépendance nationale. C'est ce qui a fait dire qu'après un arrêt prononcé au nom de Philippe IV, roi d'Espagne, les magistrats siégeant au Palais de justice, jugèrent une autre cause au nom de Jean IV, roi de Portugal. En effet, ce n'était pas une révolution, c'était une véritable restauration qui venait de s'accomplir. Le Portugal avait reconquis son indépendance.

Dès qu'il fut assuré du succès, Pinto adressa un courrier au roi pour l'engager à venir sans retard. Le lendemain, Pierre de Mendoça et Georges de Mello partirent pour Villa-Viçosa ; ils allaient également prévenir le roi et hâter sa venue. Mais Jean IV, malgré son apparente indifférence, n'avait pas attendu leur arrivée : il était parti avec le comte de Vimioso et le marquis de Ferreira, et partout, sur son passage, il était accueilli avec enthousiasme. Toutes les campagnes, toutes les villes voulaient saluer le nouveau roi, car chacun voyait en lui l'image de la patrie renaissante.

Sans attendre qu'il pût entrer dans sa capitale, avec un appareil royal, Jean IV se rendit en toute hâte à Aldea-Galega, où il se jeta dans une barque qui le transporta sans retard à Lisbonne. Est-il besoin de dire qu'il y fut reçu par un peuple ivre de joie ?

La révolution s'était accomplie le samedi 1er décembre, et dès le jeudi suivant, à neuf heures du matin, le nouveau roi mettait le pied sur le quai de Lisbonne. On aurait pu croire que Jean IV aurait rencontré quelques obstacles ; mais il n'en fut rien. Le reste du royaume imita rapidement la capitale, et les châteaux-forts se rendirent, sans que nul commandant osât seulement se défendre.

Ajoutons que cette révolution, légitime dans son principe, si rapide dans sa marche et si peu sanglante dans ses développements, fut entièrement décisive et durable dans ses effets. Tous les souverains de l'Europe accueillirent les ambassadeurs de Jean IV et reconnurent ce prince (1). Un seul se montra récalcitrant, ce fut le pape Urbain VIII, qui, malgré toutes les négociations et tous les mémoires présentés en faveur du nouveau roi, refusa l'investiture. Heureusement que l'on savait déjà s'en passer. Les Indes et l'Amérique s'affranchirent avec empressement de la domination castillane. Enfin de tous les pays qui avaient suivi la destinée du Portugal, l'Espagne ne put conserver que la ville de Ceuta, en Afrique.

A peine en possession du trône, Jean IV voulut faire consacrer sa royauté, afin de rendre sa personne plus auguste aux yeux du peuple. La cérémonie de son couronnement eut lieu le 15 décembre, et ce fut une fête nationale, à laquelle cependant il manquait une personne, la jeune reine. Dona Louisa de Guzman n'avait pu assister à cette grande et belle cérémonie. Mais dix jours après, à la fête de Noël, le roi se rendit auprès de sa noble compagne, et il put la ramener dans Lisbonne avec l'infant don Théodose, son fils, alors âgé de huit ans, et les deux infantes D. Catherina et D. Juana.

Le 28 janvier 1641, Jean IV convoqua les Etats du royaume qui examinèrent ses droits à la couronne, et, par un acte solennel du 5 mars de la même année, il fut reconnu pour véritable et légitime

(1) Le 6 mars 1641, Louis XIII écrit au roi Jean IV que le sieur de Saint-Pé, consul de la nation française à Lisbonne, a reçu l'ordre de partir promptement. Il doit faire savoir au nouveau roi de Portugal et aux principaux du pays que la France est disposée à leur accorder toute l'assistance qu'il sera en son pouvoir de leur donner. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, t. VI p. 769. — Aubery *Mémoires* t. V, p. 5.



roi de Portugal, comme descendant par sa mère de l'infant Edouard, fils du roi Emmanuel, à l'exclusion du roi d'Espagne, qui ne descendait de ce roi que par une fille, exclue de ses droits à la couronne, comme ayant épousé un prince étranger.

Cet acte important, publié à Lisbonne le 23 mars 1641, fut aussitôt traduit en français et imprimé la même année à Paris par ordre des ambassadeurs du roi D. Jean IV près de Louis XIII. Il parut chez Sébastien Picquet, rue Saint-Jacques, sous ce titre : *Résolution prise en l'Assemblée des Estats de Portugal, en faveur de très haut et très puissant prince le Roy Dom Jean IV du nom. Traduit fidèlement sur l'impression portugaise par François de Grenaille, sieur de Chatoumières.*

C'est un document d'autant plus précieux pour l'histoire qu'il est extrêmement rare et peu connu. Non-seulement il détaille avec la plus grande exactitude les droits de la maison de Bragance, mais encore il donne la liste complète des députés qui signèrent cette noble et fière déclaration.

En attendant que nous puissions la publier, selon notre désir, nous demandons la permission de présenter au lecteur l'écrivain qui se chargea de la faire connaître en France.

EUGÈNE D'AURIAC.

FRANÇOIS DE GRENAILLE.

François de Grenaille, sieur de Chatounières, naquit en 1616, à Uzerche, dans le Bas-Limousin. Elevé à Bordeaux chez les Bénédictins, il se fit assez remarquer des religieux pour être envoyé à Agen, où il devait se livrer à des travaux d'érudition. Mais bientôt, convaincu que la vie monacale ne lui convenait nullement, il jeta le froc aux orties.

Arrivé à Paris, sous le patronage de M. de Frémin, « conseiller du roi et intendant en Angoumois, haut et bas pays limosin », Grenaille voulut mettre à profit les études qu'il avait faites, et pensa arriver à la gloire en se faisant auteur. Eut-il tort? Eut-il raison ? C'est ce dont on jugera, après avoir lu les quelques lignes qui vont suivre.

Nous n'avons pu voir tous les ouvrages qui furent composés par Grenaille; mais nous pouvons dire qu'il publia presque simultanément :

1° *La Place Royale*, où il fait l'éloge du roi, à propos de la statue qui lui fut élevée par l'ordre du cardinal de Richelieu. Ce premier ouvrage est suivi de pièces diverses en vers latins et français sur le même sujet.

2° *L'Innocent malheureux* ou *la mort de Crispe*, tragédie qui ne paraît pas avoir été représentée, mais que les frères Parfait n'ont pas jugée indigne de figurer dans leur Histoire du Théâtre français.

3° *Gustavus Adolphus, rex Sueciæ semper augustus ac triumphator.. redivivus*, poème latin en l'honneur de Gustave-Adolphe, tué en 1633 à la bataille de Lutzen. -- L'auteur en donna une traduction, ou plutôt une imitation en vers français, sous ce titre : *Le Roy de Suède ressuscité (sic.)*

Tous ces ouvrages avaient été publiés en 1639, chez Jean Paslé, et le dernier avait été dédié au duc Bernard de Weimar. Mais celui-ci ayant été tué à Neubourg-sur-le-Rhin, le 8 juillet 1639, Grenaille, sans perdre de temps, composa un *Discours funèbre sur la mort du duc Bernard de Weimar*, lequel fut bientôt suivi de stances intitulées: *La France en deuil*, et d'un *Eloge du duc*.

Quelques critiques accueillirent ces dernières compositions du jeune auteur. Cependant elles trouvèrent un assez grand nombre d'admirateurs pour qu'on crût nécessaire de les reproduire dans *Le Soldat Suédois, racontant tout ce qui s'est passé en Allemagne depuis la mort du roy de Suède jusqu'à présent* (1).

Infatigable au travail, doué d'une imagination assez vive, mais d'un esprit assez médiocre, Grenaille qui empruntait peut-être un peu trop à ses premières lectures, fit paraître de 1639 à 1640, un ouvrage en trois volumes, *l'Honnête Fille*, dans lequel il disait avoir représenté une des plus belles princesses du monde. Deux ans après, il publiait encore *l'Honnête Veuve*, qui nous est inconnue, et *l'Honnête Garçon*, ouvrage destiné à l'éducation du Dauphin, et enseignant « l'art de bien élever la noblesse à la vertu, aux sciences et à tous les exercices convenables à sa condition ».

Tout fier des succès qu'il obtenait par des publications qui se suivaient avec une telle rapidité, l'auteur ne doutait pas qu'il les dût à son seul mérite, tandis qu'on ne recherchait en réalité ses livres qu'à cause des illustres personnages qui lui prêtaient l'appui de leur nom. Sa suffisance était telle qu'après avoir obtenu le patronage de la duchesse de Rohan, de Mademoiselle de Bourbon et du Dauphin, il osa dédier, en 1641, à la reine de la Grande-Bretagne un livre intitulé : *Les Plaisirs des Dames*, divisé en 7 parties : le Bouquet, le Cours, le Miroir, la Promenade, la Collation, le Concert, le Bal. Cet ouvrage, qui est encore recherché des bibliophiles, à cause de sa singularité, est orné du portrait de l'auteur, avec cette légende : *Sic mortales immortales evadimus*. Au dessous on lit :

---

(1) Le *Discours* se trouve à la page 460 de l'Ouvrage, et l'*Eloge* suit, à partir de la page 497. Paris, 1642 in-8°.



Franciscus de Grenaille, Dominus de Chatounières, natus Uzerchii in Lemovicibus, Burdigalæ tantum non mortuus, renatus Aginnis Parisiis immortalis, ætatis anno 24, æterni regni 1640.

Ainsi Grenaille, à peine au début de la vie, se croyait digne de prendre place parmi les immortels. Une pareille prétention était tellement hors de toute mesure que chacun se mit à plaisanter le jeune seigneur de Chatounières, et plus tard Gabriel Guéret (1) ne craignit pas de le traiter comme Boileau avait traité Chapelain. Il le couvrit de ridicule, en lui faisant adresser par Balzac ces mordantes paroles :

« C'est à vous maintenant à répondre de vos ouvrages ». Puis, parcourant tous les titres : « Bons Dieux, s'écria-t-il, que d'honnêtetés ! Il ne vous manquait plus, après votre *Honnête Fille*, votre *Honnête Garçon* et votre *Honnête Veuve*, que d'avoir encore fait l'*Honnête Homme* et l'*Honnête Femme* (2), vous nous auriez comblés de toutes les honnêtetés du monde... Qu'un livre ait quelque air de nouveauté, vous le contrefaîtes aussitôt, et croyez mériter beaucoup du public, quand vous avez fait une méchante copie de quelque excellent original.... On vous laisse votre *Sage résolu*, en faveur de Pétrarque que nous honorons (3), et l'on veut bien encore vous laisser votre *Relation de la Révolution de Portugal* (4), à la charge d'en ôter votre portrait, dont l'inscription est trop fanfaronne pour un auteur comme vous. Si vous n'aviez marqué que le lieu de votre naissance, et que vous vous fussiez contenté d'y joindre que vous vous êtes fait moine à Bordeaux, et que depuis vous jettâtes le froc à Agen, on l'aurait souffert. Mais vous y ajoutez que vous vous êtes

---

(1) *La Guerre des auteurs anciens et modernes*, Paris, 1671, in-12.

(2) *L'Honnête Homme ou l'art de plaire à la cour* avait été publié en 1631 par Nicolas Faret, qui fut un des premiers membres de l'Académie française, en 1633. Son livre était une imitation du *Parfait Courtisan* de Balthasar Castiglione. — *L'Honnête Femme* avait été écrite par Jacques du Bosc, qui la fit paraître en 1633.

(3) *Le Sage résolu contre la fortune* est une traduction du livre de Pétrarque : *De remediis utriusque fortunæ*. Le premier volume parut en 1645, et les deux autres de 1650 à 1652. Plusieurs éditions de cet ouvrage suivirent la première ; il y en eut même sous ce titre : *Entretiens de Pétrarque*.

(4) *Le Mercure portugais*, Paris Ant. de Somnaville, 1643, in-8°.

rendu immortel à Paris, c'est un article qui n'a rien de la vérité des trois précédents, et, sous le bon plaisir d'Apollon, il sera rayé».

Grenaille n'était pas poète ; il le reconnaît lui-même quand il dit : « Je ne fais guère de vers » ; cependant nous avons lu de lui quelques pièces qui témoignent d'une grande facilité.

Il n'y avait pas un mort illustre dont il ne voulut parler. Ainsi, après le duc de Weimar et le roi de Suède, et quand il venait de chanter les vertus du marquis de Coislin, il fit un récit des dispositions ordonnées par Louis XIII pour sa sépulture, dans une brochure où il s'étendit longuement sur les cérémonies faites à Saint-Denis, à l'occasion des obsèques du roi [1]. Puis, quelques mois plus tard, au moment de la mort du cardinal de Richelieu, il publia un éloge funèbre du cardinal, dans lequel il racontait la naissance, la vie et la mort de ce ministre [2].

A cette époque vivait un certain Emmanuel Fernandez de Villaréal, capitaine espagnol, qui s'était fait connaître du cardinal, grâce à une généalogie publiée en espagnol [3]. Pensionnaire de Richelieu, fort dévoué à sa personne et grand admirateur de son génie, il crut devoir témoigner tout à la fois de son affection et de sa reconnaissance en faisant paraître un nouvel ouvrage : *El Politico cristianissimo*, qui fut imprimé en 1642 à Pampelune. Dès qu'il en eut connaissance, François de Grenaille s'empressa de traduire du castillan en français cet ouvrage, dont la dédicace fut acceptée par le cardinal Mazarin [4]. Afin de justifier les diverses traductions qu'il faisait successivement paraître, Grenaille s'exprimait ainsi dans son Avertissement : « Je vous fais part en votre langue de ce que vous ignoriez, pour ce qu'il estoit en d'autres idiomes que vous n'entendez pas ».

---

(1) *L'Auguste Convoi* (avec cette signature : Monsieur de Grenaille), Paris, François Beauplet. 1643 in-4°.

(2) *Le Mausolée Cardinal*, dédié à Son Altesse de Monaco. Paris, Jean Paslé, 1643, in-4°.

(3) *Epitome Genealogico del eminentissimo Cardinal Duque de Richelieu*. En Pamplona, Juan Antonio Berdun, 1641, in-4°.

(4) *Le Politique très chrétien, ou discours politiques sur les actions principales de la vie de feu Mgr l'Eminentissime Cardinal duc de Richelieu*. Paris, Toussaint Quinet, 1645, in-4°.

Notre jeune écrivain venait encore de mettre au jour le *Mercure portugais*, après avoir traduit en français la *Déclaration des Etats de Portugal* du 5 mars 1641, lorsque Gaston, duc d'Orléans, le nomma son historiographe. Il fallait, sinon gagner, du moins conserver les bonnes grâces du prince, et Grenaille ne tarda à faire paraître, en 1644, une œuvre nouvelle, *Les Caprices héroïques de Lorédano,* qu'il dédia à son Altesse Royale. « Recevez, Monseigneur, disait-il, le fruit d'une fantaisie égayée, en attendant l'histoire générale et véritable qu'il vous a plu me commander de mettre au jour contre les erreurs de l'imposture ».

Jamais nous n'avons rien vu de cette histoire générale que l'auteur devait écrire ; mais ce qu'il appelait une *fantaisie égayée,* n'était autre que la traduction française d'un ouvrage italien publié en 1643, et déjà fort répandu à Venise. On le connaissait sous ce titre : *Gli Scherzi geniali* (les Badinages plaisants), et il était l'œuvre d'un noble vénitien, Jean-François Loredano, qui venait, depuis peu, d'établir dans sa maison l'Académie des Incogniti, et dont on connaissait déjà plusieurs ouvrages historiques et littéraires.

Mais ce n'était pas assez pour Grenaille de s'être fait connaître en peu de temps comme traducteur des langues italienne, espagnole et portugaise. Il ne lui suffisait pas de s'être montré tour à tour poète, historien, panégyriste et auteur dramatique, il tenait surtout à se placer sous le patronage des femmes. C'est ainsi qu'il publia, en 1640, la *Bibliothèque des Dames* ; l'année suivante les *Plaisirs des Dames,* et, en 1642, un *Nouveau recueil de lettres de dames tant anciennes que nouvelles.* Cependant, malgré tous les appuis qu'il pouvait avoir, il paraît qu'il ne put échapper à la prison. Dans la préface de la 2e partie du *Sage résolu,* publiée en 1650, il nous apprend qu'il fut accusé d'un crime d'Etat, et qu'il courut risque de périr sur l'échafaud.

« Ce n'est pas un ouvrage de cour, mais un fruit de prison d'Etat que je vous offre, lecteur, disait-il. La Bastille et la tour de Montgommery l'ont conçu, et le Palais la voit naître... Je n'ai pas eu de petits remèdes pour me résoudre à toutes les extrémitée des grandes souffrances, pour envisager la mort sans pâlir, et pour ne me pas abandonner moi-même, quand tout le monde m'abandonnait. Enfin

la lumière d'un auguste parlement m'ayant élargi, après avoir reconnu mon innocence, il m'a fallu avoir bien de la résolution pour lutter contre les ennemis domestiques, après avoir terrassé les étrangers. »

De quel crime Grenaille avait-il été accusé ? Rien ne le fait savoir ; mais, si le 17 mai 1642, il pouvait dire à son protecteur, l'intendant de Frémin : « Je ressens à Paris les grâces que vous m'avez faites à Uzerche », quelques années plus tard, il se plaignait amèrement de la cour et des courtisans.

Ce fut encore en l'année 1642 qu'il publia son ouvrage intitulé *La Mode ou Charactère de la Religion*, qui se termine par ces mots : « Etant obligé de faire bientôt un voyage, je ne puis être plus longtemps à faire un livre. Je dois entretenir mes lecteurs, mais aussi je me dois entretenir moi-même. Ne croyez donc pas que je rompe compagnie ; je ne coupe mon discours que dans le dessein de le renouer. »

Dans quel intérêt faisait-il ce voyage, et comment était-il assez dépourvu pour avoir besoin de *s'entretenir ?* Ce sont encore là des questions auxquelles il serait assez difficile de répondre. Cependant on doit croire à la réalité de ses voyages, car en 1651, il s'exprimait ainsi :

« Comme depuis six ans, j'ai vu la plupart des pays étrangers, tant par mon inclination naturelle de voir le monde que pour des négociations importantes, l'estime que j'avais pour ce grand génie (Pétrarque) s'est beaucoup accrue, quand Arezzo, en Toscane, m'a montré son berceau, Pise son éducation, Naples son crédit auprès des rois, Rome son laurier, et Padoue son tombeau ».

Enfin, après s'être excusé de n'avoir pu, à cause de son éloignement, corriger les fautes d'impression, il termine par ces mots : « Au reste je vous ferai voir dans peu de quelle façon je fus produit sur le théâtre du grand monde, et pourquoi je m'en suis éclipsé volontairement. »

Le dernier ouvrage que nous connaissons de Grenaille a pour titre : *Le Théâtre de l'Univers, ou l'Abbrégé (sic) du monde,* Paris, Anthoine Robinot, 1643. L'auteur parlant d'Uzerche, sa ville natale, dit qu'elle est recommandable par une riche abbaye de l'ordre des

Bénédictins, qui a été possédée par son grand-oncle de la Forest; puis, parmi les curiosités à voir hors des murs de la ville, il cite « Monedière et Chateaunières, lieux célèbres, tant par leur situation, que par le riche bétail qui s'en mène à Paris. » Nous avouons avoir vainement cherché ce lieu de Chateaunières ou Chatounières, dont François de Grenaille se qualifiait seigneur. Nous ferons même remarquer à ce propos qu'après avoir signé simplement *Grenaille*, il avait ensuite presque toujours signé *Chatounières de Grenaille*, prenant ainsi exemple sur Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, qui signait Du Plessis-Mornay, et sur Roger de Rabutin, comte de Bussy, connu sous le nom de Bussy-Rabutin.

Trois ans après la publication de son *Théâtre de l'Univers*, Grenaille refondit entièrement cet ouvrage et le fit paraître en trois volumes in-8°.

On ne saurait dire à quelle époque Grenaille mourut. *La Nouvelle Biographie générale*, publiée sous la direction du docteur Hoefer, dit que ce fut en 1680, sans que rien puisse attester la certitude de cette date. Toutefois on doit croire qu'il existait encore en 1671, époque à laquelle Gabriel Guéret, dans sa *Guerre des Auteurs*, en parle d'une manière peu flatteuse, mais comme d'un auteur vivant. Déjà la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, en son tome VII, avait dit que le nom de Grenaille était « fort peu révéré dans les lettres et discrédité sur le Parnasse. » Mais Samuel de Sorbières l'écrasa complètement par la manière dont il le traita dans son *Sorberiana* :

« Il y avait à Paris, en ce temps-là, dit-il, un certain Grenailles, sieur de Chatounières, Limosin, jeune homme de vingt-six ans, qui décocha tout-à-coup une prodigieuse quantité de livres, dont il nomma les uns : l'Honnête Fille, l'Honnête Veuve, l'Honnête Garçon; les autres la Bibliothèque des Dames. Dans les Plaisirs des Dames, ce que je trouvois de louable était qu'apparemment un homme de cet âge avoit demeuré dans le cabinet, et s'étoit abstenu de plusieurs débauches pour composer des livres. Mais au reste les bonnes choses y étoient fort rares, et ce qu'il y en avoit de bonnes avaient été dites si souvent que ce n'étoit pas grande gloire de les répéter.

Le style étoit assez fade, et faisoit juger de l'auteur qu'il n'écrivoit que pour écrire. »

Quel que soit le peu de mérite littéraire de François Grenaille, disons en terminant qu'on doit lui savoir gré d'avoir publié la *Relation de la révolution de Portugal*, et de nous avoir fait connaître par sa traduction, la *Résolution des Etats de Portugal en faveur du roi D. Jean IV.*

EUGÈNE D'AURIAC.

SAADI OU SADY.

Un hasard heureux pour lui a fait l'immortalité littéraire de ce poëte. Deux choses l'ont particulièrement servi : l'austérité de sa vie religieuse parmi ses compatriotes, sa captivité courageusement supportée parmi les conquérants de la Palestine. On l'a vénéré comme un saint avant de l'admirer comme un poëte ; la pureté de sa vie a fait facilement admettre la pureté de son style ; on s'est habitué à le citer comme un modèle dans la langue Persane, parce qu'il était généralement reconnu comme un exemple de piété et de douceur dans son existence intime. Et pourtant, tout remarquables que soient ses principaux ouvrages, ils ne supportent pas la comparaison avec ceux des grands poëtes de la Perse : jamais il n'a montré l'inspiration épique de Firdousi, l'Homère persan ; jamais il n'a volé dans les domaines éthérés du lyrisme aussi haut que Djami, le Pindare de Schiras, qu'Hafiz, cet Horace d'Ispahan ; jamais il n'a fait preuve de cette originalité naïve, fine et spirituelle à la fois, de Nizami, ce gracieux prédécesseur de notre Lafontaine, né dix siècles avant lui dans une petite ville du Khorassan ; jamais il n'a raconté avec autant de verve, jamais il n'a critiqué les mœurs de son temps avec autant de sel que Reschidi, ce véritable conteur oriental, aussi bouffon que Rabelais et aussi poétique que l'Arioste ; jamais même il n'a écrit avec autant de netteté et d'élévation les maximes stoïques du monachisme islamique que Ferid-Eddin-Atar, ce Racine fils persan, qui a trouvé moyen de faire de la poésie avec des prescriptions toutes religieuses.

Ainsi, secondaire en tous les genres, dans le lyrisme, comme dans le récit, en prose comme en vers, Saadi, tout célèbre qu'il soit, ne mériterait peut-être pas la septième place parmi les princes de la littérature persane. Né à Schiraz, l'une des capitales de la Perse, l'an 1175

de notre ère, 571 de l'hégire, après s'être montré studieux et intelligent dans son enfance, il devint bientôt commentateur habile du Coran, et l'un des élèves les plus distingués du Scheick Schehab-Eddin, le plus illustre maître en théologie musulmane de la ville de Bagdad. Cette éducation, moitié mystique et moitié littéraire le rendit sincèrement religieux. Il ne crut donc pas mieux faire que d'entrer dans un ordre de derviches, appelé les Kalenderys. Cet ordre, assez tolérant pour des Derviches, a surtout pour but d'entreprendre le pèlerinage de la Mecque ; ce sont comme des voyageurs sacrés qui accompagnent les caravanes des pèlerins annuels, en chantant des ilahis, (véritables cantiques), et en donnant l'exemple de la piété à leurs compagnons de route. Ce fut ainsi que Saadi fit jusqu'à dix voyages de Perse en Arabie, et s'arrêta à ce nombre de dix regardé comme saint par les Musulmans. Il n'avait pas encore écrit, il s'était contenté de prier et de penser.

Après avoir, par sa vie religieuse et par ses pèlerinages, obtenu le titre alors vénéré de Hadji (visiteur de Dieu), il ne crut pas déroger en se mettant au service de la grande cause orientale, en participant à la guerre sainte contre les infidèles. Sa vie militaire ne fut pas heureuse : à sa première rencontre avec les Croisés, il fut fait prisonnier, et fut amené à Tripoli de Syrie où on l'employa à des travaux de fortification. Au bout de plusieurs années de captivité, un marchand d'Alep, émerveillé de sa science et de sa piété, le racheta pour dix écus d'or, et lui en donna cent autres pour épouser sa fille. Etrange fatalité : après tant de souffrances de corps et d'esprit, après une si longue servitude, retrouver la liberté et rencontrer la fortune, cela pouvait passer pour la plus grande faveur du ciel. Il n'en fut pas ainsi : le mariage de Saadi fut loin d'être prospère : la fille du marchand causa tant de chagrin au poète, qu'il s'en plaignit plus tard dans un de ses ouvrages. Il fut même forcé de répudier cette femme à la fois méchante, dépensière et libertine. Rentré dans la vie libre, Saadi ne songea plus à combattre, et s'adonna tout entier à la culture de la poésie et aux exercices religieux. Il composa tour à tour une suite d'odes et de cantiques sous le titre de *Molamaat* (les rayons), un poëme intitulé *Bostan* (jardin de fruits) et enfin le plus connu parmi nous de ses ouvrages le *Gulistan* (parterre de roses).

Cette dernière œuvre est partie en prose, partie en vers; elle contient à la fois des récits guerriers, des anecdotes de cour, des élévations religieuses, des maximes de morale et de politique; elle est composée de huit chapitres, dont le premier traite des rois, le second des derviches, le troisième de la tempérance, le quatrième de l'avantage du silence, le cinquième de la jeunesse, le sixième de la vieillesse, le septième de l'éducation, le huitième n'est composé que d'une suite de sentences qui résument le Gulistan tout entier. Singulière destinée des livres : ce Gulistan, la moins importante peut-être des œuvres de Saadi, a été traduit en quatre langues, en latin d'abord, en français, en anglais et en allemand ensuite. Lafontaine, Florian et saint Lambert l'ont lu dans la version latine, et lui ont emprunté quelques traits dans certaines de leurs fables. L'abbé Gaudin, à la fin du XVIIIe siècle, en a publié une imitation sans couleur, mais non sans grâce ; en 1834, M. Semelet en a terminé une traduction littérale, mais sans charme, comme font malheureusement la plupart des orientalistes, toujours plus préoccupés de la lettre que de l'esprit, du sens que de la forme, des mots que des images. Et pourtant c'est par les images, c'est par la forme que les poésies ont surtout de la valeur.

Saadi vécut, dit-on, trente années dans une vie solitaire et contemplative, après l'apparition de son dernier ouvrage, l'an 656 de l'hégire. Quoique le véridique d'Herbelot nous ait donné dette dernière date dans sa *Bibliothèque orientale*, nous n'y croyons guère, car il se trouverait alors que le poëte Persan n'aurait terminé sa carrière littéraire qu'à 85 ans et sa vie qu'à 120. Quelle que soit notre confiance dans le doyen de nos orientalistes, nous préférons à son autorité celle de l'écrivain persan Lamaï, qui fait achever à Saadi sa dernière œuvre à l'âge de 66 ans, et qui fixe la fin de son existence à l'an 660 de l'hégire, c'est-à-dire pour Saadi à l'âge déjà avancé de 89 ans.

Maintenant, s'il nous faut juger d'ensemble les poésies de Saadi, nous dirons qu'elles nous paraissent surtout sententieuses et anecdotiques. Ses récits, souvent pleins d'originalité et de grâce, ses histoires, toujours agréablement narrées, ne servent d'ordinaire qu'à amener quelques préceptes de morale, d'hygiène ou de conduite. Moins mystique que Djami, moins austère que Ferid-Eddin-Attar, il a peut-être pour nous plus de

naturel et d'entraînement que ces deux poëtes, il conte quelquefois langoureusement, et décrit pour décrire ; mais ses contes comme ses descriptions sont généralement empreints de cette naïveté délicate et de cette vive couleur, qui caractérisent la poésie orientale.

En résumé, Saadi est un poëte gracieux, élégant, spirituel, et si l'on voulait le comparer aux Latins qui, selon nous, ont beaucoup plus de rapports qu'on ne pense, dans l'esprit sinon dans la forme, avec les poëtes orientaux, leurs fils aînés, on pourrait dire que Saadi est parfois aussi sévère stoïcien que Lucain, parfois aussi aimable épicurien qu'Horace. Faut-il lui reprocher cette contradiction ? Faut-il s'étonner que, malgré son caractère sacré de derviche, il émette par instant des idées toutes mondaines ? Faut-il surtout lui faire un crime de lèse-morale d'avoir préché en certains passages l'amour terrestre, lorsqu'il n'aurait dû parler, en sa qualité de religieux, que de l'amour divin ? Que d'autres fulminent contre ce poëte charmant une condamnation sévère ; quant à nous, sans approuver ce que le relâchement des mœurs persanes lui a permis, en quelques endroits, de trop hardi et de trop sensuel, nous n'en pensons pas moins que ses inspirations sont en général pures et nobles, son esprit doux et sage, sa poésie facile et colorée. Sans avoir donc la fougue lyrique d'Hafiz, l'invention épique de Firdousi, le coloris vigoureux de Nizami, l'ironie acérée de Rechidi, il possède les principales qualités qui constituent la poésie orientale, une grande simplicité d'idées unie à une pompe naturelle de style, des métaphores brillantes, des rapprochements ingénieux, des comparaisons fines et saillantes, mais tout cela avec modération, avec sobriété, avec goût : voilà pourquoi sans doute il est devenu si promptement populaire en France ; voilà pourquoi il résume, pour un grand nombre de nos littérateurs, la poésie orientale, généralement si ignorée ou si incomprise.

Extrait des Molamaat. (*Les Rayons*).

Bien des mois, bien des ans, sur ma froide dépouille
Auront passé déjà, que cette eau qui gazouille,
Sur son lit de cailloux murmurera toujours ;
Ma cendre par la mort sera loin dispersée,
Que ce zéphyr, rival de la fraîche rosée,
Viendra rendre à ces fleurs leurs délicats atours.

Homme vain, dont la vie est trompeuse et fugace,
Et dont le cœur pourtant est si fier de ta race,
Pourquoi te réjouir d'un trépas retardé ?
Pourquoi te redresser sur une fourmillière ?
Songes qu'à chaque pas tu foules la poussière
Des vizirs qui t'ont précédé.

Mon frère, garde-toi de cette joie impie
Qu'éprouve trop souvent une âme enorgueillie,
En voyant le tombeau d'un de ses ennemis ;
Mais regarde plutôt sur la colline verte,
Ce trou sombre et béant, cette tombe entr'ouverte,
Où, peut-être demain, toi-même sera mis.

O jeune fille, aux yeux pétillants d'allégresse,
Toi qui jettes nos sens dans le trouble et l'ivresse,
Toi qui tiens tant d'amants à tes pas attachés ;
Que le souffle de Dieu de ton cœur se retire,
Et ce vase d'albâtre, au lieu de ton collyre,
Contiendra tes os desséchés.

Opulent insensé, tu prodigues sans cesse
L'or sur tes vêtements, vaniteuse richesse,
Pour ton luxe aujourd'hui trop pauvre est l'univers ;
Demain, malgré les plis de ta robe ondoyante,
Le vent dispersera ta poussière indigente,
Comme fait le Simoun du sable des déserts.

Le monde est un ami mensonger et perfide,
De dupes à tromper il ne semble qu'avide,
Le dévouement chez lui n'est qu'une fiction ;
Si de le corriger jamais tu désespères,
Prends exemple du moins sur ces fakirs austères,
Censeurs de sa corruption.

Tu sais quel est le sort de ta cendre légère,
Elle disparaîtra dans le sein de la terre,
Comme s'anéantit la paille dans le feu ;
Songe donc chaque jour à ton âme immortelle,
Démon, dans le néant s'évanouira-t-elle,
Ou bien, ange du ciel, volera-t-elle à Dieu ?

Ah ! qu'importe, ô Sâdy, tes vertus qu'on renomme,
Ce n'est plus aujourd'hui les éloges de l'homme
Qu'il te faut rechercher de l'aube jusqu'au soir ;
Devant le Tout-Puissant, courbe ta tête altière,
Prosterne coup sur coup ton front dans la poussière,
Sa clémence est ton seul espoir.

Extrait du Bostan. (*Jardin de Fruits*).

Le cep n'a pas toujours de ces grappes vermeilles,
De la vigne d'Allah savoureuses merveilles,

Tantôt pampre joyeux, tantôt triste bâton,
Il est nud ou fleuri selon chaque saison.
Ainsi que le soleil se couvre d'un nuage,
D'un grand homme parfois s'obscurcit le visage ;
L'envieux au contraire est un charbon ardent,
Qui pétille sans cesse avec sa flamme folle;
Il brille, il veut brûler : la pluie, en l'éteignant,
Rend à l'astre des cieux sa divine auréole.

Extrait du Gul-istan. (*Jardin de roses*).

La vie est une neige et qui brille et qui fond,
Pure et blanche elle tombe, et se dissout impure ;
Telle est la loï rigide où nous tient la nature,
La douceur est en haut, l'amertume est au fond.

A la porte des grands ne va jamais sans guide,
Car si le chien hargneux ou le valet avide
T'y rencontre, sois sûr que l'un de son museau
Déchirera ta robe, et l'autre ton manteau.

La patience est l'arbre, à l'amère racine,
A l'écorce de fer, mais à l'ombre divine.

Le destin a cinq doigts qu'il tourne contre l'homme :
Avec les deux premiers il lui bouche les yeux,
Deux autres pour l'ouïe, et le dernier le somme,
Sur ses lèvres posé, de se taire en tous lieux.

JULES DAVID.

PRINCIPALES
REINES MÉROVINGIENNES ET CAROLINGIENNES.

I

PRINCIPALES REINES MÉROVINGIENNES.

La première reine de notre histoire dont nous sachions le nom, ou du moins celui que lui donnent les chroniqueurs, est *Basine*, femme de Basin, roi de Thuringe, laquelle connut Childéric pendant son exil, et vint le retrouver après son retour dans ses Etats : « Si j'avais connu dans le pays d'outre-mer un plus vaillant homme que toi, j'eusse été certainement le chercher et habiter avec lui. » On connaît, à son sujet, la légende rapportée par Frédégaire. Cette vision ayant trait à la décadence mérovingienne, ce fut Basine qui la provoqua et se chargea de l'expliquer. Elle est la mère de Clovis et de trois filles dont l'une, Lantilde, épousa Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths.

La seconde est *Clotilde la Grande*, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons. Son mariage, raconté si simplement dans Grégoire de Tours, est devenu le texte de circonstances plus ou moins romanesques dans les récits de ses continuateurs. Outre ses trois fils Clodomir, Childebert et Clotaire, elle eut une fille, nommée comme elle Clotilde, qui épousa un des petits-fils de Théodoric, Amalaric, roi des Wisigoths. Ce prince arien faisait jeter sur sa femme du fumier et des ordures, quand elle se rendait à l'église des catholiques, et la battait, paraît-il, jusqu'au sang. Une première femme de Clovis, dont nous ignorons la condition et même le nom, fut la mère de Thierry, l'aînée des enfants de Clovis. Clotilde a été canonisée, et sa fête se célèbre le 3 juin.

Thierry épousa une fille du roi des Burgundes, Sigismond, dont il eut Théodebert. Celui-ci prit une matrone romaine, nommée *Deutéric*,

qui fut mère de Théodebald. Deutéric ayant fait périr par jalousie la fille de son premier mari, Théodebert la répudia, pour épouser *Wisigarde*, fille d'un roi lombard. Son fils Théodebald épousa la sœur de Wisigarde, appelée *Waldrade*, et mourut à l'âge de 20 ans. Ce fut le dernier descendant de Thierry.

La femme de Clodomir se nommait *Gontheuke*. Elle lui donna trois fils : Théodowald, Gonther et Clodowald. Les deux premiers furent massacrés, après sa mort, par leurs oncles Childebert et Clotaire ; le troisième se réfugia dans un cloître où il se fit prêtre. L'Eglise l'honore, sous le vocable de S. Cloud, à la date du 7 septembre.

Ultrogote était femme de Childebert. Elle contribua à la construction des églises Saint-Germain-des-Prés (d'abord Saint-Vincent) et Saint-Germain-l'Auxerrois, où est sa statue, à côté de celle de son mari. Elle eut deux filles, Crotberge et Crodesinge, qui ont été inhumées avec leur père et leur mère. Outre Childebert, sa femme et ses enfants, on peut encore citer, comme ayant été enterrés dans cette église : Caribert, Chilpéric, Frédégonde et plusieurs de leurs enfants, enfin Bertrude, mère de Dagobert.

Clotaire, véritable Barbe-Bleue, a eu jusqu'à six femmes. La première est *Ingonde*, mère, d'après Grégoire de Tours, de Gonther et de Childéric qui moururent avant leur père, de Caribert, de Gontran, de Sigebert, et d'une fille nommée Clotsinde, qui épousa Alboin, roi des Lombards. La seconde, *Gontheuke*, était veuve de Clodomir. La troisième, appelée *Chusène ou Gonsinde*, fut la mère de ce Chramne qui périt dans les environs de Vannes, brûlé dans une chaumière, ainsi que sa famille, par ordre de son père. La quatrième, *Aregonde*, sœur d'Ingonde, fut la mère de Chilpéric. La cinquième, *Radegonde*, fille d'un roi de Thuringe nommée Berthaire, captive païenne, se convertit, se sépara de son féroce époux, en dépit du malheureux penchant de celui-ci pour les hexamètres latins, et finit ses jours dans le cloître de Sainte-Croix à Poitiers. On connaît, par Augustin Thierry, sa liaison toute spirituelle ou plutôt littéraire avec le poète Fortunatus, qui a écrit sa biographie. Radegonde fut canonisée, et sa fête est le 13 août. La sixième enfin fut *Waldrade*, veuve de Théodebald, qu'il fut obligé de répudier, à cause de la résistance qu'opposa l'Eglise à cette union.

Les quatre femmes de Caribert sont *Ingoberge*, qui affranchit les serfs de ses domaines et dont la fille Berthe épousa Ethelberg, roi de Kent ; deux de ses servantes, les deux sœurs *Méroflède* et *Markowéfe;* enfin une fille de berger, nommée *Théodehilde*. L'évêque de Paris, S. Germain, excommunia Caribert pour fait de bigamie et parce que Markowèfe était religieuse. Après la mort de son mari, Théodehilde offrit sa main à Gontran, son beau-frère ; mais celui-ci n'accepta que ses trésors, et la fit enfermer au monastère d'Arles, où elle mourut.

Gontran avait eu d'ailleurs jusqu'à trois femmes : une servante romaine, nommée *Veneranda ;* une fille noble, dont le nom indique l'origine franque, c'est *Markatrude*, et une servante de Markatrude, *Austregilde*, surnommée Bobile. Elles moururent avant lui, ainsi que leurs enfants. Il paraît que Gontran fut canonisé, car il y a un S. Gontran à la date du 28 mars. C'est que ce « bon roi » était effectivement moins féroce que ses frères, et qu'il fonda plusieurs églises, entre autres Saint-Bénigne de Dijon, et Saint-Marcel de Châlon-sur-Saône, où il a été enterré.

Brunehault, sœur cadette de Galeswinthe, fut la seule femme de Sigebert. Outre Childebert II, elle eut deux filles, Ingonde et Clodoswinde. Après la mort de son mari, Brunehault épousa son neveu Mérovée, fils de Chilpéric, qui fut assassiné par ordre de sa marâtre Frédégonde. En dépit ou à cause de sa fin tragique, quelque chose de grand s'est attaché dans la tradition au nom de Brunehault, et, sans vouloir l'innocenter absolument, nous constatons que Fortunatus, Grégoire de Tours, Frédigaire et le pape S. Grégoire lui sont plutôt favorables qu'hostiles.

Childebert II, fils de Brunehault, épousa une certaine *Faileule*, qui lui donna Théodebert II et Thierry II. Théodebert prit une esclave, *Bilihilde*, qu'il fit périr, puis *Théodehilde*. Thierry II épousa *Ermenberge*, fille d'un roi wisigoth. Les deux frères moururent à 26 ans, et leurs enfants furent massacrés ou tombèrent dans l'oubli.

Les trois femmes de Chilpéric sont : *Audowère*, mère de Clovis, de Childésinde, de Théodebert et de Mérovée ; *Galeswinthe* et *Frédégonde*, celle-ci meurtrière des deux premières et mère de Clotaire II, de Samson, de Chlodobert et de Théodoric, qui moururent jeunes, comme la plupart des enfants de Chilpéric, enfin de Rigunthe, qui épousa le

roi des Goths Ermenigilde. La rivale de Brunehauht est morte en 597, à l'âge de 54 ans, chargée de crimes et en pleine puissance.

Clotaire II épousa en premières noces *Haldelrade*, mère d'un Mérovée qui fut pris à la bataille d'Etampes contre les Austrasiens en 604, et mis à mort, en dépit de sa jeunesse ; en secondes noces, *Bertrude*, mère de Dagobert et de Caribert ; en troisièmes, *Sichilde*. Il mourut en 628, âgé de 44 ans.

Comme ses deux prédécesseurs, Dagobert, qui mourut à 34 ans, eut trois femmes plus ou moins légitimes. La première, *Ragnetrude*, est la mère de Sigebert II, roi d'Austrasie, qui fut canonisé, pour sa piété et grâce à l'influence de son maire du palais Grimoald, de la puissante maison de Héristal, ce qui n'empêcha pas le fils de Sigebert d'être détrôné. La fête de ce roi se célèbre le 1er février. La seconde femme de Dagobert fut *Gomatrude*, tante du roi par sa sœur Bertrude. La troisième, *Manthilde*, mère de Clovis II, a été enterrée, ainsi que son mari, au monastère de Saint-Denis, fondé par Dagobert. Deux des ministres de ce roi, saint Eloi et saint Ouen, ont été canonisés ; mais il a fallu l'intervention d'un solitaire des îles Lipariennes, pour empêcher l'âme de Dagobert d'être jetée dans le volcan de Stromboli. Cette légende est représentée en bas-relief sur le tombeau du fils de Clotaire II, à l'église de Saint-Denis.

Enfin la femme de Clovis II fut *Bathilde*, esclave anglo-saxonne, mère de ses trois fils, Clotaire III, Childéric II et Thierry III. Elle s'occupa de la réforme de l'Eglise ainsi que de l'abolition de l'esclavage, et finit ses jours en 680, vingt-quatre ans après son mari, au monastère de Chelles, près de Meaux, qu'elle avait fondé. C'est la troisième et dernière reine mérovingienne canonisée, et on célèbre sa fête le 30 janvier.

Quant aux femmes des derniers rois fainéants, elles ne nous sont pas connues.

II

PRINCIPALES REINES CAROLINGIENNES.

Les deux membres les plus anciennement connus de la dynastie carolingienne sont Arnulf, evêque de Metz, le précepteur de Dagobert et Pépin le Vieux, maire du palais en Austrasie, l'un et l'autre canonisés. La fête de Pépin le Vieux, dit aussi de Landen, du lieu où il a été inhumé dans le pays de Liége, est le 21 février; celle de S. Arnulf est le 16 août. Nous avons encore trouvé, à la date du 8 mai, une sainte *Ilderburge*, femme de Pépin, et à celle du 17 mars, sainte *Ilte*, qui est peut-être la femme d'Arnulf. Outre son fils Grimoald, qui périt dans sa tentative pour enlever la couronne aux Mérovingiens, au profit de son propre enfant Hildebert, Pépin eut une fille nommée *Begga*, qui épousa Anségise, fils d'Arnulf. Pépin d'Héristal, petit-fils de Pépin de Landen et d'Arnulf, et ainsi nommé du château-fort qu'il possédait sur la Meuse aux environs de Liége, aurait donc eu pour aïeuls deux saintes et deux saints.

Les deux femmes de Pépin d'Héristal sont *Plectrude*, mère de Grimoald et *Alpaïde*, mère de Charles-Martel et d'Hildebrand ou Childebrand, si tant est que celui-ci ait existé.

Nous n'avons pas trouvé le nom de la première femme de Charles-Martel, mère de Carloman et de Pépin le Bref. Griffon, son troisième fils, dépouillé par ses frères, était né d'une bavaroise, nommée *Sonihilde*, qui finit ses jours au couvent de Chelles.

La femme de Pépin le Bref est *Bertrade*, la reine Pédauque (*pes ocæ*, aux pieds d'oie), la Berthe aux grans piés célébrée par les trouvères, mère de Charlemagne et de Carloman. Sa tombe a figuré, à côté de celle de son époux, parmi les sépultures royales de Saint-Denis, jusqu'en 1793, avec cette inscription si élogieuse dans sa simplicité: *Berta mater Caroli magni*. Elle était fille d'un comte de Laon nommé Caribert. Elle se consacra à Dieu après la mort de son mari, ce qui ne l'empêcha pas de s'entremettre plus d'une fois entre ses enfants d'une part, le pape et les Lombards de l'autre.

Carloman, le fils cadet de Pépin, épousa *Gerberge* qui, devenue veuve, s'enfuit avec ses enfants chez Didier, roi des Lombards.

Les cinq femmes légitimes de Charlemagne sont : *Himiltrude*, mère de Pépin le Bossu, avec laquelle il divorça pour épouser *Hermangarde* ou *Desiderata*, fille de Didier, qu'il répudia également, après un an de mariage; *Hildegarde*, qu'il épousa en 771, fille d'un chef suève ou alaman nommé Hildebrand. Elle lui donna Charles et Pépin, morts avant leur père; Louis le Débonnaire, et trois filles; Rothrude, Berthe et Wildegarde, et mourut en 783; *Pastrade*, fille d'un comte germain, qu'il épousa en 785, orgueilleuse et méchante, disent les chroniqueurs; *Léotgarde ou Liutgarde*, de race allémanique. Ce dernier mariage eut lieu en 794. Après la mort de Liutgarde, Charlemagne n'eut plus que des concubines, qui sont au nombre de quatre : Mathalgarde, Gherwinde la Saxonne, Régina et Adalinde. On lui connaît jusqu'à huit filles. Une d'elles, Berthe, est la mère de l'historien Nithard. Emma, la femme d'Eginhard, n'était point fille de Charlemagne. Charlemagne a été canonisé en 1165 par l'anti-pape Pascal III, et c'est Louis XI qui a fixé sa fête au 28 janvier. L'Eglise tolère tacitement cette canonisation du fondateur de la puissance temporelle des papes et du conquérant de la Saxe ; mais elle ne l'a point proclamée officiellement, ni inscrite dans ses calendriers.

Louis le Débonnaire épousa *Hermangarde*, qui fut mère de Lothaire, de Pépin et de Louis le Germanique, et *Judith* de Bavière, qui a donné naissance à Charles le Chauve.

Les deux femmes de Charles le Chauve sont *Ermentrude*, mère de Louis le Bègue et *Richilde*, fille d'un comte d'Ardennes, sœur de Boson de Provence et de Richard duc de Bourgogne.

Louis le Bègue épousa en premières noces *Ansgarde*, mère de Louis III et de Carloman ; en secondes, *Adélaïde*, dont il eut Charles le Simple.

Louis III et Carloman moururent jeunes. Nous ignorons s'ils ont été mariés.

La femme de Charles le Gros, fille d'un roi d'Ecosse, se nommait *Richarde*.

Charles le Simple épousa *Odgiwe* d'Angleterre, fille d'un roi saxon.

Louis d'Outre-mer, fils d'Odgiwe, se maria avec *Gerberge*, sœur d'Othon le Grand, dont il eut Lothaire et Charles de Lorraine, qui disputa vainement la royauté à Hugues Capet.

Lothaire épousa *Emma*, fille de Lothaire II, roi d'Italie, et d'Adélaïde, mariée en secondes noces à l'empereur Othon le Grand. Cette princesse fut soupçonnée de galanteries.

Louis V, fils d'Emma, se maria avec la veuve d'un duc de Gothée, nommée *Adélaïde* ou *Blanche*, femme beaucoup plus âgée que lui, qui se sépara de son mari pour épouser un comte d'Arles, nommé Guillaume. La qualification de fainéant que les chroniqueurs ont infligée à Louis V n'est pas motivée par son caractère, mais par la brièveté de son règne. On a prétendu, sans preuve d'ailleurs, qu'il avait été empoisonné par sa femme, ainsi que son père, par la sienne, l'année précédente. La seule chose qui soit certaine, c'est que les mariages des deux derniers Carolingiens ne furent point heureux.

(*A suivre*). DONEAUD DU PLAN.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. La Révolution d'Angleterre. — Les Stuart. — Cromwel. — Le Long-Parlement. — 2. Compte-rendu du tome XX, (ou V de la seconde série) des *Miscellanea distoria Italiana*, Turin 1882.

1. — La Révolution d'Angleterre. — Les Stuart. — Cromwel. — Le Long-Parlement.

C'est à bon droit que d'importants travaux ont été consacrés à l'étude de cette période historique. Il en est peu où l'humanité trouve à puiser autant d'enseignements.

Le premier de tous, c'est qu'il faut, pour gouverner une nation, se bien rendre compte de ses tendances et des passions qui la possèdent; de ce qui est dans ses aspirations, accessoire ou principal, de ce qu'elle peut tolérer d'entreprises du pouvoir et dans quelles conditions elle peut le tolérer. — Il faut aussi, pour avoir droit de représenter cette nation vis à vis de l'étranger, et sa loi vis à vis d'elle-même, être d'accord avec son esprit.

L'Angleterre, au temps des Stuart, est certainement monarchique. Le règne d'Elisabeth lui a laissé un attachement très vif à toutes les parties de sa constitution, Royauté et Parlement [1]. Il faut ajouter

(1) Phénomène étrange pour nous Français, si peu disposés à apprécier ces religions politiques complexes, qui veulent des transactions de tous les jours, et le respect mutuel d'opinions opposées.



qu'après l'écossais Jacques Ier, Charles, né prince anglais, sage dans ses mœurs, de manières agréables, est, à son avènement en 1623, très bien accueilli par la nation. Comment tous ces principes d'affection arrivèrent-ils donc à se changer en haines et en colères ? Comment le roi très aimé de 1623, deviendra-t-il la victime de 1649 ? Comment la colère nationale s'étendra t-elle jusqu'à toute sa famille? Comment la nation viendra-t-elle à considérer comme produits par d'irrémédiables vices de race, les erreurs, les fautes, les dissidences qui l'ont souvent irritée pendant ces premiers règnes des Stuart ? en sorte que l'opinion générale en viendra à admettre, après cinquante années de luttes, l'incompatibilité entre des rois Stuart et la constitution d'Angleterre ?

A cette révolution de l'opinion, on aperçoit d'abord une cause étrangère au prince lui-même : depuis Henri VIII, l'indifférence en matière de culte a disparu. Le catholicisme et la réforme ont triomphé tour à tour, et les persécutions ont successivement blessé et exalté, par là même, toutes les croyances. La tolérance n'est plus le fait d'aucune d'elles, et l'exclusivisme du culte triomphant va jusqu'à la passion. Or Charles, petit-fils de Marie Stuart, mari d'une ardente catholique, Henriette de France, est suspect de tendance au catholicisme. Tout au moins s'attache-t-il à l'église anglicane qui, de toutes les églises séparées, se rapproche le plus de la hiérarchie romaine ; l'archevêque Laud, qu'il écoute volontiers, en est un fougueux partisan : il rétablirait toute la hiérarchie ecclésiastique, à condition d'en rester le primat, le patriarche ; et il pousse à la persécution des sectes qui se refusent à accepter sa domination. Ainsi en sera-t-il, notamment, pour les presbytériens, qui semblent, à ce moment, former la majorité en Angleterre, et, surtout en Ecosse : or, les presbytériens n'admettent, pour gouverner l'Eglise, que des synodes de ministres, nommés eux-mêmes par les fidèles. L'entreprise de Laud pour régenter l'église d'Ecosse sera la première cause du soulèvement qui força le Roi à convoquer le Long Parlement, et les presbytériens à choisir entre les deux objets de leur religion politique : Royauté et Parlement.

Mais il existe, chez Charles lui-même, une autre cause de dissentiment avec son peuple. Il semble n'avoir jamais bien compris la Constitution du pays ni admis la limitation de son pouvoir. Toute opposi-

tion l'irrite profondément, et aucun échec ne peut lui faire accepter un refus d'obéissance à ses volontés. C'est de bonne foi, semble-t-il, qu'il accuse de haute trahison tout député qui lui refuse un subside, tout contribuable qui refuse de payer un impôt non voté, tout écrivain qui discute son droit. Cet aveugle entêtement persiste jusqu'à la fin, et les mêmes convictions apparaissent dans les derniers jours de son règne et de sa vie.

Entre Charles I[er] et Cromwell, la comparaison est d'autant plus intéressante que l'on découvre des analogies inattendues dans leurs principes, et dans leurs pratiques de gouvernement. Tous deux supportent impatiemment les résistances des parlements : tous deux essaient, en modifiant la loi électorale, d'obtenir des députés dociles : ils n'y réussissent pas mieux l'un que l'autre, et ne se font faute de multiplier les dissolutions et d'essayer de gouverner sans parlement : chacun d'eux, à son tour, doit y renoncer, tant la nécessité de l'intervention du parlement dans toutes les origines, dans toutes les grandes applications de la loi, est ancrée profondément dans le cœur de la nation.

Tous deux sentent également l'autorité que la royauté garde dans les cœurs anglais. Charles essaie de s'en servir pour vaincre les obstacles qu'il rencontre : Cromwell voudrait l'utiliser pour consacrer son pouvoir en se donnant le titre de roi.

Charles, surtout dans la dernière partie de son règne, s'efforce de se donner une armée permanente qui l'aide à dompter les résistances et lui permette de lever les impôts sans parlement. Il tourne malheureusement dans ce cercle vicieux d'avoir de l'argent pour lever une armée, puis une armée pour avoir de l'argent : les défiances nationales s'éveillent de bonne heure, et l'on en vient à l'accuser d'avoir suscité les rébellions de l'Ecosse et de l'Irlande pour avoir des subsides de guerre et une armée ; et le Long Parlement s'étudie à lui enlever le choix des généraux et la disposition des places et des troupes, après lui avoir arraché le bill qui prive le roi du droit de dissoudre le Parlement sans le consentement de l'Assemblée : en cela, comme pour les procès de ses ministres, comme pour un certain nombre d'autres mesures, Charles semble prêt à tout concéder, aveuglé qu'il est par la perspective d'une revanche prochaine et du succès d'une

combinaison qui lui permettra de tout reprendre : mais sa combinaison, devinée par ses adversaires, échoue en lui laissant la tache de la mauvaise foi, le respect et l'estime diminués.

Cromwell est arrivé par l'armée et en tire sa force : mais il a en elle un instrument peu docile et qui garde, en partie, la passion républicaine qu'il a excitée quand il fallait combattre Charles. C'est l'opposition de l'armée qui lui interdit l'accès au trône, et il meurt avant d'avoir pu la surmonter. L'obéissance qu'il a obtenue est excusée après sa mort, sur ses grandes qualités : il a été un général excellent et ses talents militaires ont décidé l'issue de la lutte engagée contre le roi. Chef d'État, il a donné à l'Angleterre une grande place dans le monde, et, par des guerres assez peu morales dans leur principe, il en a fait la reine des mers.

Il me paraît donc convenable, avant de raconter la dictature de Cromwell, de rappeler en quelques mots, l'histoire du règne de Charles Ier; il importe de ne pas perdre de vue les sentiments et les passions qui règnent dans la nation pendant cette période : j'ai déjà parlé des susceptibilités religieuses, dont Cromwell tira un si grand parti contre le roi et pour son propre pouvoir ; j'insisterai aussi sur le sentiment très vif et à peu près universel des droits que la Constitution conférait à tout anglais, et des tolérances qu'il avait le devoir de s'interdire. Cette constitution n'était pas formulée ; mais elle pouvait se résumer en quelques mots : nul pouvoir n'était autorisé à lever un impôt qui n'avait pas été consenti par les représentants de la nation. Le refus de paiement de l'impôt par Hampden avait obtenu l'assentiment universel, et serait imité généralement. La souveraineté était indivisible entre le roi et les deux chambres du Parlement.

Le roi pouvait cependant toucher certains revenus qui n'étaient pas soumis au vote des communes ; et Charles y ajouta, non sans des contestations très vives, l'impôt des vaisseaux, qu'Elisabeth avait perçu avec le consentement tacite, mais non régulièrement formulé, de la nation, quand l'Armada avait menacé les côtes anglaises. Mais pour que ces revenus pussent suffire au gouvernement, il aurait fallu que les dépenses de cour et de luxe fussent considérablement réduites, et que le budget fût géré avec l'attentive et étroite économie d'un Frédéric II. Or, la cour coûtait beaucoup, et les conseillers du roi

étaient toujours enclins à chercher quelque source nouvelle de revenu, plutôt qu'à réduire les dépenses au strict nécessaire. Ils ont fait dissoudre deux Parlements, et gouverné sans Parlements, de 1629 à 1640.

C'est en 1639 que l'Ecosse tout entière, nobles et vilains (on n'y compte pas 600 catholiques) se soulève contre la hiérarchie ecclésiastique et la liturgie que prétend imposer à tous le primat d'Angleterre, et que Laud a fait déclarer exécutoire le jour de Pâques 1637. — Le roi lève à grand peine une armée au moyen de subsides obtenus de ses partisans, d'impôts levés par une interprétation forcée de ses droits. Il la porte jusqu'à Yorck, sous le comte d'Arundel. Mais, dans cette armée même, la « guerre des évêques » (*episcopale bellum*) est tellement impopulaire, que Charles consent à écouter les députés écossais et à traiter avec eux.

A peine de retour à Londres, il fait déchirer et brûler par le bourreau ce traité du 29 juin 1639, et recommence ses préparatifs de guerre, activés par Wentworth, comte de Strafford, devenu son conseiller le plus écouté.

Cependant le roi, à la surprise générale, annonça l'intention de convoquer un Parlement pour le mois d'avril 1640. — C'était ouvrir une tribune au mécontentement populaire — mais il se lassait des expédients qui faisaient vivre très imparfaitement ses finances : d'ailleurs, il n'est pas dans son caractère de prévoir les obstacles : il n'a pas non plus l'habitude d'être conséquent avec lui-même, de tenir sa parole, de suivre ses desseins.

Le Parlement, réuni le 13 avril 1640, refuse de voter les subsides demandés avant d'avoir obtenu le redressement des griefs dont il se plaint. Dès le 5 mai, le roi prononce sa dissolution et fait, le lendemain, emprisonner quatre des opposants.

Cependant il a, dans l'intervalle, fait emprisonner également les quatre commissaires envoyés par l'Ecosse pour se plaindre de l'ajournement du Parlement écossais et des vexations que les Ecossais subissent en Angleterre et en Irlande, où l'on contraint les commerçants à désavouer le Covenant. L'Ecosse irritée s'est soulevée, et son armée a passé la frontière. Une armée anglaise, réunie sous les ordres de Strafford et payée à grand peine par les subsides du clergé, les

collectes des papistes, la taxe des vaisseaux, dont la légitimité est au moins très contestable, refuse de se battre, et, à Newburne, près de Newcastle, cède, sans résistance, le terrain aux Ecossais. Le roi convoque, à Yorck, la noblesse en armes, 20 comtes et barons réclament la convocation d'un Parlement. Le roi se décide à convoquer les Lords à Yorck pour le 24 septembre, les deux chambres à Londres pour le 3 novembre : ce fut le Long Parlement.

Les lords réunis à Yorck avaient refusé leur concours à la guerre d'Ecosse et le traité de Ripon avait été conclu après une conférence de 16 anglais et 16 écossais, les comtes de Bristol et de Lowden portant la parole au nom des deux nations. Cependant les armées ne furent licenciées que l'année suivante : c'est qu'elles échappaient à l'autorité du roi aussi bien, d'ailleurs, que la plupart des agents de l'autorité, et que le Parlement s'appuyait sur elles pour exercer tous les pouvoirs. Il n'y a plus lieu de lui contester le redressement préliminaire des griefs dont se plaint la nation, et, dès ses premiers jours, il dénonce les atteintes portées depuis le commencement du règne, à la religion, aux règles financières, à la Constitution : il proteste de sa sollicitude pour le pouvoir et la sécurité du roi : et le roi, de son côté, déclare en toute occasion son amour pour son Parlement et son respect pour les prérogatives du Parlement. Jamais les fictions constitutionnelles ne couvrirent moins efficacement de plus *incurables défiances*.

Dans la période qui précède, de 1629 à 1640, le roi n'a point reculé devant les rigueurs les plus graves pour punir la résistance à ses volontés. — Des députés ont été arrêtés et sont morts en prison ; des écrivains ont été exposés au pilori, les oreilles coupées, et ont été déportés à la Barbade. Maintenant que les circonstances ont donné au Parlement une autorité qu'on n'ose plus contester, non seulement il réhabilitera les écrivains déportés, mais il attaquera les ministres et les traduira devant la cour des pairs. A son tour, il aura ses supplices en attendant l'échafaud du roi même. Toutefois un député, presque seul, se déclare ouvertement l'ennemi de Charles Ier. — C'est un gentleman du Sud-est, Olivier Cromwell. Député, il affirme qu'il eût quitté l'Angleterre, si la Chambre eût rejeté la grande remontrance, (1er décembre 1641), qui était presque une déclaration de déchéance. A

la tête d'une des premières troupes que leva le Parlement, il enlève l'argenterie qu'envoyait au roi l'université de Cambridge, et déclare à ses soldats qu'il n'hésiterait pas à tirer si le roi se trouvait en face de son pistolet. Il décline ainsi ce respect religieux de la royauté qu'il songera un jour à revendiquer à son profit, et prépare la défaite des troupes royales, en opposant le fanatisme religieux le plus exalté, à la bravoure plus exercée des partisans du roi. Ceux-ci, en effet, comptent dans leurs rangs la plupart des nobles, habitués à porter les armes. Cependant beaucoup de gentilshommes ont pris parti contre le roi. Tels sont les comtes d'Essex, de Pembroke, de Bedford, de Warwick, lord Fairfax.

Mais, dans la lutte qui s'ouvre par la bataille d'Edgehill, et se continue deux ans avec des succès variables, on constate bientôt l'influence décisive de Cromwell. Partout où il paraît, il semble assurer la victoire. — Au printemps de 1644, Essex, le général en chef du Parlement, subit une défaite totale dans l'ouest. Mais, dans le nord, Fairfax, Manchester et l'armée écossaise du lord Leven, assiègent dans Yorck le comte de Newcastle, et combattent, à Marston Moor, l'armée de secours du prince Robert. Leur aile gauche est enfoncée ; mais à la droite, Cromwel et Lesley ont repoussé les royalistes, et imitant la manœuvre de d'Enghien à Rocroy, ont passé derrière le centre, et défait complètement l'aile d'abord victorieuse. — A la réorganisation de l'armée en 1645, Fairfax obtient que Cromwell sera le lieutenant général de sa cavalerie, malgré l'exclusion édictée contre les membres du Parlement. A Naseby, le 14 juin 1645, c'est Cromwell qui commande la droite de Fairfax et rétablit le combat quand le prince Robert, avec son impétuosité habituelle, se lance à la poursuite de l'aile gauche dont le chef, Ireton, a été blessé et pris. L'armée royale fut détruite, et la correspondance du roi avec l'Irlande, la France, le duc de Lorraine, prise et publiée. Elle était en désaccord avec ses protestations habituelles.

Quand, au commencement de 1646, le roi se remit entre les mains des Ecossais, alors en dissentiment avec le Parlement, on sait qu'une transaction fut négociée par l'intermédiaire du lord Lowden. « Le Parlement, disait-il à Charles, est en possession de votre flotte, de toutes les villes, châteaux et forts de l'Angleterre... quelques-uns

craignent tellement de se retrouver soumis au pouvoir de votre Majesté, qu'ils désirent que, ni vous, ni personne de votre postérité ne règne plus sur eux... à la vérité, le peuple est si opposé au renversement de la monarchie que ceux qui sont fatigués de votre gouvernement, n'osent pas le renverser avant d'avoir, une fois au moins, fait à votre Majesté des propositions de paix : c'est pourquoi les amis de votre Majesté et les commissaires d'Ecosse ont été forcés de consentir à vous envoyer ces propositions, les seules qui pussent être faites... Si votre Majesté se refusait à les signer... il serait à craindre que vous ne fussiez mis en jugement, déposé, et qu'on n'établît un autre gouvernement. »

J'ai cité ce discours qui semble bien peindre l'état des esprits en Angleterre. Le roi refusa ce traité qui le soumettait absolument à la tutelle du Parlement. Cependant, la lutte continua entre les vainqueurs, la majorité de la nation désirant conserver le trône ; l'armée, et Cromwell plus que personne, exigeant son renversement. La force décida : le roi fut enlevé et conduit à Hamptoncourt d'où il parvint à s'échapper et à gagner l'île de Wight. — Pendant quatorze mois encore, les hésitations continuèrent. Les presbytériens, à la fois opposants et royalistes, se rapprochaient du roi depuis sa chute ; mais Fairfax et Cromwell comprimèrent en Angleterre et en Ecosse tous les soulèvements armés en sa faveur en 1648. Ce fut encore sur une remontrance de l'armée — devenue un pouvoir politique prédondérant — que furent rompues, le 20 novembre 1648, les négociations de Newport. C'est donc avec raison que l'opinion imputa à Cromwel, alors tout puissant sur l'armée, l'impulsion qui aboutit à la mort du roi.

Le 8 décembre, la minorité du Parlement que soutenait l'armée, exclut les membres presbytériens, et la Chambre qui comptait originairement 507 membres, se trouva réduite à 150 environ. Ce fut cette minorité d'indépendants qui rompit absolument avec la royauté, mit le roi en jugement, et le fit exécuter.

Après le 29 janvier, le Parlement et Cromwell, son général préféré, se trouvent entre les presbytériens royalistes, et les émeutes des *Niveleurs*. Cromwel abat d'abord ceux-ci à Londres ; puis, sur le refus de Fairfax, il devient commandant en chef de l'armée qui doit

combattre les Ecossais : ceux-ci ont appelé Charles II et le tiennent sous la tutelle de leurs ministres presbytériens.

Les ministres prétendent même à conduire la guerre et forcent le général Lesley à descendre des collines de Dunbar, d'où il bravait Cromwell, pour combattre celui-ci, qui remporte une victoire décisive et marche vers le nord de l'Ecosse. Mais les circonstances même de la défaite de Dunbar ont donné au roi l'ascendant sur l'armée écossaise : Charles II l'emmène par Stirling en Angleterre, et descend vers le sud jusqu'à Worcester sur la Severn, près de son embouchure dans la Mersey. Cromwell l'y atteint le 28 août, et, le 3 septembre 1649, anéantit son armée. Après avoir erré 42 jours, Charles II parvient à s'échapper et débarque à Fécamp le 16 octobre.

Voilà le parti républicain libre d'ennemis intérieurs. A l'extérieur, la rivalité de l'Espagne et de la France lui répond de sa sécurité. L'Espagne, la première, reconnaît la république : vient ensuite la Hollande, dont le stathouder, prince d'Orange et beau-frère de Charles II, vient de mourir laissant au berceau un fils qui sera Guillaume III. Mazarin tergiverse encore.

Deux actes dont les conséquences seront durables, marquent cette année 1651. L'union de l'Ecosse est proclamée le 9 septembre; l'acte de navigation, le 9 octobre. Celui-ci excluait les navires étrangers des côtes d'Angleterre et réclamait, pour les navires anglais, le premier salut et le droit de visite. Ces prétentions révoltèrent les Hollandais, justement fiers de la marine héroïque qu'avait illustrée la guerre de l'Indépendance : un premier combat entre Blake et Tromp suivit le refus de celui-ci de saluer le pavillon anglais : la guerre s'alluma, et fut soutenue, des deux parts, avec une admirable vaillance : la majorité du Parlement visait, sans le proclamer encore, à l'annexion de la Hollande.

En réalité, les 150 membres du parlement perdent tous les jours de leur popularité : les concussions de quelques-uns de leurs commissaires, la tyrannie de quelques autres, détachent d'eux l'opinion et ils ne sont soutenus que par la main de Cromwel : mais celui-ci hésite à rester lié à ce pouvoir usé. Le 20 avril 1653, il se lève au moment où le Parlement va voter sur la loi électorale qui doit servir non à le remplacer, mais à le compléter en lui réservant — cela fut

imité par la Convention en 1795 — la vérification des pouvoirs des nouveaux membres. « Vous ne voulez, leur dit-il, que vous perpétuer au pouvoir ; votre heure est venue : le Seigneur en a fini avec vons ; il a choisi pour son œuvre des instruments plus dignes. » Wentworth proteste en rappelant que le Parlement a fait Cromwell ce qu'il est : « Venez, venez, répond celui-ci ; je vais mettre fin à votre bavardage » et, sur un signe de lui, Harrison fait entrer une vingtaine de fusiliers commandés par le lieutenant Worsley... « Faites place à de plus honnêtes gens ! » Ils ne résistèrent pas et sortirent, l'orateur Lenthall en tête : Cromwell fit fermer les portes et retourna à Whitehall.

Ainsi disparaissait la fiction de ce gouvernement qui régnait en Angleterre depuis quatre ans, malgré la majorité de la nation, et couvrant d'une apparence légale le pouvoir réel de l'armée et de son chef.

Celui-ci, cependant, sent bien que l'exercice de ce pouvoir est impossible sans un simulacre de pouvoir civil : il imagine de faire désigner, dans chaque comté, par des commissions comprenant surtout les ministres « des hommes honnêtes et considérés » qui forment une assemblée qu'on appela, du nom de l'un de ses membres, « le Parlement Barebone. » Cette assemblée même se montra peu docile et, dès le 16 décembre 1653, le comte Sydenham fit décider que « la continuation du Parlement était nuisible à la République. » La démission fut envoyée à Cromwell ; et, le même jour, celui-ci suivi des grands officiers de l'Etat, du Lord-Maire et des aldermen et du Conseil d'État, alla s'asseoir à Westminster, et, à la demande formulée par Lambert, au nom de l'armée, accepta le titre de « Protecteur de la République. » Sous ce nom, il exerça, pendant cinq ans, une dictature presque incontestée.

A l'extérieur, sa politique fut plus sage que celle du Long Parlement. Il se posa en défenseur des nations protestantes, et rendit la paix à la Hollande, sous la condition qu'elle s'engagerait à ne pas rétablir le stadhoudérat. — Christine de Suède, au moment d'abdiquer la couronne, exigea d'Oxenstiern la reconnaissance du pouvoir du grand homme qu'elle admirait à la tête de l'Angleterre. La France et l'Espagne se disputèrent son amitié : il se décida contre l'Espagne qui lui offrait une proie plus riche et plus facile, et qui, d'ailleurs,

était moins tolérante que la France pour les protestants. Une expédition dirigée sur les Antilles, au commencement de 1655, échoua à St-Domingue, mais donna la Jamaïque à l'Angleterre; à la côte d'Europe, 6 galions furent pris ou coulés. Ces expéditions de pirates avaient précédé la déclaration de guerre, qui fut proclamée le 28 novembre 1655 ainsi que le traité de paix et de commerce avec la France. Déjà Cromwell avait agi très énergiquement près des cours de France et de Savoie, en faveur des Vaudois, et cette protection des opprimés de son culte était, pour tous les protestants, l'honneur de sa politique (1).

Le 23 mars 1657, un traité d'alliance ratifié par Louis XIV le 30 avril, et par Cromwell le 4 mai, remplaça le traité de paix. 6,000 Anglais passèrent sous les drapeaux de Turenne et l'on sait la part qu'ils prirent à la victoire des Dunes le 14 juin 1658. Mardyk et Dunkerque, prises à l'Espagne, restaient à l'Angleterre pour prix de sa coopération. Louis XIV devait les racheter plus tard à Charles II.

Ces triomphes avaient permis à Cromwel de lutter, sans devenir trop impopulaire, contre les tendances nationales. Comme Charles Ier, il tâche de lever des subsides qui ne soient pas précisément des impôts soumis au vote parlementaire. Il gouverne par l'intermédiaire de 12 majors généraux, ses commissaires dans les diverses parties du pays. Il décrète une contribution, sur les *malintentionnés*, du dixième de leur revenu. Ce sont, en général, d'anciens partisans de Charles Ier, riches, enviés et haïs de la majorité des citoyens. Les Commissaires ajoutent aux exactions prescrites, des persécutions personnelles, des amendes pour fausse déclaration, des confiscations pour cause de conspirations feintes ou réelles : les catholiques, les épiscopaux, sont également traités en ennemis, et l'Angleterre laisse faire malgré sa préoccupation habituelle de liberté pour tous. — Cromwell ménage les Niveleurs et lève les interdictions qui pesaient sur les Juifs.

Cependant, le gouvernement sans Parlement ne lui semble pas durable. Il décrète l'appel des députés pour le 3 septembre 1654,

---

(1) Blake avait forcé l'entrée de Tunis le 6 avril 1655, et rendu la liberté aux captifs chrétiens des provinces barbaresques.



anniversaire des victoires de Dunbar et de Worcester ; voici les règles de l'élection :

400 députés pour l'Angleterre : 251 nommés par les Comtés, 149 par les villes et bourgs. L'Écosse et l'Irlande en enverront chacune 30. — Seront électeurs tous citoyens ayant 1,500 livres de capital ou 200 livres de revenu. — Tout majeur de 21 ans, de bonnes mœurs et craignant Dieu, sera éligible. — Seront exclus tous catholiques, tous ceux qui ont pris parti contre le Parlement depuis 1641. Il est stipulé dans le procès-verbal de chaque élection, que les élus n'auront pas le pouvoir de changer le gouvernement tel qu'il est maintenant établi « dans une seule personne et dans le Parlement. »

Mais ce Parlement reprit les traditions du Rump, et prétendit exercer la souveraineté : le 12 septembre, Cromwell fit fermer la chambre, appela les députés à Whitehall pour les admonester et ne laissa rentrer à Westminster que les 300 qui signèrent l'engagement de respecter le pouvoir établi : ils prétendirent cependant discuter, avant tout, les conditions du protectorat : mais ils n'avaient plus en face d'eux un Roi désobéi par tous ses agents : le 22 janvier 1655, Cromwell les réunit dans la Chambre peinte à Westminster, les gourmanda, et termina son discours par ces mots : « Il ne convient ni à l'intérêt de ces nations, ni au bien public, que vous siégiez plus longtemps ici. Je vous déclare donc que je dissous ce Parlement. »

Il gouverna donc seul, du consentement de la nation : il protégea les universités, le commerce, l'ordre public, donna une nouvelle charte à la Compagnie des Indes orientales, améliora les postes, redressa les abus des établissements de charité : la presse dut se taire.

Henri Cromwell, son second fils, gouverna l'Irlande. Monk, qui avait commandé la flotte à la bataille où périt Tromp, gouverna sagement l'Ecosse, et y acquit une influence qu'il utilisa après la mort de Cromwell. Henri Cromwell fut chargé de la transplantation, dans la province de Connaught, de la plupart des propriétaires irlandais, et de la répartition des terres ainsi délaissées, entre les prêteurs de l'emprunt de 1641 et les officiers et soldats anglais. Cette redoutable opération, qui léguait à l'avenir tant de difficultés et tant de haines, fut menée habilement, et avec quelque modération vis à vis des vaincus. En résumé l'opinion, probablement fondée, qu'expriment les

ambassadeurs de France et de Venise, c'est que Cromwell ne trouve point d'affection réelle, et que son pouvoir n'a pas de racines solides, mais qu'on lui reconnaît une force que rien ne peut renverser ni suppléer.

Après 18 mois de dictature, il fallut songer à de nouveaux impôts: les revenus permanents, quoique doublés sous la République, ne suffisaient pas à la guerre d'Espagne. Un nouveau Parlement s'ouvrit le 17 septembre 1656.

On y comptait, malgré les efforts des majors généraux, une centaine d'opposants. Aussi, le 18 septembre, les portes de la Chambre ne s'ouvrirent qu'aux députés munis d'un certificat du Conseil d'Etat; 102 membres étaient exclus. Ils protestèrent, puis se soumirent pour la plupart. Le Parlement confirma tout ce qu'avait édicté la dictature, proclama la déchéance des Stuart, et vota 400,000 livres pour les frais de la guerre.

Cependant, le retour à la royauté semblait indispensable, même aux amis de Cromwell. Lord Broghill proposait au Protecteur un mariage entre sa fille et Charles II. Cromwell refusa de le discuter. « Charles était un débauché, dit-il, et, d'ailleurs, ne pouvait, sans se déshonorer, pardonner la mort de son père. » Au lord Hertford, qui lui parlait de rétablir le Roi, sous promesse de pardon : « On ne peut s'y fier », répondait-il. En fait, il voulait se faire contraindre par le Parlement à monter lui-même au trône, et amener les partis et l'armée elle-même à accepter cette solution.

En effet, Ashe, le 19 janvier 1657, l'alderman Pack, le 27 février, firent la motion de rétablir la Chambre des Lords et de donner à Cromwell le titre de Roi.

Ce même 27 février, une députation d'officiers venait lui exprimer la répugnance de l'armée pour ce titre : comme transaction, ils admirent, pour le reste, la constitution qui serait votée.

Le 31 mars, l'orateur Widdington présenta cette constitution à Cromwell : elle rétablissait la royauté et « une autre chambre » stipulait un revenu fixe et la prédominance de la foi protestante.

Elle indiquait enfin des règles pour l'élection des Communes. — Cromwell réserva la question de la royauté et fut décidé à refuser le titre de roi par une pétition des officiers au Parlement, en date du

7 mai 1657. Il composa « l'autre chambre » de ses principaux partisans et de quelques-uns des anciens lords, qui, presque tous, s'abstinrent de siéger. Le 26 juin, en séance solennelle, Cromwell jura de maintenir la nouvelle Constitution. Il publia, le 10 décembre, la liste des nouveaux lords, et les deux Chambres se réunirent le 20 janvier 1658. Comme Charles Ier, Cromwell avait son quatrième Parlement. — Mais il déclara aux officiers réunis que l'attitude de ce Parlement encourageait l'insurrection, toute prête, des Cavaliers et des Niveleurs, et prononça encore sa dissolution. Déjà, il avait emprisonné à la Tour, Sexby, l'auteur du pamphlet « Killing no murder ». « Tuer n'est pas assassiner » et exclu de l'armée, Lambert qui avait mené la campagne d'opposition contre sa royauté ; Lambert avait fait accepter le protectorat : mais il comptait bien succéder à Cromwell. — Après la dissolution, une conspiration royaliste fut déjouée et cinq des principaux complices furent exécutés.

Mais, dès lors, Cromwell sembla perdre la rude gaieté qu'il montrait naguère : il multiplia les précautions pour défendre sa vie, s'entoura d'une garde et d'une police qu'il surveillait lui-même : des chagrins de famille ajoutèrent à sa tristesse : il avait, l'année précédente, marié sa troisième fille, Marie, au vicomte Faulcombridge, et la quatrième, Françoise, celle que Broghill avait voulu faire épouser à Charles II et que Condé avait demandée pour son fils, à Robert Rich, petit-fils du comte de Warwick. Rich et Warwick moururent pendant l'hiver. Un coup plus rude atteignit le Protecteur : le 26 août 1658 mourut à Hamptoncourt, sa fille aînée Élisabeth, lady Claypoole, dont les obsèques furent célébrées avec une magnificence qui attesta la douleur et la tendresse du père qui la perdait. Ce dernier coup acheva de ruiner la santé de Cromwel : il était atteint de goutte, de gravelle, de désordres dans le foie et les reins. Il expira à Whitehall, le 3 septembre 1658. Sur sa désignation verbale et assez peu formelle, son fils aîné Richard hérita de son titre. Mais en réalité, il n'eut pas de successeur, et, après deux ans d'hésitations et de vicissitudes dans le pouvoir, l'Angleterre rappela Charles II.

FABRE DE NAVACELLE.

---

2. — Compte-rendu du tome XX. (ou V de la seconde série) des *Miscellanea distoria Italiana*, Turin 1882.

Il y a peu de jours, notre Président nous disait dans la séance publique annuelle, que *l'histoire n'était pas faite et qu'elle était toujours à refaire*. Certainement il n'entendait pas parler de ces confections fantaisistes que les partis politiques sont toujours portés à entreprendre, bien plus pour leur justification, que dans l'intérêt de la vérité historique ; mais il nous montrait au contraire, avec une grande élévation de pensées, les travaux des esprits curieux, des critiques sagaces sondant les archives, les bibliothèques et mettant au jour des chroniques, des documents qui éclairent des points historiques ou soulèvent de nouveaux problèmes d'histoire.

C'est vers 1830 que l'on fait, en général, remonter cette recrudescence du goût des études historiques secondée par une pléiade d'illustres professeurs qui avaient jeté un vif éclat sur les lettres françaises. Depuis cette époque, le goût des recherches historiques s'est maintenu, développé, fortifié par les créations de quelques institutions importantes.

Je rappellerai d'abord la création faite par M. Guizot d'un grand comité historique chargé de publier, sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique, des documents les plus intéressants pour notre histoire; on leur doit déjà 200 volumes au moins, dont les olim du Parlement, les lettres de Henri IV, celles de Richelieu, les Cartulaires, etc.

Je rappellerai aussi la reconstitution par M. de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, de l'école des Chartes. Cette école, fondée vers 1820 sur l'initiative de M. le baron de Gerando était restée stationnaire ; elle dut à M. de Salvandy en 1846 sa constitution nouvelle et cette activité féconde qu'elle a prouvée par la publication de travaux intéressants et surtout par la formation de travailleurs infatigables, scrupuleux, qui ont répandu le goût des études historiques dans toutes les parties de la France.

Plus tard, vers 1860, M. de Persigny, Ministre de l'Intérieur, en prescrivant la publication de l'inventaire des anciennes archives

départementales, et l'échange de ces publications entre les départements, a assuré la conservation de monuments historiques ignorés, souvent même très précieux, et il a facilité les études historiques locales.

Des institutions secondaires se créèrent, et je rappellerai incidemment, avec modestie, mais aussi en rendant justice à des services rendus aux études historiques, que vous avez également pour origine ce mouvement intellectuel.—Fondée en 1833 sous le nom d'Institut historique, votre Société n'a changé son nom qu'en obtenant d'être reconnue établissement d'utilité publique. — Cette recrudescence du goût pour les études historiques ne fut pas particulière à la France, elle se produisit dans d'autres pays à la même époque, et notamment dans le royaume de Sardaigne. En 1833, en effet, le roi Charles-Albert créa une commission royale pour l'étude de l'histoire de la patrie comprenant les anciennes provinces de la monarchie, — en 1860, un autre décret du roi Charles-Emmanuel ajoutait la Lombardie aux anciennes provinces, en sorte qu'aujourd'hui cette savante commission est appelée *regia Deputazione sapra gli studj di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia*. Il est probable que depuis cette époque, cette commission s'étend sur tout le royaume d'Italie.

Depuis sa fondation jusqu'en 1860, c'est-à-dire dans une période de 27 ans, cette commission avait publié, sous la direction supérieure du Ministre de l'Intérieur, une collection déjà nombreuse de documents inédits et précieux pour l'histoire de la Monarchie sarde et un recueil diplomatique. A cette même date, on voulut encore stimuler les travailleurs en leur offrant le moyen de faire connaître leurs travaux qui ne rentreraient pas dans le cadre déterminé par les statuts de la commission royale, celle-ci décida alors la création d'une publication périodique sous le nom de Mélanges, *Miscellanea*. Enfin elle vota la publication d'une bibliographie d'histoire.

La publication périodique est parvenue, en 1881, au XXe volume ou au Ve de la seconde partie. C'est ce volume qui a été adressé à votre société et dont vous m'avez chargé de rendre compte.

Il présente l'intérêt particulier de contenir les différents actes constitutifs de la commission royale, et de ses institutions annexes, les procès-verbaux des assemblées générales, le catalogue des nom-

breuses publications faites par les soins de la commission, celui des articles insérés dans les vingt volumes des Mélanges; il donne aussi la nomenclature des membres de cette commission, et des mutations survenues dans ce savant personnel.

Ce qui explique ce retour vers les origines de la commission royale, et la publication des actes constitutifs, c'est que ces documents, qui occupent environ 120 pages du volume, formaient un fascicule offert au second congrès historique tenu à Milan en 1880.

Votre Société est en rapport avec cette importante commission royale, car l'état des ouvrages offerts dans le courant de l'année 1881 constate l'envoi de votre recueil périodique, l'*Investigateur*.

Mais ce qui fait pour nous l'intérêt plus spécial de ce volume, c'est la publication d'une correspondance de la princesse Henriette-Marie de France reine d'Angleterre avec la princesse Christine sa sœur, duchesse de Savoie. Cette correspondance qui paraît avoir été jusqu'à présent inédite, se composant des 141 lettres dont 48 antérieures à la mort de Charles Ier, embrasse une période d'environ 35 années.

En lisant les lettres, je n'y ai pas trouvé cependant des renseignements aussi intéressants qu'on aurait pu l'espérer, sur un temps où des événements si considérables et si tragiques s'accomplissaient : la révolution, et la chute de la royauté en Angleterre, puis son rétablissement. On y suit toutefois les traces de l'activité et du dévouement de la reine pour seconder le malheureux roi Charles Ier, et pour aider plus tard le rétablissement de la monarchie et le retour de son fils qui fut Charles II. Il y a même un temps d'arrêt dans cette correspondance au moment où les événements les plus terribles étaient accomplis, l'échange de lettres s'arrête en effet à la fin de 1648, et ne reprend plus que vers le milieu de mai 1649, près de quatre mois après la mort de Charles Ier. Dans une lettre du 15 mai 1649, pleine de tristesse, l'infortunée veuve du Roi exprime sa douleur, et annonce l'intention de se retirer aux Carmélites de Paris « et si je trouve que » le Roy (son fils) n'ait pas besoing de moy, je le ferai, car après ma » perte je ne puis avoir un moment de aucune joye, vous avés desja » trop ressenty mes malheurs, pour que je vous en veuille plus tour- » menter, et ne veux pas abuser de vostre bon naturell, quoique ce » me soit une consolation de pouvoir descharger mon cœur à une

» personne que j'ayme de tout mon cœur et qui je suis assurée » m'aime aussi et prands part à mon affliction ; ce que je trouve fort » rare en ce monde-sy. » En avril 1850 la reine annonce qu'elle s'est retirée aux Carmélites « mes nécessités ayant esté si grandes qu'il me » l'a falu faire, afin de retrancher ma maison et de vivre comme une » pauvre damoiselle de ce que le roy me donne qui est soixante » mille franck par an. C'est beaucoup pour l'estat où est réduit la » France à cette heure.... »

Cette correspondance jette aussi très peu de lumières sur les agitations de la Fronde en France où la malheureuse reine s'était réfugiée et qu'elle était obligée de quitter dans le plus grand dénuement. — Dans plusieurs passages de ses lettres, la reine Henriette exprime des inquiétudes à ce sujet, et ses craintes que les troubles de la France n'aient la même issue fatale que les troubles de l'Angleterre.

Les lettres de la reine à la duchesse de Savoie, qu'elle appelle toujours *mon cher cœur*, ne sont presque toutes que des épanchements de tendresse, des protestations de dévouement. Elles nous révèlent la tendre affection qui unissait les deux sœurs et les sentiments délicats de la reine d'Angleterre. Ce qui peut expliquer la grande réserve de la reine sur les faits contemporains, c'est le peu de confiance qu'elle manifeste dans plusieurs lettres sur le respect du secret des lettres ; elle fait souvent allusion à des détails transmis ou reçus par des personnes de confiance ; ainsi elle termine la lettre IX par cette phrase : » *Je vous envoie un petit chachet* (cachet) *pour voir si on ouvrira* » *mes lettres* » et ailleurs, « *Je crois que bientost, il sera luy mesme* » *auprès de vous pour une rayson qui ne vous desplera pas, étant* » *nésesayre qu'il s'éloygne pour un peu de temps, comme il vous dira* » *luy mesme, ne le peuvant pas vous mander de peur que mes lettres ne* » *soient prinse....* »

Quoi qu'il en soit, un vif intérêt attache à la lecture de la correspondance de cette princesse; héroïque fille, femme, mère de rois, qui supporta avec tant de courage et de sang-froid la misère, la maladie, les boulets ennemis, les tempêtes de la mer pour chercher des secours à la cause du roi son époux ; de cette femme sympathique qui montra dans une seule vie, comme le dit son illustre panégyriste, toutes les extrémités de la vie humaine. Elle eut au moins le bonheur

de voir son fils aîné rentrer en triomphe dans le palais d'où son père était sorti pour monter à l'échafaud. Enfin, écrit la reine dans la lettre 128 datée de Colombes, 4 juin 1660, « le bon Dieu nous a » regardé par sa bonté, et a fait l'on peut dire un miracle dans se » rétablissement, ayant changé les cœurs d'un peuple en un instant, » qui de la plus grande haine qu'ils avoient sont venus au plus grand » témoignage d'amitié et de soubmission qu'il se peut et avec des » témoignages de joyes inouis » et plus loin : « Il est à croire qu'il » ne sera pas seulement restabli sur son trosne, mais plus puissant » que jamais ses prédesesseurs n'ont esté... J'espère de voir encore » avant que de mourir toute ma famille ensemble qui ne seront plus » des vagabonds. » Hélas, les joies ne devaient pas être de longue durée ; mais la mort épargna à la malheureuse princesse la douleur de voir la seconde révolution qui poussa, de nouveau, et pour toujours, les Stuart sur la triste terre de l'exil.

Les autres documents contenus dans le volume de Mélanges me paraissent avoir un intérêt moindre et purement local. Ce sont :

1° Les registres de dépenses des princes d'Achaie de la maison de Piémont, de 1295 à 1412 [1], maison qui fut souvent en guerre avec les princes de Savoie, tellement, dit l'auteur de la notice qui précède, M. Sarceno Philippo, qu'un auteur tragique pourrait y trouver deux ou trois sujets de poèmes. Les travaux faits sur les registres de dépenses, les ont divisés en deux parties principales : la première ne se rapporte qu'aux faits qui concernent l'histoire de cette principauté. La seconde partie est subdivisée de la manière suivante :

A. Politique et administration.

B. Justice.

C. Arts, industrie, économie privée.

D. Usages et coutumes.

Ces documents sont rédigés en latin; ils peuvent jeter quelques

---

(1) La principauté d'Achaie composée des duchés d'Athènes et de Thèbes, après la quatrième croisade en faveur de Guillaume de Champlitte, avait été possédée par les princes angevins de Naples, et avait été apportée par mariage à une branche de la maison de Piémont jusqu'en 1419, où elle revint à la ligne principale, sous Amédée VIII, fondateur du duché de Savoie. P. O.

lumières sur les habitudes de vie des maisons princières aux XIVe et XVe siècles.

2° Une notice biographique de M. Casimir Dauna sur le théologien Antonio Bosio, membre de la commission royale dont nous avons parlé.

3° Une notice biographique du même auteur sur le sieur Célestino Combetti, archiviste et membre de la même commission. Le sieur Combetti paraît avoir été un de ces savants modestes, de ces travailleurs silencieux qui laissent des traces profondes de leur passage sur les terres qu'ils ont défrichées. Ces terres furent pour M. Combetti les archives du royaume. On devrait à M. Combetti en grande partie l'ordre établi dans ces archives auxquelles il avait été attaché de bonne heure.

4° Notice biographique du sieur Fontana Leone sur le comte Carlo Bon-Compagny, vice-président de la commission royale. Le comte Carlo Bon-Compagny s'était senti de bonne heure porté vers la politique, car il écrivait peu après sa sortie de l'université de Turin : » Lorsque je faisais mes études à l'université de Turin, je méditais » dans le Moniteur les discours de Benjamin Constant, du général Foy, » de Royer Collard, du duc de Broglie, de Chateaubriand ; je prenais » intérêt à ces discussions comme j'aurais pu le faire si elles avaient » eu lieu dans notre pays. » Ce goût que le jeune Bon-Compagny manifestait pour nos grands orateurs de cette époque mémorable l'avait familiarisé avec la langue et les habitudes françaises et plusieurs de ses travaux ont été écrits en français et publiés à Paris. M. le comte Bon-Compagny fut mêlé aux grandes affaires de l'Italie, où il occupa les postes les plus élevés ; il fut plusieurs fois ministre, il fut Président de la Chambre des députés, puis sénateur. Le biographe arrivant à la mort inattendue du comte Bon-Compagny, rappelle avec émotion toutes les manifestations qui ont eu lieu alors, télégrammes et condoléances du roi, et des hommes les plus considérables adressés à la famille, décision de la municipalité d'élever un monument pour perpétuer le souvenir de l'illustre mort et il ajoute : « Quelque » grandes que furent les démonstrations de deuil public causé par la » mort de Bon-Compagny, on ne peut pas dire que le sentiment » national ait dépassé la mesure. »

5° Une dissertation de M. Jacopo Bernardi sur la valeur de la publication d'une charte de l'ancienne abbaye d'Oulx comparée au texte d'une autre copie de la même charte. Les deux textes sont mis en présence et discutés.

6° Enfin un document en latin concernant le Pape d'Avignon Benoit XIII, de son nom de famille Pierre de Lune. — Elu pape à Avignon en 1394, il vit passer comme papes de Rome, Boniface IX, Grégoire XII, Alexandre V, Jean XXIII et Martin V. — Pierre de Lune avait-il promis au roi de France Charles VI, pour obtenir son concours, de se démettre dans le cas où cela serait reconnu utile à la pacification de l'Eglise. — Elu pape à Avignon avait-il conclu à Marseille en 1408 avec Grégoire XII qui occupait alors le siège de Rome, une convention de réunir un synode où seraient décidés leurs droits respectifs ? toujours est-il que ce pape Benoit XIII, doué d'une fermeté extraordinaire, d'un courage indomptable, voulut rester et mourir pape, sans se préoccuper des synodes, des conciles, des votes du parlement, des prières et des menaces des princes, sans se soucier de l'abandon de ses premiers protecteurs, car à la fin de sa vie, deux cardinaux seuls étaient restés attachés à sa cause. Obstination qui faisait dire à Jean Gerson que la paix ne serait rendue à l'Eglise que par l'éclipse totale de cette « Lune » fatale.

Le document dont il s'agit, tiré des Archives d'Etat dites *Camerale* portant en titre les mots *tractatus cardinalium cum papa*, semble indiquer en effet l'existence d'un engagement par le pape Benoit XIII, mais il est incomplet, et sans date. L'auteur de la notice qui le précède, Bollenti de St-Pierre, en discute la valeur et la date probable, mais je ne suis pas chargé d'examiner ce point d'histoire, ni la valeur du document, aussi je termine comme l'auteur de ladite notice par ces mots : « Quoi qu'on puisse penser de la date du document, il jette un » certain jour sur l'histoire du grand schisme qui tourmenta l'Eglise » pendant 40 ans, et sous ce rapport, il nous a paru utile de le » publier quoique incomplet. »

PAUL ODENT.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 5 ET 21 JUILLET 1882.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1882. — *Présidence de* M. LOUIS-LUCAS, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la Séance précédente, rédigé et lu par M. DUVERT, est adopté.

Livres offerts.

1. *L'Administration de la Navarre, du Béarn et de la Gascogne, en* 1740, par le baron Louis DE BARDIES, rapporteur M. DUFOUR.

2. *Le Testament de Marquentin de Closmorin*, par MM. L. COUNIL et G. FLEURY.

3. *Bulletin de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze*, siège à Brive, t. IV[e], 1[re] livraison. Adressé par M. MARBEAU, M. DESCLOSIÈRES, rapporteur.

4. *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, un volume. Rapporteur M. NIGON DE BERTY.

5. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Zurich.* Rapporteur M. le colonel FABRE.

CANDIDATURE. — M. DE FLORIVAL, juge au tribunal civil de Laon, se présente comme membre correspondant titulaire de la première classe ; MM. COMBIER, président du tribunal civil de Laon et M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL sont ses présentateurs ; la commission d'examen des titres du candidat est composée de MM. le colonel FABRE, NIGON DE BERTY, et LOUIS-LUCAS, rapporteur.

M. LE VICE-PRÉSIDENT dépose sur le bureau un exemplaire du discours prononcé par M. Jules FERRY, ministre de l'Instruction publique à la distribution solennelle des récompenses aux Sociétés savantes à la Sorbonne. Il sera rendu compte de cette séance dans un prochain numéro. L'ordre

du jour appelle la lecture du mémoire de M. d'Auriac, intitulé : *Du commerce de la France dans les premiers temps de la monarchie.* M. d'Auriac demande l'ajournement de cette lecture à la première séance et propose de remplacer cette audition par la communication de la préface d'une *Etude sur la Restauration de la maison de Bragance*, suivie d'une *Note biographique sur François de Grenaille*, auteur de l'histoire de la révolution de Portugal. Cette lecture est renvoyée au Comité du Journal.

M. Fabre de Navacelle lit un rapport sur des Recherches dirigées pour retrouver la station de Prætorium, *oppidum* gaulois de Châteauroux. Renvoi au Comité du Journal.

M. Louis-Lucas continue, au nom de M. du Sein, la lecture de l'étude intitulée : *Le Théâtre français au moyen-âge.* La fin est réservée pour la prochaine Séance.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1882. — *Présidence de* M. Louis-Lucas, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la séance du 5 juillet rédigé et lu par M. Desclosières est adopté.

M. le Secrétaire-Général fait part à la *Société des Etudes historiques* de la récente promotion de M. Vavasseur au grade de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Cette distinction, qui sera mentionnée à la chronique, est accueillie avec des sentiments d'unanime sympathie.

Communication est ensuite donnée de deux lettres de MM. Stéphen Liégeard et Dufour.

L'ordre du jour appelle l'audition du rapport sur la candidature de M. de Florival, juge au tribunal civil de Laon.

M. de Florival est élu membre correspondant titulaire de la première classe.

Lectures. — M. Louis-Lucas donne communication, au nom de M. du Sein, de son étude historique sur le *Théâtre français au moyen-âge*, suite et fin. L'Assemblée décide que, vu son étendue, cette lecture pourra être insérée par extraits dans le journal.

M. Desclosières lit pour M. Léon Hilaire, membre correspondant de Toulouse, une communication sur le *Séjour de Napoléon Ier, à l'île d'Aix, du 7 au 15 juillet* 1815, renvoi au Comité du Journal.

M. le Président prononce la clôture de la première session de 1882 et indique, conformément à la résolution de l'Assemblée, la Séance de rentrée au Mercredi 8 novembre.



CHRONIQUE.

Nous avons, dans le compte-rendu de la Séance publique annuelle, cité, parmi les morceaux communiqués le soir après le banquet, la pièce intitulée : EN CHEMIN DE FER — TRAIN OMNIBUS, composée par notre éminent confrère M. Barbier. Cédant à la demande instante de ses collègues, M. Barbier a bien voulu autoriser la publication de cette poésie. Cette insertion n'est pas une dérogation aux usages suivis par le Comité de rédaction oblige par les traditions de la Société, de réserver la publicité du journal aux études ou compositions ayant un caractère essentiellement historique. EN CHEMIN DE FER. TRAIN OMNIBUS empreint d'un esprit profondément philosophique, nous retrace la plus réelle et la plus intime des histoires, l'histoire de la vie.

Quand le soir vient, que d'absences pleurées,
Que d'illusions déchirées,
Que d'amis disparus pour ne plus revenir !

EN CHEMIN DE FER. — TRAIN OMNIBUS.

Un soleil pur promet une belle journée...
La machine en sifflant a donné le signal;
Partons et savourons le parfum virginal
D'une riante matinée.
La fleur des champs ouvrant son calice vermeil,
L'insecte bruïssant sur la tendre verdure,
L'haleine du zéphyr qui doucement murmure,
Toutes les voix de la nature
Entonnent l'hymne du réveil.

Bon ! me voilà courant après des hexamètres,
Et déjà mon esprit se plaît à s'égarer.
Pourquoi non ? Vaut-il mieux compter les kilomètres
Que la vapeur va dévorer ?

Pourtant un autre soin me rappelle sur terre :
Nous sommes au complet; de la société
Voyons à dresser l'inventaire,
Et si le sort m'a bien traité.

Et d'abord, la voisine à ma gauche placée.
Elle est jeune, elle est belle... Une heureuse pensée
La préoccupe assurément;
Son œil brille à travers le voile qui la couvre
Et sa lèvre fine s'entr'ouvre
Pour ébaucher un sourire charmant.
Essayons de causer. — Eh ! mais, fort aisément
Elle s'y prête... elle a de l'esprit, de la grâce...
Décidément j'occupe une fort bonne place.

Un temps d'arrêt ! qu'est-ce ? une station.
Elle descend là... c'est dommage.
Rompre la conversation
Alors qu'à peine elle s'engage !
Malgré moi je la suis des yeux
En allongeant le nez par delà la fenêtre.
Ou va-t-elle ? — Ah ! ma foi, je suis trop curieux.
Après tout, ce n'était peut-être
Qu'une dame au camélia.

Monsieur, vous offrirai-je un pur régalia ?
(C'est à moi, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse)
Plus de dame ! l'on peut fumer.
— Merci de votre politesse !
J'accepte et je me mets en devoir d'allumer.
— Pardon, Messieurs, glapit un gros bonhomme
A qui je trouve un air dur et hautain ;
Je n'appartiens pas, c'est certain,
A cette moitié que l'on nomme
La plus belle du genre humain ;
Mais le tabac me gêne... il vous faut donc attendre

Que je descende... — Ah ! s'il en est ainsi...
Monsieur va loin ? — A cent kilomètres d'ici.

Bah ! sans fumer on peut vivre, à tout prendre,
Et l'entretien de mon nouvel ami
Qui n'aime point à causer à demi
Me dédommage et me console.
Jamais je ne connus plus brillante parole,
Esprit plus vif et plus dispos :
Les mots heureux émaillaient ses propos
Comme l'or les flots du Pactole.
Ah ! j'ai là, me disais-je, un compagnon parfait,
Et je chauffais sa verve en soignant la réplique,
Quand un nouvel arrêt coupe ma rhétorique...
Où sommes-nous ? Nous sommes au buffet.

Une libation à l'amitié naissante !
J'offre, et de le prier il n'était pas besoin ;
Mais sa lèvre reconnaissante
Murmure des adieux... Il n'allait pas plus loin ! !
Deux de partis ! pensais-je, en reprenant mon coin
Dans le vagon, et des meilleurs sans doute.
Mais il me reste en ce moment,
Outre l'*anti-tabac* qui digère en dormant,
Encor six compagnons de route.

L'un après l'autre ils quittèrent le train,
Et chacun d'eux partait (bizarre circonstance)
Lorsque nous commencions à faire connaissance
Et lorsque nos discours prenaient un peu d'entrain.

Tous ces départs me rendaient triste,
Même celui (j'oserais l'affirmer)
Même celui de ce vieil égoïste
Qui m'avait durement empêché de fumer.
Que faire seul ? lorgner le paysage.
Mais il est sec et nu... comme il fuit devant moi !
Encore un sifflement de la vapeur... eh ! quoi !
Déjà je touche au bout de mon voyage.

Et cependant le vif éclat des cieux
S'est obscurci sous des nuages sombres.

La nuit s'annonce en projetant ses ombres...
Je partis gai, j'arrive soucieux.

Telle est la vie ! A son aurore
L'espoir est un rayon qui dore
L'horizon doucement tièdi.
Heureux celui qui peut encore
Le retrouver à son midi !
Quand le soir vient, que d'absences pleurées,
Que d'illusions déchirées,
Que d'amis disparus pour ne plus revenir !
Inclinons-nous sous le bras qu'on redoute,
Mais conservons du moins le souvenir
De ceux que nous laissons en route.

J. C. BARBIER,
Membre de la 2e classe.

LEÇONS DE DESSIN GÉOMÉTRIQUE, PAR M. VEYRET,

Professeur général au collège Chaptal, Membre associé-libre de la *Société des Etudes historiques*.

Notre collègue, M. VEYRET, a fait hommage à la Société de ses « Leçons de dessin géométrique », sans demander de rapport sur un ouvrage qui n'était guère du ressort de nos études habituelles.

Vous me permettrez toutefois de signaler à votre attention cet ouvrage qui marque de sa meilleure empreinte, l'esprit de notre temps. Les leçons de l'excellent professeur du collège Chaptal sont destinées à devenir les vraies et utiles leçons de géométrie des Écoles professionnelles. La géométrie plane est celle dont les applications sont de tous les instants, et nos ouvriers d'élite auront, chaque jour, à faire les applications que leur indique M. VEYRET. Les historiens de l'avenir auront à lui marquer sa place parmi les initiateurs de l'intelligence populaire de notre temps : nous ne faisons donc, en signalant aujourd'hui son ouvrage, que devancer, nous le pensons, le jugement qu'en porteront nos successeurs.

Colonel FABRE.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

Novembre-Décembre 1882.



PARIS

CHEZ

Ernest THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut hi*
tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de
de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* ve
de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1882

Président . . . . M. BOUGEAULT ✢, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Présidents honoraires . . . . M. J. C. BARBIER, O. ✻ ✢ ✪ I, Procureur général à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille DOUCET, C. ✻ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président. . . . . M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.

Vice-président adjoint . . . . M. VAVASSEUR, ✻ Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Maire du IIe arrondissement, rue du Caire, 10.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, ✪ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur. . . . . N...

TABLE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1882.

De la réhabilitation de Louis XIII, par M. CAMOIN DE VENCE 309

La Danse macabre, par M. Gustave de VAUDICHON 319

Napoléon Ier à l'île d'Aix, du 7 au 15 Juillet 1815, par M. Léon HILAIRE 325

Le Théâtre français au Moyen-Age, par M. A. DU SEIN 33

Rapports sur des ouvrages offerts à la Société des Études historiques :

I. *Deux publications relatives à l'histoire du Protugal.* Rapport par M. A. LOISEAU 36

II. *Les Campagnes dans le Verdunois au XIe siècle*, par M. l'abbé GABRIEL. Rapport par M. A. POUGNET 36

III. *Mémoires historiques de l'académie de Rouen*, 1878-1879. Rapport par M. Eugène D'AURIAC. 36

Note historique, par M. le Colonel FABRE. 3

Extraits des procès-verbaux des Séances de la Société des Etudes historiques 3

Chronique, par M. A. CLARIN 3

48e Année. Novembre-Décembre 1882. No 6.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

DE LA
RÉHABILITATION DE LOUIS XIII

D'après les manuscrits de Saint-Simon, de Benjamin Priolo et d'Antoine garçon de la chambre du Roy.

Il y a, dans l'histoire, des figures qui sont complètement sacrifiées. Louis XIII disparaît derrière Richelieu. C'est le cardinal qui seul a tout fait, tout prévu, tout conçu, tout exécuté. C'est à peine si le roi a toujours compris l'importance des actes de son premier ministre. Louis XIII a été comme un nouveau type de roi fainéant et Richelieu un modèle de Maire du Palais, le plus absorbant et le plus impérieux.

Une réhabilitation partielle n'a commencé pour Louis XIII que très tard. Saint-Simon écrivit son *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, en 1746 ; mais ce manuscrit ne fut pas imprimé. Quelques fragments parurent dans la *Revue des Deux-Mondes* en 1834. M. Faugère n'a publié le *Parallèle* qu'en 1880.

Ceux qui ne veulent pas revenir sur les anciennes appréciations soutiennent que Saint-Simon a été un juge très partial, par reconnaissance. Sa famille devait tout à Louis XIII qui s'était attaché Claude de Saint-Simon (le père de l'écrivain) comme premier gentilhomme de sa chambre et premier écuyer, et n'avait jamais cessé de lui témoigner des sentiments d'amitié véritable.

Il est intéressant de comparer avec le *Parallèle* de Saint-Simon, d'autres documents inédits, d'un ordre inférieur sans doute, mais qui ont leur autorité et qui viennent confirmer, dans une certaine mesure, les appréciations favorables à Louis XIII.

Il existe dans la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye un manuscrit intitulé : « *Antiquités et origines de Saint-Germain et de ses environs avec la relation de la maladie et de la mort de Louis XIII, roy de France, par Antoine l'aîné, garçon de chambre du feu Roy.* »

Des fragmens importants de ce manuscrit, avec une savante introduction, ont été publiés par M. Alfred Cramail qui a rendu ainsi un véritable service aux études historiques.

Antoine, attaché à la personne du roi, consignait régulièrement sur son carnet les événemens de chaque jour. « Je prie le lecteur, » dit-il, d'excuser si les choses n'ont pas été écrites d'un style élé- » gant, n'étant pas de mon métier d'écrire. Ce que j'en ai fait a été, » seulement, pour conserver la mémoire de cette mort dans le cœur » de ceux qui liront ce présent manuscrit. »

Cette absence complète de tout art, cette ignorance même, pour ainsi dire, du garçon de chambre donnent à son récit un caractère de sincérité, de naïve bonhomie qui doivent inspirer toute confiance. Il affirme, d'ailleurs, qu'il a *fait son manuscrit de ce qui s'est passé à la maladie et mort de ce bon roy avec le plus de fidélité qu'il a pu, ayant été témoin des faits qu'il a rapportés*. C'est là une garantie formelle : Antoine est un témoin *de visu et auditu*, un témoin irrécusable.

Dès que la maladie semble devenir grave, le 2 avril 1643, le roi sait regarder la mort en face, avec un courage et un sang-froid admirables.

« Le mercredi 2e avril, après midi, le roy se leva quelques heures, » étant fort débile et lassé d'être couché. S. M. se fit apporter son » fauteuil à la fenêtre qu'elle fit ouvrir pour avoir de l'air d'où il se » voit la plus belle vue du monde, ce jour étant fort serein. Le Roy » ayant avancé la tête à la fenêtre, il aperçut les clochers de Saint- » Denis, qui se découvrent fort aisément de ce lieu. Il se tourna vers » ses officiers, leur disant : « Mes amis, voilà ma dernière demeure » que je vois ! » leur montrant avec la main le chemin même par où » l'on devait le mener. Ce discours ne se passa pas sans être mêlé de

» soupirs et de larmes de ceux qui l'avaient entendu, étant dit avec
» une si grande fermeté et sans émotion de la bouche de S. M. qui
» regardait le lieu de son tombeau, avec un si généreux mépris. »

Cette attitude si ferme, si stoïque du roi devant la mort ne serait-elle pas en contradiction avec la faiblesse de caractère d'un prince complètement asservi à son ministre?

Le 5 avril, comme on félicitait le roi sur une amélioration qui paraissait sensible, « il répondit fort sérieusement : Messieurs, je suis
» fort résigné à la volonté du seigneur; s'il me fait la grâce de me
» redonner la santé, je travaillerai de tout mon pouvoir à donner la
» paix à tout mon royaume et à soulager mes peuples. »

Louis XIII n'aurait-il donc songé à faire acte de roi qu'à la veille de sa mort? Est-il vrai que dans tous les événements si graves de son règne, il ait toujours subi, en instrument aveugle et passif, les impérieuses volontés du cardinal?

Louis XIII avait été, avec une perfide préméditation de la Reine mère, de Concini, de Luynes, élevé dans une ignorance absolue de tout ce qui pouvait lui apprendre son métier de roi. On voulait en faire, comme dit Saint-Simon, un parfait automate. On ne parvint pas à étouffer son intelligence.

Il eut tout d'abord l'incontestable mérite de reconnaître la haute capacité politique de Richelieu et il résolut d'en profiter pour la grandeur de la France. Mais il ne se réduisit pas, comme on l'a cru, à un rôle purement passif. Il n'en est pas moins vrai, dit Saint-Simon, qu'aucune des grandes choses qui se sont exécutées de son temps ne l'ont été qu'après avoir été délibérées entre le roi et Richelieu dans le plus profond secret. Qui donc peut dire, puisqu'il n'y avait point de tiers, quelle part chacun d'eux a eue à les concevoir le premier, à les digérer, à décider sur la manière de diriger et d'exécuter ; lequel des deux a ajouté, diminué, corrigé? Si on peut très aisément penser que Richelieu y a eu la meilleure part et quelquefois toute entière, peut-on raisonnablement contester que Louis n'y en ait pas eu aussi? « Et puisqu'elles n'ont pas eu leur exécution sans son approbation, sa volonté, son concours de Roy et de maître, il les a donc bien entendues et comprises, il en a senti tout le bon, tout le possible, tous les moyens, toute la conduite...

Il en résulte qu'on ne peut, avec justice, ôter à Louis une très grande part à tout ce qui s'est conçu et exécuté de grand pendant son règne. »

Il y a deux faits saillants dans le règne de Louis XIII qui le montrent faisant preuve d'une énergique volonté. C'est l'affaire du Pas de Suze où, contre l'opinion du cardinal, il porta un coup décisif au duc de Savoie. C'est l'affaire de Corbie, plus remarquable encore : malgré les victoires des Espagnols, devenus maîtres de tout le pays jusqu'à Compiègne, Louis ne se laissa pas décourager ; il refusa énergiquement de suivre l'avis de Richelieu effrayé qui voulait que le Roi se retirât derrière la Seine. Il alla, dès le surlendemain, se mettre à la tête des troupes, marcha rapidement sur Corbie, s'en empara et changea ainsi le sort des armes.

Dans ces deux circonstances si graves et, on peut le dire, capitales pour le salut du royaume, il est certain que Louis eut l'esprit plus ferme et le cœur plus haut que Richelieu.

Saint-Simon cite d'autres exemples d'une moindre importance, mais où le Roi manifesta sa volonté personnelle : il nous montre notamment les terreurs du cardinal venant en pleine nuit éveiller Claude Saint-Simon qui n'était ni sa créature, ni son ami particulier, se jeter sur son lit, lui dire qu'il était perdu, recourir à son conseil et à ses offices.

Ces divers faits prouvent avec évidence que si le Roi parut être gouverné par le cardinal, il ne le fut jamais d'une manière absolue.

On voit par la relation d'Antoine que, durant toute sa maladie, Louis ne cessa de montrer une incomparable fermeté et d'exprimer les plus nobles sentiments.

Le 22 avril, il fit baptiser le Dauphin qui avait quatre ans et huit mois. Après la cérémonie, il adressa à son fils quelques questions, celle-ci entre autres : « Mon fils,comment avez-vous nom à présent ? — Le Dauphin répondit sans hésiter : Louis XIV, mon papa ! » — L'enfant révélait déjà le caractère orgueilleux et dominant du grand roi. — S. M. lui dit : « Pas encore, mon fils, mais ce sera peut-être bientôt, » si c'est la volonté de Dieu ! » et lançant les yeux au ciel, dit : » Seigneur, faites lui la grâce de le faire régner en paix, après moi, » et en véritable roi chrétien, qu'il ait toujours en vue le maintien de » votre sainte religion et le soulagement de ses peuples. »

Le 12 mai, le Roi voulut donner à ses enfants sa dernière bénédiction. « Il ne faut pas s'étonner si cette nouvelle redoubla l'affliction » de la Reine qui arriva aussitôt et lui présenta ses deux beaux » enfants tout éplorés, qui ne pouvaient exprimer que par leurs » pleurs. »

« C'est en cet endroit que l'on peut admirer la constance et la » fermeté du Roi et avec quelle joie il leur donna sa bénédiction, leur » disant : Mes enfants, je prie le seigneur qu'il vous bénisse et qu'il » vous ait en sa sainte garde. Il leur dit encore plusieurs belles » choses sur la manière de leur vie à venir.... Chacun se lamentait » de son côté de voir le plus grand roi du monde mourir, sans pou» voir lui donner secours et était surpris de lui voir quitter son » sceptre avec une si grande constance et regarder sa couronne avec » un si grand mépris. »

C'est le même jour, 12 mai, que le Roi adressa au prince de Condé ses fameuses paroles prophétiques sur la victoire de Rocroi. Voici le récit d'Antoine, plus détaillé et plus complet que celui de Saint-Simon et des autres chroniqueurs. « Pendant ce temps, le Roi était réveillé » et s'entretenait avec M. le Prince, lui disant : Je viens de rêver que » M. le duc d'Enghien, votre fils, en était venu aux mains avec les » ennemis, que le combat avait été bien rude et opiniâtre et que la » victoire avait été longtemps balancée. Cependant elle nous est de» meurée avec le champ de bataille. — M. le prince lui dit que cela » pouvait bien arriver et en effet, cela arriva ainsi, car peu de temps » après qui fut le 19 mai ensuivant, la bataille de Rocroy se donna » que M. le Duc gagna. »

D'après Saint-Simon, Louis voyant le Prince auprès de son lit, fixa tout à coup les yeux sur lui et sans qu'on parlât alors de guerre ni d'armée, lui dit : Votre fils a remporté une insigne victoire. Il n'en dit pas davantage.

Benjamin Priolo rapporte le fait, de la même manière : *Condeum intuitus, filius tuus, inquit, insignem victoriam exportavit.... Id antè efflatam animam, Ludovicus magis præsagium quàm mentis alienatæ signum dedit.*

Priolo parle bien de présage, de prophétie ; mais Saint-Simon s'exalte :

« Dieu voulut illustrer une vie et une mort si sainte et manifester la couronne qui lui était préparée... Ce fait est trop grand, trop au dessus de la nature, il appelle d'une voix trop éclatante à la vénération publique. »

Sans aller jusqu'à l'exagération de Saint-Simon, nous devons faire remarquer que le journal d'Antoine atteste la réalité des paroles prononcées. D'ailleurs, sur ce point particulier, l'autorité de Priolo est considérable.

Petit-fils d'Antoine Priolo qui, après avoir été doge de Venise, s'était marié et établi en France, Benjamin Priolo fut attaché au duc de Longueville gendre du prince de Condé. Priolo connut les détails des paroles prophétiques sur Rocroi par M. de Longueville qui venait de les apprendre du prince de Condé, lui-même, sortant de la chambre du Roi.

Ce témoignage corrobore donc, avec la plus grande force, le récit authentique d'Antoine, témoin direct.

Priolo rend, d'ailleurs, comme Antoine, le plus complet hommage à la grandeur d'âme et à la fermeté de Louis XIII, pendant sa maladie et à sa mort. Il apprécie le caractère du Roi avec une grande justesse d'esprit : *Cum arrogantiam effugerat, retinuit majestatem et magnitudinem.*

C'est bien là Louis XIII repoussant tout ce qui était de vanité, d'orgueil, de parade, gardant la majesté et la grandeur intérieure, la vraie grandeur !

Enfin Priolo lui décerne ce suprême éloge : *Nullus mortalium, nec antiquorum, nec recentiorum, fatum ultimum tam intrepide excepit.* Nul, parmi les anciens ou les modernes, n'a reçu la mort avec une telle intrépidité.

Ce témoignage de Priolo, complètement désintéressé, dégagé de tout lien, ou de reconnaissance comme Saint-Simon, ou de service comme Antoine, est irrécusable. L'illustre savant Bayle a donné les plus grands éloges à la véracité de Priolo, chez lequel il a reconnu une liberté fort éloignée de la flatterie, la véritable impartialité de l'historien digne de dicter les arrêts de la postérité.

Si le journal d'Antoine confirme les appréciations du *Parallèle* sur les points essentiels, sur d'autres il les dément. Ainsi Saint-Simon a

écrit que le Roi n'avait jamais aimé ni estimé la Reine, qu'il y avait eu toujours entre eux la froideur et la mésintelligence la plus irréconciliable.

Saint-Simon cite une anecdote qui, par elle-même, déjà nous semblait peu croyable.

« Le Roi avait reçu les derniers sacrements (11 mai) avec les dispositions les plus saintes et il n'attendait presque plus que les derniers momens, lorsqu'un grand éclat de rire qu'il entendit se faire dans sa garde-robe indigna tout ce qui était dans sa chambre, excepté lui ; il sourit et dit que ce ne pouvait être que la Reine et Monsieur qui, en effet, causaient ensemble et avaient laissé échapper cet éclat si indécent, pour ne pas dire plus, de leur joie de se voir sur le dernier point de l'accomplissement de leurs plus longs et plus ardens désirs. »

Le journal d'Antoine, dans toutes ses pages, dément de la manière la plus formelle, cette joie de la Reine, qui aurait été, en effet, si scandaleuse.

Ainsi le 22 avril, la Reine tombe évanouie sur le lit du Roi. Elle ne le voulut plus quitter, dès ce moment, et pour ce sujet ordonne qu'on lui apporte un petit lit dans un cabinet près de la chambre du Roi... On peut dire que cette pauvre princesse, outre la douleur qu'elle avait de la maladie du Roi, était à bout de fatigue d'avoir même veillé plusieurs nuits.

Le 8 mai, la Reine, dans une affliction mortelle, toute éplorée, se jeta sur le lit du Roi, l'embrassant tendrement. Elle lui dit des paroles qui auraient tiré des larmes d'un cœur de rocher... On entendit des paroles fort touchantes qui faisaient voir la grande amitié qu'ils avaient l'un pour l'autre.

Le 10 mai, il fallut emporter la Reine outrée de douleurs... On peut dire que la douleur était réciproque du Roi et de la Reine qui s'aimaient uniquement.

Le 11 mai, la Reine est toujours présente ; enfin elle fut obligée de se retirer dans son appartement pour donner lieu à ses larmes, ne pouvant plus les retenir en présence du Roi, de peur de l'affliger.

Le 14 mai, la Reine était dans un état à faire compassion. Elle se jeta sur le lit du Roi, l'embrassant les larmes aux yeux si tendrement que l'on fut obligé de l'arracher de force. M. de Souvray l'emmena

dans son appartement, faisant des cris que l'on entendait de tous côtés, le Roi lui ayant demandé pardon s'il avait pu lui donner quelque chagrin.

On le voit : le récit si précis, si détaillé d'Antoine qui ne quittait pas le Roi, donne un démenti catégorique à l'anecdote de Saint-Simon. Il faut reconnaître que le fougueux écrivain, dans le *Parallèle* comme dans ses *Mémoires*, a été poussé par une sorte de passion haineuse à un dénigrement excessif contre la Reine. Il a ramassé de côté et d'autre les anecdotes qui lui arrivaient de troisième ou quatrième main, amplifiées, dénaturées, et il les acceptait sans vérification possible, sans contrôle sérieux.

Certes Saint-Simon est, sous bien des rapports, un chroniqueur incomparable, mais la passion l'a trop souvent aveuglé, et sur ce fait spécial relatif à la Reine, le journal d'Antoine nous paraît mériter plus de confiance.

Sentant la mort venir, Louis voulut donner à la Reine et à ses enfants ses dernières instructions. Il leur fit quelques discours et remontrances pour l'avenir et leur recommanda de se ressouvenir de lui, ce qui les fit pleurer en disant que oui. Il fallut emporter la Reine, évanouie de tristesse. Il dit alors aux Evêques : « Quand vous verrez le temps de l'agonie, vous réciterez les prières que j'ai marquées dans mon grand livre que vous tenez. »

« C'est en cet endroit où l'on peut faire réflexion sur l'état où était ce prince, souffrant son mal si constamment et ne se tourmentant aucunement.... Enfin, ayant fait un grand soupir, il rendit l'âme sans avoir fait aucune contorsion.... »

Toutes ces scènes si saisissantes, rapportées dans le journal d'Antoine prouvent hautement la vérité de l'éloge de Priolo sur l'intrépidité de Louis XIII, en face de la mort.

Dans le portrait du Roi par Antoine, à la fin de son manuscrit, il y a quelques traits qu'on ne trouve nulle part ailleurs, aussi vivement tracés.

« Son esprit était vif et son humeur prompte ; son parler d'une si grande vivacité que le plus souvent l'on avait peine à l'entendre, à cause qu'il avait la langue si longue et si épaisse, quand elle était sortie de sa bouche, qu'il avait peine à la rentrer, ce qui le faisait quelquefois rougir, surtout devant les étrangers.... Il avait beaucoup

d'imagination, de mémoire et de jugement et néanmoins il se défiait de lui-même et préférait les sentiments des autres aux siens.

Il était adroit à tous les exercices du corps, prudent, vaillant, pieux, chaste, sobre, secret, dissimulé quand il le fallait, modeste et si juste qu'il en avait acquis le renom, bon à ses domestiques ; .... brave, dévot au dernier point, mais d'une belle dévotion ; .... il avait la connaissance de plusieurs arts où il était fort appliqué, comme la musique, les mécaniques....

Enfin l'on peut dire que c'était un prince bien accompli pour toutes les rares vertus et digne d'exemple pour ses successeurs. »

Saint-Simon est beaucoup plus enthousiaste, en terminant son *Parallèle :* « Disons donc que l'éducation, les temps qui ont précédé celui où ces trois princes ont pris l'administration de leur royaume, les conjonctures de ce moment à l'égard de chacun et leur âge ne sauraient être comparés non plus que leur situation par rapport à leur plus proche famille ; mais que le tout balancé fait magnifiquement sortir Louis XIII de ce tableau et que la pureté incomparable de ses mœurs et son inoui mépris des louanges, l'oubli de sa valeur, de sa capacité militaire, de ses exploits, de ses autres talents sans cesser de les mettre en œuvre ; cette simplicité, cette vérité de modestie, cette décence d'humilité, de piété, toutefois de majesté, l'élèvent bien au dessus de son père et de son fils devant Dieu et devant les hommes. »

Après une comparaison raisonnée de ces divers documents, il faut conclure.

Nous ne partageons pas l'enthousiasme de Saint-Simon et nous ne plaçons pas Louis XIII au dessus d'Henri IV et de Louis XIV.

Saint-Simon a mis dans son *Parallèle* plus de passion, plus de chaleur même que dans ses *Mémoires*. Le trait, la couleur, la verve donnent à tout ce qu'écrit ce peintre inimitable une force entraînante. C'est à peine si l'on ose, auprès de lui, parler de ce modeste garçon de chambre du Roy, Antoine, qui n'a laissé qu'un manuscrit pâle et décoloré. Antoine s'est renfermé dans son rôle subalterne ; il s'est borné à transcrire au fur et mesure les faits qu'il a vus et dont souvent il n'a pas compris toute la portée. Mais l'infériorité même de son rôle qui l'attachait d'une manière permanente à la personne du Roi, donne à sa fidélité inconsciente une plus grande autorité.

Antoine est resté, sur divers points, beaucoup plus dans la note vraie que l'écrivain grand seigneur, trop souvent l'écho des caprices, des jalousies, des rancunes de courtisans.

Saint-Simon, Priolo et Antoine, d'ailleurs, sont d'accord sur les faits essentiels qui forment la base de notre appréciation favorable à Louis XIII. Il est hors de doute que Louis eut de l'intelligence, du courage, de la fermeté. Certes il fallait que ce prince fût bien doué pour avoir résisté à ce système d'éducation oppressive qui aurait dû étouffer chez l'enfant tout germe d'intelligence et de volonté.

Ce qu'il comprit tout d'abord dans son rôle de Roi, c'est que surtout à cause de sa situation de famille, de ses interminables conflits entre sa mère, sa femme, son frère, il lui fallait un fondé de pouvoirs. C'est par le plein effet de sa volonté réfléchie qu'il laissa exercer par Richelieu une dictature apparente dont il avait senti l'impérieuse nécessité, mais dont le rôle cruel et parfois sanglant répugnait trop à son cœur naturellement juste et bon.

Modeste, timide à l'excès, ce qui venait peut-être de cette difficulté de parler signalée par Antoine, il détestait l'éclat, le bruit et s'il a fait son œuvre de Roi en prenant part à la conception et à la suite des grandes entreprises de son règne, il a préféré rester toujours dans l'ombre et laisser à son premier ministre toute la gloire extérieure.

Mais ce qui nous paraît certain c'est que si le Roi n'a pas seul inspiré les actes du Cardinal, il y a fortement coopéré. Dans le secret du cabinet, derrière la coulisse, pour ainsi dire, le Roi est toujours resté le maître. Ce qui le prouve, sans réplique, c'est que Richelieu n'a jamais cessé d'en avoir peur, d'en manifester une terreur, dit Saint-Simon, même au plus fort de sa puissance apparente.

Dans certains moments décisifs, le Pas de Suze, Corbie, c'est Louis, nous l'avons vu, qui a montré plus d'esprit politique, plus de courage national que Richelieu.

Cela suffit pour tirer Louis XIII de l'effacement absolu où on a voulu le reléguer et pour le réhabiliter, dans la mesure que nous croyons juste et vraie.

CAMOIN DE VENCE.

LA DANSE MACABRE

« Amis, c'est donc Rouen, la ville aux vieilles rues,
Aux vieilles-tours, débris des races disparues,
La ville aux cent clochers carillonnant dans l'air,
Le Rouen des châteaux, des hôtels, des bastilles,
Dont le front hérissé de flèches et d'aiguilles
Déchire incessamment les brumes de la mer ; »
C'est Rouen qui vous a. . . . . « V. Hugo. »

C'est donc Rouen qui nous a.... — Vous n'attendez pas que je vous parle des larges rues et des vastes quais de la ville nouvelle : les guides du voyageur à 50 cent. en ont dressé l'inventaire pour tout le monde. — Pour faire des découvertes, remontons les siècles, cherchons derrière les vieux murs, dans des coins ignorés, au fond des cloîtres où la mort a pris le vif : il y a des choses qui, à force d'être anciennes, paraîtront peut-être nouvelles.

Nous sommes en l'an de grâce 1540. Je vais vous conduire par la ville des xvie et xviie siècle.

Rouen est entouré de fossés profonds interlignés de cassemates. Thèbes avait cent portes ; Rouen n'en a que huit, défendues par de puissants châtelets. Une forêt de clochers de trente-huit paroisses et de trente-quatre monastères domine, comme des mats de navire, les donjons de trois citadelles. Gens de guerre, arbalétriers, bourgeois affairés, coudoient dans ses quatre-vingts rues étroites, le menu populaire, en casaques, en jaquettes, en vertugalle de bureau, ou de gros drap de Rouen. Remarquez, au passage, un groupe de femmes, emplissant leurs cruches de l'eau de la fontaine Saint-Maclou, que lancent deux beaux enfants de Jean Goujon, par deux jets qui ne sortent ni de leurs yeux, ni de leur nez, ni de leur bouche.... Tous les étages

des maisons en bois, percées de fenêtres à croisillons, surplombent sur les rues, et Jehan, Catharina, Mahiette, à l'ouvrage, causent avec les gars, les garces et les garcettes du voisinage. Les caquetages du moment roulent sur la joyeuse entrée prochaine du roy François Ier dans sa bonne ville de Rouen, et de la peste qui met tant de gens au *mouroir*, et des misères publiques. Cependant les marchands étalent sous les *avants-soliers.* Dès que *Phœbus* sera couché, de pieux bourgeois allumeront, dans la main du saint patron du logis, ou dans la lanterne placée à sa droite, sur la façade de la maison, une chandelle bénite, seul éclairage de la cité. Cette bienfaisante coutume sert aux passants attardés à se garder des mauvais garçons et des galloises courant l'aiguillette. Chaque demeure est close ; mais, sur les poutres et les ais, la flamme des lanternes anime des figures grotesques, dragons à la gueule béante, à la queue turbinée, gargouilles monstrueuses. C'est la caricature des ennemis du foyer domestique. On s'en défendait comme on pouvait, par grilles et verrouils et par remontrances de MM. du Parlement. Mais il y avait alors, pour tous, comme aujourd'hui, un ennemi invincible : c'était la mort.

Nous éloignons de nous les morts. Les anciens les gardaient au milieu d'eux ; ils conservaient leur place dans la cité, dans le temple, dans le cloître ; autrefois les morts parlaient aux vivants par toutes sortes de simulacres et d'invocations qui empêchaient de les oublier.

L'Aitre, ou le cimetière Saint-Maclou, est le quartier de la ville morte que je voudrais vous montrer avec ses images lugubres.

En suivant un sombre et long passage qui communique de la rue *Martainville* à la rue du *Chaudron*, on arrive à cette nécropole. Les murs portent des inscriptions. C'est le dialogue des trépassés avec le ciel et la terre, supplications et plaintes dont la main des impies a mutilé les textes.

« Sauvez moi au nom du Seigneur ! »
« Par Dieu notre Seigneur, aide-nous et nous délivre ! »
« Donnez-moi une *Patenotre* ou *Ave Maria !* »

J'en passe. Mais on ne saurait voir sans attendrissement, sur une pierre noire, le dessin d'une famille à genoux, les mains jointes ; à

droite, c'est le père suivi de ses quatre fils ; à gauche, c'est la mère suivie de ses trois filles, et on lit au bas les noms. De chaque côté, des barrières ferment des corridors obscurs qui mènent on ne sait où ; et des têtes de morts, sur des ossements en croix, saillissent des poutres et des murs.

Nous voici enfin dans un cloître vivement éclairé. Le champ uni qui est au milieu, c'est l'*Aître Saint-Maclou.* Il mesure 145 pieds de longueur sur 95 de largeur. Quatorze colonnes en pierres blanches supportent l'étage assis sur les quatre galeries du cloître. D'habiles artistes ont sculpté, mis en relief, sur ces colonnes élégantes, de l'an 1626 à l'an 1640, cinquante-six personnages qui sont connus, — ou très peu connus, sous le nom de :

Danse macabre de Saint-Maclou.

Pourquoi ce nom mondain donné à une enceinte religieuse dédiée à la mort? *Macabre* viendrait, disent les savants, du mot corrompu Magabir qui signifie, en Arabe, *Cimetière.* Les danses macabres sont d'origine ecclésiastique. C'était une cérémonie en forme de divertissement. Des personnages réels, de tous les rangs, tant de l'Église que de l'Empire, menant ensemble une danse, disparaissaient les uns après les autres, pour signifier que la mort nous emporte les uns après les autres.

Chacun des quatorze piliers du cloître de l'Aître Saint-Maclou présente un groupe différent de cette danse macabre. Les personnages occupent la face de la colonnade tournée vers le cimetière; ils sont en reliefs, hauts de 80 centimètres, taillés à même la pierre blanche, par des *Ymagiers* qui étaient si habiles qu'on a cru d'abord y reconnaître la manière et le fini de Jean Goujon qui fit, vers le même temps, les admirables sculptures des portes de l'église Saint-Maclou. Mais il n'y a plus de doute, on a trouvé dernièrement les noms des artistes dans les archives de la paroisse, au bas des mémoires acquittés. C'étaient les S[rs] Adam Lesselin, — Denis Lesselin, — et Gauthier Le Prevost. Et voulez-vous connaître le montant du salaire qu'ils recevaient par chaque image? — Quinze sols.

Il y a dans chaque groupe une figure qui est toujours la même, c'est la *mort* représentée par un squelette. D'une main osseuse elle

saisit sa victime par le bras, l'épaule ou la tête, et l'entraîne. Ici c'est un Pape, coiffé de la tiare, que la Mort arrache du Saint-Siége où Dieu l'avait assis. Là un Empereur, portant casque, épée, sceptre et diadême, arrêté par le squelette impitoyable, le suit tout pantelant sous son manteau de pourpre piqué d'hermine. A côté, une jeune femme, la taille cambrée par une résistance inutile, et toute parée pour une fête, est enlacée par la camarde qui ricane de son effroi. Ailleurs, un savant Docteur subit, à son tour, le sort de ses clients. Enfin des personnes de toute condition achèvent cette marche funèbre, en tête de laquelle l'Église a écrit son terrible *memento* :

« .... *Quia pulvis es et in pulverem reverteris.* »

Mais de ces sculptures si fines et si effrayantes, il ne reste malheureusement que des débris, parce que le marteau des Vandales de nos querelles religieuses a passé par là.

Les filières que soutiennent les piliers sont sculptées. On y voit des crânes, des cercueils, des suaires, des pioches, tous les ustensiles du sépulcre. J'y ai remarqué un personnage lugubre qui n'exerce plus sa fonction depuis 1789, c'est le *Clocheteur des trépassés*. C'était un homme d'église. Il était coiffé d'un chapeau noir à larges bords et vêtu d'une chape blanche sur laquelle se détachaient en noir des têtes de mort, des ossements, des larmes et une grande croix sur la poitrine. Le Clocheteur des trépassés parcourait les carrefours de la ville ; muni d'une lanterne allumée et d'une cloche, il sonnait et criait à tue-tête, au milieu du silence de la nuit :

Réveillez-vous gens qui dormez;
Priez Dieu pour les trépassés.

On lit dans *Saint-Amand :*

« Les Clocheteurs des trépassés
Sonnant de rüe en rüe,
De frayeur rend leurs cœurs glacez,
Bien que leur corps en süe;
Et mille chiens oyant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois. »

Singulière destinée des choses, l'Aître aux morts de Saint-Maclou sert aujourd'hui de cour de récréation aux élèves des écoles communales de Rouen !

Puisque je traite le sujet des danses macabres, pourquoi ne parlerais-je pas du fameux tableau de la danse des morts qui est dans la ville de Bâle, en Suisse ? Cette peinture faite sur un mur du couvent des Dominicains remonte au grand Concile qui se tint à Bâle en 1431, sous le pape Eugène IV. Il dura 7 années, 9 mois et 27 jours. Jean Hugues Claubert, bourgeois de Bâle, peignit ce tableau en mémoire perpétuelle de la grande peste qui y régnait en 1439 et qui emporta beaucoup de monde. Ce qu'il y a de remarquable c'est que les hommes de presque toutes les conditions y sont représentés d'après nature et dans l'habillement même qui était usité alors. La figure du pape se rapporte à Félix V, qui y fut élu au lieu d'Eugène. La tête de l'empereur est le portrait véritable de Sigismond ; celle du roi est celle d'Albert II, alors roi des Romains, car tous assistaient à ce Concile.

Il y a, sous cette lugubre procession, des vers allemands qui ont été traduits en vers français. On en lira peut-être quelques strophes avec plaisir, à cause de leur originalité. C'est toujours un dialogue entre la Mort et sa Victime.

LA MORT AU PAPE.

Sans trop de compliments, et sans baiser la mule,
Grand Pape, je vous viens ordonner de partir !
Il n'est ni dispense, ni bulle
Qui puisse de ma main jamais vous garantir.
Sachant qu'à vous, grand Pape, on doit la préférence,
A votre primauté je ne ferai point tort :
Je veux que le premier vous fassiez une danse
Au son du tambour de la mort.

LE PAPE A LA MORT.

Sera-t-il dit qu'un Dieu sur terre,
Un des successeurs de Saint-Pierre,
Un puissant Prince, un grand Docteur

Essuye de la mort l'insolente rigueur;
Et faudra-t-il sitôt, sans nulle résistance,
Qu'obéissant à ses édits,
J'éprouve que les clefs que j'eus en ma puissance
Peuvent m'ouvrir le paradis ! »

LE PAYSAN.

Ce tableau pourrait servir à illustrer l'une des fables de La Fontaine. Un paysan, courbé sous le poids de son fléau à battre le blé, d'une épée, d'un panier plein de provisions, parmi lesquels figure un coq qu'il va sans doute vendre au marché, se trouve face à face avec la Mort. Pour lui, elle devient respectueuse, et ne l'aborde que le chapeau à la main, sans doute afin d'honorer le travail en sa personne.

LA MORT AU PAYSAN.

Sous le poids du labeur et d'un dur esclavage
Tu ne gémiras plus, je viens te soulager;
Donne-moi ce fléau, ce sabre, ce bagage:
Sans perdre un seul instant, je veux te soulager.

LE PAYSAN RÉPOND:

Il est vrai, je souffrais. Mais, ô mort, mort terrible,
Le sort le plus cruel vaut encore mieux que toi;
Rends-moi mon bien, mes maux, ma carrière pénible...
Et quel cas ferais-tu d'un vilain tel que moi?

GUSTAVE DE VAUDICHON.

NAPOLÉON Ier A L'ILE D'AIX

DU 7 AU 15 JUILLET 1815.

L'ingratitude et la trahison entouraient le Conquérant, qui, durant vingt années, fut l'idole de la France et la terreur des puissances européennes; Waterloo devenait le prologue du sombre drame de Sainte-Hélène. Créateur d'une noblesse dont cent batailles homériques consacrèrent la naissance, Napoléon croyait pouvoir compter sur ceux qu'il avait comblés de titres, d'honneurs et de richesses, mais les hauts dignitaires de la couronne, voyant pâlir l'étoile impériale, se rallièrent en partie aux Bourbons et cachèrent sous les plis du manteau de pair la honte de leur défection. De nombreux dévouements adoucirent alors pour l'infortuné Souverain l'amertume d'un tel abandon, la fidélité au malheur le consola de l'abjection des renégats.

Cette triste page de la fin d'un règne glorieux me revenait naguère à la mémoire pendant que je faisais la traversée de Fouras à l'île d'Aix.Ce petit îlot qui émerge de l'Océan,me disais-je,a été la première étape de l'exil éternel du grand homme ! et songeant à la « Foi Britannique », j'apercevais par la pensée le *Bellérophon* fuyant au large et allant livrer l'illustre proscrit au *Northumberland*. Bientôt, le phare de l'Anse de la Croix raya d'une ligne blanche les tons violâtres de l'horizon, le sémaphore hissa ses pavillons multicolores, et ma chaloupe, poussée par un bon vent, accosta rapidement le quai. Je ne m'attendais pas à découvrir la semaine suivante un document officiel relatif au séjour que l'Empereur fit dans l'Ile du 7 au 15 juillet 1815, séjour sur lequel il n'a été donné jusqu'ici aucun détail précis. Selon M. Thiers [1], Napoléon, parti le 8 juillet de Rochefort à bord

(1) *Histoire de l'Empire*, t. IV, p. 646 à 650.

de *la Saale*, la quitta le 9 pour passer en revue les troupes de l'Ile, regagna ensuite ce vaisseau et ne revint à terre que le 12. L'éminent historien se trompe ; le hasard m'a permis de constater l'erreur et je la relève, car il importe de respecter scrupuleusement la vérité historique.

L'Ile d'Aix est encore imprégnée des souvenirs du premier Empire. Sa vaste place gazonnée et ses larges voies portent des noms qui rappellent nos victoires. Je remontais dernièrement la rue Napoléon, lorsque mon attention fut attirée par un édifice percé de six croisées, d'une porte vitrée à balcon, et surmonté d'un aigle aux ailes éployées.

Au fronton, garni d'une plaque de marbre noir, je lus cette inscription :

A la Mémoire
de notre immortel Empereur
Napoléon Ier
15 juillet 1815 ! ! !

Tout fut sublime en lui, sa gloire, ses revers,
Et son nom respecté plane sur l'univers !

Cet édifice, nommé *Maison de l'Empereur*, renferme *la chambre de Napoléon*, pièce modeste ornée d'un buste du moderne César, où je trouvai le document que je reproduis *in extenso :*

Département
de la
Charente-Inférieure.
Place de
l'Ile d'Aix.

« l'An 1861 le 20 7bre, Nous Cortiès, Major de Cavalerie, Comman-
» dant de place, faisant fonction de Sous-Intendant Militaire à l'Ile
» d'Aix ;

» désirant approfondir certaines circonstances sur l'arrivée de » l'Empereur Napoléon Ier à l'île d'Aix, et sur le séjour qu'il y fit du » 7 au 15 juillet 1815, avons réuni le dit jour à l'hôtel de la place » les dénommés :

» SALLOMON (Alexis), propriétaire	âgé de	65 ans.
» FAIVRE (Ambroise), rentier	—	65 —
» GIRAUD (Jacques), propriétaire	—	61 —
» PENISSON (Augustin), —	—	66 —
» GOURMEL (Louis), —	—	60 —
» NICOLAS (Sulpice), ancien novice à bord de l'*Océan*.	—	67 —
» RAPPÉ (Jean), Menuisier	—	85 —
» Veuve BOLLA (Joséphine), directrice de la poste.	—	79 —
» Veuve PRIVA (Thérèse), Epicière	—	68 —
» Veuve DUCHÈNE (Madeleine), sans profession.	—	80 —

» Lesquels habitants de l'île d'Aix ont répondu de la manière » suivante aux questions que nous leur avons adressées :

» D. — L'Empereur Napoléon Ier est-il venu à l'île d'Aix ?

» R. — Oui, le 7 juillet 1815, à bord de la frégate *la Saale*, escorté » par la frégate *La Méduse*, venant de Rochefort.

» D. — De quelles personnes se composait sa suite ?

» R. — De M. le Maréchal Bertrand, de Mme la Maréchale Comtesse » Bertrand et de leurs deux enfants, de MM. les Généraux Gourgaud, » de Rovigo, de Montholon, de M. le Comte de Las Cases chambellan, » et autres dont nous ne connaissons pas les noms.

» D. — Combien de jours demeura dans l'île l'Empereur ?

» R. — Du 7 au 15 juillet 1815, c'est-à-dire sept jours.

» D. — Dans quelle maison ?

» R. — A l'hôtel de la place construit en 1809 par ses ordres.

» D. — Quelle chambre occupa-t-il ?

» R. — La petite chambre à balcon donnant sur le jardin.

» D. — Pourquoi cette chambre de préférence à une autre plus vaste?

» R. — On dit qu'il fixa ce choix sur ce compartiment parce qu'il

» savait qu'il avait plusieurs issues et qu'il distinguait du balcon » la rade des Basques où étaient mouillés les vaisseaux ennemis.

» D. — Toutes les personnes de sa suite logèrent-elles à l'hôtel » de la Place ?

» R. — Non, une partie fut logée à la maison du Génie militaire.

» D. — L'hôtel de la Place se trouvait-il suffisamment meublé » pour recevoir l'Empereur ?

» R. — Oui, il y avait un ameublement assorti en bois d'acajou et » de noyer qui avait coûté, lors de la construction de la maison, la » somme de dix mille francs (1).

» D. — De quelles troupes se composait la garnison de l'Ile ?

» R. — Du 14e de marine en entier et d'un détachement d'artillerie.

» D. — Connaissez-vous quelles furent les principales préoccupa- » tions de l'Empereur pendant le temps qu'il passa dans l'Ile ?

» R. — On disait qu'il cherchait le moyen de tromper la surveil- » lance des croiseurs Anglais pour se rendre aux États-Unis. A ce » sujet, de nobles et téméraires propositions lui furent faites et les » deux qui suivent nous sont connues.

» 1°, Le commandant de *la Méduse*, M. Ponée, proposa de faire » embarquer l'Empereur à bord de *la Saale* commandant Philibert, » de profiter de la nuit et d'une bonne brise pour passer hors de » portée du vaisseau anglais *le Bellérophon* commandant Maitland, » mouillé sur la rade des Basques, et pendant que *la Saale* ferait » route, *la Méduse* devait attaquer le vaisseau ennemi pour empêcher » la poursuite de *la Saale*. On dit que cette proposition ne fut pas » acceptée par l'Empereur, et d'un autre côté, le commandant de » *la Saale* qui avait reçu des instructions secrètes du gouvernement » provisoire, se montra peu disposé.

» 2°, M. Genty, lieutenant de vaisseau, commandant une compagnie » du 14e de marine, conçut le projet d'acheter deux chaloupes pon- » tées qui faisaient le cabotage et se trouvaient sur la rade de l'île.

---

(1) La restauration de la *chambre de Napoléon* eut lieu en 1862, grâce à l'initiative de M. Boffinton, alors préfet de la Charente-Inférieure.

(*Note de l'auteur.*)

» Ces deux bateaux appartenaient aux sieurs Villedieu et Thiron de » la Rochelle, les équipages devaient se composer d'officiers et de » sous-officiers, marins déterminés, et le premier navire de commerce » que les équipages eussent rencontré en mer, pourvu qu'il ne fût » pas français, devait être abordé et contraint de faire route pour les » États-Unis.

» L'Empereur donna l'ordre de traiter de suite de l'achat de ces » deux navires et obtint que le sieur Villedieu l'accompagnerait pour » servir de pilote. Le lendemain, tout étant prêt à onze heures du » soir, les bâtiments mirent sous voiles, et se tenant près de terre, » ils attendirent vainement l'Empereur jusqu'au point du jour. On » affirma que Napoléon revint sur sa décision d'après les vives ins- » tances de Mme la Maréchale Comtesse Bertrand.

» Quant aux courageux officiers et sous-officiers des deux équipages, » ils furent punis de la destitution et cassation, par ordre du gouver- » nement provisoire.

» D. — L'Empereur reçut-il la visite d'un de ses frères?

» R. — Oui, celle du roi Joseph qui arriva à l'Ile le 11 ou le » 12 juillet, et lorsqu'il eut changé de vêtements chez Mme veuve » Bolla, il se rendit auprès de l'Empereur pour l'informer qu'un » navire américain était à Bordeaux prêt à partir pour les États-Unis » et que sa voiture stationnait sur les bords de la Charente, d'où elle » pourrait en quelques heures atteindre la Gironde, mais cette propo- » sition fut également rejetée.

» D. — Pouvez-vous nous donner quelques détails sur le départ de » l'Empereur?

» R. — Le 14 juillet au soir, nous fûmes informés par un bruit » sourd que l'Empereur avait décidé qu'il prendrait passage à bord » du *Bellérophon* pour se rendre en Angleterre, et le 15, à 3 heures » et demie du matin, il s'embarqua avec sa suite sur le brick l'*Eper-* » *vier*. Dans son impatience, l'officier anglais expédia ses péniches à » la rencontre de *l'Epervier*, et le grand sacrifice fut consommé !!! »

» De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que les » dénommés d'autre part ont signé avec nous après lecture faite, à » l'exception des sieurs Nicolas et Rappé et de la veuve Duchène qui » ont déclaré ne savoir.

» Vu pour légalisation des sept signatures ci-dessus apposées, par » nous Victor Privat, adjoint, faisant fonction de Maire de la commune » de l'île d'Aix. »

Signé :

PRIVAT.

L'authenticité de cette déclaration prouve surabondamment que l'Empereur ne quitta pas l'île d'Aix du 7 au 15 juillet 1815. Pendant qu'il subissait le rude apprentissage de l'ostracisme, son esprit, aux gigantesques conceptions, dut essayer de sonder les mystérieuses profondeurs de l'avenir. « Napoléon, — dit M. de Cormenin, — était l'un de ces hommes prodigieux qui sont faits pour le gouvernement des peuples ou des empires ; il faut que ces hommes-là *meurent ou qu'ils règnent* » (1). Les chroniqueurs de l'époque et nos écrivains contemporains les plus réputés prêtant au héros l'idée fixe de devenir citoyen anglais, ont mal étudié ce caractère antique, puisant de nouvelles forces dans l'adversité. L'Empereur avait vu toutes les têtes couronnées de l'Europe se courber à ses pieds ; le trône était son élément vital. Est-il logique de lui attribuer l'intention de terminer aussi obscurément sa carrière ? Mon opinion est qu'un motif unique le fit renoncer à une fuite facile pour se mettre à la merci de ses ennemis. Sachant combien l'armée lui était dévouée, Napoléon calculait que la distance de Douvres à Calais est moins grande que celle qui sépare l'île d'Elbe du golfe Jouan ! !...

---

(1) *Timon, p. 264-282.* — Le portrait moral de Napoléon ne saurait être mieux photographié. Il est seulement regrettable de voir ensuite le savant auteur du *Livre des Orateurs*, partager la croyance de ses devanciers, au sujet du prétendu projet de l'Empereur, de se faire naturaliser Anglais.

Léon HILAIRE,
Membre de la 2e classe.

LE THÉATRE FRANÇAIS AU MOYEN-AGE

Il faut remonter à la première race de nos rois pour trouver l'origine des histrions, farceurs ou bouffons. Charlemagne les supprime à cause de l'inconvenance de leurs jeux. Mais le besoin de spectacle est trop impérieux, trop naturel à l'âme humaine, pour qu'elle ne cherche pas toujours le moyen de le satisfaire. L'Eglise le comprit et fit en sorte que la célébration des saints Mystères devînt un spectacle. — La majesté des temples, les chants religieux, le bruit des instruments, l'éclat des processions, charmèrent la foule sans toutefois la satisfaire complètement, et il fallut mettre en action quelques parties de la liturgie. Ainsi, à la fête de Noël, on représenta sur la scène la visite des rois-mages au divin berceau, et on admit les champs populaires qui exprimaient naïvement et en toute liberté, la joie des fidèles à la naissance du Rédempteur. — Puis, on fit un pas de plus dans cette voie : les enseignements moraux se revêtirent d'une forme dramatique. Au XI[e] siècle, le *Mystère des Vierges folles* était joué dans le sanctuaire, au grand contentement des assistants. L'auteur de cette pièce, qui n'est pas sans valeur, y donne un intérêt puissant par l'anxiété que cause la situation des *Vierges folles*. On attend avec inquiétude le résultat de leurs supplications; on désire savoir si elles seront efficaces, d'abord auprès de leurs sœurs, puis auprès des marchands. L'intrigue du *Mystère* est tranchée par un dénouement terrible. Onze fois revient dans la bouche de ces malheureuses ce triste refrain qui n'est qu'un cri de douleur et de remords : Dolentas ! chaitivas ! trop y avern dormit. (Malheureuses ! chétives ! nous avons trop dormi.)

Et à la douzième fois, quand l'enfer s'ouvre pour les engloutir, c'est le Christ qui s'écrie : Alet chetivas ! alet malaureas (Allez misérables ! allez maudites !). A tot jors mais vos, so penas livreas, en

enfern ora seret mencias. (A toujours désormais vous sont peines livrées, en enfer maintenant vous serez livrées). Le *Mystère* ne se termine pas par ces lugubres émotions. Une majestueuse sérénité succède à cette scène d'épouvante. Le poète amène devant les spectateurs tous les prophètes de l'ancienne loi, qui viennent rendre témoignage à la nouvelle. Idée pleine de grandeur qui semble réunir toutes les voix de l'ancien monde en un concert sublime à la gloire du christianisme. Au XIIe siècle, le *Jeu de Saint-Nicolas* (de Jean Bodel) [1] un des plus anciens drames de ce genre, attirait la foule.

Le *Jeu de Saint-Nicolas* est en quelque sorte la dernière transformation de la légende du moyen-âge dont Saint-Nicolas était l'objet. Les rituels du XIe siècle contenaient une *prose* où étaïent célébrées les merveilles qu'on attribuait à ce saint évêque. — Au XIIe siècle, Hilaire, disciple d'Abélard, y substitua un dialogue en vers latins rimés, avec des refrains en langue d'Oïl : il l'intitula : *Ludus super Iconia sancti Nicolaï*. Un moine de Saint-Benoît-sur-Loire traita, après lui, le même sujet, également en latin. C'est de ces pièces que Bodel fit un drame français qu'on joua probablement, soit sur la place publique d'Arras, soit dans la grande salle de quelque manoir.

C'est la veille de la fête de Saint-Nicolas ; une assemblée nombreuse est réunie et un personnage nommé Prêcheur, chargé d'exposer au public le sujet de la pièce, ouvre ainsi la représentation :

« Oyez, oyez, seigneurs et dames,
(Que Dieu soit gardien de vos âmes).
Pour édifier ce manoir,
Nous voulons vous parler ce soir
De saint Nicolas le confés,
Qui tant beaux miracles a faits.

Puis, il raconte ce qui va se passer sur la scène. — Un trésor, confié à la garde de saint Nicolas, a été volé ; le prince infidèle à qui il appartient, menace un chrétien de la mort si le trésor ne se retrouve

(1) Jean Bodel (d'Arras) rejeté de la société des hommes par une maladie affreuse, la lèpre, descendit tout vivant au tombeau et laissa, en partant, à sa ville natale, outre de touchants adieux en vers, le *Jeu de saint Nicolas*.

pas. Le chrétien se met en prières ; le saint apparaît la nuit aux voleurs et les contraint à restitution. Tel est le fond commun aux *Trois Miracles,* soit latins, soit français. Mais Bodel ne se borne pas à traduire ses prédécesseurs ; il ajoute (et c'est le principal intérêt de sa pièce) un intérêt contemporain, par le cadre où il place la vieille légende ; c'est au milieu d'une croisade pendant laquelle les chrétiens sont vaincus et périssent glorieusement. — L'enthousiasme de ces expéditions lointaines respire dans plusieurs endroits du *Miracle ;* des allusions transparentes reportent les auditeurs à la première croisade de saint Louis, au désastre récent de Mansoura, à la mort du jeune et intrépide comte d'Artois, frère du roi de France. Le poète semble pressentir quelques-unes des inspirations sublimes de Polyeucte. Rien de plus noble que l'exhortation mutuelle des chrétiens, au moment d'engager le combat contre les infidèles.

LES CHRÉTIENS.

« Saint Sépulcre, aidez-nous ! Allons, amis, courage ! (1)
Sarrazins et païens accourent pleins de rage :
Voyez leur fer briller ; mon cœur bondit de joie.
Qu'aujourd'hui la prouesse au grand jour se déploie.

UN CHRÉTIEN.

Seigneurs, n'en doutez point, c'est notre heure dernière.
Je sais qu'en combattant pour Dieu nous mourrons.
Je vendrai bien mon sang, si ce fer ne se rompt.
Rien ne résistera, ni casques, ni hauberts.
Au service de Dieu nous tomberons offerts ;
Paradis sera nôtre, à eux seront enfers ;
Ils s'élancent sur nous, qu'ils rencontrent nos fers.

Un ange descend du Ciel, au milieu du combat et fait déjà planer l'immortalité sur leurs têtes.

Soyez tous assurés de cœur,
Et n'ayez ni doute, ni peur ;

(1) Traduction littérale du texte de Bodel en français d'aujourd'hui.

Je suis l'envoyé du Seigneur,
Qui vous mettra hors de douleur.
Ayez des cœurs fiers et croyants
En Dieu. Quant à ces mécréants
Qui vous attaquent à grands cris,
N'ayez pour eux que du mépris.
Exposez hardiment vos corps
Pour Dieu ; car c'est ici la mort
Dont tout le peuple mourir doit
Qui aime Dieu, et en Dieu croit.

UN CHRÉTIEN.

Qui êtes-vous, beau sire, vous qui nous confortez,
Et si haute parole de Dieu nous apportez ?
S'il est vrai le secours que vous avez promis,
Nous recevrons, sans peur, nos mortels ennemis.

L'ANGE.

Je suis ange à Dieu, bel ami,
Celui qui m'envoie c'est lui.
Ne craignez rien, ne doutez plus ;
Car Dieu vous a faits ses élus.
Marchez d'un pas ferme au martyre.
Pour Dieu vous allez tous périr ;
Mais les cieux vous sont préparés.
Je m'en vais à Dieu, demeurez. »

A côté de ces passages si remarquables par l'élévation de la pensée et la noblesse du style, se trouve, dans ce même drame, une scène de taverne qui ne l'est guère moins dans son genre. — Voici comment le tavernier préconise son vin. Nous conservons ici, sans altération, les termes intraduisibles de l'original.

« Le vin aforce de nouvel
A plein lot et a plein tonnel,
Sage, buvant et plein et gros,
Rampant comme écureuil en bos,
Sans nul mors de pourri ni d'aigre ;
Sur lie court et sec et maigre,

Cler com larme de pecheour,
Croupant son langue a lecheour :
Autre gent n'en doyvent gouster...
Vois com il mangie s'écume,
Et saut et etincelle et frit ;
Tiens le sor la langue un petit.
Si sentiras jà oultre vin (1). »

Au XIIIe siècle, le *Miracle de Théophile* (par Rutebeuf), obtint le plus grand succès. Il en fut de même du *Jeu d'Adam* ou de *la Feuillie*, de la *Pastorale de Robin et Marion*, par Adam de la Halle ; du *Jeu du Pélerin*, par un artésien anonyme ; du *Miracle d'Amis et Amille*.

Adam est le plus ancien mystère que nous ayons en langue d'Oïl. Dans cette pièce, les chants d'église augmentent la pompe du spectacle. A l'ouverture de la scène, le chœur entonne le passage de la Genèse : *Formavit igitur Dominus;* il dit : *Tulit ergo Dominus hominem*, quand Dieu conduit Adam dans le paradis terrestre ; *Dixit Dominus ad Adam* quand il lui montre les arbres du jardin des délices ; *Dum ambularet...* quand il vient demander compte de la transgression aux deux coupables ; *In sudore vultus tui*, quand il les chasse du paradis ; et enfin, *Ecce Adam quasi unus...* quand le chérubin, avec l'épée flamboyante, est établi gardien de la demeure où ils ne doivent plus remettre les pieds. Les costumes sont indiqués : le Seigneur porte un habit d'évêque, Adam a une tunique rouge, Eve, un vêtement blanc et un voile de même couleur ; Caïn est vêtu de rouge et Abel de blanc. Puis, après que Caïn a tué son frère, et que tout deux ont été conduits en enfer, (le premier battu rudement par les démons, le second traité plus doucement) commence un défilé des prophètes qui annoncent les voies de la miséricorde divine, la rédemption des humains et le salut de plusieurs de ceux qui, momentanément jetés dans les enfers, en

(1) Le vin nouvellement percé à plein lot et à plein tonneau, sain, agréable à boire, franc et gros, coulant comme un écureuil en un bois, sans goût de pourri ni d'aigre ; sec et maigre, il court sur lie, clair comme larme de pécheur, s'arrêtant sur la langue du gourmet : autres gens n'en doivent goûter... Vois comme il mange son écume, comme il saute, étincelle et pétille ; tiens-le un peu sur ta langue, et tu sentiras un fameux vin.

seront retirés par le Sauveur. — Tenus tout prêts, dit le texte, ils apparaissent dans l'ordre suivant : Abraham, (ayant une longue barbe) couvert d'amples habits, disant sa prophétie, après être resté un moment assis sur un banc ; Moïse portant une baguette dans la main droite, les Tables de la loi, dans la gauche ; Aaron en habit d'évêque, tenant dans ses mains une verge garnie de fleurs et de fruits ; David, orné d'un diadème et des insignes royaux ; Salomon, orné de même, mais d'apparence plus jeune ; Balaam (vieillard) revêtu d'une longue robe, s'avançant sur son ânesse et prophétisant sans mettre pied à terre ; Daniel plus jeune d'âge, mais vêtu comme un vieillard, étendant la main vers ceux à qui il adresse la parole ; Habacuc, vieillard ; Jérémie, portant un rouleau de papier à la main ; Isaïe tenant un livre ; il est recouvert d'un manteau et à peine a-t-il fini sa prophétie qu'il est pris à partie par un juif de la synagogue, à qui il annonce que le peuple hébreu va perdre cette élection qui en avait fait le peuple de Dieu. Enfin, après ces saints personnages, entre sur la scène Nabuchodonosor-le-Grand, paré comme un roi, racontant le miracle de la fournaise ardente. — Le texte ne dit rien sur le costume que portaient Lucifer et les autres démons.

Cette sorte de prologue terminée, le drame se développe à la grande satisfaction des assistants. — Adam et Eve, chassés du paradis, commencent à cultiver la terre, tenant l'un un hoyau, l'autre un rateau. Fatigués de leur travail, ils vont s'asseoir. Pendant ce temps le démon accourt, il sème, dans leur culture, des épines et des chardons. A la vue de ces plantes malfaisantes, les deux époux expriment leur douleur d'avoir péché, et par leur péché, perdu le paradis. — Pour les scènes entre Caïn et Abel, deux grosses pierres servent d'autel ; elles sont assez éloignées l'une de l'autre pour que Dieu, lorsqu'il apparaît ait à sa droite la pierre d'Abel, et à sa gauche, celle de Caïn. Abel offre un agneau et de l'encens dont il fait monter la fumée vers le Ciel. Caïn offre une poignée de tiges de blé.

La pièce n'était pas jouée par des acteurs de profession. Adam, est-il dit dans les remarques qui accompagnent le texte, aura à bien apprendre quand il doit donner la réplique et à ne répondre ni trop tôt, ni trop tard : non seulement lui, mais encore les autres person-

nages seront préablemennt instruits avec le plus grand soin, à parler distinctement et à faire des gestes convenables à ce qu'ils disent.

La scène se passe sur une place attenant à une église. — Il ne paraît pas qu'il y eût une barrière très bien établie entre le lieu du spectacle et le public, car le texte dit que les démons courent au milieu du peuple.

Voici quelques vers de ce drame. — Adam remercie Dieu de l'avoir créé et de l'avoir laissé libre de choisir entre le bien et le mal :

« Grant grace rent à ta bénignité,
Qui me formas et me fais tel bonté
Que bien et mal mez en ma poesté
En toy servir mettrai ma volenté
Tu es mi sires, je sui ta créature,
Tu me plasmas et je sui ta faiture.
Ma volenté ne sera jà si dure,
Qu'à toy servir ne soit toute ma cure. »

Ailleurs, le démon s'adressant à Eve, la flatte pour la décider à suivre son perfide conseil ; il lui dit :

« Tu es fieblette et tendre chose,
Tu es plus fresche que n'est rose ;
Tu es plus blanche que cristal,
Que nief (neige) qui cheit sur glace en val,
Mal couple en fist li créatur ;
Tu es trop tendre et il (Adam) trop dur
Mais neporquant (pourtant) tu es plus sage ;
En grant sens a mis ton corage. »

Mère pleine d'indulgence et de bonté, l'Eglise ne se contenta pas de satisfaire cet impérieux besoin de spectacle qu'éprouve l'homme dans tous les pays, elle alla encore plus loin : elle fit la part des joies, des folies populaires et leur ouvrit ses portes une fois l'an. Le texte même de l'office devenait, ce jour là, l'objet d'une interminable parodie. Telle était la *Messe des fous*, dont la cathédrale de Sens possédait encore, au siècle dernier, un manuscrit complet. C'était un mélange confus de quolibets, de coq-à-l'âne, d'alleluia grotesques, de latin bouffon. Au lieu de l'hymne grave et sonore qui, aux jours de grande

fête, remplissait les voûtes sacrées, éclatait un indescriptible charivari de miaulements, d'aboiements, de cris aigus, de sifflets. — Puis, l'excentrique cérémonie terminée, la foule, après un plantureux repas, allait promener à travers les rues sa bruyante gaîté. — Dès le lendemain, l'église soigneusement lavée et purifiée des impuretés de la veille, reprenait son aspect accoutumé. Dieu redevenait maître de son autel ; le flot de la folie humaine avait passé.

Ces courtes éruptions de licence et de gaîté populaire au sein de l'église, se reproduisaient sous diverses formes. Il y avait la *Fête des Sous-Diacres*, pendant laquelle toute la hiérarchie était renversée ; selon la parole de l'Evangile, les derniers devenaient les premiers. — A la *Fête des Innocents*, les enfants de chœur, revêtus d'habits sacerdotaux, prenaient la place des curés et des chanoines, tandis qu'un de ces marmots officiait magistralement devant l'autel et donnait sa bénédiction à l'assemblée.

Les bêtes elles-mêmes étaient conviées à ces farces. On célébrait la *Fête du Bœuf*, celle de la *Vache grise*, etc. Mais, l'animal préféré était l'âne. L'église se parait pour le recevoir. Il arrivait, magnifiquement harnaché, jusqu'au milieu du chœur où il subissait les honneurs d'un facétieux cérémonial. Du Cange a laissé dans son *Glossaire*, une analyse très détaillée de cet office, d'après le rituel de Reims. C'était un drame, mêlé de dialogues et de chants, où figuraient les principaux personnages de la bible.

Ces fêtes, d'abord naïves, finirent par dégénérer en désordres graves et furent prohibées. Dès la fin du XIIe siècle, Eudes de Sully, évêque de Paris, rendit une ordonnance contre la *Fête des Fous ;* une bulle du pape Innocent (1444) ; un édit du concile de Bâle ; un autre du concile de Sens (1460) reproduisirent la même interdiction. Mais on eut beaucoup de peine à déraciner cet usage qui était profondément entré dans les mœurs du peuple.

Cependant, vers le milieu du XIVe siècle, il s'était formé dans les principales villes, de nombreuses sociétés de bourgeois et d'artisans qui, aux jours de fête, représentaient des scènes tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont quelque clerc de bonne volonté fournissait les paroles. — La plus importante de ces sociétés fut celle de Paris, qui avait pris, du sujet principal de ses représentations, le nom

de *Confrérie de la Passion*. Charles VI l'autorisa par lettres patentes, en 1402, à se constituer régulièrement et c'est à elle que remonte le premier établissement légal du théâtre en France.

Les représentations des *Confrères de la Passion*, données d'abord au village de St-Maur-des-Fossés, puis à l'Hôtel de la Trinité, attirèrent la foule et obtinrent de chaleureux applaudissements. — Ces succès des *Mystères* piquèrent l'ambition des Clercs de la Basoche (1), qui composèrent (et jouèrent dans la grande salle du palais, où la fameuse table de marbre leur servait de théâtre) des pièces d'un nouveau genre, nommées *Moralités et Farces*, tandis que les *Enfants sans souci* (2), créaient la sotie.

Il y eut donc, au moyen-âge, quatre espèces de drames ; deux dans le genre sérieux, les *Mystères* et les *Moralités* ; deux dans le genre comique, la *Sotie* et la *Farce*.

Les *Mystères* représentaient toute l'histoire évangélique ; les plus courts n'avaient que onze, quinze ou dix-sept personnages et l'action se partageait en trois ou quatre journées (représentations). — Les

---

(1) Les Clercs du Palais formaient, comme toute profession au moyen-âge, une corporation qu'avait créée Philippe-le-Bel vers l'an 1303, sous le nom de Basoche (du mot *basilica*, salle d'audience). — Cette corporation avait des privilèges, une juridiction spéciale, un roi, dont la toque était semblable à celle du roi de France, de hauts dignitaires, un drapeau ; ses couleurs étaient le jaune et le bleu. — Tous les ans, le roi de la Basoche faisait la *Montre* ou revue de ses sujets. François Ier voulut assister à une de ces revues où il ne se trouva pas moins de huit cents clercs à cheval. — Sévère par certains côtés de son règlement, la Basoche avait aussi ses jours de joyeux ébats. Chaque année, le jeudi de la deuxième semaine de carnaval, il se plaidait ce qu'on appelait la *cause grasse*, procès dont la matière, inventée à plaisir, était burlesque. — Les représentations théâtrales de la Basoche, donnèrent à la corporation un certain éclat.

(2) La Société des *Enfants sans souci* se composait de jeunes et spirituels désœuvrés, pour la plupart fils de famille ; le chef avait pour insigne un capuchon orné de deux oreilles d'âne et prenait le titre de *Prince des Sots* ; son empire embrassait le monde entier, en vertu de cet adage que

Les sots, depuis Adam, sont en majorité.

Les Basochiens et les Enfants sans souci n'avaient pas tardé à s'unir par un traité d'alliance fraternelle. Chaque troupe avait le droit de jouer les pièces de la troupe voisine. Les Enfants sans souci avaient établi leur théâtre près du Palais-de-Justice.



plus longs avaient plusieurs centaines de personnages. – Les *Mystères* les plus connus sont : les *Actes des Apôtres* qui ont quatre cent quatre-vingts personnages et dont l'action se divise en quarante journées (par les frères Greban); le *Mystère et Figure de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ* et le *Joyeux Mystère des Rois* (par Jean d'Abundance) ; les deux *Mystères de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ* et de l'*Adoration des Mages* (par Marguerite de Valois) ; le *Mystère de l'Apocalipse de Saint Jean Zébédée* (par Louis Choquet).

Dans les *Mystères,* les scènes les plus inconvenantes, les propos les plus légers succèdent souvent aux expressions d'une dévotion mystique. Il y a un grand nombre de poèmes de ce genre sur la Passion, et cet admirable sujet, sans cesse remanié, est traité presque aussi mal que les autres. Cependant, on trouve quelques morceaux qui ne sont pas sans valeur, au point de vue de la pensée, et où le dialogue ne manque pas d'une certaine noblesse. — Ainsi, l'un de ces drames s'ouvre par un conseil céleste ; la justice et la clémence accusent et défendent tour-à-tour l'humanité coupable, et Dieu les concilie en se sacrifiant dans ce qu'il a de plus cher : son fils descendra sur la terre pour mourir. — Un sinistre tableau suit cette majestueuse entrée en matière. La promesse de rédemption a fait tressaillir les anges déchus ; quittant leurs souterraines demeures (1), ils apparaissent tout-à-coup et forment une scène tumultueuse, originale, bizarre, mais qui contient en germe la grande beauté poétique qu'a si bien développée Milton ; le contraste de la sainte lumière des cieux, avec les ténèbres de l'enfer. Un démon propose au chef des réprouvés un plan qui doit dérober l'homme à la miséricorde divine ; l'infernale assemblée l'adopte avec transport : « C'est bien dit », s'écrie Lucifer,

« J'enrage de joie de te ouïr. »

---

(1) Le théâtre était composé de plusieurs établis ou échafaudages d'inégale hauteur. Le plus élevé, placé au fond de la scène, représentait le ciel ; le plus bas l'enfer « fait en manière d'une grande gueule se cloant et ouvrant quand besoing estoit » ; celui du milieu se divisait en deux zones de plain-pied ; l'une était occupée par les lieux nécessaires à l'action, l'autre formait une grande voie de communication ouverte à la circulation des personnages.



Entre les deux puissances surnaturelles prêtes à se heurter avec un choc terrible, se déploie, dans toute la naïveté de l'innocence et de la sécurité, une gracieuse idylle. — Joachim visite ses bergeries et rend grâce au ciel de leur prospérité. — Puis on voit Marie, sa fille, se consacrer au culte de Dieu dans le temple.

ARBAPANTER.

« N'est-ce pas icy vostre fille
Marie que je vois si habille
Si gracieuse et si doucette ?

JOACHIM.

Oui certes.

ARBAPANTER.

Sage, courtoise et amiable
A tous vos amys acceptable ;
Que dites-vous ?

MARIE.

Rien que tout bien.

ABIAS.

Avez nécessité ?

MARIE.

De rien.

ARBAPANTER.

Que voulez ?

MARIE.

Vivre en simplesse.

ARBAPANTER.

Et l'estat mondain ?

MARIE.

Je le laisse.



ABIAS.

Que souhaitez-vous ?

MARIE.

Dieu servir.

ARBAPANTER.

Après ?

MARIE.

Sa grâce desservir (mériter).

ARBAPANTER.

Voulez-vous pompeux habits ?

MARIE.

Non.

ARBAPANTER.

De quoy parée ?

MARIE.

De bon renom.

ABIAS.

Tousiours estre en dévotion
Et en prière est impossible.

MARIE.

En lisant la saincte Escripture
Jamais ne me trouve en malaise. »

Après cette espèce de prologue, commence la partie vraiment sérieuse du drame. Jésus fait son entrée à Jérusalem au milieu des chants d'allégresse du peuple et s'écrie en s'adressant à la ville sainte :

« Le peuple fait joïe
Mais mon cuer larmoie ;
Je te laisse nue (abandonnée).

JAYRUS (un des principaux juifs).

Fille de Sïon
En dévotion
Tu reçois ton roy.

JÉSUS.

Lamentation
Désolation
Sur toy venir voy.

Ensuite la pensée du Sauveur s'attendrit :

« Hyérusalem ! noble cité fleurie,
Temple de paix, sainct sanctuaire eslu,
Le temps sera, sans douster, tost venu...
Tes ennemis viendront autour de toy,
Pour te jeter en piteuse ruine,
J'en ay pitié, j'en ay douleur en moy :
Car trop mal vit en qui pechié domine.
Hyérusalem, pleure, pleure ton roy.
Tes ennemis te tiendront en aboy,
En te rasant jusques à la racine.
Après ma mort plus n'aura de requoy (repos).
Car trop mal vit en qui pechié domine. »

Le reste de ce poème est défectueux sous tous les rapports. « Un seul soin, dit M. Sainte-Beuve, a préoccupé les auteurs des *Mystères* : Ils n'ont visé qu'à retracer, dans les hommes et les choses d'autrefois, les scènes de la vie commune qu'ils avaient sous les yeux ; pour eux, tout l'art se réduisait à cette copie, où plutôt à ce fac-simile fidèle. »

Voici quelques exemples de ces franches et loyales peintures : Dans le *Mystère de l'Apocalipse de saint Jean Zébédée*, que nous avons cité plus haut, le saint apôtre auquel le divin Jésus recommande sa mère en mourant, transmet en ces termes ses bonnes traditions à ses fils, pendant qu'ils raccommodent leurs filets.

« Mes chers enfants, connaissez (ce) que c'est
Notre pauvre nature humaine :
En ce monde n'est point d'arrêt,

Le temps court et ainsi nous mène ;
Et qui quiert richesse mondaine
Il la faut gagner loyalement,
Ou encourir d'enfer la peine
A jamais perdurablement.
J'ai en pauvre simplicité
Vécu, sans avoir indigence.
Je vais selon ma pauvreté ;
Si j'ai peu, je prends patience.
Mes enfants, j'ai mis diligence
A pêcher et gagner ma vie :
Assez a, qui a suffisance.
Des grands biens je n'ai point d'envie
Jehan et Jacques, or apprenez
A connaître vent et marée....
Si vous avez bonne denrée
Vendez bien et à juste prix ;
Et merciez Dieu, la vêprée (le soir)
De tout ce que vous aurez pris. » (1)

C'est bien là, on doit le reconnaître, la conformité parfaite du langage théâtral avec la réalité de tous les jours.

La figure expressive du brave Simon va compléter le tableau de cette classe de bourgeois et manants honnêtes, inoffensifs, mais fort peu héroïques de leur métier. On veut le forcer à porter la croix du Christ :

SIMON.

« Hélas ! que me demande-t-on,
Qui m'efforcez par tel moyen ?

PREMIER BOURREAU.

Tes épaules le sauront bien
Avant le retour ne te chaille (ne t'inquiète pas).

DEUXIÈME BOURREAU, A PILATE.

Sire, je vous commets en baille
Cet homme qui vous quiert et trace (cherche et demande).

(1) Traduction littérale, du texte de Louis Choquet, en français moderne.

SIMON.

Ah ! messeigneurs, sauf votre grace,
Pas ne vous quiers en vérité :
Vous m'avez si épouvanté
Que ne puis membre lever,
Et si vous me voulez grever
J'appelle pour ma sauvegarde.

LE CENTURION.

Nenni, bonhomme, tu n'as garde.
Mais pour Jésus mieux supporter,
Qui ne peut plus sa croix porter,
Et demeure ici sans subside,
Il faut que tu lui fasses aïde,
Et portes cette croix pour soi (lui).

SIMON.

Ah ! messeigneurs, pardonnez-moi !
Pour rien jamais ne le ferais ;
Car, tant de vergogne en aurais ! »

Après bien des résistances, Simon fait de nécessité vertu, et, contraint d'être charitable, il l'est pourtant d'assez bon cœur.

« Je ferai votre volonté
Moins il me pèse en vérité
De la honte que vous me faites.
O Jésus de tous les prophètes
Le plus saint et le plus benin. »

A côté des bons pauvres qui se résignaient à leur misère, plaçons une classe, fort nombreuse alors, qui ne s'y résignait pas, celle des truands, des mendiants, des voleurs.

GESTAS, mauvais larron.

« Je ne crains rien, ni Dieu, ni diable,
Ni hom, tant soit épouvantable,
Quand il me courrouce une fois.
Je ne fais doute d'étrangler

Un hom, non plus qu'un sanglier
De manger le gland par les bois....
Je suis des crocheteurs le maître ;
Il n'est huis (porte), coffre ni fenêtre
Que je ne crochette et abatte.

BARABAS.

Je suis Barabas homicide
Plein de toute sédition,
Qui ne paie tribut ni subside,
Et ne veux secours ni aïde
Pour faire quelque motion (émeute).
J'ai tué sans permission
Un homme parmi cette ville,
Dont ne fais pas confession,
De peur de justice civile. »

Dans un manuscrit découvert et analysé par M. O. Leroy, se trouve une scène fort plaisante. L'auteur amène sur le théâtre deux drôles dont l'un nommé Claquedent, feint que le froid l'affole, tandis que l'autre appelé Babin, cherche à apitoyer les passants sur la triste situation de son compagnon. Babin, malgré son nom qui signifie niais, est plus rusé que Claquedent auquel il persuade de faire l'enragé pour mieux exciter la commisération et de se laisser lier les pieds et les mains. Claquedent, une fois bien attaché, se met à pousser des cris effroyables qui attirent l'épouse de Joachim. — Cette sainte femme veut le soulager, mais Babin lui recommande de ne pas le toucher :

« Ha ! dame, m'amie !
Laissez coi, ne le touchez mie ;
Il vous mordra. »

Babin dit ensuite qu'il va emmener Claquedent et reçoit de l'argent de la charitable dame qui lui recommande de bien soigner son camarade et de revenir « quand l'argent lui faut » à quoi il répond :

« O Madame, sans nul défaut !..

Aussitôt qu'Anne s'est retirée, Claquedent dit à Babin :

« Tost déloie. » (vite délie).

Babin, trouvant qu'il est fort bien ainsi lui réplique :

« Attends un peu, j'y avisois :
Tu as ton compte et par art gent (gentil, habile)
Je garderai tout cet argent.
Adieu, Claquedent, dans la fosse
Ty demeurras jusqu'à demain. »

« Au meurtre ! au voleur ! » s'écrie le truand garotté, tandis que l'autre dit, en s'enfuyant, aux personnes qu'il rencontre de ne pas s'approcher de l'*enragié :*

« Ne le touchez mie ;
Il vous mordra. »

Enfin, on vient au secours de Claquedent, et comme on lui demande qui l'a mis dans cet état, il répond piteusement :

Un larronceau plein de méfaits. »

Tout le comique de cette scène est résumé dans ce mot, un *larronceau*, un diminutif de larron, duper ainsi un double fripon qui se croyait passé maître.

Tant que le prestige de la foi environna la représentation des *Mystères*, ils eurent le plus grand succès ; mais, lorsque la céleste auréole qui cachait leur faiblesse les eut abandonnés, ils se trouvèrent exposés à d'incessantes attaques et finirent par être supprimés vers le milieu du XVI[e] siècle. — Le 17 novembre 1548, le parlement de Paris, en renouvelant les privilèges des *Confrères de la Passion*, les autorisa à jouer des sujets licites, profanes et honnêtes, et leur interdit expressément de donner en spectacle des *Mystères* tirés de la Sainte Ecriture. Mais alors, la *Confrérie* avait fait fortune, elle venait de s'installer à l'hôtel des ducs de Bourgogne, devenu sa propriété.

Moralités. — Les moralités étaient des allégories ; avec le secours des vertus et des vices personnifiés, les poètes y mettaient en action des principes de morale, pour rendre plus sensibles les vérités qu'ils

voulaient établir. Ces petits drames, ordinairement graves, tombaient cependant quelquefois dans le bouffon.

Voici le résumé très succinct d'une pièce de ce genre:

De joyeux compères nommés Mangetout, Lasoif, Bois-à-vous, Sans-Eau, se trouvent réunis chez Banquet, gros et rubicond personnage. Quelques dames sont de la partie, entre autres : Friandise, Gourmandise et Ivrognerie. On se met à table ; on mange beaucoup, on boit encore davantage; les gais propos se croisent et tout semble annoncer que ce splendide festin va durer longtemps encore, lorsque, tout-à-coup, de redoutables ennemis envahissent la salle. Lacolique, Lagoutte, Lajaunisse, Esquinancie, Hydropisie, saisissent les convives. Les uns restent sur le carreau, les autres, effrayés, se jettent dans les bras de Sobriété qui appelle Remède à son secours. Gros-Banquet, traduit en jugement devant Expérience, est condamné à mort et Ladiète se charge des fonctions de bourreau.

La scène suivante est tirée de la Moralité intitulée : *La réformation des tavernes et cabarets ;* Destruction de Gourmandise, Blasphème et Ivrognerie, projetant, pour accréditer davantage les cabarets et tavernes, d'y assembler tout ce qui peut contribuer à attirer les buveurs. — L'acteur, qui joue le personnage d'un moraliste, dit :

« Si le peuple a quelque indigence,
La taverne en est la cause ;
Gourmandise et trop de dépense
Blasphesme, folle accoustumance,
Font que son bien à mal expose ;
Son malheur à ce le dispose,
Et le conduit à pauvreté ;
Chacun en voit la vérité. »

Les enfants, les femmes et le peuple exposent leurs misères, ce qui engage Correction, Vérité et le Bras dextre à aller vers Justice et à lui dire que les tavernes et les cabarets sont la cause de tout le mal que l'on voit. Après avoir pesé leurs raisons, Justice ordonne qu'on cesse de fréquenter ces lieux dangereux et finit son jugement par ce huitain :

« Servir faut Dieu en temps et saison,
Et délaisser taverne et gourmandise;
Après, chasser erreur de sa maison,
Et éviter du tout la fainéantise,
Et Monopolle qui charité desprise.
Un chascun note et retienne mes dicts :
Par ce moyen aura, je vous advise,
Des biens au monde, et enfin Paradis. »

Alors, le démon au désespoir de ce que Justice vient d'ordonner, s'écrie :

« Haro, grand maître Lucifer,
Satan et tous diables maudits,
Venez, venez, sortez d'enfer ;
Courez pour entendre mes dicts :
De tous points sommes interdicts ;
Nous perdons nos plus belles roses,
Puisque les tavernes sont closes,
Nous sommes du tout mis au bas.
O qu'enfer verra de grandes choses,
Puisque les tavernes sont closes;
Noyses cesseront et débats,
Diables ont perdu leurs ébats ;
Puisque les tavernes sont closes,
Nous sommes du tout mis au bas. » (1)

Cette *Moralité* se termine par les actions de grâces que le peuple rend à Dieu parce que Justice vient de faire fermer les tavernes.

Soties. — Les soties (qui étaient représentées sur la place des Halles par les *Enfants sans souci*) mettaient en scène l'Eglise, l'Etat, la société tout entiére et rappelaient souvent la comédie politique des Anciens.

Pierre Gringoire ou Gringore (né en Lorraine en 1480, mort en 1547) est le plus connu des poètes qui ont composé des soties. Il parcourut une grande partie de la France, s'arrêtant dans les villes et

(1) Traduction littérale (en français actuel) du texte de cette Moralité qui fut représentée à Genève, vers le milieu du xve siècle.

les châteaux où il faisait représenter des pièces bouffonnes et satiriques. On a de lui : le *Château de Labour* ; la *Sotie de l'ancien monde ;* le *Jeu du prince des sots et de la mère sotte ;* la *Sotie du nouveau monde ;* un *Mystère de St Louis* et des poésies religieuses.

Le sujet et la forme de la *Sotie de l'Ancien monde* parurent très piquants.

La pièce commence par un monologue dans lequel l'Ancien monde se plaint d'aller fort mal et gémit sur les maux qu'il ne peut empêcher. Mais bientôt survient un personnage allégorique, nommé Abus, qui lui promet de tout arranger. « Il ne faut pas, lui dit-il, tant vous tourmenter ; prenez vos aises, dormez, je me charge de tout. » — Après quelques objections, le vieillard se met à sommeiller et Abus, resté maître, se hâte d'appeler ses acteurs. Il frappe successivement sur plusieurs arbres et l'on en voit sortir : Sot glorieux, vêtu en gendarme ; Sot fripon, habillé en marchand ; Sot corrompu, revêtu de la robe d'homme de loi ; Sot ignorant, sous la forme d'un grand niais qui chante à tue-tête un refrain dénué de sens, et enfin, Sotte folle.

Ces personnages commencent par dépouiller et tondre le Vieux Monde endormi ; puis, ils décident d'en construire un nouveau et de lui donner pour fondement, Confusion. Aussitôt ils se mettent à l'œuvre. Chaque sot élève son pilier qu'il compose avec les vices de son état, et, lorsque tous les piliers sont debout, ils mettent dessus une grosse boule qui représente le Nouveau Monde. Mais bientôt un débat s'engage entre les Sots ; ils se disputent la main de Sotte folle, finissent par se battre, et, dans la bagarre, le frêle édifice qu'ils viennent d'élever est renversé. Abus, furieux, les renvoie au sein de Confusion leur mère. La scène est jonchée de débris. Alors, l'Ancien Monde reparaît ; il déplore l'imprudence des jeunes Sots, sitôt rentrés dans le néant, et engage les assistants à ne pas suivre leur exemple. — La pièce se termine de la façon la plus édifiante : l'auteur demande pardon au public des traits un peu trop vifs qui ont pu lui échapper et souhaite à tous le Paradis.

Le roi lui-même n'était pas épargné dans cette comédie ; un personnage disait :

« Libéralité interdite

Est aux nobles par avarice ;
Le chef même y est propice. »

Mais ce roi était Louis XII, et, loin de se fâcher, il répondit à ceux qui lui répétèrent ces vers : « J'aime mieux les faire rire par mon avarice que si mes dépenses les faisaient pleurer.

Voici un passage d'une Sotie à dix personnages qui fut jouée, pour la première fois, en 1529:

Les acteurs, ayant leurs béguins sur la tête, commencent par citer quelques proverbes ; puis, ils font venir grand-mère Sotie qui leur ordonne de travailler chacun à leur métier. Elle les conduit au Monde qui les prend tous à son service et paraît bientôt mécontent de leur besogne. En effet, le cordonnier fait des souliers trop étroits, le tailleur des habits trop serrés ou trop larges, le boulanger des pains brûlés ou pas assez cuits, le cuisinier des ragoûts trop salés ou trop fades, etc. — Tous, étonnés de leur insuccès, jugent que le Monde n'est si difficile à satisfaire que parce qu'il est malade et lui conseillent de consulter un médecin. — L'homme de l'art pense, après avoir examiné sérieusement le prétendu malade, qu'il a le cerveau détraqué et le questionne. Le Monde lui répond que ce qui lui trouble la tête est la crainte d'un déluge de feu qui doit le consumer. — Le médecin lui dit :

« Et tu te troubles pour cela ?
Monde tu ne te troubles pas
De voir ces larrons attrapars,
Vendre et acheter bénéfices,
Les enfants ez bras des nourrices,
Estre abbés, évesques, prieurs.....
Tuer les gens pour leur plaisir,
Jouer le leur, l'autri saisir,
Donner aux flatteurs audiences,
Faire la guerre à toute outrance,
Pour un rien entre les chrestiens. »

. . . .

Le monde congédie le médecin et, pour se guérir, se livre aux Fous. On lui donne l'habit de la Folie et il reprend toute sa gaîté.

François Ier supprima les *Soties*.

La Farce. — La farce peignait les mœurs domestiques et mettait en scène des personnages réels. Villon a laissé dans ce genre le *Franc-Archer de Bagnolet.* — Ce petit poème n'est pas, à vrai dire, une pièce en règle, mais un simple intermède comique à deux personnages, l'un parlant, l'autre muet. Le premier est un soldat novice dont le verbiage égale la poltronnerie ; le second, une botte de paille habillée en gendarme.

Pernet, c'est le nom du franc-archer, arrive en criant de toute la force de ses poumons : A l'assaut ! à l'assaut ! Il se croit capable de prendre à lui seul une citadelle ; il a un souverain mépris pour la *Villenaille* ; il énumère avec orgueil le nombre des bras et des jambes qu'il a coupés, des ennemis qu'il a couchés dans la poussière. Mais il a soif de sang, il ne peut rester en repos, il veut absolument combattre. Il appelle des adversaires ; qu'il en vienne dix, vingt, trente, cent, deux cents, peu lui importe ; il est de force à mettre en déroute une armée entière. — Jusque là, ce terrible batailleur ne s'est pas aperçu qu'il a tout près de lui un gendarme tenant en main une arbalète. A cette vue, il tremble de tous ses membres ; il crie merci et demande la vie sauve. Prières inutiles ! L'impitoyable gendarme tient toujours son arbalète en arrêt. — Comprenant alors que sa dernière heure approche, Pernet se met à genoux, fait sa confession et se jette la face contre terre pour ne pas voir arriver le coup fatal. Au moment où, dans cette fière attitude, il s'apprête à rendre l'âme, le mannequin vacille et tombe en faisant un léger bruit. Pernet, étonné, relève un peu la tête, se dresse ensuite à demi, puis se remet sur ses jambes, et, s'avançant avec précaution vers le gendarme qu'il salue du titre de Monseigneur, lui offre la main pour le relever. Alors il reconnaît qu'il a tremblé devant une botte de paille. Aussitôt il jure des tête bleu et des morbleu à tout rompre, emporte l'habit du mannequin comme un trophée et annonce au public qu'il reviendra bientôt pour continuer ses exploits.

L'Avocat Patelin. — La Farce intitulée l'*Avocat Patelin*, est une charmante bouffonnerie dont l'auteur est resté inconnu. Estienne Pasquier la relisait toujours avec plaisir ; il l'analyse en ces termes : « L'aucteur introduict Pathelin avocat, maistre passé en tromperie ;

une Guillemette, sa femme qui le seconde en ce mestier; un Guillaume, drapier, vray badaud, je dirois volontiers de Paris, mais je feroy tort à moy-mesme; un Aignelet berger, lequel discourant son faict et son lourdois, et prenant langue de Pathelin, se faict aussi grand maistre que luy. »

La pièce commence par un dialogue. Guillemette se moque de son mari :

« Je vy que chascun vous vouloit
Avoir pour gagner sa querelle ;
Maintenant chascun vous appelle
Partout, l'avocat de dessous l'orme.

Patelin piqué au vif, répond qu'on le délaisse parce qu'il est mal vêtu et jure qu'il aura bientôt un habit neuf ; il veut aussi que Guillemette ait une robe et lui demande quelle couleur elle préférerait.

Je m'en veux aller à la foire.

GUILLEMETTE.

A la foire ?

PATELIN.

Par sainct Jean voir.
A la foire, gentil marchande ;
Vous desplaist-il si je marchande
Du drap, ou quelque aultre suffrage
Qui soit bon à nostre mesnage ?
Nous n'avons robe qui rien vaille.

GUILLEMETTE.

Vous n'avez ni denier ni maille,
Que ferez-vous ?

PATELIN.

Vous ne scavez ;
Belle dame, si vous n'avez
Du drap pour nous deux largement,
Si me démentez hardiment.

Quel' couleur vous semble plus belle,
D'un gris vert ? d'un drap de Brucelle ?
Ou d'autre ? Il me le faut savoir.

GUILLEMETTE.

Tel que vous le pourrez avoir ;
Qui emprunte ne choisit mye.

PATELIN (comptant sur ses doigts).

Pour vous, deux aulnes et demye ;
Et pour moy, trois, voir mesme quatre.
Ce sont...

GUILLEMETTE.

Vous comptez sans rabattre ;
Qui diable vous les prestera ?

PATELIN.

Que vous en chault qui ce sera ?
On me les prestera vrayment
A rendre au jour du jugement.

La scène change. Patelin rôde tout doucement autour de la boutique d'un marchand de drap nommé Guillaume Ioceaume, entre enfin, s'enquiert d'un air bonhomme de la santé de toute la maison, parle ensuite beaucoup et ne manque pas d'exalter les grandes qualités du père défunt de Guillaume :

Ah ! c'estoit un homme savant !
Je requiers Deu (Dieu) qu'il en est l'âme
De nostre père ! doulce dame !
Il me semble encor, par ma foy,
Que c'est luy qu'en vous je revoy.
C'estoit ung bon marchand et sage,
Vous luy ressemblez de visage,
Par Deu ! comme droicte peinture.
Si Deu eust donc de créature
Merci, Deu vray, pardon lui fasse
A l'ame.

LE DRAPIER.

Amen, par sa grâce,
Et de nous quand il lui plaira.

PATELIN.

Par ma foy ! il me déclara
Moult fois et bien largement
Le temps qu'on voit présentement.
Moult de fois m'en est souvenu.
Et puis lors, il estoit tenu
L'un des bons....

Le drapier s'épanouit d'aise. Il s'aperçoit un peu tard qu'il n'a pas encore offert de siége à Patelin, et l'interrompant :

Seez vous biau sire
Il est bien temps de vous le dire !
Mais je suis ainsi gracieux.

Après quelques cérémonies, Patelin s'assied, et, tout en discourant arrive, comme par hasard, à toucher une pièce de drap. La transition par laquelle il aborde ce nouveau sujet est d'un parfait comique. Si tout le monde ressemblait au défunt qu'il regrette,

On ne tollist pas, ni n'emblast (on ne volerait pas)
L'un à l'aultre, comme l'on faict.
Que ce drap icy est bien faict.
Qu'il est souëf, doulx et tractis ! (souple)
Oui vrayment j'en suis attrapé ;
Car je n'avois intention
D'voir drap, par la Passion
De Nostre Seigneur, quand je vins.
J'avois mis à part quatre-vingts
Escus, pour traire une rente.
Mais vous en aurez vingt ou trente,
Je le vois bien, car la couleur
Me plaist trestant que c'est douleur !

Le marchand, enhardi par cette confidence, prodigue les offres de crédit à un homme qui n'en a pas besoin :

Tout à vostre commandement,
Autant qu'il en tient (de drap) dans la pile,
Et n'eussiez-vous ni croix, ni pile (point d'argent).

Patelin demande le prix, marchande un peu, comme un homme désireux de dépenser le moins possible, se décide enfin à prendre six aunes de cette incomparable étoffe et les emporte en invitant le drapier à venir chercher chez lui son paiement et son dîner, car il veut absolument que ce bon monsieur Guillaume goûte de certaine oie depuis longtemps engraissée :

Et si, mangerez de mon oie
Par Deu ! que ma femme rostit.

Bientôt Patelin rentre triomphant chez lui en riant de la crédulité du marchand qu'il se promet de ne pas payer, tandis que, de son côté, le drapier fripon s'applaudit d'avoir vendu son drap beaucoup plus cher qu'il ne vaut.

A l'heure convenue, monsieur Guillaume frappe à la porte de l'avocat et croit déjà flairer l'odeur de l'oie dont il va se délecter. — Mais, au lieu de la table mise, il trouve Guillemette en pleurs ; son mari est malade depuis six semaines et lui cause les plus vives inquiétudes. Le marchand ébahi, proteste que Patelin sort de sa boutique, qu'il vient de lui acheter six aunes de drap, qu'il l'a invité à dîner. — Guillemette continue à se désoler ; le marchand insiste, élève la voix en réclamant son argent. Guillemette se fâche ; elle lui crie à tue-tête de ne pas parler si haut et lui demande s'il n'a pas honte de venir ainsi flagorner dans la maison d'un pauvre malade. Puis, jouant la pudeur alarmée, elle représente à monsieur Guillaume que sa visite prolongée peut la compromettre, la perdre de réputation. Le drapier répond qu'il n'a pas le temps de songer à de semblables bagatelles. Pourtant il commence à lâcher prise. — Alors Patelin vient en aide à sa digne épouse ; il feint d'avoir la fièvre chaude et bat si bien la campagne dans tous les patois, que le pauvre Guillaume, étourdi, décontenancé, se retire en présentant ses excuses.

Au second acte, Patelin a enfin trouvé un client ; c'est Aignelet, le berger de Guillaume, qui mange les moutons du drapier et dit qu'ils

sont morts de la clavelée. Surpris en flagrant délit, il est traduit devant le juge. Dans cette extrémité, il a recours à Patelin et lui promet de beaux écus à la couronne, s'il le tire de ce mauvais pas. — La cause est détestable ; tant mieux ! ce sera pour l'avocat un moyen de montrer son talent. Il dit au berger d'aller seul au tribunal et de répondre à toutes les questions qu'on lui fera par le cri de *bê*, en imitant ses moutons. Lui-même se rend de son côté à l'audience, sans avoir l'air d'y être appelé, et là, ému de pitié, il s'offre comme avocat bénévole du pauvre Aignelet qui ne peut se défendre.

Cependant, monsieur Guillaume arrive, furieux du double vol dont il a été victime. La vue de Patelin qu'il croyait mort et qui cache, avec son mouchoir, la moitié de son visage, sous prétexte de fluxion, achève de l'exaspérer, et alors, comme dit Montaigne, se déploie la *maistresse scène*. — L'histoire des moutons et celle des six aunes de drap se mêlent, s'embrouillent, s'entortillent dans la tête du marchand de la façon la plus grotesque.

LE DRAPIER.

Or ça je disois
A mon propos, comment j'avois
Baillé six aunes... Je veux dire
Mes brebis (je vous en prie, sire,
Pardonnez-moy). Ce gentil maistre,
Mon berger, quand il devoit estre
Aux champs... il me dit que j'aurois
Six écus d'or quand je viendrois...
Dis-je, depuis trois ans en ça
Mon berger me convenança (promit)
Que loyalement me garderoit
Mes brebis, et ne m'y feroit
Ni domaige, ni villenie :
Et puis maintenant il me nie
Et drap et argent pleinement.
Ah ! maistre Pierre, vrayment
Ce ribaud-ci m'embloit (me volait) les laines
De mes bestes ; et, toutes saines
Les faisoit mourir et périr

De gros baston sur la cervelle...
Quand mon drap fust sous son aisselle
Il se mit en chemin grant erre (très vite)
Il me dist que j'allasse querre
Six escus d'or en sa maison.

Le Juge.

Il n'a ni rime, ni raison
En tout ce que vous refardez.
Qu'est-ce ceci ? vous entrelardez
Puis d'un, puis d'autre. Somme toute
Par le sang-bleu ! je n'y vois goutte.

Il a beau répéter à Guillaume de revenir à ses moutons, le malheureux drapier s'enfonce et s'embarrasse de plus en plus dans un interminable coq-à-l'âne des plus comiques. Enfin, sur les conclusions de Patelin, le juge déboute de sa plainte le marchand dont le cerveau lui paraît détraqué et renvoie Aignelet absous, comme un pauvre idiot innocent.

Le procès est gagné. L'heure des beaux écus à la couronne est venue ; Patelin croit déjà les tenir. D'une voix douce et caressante, il appelle son cher Aignelet et lui demande ses honoraires :

Dis Aignelet
Viens-çà, viens ;
Ta besogne est-elle bien faicte ?

Mais le rustre paie son défenseur par un *bê* des mieux accentués. — L'avocat insiste ; nouveau *bê*. Il fait appel à la bonne foi du berger, *bêêê* prolongé. Enfin, il se fâche, s'emporte sans plus de succès : ses menaces viennent échouer devant l'impertubable *bêê* du jeune fripon.

Le dialogue se prolonge ainsi de la manière la plus comique. A la fin, Patelin, se voyant joué, jure qu'il va chercher un sergent et Aignelet jure, de son côté, que sergent et avocat ne le retrouveront; il s'échappe. Patelin est obligé de reconnaître qu'il a trouvé son maître, et, par un souvenir de sa propre friponnerie, il s'écrie :

.....Me faicts-tu menger de l'oie ?
Maugrebleu, ai-je tant vescu,

Qu'un bergier, un mouton vestu,
Un villain paillart me rigolle?

M. Génin a mis les jolis vers suivants en tête de la très recommandable édition qu'il a donnée de *Patelin*.

Les hoirs de défunt Patelin,
Inconnus chez Plaute et Térence,
Ont envahi toute la France,
Car ils sont bénis du Malin,
Les hoirs de défunt Patelin!

On en voit pulluler l'engeance
Sous le drap, la bure et le lin;
Prêtre ou laïc, noble ou vilain,
Tout est de leur intelligence,
Tout cède à leur persévérance;
Ils font si bien la révérence!
Ils parlent si doux et câlin!
On les rencontre à l'audience,
A l'église, au bal, au moulin;
Les champs, la ville, tout est plein
Des hoirs de défunt Patelin!

Au temps des livres sur vélin,
Un honnête homme très enclin
A railler de papelardie
En fit une farce hardie,
De nos ayeux plus applaudie
Que le vieux roman de Merlin.
L'âge qui tout mène à déclin
L'ayant de sa rouille enlaidie,
Cette piquante comédie
Digne de notre Poquelin,
Je la débrouille et l'étudie
Dans ce livre que je dédie
Aux hoirs de Patelin.

S'ils prennent sous lenr patronage
Cet écrit sur un badinage
Où leur maître est représenté,
S'ils le font vivre d'âge en âge
Autant que le paletinage,
Ce sera l'immortalité.

A. du SEIN,

Membre titulaire correspondant (1re classe).

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. Deux publications relatives à l'histoire du Portugal, par M. A. Loiseau. — **2. Les Campagnes dans le Verdunois au XIe siècle,** par M. l'abbé Gabriel. — **3. Mémoires historiques de l'Académie de Rouen (1878-1879),** par M. Eugène d'Auriac.

1. Deux publications relatives à l'histoire du Portugal.

L'histoire aujourd'hui ne se contente plus de raconter les faits. Pièces en mains, elle plaide au tribunal de la postérité la cause de chaque guerre et établit la légitimité de toute puissance « venant en ce monde. » La curiosité, de plus en plus insatiable, veut entrer dans les secrets de tout événement ; et l'on va scruter les archives pour connaître les particularités de chaque fait, qui sont comme la menue monnaie de l'histoire. De là certains ouvrages, qui n'auront peut-être pas la vogue, compagne habituelle d'œuvres plus légères et plus séduisantes; mais qui obtiendront les suffrages des lecteurs sérieux, avides de connaissances sûres et de renseignements précis. — De ce nombre sont les deux volumes que je dois vous présenter.

Depuis le commencement du XVII[e] siècle, le *mare liberum* du hollandais Grotius, malgré les réfutations de Selden, de Burg et de Welwod, malgré même l'ouvrage du docteur Séraphin de Freitas *de justo imperio Lusitanorum asiatico*, pouvait faire illusion aux esprits moins disposés en faveur de la défense que de l'attaque. Maintenant surtout qu'on ne lit guère les livres écrits en latin, les arguments apportés en faveur des Portugais par le savant professeur de Valladolid couraient

risque de rester à l'état de lettre morte, sans le dévoûment d'un marin distingué, doublé d'un humaniste, et qui nous donne la traduction littérale de l'opuscule de Freitas contre Grotius [1]. M. le commissaire de marine Guichon de Grandpont interprète avec clarté, sinon toujours avec élégance, la lourde prose de son auteur, mêlée de citations trop nombreuses et fatigantes pour l'esprit. — C'est donc un nouveau service rendu par la France à la cause du Portugal que cette récente traduction. On va pouvoir suivre, dans tous ses détails, le plus sérieux adversaire de Grotius, « le seul qui l'ait saisi vigoureusement corps à corps, chapitre par chapitre, argument par argument, avec une science aussi profonde qu'étendue, une dialectique serrée, une ferveur consciencieuse et impitoyable. » La justification de la domination portugaise en Asie ressort, pleine et entière, de ce débat, où justice est faite de certaines témérités des arguments de Grotius, comme de la fausse application qu'il fit de plusieurs textes. On ne conserve plus le moindre doute sur le bien fondé de cette autorité, après une telle puissance d'argumentation, un si riche trésor de citations pour ou contre chaque détail de la thèse. Il suffit d'avoir le courage de tout lire et de suivre Freitas dans les méandres de ses arguments.

Plus attrayant par sa variété, par la grande clarté du plan et par la richesse même des faits qu'il relate, l'ouvrage de M. R. Francisque-Michel s'adresse à un plus grand nombre de lecteurs. Il a pour titre : *Les Portugais en France et les Français en Portugal* [2]. Tous ceux qui sont curieux des choses du Portugal trouveront dans ces pages substantielles l'explication de nos relations politiques, littéraires et commerciales avec ce pays, dont le rôle a été plus important qu'on ne le croit généralement. Grâce à cette publication nouvelle, il arrivera pour ce petit Etat ce qui s'est produit autrefois pour l'Ecosse. En 1863, M. Francisque-Michel donnait *Les Français en Ecosse et les Ecossais en France*. Depuis ce temps, nous avons mieux compris combien notre histoire est intimement liée avec celle de cette contrée,

(1) Paris, Aillaud, Guillard et Cie 1882.
(2) Aillaud, Guillard et Cie, Paris 1882.

et nous avons eu la clé d'une foule de faits restés jusque-là sans explication. Comment ne pas prédire au livre du fils le même succès qu'à celui du père? « Comme l'Ecosse, le Portugal, depuis le XIIe siècle, ayant servi de contrefort à la France, sans cesse menacée, au nord par l'Angleterre, au midi par l'Espagne, mérite d'être connu plus complètement qu'il ne l'est par les ouvrages énumérés dans la *Bibliothèque historique* de José Carlo Pinto de Souza. » — M. Rolland Francisque-Michel, à l'aide des nombreux documents qu'il a trouvés au Ministère des Affaires étrangères et que sa carrière diplomatique a mis à sa disposition ; secondé, d'autre part, par l'obligeance et le savoir étendu de M. Ferdinand Denis, l'homme de France qui connaît le mieux tout ce qui a trait au Portugal, a pu combler un grand nombre de lacunes, satisfaire les plus exigeants, tant sous le rapport politique qu'au point de vue industriel et littéraire. — C'est la triple division adoptée par l'auteur.

Pour la première partie, si nous suivons la qualité des personnages, et non l'ordre chronologique, ainsi que le fait nécessairement l'ouvrage en question, c'est d'abord une rapide succession de voyages royaux et princiers. — Je citerai seulement l'arrivée d'Alphonse V à Paris et à Plessis-lez-Tours ; les pérégrinations de dom Antonio, prieur du Crato ; les démarches infructueuses du faux dom Sébastien ; les unions de François Ier avec Eléonore, douairière de Portugal, et d'Alphonse VI avec Mlle d'Aumale, fille puînée de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours. — Viennent ensuite les missions spéciales des ambassadeurs respectifs. D'une part, Brantôme, de la Trémouille, Pierre Viole, l'angevin Chivray, le toureangeau Popelinière et le marquis de Dreux-Brezé, etc... ; de l'autre, l'excentrique et voluptueux Henri de la Morlaye, Mendes de Gaes, Luiz da Cunha, José Galvaô de Lacerda, sans oublier les députations collectives, ni les réfugiés politiques, voire certains aventuriers et assassins de quelque notoriété, tels que d'Entrecasteaux et le chevalier de Daulac.

Les relations littéraires entre le Portugal et la France remontent au temps du roi dom Denis. Celui-ci eut pour précepteur le fameux Eymeric Ebrard de Cahors. Ce fut lui qui alluma dans le cœur du jeune prince le vif amour de la poésie. En revanche, des érudits vinrent des bords du Tage prendre leurs grades à l'Université de

Paris et occuper des chaires dans nos collèges. Notre haut enseignement devint même si populaire en Portugal, que l'usage s'établit dans les familles distinguées d'envoyer les jeunes gens terminer leurs études à Paris, comme autrefois les jeunes patriciens de Rome faisaient *le voyage d'Athènes.* — Ste-Barbe surtout, dont la réputation était à son apogée sous le règne de dom Emmanuel, attirait particulièrement l'attention. Incorporer ses jeunes sujets à la légion barbiste semblait ajouter, dans la pensée du roi, un nouveau stimulant à l'émulation; plus tard, Jean III partagea tellement à cet égard les idées de son prédécesseur, que, par l'entremise d'Antonio de Gouvea, il créa cinquante bourses portugaises au collège de la Montagne Ste-Geneviève. A ce nombre il faut ajouter les étudiants portugais, qui furent établis au collège de Guienne, ou ailleurs. — Rentrés dans leur patrie, plusieurs de ces jeunes gens enseignèrent à leur tour, particulièrement à l'Université de Coïmbre et au collège des Arts. — Certaines de nos Universités de province entendirent les leçons d'autres Portugais formés chez nous ; tels sont Francisco Soarès de Vilhegas, appelé aux fonctions de principal à Bourges ; Salvador de Ferrandina, qui se faisait remarquer à côté du célèbre Cujas. Citons encore, dans la suite, Alvaro da Fonseca, docteur de la maison et société de Sorbonne, et un docte enfant de l'Université de Paris, que la noblesse de ses sentiments a élevé au premier rang parmi les écrivains du Portugal, Jéronymo Osorio, qui écrivit dans le latin le plus pur la vie de dom Emmanuel. Ce fut le Cicéron portugais.

Trop de liens unissaient ce peuple à son pays d'origine, pour que la Cour des ducs de Bourgogne n'appelât pas également des artistes et des lettrés portugais ; aussi, à presque toutes les époques, en trouve-t-on un certain nombre qui émigrèrent en France, tandis que des Flamands et des Français allaient chercher fortune et renommée à Lisbonne ou à Coïmbre. — Le XVIIe siècle vit un pareil échange de célébrités artistiques et littéraires, parmi lesquelles nous rappellerons seulement le prédicateur Texeira, qui se fit entendre à la Cour de Henri IV et de Louis XIII, jusqu'à ce que Jean IV le livrât à l'Inquisition et au bras séculier, comme pratiquant le judaïsme. Puis ce furent Agostinho de Macedo, la plus féconde imagination du Portugal, qui prononça l'oraison funèbre de Louis XIII à San-Luiz de Lisbonne ;

le Père Vieira, qui en 1671, sur la fin de sa longue carrière, fit paraître à Paris un *Discours en l'honneur de la naissance de l'Infante de Portugal*, fille de Marie de Savoie et de Dom Pedro II. — Avec le XVIIIe siècle, on se passionne pour l'histoire ; c'est le temps des Lequien de Neuville, des de Chezac et des Soarès de Barros. De ces constantes relations devaient résulter certains rapports entre les deux langues ; un chapitre fort intéressant, qui termine cette deuxième partie, donne la nomenclature des mots et locutions empruntés à la langue française par les écrivains portugais.

S'il est vrai, comme on l'a tant répété, que le désir de s'enrichir et d'enlever aux Vénitiens le monopole du commerce avec l'Orient ait poussé les Portugais à entreprendre leurs expéditions hardies, le premier résultat de leurs lointaines conquêtes dut être de les mettre en relations d'affaires avec tous les peuples de l'Occident, notamment avec la France. Nous croyons que ce but mercantile ne fut pas le seul poursuivi par le Portugal ; mais il n'en est pas moins vrai que depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours les rapports de commerce, rapports amicaux ou hostiles, ne furent presque jamais interrompus. C'est ce que nous révèle la troisième partie du livre de M. Rolland Francisque-Michel, si nourrie de faits que nous ne pouvons entrer dans leur détail, ni même en citer quelques-uns, sans craindre de dépasser de justes limites. Mieux vaut signaler une quatrième partie, modestement intitulée *Appendices*. Le premier de ces appendices, est consacré à Mlle d'Aumale, cette reine-poète, à en juger par une élégie qui resta inédite jusqu'à ce jour en France, et qui est le témoignage d'une conscience troublée. Les quelques lettres de la reine, tant à Louis XIV qu'au cardinal d'Estrées, dont l'une est un *fac-simile* de l'écriture de Marie de Savoie, nous font pénétrer intimement dans les pensées de l'épouse malheureuse d'Alphonse VI, qui chercha auprès de Dom Pedro II, son beau-frère, de légitimes consolations, après la déchéance de son premier époux. — Le second appendice traite des médecins portugais qui ont exercé avec distinction leur art en France ; le troisième, des romans de chevalerie écrits en portugais ; le quatrième, des avantages que la France pouvait retirer de son commerce avec le Portugal, ainsi que pièces justificatives à l'appui : le tout est tiré de la Correspondance de Portugal, conservée aux Affaires

étrangères. Outre leur intérêt historique, toutes ces pièces ont l'attrait de la nouveauté et terminent dignement le beau volume de M. Rolland Francisque-Michel.

Cette rapide analyse, tout incomplète qu'elle est, suffit donc à prouver que *Les Portugais en France et les Français en Portugal* sont une œuvre consciencieuse, patriotique et pleine d'intérêt. Cette publication utile se recommande d'elle-même à tous les érudits ; elle ne peut que mériter à son auteur la reconnaissance de deux nations que tant de liens rattachent l'une à l'autre.

A. LOISEAU,
Président de la 2e classe.

---

2. Les campagnes dans le Verdunois, au XIe siècle,
par M. l'abbé Gabriel.

Sous le titre de « Campagnes dans le Verdunois au XIe siècle » M. l'abbé Gabriel publie un opuscule dont il vous offre l'hommage et dont vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte.

Ce n'est pas un livre, pas même une monographie complète : c'est un chapitre, considérable d'ailleurs, détaché d'un ouvrage en voie de préparation, inédit encore ; mais en ces proportions même, c'est une œuvre dont la lecture fait vivement souhaiter la publication du livre dont elle n'est qu'une page, et par l'attrait de ce coin du tableau l'on peut mesurer l'intérêt qui devra fixer l'attention sur la toile toute entière.

Après avoir, à traits rapides, esquissé l'état général d'une contrée moins façonnée peut-être que d'autres cités gauloises par la civilisation romaine, mais absorbée ensuite par la conquête franque et couverte du réseau féodal, l'auteur s'attache à l'étude des classes rurales, et détermine leur condition au XIe siècle, sous le double rapport et de l'état des personnes, et de l'état des biens.

L'état des personnes, c'est comme en tout pays de féodalité, le servage : mais le servage de la glèbe ; c'est au sol, et non à la personne même du maître que le serf est attaché. — Aussi les deux caractéristiques de ce servage sont-ils l'interdiction de la forfuyance, c'est-à-dire défense d'abandonner la résidence d'une seigneurie sans

l'agrément du seigneur, et l'interdiction du for-mariage, c'est-à-dire prohibition du mariage entre paysans de seigneuries différentes, si ce n'est de l'agrément des deux seigneurs. Ce sont là, pour négliger les notions de détail, les deux chaînes qui rivent au sol celui qui le cultive pour le compte du maître, et particulièrement en Verdunois. L'auteur nous fait connaître avec précision, et pièces à l'appui, le mécanisme de ces entraves, et les adoucissements quelquefois assez curieux que les mœurs, les nécessités de la justice naturelle, et souvent l'intérêt personnel des seigneurs eux-mêmes y purent successivement apporter.

Quant aux biens, propriété d'abord absolue de la race conquérante : le paysan n'est que son homme de labour. Puis, attribution au cultivateur de la *Manse*, habitation avec quelque enclos et quelque bétail ; élargissements successifs de ses droits sous le rapport soit de l'étendue, soit des garanties ; régime des forêts passant peu à peu, quant au domaine réel, des seigneurs aux communautés, avec toutes ces usances forestières qui subsistent aujourd'hui ; système des main-morte, propriété devenue ferme aux mains du tenancier, sous réserves cependant touchant l'hérédité à certains degrés ; enfin système des charges et impôts auxquels est sujet le paysan, système se régularisant à mesure que le droit de propriété et ses quasi-équivalents se consolident ; charges personnelles, comme la corvée ; charges des biens, comme la dîme, la mort-taille et bien d'autres encores, tout est rapidement exposé et sincèrement analysé par M. l'abbé Gabriel.

L'auteur n'a point oublié non plus de nous initier aux règles générales de l'administration politique des campagnes dans le Verdunois, à l'époque qu'il étudie ; administration dont les traits principaux se retrouvent presque partout en France en ce temps, surtout dans la France du nord de la Loire, moins Romaine que la France méridionale, mais dont quelques caractères particuliers donnent au travail de M. l'abbé Gabriel un intéressant relief. Partout en effet on trouve dans la vie administrative des campagnes féodalisées la coexistence et très souvent le conflit d'une autorité seigneuriale absolue en ses degrés divers, et de franchises municipales, qui dès le XI[e] siècle, pour des causes et sous les impulsions politiques que chacun sait, avaient — encore ou déjà suivant les lieux, — quelque énergie. Mais en notre pays de Meuse

plus peut-être qu'ailleurs, il semble que le municipalisme de village fut l'instrument même du pouvoir seigneurial ; je n'entends point assurément dire que ce trait de vieilles mœurs politiques, si conforme à la nature même des choses, en dépit d'apparentes contradictions, ne se puisse saisir en toutes autres contrées, j'entends seulement qu'on le trouve, dans le Verdunois, plus accentué. Villicus, ministraux, maïeur et eschevins, voués et sous-voués, justice, plaids et recours locaux fonctionnent sous l'autorité supérieure du seigneur, et souvent en son nom, mais avec une liberté réelle, et souvent aussi les délégués prennent barre sur le suzerain, ce qui, pour les habitants, est de conséquence heureuse et quelquefois funeste.

Il ne faut pas oublier, au surplus, que dans ce pays la plupart des seigneuries et surtout les plus importantes, étaient fiefs d'église, dont le régime, le même en pur droit que celui de toutes autres, fut en fait, et presque partout, singulièrement adouci par les procédés et l'esprit plus conciliant des seigneurs, évêques ou abbés ; l'auteur ne pouvait pas ne pas en faire la remarque, et ce lui est occasion de montrer par quelques exemples une véritable prospérité matérielle dans les Campagnes Verdunoises du XIe siècle, et de formuler avec une extrême mesure quelques réserves sur les tendances qui pousseraient trop au dénigrement systématique de ce passé.... Sur un tel sujet, on peut et l'on doit apprécier librement ; mais certains faits, à l'état de constatation, demeurent acquis ; et, en un temps où chacun semble trop tenté de plier l'histoire aux passions contemporaines — je le dis en un sens aussi bien qu'en l'autre, — il faut savoir gré aux hommes qui apportent à la recherche minutieuse des faits dont l'histoire n'est que la critique et la synthèse, un esprit parfaitement dégagé de tout parti pris. L'œuvre de M. l'abbé Gabriel atteste assurément chez l'auteur les mérites de cette impartialité trop rare, et c'est par ce très simple éloge qu'il m'agrée d'en terminer le compte-rendu.

A. POUGNET.

3. Mémoires historiques de l'Académie de Rouen. (1879-1880).

Le volume des *Mémoires de l'Académie de Rouen*, dont vous avez bien voulu me confier l'examen, m'a paru assez intéressant, à cause des études historiques qu'il renferme. Je vais m'efforcer de vous en faire connaître l'importance par une analyse aussi rapide et aussi claire que possible.

Laissant de côté la partie scientifique, j'arrive à la classe des belles-lettres, et je trouve tout d'abord une étude sur *les Foires de Champagne* par M. de Duranville.

Ai-je besoin de vous dire que certains étymologistes font remonter le mot *foire* à *forum*, parce que les foires se tenaient sur les places publiques ? Est-il nécessaire de vous rappeler que d'autres étymologistes attribuent l'origine de ce mot à *feria*, soit parce que les foires se tenaient à l'époque des fêtes religieuses, soit parce qu'elles rappelaient le souvenir d'une grande solennité de l'Église, ou le nom du patron du lieu ?

Si j'avais une opinion sur cette question, je me ferais un véritable plaisir de vous la faire connaître; mais je me hâte de vous dire que M. de Duranville ne l'éclaircit pas plus que moi.

Sauf pour une, il nous donne la date de l'établissement des foires instituées à Rouen. Ainsi la *Foire de Saint-Germain* fut créée par le duc Richard II, en 1020, en faveur des religieux de l'abbaye de Fécamp; et il n'est pas sans intérêt de constater, à propos de cette donation, que Richard II séjournait souvent dans la ville de Fécamp, où il avait un palais.

La *Foire du Pré*, qui se tenait le lendemain de l'Ascension, devant l'église de Bonne-Nouvelle, a été instituée par Guillaume le Conquérant, en 1064. Elle tire son nom du lieu où les marchands pouvaient s'installer, dans un pré devant l'église.

La *Foire de la Chandeleur* ou *de la Purification* remonte à Saint-Louis qui l'institua en 1269. Elle se tint d'abord sur la place de la Vieille-Tour, où elle était autorisée à durer huit jours. Mais, plus tard, on ajouta trois jours, et cette durée fut encore prolongée dans la suite.

Quant à la *Foire du Pardon* ou *de Saint-Romain*, que l'historien Farin dit antérieure à l'an 1080, elle n'a pas d'origine certaine. Elle durait deux jours ouvrables, et fut établie, dit-on, en mémoire de la translation des restes de saint Romain déposés dans l'église de Saint-Godard.

M. de Duranville énumère les divers actes émanés tant de l'autorité souveraine que du parlement, pour l'époque d'ouverture et la tenue de ces différentes foires. Il s'attache aussi à rappeler les privilèges divers et les règlements de ces foires, règlements, il faut le dire, dont les clauses seraient justement considérées aujourd'hui comme des entraves à la liberté du commerce. Enfin il n'oublie pas de constater les difficultés que les marchands devaient surmonter pour se rendre aux foires, dans des temps où il n'y avait ni routes publiques sûres ni canaux navigables pour la facilité des transports.

Cependant j'ai vainement cherché dans l'étude historique de M. de Duranville quels avantages les foires offraient jadis au public. Il ne dit pas non plus quels pouvaient être les jeux et spectacles que les foires faisaient naître ; et vous regretterez comme moi qu'il ait négligé de signaler dans son travail la nature des marchandises vendues aux foires de Rouen.

Certes l'auteur se plaît à décrire l'appareil avec lequel les foires étaient inaugurées ; mais il eût été également intéressant de savoir quelles étaient les denrées ou matières qui se vendaient principalement à Rouen ; si les bêtes de somme, les comestibles, les boissons s'y débitaient plus que les cuirs, les pelleteries et les fourrures ; enfin, si les commerçants y apportaient beaucoup d'objets fabriqués, et en particulier, de l'orfèvrerie.

Assurément nous savons que les Rouennais fabriquaient des draps qui pouvaient soutenir la concurrence avec les draps des autres cités ; mais ils les vendaient surtout aux foires de la Champagne, « où tous les jours et à toutes les heures, dit Monteil, on était certain de trouver une foire ouverte dans une des principales villes du comté [1]. »

C'était à Troyes et à Provins surtout que ce commerce se faisait.

---

(1) A. Monteil. *Hist. des Français des divers Etats.* T. I, p. 273, édit. 1853.

Nous en trouvons la preuve dans l'excellent ouvrage de Bourquelot sur les foires de Champagne. Ainsi, les draps fabriqués à Rouen, se vendaient à Troyes en un lieu dit *les Halles de Rouen*, dans la rue du Chaperon. Pour ce qui concerne la ville de Provins, Bourquelot cite l'acte d'un bail à loyer conclu au mois d'octobre 1258 entre plusieurs marchands de Rouen et le prieur de Saint-Ayoul. Les Rouennais y louent pour six ans, moyennant douze livres de Provinois chaque année, une maison sise à Provins, dite la maison de l'île (*domus insulæ*), où seront vendus uniquement les draps de laine apportés par eux (1).

Il n'eût peut-être pas été inutile de dire quels étaient les monnaies, poids et mesures usités dans les foires de Rouen. Nous aurions aussi désiré savoir quelle était l'action des Juifs et Lombards dans les transactions commerciales ; mais nous ne saurions tant demander à une étude assez peu étendue. Evidemment M. de Duranville n'a eu qu'un but, celui de faire revivre le souvenir des foires de Rouen, et, il l'avoue lui-même, ces foires n'ont jamais ressemblé à ce qu'était jadis la foire de Beaucaire. Cependant, malgré des lacunes assez nombreuses, le travail de l'auteur mérite d'être lu, et, il pourra même être heureusement consulté par les personnes curieuses de connaître les privilèges, les règlements et les usages relatifs aux foires des anciens temps.

Après *les Foires de Rouen*, je dois vous signaler une notice fort bien faite par M. J. Hédon sur un peintre-graveur qui occupe une place à part, comme homme et comme artiste, parmi les peintres du XVIIIe siècle. Son œuvre peint et gravé se fait remarquer par une allure particulière. Malheureusement le Musée du Louvre ne possède qu'un seul de ses tableaux.

Quant à l'homme, c'est un original. Vous allez en juger. Tout jeune encore, il va trouver le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de sa province, lui demande sa protection et l'obtient. A peine âgé de 18 ans, il épouse une femme qui avait deux fois son âge, mais qui possédait

---

(1) F. Bourquelot. *Etudes sur les foires de Champagne*, p. 142.

quelque bien. Il ne tarde pas à rompre avec elle, s'enfuit à l'étranger et va visiter l'Italie. De retour à Paris, il reprend bientôt le bâton de voyage et se dirige cette fois vers le Nord, séjourne quelque temps en Hollande, puis s'embarque pour la Russie. Mais les destins contraires le poursuivent. Le bâtiment sur lequel il a pris passage tombe au pouvoir de corsaires anglais des mains desquels il ne parvient à sauver ses bagages qu'en faisant danser les pirates.

Il parvient cependant à Saint-Pétersbourg, parcourt, le crayon à la main, la Russie, visite le Kamtchatka, la Livonie, la Finlande, traverse le pays des Samoyèdes, des Tartares, des Kalmoucks, est présenté au tzar et choyé à la cour.

Rentré en France, il publie des gravures fort remarquables, expose des tableaux qui sont admirés, devient membre de l'Académie de peinture, invente un procédé de gravure au lavis dont il tire des effets ravissants, et se voit enfin à l'abri du besoin. Mais alors il dépense sans compter, et achète une maison de campagne dans laquelle il meurt, laissant pour tout héritage à une jeune nièce qui l'a soigné, un assez bon nombre de créanciers.

Tel est, à grands traits, le portrait de Jean Le Prince, tracé par M. Hédon. Né à Metz, le 17 septembre 1734, décédé à l'âge de 47 ans, en sa maison de Saint-Denis du Port, prés de Lagny, Jean Le Prince n'était assurément pas le premier venu. S'il ne fut pas un peintre de premier ordre, il fut au moins un peintre original. Il paraît même qu'il fut un homme d'esprit,ayant aussi toutes les qualités et les vices du siècle au milieu duquel il vécut.

« Brillant viveur, libertin spirituel, peintre facile, graveur plein de brio, dit son biographe, il dépensait avec autant d'aisance sa santé que son argent, et ne comptait pas plus avec l'une qu'avec l'autre. Aussi mourut-il jeune et malheureux, après avoir mené une existence assez accidentée. Peut-être aussi, descendant d'une famille d'artistes, avait-il été habitué, dès sa jeunesse, à mener ce que nous appelons la vie de Bohême. »

Jean Le Prince, mort le 30 septembre 1781, laissa, comme nous l'avons dit, une nièce, laquelle épousa en 1785, Nicolas Darcel, le grand-père de M. Alfred Darcel, aujourd'hui directeur de la manufacture des Gobelins.

La partie biographique des Mémoires que j'ai dû examiner me donne, à côté de l'artiste, le nom d'un homme qui a honoré la chaire française au XVIIIe siècle. Je veux parler de l'abbé de Boismont, qui, vous le savez, a été un peu malmené par la Harpe et les critiques qui l'ont suivi ; mais, grâce aux soins de M. l'abbé Loth, sa vie et ses œuvres mieux connues ont trouvé dans l'Académie de Rouen l'estime et les sympathies qu'elles méritent.

La Harpe nous dit que « *faute de connaissances et d'études*, Nicolas Thirel de Boismont s'abondonna tout entier aux saillies d'une imagination sans règles et d'un esprit sans solidité. » Or, nous savons aujourd'hui que l'abbé de Boismont, maître ès-arts, après avoir fait ses humanités, ne cessa de travailler et d'étudier jusqu'au jour où il put recevoir le bonnet de docteur.

C'était en 1749. A ce moment, il commença à se livrer à la prédication, et, d'après le témoignage de Rulhière et de Chastellux, les temples ne suffisaient pas à contenir les flots de ses auditeurs. Sa réputation grandit si vite qu'il fut choisi l'année suivante pour prononcer le panégyrique de Saint Louis, le 25 août dans la chapelle royale du Louvre.

Le succès de l'abbé de Boismont fut complet, et la réputation qu'il acquit bientôt par ses sermons fut telle qu'en 1755 l'Académie française lui ouvrit ses portes. Loin de s'aveugler sur son mérite, il s'efforça de faire mieux encore, et son talent comme excité par un souffle nouveau, semble prendre un nouvel essor.

D'après M. l'abbé Loth, la plupart des Oraisons funèbres de l'abbé de Boismont peuvent être considérées comme des modèles. Mais son chef-d'œuvre est assurément le sermon de charité qu'il prononça, à l'âge de 67 ans, à la prière de Mme de la Rochefoucauld, pour la fondation d'un hôpital. La Harpe lui-même, si sévère et si partial envers le prédicateur, a dit : « Dans ce sermon, M. de Boismont a de l'onction, de la vérité, du pathétique. Ses moyens sont bien conçus et supérieurement développés ; ses vues sont justes et grandes ; ses expressions heureuses. Il parle au cœur, à la raison, à l'imagination ; en un mot, il est orateur. »

L'abbé de Boismont, chanoine de la cathédrale de Rouen, mourut à Paris le 20 décembre 1786. Il était né en 1715. L'orateur fut vive-

ment regretté par les hommes lettrés de son temps ; mais il ne partit pas tout entier, car il laissait un successeur, l'abbé Maury, dont il avait aidé la jeunesse, formé le talent et encouragé les débuts.

Je ne choisis pas mes sujets : ils se présentent à moi sans ordre. Nous allons donc, si vous le voulez bien, remonter à deux mille ans en arrière avec M. Marais, qui a fait une sérieuse étude de l'esclavage et de la condition des femmes à Rome, deux siècles avant notre ère.

C'est dans les œuvres de Plaute, le père de la comédie latine, que M. Marais a puisé principalement ses exemples. Plaute était du peuple ; il en avait les allures, et si l'on veut, le langage. Né dans un bourg de l'Ombrie, à Sarsine, d'une famille obscure, il fut attiré à Rome par le désir de faire fortune, et s'y fit bientôt connaître tout à la fois comme poète et comme chef d'une troupe de comédiens. Il précédait ainsi Shakespeare et Molière.

M. Marais parle du poète en connaisseur et en lettré délicat. Après avoir établi son mérite littéraire et sa puissance comique originale, il le montre écrivant non pour les raffinés, mais pour la foule. De là la simplicité de ses procédés, le gros sel de ses plaisanteries. Ai-je besoin d'ajouter que son théâtre a été une véritable mine où ses successeurs ont largement puisé ?

En lisant les historiens, nous suivons les Romains sur la place publique, aux jours des comices, ou bien dans les camps, autour des aigles de leurs légions ; nous écoutons aussi le sénat dans la gravité de ses délibérations. Mais si nous voulons voir le Vélabre avec ses boutiques et ses fripons ; les promenades avec leurs gens affairés ou désœuvrés ; le forum avec ses marchands et ses banquiers, ses étourdis et ses bavards. Si nous voulons surprendre les Romains dans l'intérieur de leurs maisons, en partie de plaisir avec des maîtresses qui les ruinent, ou en querelle avec leurs femmes, il faut lire Plaute, car il nous les présente, non plus sous les armes ou sous la prétexte, mais en négligé, en déshabillé.

Le théâtre de Plaute est le complément nécessaire des livres historiques. C'est l'histoire secrète et anecdotique de la vie romaine. On n'y voit point figurer les personnages illustres, mais on y retrouve la

physionomie de la multitude, de ceux qui ne sont pas nommés dans les annales, et qui forment pourtant la mesure commune du caractère national.

C'est donc un témoin des vieux temps que M. Marais a consulté, et à l'aide des comédies du poète, il a particulièrement cherché à établir quelle était à Rome la condition des esclaves et celle de la femme.

En premier lieu, il confirme ce que l'histoire nous apprend de cette plaie hideuse de l'esclavage dans la société païenne. D'abord c'est l'esclave menteur et fripon, imaginant mille fourberies pour duper un père avare ou jaloux ; puis c'est le vicieux et rusé qui parvient à faire partager ses vices à son maître ; enfin c'est l'esclave qui joue le père et corrompt le fils. Seulement si la ruse est déjouée, gare les châtiments. Mais l'esclave a bon dos, et s'il ne s'agit que de payer de sa peau, il tiendra bon. La constance dans les tourments est souvent l'une des vertus dont l'esclave aime à s'enorgueillir. Et le poète semble trouver tout naturel que l'esclave soit un coquin, et le maître un bourreau.

Certes ce n'est pas un objet indigne de notre curiosité que ce théâtre qui nous représente une vie sociale si éloignée de la nôtre. Ainsi à Rome, plus qu'en aucun lieu du monde, presque toujours la chasteté manque de pudeur, la vertu de décence. Croirait-on que les Romains qui interdisaient à leurs filles l'approche des festins, de peur que leurs oreilles ne fussent blessées ou salies par des paroles impures, laissaient entre leurs mains les œuvres de Plaute ?

D'autre part, les femmes des citoyens vivent dans l'ombre du gynécée, et la grave et froide monotonie des foyers domestiques n'est interrompue que par des querelles de ménage et de famille.

Jamais ou presque jamais l'honnête femme, la matrone, n'apparaît sur le théâtre antique. Cela tient tout à la fois, dit M. Marais, à la haute idée que l'antiquité avait attachée à la dignité de l'épouse, et au mépris qu'elle professait pour la femme en général.

Celle qui paraît sur la scène est un être tombé, déchu, si vous le voulez : c'est la courtisane. Mais il ne faut pas attacher à ce mot l'idée qui s'en dégagerait dans notre langue actuelle. La courtisane antique est un personnage qui occupe dans la société une situation presque régulière. C'est une femme de mœurs libres, sans doute; mais

elle n'est pas absolument mise au ban des honnêtes gens. On lui permet d'aimer, et elle peut être aimée sans déshonneur ; seulement son amour offre un singulier mélange de passion et de vénalité.

Le mouvement, l'éclat de ce qu'on appelle le monde et le tourbillon des plaisirs sont transportés chez les courtisanes ; les liaisons d'amour avec ces maîtresses mercenaires sont avouées sans honte et publiquement tolérées parmi les honnêtes gens. La débauche, l'ivrognerie crapuleuse dans les mauvais lieux sont converties en habitudes et favorisées même par les mères indulgentes pour leur fils.

La législation romaine réservait à celles-ci les devoirs austères du foyer. Renfermées dans le gynécée, elles prenaient soin de la maison et élevaient leurs filles dans l'amour du travail et de la vertu. Et comme elles ne cultivaient ni la poésie, ni la musique qui leur étaient interdites, leurs époux allaient chercher ailleurs les satisfactions de l'esprit qu'ils ne pouvaient rencontrer chez eux.

J'ai dit plus haut que les matrones figuraient rarement dans le théâtre antique. Plaute leur a cependant donné une petite place. Ainsi dans *Amphytrion*, Alcmène est le type accompli de la chaste matrone romaine. Victime inconsciente de la débauche d'un dieu, elle repousse avec énergie les accusations de son époux. « Il est, dit-elle, une dot que je me flatte d'avoir apportée, non pas celle qu'on entend ordinairement par ce mot, mais la chasteté, la modestie, la sage tempérance, la crainte des dieux, l'amour de mes parents, une humeur conciliante à l'égard de ma famille, la soumission à mon époux, une âme généreuse et bienveillante, selon les mérites de chacun. » — « Par ma foi, s'écrie Sosie, si elle ne ment pas, c'est une femme parfaite. »

Cependant comme la muse comique de Plaute est intarissable, il peint rarement les matrones sous des traits aussi flatteurs. Il les représente plutôt aussi bavardes que curieuses, aussi avares qu'ignorantes. Il ne craint même pas de dire que les riches Romaines s'achetaient un mari avec leur dot, et alors il chante les joies du célibat.

Toutefois si Plaute n'est pas tendre pour les matrones de son temps, il ne ménage guère les courtisanes. Ses comédies sont remplies de traits qu'il dirige contre ces personnes plus aimables que ver-

tueuses, et il nous les montre vendant leurs charmes au plus offrant. « Elles sont, dit-il, plus nombreuses que les mouches à Rome un jour d'été, et semblables aux buissons du chemin, elles tondent les moutons au passage. » Du reste le troupeau des tondus est nombreux, et ceux-ci se prêtent de bonne grâce à la coûteuse opération.

L'étude de M. Marais est bien faite, et on ne lui en voudrait pas de lui avoir donné plus de développement. Ses citations sont judicieusement choisies, et je regrette de ne pouvoir donner ici les exemples à l'aide desquels Plaute attribue aux courtisanes une partie des maux qui affligeaient les familles de son temps. Connaissant le cœur humain, le poète savait peindre les ridicules et le vice en traits d'autant plus énergiques et vrais qu'il avait surtout en vue au théâtre les derniers gradins où se pressait la foule des plébéiens. Ne voulant pas d'intermédiaire entre le peuple et lui, il s'efforçait toujours de plaire à la grande majorité des spectateurs. Mais, au mileu de ses saillies folles et désordonnées, on retrouvait sans cesse un dialogue toujours franc, naturel, et malheureusement, il faut le dire, une image assez réelle des mœurs corrompues de la société romaine.

Vous pardonnerez à un bibliothécaire d'avoir réservé pour la fin les *Recherches sur l'introduction de l'Imprimerie à Rouen*.

D'après des actes publics, trouvés dans les archives et portant les dates de 1494 et de 1544, quelques historiens ont cru pouvoir attester que les Rouennais devaient l'introduction de l'imprimerie dans leur ville, à un certain Robert Lallemant, vivant du temps de Gutenberg qui aurait envoyé chercher à ses frais, en Allemagne, tous les instruments nécessaires pour l'exercice de l'imprimerie qu'il établit à Rouen.

M. de Beaurepaire n'a pas voulu accepter ces affirmations sans preuves, et, après un mûr examen des Actes pris au registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, il déclare que ces pièces sont fausses. « Tout y sent la fraude, dit-il, acte, écriture, abréviations, style et formules. »

Qu'il y ait eu à Rouen, au XVe siècle, une famille Lallemant, M. de Beaurepaire ne le conteste pas. Il cite même plusieurs seigneurs de

ce nom, depuis le 14 mars 1385 jusqu'au 13 juin 1551. Mais il se refuse à admettre le moindre lien de parenté entre cette famille et les Lallemant imprimeurs et libraires qui commencent à paraître seulement vers le milieu du XVIe siècle.

De mon côté, j'ai voulu contrôler l'opinion de M. de Beaurepaire, et il m'a été facile de constater que le nom de Lallemant n'existe sur aucune des éditions primitives, dont on attribue la publication aux membres de cette famille. Ce sont le Coutumier de Normandie et les Chroniques de Normandie.

Permettez-moi de les examiner rapidement.

Le Coustumier du païs et duchié de Normandie est un petit in-f° gothique, sans indication de lieu ni de date certaine. C'est un livre rarissime, dont la Bibliothèque nationale possède un magnifique exemplaire sur vélin provenant de la vente de Colbert faite en 1728. Edouard Frère, dans son *Manuel du bibliographe normand*, donne à cette curieuse édition la date de 1483 qu'il trouve à la fin du traité de maître Jean-André sur les Arbres de consanguinité. Or, cette date ne saurait s'appliquer à l'époque de la composition du traité, puisque l'auteur, Jean-André, était mort en 1348. Et, comme elle est la seule que présente l'imprimé, il est permis de l'admettre comme celle du livre.

Quant au lieu d'impression, il est moins certain. Edouard Frère penche pour Rouen ; mais l'auteur du *Manuel du Libraire*, Brunet, pense que le *Coustumier* n'a pas été imprimé dans cette ville. L'examen des caractères employés le porte, au contraire, à croire que cet ouvrage a dû sortir des presses de Jean du Pré, imprimeur qui exerçait à Paris, dès l'an 1481.

Quoi qu'il en soit, si le *Coustumier* n'est pas admis comme ayant été imprimé à Rouen, on ne contestera pas que le premier livre imprimé dans cette ville, avec date certaine, ne soit les *Cronicques de Normendie*. Mais, chose étrange, deux éditions de cet ouvrage parurent en même temps, la même année et le même mois.

L'une, formant un vol. gothique de 125 feuillets, a un titre portant la marque de l'imprimeur. Au verso de ce titre se trouve le prologue, à la fin duquel on lit : « Je Guillaume le Talleur, natif et demourant à la parroisse Sainct-Lo à Rouen, voulant de mon pouvoir reduire en

mémoire les Cronicques de Normendie à la louange de la nation et à lonneur des ducs qui pour certain temps ont esté en icelle jay voulu imprimer lesdictes Cronicques en mon hostel à Rouen lesquelles ont esté accomplies au moys de may mil cccc quatre-vingtz et sept. »

L'autre édition, bien différente, puisqu'elle n'a pas de titre, se compose de 140 feuillets. Le volume commence par la table ; le texte vient après ; enfin, au verso du dernier feuillet, on lit la souscription suivante : « Cy finissent les Cronicques de Normendie imprimeez et accomplies à Rouen le quatorziesme iour de may mil. cccc. quatre-vingtz et sept. » Puis, au dessous du mot *Amen* qui termine la page, on remarque les trois lettres N. D. H. qui représentent le nom de Natalis de Harsy, imprimeur.

De cet examen, il résulte, si l'on n'admet pas l'impression du *Coustumier* à Rouen en 1483, que l'imprimerie était certainement pratiquée dans cette ville dès l'an 1487, et tout à la fois par deux imprimeurs : Guillaume le Talleur et Natalis de Harsy. Après eux nous voyons encore Pierre Regnault qui imprimait en 1489, Martin Morin en 1490 et Jacques le Forestier dès l'an 1494. Mais le nom de Lallemant, imprimeur-libraire, n'apparaît que bien longtemps après, et ne saurait par conséquent prendre place parmi les créateurs de l'imprimerie rouennaise.

Il faut donc remercier le savant archiviste de la Seine-Inférieure du soin et du talent qu'il a apportés dans ses *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Rouen*. En découvrant une fraude, M. Ch. de Beaurepaire empêche une erreur de se reproduire, et il a ainsi rendu un grand service à la science bibliographique.

Un mot encore pour terminer. Puisque je viens de parler de la Normandie, laissez-moi vous dire que le premier livre imprimé à Caen est aussi le premier livre imprimé, avec date certaine, dans la province de Normandie. Ce sont les *Epistole Horacii* imprimées le 6 juin 1480 par Jacques Durandas et Gilles Quijoue. Enfin, chose particulière, cet ouvrage d'Horace est le premier qui ait été imprimé en France.

EUGÈNE D'AURIAC.



NOTE HISTORIQUE.

Vues de l'Empereur Napoléon Ier sur l'Éducation publique.

Villemain raconte dans ses « Souvenirs contemporains » (T. I, p. 141 et suivantes) une visite que M. de Narbonne, alors aide-de-camp de l'Empereur, fit, en 1812, à l'Ecole normale nouvellement fondée, et rapporte l'exposé, qu'à ce propos, l'Empereur fit à son aide-de-camp, de ses vues sur l'éducation publique, sur le développement intellectuel qu'il entendait donner à la France : sur l'absolue nécessité d'accorder à l'esprit, à sa culture, à ses manifestations, une place éminente dans les préoccupations du gouvernement des Français. Il critique, avec une compétence inattendue, les dissertations que Narbonne a entendues au cours de Villemain, sur la philosophie politique de l'antiquité et du XVIIIe siècle. Il se rappelle et commente, avec une grande force de logique, le dialogue d'Eucrate et de Sylla, l'Esprit des lois, et l'Essai sur la Grandeur et la décadence des Romains, et, dans un ordre d'idées tout opposé, Machiavel et les œuvres de Frédéric II. C'est à ceux-ci qu'il attribue la supériorité du bon sens pratique et de l'esprit de gouvernement. — Sa conversation, telle que Villemain la rapporte d'après Narbonne, est remarquable de tous points, et n'aurait pas dû échapper à ses panégyristes.

Quant au fond de sa pensée, à cette volonté de susciter une grande époque littéraire et scientifique (il donne la préférence à la littérature, comme préparant mieux toutes les facultés de l'âme) il rappelle qu'il a échoué en appelant au concours, par l'institution des prix décennaux, tous les mérites déjà nés : il veut reprendre, par le commencement, la culture des esprits, et explique ainsi l'intérêt qu'il porte à sa création de l'Ecole normale, destinée à vivifier l'Université tout entière, depuis l'Ecole jusqu'aux académies qu'il veut instituer dans chaque ressort de cour impériale.

Devait-il espérer de recommencer ainsi un siècle d'Auguste ou de Louis XIV? Ces grandes floraisons de l'esprit humain ont-elles des origines nécessaires? Dérivent-elles de conditions qu'on peut faire naître à volonté? et ne sont-elles pas plutôt le produit d'un long travail, de grandes souf-

frances, de commotions violentes et prolongées où se sont trouvés mis en action toute l'intelligence et tout le cœur de l'humanité ?

Ainsi le siècle d'Auguste n'est-il pas l'épanouissement d'une création de plusieurs siècles, et ne faut-il pas chercher ses origines, d'une part, dans la conquête et la pénétration de la Grèce : de l'autre, et surtout, dans les luttes des guerres civiles, remuant et brassant jusque dans ses profondeurs toute la société romaine ?

L'Italie du moyen-âge arrive à son magnifique XVIe siècle après des siècles de tourmente, après une communion avec la Grèce, quand l'ordre se rétablit à Florence, à Rome, à Venise. L'ordre, en effet, semble nécessaire pour la mise en œuvre des forces nées pendant les grandes luttes où s'isolaient et se passionnaient les individus.

C'est, à la fois, aux communications avec l'Italie et l'Espagne, et aux émotions violentes des guerres de religion que semble dû l'épanouissement du siècle de Louis XIV. Un siècle d'érudition a précédé le siècle littéraire, et les guerres de religion ont remué jusqu'au fond de tous les esprits et de tous les cœurs, la société française.

Tous les problèmes soulevés par le XVIIIe siècle, et la commotion terrible de la Révolution et de l'Empire n'ont donné lieu qu'à une éclosion de moindre importance, celle qui s'est produite dans la Société déjà rassise de la Restauration. La terre produit en raison de la durée et de la profondeur des travaux qui l'ont remuée. Mais la centralisaiion, telle que la préconise Napoléon dans la suite de l'entretien que nous avons signalé en commençant ; l'action d'un maître et la volonté de tout faire procéder de lui et retourner à lui, ont été impuissantes : ce n'est décidément pas là le chemin à suivre. L'agitation individuelle, l'initiative la plus grande laissée au citoyen, ce que nous appelons « la Liberté » à l'exclusion de la direction donnée par l'Etat, voila ce qui, seul, féconde l'humanité et prépare les grands siècles.

(*Extrait* des notes communiquées par M. le Colonel FABRE.)



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCES DES 8 ET 17 NOVEMBRE ET 6 DÉCEMBRE 1882.

SÉANCE DE RENTRÉE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 1882. — *Présidence de* M. BOUGEAULT. — Le procès-verbal de la séance du 21 juillet rédigé et lu par M. DESCLOSIÈRES est adopté.

Sont offerts à la Société :

1° Les actes de l'Académie de Bordeaux en cinq volumes, rapporteur M. BOUGEAULT.

2° Les bulletins de la Société historique et archéologique du Périgord, tome IX, 4e livraison.

3° Les bulletins de la Société de Tarn-et-Garonne, 2e trimestre, tome X; lorsque ces années seront complétées il y aura lieu de nommer un rapporteur.

4° Notes sur l'histoire du mariage, conférence faite par M. A. VEYRET à la distribution des prix de l'Association polytechnique cantonale de Lagny (Seine-et-Marne).

5° Etude sur la vénalité des charges et fonctions publiques et sur celles des officiers ministériels depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours, précédée d'une introduction générale par M. Paul LOUIS-LUCAS.

Cet important ouvrage, en deux volumes in-8°, est la thèse soutenue pour l'obtention du grade de docteur en droit devant la Faculté de Paris par le fils de notre honorable vice-président M. LOUIS-LUCAS.

M. LUCAS reçoit les félicitations de ses confrères. M. CAMOIN DE VENCE est nommé rapporteur de l'ouvrage offert.

6° — Tome troisième du répertoire des sociétés savantes publié par le ministère de l'instruction publique. M. Wiesener, rapporteur.

M. d'Auriac fait savoir que son fils, M. Jules-Eugène d'Auriac, a obtenu de l'académie des Muses santones un premier prix pour le poème national dont il a communiqué des fragments à la Société des Etudes historiques. Ce premier prix donne droit à l'impression du manuscrit.

M. Desclosières annonce la récente promotion au grade d'Enseigne de vaisseau de première classe du fils de notre ancien président, M. le colonel Fabre de Navacelle et dont nous avons reproduit une lettre relatant une excursion au Pérou, dans le numéro de l'Investigateur de juillet-août dernier, p. 243.

M. le Procureur général Barbier ajoute à ces communications que la Société des Etudes historiques s'associe de grand cœur aux succès obtenus par les fils de nos confrères.

Correspondance imprimée et manuscrite.

M. le Secrétaire général analyse dans l'ordre suivant la correspondance reçue depuis la séance de juillet.

23 *Juillet.* Lettre de remerciments adressée par M. de Florival, juge à Laon à l'occasion de son élection comme membre correspondant de la Société des Etudes historiques.

Le diplôme lui a été adressé.

25 *Juillet.* Lettre de M. J. de Montaigu, fils d'un ancien membre de l'Institut historique adressant des extraits d'articles émanés de son père et édités en livraisons. M. de Montaigu exprime le désir de voir les membres de la société souscrire individuellement à cette publication.

26 *Juillet.* Lettre de M. le marquis Constantin de Nettancourt indiquant qu'il a trouvé dans les précieux manuscrits restés en sa possession un mémoire de 90 pages d'écriture très fine concernant les frontières, l'intérieur, les villes et campagnes de la Savoie, avec la nomenclature des chemins de traverse, de tous les cols de montagne, des entrées par la France, la Suisse et l'Italie. Les anciens postes des guerres précédentes y sont précisés et aussi décrits, les projets de Vauban pour créer une place de guerre défensive à Seyssel, enfin les passages de 125 cols de montagnes y sont étudiés. M. de Nettancourt suppose que ce mémoire avait été offert par Vallières, élève et successsur de Vauban, à Louis-Gabriel de Bezons,

décédé en 1740 maréchal de camp et gouverneur de Cambrai. — Louis-Gabriel de Bezons était fils du maréchal de Bezons sur lequel nous avons, l'année dernière, donné une notice à propos de la défense de l'Alsace. M. de Nettancourt demande que sa communication soit signalée à M. le colonel Fabre.

24 *Août*. Lettre de M. Léonce Gibert, aux Rosiers à St-Servan (Ille-et-Vilaine) demandant l'envoi du programme relatif au concours sur l'histoire de la critique littéraire en France de 1800 à 1870.

Réponse lui a été envoyée immédiatement.

25 *Août*. Lettre de M. Boinette de Bar-le-Duc, auteur d'une histoire du Brésil dont M. Loiseau a rendu compte, demandant à faire partie de la Société des Etudes historiques comme membre correspondant ou associé libre. M. Boinette indique en même temps, qu'il prépare sur Jean Errard de Bar-le-Duc, ingénieur en chef des armées du roi Henri IV, un travail qu'il communiquera à la Société des Etudes historiques. Enfin, par une communication plus récente, il fait savoir que l'académie nationale, agricole et commerciale lui a décerné une médaille d'or dans sa séance publique, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour son ouvrage *Portugal et Brésil*.

19 *Août*. Lettre de M. Léon Hilaire accusant réception de son manuscrit *Pages et Laquais*, et donnant des explications complémentaires sur sa dernière communication intitulée *Napoléon à l'île d'Aix*, en 1815.

29 *Août*. Lettre de M. le Procureur général Barbier datée de sa propriété de Sarcelles et envoyant le manuscrit de sa poésie : *En chemin de fer, Train omnibus*.

15 *Septembre*. Nouvelle lettre de M. le marquis Constantin de Nettancourt indiquant que le manuscrit dont il a parlé dans sa correspondance du 26 juillet comme émanant de Vallière pourrait être attribuée à du Luc, fils de l'ambassadeur en Suisse, qui résidait à Bâle, ou encore à de Valori né à Huningue. M. de Nettancourt ajoute que si le mauvais état de sa vue ne s'y oppose pas trop, il donnera à la Société des Etudes historiques copie d'une lettre du maréchal Villars à propos de l'attaque et de la prise de Fribourg, en 1712.

10 *Octobre*. Lettre de M. Pagart d'Hermansart de Saint-Omer, exprimant des sentiments particuliers de sympathie pour les travaux de la Société des Etudes historiques et indiquant à M. le Secrétaire général qu'il a fait des recherches complémentaires à l'occasion du récit du curieux procès du paratonnerre de Saint-Omer publié par M. Gabriel Des-

CLOSIÈRES dans l'Investigateur en 1863, p. 237. Le plaidoyer de Maximilien de Robespierre, alors avocat à Arras, qui est considéré comme une de ses causes de début et qui avait été seulement indiqué par un extrait, dans le récit présenté par M. DESCLOSIÈRES, a dû être publié, dit M. D'HERMANSART, à Paris, en 1783, in-8°, on doit pouvoir le retrouver à la bibliothèque nationale. Au nom des membres de la société de la Morinie, M. D'HERMANSART exprime le désir d'obtenir l'autorisation de reproduire, dans le bulletin de cette société, le récit qui a paru dans l'Investigateur, considéré, ajoute-t-il, comme plus complet que les notices données sur ce sujet, antérieurement ou depuis.

Notre confrère fait savoir, en même temps, que l'académie des inscriptions et belles-lettres confirmant, à son tour, un jugement déjà porté par la Société des Etudes historiques sur son étude : *Les corporations de Saint-Omer* (concours des antiquités nationales 1881) lui a accordé une mention honorable en juillet dernier.

12 *Octobre*. Lettre de M. Abel CLARIN de la RIVE, indiquant sa nouvelle adresse à Dijon, clos Morin, et annonçant qu'il a terminé son Histoire de Tunisie, ouvrage comprenant 350 pages in-°8, et renfermant plus de 800 dates. L'histoire de ce pays est retracée de 1590 avant J.-C., jusqu'à 1882 inclusivement. M. CLARIN joint à sa lettre un compte-rendu publié par lui dans le journal de la Côte-d'Or sur un ouvrage de M. Charles Grellet Balguerie, membre de la Société des Antiquaires de France, intitulé : *Clovis III, nouveau roi de France*. Communication sera ultérieurement donnée de cette curieuse révélation.

16 *Octobre*. Lettre de notre honorable confrère, M. Jules DAVID, demandant l'inscription à l'ordre du jour de la séance de rentrée de son compte-rendu sur le mémoire de Mgr Tolra de Bordas, intitulé : *De l'éloquence de la Tribune en France*, et envoyant les épreuves de son étude sur Saady.

CANDIDATURE. M. BOINETTE, de Bar-le-Duc, par la lettre ci-dessus insérée demande à faire partie de la Société des Etudes historiques, comme membre correspondant. Plusieurs membres demandent quels sont les présentateurs de M. BOINETTE ; en l'absence de désignation dans sa lettre, il sera invité à les faire connaître.

MISE EN APPLICATION DE LA PROPOSITION DE M. LOUIS-LUCAS, CONCERNANT LA DATE FIXE DES SÉANCES.

Sur cette question, M. NIGON DE BERTY demande la parole pour rappeler que, depuis la fondation de la société, les séances ont eu lieu le premier

mercredi et le troisième vendredi de chaque mois, les anciens statuts le disent, le règlement nouveau le rappelle. M. de Berty ne voit que des inconvénients à modifier la tradition.

M. Louis-Lucas répond qu'il y a vote acquis dans une des séances du mois de mars dernier dont il ne se rappelle pas précisément la date, mais qu'il sera facile de retrouver aux procès-verbaux ; la discussion sur le principe ne peut donc plus être recommencée, il s'agit seulement de choisir des jours déterminés, pour cela, il convient de prendre les convenances de M. le maire du 2e arrondissement avec lequel M. le Secrétaire général aura l'obligeance de s'entendre.

Sous ces réserves, M. Louis Lucas demande l'ajournement du vote à la séance du 17 novembre.

L'ajournement est prononcé dans ces termes.

Lectures. Sont entendues les lectures suivantes : I. *De l'éloquence de la Tribune en France*, examen d'une étude de Mgr Tolra de Bordas par M. Jules David. Ce compte-rendu qui, tout en faisant bien connaître le mémoire de M. T. de Bordas donne les appréciations personnelles de M. David sur plusieurs grands orateurs de la Restauration et du gouvernement de juillet, est entendu avec le plus vif intérêt et renvoyé au comité du journal.

II. *Du Commerce de la France* dans les premiers temps de la monarchie, par M. d'Auriac (lecture commencée à continuer).

III. *La justice criminelle à Laon* pendant la révolution de 1789 à 1800, par M. Combier ; rapport de M. Louis-Lucas (lecture commencée à continuer).

Fixation de l'ordre du jour de la séance du 17 novembre. M. de Berty demande l'inscription, à la suite des lectures déjà commencées ou indiquées, d'un rapport sur les travaux de la Société historique de Compiègne et M. Wiesener propose, pour la même séance, un rapport sur un mémoire de M. Louis Audiat, le *Capitole de Saintes*.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. Bougeault. —

M. Joret-Desclosières donne lecture du procès-verbal de la réunion du mercredi 8 novembre. Ce procès-verbal est adopté.

M. Vavasseur se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Barbier, Loiseau et Paul Odent expriment par lettres le regret de ne pouvoir prendre part aussi régulièrement qu'ils le désirent aux travaux

de la société. M. le Procureur général BARBIER adresse, en outre, un certain nombre d'exemplaires du discours qu'il a prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de cassation. M. BARBIER a pris pour sujet de son discours : M. le Procureur général BERTAULD. Ces exemplaires sont distribués par M. le Président à tous les membres présents.

M. LOUIS-LUCAS a reçu une lettre de M. DE FLORIVAL qui lui adresse pour la seconde fois, le premier envoi ne lui étant pas parvenu, le premier fascicule de son travail sur les vitraux de la cathédrale de Laon. M. DE FLORIVAL demande que M. LOUIS-LUCAS veuille bien accepter le soin de rendre compte de son étude à la société.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique les renseignements nouveaux qui lui sont parvenus au sujet de la candidature de M. BOINETTE. Il est décidé qu'une commission examinera les titres du candidat. Cette commission est composée de MM. FABRE DE NAVACELLE, Eugène D'AURIAC et LOISEAU, rapporteur.

L'ordre du jour appelle la mise en application de la proposition de M. LOUIS-LUCAS concernant la date fixe des séances, substituée à la désignation du jour de la semaine.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que le principe a été admis dans la séance du 1er mars dernier et qu'il ne reste qu'à fixer deux dates à quinze jours d'intervalle.

M. NIGON DE BERTY pense qu'en renvoyant cette fixation après les vacances de 1882, on n'avait pas entendu voter le principe du changement contre lequel il proteste comme étant contraire au règlement, aux traditions et à l'intérêt de la société. Il demande qu'une commission soit nommée pour étudier la question.

M. DUVERT fait remarquer que non seulement la société est absolument maîtresse de son règlement, fait en 1876, mais que ce règlement qui fixait la première séance du mois au second mercredi, a déjà été modifié de fait, puisque la réunion a lieu le premier mercredi du mois.

M. LOUIS-LUCAS dit qu'on ne peut remettre en question le principe du changement voté par la société, et que, comme auteur de la proposition, au nom même des traditions, il demande qu'il ne soit pas nommé de commission.

M. LE PRÉSIDENT répond que la société ne pouvant revenir sur un vote acquis, il met aux voix la proposition de M. DE BERTY, relative à la nomi-

nation d'une commission, mais que cette commission n'aurait comme mandat que celui de rechercher les dates à déterminer.

La proposition de M. DE BERTY, mise aux voix, n'est pas adoptée.

Après un échange d'observations relatives au choix des dates, il est décidé, qu'à partir du 1er janvier 1883, les séances auront lieu les 10 et 25 de chaque mois. Lorsque le jour indiqué sera un dimanche ou une fête, la réunion sera remise au jour suivant.

Sur la proposition de M. JORET-DESCLOSIÈRES, la séance publique annuelle de 1883, est fixée au Dimanche 8 AVRIL.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que les élections du grand bureau et des classes de la société doivent avoir lieu à la prochaine séance le mercredi 6 décembre.

M. Eugène D'AURIAC donne lecture de la fin de son travail intitulé : *Du Commerce de la France dans les premiers temps de la monarchie.* L'auteur est vivement félicité et le renvoi de son étude au comité du journal est prononcé.

M. LOUIS-LUCAS lit la suite d'un rapport sur la Justice criminelle à Laon pendant la Révolution, de 1789 à 1800, par M. COMBIER. La lecture de la fin de cet intéressant rapport sera faite à la prochaine séance.

M. NIGON DE BERTY présente un rapport sur les travaux de la Société historique de Compiègne. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. BOUGEAULT. —

M. DUVERT donne lecture du procès-verbal de la réunion du vendredi 17 novembre. Ce procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT présente les excuses de M. le Procureur général BARBIER qui lui a fait savoir qu'il craignait de ne pouvoir assister à la séance.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique la correspondance reçue depuis la dernière réunion de la Société.

15 *Novembre.* — Lettre de M. le Président COMBIER renvoyant l'épreuve de sa notice et proposant à la Société un nouveau travail sur le *Juge unique*, étude qui, en étudiant le passé pressent l'avenir.

17 *Novembre.* — Lettre de M. le Procureur général BARBIER offrant 15 exemplaires de son discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de Cassation.

18 *Novembre.* — Lettre de M. PRAROND d'Abbeville envoyant l'épreuve de sa notice et réclamant le numéro novembre décembre de 1879.

18 *Novembre.* — Lettre de M. l'abbé Bouquet, envoyant sa notice, demandant la rectification de son adresse, annonçant sa nomination de professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne et l'ouverture de son cours pour le vendredi 8 décembre à 3 heures, à la Faculté de théologie.

18 *Novembre.* — Lettre de M. Alfred Doneaud du Plan, envoyant sa notice et annonçant la prochaine publication de son académie de marine.

20 *Novembre.* — Lettre de M. Muray, président du tribunal de Loudun, envoyant l'épreuve de sa notice, se rappelant au bon souvenir de ses collègues et demandant si la *Société des Etudes historiques* est en correspondance avec la *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

20 *Novembre.* — Lettre de M. Delamont datée de Cette, envoyant sa notice.

21 *Novembre.* — Lettre de Mgr Tolra de Bordas, remerciant la Société de l'accueil fait au rapport de M. Jules David sur son étude de l'*Eloquence de la Tribune française.*

22 *Novembre.* — Lettre de M. Vincent de Vouziers, rappelant l'envoi de deux nouveaux opuscules.

23 *Novembre.* — Lettre de M. Azema de Toulouse, envoyant sa notice et se rappelant au souvenir des membres de la Société.

24 *Novembre.* — Demande par M. Girard de Nancy d'un numéro spécimen de l'*Investigateur*, des statuts et du programme des questions mises au concours.

25 *Novembre.* — Lettre de M. l'abbé Gabriel membre correspondant à Verdun (*Meuse*), envoyant sa notice et remerciant du compte-rendu présenté par M. Pougnet, au sujet de son étude : *Les Campagnes dans le Verdunois au* XIe *siècle.*

2 *Décembre.* — Lettre de M. Pougnet, répondant à une communication qui lui avait été adressée à l'occasion de son rapport sur l'étude de M. l'abbé Gabriel et visant particulièrement le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vanne au* XIe *siècle*, contenant des renseignements sur la condition des paysans à cette époque dans le Verdunois.

3 *Décembre.* — Lettre de M. Jules David exprimant son désir de prendre de plus en plus une partie active aux travaux de la Société et se rappelant au bon souvenir de ses confrères.

4 *Décembre.* — Lettre de M. Pagart d'Hermansart de Saint-Omer donnant des indications nouvelles relatives au curieux procès du paratonnerre de Saint-Omer.



4 *Décembre.* — Lettre de M. Clarin de Dijon, annonçant la publication de son histoire de la Tunisie et l'envoi des premières feuilles ainsi que l'édition d'un roman : *Mœurs et caractères du* XIX*e siècle.*

M. le Secrétaire général Desclosières a reçu une brochure de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure rendant compte du concours agricole à Thiberville du 17 septembre 1882.

M. Duvert Secrétaire général adjoint dépose sur le bureau un volume intitulé : *Etude sur le Patois créole mauricien*, offert à la Société par l'auteur M. C. Baissac, professeur au collège de Port-Louis.

M. Pougnet est désigné comme rapporteur.

M. Loiseau présente un rapport sur la candidature de M. Boinette de Bar-le-Duc. Les conclusions favorables du rapporteur sont approuvées par un vote unanime. En conséquence M. Boinette est admis comme membre titulaire correspondant de la 3e classe.

Il est procédé aux élections annuelles du Grand Bureau et des Bureaux des classes pour l'année 1883.

Sont élus pour le Grand Bureau :

MM. Louis-Lucas, Président ;
Camoin de Vence, Vice-Président ;
Georges Dufour, Secrétaire général adjoint ;

BUREAUX DES CLASSES.

1re *classe.* — MM. Gustave Duvert, Président ;
Gœpp, Vice-Président ;
Raunié, Secrétaire ;

2e *classe.* — MM. Bougeault, Président houoraire ;
Paul Odent, Président ;
Loiseau, Vice-Président ;
Tournier, Secrétaire ;

3e *classe.* — MM. Carra de Vaux, Président honoraire ;
Vavasseur, Président ;
Flach, Vice-Président ;
Pougnet, Secrétaire ;

4e *classe*. — MM. Eugène d'Auriac, Président ;
Rouxel, Vice-Président ;
Raphaël Pinset, Secrétaire ;

M. Gustave Duvert, Président de la 1re classe est nommé Vice-Président délégué.

M. Louis-Lucas prie ses confrères d'agréer tous ses remerciments pour l'honneur qu'ils viennent de lui faire. Avant lui, les présidents de la Société ont été des hauts dignitaires de la magistrature ou des illustrations appartenant à l'histoire et aux lettres, si la Société peut éprouver le regret de ne pas rencontrer de pareils titres dans la personne du nouveau président qu'elle vient d'élire, elle aura voulu tenir compte, sans doute, de quelques services rendus par lui à cette compagnie elle-même ; M. Lucas est profondément reconnaissant de ce témoignage et promet, en retour, à ses confrères le plus absolu dévouement.

MM. Camoin de Vence, Duvert et Dufour, remercient à leur tour l'assemblée des suffrages qu'ils viennent d'obtenir.

M. Louis-Lucas termine la lecture de son rapport sur la *Justice criminelle à Laon pendant la Révolution de* 1789 *à* 1800, par M. Combier, président du tribunal civil de Laon.

Ce compte-rendu est renvoyé au comité du Journal.

M. Bougeault donne lecture de la première partie de son étude sur la *Démence de J. J. Rousseau*.

CHRONIQUE.

Nous reproduisons avec plaisir des extraits d'une notice consacrée par notre confrère M. Clarin à un savant éminent, M. F. Chabas, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de nombreux ordres étrangers, membre correspondant de l'Institut, ancien président du tribunal et de la chambre de commerce de Châlons-sur-Saône.

Après Champollion et E. de Rougé, M. Chabas est l'homme qui a le plus contribué à la propagation de la science hiéroglyphique.

Né en 1817, à Briançon, M. Chabas avait acquis dans le négoce une situation personnelle et une habileté dans les affaires, qui lui valurent les honnéurs consulaires.

Abandonnant ensuite le commerce, M. Chabas s'était livré corps et âme à un travail opiniâtre de tous les instants.

C'est à une force de volonté vraiment extraordinaire que notre éminent et regretté compatriote dut de pouvoir déchiffrer avec bonheur les caractères égyptiens et parvenir à une célébrité incontestable.

Le gouvernement lui offrit des livres précieux, lui fit même don de caractères égyptiens pour lui rendre plus facile la composition du journal scientifique qui s'imprimait à Châlon-sur-Saône, chez Dejussieu, et lui permettre de compléter les ouvrages qu'il publiait.

M. Chabas, à un âge où la plupart des hommes songent au repos, à profiter de la fortune qu'ils ont su recueillir et à mettre en pratique les conseils du poète, se consacra à la besogne ardue de l'interprétation des textes et des papyrus.

Ses *Mélanges égyptologiques* resteront comme un immortel modèle de ce que peut la science au service d'une intelligence d'élite.

Publiés à une époque où les égyptologues n'avaient ni grammaires, ni dictionnaires, ils leur ont servi de point de départ et d'appui pour surmonter les difficultés premières.

Cela ne le satisfit pas : bientôt l'archéologie, la géologie, la paléontologie, l'anthropologie, la numismatique n'eurent plus de secrets pour lui.

Lorsque les hyéroglyphes ne l'occupaient pas, il s'adressait aux fossiles, étudiait les différentes couches dont se compose notre planète, depuis les terrains primaires jusqu'aux terrains récents.

C'est au milieu de ces labeurs si honorables, si nobles et si utiles, que vint le trouver la maladie terrible et implacable à laquelle il a succombé après une lutte de plusieurs années.

C'est à l'apogée de sa gloire, alors que tout lui souriait, qu'il a été brusquement frappé et arrêté.

Abel Clarin de la Rive.
Membre titulaire correspondant de la *Société des Etudes historiques*.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE

Livraison supplémentaire 1882.



PARIS

CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1882

Président . . . . M. BOUGEAULT ✝, 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Présidents honoraires . . . . M. J. C. BARBIER, O. ✻ ✝ ✪ I, Procureur général à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

M. Camille DOUCET, C. ✻ Secrétaire perpétuel de l'Académie française, au Palais de l'Institut.

Vice-président. . . . . M. LOUIS-LUCAS, rue Gay-Lussac, 38.

Vice-président adjoint . . . . M. VAVASSEUR, ✻ Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Maire du IIe arrondissement, rue du Caire, 10.

Secrétaire-général. . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, Carrefour de l'Odéon, 2 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, ✪ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur. . . . . N...

TABLE DU NUMÉRO DE LA LIVRAISON SUPPLÉMENTAIRE.

Extraits des procès-verbaux des Séances de la Société des Etudes historiques 393

Prix Raymond. — *Dispositions testamentaires de M. Raymond au profit de la* Société des Etudes historiques. — *Règlement. — Distribution du prix depuis* 1874. 396

Liste des Membres de la Société des Etudes historiques . . . 399

Table des Matières par noms d'auteurs 455

Table méthodique des Matières 459

Table des Membres de la Société par ordre d'admission. . . 465

Table des Membres de la Société par ordre alphabétique . . 469

48e Année. Livraison supplémentaire de 1882. N° 7.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1882.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1882. — *Présidence de* M. BOUGEAULT. — M. DUVERT donne lecture du procès-verbal de la séance du mercredi 6 décembre. Ce procès-verbal est adopté.

M. LOUIS-LUCAS fait observer que c'est par suite de la démission formelle de M. DUVERT, qui s'est retiré malgré les instances de ses confrères, qu'il a été procédé à son remplacement comme secrétaire général adjoint, et que M. DUFOUR a été porté candidat et élu en cette qualité.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique la correspondance reçue depuis la dernière réunion de la Société.

ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE. — 5 *Décembre.* Lettre de M. BERTIN, Membre correspondant à Douai, annonçant qu'il vient d'être nommé Membre correspondant de l'Académie royale des belles-lettres de Séville.

Lettre de M. Blangis, officier de l'instruction publique, demeurant à Lieurey (Eure), demandant les statuts et la liste des membres pour 1882. Satisfaction lui a été donnée.

Lettre de M. C. de Nettancourt annonçant l'envoi prochain du mémoire attribué à du Luc et dont il a précédemment entretenu la Société.

7 *Décembre*. Lettre de M. d'Auriac adressant à M. le Secrétaire général un renseignement contrôlé à la bibliothèque nationale et concernant la notice bibliographique consacrée à M. Mantovani.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général Desclosières, il est décidé qu'une seule lettre de convocation contenant l'ordre du jour des deux séances mensuelles de la Société sera désormais adressée à chacun des membres.

M. Bougeault continue la lecture de son étude sur la démence de J.-J. Rousseau, dont la profondeur et la finesse d'analyse sont très goûtées par la Société.

M. Camoin de Vence lit ensuite un rapport sur l'ouvrage de M. Louis-Lucas, fils de notre honorable président pour l'année 1883. Ce rapport qui comprend un examen complet du sujet traité par M. Louis-Lucas sur la vénalité des charges depuis l'antiquité romaine jusqu'à nos jours, en fait ressortir les curiosités juridiques et la savante érudition.

La Société vote le renvoi au Comité du Journal. L'ordre des lectures est interrompu pour procéder à la nomination de la Commission des Comptes et de la Commission du prix *Raymond*.

Sont nommés Membres de la Commission des Comptes :

MM. Louis-Lucas, président, Duvert, Colonel Fabre.

M. Louis-Lucas fait observer que M. le Secrétaire général étant en même temps administrateur, il y aurait peut-être lieu de nommer comme membre supplémentaire de la Commission le Secrétaire général adjoint.

M. Dufour est appelé, en conséquence, à faire partie de la Commission des Comptes.

Sont nommés Membres de la Commission du prix Raymond, outre le Président et le Secrétaire général, membres de droit : MM. Bougeault, Jules David, Wiesener, d'Auriac et Loiseau.

M. Louis-Lucas informe la Société qu'il a assisté, en son nom, au cours fait à la Sorbonne par M. l'abbé Bouquet, professeur d'histoire religieuse. Il espère obtenir quelques extraits de ce cours pour l'*Investigateur*.

Sur l'observation de M. Nigon de Berty que la Société ne peut, d'après ses statuts, s'occuper de questions de religion, M. Camoin de Vence fait remarquer qu'il s'agit simplement ici d'histoire religieuse et non de controverses interdites par le règlement.

L'ordre des lectures étant repris, M. Wiesener donne communication de son rapport sur un Mémoire de M. Louis Audiat intitulé : *le Capitole de Saintes*. Cette étude pleine de fines et judicieuses critiques au point de vue archéologique est renvoyée au Comité du Journal.

M. Duvert lit son rapport sur un livre publié par le père de notre honorable confrère : M. Marbeau, sous ce titre : *Études d'Économie sociale*. Le rapporteur s'élève avec force contre les dangers du matérialisme, ennemi de tout progrès. S'appuyant d'ailleurs sur la méthode expérimentale si en vogue de nos jours, il démontre victorieusement que la doctrine spiritualiste, au contraire, a toujours été féconde en résultats heureux, et qu'elle seule a produit les vrais et grands génies.

Renvoi au Comité du Journal.

PRIX RAYMOND

DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES DE M. RAYMOND AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES. — RÈGLEMENT. — DISTRIBUTION DU PRIX DEPUIS 1874.

Les dispositions testamentaires de M. RAYMOND, ancien membre de la *Société des Études historiques*, décédé à Lagny, le 17 octobre 1869, déposées au rang des minutes de M. DELAPALME, notaire à Paris, sont, en ce qui concerne la disposition relative à la *Société des Études historiques*, insérées à la page 198 du volume de l'*Investigateur* 1872.

Le règlement pour procéder à la distribution du prix RAYMOND a été voté dans la séance du 28 février 1873 et inséré page 44, *Investigateur* 1873.

Le Prix de 1,000 fr. institué par M. RAYMOND a été distribué dans les conditions suivantes :

1874. (1re *classe*). — Rechercher les origines de la gendarmerie en France, et faire l'historique de ce corps sous ses diverses dénominations ; exposer ses attributions et les services qu'il a rendus aux différentes époques de notre histoire.

Lauréat : Prix de 1,000 fr. M. LÈQUES, Sous-Intendant militaire à Tours.

Rapport de M. BARBIER, *Investigateur*, 1874, p. 107.

1875. (2e *classe*.) Histoire élémentaire de la littérature française jusqu'en 1789 à l'usage des écoles primaires.

Lauréat : M. Alfred DONEAUD DU PLAN, professeur à l'École navale de Brest, 1,000 fr. une *médaille de vermeil*.

Médailles d'argent : exæquo MM. THÉRY, inspecteur général honoraire de l'Université ; BOUGEAULT, ancien professeur de littérature à l'Université de St-Pétersbourg.

Mentions honorables : MM. Talbert, professeur ou prytanée de Laflèche; Eugène Louis, professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon.

Compte-rendu p. 111. Rapport de M. J. David, p. 125.

1876. Les mémoires proposés n'ayant pas satisfait aux conditions réglementaires il n'y eut pas lieu à distribution de prix en 1876.

1877. (3e *classe.*) *Histoire des institutions de prévoyance en France et à l'Étranger*. Prix non distribué reporté en 1881.

Compte-rendu p. 123. Rapport de M. Gustave Duvert 1877, 140.

1878. (4e *classe*). *Histoire du portrait en France, peinture, dessin, sculpture.*

Lauréats, *médaille* de **500** fr. MM. Raphaël Pinset, instituteur à Paris ; Jules d'Auriac, *médaille* de **300** fr.

Mention honorable : M. Marquet de Vasselot, statuaire.

Rapporteur M. Louis-Lucas, *Investigateur* 1878, p. 137.

1879. (1re *classe.*) *Précis de l'histoire des Provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skelessi.*

Concours ajourné pour cause d'insuffisance des mémoires présentés.

Rapport de M. Wiesener, *Investigateur* 1879, p. 237.

1880. (2e *classe.*) *Histoire des origines de la langue française et de son développement jusqu'à la fin du* XVIe *siècle.*

Lauréat, M. Arthur Loiseau, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Vanves, *médaille d'or* de **800** fr.

Mentions honorables. MM. Doneaud du Plan, professeur à l'École navale de Brest; Lecoultre, licencié ès-lettres, professeur au gymnase cantonal de Neufchâtel (Suisse).

Rapport de M. Bougeault, p. 139, *Investigateur*, 1880.

1881. (3e *classe.*) *Histoire des institutions de prévoyance en France* (prix de 1877 reporté).

Lauréat, *prix* de **1,000** fr. M. Antony Roulliet.

Rapporteur M. G. Duvert, *Insvestigateur*, p. 127 ; compte-rendu p. 114.

1881. (4e *classe.*) *Histoire de l'architecture et des habitations privées en France depuis la renaissance jusqu'en 1830.*

Lauréat, *prix* de 1,000 fr. M. Davioud, architecte de la ville de Paris, compte-rendu p. 115.

Rapporteur M. d'Auriac, p. 133.

1882. (1re *classe.*) *Histoire des provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skelessi.*

Concours reporté, resté sans lauréat (retiré). Discours du Président. page 62.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉS AUX MEMBRES CORRESPONDANTS :

Médailles de vermeil : MM. Étienne-Amédée Combier, président du Tribunal civil de Laon; Philippe-Constant-Ernest Prarond, homme de lettres, ancien membre du Conseil général de la Somme.

Médailles d'argent : MM. Jean-Pierre-Marie Morel, avocat, archiviste honoraire de la ville de St-Gaudens; Marquis Constantin de Nettancourt, homme de lettres à Poitiers; Charles-Eugène Louis, officier d'Académie, professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon.

Rapport de M. Loiseau, p. 118, 1882.

PRIX PROPOSÉS POUR 1883 ET 1884.

1883. (2e *classe.*) *Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du* XIXe *siècle jusqu'en 1870.*

1884. (3e *classe.*) Étudier, en s'appuyant sur les données historiques, *quelles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan Pacifique (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale).* Voir le volume de 1883.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

AU 1er JANVIER 1883.

COMPOSITION DES BUREAUX

POUR L'ANNÉE 1883.

GRAND BUREAU

PRÉSIDENTS HONORAIRES : M. **J. C. BARBIER**, O. ✻ ✠ ✪. I. Procureur général à la Cour de Cassation.

M. **Camille DOUCET**, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

PRÉSIDENT : M. **LOUIS-LUCAS**.

VICE-PRÉSIDENT : M. **CAMOIN DE VENCE**, ✻.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ : M. **Gustave DUVERT**, ✪, A. Président de la 1re classe.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DÉLÉGUÉ : M. **Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES**.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT : M. **Georges DUFOUR** ✪ A.

ADMINISTRATEUR : M. *N*...

BUREAUX DES CLASSE

PREMIÈRE CLASSE.

Histoire générale et Histoire de France.

Présidents honoraires : MM. Ferdinand DE LESSEPS, G. C. ✵ ✝ ✝.
le Colonel FABRE DE NAVACELLE, O. ✵.
Président : Gustave DUVERT, ✿ A.
Vice-Président : GOEPP, ✵.
Secrétaire : RAUNIÉ.

DEUXIÈME CLASSE.

Histoire des Langues et des Littératures.

Présidents honoraires : MM. Jules DAVID, ✵.
BOUGEAULT, ✝.
Président : Paul ODENT, C. ✵.
Vice-Président : LOISEAU, ✿, ✝.
Secrétaire : TOURNIER.

TROISIÈME CLASSE.

Histoire des Sciences physiques, Mathématiques, Sociales et Philosophiques.

Présidents honoraires : MM. NIGON DE BERTY, ✵ ✿ I.
Baron CARRA DE VAUX, ✵.
Président : VAVASSEUR, ✿, ✵.
Vice-Président : FLACH.
Secrétaire : POUGNET.

QUATRIÈME CLASSE.

Histoire des Beaux-Arts.

Président : MM. D'AURIAC, ✵, ✿.
Vice-Président : ROUXEL.
Secrétaire : PINSET.

N. B. — *Dans la liste qui va suivre sont indiqués les principaux ouvrages des Membres de la Société des Etudes historiques. Les omissions devront être signalées à M. le Secrétaire général, elles seront rectifiées pour la liste de 1884. Les dates placées au-dessous des noms sont celles de l'Admission.*

MEMBRE HONORAIRE

DOUCET (Camille), C. ✻ auteur dramatique, Membre et Secrétaire perpétuel de l'Académie française, ancien Directeur général de l'administration des Théâtres au ministère des Beaux-Arts, de 1853 à 1870 ; Membre de l'Académie française le 7 avril 1865, réception 23 février 1866 ; Secrétaire perpétuel, 30 mars 1876 ; Membre du Conseil général de l'Yonne, de 1857 à 1870 ; Chevalier de la Légion d'honneur, avril 1847 ; Officier, août 1857 ; Commandeur, août 1867 ; Président de la *Société des Études historiques,* 1880 ; Président honoraire, 1881 ; Président de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiqnes, 1882.

Œuvres dramatiques : Léonce, 4 août 1838. — Un jeune homme, 29 octobre 1841. — L'avocat de sa cause, 5 février 1842. — Le Baron Lafleur, 13 décembre 1842. — Le dernier banquet, 30 décembre 1847. — Les ennemis de la maison, 6 décembre 1850. — La chasse aux fripons, 27 février 1846. — Le fruit défendu, 27 nov. 1857. — Publication de ces diverses pièces en 2 vol. in-8°, 1858. — La considération, 6 nov. 1860. — Versailles, 1840. — Le chant du Cygne, 16 mars 1856. — Vélasquez, 1847. — La barque d'Antonio, 1849. — Œuvres complètes, 1874.

PREMIÈRE CLASSE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE FRANCE

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS.

BIRAN (Elie-Jean-Maine-François Gontier de) ✿, Rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Officier d'Académie du 14 juillet 1881. — Président de l'Académie des poètes, Membre de la Société philotechnique, de la Société historique et archéologique du Périgord, etc. ; rue de l'abbé Grégoire, 22, Paris.

Admission du 7 décembre 1881.

Etude sur Maine de Biran, Paul Dupont et Dentu, 1868. — Soulèvement des Croquants en Périgord, 1877. — Le nouvel Art dramatique de Lopé de Véga, traduction, 1879. — Notice sur G. Gontier de Biran, député aux Etats-Généraux de 1789 (1879). — Maine de Biran et la critique italienne,. 1880. — Notes et documents inédits relatifs aux institutions de la ville de Bergerac avant 1789 (1880). — Une ambaassade de France en Turquie sous Henri IV, (1881). — Principes de l'assistance publique en France, 1881. — Fleurs éparses, poésies. Paris, librairie de Sandoz, 1882. — Les établissements d'utilité publique (1882).

BOUQUET (Louis-Henry), ✻, ✿, A. Prêtre du Clergé de Paris, Chanoine honoraire de Montpellier, Docteur en théologie, Professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, rue Monsieur le Prince, 48.

10 juillet 1870.

La Théologie de la Trinité, d'après saint Grégoire de Nazianze et les Pères de son époque. — Plusieurs rapports dans l'*Investigateur*. — Articles divers de revues et de journaux.

BOURNAT (Victor) ✻, Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Membre du Conseil supérieur des Prisons, Secrétaire général de la Société de Patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine ; Première médaille d'or au Concours de Doctorat à la Faculté de Droit de Paris en 1856 ; Membre du Conseil de direction de la Société générale des Prisons ; a obtenu une Mention honorable au Concours ouvert en 1863, pour un Mémoire sur l'Education correctionnelle et une Mention de l'Académie française, prix Monthyon pour son ouvrage : Adoption, éducation des enfants pauvres, etc. ; rue Jacob, 20.

11 novembre 1868.

Rapport sur les travaux du Congrès pénitentiaire de Londres, 1872. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1873, p. 72 et 203). — Adoption, Education et Correction des Enfants pauvres, abandonnés, orphelins et vicieux, 1873. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1875, p. 98). — Etude sur les Postes de Police et les Violons... Rapport présenté au Conseil supérieur des Prisons, 1876. Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1876, p. 330). — Etude sur la Société royale des Prisons de 1819 à 1830, assistance des adultes et assistance des prisonniers, 1877.

BRUNETIÈRE (Alexandre-Antonin DIMIER DE LA), Secrétaire honoraire d'Ambassade, au château de la Brunetière, par Courtalain (*Eure-et-Loir*), et à Paris, boulevard Malesherbes, 52.

Associé libre 14 juin 1876. Titulaire 23 décembre 1881.

Le Pouvoir royal en France au XIIIe siècle, *Investigateur*, 1881, p. 270 et suiv. La monarchie avant et après la lettre du 27 octobre. Féchoz, rue des Saints Pères, 5, 1874. Les véritables responsabilités. même éditeur 1876.

COLBERT-CHABANNAIS (le Marquis DE) ✻, ancien Député, possesseur d'une belle galerie de tableaux et d'objets d'art, homme de lettres, rue des Saints-Pères, 60.

11 novembre 1874.

DUVERT (Gustave-Félix) ✿ A, Publiciste, Membre de la Société d'économie politique, de la Société de Législation comparée, de la Société de Géographie, de la Société des Institutions de Prévoyance, Membre des Conseils d'Administration des Compagnies des Quatre-Canaux et des Trois-Canaux, Lauréat du Concours sur la Question des Transferts, conversions et mutations des valeurs mobilières, Président du Conseil de la Caisse de Retraites des commis d'agents de change de Paris, rue des Martyrs, 41-47.

31 mai 1872.

Secrétaire général-adjoint de la Société des Etudes historiques depuis 1873. Vice-Président 1883.

Nombreux rapports publiés dans l'*Investigateur* depuis 1872. — Notamment : 1873. Compte-rendu des travaux de la *Société des Etudes historiques*, p. 89. — Etudes sur le Drapeau français, 227. — 1874. Aperçus financiers de M. de Neymarck, p. 23, nommé officier d'académie, 271. Son rapport sur les comptes de la Société, 271. — 1875. La délivrance de Paris après la Commune, rapport, p. 23. — Compte-rendu des travaux de la *Société des Etudes historiques*, 118. — Notice sur Clovis Michaux, p. 200. — 1876. Rapport sur les comptes et le budget, 64. — Rapport sur un ouvrage de M. de Malarce, 183. — Compte-rendu des travaux, 139. — 1877. Rapports sur les comptes, 116 ; sur le prix Raymond, 140. — Notice sur J. Mareschal, 178. — 1878. Rapport de la Commission des comptes, 123. — 1879. Compte-rendu des travaux, 221. — 1880. Notice sur le baron Taylor, 151. — La France et les Français, rapport, 220. — Des Institutions de prévoyance, rapport, 127. OEuvres de M. Marbeau, voir vol. 1883.

FABRE DE NAVACELLE (Hyacinthe-Henri) C. ✱, Colonel d'artillerie en
14 juin 1876. retraite, Membre de la Société de Géographie, Président de la *Société des Etudes historiques* en 1881, rue de Lille, 47.

Ouvrages publiés. — Souvenirs militaires d'Afrique. — Récit de la guerre franco-allemande. — Observations sur le gouvernement de l'Algérie. — *Investigateur :* 1876. Observations sur le Satyricon, p. 330. — 1877. Le siège de Metz, par Charles-Quint, en 1552, p. 250. — Les administrateurs militaires, rapport sur un ouvrage de M. Lèques, 217. — 1878. La Lorraine et l'Alsace, leur annexion au xe siècle, au saint Empire romain, 22 et 64. — Annales des Alpes-Maritimes, rapport, p. 176. — Histoire de la jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre, par M. Wiesener, rapport, 253 et 346. — Mémoires, académie de Dijon, rapport 324. Société d'Emulation de Montbéliard, rapport 396. — La forteresse vitrifiée du Puy de Gaudy, par M. Thuot, rapport 324. — Valeur des Mémoires particuliers comme éléments d'histoire générale, 398, et 1880, p. 164. — 1879. Académie des Sciences, etc. de Dijon, rapport, 54. — Les derniers Carolingiens, d'après le moine Richer, rapport sur un ouvrage de M. Babelon, 125, et 1880, p. 169. — Correspondance en français de l'électeur de Bavière 1738-1743, rapport, 126. — Une famille française à Saint-Domingue pendant la révolution, 236, et 1880, p. 1. — Invasion de la France, en 1707. — Siège de Toulon, par le baron de Ravisy, rapport, 370. — Histoire des comtes de Montbéliard, par Tuefferd, rapport, 378. — Rapport sur un ouvrage de M. Boutaric sur le règne de Philippe-le-Bel, 392, et 1880, p. 263. — 1880. Notes et variétés historiques, 319, 322, 331, 335. — 1881. Séance publique. Discours d'ouverture, 117. — Discours sur la tombe de M. de Bussy, 169. — Notes et rapports. — Livraisons de Septembre à Décembre.

GOEPP (Edouard) ✱ ✚, ✿ I, Chef de Bureau au Ministère de l'Instruc-
10 mai 1876. tion publique, Secrétaire des diverses Commissions d'examen des ouvrages destinés aux Bibliothèques scolaires, populaires et de quartier. Délégué par le Ministre de l'Instruction publique et les libraires français, à l'Exposition de 1869, en Hollande, pour organiser l'exposition de la section française; membre du jury d'admission à l'exposition universelle de 1878. Lauréat de plusieurs Concours. — Vice-Président de la 1re classe de la *Société des Etudes historiques* en 1879.

Les Grands Hommes de la France, hommes de guerre, marins......,

collection comprenant déjà 4 vol. in-8°. — Le patriotisme en France, rapport par Mgr T. de Bordas, *Investigateur*, 1880, p. 40.

HALLEZ (le Cte Théophile) ✻ ✠ ✿ A, ancien Président du Tribunal Civil de Digne, Président honnraire de ce Tribunal; rue de Clichy, 55.
6 août 1845.

Des Juifs en France, de leur état politique et moral. (1 vol. in-8° Dentu. 1845). — Traduction de poésies choisies du roi Louis de Bavière. 1 vol. in-8°. Dentu. 1846). — Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Russie. (1 vol. in-8°, Dentu. 1852). — Mémoire ethnographique sur l'île de Madagascar (*Inv.* 1867). — Plusieurs autres travaux ethnographiques.

LESSEPS (Ferdinand DE) G. C. ✻ ✠ ✠, de l'Institut, Sénateur, Président de la Cie du Canal de Suez, de la Cie du Canal de Panama, ancien Ministre plénipotentiaire, rue Richepance, 9.

Dans l'*Investigateur*, (1856, p. 179), Communications sur le Projet de percement de l'Isthme de Suez et (1875, p. 68) sur le Projet du Grand Central asiatique. — Exposition des progrès de l'entreprise du percement de l'Isthme de Panama, fait à la séance publique du 9 mai 1880, p. 122. La lettre du roi Kalakawa, p. 123. Elu Président honoraire de la 1re classe de la *Société des Etudes historiques* en 1881. Sa communication relative au sujet mis au concours pour 1884.

MINORET (Eugène), homme de lettres, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Traduction d'un ouvrage de Kharl Hillebrand, intitulé : la France et les Français, rapport de M. Duvert, 220, *Investigateur*, 1880.

POUGNET (Honoré-Auguste), né à Verdun-sur-Meuse, 16 juin 1834. Avocat à la Cour d'Appel de Paris de 1854 à 1859, Docteur en droit, ancien Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 1859-1873, Membre du Conseil de l'ordre, 1870-1873; Investi d'une mission en Egypte se rattachant à la création des tribunaux internationaux, 1875-1877. Réinscrit au tableau de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris; Membre et trésorier de la Société générale des Prisons.
1882.

Publications : Hiérarchie et décentralisation, Germer Baillère, éditeur, 1866. — Collaboration de 1861 à 1867 à la revue critique, notamment étude sur le droit de poursuite des crimes commis en pays étranger, 1862, t. 1, p. 514, 2 p. 487. — Examen de la loi de 1867 sur les attributions des conseils municipaux. — Compte rendu dans l'*Investigateur* de l'histoire des Paysans dans le Verdunois, par M. l'abbé Gabriel, 1882, .

QUESNEL, professeur d'histoire à l'école Monge, 1, boulevard de Courcelles.

Associé libre 15 février 1878.
Titulaire 18 février 1881.

1879. *Investigateur.* Monsieur duc d'Orléans, frère de Louis XIV, p. 128, 285, 388, 389. — Insertion dans le volume de 1880, p. 17. — Note sur le chemin de fer transabarien, lecture p. 178, 1880, procès-verbaux.

RAUNIÉ, élève à l'Ecole des Chartes, archiviste paléographe, licencié ès-lettres, avenue des Gobelins, 65.

Associé libre 15 février 1878.
Titulaire 7 décemb. 1881.

Publications : Le chansonnier historique du XVIIIe siècle. — Recueil Clairambault Maurepas. — Souvenirs et correspondance de Madame de Caylus, première édition complète publiée avec une annotation historique, biographique et littéraire et un index analytique, par Emile Raunié. — Paris, Charpentier, éditeur. Compte-rendu voir vol. 1883.

SALIES (Alexandre DE), né à Salies (*Haute-Garonne*), 9 décembre 1815,

20 mai 1880.

Membre de la Société française d'archéologie, de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, de la Société historique et archéologique du Maine, de la Société historique, scientifique, archéologique et littéraire du Vendomois.

Journaliste en province de 1843 à 1848 et de 1863 à 1868, actuellement rédacteur en chef de la France illustrée depuis 1876. PUBLICATIONS : Hre de Foulques Nerra, comte d'Anjou, d'après les chartes contemporaines et les plus anciennes chroniques, et avec planches et cartes. Cet ouvrage a été admis au concours de l'Institut, antiquités nationales en 1875. M. le Ministre de l'Instruction publique a pris une souscription pour les bibliothèques ressortissant de son département ; médaille d'argent de la Société française d'archéologie, 1876. — His-

toire de la ville de Trôo, notice sur le château de Lavardin, le château de Vendôme, ses fortifications et le siège qu'il a subi en 1589, avec planches. Les prieurés de Marmoutier dans le Vendomois. — La représentation satyrique a-t-elle existé dans les églises du moyen-âge ? — Lettre à la Société archéologique du Vendomois sur les têtes automatiques attachées autrefois aux orgues des églises. — Document nouveau sur le duc de Vendome en 1589, etc. — Médailles d'argent décernées en 1875 et 1876 par les Sociétés de l'Orléanais et la Société française d'archéologie.

TOLRA DE BORDAS (Mgr Joseph), ✠, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Docteur en Théologie, en droit Canon et en droit Civil, ancien professeur d'Histoire, de Rhétorique et de Philosophie, ancien Chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, Chanoine d'honneur de plusieurs diocèses, Lauréat de plusieurs Académies et de la Faculté de Droit de Toulouse, Membre de l'Académie des Jeux floraux de Barcelone, de la Société scientifique, littéraire et agricole des Pyrénées-Orientales, de la Société française d'Archéologie, de la Société archéologique de Béziers, de la Société littéraire de Castres, de la Société pour l'étude des Langues romanes, Mainteneur du Félibrige de Languedoc, Membre de l'Académie des Arcades de Rome, de l'Athénée de Bergame, des Académies de Milan, Pise, etc. — Vice-Président de la Société des Etudes historiques en 1878 et 1879, à Commes, près Bayeux (*Calvados*), château d'Escures.

27 décembre 1872.

Des Fidéicommis sous le Code civil, Mémoire couronné par la Faculté de Droit de Toulouse, (Mention honorable), en 1852. — Notice historique sur Notre-Dame de Font-Romeu, 1855. — Notice historique sur Notre-Dame de Força-Réal, 1859. — Eloge de Pellisson (Médaille d'or), 1860. — Biographies roussillonnaises, 1re série, 1865. — Tableau des Etudes historiques en France au XIXe siècle (couronné par l'Académie des Jeux floraux de Toulouse), 1866. — Histoire des SS. MM. Abdon et Sennen et de l'antique abbaye d'Arles-sur-Tech, 1868. — Seconde édition, 1880. — Le comte Jaubert, 1875. — Tableau de l'Eloquence de la Tribune en France au XIXe siècle, 1877. — Mgr de Ladoue, évêque de Nevers; esquisse biographique, 1878. — Du Mouvement historique en France pendant l'année 1877, (1878). — Une épopée catalane au XIXe siècle; Essai sur l'Atlantide de Verdaguer, 1881. — L'ordre de saint François d'Assise en Roussillon,

1882. — Nombreux articles insérés dans la France littéraire, la Revue du Monde catholique, le Roussillon, le Monde, le Contemporain, la Revue des Questions historiques, la Bibliographie catholique, les *Analecta juris Pontificii*, l'Enseignement catholique, le Polybiblion, etc., — Communications et rapports divers à la Société des Etudes historiques (voyez les tables de l'*Investigateur*, de 1874 à 1882). — Rapports faits sur quelques-uns de ses ouvrages (l'*Investigateur*, années 1877, 1879, etc).

WIESENER (Jacques-Louis), ✻, ancien Professeur d'histoire de l'Uni-
29 décembre 1876. versité, Membre de la Société de Géographie et de la Société Philotechnique, ancien Président de cette Société. — Président, en 1882, de la première classe de la *Société des Etudes historiques*, boulevard Saint-Michel, 147.

Marie Stuart et le comte de Bothwell 1863.—Diverses études dans la Revue des Questions historiques et en particulier un examen approfondi de l'Histoire d'Angleterre de M. Froude, et de l'Histoire d'Ecosse de M. Hill Burton, avec réfutation de leur système en ce qui concerne Marie Stuart, 1868. — Notice biographique sur M. Berville (son beau-père) et Recueil des OEuvres de M. Berville avec Notice sur ses Plaidoyers. — Négociations relatives au mariage de Marie Tudor. (*Investigateur*, 1877, p. 241). — La Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre, 1878, (*Investigateur,* 1878, p. 252, 253, 346. — 1879. Rapport sur le concours du Prix Raymond, sur l'histoire des provinces Danubiennes, 237.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE.

AURIAC (Jules-Eugène D') ✿, Officier d'Académie, né à Paris, 20 juillet
19 juillet 1878. 1854 ; Licencié en droit, 5 janvier 1876 ; Chef du cabinet du Préfet des Côtes du Nord, 20 décembre 1877 ; Conseiller de préfecture de la Charente-Inférieure, 11 janvier 1880 ; Conseiller de préfecture du Cher, 26 mars 1880 ; Conseiller de préfecture de Vaucluse, 8 juillet 1881 ; Sous-Préfet de Loudéac, 25 novembre 1881 ; Officier d'Académie, 6 novembre 1879 ; Membre de la Société d'Emulation des Côtes du Nord, de la

Société polymatique de Saint-Brieuc, de la Société académique de Brest.

Lauréat du Prix Raymond. 1878, *Investigateur*, rapport 131 et 188. — Etudes sur les Etats généraux. — Communique des fragments d'un poème sur l'histoire de France, 1880. — A publié en collaboration, sous le pseudonyme J. J. Nescio : La littérature sous les deux empires, 1874, in-18. — Etude sur Colbert, dans le Bulletin de la Société académique de Brest. — Note sur quatre lettres inédites de Mme de Maintenon. (Extrait des Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes du Nord). A obtenu la 2e médaille au concours de 1878 pour l'Histoire du portrait en France. — Conférences professées à Saint-Brieuc à l'association philotechnique de cette ville, années 1878 et 1879. Médaille de la Société des Muses Santones 1882.

BERTIN (Jules), Inspecteur adjoint des Forêts de l'Etat, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société académique de Boulogne-sur-Mer et de la Société d'Emulation d'Abbeville, Membre résidant du Comité flamand de France, Membre correspondant de la Société d'Emulation de Cambrai, de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, de la Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres, Industrie et Agriculture de Saint-Quentin, de la Société historique et littéraire de Tournay, des Académies royales d'histoire de Madrid et des Belles-Lettres de Séville. Douai (*Nord*), rue du Bloc, 44.

30 juin 1876.

Simplification de l'arpentage (Revue des eaux et forêts de décembre 1871). — Détermination à l'aide des angles magnétiques, des angles intérieurs d'un polygone levé à la boussole (Revue des eaux et forêts d'avril et de mai 1872). — Les opérations des coupes. (Revue des eaux et forêts de novembre 1872). — Etude sur l'utilité des forêts au point de vue militaire et les chasseurs forestiers. — Etude sur la réorganisation de l'administration des forêts. — Travaux en collaboration avec M. G. Vallée : Etude sur les forestiers et l'établissement du Comté héréditaire de Flandre, suivie de quelques documents sur les fêtes des forestiers de Bruges. — Discussion historique concernant l'interprétation d'un capitulaire de 853, discussion se rattachant à l'étude sur les forestiers de Flandre. — Notice sur les Saxons transelbains-scandinaves en Flandre. — Etude sur les dunes du littoral du nord de la France.

CARDEVACQUE (Adolphe DE), Contrôleur des Contributions directes,
8 novembre 1876. Membre de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Arras et de la Société d'Emulation de Cambrai ; a obtenu la grande médaille d'or, prix Leprince, de la Société des Antiquaires de Picardie en 1875, — une médaille d'or de la Société académique de Boulogne-sur-Mer en 1875, une autre de l'Académie d'Arras et plusieurs autres d'argent et de bronze, — une grande médaille d'or de la Société française d'Archéologie en 1880 ; à Arras (*Pas-de-Calais*).

Histoire de l'abbaye de Saint-Waast, 3 vol. in-4°. — Histoire de l'Abbaye du Mont-Saint-Eloi, 1 vol. in-4°. — Histoire de l'Abbaye d'Auchy-les-Hesdin. — Histoire de l'Abbaye de Cercamps. — Notice historique et archéologique sur la Citadelle d'Arras. — Histoire de l'Invasion allemande dans le Pas-de-Calais. — Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais. — Histoire des Prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Waast. — Le camp d'Helfaut et les grandes manœuvres de 1876, 1878, 1880, 1881, 1882.—Nombreux articles dans le Bulletin de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais. -- Histoire municipale de la ville d'Arras. — Histoire de la citadelle de Cambray. — Oisy et ses seigneurs. — Notice historique et archéologique sur les places d'Arras.—Médaille d'or décernée par l'Académie d'Arras.

CLARIN (Pierre-Abel), né à Châlon-sur-Saône, 4 avril 1855, journaliste
7 décembre 1881. depuis 1873 rédacteur du Courrier de Saône-et-Loire, 1874-1877. — Rédacteur à la Belgique, 1878-1879. Rédacteur en chef de la Côte-d'Or, 1879-1881. — Rédacteur en chef de la Gazette du Centre, 1881-1882. — Publiciste à Dijon.

Auteur de l'Histoire épisodique de la Bourgogne. — Tome Ier publié. 1880. — Communique le 26 Mars 1882, une épreuve photographiée d'une carte de l'ancien royaume de Bourgogne, qu'il destine au tome II de son histoire épisodique. — Novembre 1882, communique un article sur Clovis III, *nouveau* roi de France. — 5 Décembre offre à la *Société des Etudes historiques* les premières bonnes feuilles de son *Histoire générale de la Tunisie*, depuis 1590 avant J. C. jusqu'en 1882 inclusivement, renfermant environ 800 dates, formera un volume in-12 de 400 pages.

COMBIER (Etienne-Amédée), ✻, Président du Tribunal Civil de Laon (*Aisne*), Président de la Société académique de cette ville, Membre correspondant de celle de Saint-Quentin.
3 juillet 1874.

Nomenclature sommaire des Archives du Greffe de Laon. — Étude sur une erreur judiciaire. — Culte réformé dans le Vermandois (Documents inédits sur le). — Arts et Métiers du Vermandois (Documents inédits sur les). — Un Délit de Chasse en 1727. — Liesse (Notice sur la Communauté des habitants de). — Paringault (Les manuscrits de M.). — Voirie de Laon. — Cahier des Doléances de Crécy-sur-Serre et autres communes. — Etude sur le Bailliage de Vermandois et Siège présidial de Laon, 3 vol. (Rapport dans l'*Investigateur*, 1875, p. 269, et 1877, p. 326). — 1879. Les plumitifs du grand bailli du Vermandois. Rapport de M. N. de Berty, *Investigateur*, 281. — Un livre de raison Laonnois, 236, inséré, 1880, p. 26. — La justice criminelle à Laon pendant la Révolution de 1789 à 1800, 2 volumes. Rapport de M. Louis Lucas, *Inv.* 1883. — Compte-rendu des Travaux de la Société académique de Laon pendant 26 ans. — D'Agoult (ou comment s'éteignent certaines grandes familles). — Note sur un autographe du comte de Lauraguais. — Le Palais de Justice de Laon. — Les Réglements de police de la ville de Laon. — Médaille de vermeil décernée par la *Société des Etudes historiques*, 1882.

CZAJEWSKI (Cyprien-François-Napoléon), de Grotowszçzyzna (*Pologne*), Docteur en médecine, Membre de la Société d'Emulation médico-chirurgicale de Montpellier, du Comité central de l'Association médicale du Loiret, Membre titulaire de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ; aux Aydes, près d'Orléans (*Loiret*).
24 mai 1850.

Etude sur les Champignons comestibles. — Rapport de M. le docteur Hoffmann, *Investigateur*, 1875, p. 55.

DELAMONT (Ernest-Joseph-Jean-Clément), né à Prades (Pyrénées Orientales), 17 septembre 1838. Chef de Brigade des bureaux ambulants de l'administration des postes à Bordeaux, Membre de la Société littéraire et scientifique des Pyrénées Orientales.
17 janvier 1879.

Histoire des sièges soutenus par la ville d'Argelés en Vallespir, province de Roussillon, Bordeaux, in-8°, 1861. — Notice historique sur la poste aux lettres dans l'antiquité et en France, Bordeaux, in-8°, 1871. — Biographie de Rigaud, peintre du roi, Perpignan, in-8°, 1872. — La croisade de 1285, ses causes, ses résultats et ses suites,

Perpignan, in-8°, 1875. — Biographie de Pierre Urslolo doge de Venise, Perpignan, 1876, in-8°. — Siège soutenu par la ville de Perpignan en 1642. (extrait de l'histoire du Roussillon, depuis 1639 jusqu'à nos jours), Perpignan, in-12, 1877. — Histoire de la ville de Prades, des communes du canton et de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuixa, Perpignan, in-8°, 1878, 580 pages. — Histoire de la ville de Cette pendant la Révolution, Cette, gd in-8° 1881. Plus divers articles historiques dans les journaux des Pyrénées-Orientales, de l'Hérault et de Paris (Moniteur universel du 2 août 1871, — Monde illustré du 12 août 1871). — Récompenses obtenues : Médaille de bronze, 1872, Société archéologique du Midi de la France à Toulouse. Sept médailles d'argent, 1861-62-63-64-65-68-70, Académie des inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Une médaille d'argent, 1872, Société archéologique de Béziers. Deux médailles d'argent de 1re classe, 1867, 1869, Société littéraire des Pyrénées-Orientales. Une médaille de vermeil, 1865, Académie des inscriptions de Toulouse.

GABRIEL (l'abbé Charles-Nicolas), né à Woimbey (*Meuse*), Aumônier du collège de Verdun (*Meuse*), depuis octobre 1857 ; Membre de la Société des arts, sciences et lettres de Bar-le-Duc.

16 janvier 1880.

Publications. Etude sur Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun de 1518 à 1575, brochure in-8°. — Manuel de piété à l'usage des élèves des lycées et collèges, 1 vol. in-32. — Journal du blocus et du bombardement de Verdun pendant la guerre de 1870, 1 vol. in-8°.— Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes, épisode de la Révolution française, juin 1791, 1 vol. in-8°. — Les campagnes du Verdunois au XIe siècle, (vient de paraître dans les Mémoires de la Société des arts, sciences et lettres de Bar-le-Duc) : — Extrait d'un ouvrage non encore publié : Verdun au XIe siècle, ses comtes et son évêque). Thierry-le-Grand, de 1047 à 1089. — Histoire du XIIe régiment de Dragons, de 1675 à 1882. 1 vol. in-8°.

LECOCQ (Georges), ✠ O, Avocat à la Cour d'appel d'Amiens, Membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société Académique de Saint-Quentin et de plusieurs autres Sociétés savantes ; a obtenu une médaille d'argent et 1re mention honorable en 1874, au Concours ouvert par la Société des Antiquaires de Picardie, pour son *Histoire de la Cie des Canonniers-Arquebusiers de SaintQuentin* ; en 1877, une médaille d'argent avec mention

12 juillet 1876.

honorable, de la même Société, au Concours pour le prix *Le Prince*, pour son *Etude de droit municipal: La commune de Chauny ;* et une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1878 pour son Exhibition de silex préhistoriques, d'antiquités romaines et mérovingiennes; Amiens (*Somme*), rue des Capucins, 51.

Les Ambassadeurs de Siam à Saint-Quentin en 1686. — Etude sur les Vitraux de la Collégiale de Saint-Quentin. — Les Habitants de Saint-Quentin en 1557. — Saint-Quentin, son histoire et ses monuments. — Notice sur les Stations préhistoriques d'Itancourt (Aisne). — Notice sur un Reliquaire de Saint-Quentin. — Etude historique sur Valentine de Milan. — Le dolmen de Neuvillette (Aisne). — Notice sur le Menhir et Station néolithique de Tugny. — Notice sur le Cimetière Mérovingien de Tugny. — Les Gouverneurs de la ville de Saint-Quentin. — Documents inédits sur M. Q. Delatour. — Le Château de Marchais. — Le Siège de Rouen en 1418. — Notices sur le Canton de Vermand. — Lettre de Philippe-le-Bon à la ville de Saint-Quentin. — Mademoiselle de Montpensier à Saint-Quentin. — Une Ville Flamande au XVIe siècle. — Le Lai de la Dame de Fayel. — Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de la ville de Saint-Quentin. (1641-1790). — Histoire de la Ville de Saint-Quentin. — Histoire de l'Abbaye de Notre-Dame de Vermand. — Iconographie des Batailles de Saint-Quentin. (1557, 1870-1871). — Cahier des Doléances de la Prévôté de Saint-Quentin aux Etats-Généraux de Blois en 1576. — Notice sur Marie de Clèves. — Histoire du Couvent des Dames de la Croix à Saint-Quentin. — La Commune de Chauny, Etude de droit municipal. — Les Faïences de la Haute-Picardie. — Histoire du Théâtre de Saint-Quentin. — Le Théâtre en Picardie depuis son origine jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Biographie de Camille Desmoulins. — La Prise de la Bastille et ses anniversaires.

LÉQUES (Michel-Jules-Louis-Léopold), O. ✻, ✪ A, Sous-Intendant militaire en retraite, Receveur des Finances, Officier de la légion d'honneur, du Medjidié, du Nicham-Iftikar, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, Officier d'Académie, Membre de la Société Archéologique d'Indre-et-Loir ; a obtenu de la Société des Études historiques, au Concours de 1874, le prix Raymond, pour son Histoire de la Gendarmerie en France; à Mamers (*Sarthe*), rue Rosette, 6.

31 janvier 1873.

Le Drapeau national, son historique. — Historique des Remontes,

suivi d'un projet de Landwehr hippique. — Etude sur la Réorganisation des Vétérinaires militaires. — Des Causes de la décadence et de la grandeur de la Prusse, ou de la nécessité de la décentralisation en administration. — De l'état légal de l'Homme de Guerre depuis les Romains jusqu'à nos jours. — Histoire de la Gendarmerie en France. — Histoire de l'Aumônerie militaire. — Les Administrateurs militaires, Histoire et philosophie de l'Institution. — La Touraine stratégique.

LOUISE (Théophile-Florentin), ✻ ✪ I, Principal du Collège de Sedan, Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, de la Société d'Archéologie d'Avranches, etc., à Sedan (*Ardennes*).

28 mai 1858. Réinscrit le 26 janvier 1877.

Notice biographique sur le chimiste Collet-Descôtils, membre de l'Institut d'Egypte (21 novembre 1773, — 6 décembre 1815.) — Notice historique et critique sur Charles de Bourgueville, sieur de Bras, un érudit du XIVe siècle. — Documents sur l'Occupation de Valenciennes par les Autrichiens. (1er août 1793, — 1er septembre 1794). — De la Sorcellerie et de la Justice criminelle à Valenciennes et dans le Hainaut (XVe et XVIIe siècles). — De la Tragédie française, Corneille et Racine. — Théorie élémentaire des Verbes grecs. — La Ville franche et la Prévôté d'Haspres (1692-1794). — Conseil des Troubles ou Conseil de Sang. (XVIe siècle). — La Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes, (20 février 1600). *Investigateur*, 1877, p. 352, 1878, 52.

MONGIS (Théophile-Simon, Curé d'Angoulins, près de la Rochelle (*Charente-Inférieure*), ancien Professeur d'histoire, Membre de la Commission départementale des Arts et Monuments, de la Société d'Archéologie de Saintes et d'autres Sociétés savantes; à Angoulins.

15 juin 1877.

Procès-verbal général du Congrès archéologique tenu à Fontenay-le-Comte en 1864. — Note sur les Sépultures d'Angoulins, 1877. — Note sur les Pierres closes de L'Hommée.

NETTANCOURT (le Marquis Constantin DE) Homme de lettres, rue d'Oléron, 6, à Poitiers (*Vienne*).

30 août 1867.

Le jugement dernier, poème 1849. — Etude sur l'Angon, arme des Francs, d'après l'Angon trouvé au Pont de Toulon (Vienne). —

Preuves que les premières Etudes sérieuses sur un Canal à travers l'Amérique centrale ont été faites par un Français, Martin de la Bastide, à la fin du XVIIIe siècle. (*Investigateur*, 1873, p. 251). — Esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace, de 1710 à 1714, au moyen de la Correspondance inédite du Maréchal de Besons, en la possession de M. de Nettancourt, son arrière petit-fils, 1878, p. 253. = *Investigateur*, rapport. — Le *Siège de Gand,* journal de Louvois, *Investigateur* 1881, p. 361, inséré en 1882, p. 1. — Communication d'un manuscrit du XVe siècle donnant la formule d'exorcismes contre les orages. — Manuscrit admis à l'Exposition universelle de 1878 et récompensé par une médaille de bronze. Rapport de M. de Bordas, *Investigateur* mars-avril, 1880, p. 89. — Médaille d'argent décernée par la *Société des Études historiques*, 1882.

PAGART D'HERMANSART, (Emile-Jules-Gaspard), Licencié en droit, Ancien employé supérieur de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, Secrétaire archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie depuis 1875; A obtenu une Mention honorable au Concours des Antiquités nationales de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1882.

1er février 1882.

Seninghem, foire établie en 1333. Baudoin de Renty, seigneur de Seninghem. — Lettres royales de confiscation du XVe siècle. — Philippe de Croy, seigneur de Seninghem. — Philippe de Crèvecœur, maréchal d'Esquerdes. Ces deux notices insérées dans la 93e livraison du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, année 1875. — Statistique de Saint-Omer, en 1730, brochure in-8° de 22 pages, 1880. — Les anciennes Communautés d'arts et métiers à Saint-Omer, 2 vol. in-8° de 744 et 405 p. avec 4 planches. 1879 à 1881.

SEIN (A. DU), Professeur à l'Ecole navale, en retraite ; à Kerhalloche-en-Lambézellec, près de Brest (*Finistère*).

27 novembre 1863.

Histoire de la Marine de tous les peuples. Compte-rendu dans l'*Investigateur*, 1863, p. 363). — Etude sur Christophe Colomb, 396 et 400.

Notice sur Jeanne d'Arc, communiquée, 16 mai 1879, (*Investigateur*, 284). Id. Compte-rendu sur l'histoire de la marine de tous les peuples, 1879, p. 344. — Histoire du Théâtre français, 1882.

VALLÉE (George-François-Edmond), A. ✪, Conseiller de Préfecture de Meurthe-et-Moselle, à Nancy. Avocat, Président de Délégation cantonale de l'Instruction publique dans le Pas-de-Calais, chef du cabinet du Préfet du Finistère, Conseiller de Préfecture et Vice-Président du Conseil de ce département, Membre de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, de la Société française d'Archéologie, du Comité flamand de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société d'Emulation d'Abbeville, de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin, de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société d'Emulation de Cambrai, de la Société historique et archéologique de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, de la Société historique et littéraire de Tournay, de l'Académie héraldique italienne, etc.

30 juin 1876.

Notice biographique sur le général de division du génie Tripier. — Etudes sur les Gloires militaires anciennes et modernes de Montreuil-sur-Mer et d'Hesdin. — Utilité des Forêts, formation et fertilisation des Dunes du Nord de la France, en collaboration avec M. Jules Bertin. — Etude sur les Forestiers de Flandre, en collaboration avec le même. — Mémoire inédit sur Montreuil, ses fortifications, les travaux d'Erard de Bar-le-Duc. — Travaux pour l'histoire de l'Abbaye de Chocques. — Série d'épitaphes et d'inscriptions artésiennes. — Note sur son étude avec M. Bertin sur les Forestiers de Flandre, 1880, p. 39 et 176. — Publication dans les Mémoires de la Société académique de Boulogne du Livre provincial des Blasons d'armes du Boulonnais, Artois, etc., manuscrit du XIVe siècle, avec notes par M. de Rosny. — Diverses notes sur Hesdin, et l'ancien prieuré de Saint-Georges-les-Hesdin. — Rapport sur les examens du certificat d'études primaires dans le canton du Parcq. — Discussion sur un capitulaire de 853, se rattachant à l'Etude sur les Forestiers de Flandre. — Notice sur les Saxons transelbains scandinaves en Flandre, en collaboration avec M. Bertin, Inspecteur-adjoint des Forêts, etc.

VIDAL (Alfred), Avocat, Homme de lettres, Conseiller de préfecture du département de l'Aude ; à Carcassonne.

24 juin 1870.

Olivier de Fermes, épisode de la Guerre des Albigeois, suivi de : Une Légende du Juif-Errant.

MEMBRE TITULAIRE CORRESPONDANT A L'ÉTRANGER

MAHON DE MONAGHAN (Eugène), ✠✚, Homme de lettres, Consul de France à Brindisi (*Italie*).
27 juillet 1857.

Nombreux ouvrages historiques et littéraires. — Rapport sur l'histoire du Protestantisme, par M. l'abbé Orse, 2 vol., chez Guy, à Lyon, *Investigateur*, 1857, p. 146. — Etude sur le Port de Liverpool, rapport de M. Desclosières, p. 251, 1859.

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES

CALVET-ROGNIAT (le Baron Pierre-Eugène-Charles, Licencié ès-lettres, Membre de la Société d'Encouragement des Études grecques en France et de la Société des anciens Textes français, rue Saint-Honoré, 374, Paris.
30 juin 1876.

CARTIER (Ernest), Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Membre du Conseil de l'Ordre, rue du Cirque, 11 *bis*, Paris.
29 novembre 1873.

DAUSSY (Ovide-Alfred), rue de Rivoli, 11, Paris.
21 décembre 1877.

DELATTRE (Paul-Emile), Imprimeur de la Société des Etudes historiques, ancien fonctionnaire de l'Administration des Lignes télégraphiques, éditeur de la traduction d'Homère de M. le Procureur général BARBIER ; rue de la République, à Amiens.
1er juin 1881.

PORTALIS (E.), ✠, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue du Mont-Thabor, 38.
28 février 1873.

TOURNIER, ancien magistrat, Avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Vaugirard, 35.

18 mai 1881.

Communication sur une empreinte archéologique, relevée sur une pierre tumulaire d'Aubigny en Artois.

VINCENT (Henry), Docteur en médecine, Membre correspondant de l'Académie de Reims, de la Société des lettres de Bar-le-Duc, Membre de la Société d'Archéologie lorraine ; à Vouziers (*Ardennes*).

14 février 1877.

La Maison des armoises, originaire de Champagne. (Rapport dans l'*Investigateur*, 1877, p. 336. — Notre-Dame des Rosiers, ordre de Citeaux, près Monthois (*Ardennes*). (Revue de Champagne et Brie). — Les sceaux communaux de Manre, canton de Monthois, (*Ardennes*). (Travaux de l'Académie de Reims, année 1881).

DEUXIÈME CLASSE

HISTOIRE DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

BARBIER (Jules-Claude), O, ✻✝, ✪ I, Procureur général à la Cour de Cassation, Président de l'ancien Institut historique en 1862 et 1866, de la Société des Etudes historiques en 1872 et 1876; Vice-Président en 1875 et 1877; Président en 1879; Président honoraire depuis 1880. A obtenu sept médailles d'argent pour divers Mémoires insérés dans l'*Investigateur*; deux médailles d'argent pour travaux communiqués à la Société de la Morale chrétienne présidée par le Marquis de La Rochefoucauld-Liancourt; rue de la Bruyère, 53.

7 juillet 1846.

Les Lois du Jury. — Satires de Perse, traduites en vers français. — Les deux Arts poétiques. — Notices sur La Vacquerie, Pierre de Cugnières, Jean Desmarets, Pibrac, Juvenal des Ursins, Achille de Harlay. — Histoire du Ministère Public. — Des procès de Magie. — De la torture. — Procès de Socrate. — Dialogues d'Outre-Tombe : Hortensius, — Cicéron, — Gerbier, — Aspasie et Barnave. — La Femme aux deux Maris. — Cours et arrêts d'amour. — Deux Dames Romaines au x° siècle. — Discours de Rentrée (Audience solennelle de la Cour de Paris du 3 novembre 1857). — La Restauration de l'Ordre Moral par le Code Napoléon. — Notices biographiques sur Maximilien II, Roi de Bavière, membre protecteur de l'Institut historique ; sur M. de Pongerville, de l'Académie française, ancien président de l'Institut historique, et sur Ernest Breton, ancien président du même Institut. — Rapport sur le concours Raymond de 1874. (*Histoire de la Gendarmerie en France*).— Le Testament de Louis XIV. (*Investigateur*, 1875, p. 139). Les premières années de la Régence. 1715-1717. (*Investigateur* 1877, p. 193.) — Nombreux Ecrits, Rapports et Mémoires dans l'*Investigateur*, dans *le Droit*, etc. — Son allo-

cution d'ouverture à la séance publique de 1879, p. 133. — Albéroni et le régent, 1718-1719, 1879, p 275. — Rapport sur un ouvrage de M. Delpech, la bataille de Muret, *Investigatéur* 1879, p. 398. — En chemin de fer. Train omnibus, 1882, p. 305. — L'Iliade d'Homère, traduite en vers français, 2 vol. in-8°, M. Delattre-Lenoel, éditeur. (Amiens).

BERTHIER (Jean-Ferdinand), ✻, Doyen des professeurs à l'Institution
23 mars 1834. nationale des sourds-muets de Paris ; Membre de la Société des Gens de lettres et de la Société Bibliographique ; a contribué à la fondation d'une société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France et a réorganisé, en 1867 sur de plus larges bases, la Société centrale qui a reçu le titre de Société universelle des sourds-muets ; a obtenu en 1840 la médaille d'or proposée par la Société des sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise; boulevard Saint-Germain, 133.

Histoire et statistique sur l'éducation des Sourds-Muets, 1839. — Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian, ancien censeur des Etudes à l'institution des Sourds-Muets de Paris, 1839. — Les Sourds-Muets avant et depuis l'abbé de l'Epée (1840, Médaille d'or). — Biographie de l'abbé de l'Epée. (L'abbé de l'Epée, sa vie, son apostolat, ses travaux, sa lutte et ses succès, avec l'historique des monuments élevés à sa mémoire à Paris et à Versailles). — L'abbé Sicard, célèbre instituteur des Sourds-Muets ; précis historique suivi de détails biographiques sur ses élèves les plus remarquables, Jean Massieu et Laurent Clerc. — Réfutation de l'opinion du docteur Itard relative aux facultés intellectuelles et morales des Sourds-Muets. (Mémoire présenté, en 1852, à l'Académie de médecine et à l'Institut, section des Sciences morales et politiques). — Observations sur la musique considérée dans ses rapports avec l'enseignement des Sourds-Muets, adressées à l'Académie le 13 juillet 1853. — Mémoires à propos des questions relatives à la surdi-mutité, à l'articulation et à la lecture de la parole sur les lèvres. — Le Code civil français mis à la portée des sourds-muets et leurs familles et des parlants en rapport journalier avec eux, 1868.

BOUGEAULT (Alfred-Louis), ✠, ancien Professeur de Littérature fran-
26 novembre 1875. çaise au Lycée impérial de Saint-Pétersbourg, auteur de divers ouvrages d'enseignement et d'une Histoire des Littératures

étrangères en 3 volumes. A obtenu une médaille d'argent au Concours Raymond en 1873, pour l'Histoire élémentaire de la Littérature française ; une médaille d'honneur en 1876, de la Société libre d'Instruction et d'Education, pour son Précis historique et chronologique de la Littérature française, et en 1877, de la Société d'Encouragement au bien, une médaille d'honneur pour son Histoire des Littératures étrangères ; Président de la Société des Etudes historiques en 1882 ; 8, rue du Bassin, Bellevue-Meudon.

Difficultés et finesses de la langue francaises (1 vol. in-8°, 1853 St-Pétersbourg). — Krilof ou le La Fontaine russe. (in-12. 1852). — Principes de Composition et de Style, avec étude des genres, en vers et en prose (1 vol. in-12, 1851.) — Précis Historique et Chronologique de la littérature française. (1 vol. in-12, 9e édit., 1877. Delagrave.) — Histoire des Littératures Etrangères, (3 vol. in-8°. Plon. 1875-1876). — Esquisse du mouvement intellectuel et social en Russie depuis un siècle. (*Investigateur* 1876, p. 204.) — La Roumanie, esquisse historique et littéraire (*Investigateur* 1877, p. 146.) — Nombreux rapports dans l'*Investigateur*. — 1878. La Bulgarie historique et littéraire (*Investigateur*, 131-325). — Rapport sur son ouvrage : Histoire des littératures étrangères, 34-228. — Rapport sur un ouvrage de M. Aymé Cécyl, Hre du royaume Boisbelle. — Aubigny et ses seigneurs — Rapport sur les publications de la Société de Munich. — Rapport sur l'Histoire du collège d'Arras par M. de Cardevacque, 254-352. — L'Etat Roumain, 402. — La Valachie jusqu'en 1400, p. 402. — Artus III, comte de Richemond, duc de Bretagne et connétable de France. *Investigateur*, 1881, p. 213. — Etude historique et littéraire sur la race slave, 1881, p. 53. —Influence d'Agnès Sorel sur l'esprit de Charles VII, 1882, p. 51. — Discours d'ouverture de la Séance publique, 1882, p. 58. — La démence de J.-J. Rousseau communiquée en décembre 1882, publiée en 1883.

DAVID (Jules-François), ✻ ✠ ✠, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse (Maître ès-jeux), Secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, Membre de l'Académie nationale de Caen et de nombreuses Sociétés savantes. Eglantine d'or, souci d'argent et violette, décernés par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Vice-Président de la Société des Etudes historiques en 1876, Président en 1877 : rue d'Orléans, 1, Neuilly-sur-Seine.

26 décembre 1873.

Le dernier Homme par Granville. — Notre-Dame de Paris. — Théocrite — Moïse etc. (Articles publiés dans *le Moniteur Universel* en 1833). — Articles littéraires dans *le Nouvelliste* (1833), *le Messager des Chambres*, (1833), *le Commerce* (1834 et 1835) ; Le premier feuilleton du *Siècle*, Madame la Comtesse, (1er juillet 1836) ; le Musée des Familles, le Dictionnaire de la Conversation, (articles Orientaux) ; l'encyclopédie du XIXe siècle, (id.) — La Syrie Moderne, y compris les Croisades, dans l'Univers pittoresque de F. Didot, en 1847, etc. etc. — La vie et les œuvres de Raynouard, auteur des Templiers. — Iskender bey (2 vol. in-8°). Eloge de Clémence Isaure, semonee aux Jeux Floraux. — Sainte-Geneviève. — Jeanne d'Arc. — Henri IV. — Commines. — La Seine et ses affluents. 1 vol. in-12. — Histoire de la poésie arabe. (1 vol.) — Histoire des Religions orientales. — Etude sur Michelet (*Investigateur* 1874, p. 122.) — Les Quatre Châteaux historiques du département de l'Yonne. (*Investigateur* 1876, p. 193.) Notice sur M. Patin (*Investigateur* 1877, p. 94.) — Rapp. sur la trad. en vers des deux Arts poétiques d'Horace et de Boileau par M. J. Barbier. (*Investigateur* 1874, p. 62). — Rapport sur le Concours pour le prix Raymond en 1875, (Histoire élémentaire de la Littérature française) (*Investigateur* 1875, p. 125). — Rapports et Mémoires divers dans l'*Investigateur*. — Un Robinson arabe, 189. Notice sur Mme de Staël, 240. — La Tribune au XIXe siècle, 295. — 1878. Discours d'ouverture de la séance publique, p. 60. — Rapport sur l'Histoire des Littératures étrangères de M. Bougeault, 34-228-404. — Poésies de M. Prarond, les Pyrénées, 114. — Fénélon et son Télémaque, 400. — 1879. Rapport sur l'ouvrage de M. Bougeault, Histoire des Littératures étrangères, 81. — 1880. Rapport sur le Spectacle de la Foire de M. d'Auriac, 363. — 1881. Rapport sur le poème de M. Prarond : Du Louvre au Panthéon, novembre-décembre. — Rapport sur l'Iliade, traduite en vers, par M. J. Barbier. — Saadi, poète persan, *Inv.* 1882. — Paul-Louis Courrier, voir le volume de 1882, p. 33.

LIÉGEARD (Stéphen-François-Emile), ✻✠, ✿ I, Ordre du Vénézuela,
27 avril 1874. Avocat, Docteur en droit, ancien Conseiller de Préfecture (1856-1860), ancien Sous-Préfet (1860-1867), ancien Député (de 1867 à 1870), ancien Membre du Conseil général de la Moselle (1869 à 1870). Membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse (Maître ès-jeux), et de plusieurs Sociétés savantes. A obtenu une médaille d'or au Concours du Doctorat

en droit en 1854, trois médailles d'honneur de la Société nationale d'encouragement au bien, (dont celle d'or 1876-1879) ; une médaille d'honneur de la Société d'Instruction et d'Education populaires en 1877. A obtenu de l'Académie française le 2e prix de Poésie en 1875 ; rue de Marignan, 21.

Mémoire sur la maxime de Droit : le Partage est déclaratif de Propriété. — Les Abeilles d'Or. — Le Verger d'Isaure. — Le Crime du 4 Septembre. — Une Visite aux Monts-Maudits. — Trois ans à la Chambre, — Vingt journées d'un Touriste à Luchon. — A travers l'Engadine, la Valteline, etc. — Mosella, ode poétique. — Livingstone (2e Prix de Poésie décerné par l'Académie française). — André Chénier, Poème. — Diverses Monographies. — 1879. Ode pour le centenaire de lord Brougham, *Inv.* 235. — Le Cadeau de noce, 386. — Les grands cœurs.

LOISEAU (Louis-Arthur), ✠ Professeur au lycée de Vanves (*Seine*) ; Docteur ès-lettres, Agrégé de l'Université pour l'Ordre de la Grammaire, Chevalier de l'Ordre royal du Christ de Portugal, Membre de l'Association pour l'encouragement des Etudes grecques, Membre de l'Association littéraire, internationale, Membre non-résidant de la Société académique de Maine-et-Loire.

Admission du 2 juin 1880.

Thèse latine : *De Modo subjunctivo.* — Thèse française : Jean Pillot et les Doctrines grammaticales du XVIe siècle. — Rapports de la langue de Rabelais avec les patois de la Touraine et de l'Anjou.— Histoire des Progrès de la Grammaire en France, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Histoire des origines et du développement de la Langue française, jusqu'à la fin du XVIe siècle, médaille d'or au Concours Raymond de 1880, institué par la *Société des Etudes historiques.* — Rapport sur un ouvrage de M. Le Coultre : De l'Ordre des mots dans Crestien de Troyes. — Rapport sur les Bulletins de la Société des Sciences de Milan. — Rapport sur l'Institut Génevois de 1880. — Rapport sur les Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, 1881. — Poésie latine : *Ad Lusitanos*, à propos du troisième centenaire de Camoëns (juin 1880). — Révision de la traduction de Thucydide, par Lévêque. — Les Estienne grammairiens (sous presse). — Et plusieurs articles de Revues et de Journaux. — Voir l'*Investigateur* au nom LOISEAU, tables de 1882.

ODENT (Paul) C., ✵, ancien Préfet, né à Paris, octobre 1811 ; Sous-
18 mars 1881. Préfet, septembre 1847; Préfet, mars 1857; Commandeur de la Légion d'honneur, 15 août 1869 ; Officier de l'université, 1860 ; Préfet de Colmar, de Grenoble et de Metz jusqu'au 29 octobre 1870 ; Membre de la Société des agriculteurs de France, du club alpin français ; 2, rue Saint-Pétersbourg:

A publié la traduction du commentaire sur la constitution des Etats-Unis d'Amérique. — Note sur les Bulletins de la Société archéologique de Béziers, *Investigateur* 1881, p. 208. — Compte-rendu du tome XX de l'histoire d'Italie, *Investigateur*, 1882, p. 296.

PRAROND (Philippe-Constant-Ernest), ancien Membre du Conseil général
23 mars 1875. de la Somme, Président honoraire de la Société d'Emulation d'Abbeville, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société de l'Histoire de France, de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, etc. ; à Abbeville (*Somme*), rue du Lillier, et à Paris, rue de Tournon, 14.

OEuvres historiques et archéologiques. Notices sur les Rues d'Abbeville. — Annales modernes d'Abbeville (1862), reproduit sous un nouveau titre, quatre années de la Révolution 1790-1793. Paris, Sandoz 1878.—Histoire de cinq Villes et trois cents Villages, Hameaux ou Fermes, ou Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville. (Abbeville, 6 vol.) — Quelques faits de l'Histoire d'Abbeville tirés des registres de l'Echevinage. — Jean de la Chapelle et la notice abrégée de Saint-Riquier. — Les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville. — La Ligue à Abbeville (3 vol.) (Rapport dans l'*Investigateur*, 1875, p. 37.) — La Topographie historique et archéologique d'Abbeville. — Journal d'un Provincial pendant la guerre (Abbeville 1870-1871.) (*Investigateur*, 1875, p. 266.) — Nombreux Travaux historiques, principalement sur le Ponthieu. — Abbeville à table, études gourmandes et morales. Amiens, Delattre-Lenoël, 1878. Rapport sur un Armorial de Waignart, par M. de Bussy, 1880, p. 341. *Inv.* 1878. Plus un grand nombre de brochures que M. A. Ledieu, conservateur de la Bibliothèque d'Abbeville a notées dans son Etude intitulée: L'œuvre historique et archéologique de M. E. Prarond.— Médaille de vermeil, 1882, décernée par *la Société des Études historiques*.

OEuvres littéraires. De Montréal à Jérusalem, 1869. — A la Chute du jour, Poésies. (Rap. dans l'*Investigateur* 1876, p. 177. — Les

Pyrénées, Paysages et Impressions, 1867-1876. (Poésies, 1 vol.) *Inv.* 1878, p. 114. — Du Louvre au Panthéon, 1881. Lemaire, éditeur, *Investigateur*, Rapport de M. Jules David, 1881, Livraison nov.-déc., p. 283. Plus un assez grand nombre de publications antérieures que M. E. Delignières, Membre de la Société des Études historiques a notées dans son étude : L'œuvre littéraire de M. E. Prarond.

TORRÈS CAICEDO (José-Maria) G. O. ✱, Ministre Plénipotentiaire du Salvador, Grand Officier de la Légion d'honneur, Membre correspondant de l'Institut de France, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Président de l'Association littéraire internationale et de la Société d'Ethnographie, membre de la Société de Géographie de Paris, etc. en France, et de l'Académie des sciences morales et politiques de Lisbonne, de l'Académie royale d'Espagne, de l'Académie de l'Histoire, etc. 20, rue Fortuny.

Admission 1859.

Religion, Patria y Amor, coleccion di poesias. 1 vol. in-8°. Ensayos biograficos y de critiqua literaria sobre las principales publicistas, historiadores, poetas y literatos de la America latina 1° série, 2 vol. in-8°. — De la peine de mort, 1 folleto, in-8°. — Les principes de 1789 en Amérique, 1 vol. in-12, jésus. — Union latino-américana, 1 vol. in-12, jésus. — Estudios sobre el gobierno inglès y sobre la influencia anglo-sasona. 1e série, 2 vol. in-8° — Ensayos biograficos y de critica literaria sobre los principales publicistas, historiadores, poetas y literaros de la América latina, 2e série. 1 vol.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

BALTET DES COTEAUX (le Chevalier Gaston), Homme de Lettres, Membre de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. Interprète pour les langues méridionales, Collaborateur de plusieurs Revues, Dictionnaires et Encyclopédies; à Troyes (*Aube*).

Notice sur Ervy. — Ervy au XVIIe siècle. — Leçons sur l'hygiène. — Itinéraire de Wesel à Mayence. — Biographie du Dr Nicolas Jacquier.

DONEAUD DU PLAN (Alfred), ✻ ✿, Professeur de Littérature à l'Ecole navale, ancien Professeur d'Histoire dans plusieurs Lycées; a obtenu de la Société, au Concours de 1875, le prix Raymond, pour son Histoire élémentaire de la Littérature française ; lauréat de plusieurs Académies ; Officier d'Académie, 1876, Chevalier de la Légion d'honneur, 1881, à Brest (*Finistère*).

14 juin 1876.

La Germanie de Tacite, traduction, — La Milonienne de Cicéron avec somm. et notes. — Géographie physique et politique de la France. — Notions élém. et méthod. de Géogr. moderne. — Les Gloires maritimes de la France. — Hist. de la Marine, francaise, dans la Bibliothèque utile. — Notions pratiques de Droit maritime international et commercial. — La Maison de Savoie. — Le port de Brest — Notice biographique sur le Comte de Gomer. — La Marine française au XVIIIe siècle. — La Marine française et ses Arsenaux. — Éloge de l'amiral Duperré, qui a obtenu une médaille d'or de l'Académie de la Rochelle, 1867. — Du rétablissement de l'Académie de la Marine. — Des causes de la substitution du Drame à la Tragédie. Mémoire qui a obtenu en 1869 une médaille d'or de l'Académie d'Amiens. — Le Borda, ou l'École navale. — Un exemple de décentralisation théâtrale pendant la Révolution. Lucrèce ou la Royauté abolie. (*Investigateur*, 1877, p. 301). — 1878. Obtient un prix de l'Académie de Saint-Quentin, p. 253, pour une Etude sur le roman réaliste. — 1879. Formation de la Prusse actuelle, 126-385. — Mention honorable, Concours Raymond, 1880, p. 122. — Médaille de vermeil de l'Académie de Saint-Quentin, pour une Etude sur Luce de Lancival, 1880. — Histoire contemporaine de la Prusse, dans la Bibliothèque utile, 1881. — Histoire de l'Académie de Marine, 1879-1882. — Reines Mérovingiennes et Carolingiennes, Capétiennes, 1882, p. 275.

HILAIRE (Léon), C ✠✠✠✠, Homme de Lettres, membre des Instituts: National de Genève et d'Afrique; des Académies royales d'Histoire de Madrid et des Belles-Lettres de Séville ; Pastore Arcadico; de l'Académie Espagnole, Archéologique et Géographique, etc.; ancien Rédacteur en chef de diverses publications scientifiques, artistiques et littéraires; à Toulouse (Haute Garonne), rue Rivals, 5.

10 mai 1859.

Auteur de : Le Théâtre Contemporain, (1858-1863) 6 vol. — Serpolette, 1 vol. — Nouvelles Fantaisistes, 1 vol. — Le Borgne de

Cancel, 1 vol. — Le Marquis de Maillassole, 1 vol. — Strass et Silex, 1 vol., etc. — Opuscules : Monographie de la Cathédrale de Burgos. — Aux Pamphlétaires ! — A-propos du discours de S. M. C. la Reine d'Espagne. — Monographie de la Cathédrale de Séville. — Madrid, etc. — Mémoires publiés dans l'*Investigateur* : Jurons des Rois de France. — Etude sur l'origine de la langue Espagnole. — Le Maréchal de Saxe. — Tournois, Joutes et Carrousels. — Pages et Laquais. — Napoléon Ier, à l'Ile d'Aix, 1815. *Inv.* 1882.

LOUIS (Charles-Eugène), Professeur au Lycée de la Roche-sur-Yon (*Vendée*). A obtenu de la Société une 1re Mention honorable au Concours pour le Prix Raymond en 1875, pour une Histoire élémentaire de la Littérature française.

29 décembre 1875.

Etudes sur le Violoneux de la Sapinière et la Fille de Carilès, de Mme Colomb. — Etude sur Maisonnette, poème de M. Campaux. — Plaintes, Doléances et Remontrances de quatre Paroisses du Bas-Poitou adressées aux Etats-Généraux de 1789. — La Municipalité de Luçon à celle de Quimper. Document inédit relatif aux Etats-Généraux de 1789. — La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez, appréciée par sa sœur Anne de Rohan et par un paysan poitevin. — Le canton de Luçon. — Une Promenade archéologique à la Roche-sur-Yon et dans les communes voisines, 1875. — Morceaux choisis des principaux écrivains français depuis l'origine de la langue, 1 vol in-18 de près de 400 p. — Histoire élémentaire de la Littérature française depuis l'origine de la langue, (1re Mention honorable au Concours pour le prix Raymond en 1875). (v. dans l'*Investigateur* de 1877 un rapport sur plusieurs des publications de M. Louis). — 1878. L'Orphelinat de la Roche-sur-Yon et son fondateur, 253. — La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez, *Investigateur* 1877, 331. — Une promenade archéologique à la Roche-sur-Yon, *Investigateur* 1877, 332. — Le Bas-Poitou en 1738, *Investigateur*, 333. — 1881. Une petite île française de l'Océan, l'île d'Yeu, 226.

MARION-BRÉSILLAC (Louis-Jacques-Joseph DE), ancien Juge au Tribunal de 1re Instance de Toulouse (*Haute-Garonne*), Mainteneur à l'Académie des Jeux Floraux, Membre de la Société d'Agriculture et de celle d'Horticulture de la Haute-Garonne ; à Toulouse et au château de Launaguet, près de cette ville.

26 novembre 1875.

Les Bucoliques de Virgile, essai de traduction en vers français, avec annotations et introduction historiques, 1 vol. in-8°, etc.

MENU (Louis-Ernest-Eugène), ✠✠, Membre de l'Institut historique de France, aujourd'hui *Société des Etudes historiques*, Membre titulaire de la Société Bibliographique, Membre correspondant de l'Institut de Numismatique et des Antiquités de Buenos-Aires, Membre correspondant de l'Académie Royale, Héraldique et Généalogique d'Italie, Membre correspondant de l'Académie Scientifique, Artistique et Littéraire de Constantinople, Membre de l'Union de la Paix Sociale, Membre honoraire de la Société des Sauveteurs de l'Aisne, Membre correspondant de l'Académie physio-médico statistique de Milan, Membre titulaire de la Société Internationale des Etudes pratiques d'économie sociale, Membre honoraire de l'Institut protecteur de l'Enfance, Membre fondateur du Sauveteur, Membre honoraire de l'Académie poétique, scientifique et littéraire de Catane, Ancien Secrétaire général du Consulat général de Costa-Rica à Paris, Membre de l'Institut national des Beaux-Arts de Caracao, Consul nommé de Libéria près le Gouvernement Français, Membre honoraire de la Société des secours mutuels de Laon, Membre de la Société des Agriculteurs de France, Membre de l'Académie Scientifique, Littéraire et Artistique d'Italie avec Médaille d'or, Membre de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale de Paris; à Mons-en-Laonnois, près de Laon (*Aisne*).

23 juillet 1870.

Aurifodina aut Flores illustrium poetarum. Recueil de pensées, Maximes et Sentences latines. — Rapports et Articles divers dans le *Polybiblion* et plusieurs Journaux et Revues. — 1878. Aurifodina, 252-315. — Rapport sur l'étude de M. Benezet : Les Comtes de Toulouse, 295.

MEUNIER (Camille), ancien Sous-Préfet, Bourges (*Cher*).

Associé libre 15 février 1878. Membre titulaire correspondant, 7 avril 1880.

Bertrand de Born, sa vie politique, *Inv.* 1878, 180, 252, 1879, 48. — Raimbaud de Vacqueiras, 1879, 349. — Gaule et France, 1880, 193, 229, 293. 1879, 48.

TALBERT (Marie-Louis-Ferdinand), ✠ Docteur ès-lettres, Professeur au Prytanée militaire de la Flèche (*Sarthe*), Ancien proseur de langue et littérature française à l'Université libre d'Angers. A obtenu de la Société une Mention honorable au Concours pour le prix Raymond en 1875, pour une Histoire élémentaire de la Littérature française.

31 mars 1876.

La Guerre des Rats et des Grenouilles, poème traduit du grec en vers français, 1866. — Du Dialecte blaisois,..., 1874. — *De lingua græca vulgare*, 1874. — De la prononciation de la voyelle *U* au XVIe siècle, 1876. — Le Livre des Manières, par Etienne de Fougères 1877.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

CLAEYS DE THIELT, Homme de lettres ; à Hyon-sur-Mons (*Belgique*), et à Saint-Pétersbourg.

11 juin 1873.

Voyage en Hollande. — Voyage dans ma bibliothèque.— Traduction d'ouvrages russes, etc.

KOHLER (Xavier), Homme de lettres, Professeur au collège de Porrentruy (*Suisse*).

LE COULTRE (Jules), Lauréat du prix Raymond, 1880, p. 122, Docteur en Philosophie, Professeur au Gymnase cantonal de Neuchâtel, Membre correspondant de l'Institut national génevois; à Neuchâtel (*Suisse*).

16 juillet 1880.

De l'Ordre des Mots dans Crestien de Troyes. Rapport de M. Loiseau, 1879, p. 353.

MUONI (le Chevalier Officier Damiano), ✠✠✠✠✠, Président honoraire perpétuel de l'Académie Physio-Medico-Statistique de Milan

29 novembre 1861.

Correspondant du Comité royal de l'Histoire d'Italie, Membre fondateur de la Société historique de Milan, Membre des Sociétés historiques de Florence, de Bologne, de Palerme, de Gênes et de Bergame, de l'Académie des Beaux-Arts de Milan, de la Consulte héraldique de Rome, et de nombreuses autres Sociétés savantes d'Italie, de France, d'Amérique, etc. Attaché au Conseil d'Etat du Gouvernement provisoire de Lombardie en 1848, Adjoint de la Lieutenance lombarde en 1851, Archiviste d'Etat à Milan depuis le 23 décembre 1875; a puissamment contribué à l'érection de plusieurs monuments historiques ou honoraires à Milan et dans d'autres villes d'Italie; a formé des collections scientifiques et artistiques à Milan, à Antignate, et en a publié le Catalogue; Lauréat de plusieurs Instituts et Sociétés; à Milan (*Italie*).

Lettere inedite di Eugenio di Savoja a D. Uberto Stampa di Montecastello... — Elenco delle Zecche d'Italia dal medio evo infino a noi, e famiglia Sforza. — Governatori, Luogotenanti e Capitani generali dello Stato di Milano dall' anno 1499 all' anno 1848. 2 vol. in-8° grande. — Memorie storiche di Antignate. — Considerazioni stor.-filos. sulla pena capitale (a obtenu une Médaille d'encouragement le 15 déc. 1864, de l'Acad. Physio-Med.-Statist.). — Nozioni sulla Rezia dalle origini alle Tre Leghe (voir dans l'*Investigateur*, mai 1874, le rapport fait par M. Ernest Breton). — Lettre de Charles IX, roi de France, au pape Pie IV (1565) (*Invest.* juin 1862). — Binasco ed altri communi dell' agro milanese, Studi Storici... — Sulle monete di Sardegna. — Il Duello, appunti storici e morali. — La Zecca di Milano nel secolo XV. — Nuovo repertorio delle Zecche d'Italia dal medio evo ai tempi nostri. — Cenno genealogico sulla famiglia Torriani da Mendrisio. — Melzo e Gorgonzola e loro dintorni. — Inaugurazione a Gorgonzola della lapide Monumentale per la battaglia vinta dai Milanesi contro re Enzo, figlio di Federico II, imperatore. — Archi di Porta nuova in Milano. — Un dipinto del Romanino in Antignate. — Inaugurazione a Binasco della lapide monumentale a Beatrice di Tenda. — Officine monetarie di Giovanni II Bentivoglio nei castelli di Antignate e Covo. — L'antico Stato di Romano di Lombardia ed altri communi dell' odierno suo mandamento. — Acque di Antignate. — Indulti concessi alla famiglia Muoni d'Antignate. — Inaugurazione ad Antignate del monumento a Luciano Manara. — Enrico Richard o l'apostolo della pace. — Antichita romane scoperte a Calcio e ad Antignate. — Calcio, funto ilorico. — Palio d'altare di G. B. Caniana ristaurato a Romano-

Prenomi, Nomi e Cognomi. — Archivi di Stato in Milano, Prefetti e Direttori (1468-1874). Note sull' origine, formazione e concentramento di questi ed altri simili Institui con un nuovo Cenno sulle proprie collezioni. -- Cenni sulle varie collezioni del cav. Damiano Muoni. — Tunisi. Spedizione di Carlo V, Imperatore, (20 maggio-17 agosto 1525), Cenni, Documenti. — Généalogies, Mémoires divers et Articles d'Histoire, d'Archéologie, de Numismatique, etc., etc.

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

ANDRÉ (Jean-André-Guillaume-Marie d'), Avocat, ancien Magistrat C. ✠, Secrétaire général de la Société franco-ibérique, rue du Vieux-Raisin, 32. Toulouse (*Haute-Garonne*).
18 juillet 1879.

JUBINAL (Marc-Alexandre-Achille), rue Boudreau, 8. Né à Paris le 25 septembre 1857, Avocat à la Cour d'appel, Membre de la Société des Amis des Livres, de la Société Bibliographique, de la Société pour l'exploration géographique et archéologique des Pyrénées, du Club alpin français, nombreux articles dans les journaux l'*Ordre*, le *Peuple Français*, le *Monde Parisien*, l'*Annuaire du Club des Alpes*, etc.
23 février 1877.

MAFFRE DE BAUGÉ (François-Marie-Achille), Membre de la Société Bibliographique et du Félibrige ; à Marseillan (*Hérault*).
21 décembre 1877.

Dièses et Bémols, poésies, 1873.

VAUDICHON (Gustave DE) ✻ ancien Préfet, Officier de l'Université, 1874 ; au château des Tourailles, par la Carneille (*Orne*).
18 juillet 1879.

Etude sur Montchrétien de Vatteville, poète et économiste, insérée en 1882, p. 1. — La danse macabre à Rouen, *Inv.* 1882, p. 309.

TROISIÈME CLASSE

HISTOIRE DES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES, SOCIALES ET PHILOSOPHIQUES.

BALCARCE (Mariano), de Buenos-Ayres, Ministre plénipotentiaire de la République Argentine en France, en Belgique et en Espagne, Membre de l'Institut historico-géographique du Brésil et de diverses Sociétés savantes, Auteur de plusieurs ouvrages sur la République argentine ; rue de Berlin, 5.

27 mai 1863.

BEAUVOIR (le Marquis DE), ✻, Secrétaire d'ambassade, Membre de la Société de Géographie ; rue de Miroménil, 15.

Mai 1868.

Voyages autour du monde. — Siam et le Japon.

CAMOIN DE VENCE, ✻✠✠, Docteur en Droit, ancien Premier Avocat général à Orléans, ancien Procureur de la République à Marseille, Membre résidant de la Société Philotechnique, Vice-Président de la Société des Etudes historiques, 1883 ; 54, rue de Rome, Paris.

27 mai 1863. Réinscription 7 décembre 1881.

La Magistrature française, son action et son influence sur l'état de la société aux diverses époques (voir dans l'*Inv.* 1863, p. 203, un compte-rendu par M. Nigon de Berty). — Etude sur l'Avocat général Jérôme Bignon, et ses œuvres comme historien. (Lecture faite dans la Séance publique du 10 avril 1864, *Inv.* 1864, p. 249). — L'Opinion publique et les Parlements. (Disc. pron. à l'aud. solennelle de rentrée de la cour de Poitiers, le 3 nov. 1864. (voir compte rendu par M. de Berty dans l'*Inv.* 1865, p. 59). — Des Institutions démocratiques et des mœurs contemporaines. (v. le compte-rendu par M. Desclosières dans l'*Inv.* 1868, p. 372). — Du socialisme contemporain. — Episodes

de la Ligue et de la Fronde en Provence. La Vérité sur le Président D'Oppède, *Investigateur* 1881, p. 24. — Deux Magistrats à la fin du XVIIIe siècle. (Lecture faite dans la séance publique du 22 mai 1881, *Investigateur* 1881, p, 113). — Deux femmes de lettres au XVIe siècle. (Lecture faite dans la séance publique du 23 avril 1882, *Investigateur*, 1882, p. 213). — Le Parlement Ligueur en Provence. — Un Avocat poëte au XVIe siècle. — De la Réhabilitation de Louis XIII, d'après les manuscrits de Saint Simon, Benjamin Friolo et d'Antoine, garçon de la chambre du Roy.

29 novembre 1849. CARRA DE VAUX (le Baron Alexandre-François-Louis, ✻, Juge honoraire au Tribunal civil de la Seine ; ancien Président de la Société des Etudes historiques (en 1873), et de la Société Philotechnique ; rue de Tournon, 4.

Raisons des Devoirs (ouvrage réédité dans la collection Migne. — L'hiver douloureux (1870-1871), poème. — Travaux divers en prose et en vers. — Nombreux rapports dans l'*Investigateur*, et discours d'ouverture de séances publiques de la Société, notamment en 1878. — A proposé et fait adopter la dénomination de *Société des Etudes historiques*, sous lequel l'Etat a reconnu l'ancien *Institut historique* comme établissement d'utilité publique. — 1878. Rapport sur une histoire de la ville d'Enghien (*Hainaut*) et 1879, p. 275-394. — Les fées au moyen-âge, 295. — 1879. L'abbé Denys, notice nécrologique, 119. — 1880. Les deux journées de Senlis, 177. — 1881. Montépilloy, rapport de M. Marbeau, p. 299.

CHAMPEAUX (DE), Avocat à la Cour d'appel de Paris, Publiciste ; rue de Grenelle Saint-Germain, 53.

DUCLOS (l'Abbé Henri), Curé de Saint-Eugène, rue du faubourg Poissonnière, 52.

Histoire de l'Abbaye de Royaumont 2 volumes in-8° avec gravures. — La Saison d'hiver à Paris. Lettres à un homme du monde. 1 vol. in-12. — Le Christianisme et la vie pratique, 4 vol. in-12. — Mme de la Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche avec pièces et documents inédits, 2 forts volumes in-8°, 1869. — Voyage à travers les malen-

tendus, 2 vol. in-8°. — Histoire des Ariégeois, (comté de Foix, vicomté de Couserans), 5 vol. in-8°. — De la Destinée humaine, 1 fort vol. in-12.

FLACH (Geofroi-Jacques), ancien Avocat au Barreau de Strasbourg. Avocat à la Cour d'appel de Paris, Docteur en Droit, Professeur suppléant au Collège de France, Professeur à l'Ecole des Sciences politiques, Professeur de Législation à l'Ecole d'Architecture, Membre du Comité de Législation étrangère du Ministère de la Justice, Membre du Conseil de direction de la Société de Législation comparée, Secrétaire de la rédaction de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger). A obtenu une médaille d'or de la Faculté de Droit de Strasbourg pour son mémoire *De la Subrogation réelle*; rue d'Enghien, 27.

14 février 1877.

La *Bonorum possessio* jusqu'au rescrit d'Antonin. Strasbourg 1866. — De la Subrogation réelle. Paris, 1870. — Etude historique sur la durée et les effets de la Minorité. Paris, 1870. — La *Bonorum possessio* sous les Empereurs Romains. Paris, 1870. — Strasbourg après le bombardement. Paris, 1873. — Divers mémoires et articles dans le bulletin et l'annuaire de la Société de législation comparée et différents journaux de Droit et revues. — 1878. La question de la propriété foncière en Angleterre et en Ecosse, 126 et 393. — La table de Bronze d'Aljustrel. Paris, 1879. — Rapport de M. Lucas, 1880, p. 370. — Le Code de Commerce allemand et la Loi allemande sur le change, traduits et annotés. (En collaboration avec MM. Gide, Lyon-Caen et Dietz. Imprimé aux frais de l'État. Paris, 1881. (*Imprimerie nationale*). — Notes et documents sur l'origine des redevances et services coutumiers au XIe siècle. Paris, 1882.

FOULON (Auguste), ✻, Homme de lettres ; rue de Madame, 56.

HOFFMANN (Louis-Antoine-Herménégilde), ✻, Docteur en médecine, un des fondateurs de la Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Lettres de Melun ; rue Choron, 12.

13 mai 1874.

Emploi de l'ergotine dans la névralgie sciatique. — Rapports dans

l'*Investigateur*, notamment sur les moyens de reconnaître les champignons comestibles d'après une étude de M. Czazewski, 1878, 84. — De la Gymnastique, de l'Hydrothérapie du Hammam et de leur importance au point de vue de la santé, 1882.

JORET-DESCLOSIÈRES (Gabriel-Alexandre-René), Avocat à la Cour
25 février 1859. d'appel de Paris, inscrit au tableau depuis le 24 avril 1852. Rédacteur principal au journal judiciaire *Le Moniteur des Tribunaux*, de 1860 à 1865 ; Membre du Conseil d'administration de la Société pour le patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, depuis 1868 ; Secrétaire du Comité judiciaire de la Société de protection du travail des enfants dans les manufactures, depuis 1875 ; Membre du Conseil de Direction de la Société générale des prisons, 1879-1881 ; Membre et Secrétaire du Conseil général du Calvados de 1870 à 1874 ; Maire de la commune de Longues, canton de Ryes (Calvados), depuis 1870, réélu les 21 janvier 1878 et 7 janvier 1881 ; Membre de la Délégation du canton de Ryes pour l'Instruction primaire depuis 1872 ; Membre de la Société Philotechnique, Président de cette Société en 1881 ; Secrétaire général de la Société des Etudes historiques, depuis 1869. A obtenu une mention honorable de la Société du patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine pour un mémoire proposé au Concours de 1865. — Médaille de bronze offerte par la Société de Secours mutuel des ouvriers de Vaugirard pour conférences historiques et littéraires faites dans cette Société. — Trois médailles d'argent décernées par la Société des Etudes historiques. Mention honorable de l'Académie Française, 1882, pour la publication des grands Inventeurs ; Carrefour de l'Odéon, 2 (Bd St-Germain).

Ouvrages publiés : Vie et inventions de Philippe de Girard, inventeur de la Filature mécanique du Lin, 1857 ; ouvrage adopté pour les bibliothèques scolaires (Pigoreau, 2e édition 1881). — Biographie des Grands Inventeurs ; ouv. pour les Bibl. Scol. et les Bibl. des Prisons. Pigoreau, 5e édit. 1881. Mention honorable de l'Académie française, 1882. — Cause célèbre du Gueux de Vernon, 1864. — Curieux procès du paratonnerre de St-Omer, 1865. — Un écrivain national au XVe siècle, (Alain Chartier). Dumoulin, 1875. —

Notice sur la Tour d'Auvergne, modèle de patriotisme et de désintéressement. — Notice sur Fresnel, inventeur des Phares lenticulaires — Un ancêtre du Médecin malgré lui, le Vilain mire (le paysan médecin), 1876. — Histoire d'un Jeune Détenu ; ouv. adopté pour les bibl. populaires et celles des prisons, et honoré d'une souscription du Ministre de l'Inst. pub. (Libr. du Mon. Univ... 2e éd. 1878.) Plaidoyer sur le droit à la co-propriété pour l'association conjugale, des œuvres artistiques et littér. (Gaz. des Trib. 7, 8, 9 et 11 janv. 1878.) — Rapports et Mémoires dans l'*Investigateur*. (voir les tables 1877-79-80-81-82). — Compte-rendu des travaux de la Société. — De la transformation et de la reconstruction des Prisons départementales. — De la rétrocession des prisons départementales à l'Etat. — Rapports présentés à la Société générale des Prisons (Bulletin de cette Société 1879-1881.) 2 brochures publiées à part, Chaix éditeur. Compte-rendu de la Société des *Etudes historiques* 1882, p. 63.

LOUIS-LUCAS, Homme de lettres, ancien Notaire à Reims, ancien Membre de l'Académie de cette ville et du Comité Archéologique de l'arrondissement ; Membre correspondant de la Société Archéologique, historique et scientifique de Soissons, de l'Académie fisio-medico-statistico di Milano, de la Société archéologique du Vendomois et de la Société d'Emulation d'Abbeville, ancien Administrateur (de 1870 au 9 juin 1875) de la Société des Etudes historiques (*Ancien Institut historique*) ; Président de la 3e classe en 1876 et en 1881 ; Vice-Président de la Société, 1882, Président, 1883 ; rue Gay-Lussac, 38.
Mars 1870.

1842. Notice sur quelques découvertes d'objets d'antiquités et de médailles romaines faites à Reims et dans le pays Rémois de 1820 à 1840. — 1843. Rapport à l'Académie, de la Commission chargée par elle, d'examiner le projet d'ériger à Reims une statue à Colbert. — 1849. Etude sur les OEuvres de M. G. Ozaneaux. — L'entrée à Reims du Roi notre Sire, dans les publications de la Société des Bibliophiles de Reims. — Rapports insérés dans l'*Investigateur*: Les Tombes en bronze des deux Evêques fondateurs de la Cathédrale d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet. — Des Beaux-Arts dans la politique, par M. Georges Dufour. — La Manufacture des faïences de Vron, par M. Ch. Wignier. — Observations sur les portraits peints par Greuze, année 1876, p. 329-330. — Guy Dufour, seigneur de Pibrac, année 1877.

p. 115-188. — Prix Raymond. — Concours de 1878. Histoire du Portrait en France, (année 1878, p. 68. — 1879. Rapport sur les Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville, 231. — 1880. Notice biographique sur M. Sutter, 111. — Notice sur M. Bonnet Belair, 208. — Lettre reçue de M. Alexandre Dumas, sur Marie-Stuart, à propos de la question du divorce, p. 118. — La table de bronze d'Aljustrel, par M. J. Flach, p. 270. — 1882. Notice biographique sur M. le comte de Bussy décédé administrateur de la *Société des Etudes historiques.*

NAR BEY (Guy-Amboise DE), ✠, Yousouf bey connu d'abord sous le nom
1859. de Calfa, Arménien, né à Constantinople le 2 mars 1830, petit-fils du prince Amaury de Lusignan ; Fondateur et Directeur de l'ancien Collège Arménien ; avenue d'Eylau, 130.

Auteurs de nombreux ouvrages et traductions, (*Voir le Dict. de Vapereau.*) — Publications : Histoire universelle, Venise, 1851. — Guide de la conversation en arménien. — Lectures pour tous. — Dictionnaire français-arménien, Traduction en arménien des classiques français. — Traduction de Télémaque, de Paul et Virginie

NIGON DE BERTY (Louis-Simon,) ✳ ✪ I, Avocat à la Cour d'appel de
28 octobre 1835. Paris, ancien Magistrat, Chef de division honoraire de l'Administration des Cultes, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, Membre de la Société de l'Histoire de France et de plusieurs Sociétés littéraires ; Membre du Conseil judiciaire du journal des Conseils de fabrique et du contentieux des Cultes, et du Comité consultatif du journal des Communes ; ancien Président de l'Institut historique (1861) ; Président honoraire de la 3e classe de la Société des *Etudes historiques,* 1881. A obtenu plusieurs médailles d'argent de la Société ; demeurant à Paris, rue Mazarine, 19.

Histoire de la Liberté individuelle chez les principaux peuples, anciens et modernes.—6 vol. du journal des Conseils de fabrique et du contentieux des cultes, entièrement composés par lui, de 1866 à 1873, — Articles sur le Culte Catholique, dans le Dict. de l'Administration française par M. Maurice Bloch. — Etudes et mémoires divers de litt., d'hist. et de jurisprudence, 3 vol. — Nombreux rapp. et mémoires

dans l'*Investigateur*. — 1877. La vie d'un Conseiller au Parlement de Paris au XVIIIe siècle, p. 1. — 1878. Rapport sur un recueil de fables de M. Théry, 49. — Notice sur la vie et les ouvrages de M. Théry, 218. — Rapport sur un écrit de M. l'abbé Gainet : Les progrès dans l'étude des Langues, 111-125. — 1879. Rapport sur l'ouvrage de M. Combier : Les plumitifs du grand bailli du Vermandois, 281. — 1880. Rapport sur l'histoire de la Chine par M. l'abbé Gainet, 104. — Considérations générales sur l'histoire, 216. — Rapport sur l'ouvrage de M. Charles de Lacombe: Le comte de Serre, sa vie et son temps, 47. — 1881. Rapport sur l'ouvrage de M. Clergier: Notions historiques sur les impôts et les revenus de l'ancien régime, 160, 1882.

SAVIGNY (le Comte Charles DE), Avocat, Docteur en Droit ; rue de Varennes, 24.

26 juin 1863.

VAVASSEUR (Auguste-Angélique), ✻✠, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Membre de la Société de Législation comparée, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Maire du 2e arrondissement de la ville de Paris. A été l'un des fondateurs et rédacteurs du *Journal Le Palais* ; Collaborateur avec MM. Valette et Mourlon à la rédaction du journal *Le Contrôleur de l'Enregistrement* ; à plusieurs journaux et revues politiques et judiciaires; un des promoteurs du mouvement coopératif en France. Président de la 3e classe de la Société des Etudes historiques, en 1873 ; Vice-Président de la Société en 1874 et 1882 ; rue du Caire, 10.

26 janvier 1866.

De la Réforme Hypothécaire, 1847. — Commentaire de la loi du 17 juillet 1856 sur les Sociétés, 1856. — Commentaire de la loi du 23 mai 1863 sur les Sociétés à responsabilité limitée. 1863, — Traité des Sociétés par actions. 1867. — Traité pratique et formulaire des Sociétés civiles et commerciales, 1869. — Un chapitre de l'hist. des Associations. La Main Morte. (*Investigateur* 1867, p. 258.) — Etienne Marcel et Jean Caboche, épisode des XIV et XVe siècles. (*Investigateur* 1872, p. 97, et 1874, p. 140). 1876. — Projet de loi sur les Sociétés commerciales, 124. — Essai sur la réforme judiciaire. — De la responsabilité des accidents de fabrique. — Etude sur le Sénat, 1881. — Fondateur de la Revue des Sociétés, 1882.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

AZÉMA (Hippolyte), ancien Avocat à la Cour d'appel d'Aix, Propriétaire-
28 avril 1876. Agriculteur. A obtenu un premier prix et plusieurs médailles d'or dans différents concours agricoles, et le premier prix des Domaines au Concours cantonal de Saverdun en 1872, pour un Mémoire sur l'administration agricole de son domaine de Conte (*Ariège*), qu'il dirige ; Toulouse, rue Joux-Aigues, 6.

Nombreux articles d'Economie politique dans plusieurs journaux, et des poésies en langue romane publiées dans divers journaux illustrés.

BOINETTE (Alfred-Mansuy), ✠ ✿, Membre de la Société de Géographie
6 décembre 1882. de Paris, de la Société de Géographie commerciale, de la Société de Géographie de l'Est, de la Société française de Statistique, de la Société des Agriculteurs de France, de la Société horticole de l'Aube, Titulaire d'une médaille d'or du Ministère de l'Agriculture pour études viticoles, Lauréat de plusieurs Sociétés, Médaille d'or en 1882 de l'Académie nationale agricole et commerciale, Chevalier de l'Ordre de la Conception de Portugal.

Auteur d'une histoire du Portugal et du Brésil. — Rapport de M. Loiseau, *Investigateur* 1882, p. 157. — En cours de publication : Etude sur Errard de Bar-le-Duc, célèbre ingénieur du roi Henri IV.

BRESSOLLES (Gustave), ✻ ✠ ✿ I, Professeur de Code civil à la
31 mars 1876. Faculté de Droit de Toulouse, un des fondateurs de l'Académie de législation de cette ville ; à Toulouse, rue Joux-Aigues, 6.

Plusieurs ouvrages relatifs à son enseignement du Droit. — Divers mémoires sur la Législation, la Philosophie et l'Histoire du Droit, publiés dans différentes Revues de Législation et de Jurisprudence, à Paris et en province, et dans les Mémoires de l'Académie de Législation de Toulouse. — Etude sur la Charte de réformation du comté de Toulouse en 1270. — Étude sur le Traité des Lois de saint Thomas d'Aquin et sur celui de Cicéron. — Etude sur un Jurisconsulte inconnu du xvie siècle ; etc. etc.

CHAPUS (Ernest), Docteur en Médecine; à Volvic (*Puy-de-Dome*).

DU BOIS DE JANCIGNY (Arthur-Marie), ✱, ancien Directeur des Contributions directes de la Somme. Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens. Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

2 juillet 1866.

Etude sur les beaux-arts, discours de réception à l'Académie d'Amiens. — Etude sur divers documents inédits se rapportant à l'histoire financière d'Amiens, discours de réception à la Société des Antiquaires de Picardie.

GAINET (Jean-Claude), Curé de Travers (*Haute-Saône*), Membre de l'Académie de Reims et celle de Besançon, Chanoine honoraire. Médaille d'or de l'Académie de Reims, 25 juillet 1867.

27 novembre 1874.

La Morale chrétienne dans ses rapports avec l'ordre public et civil. — Examen critique des œuvres hist. de M. Guizot. — Réponse aux Fouriéristes. — La Bible sans la Bible. — Essai sur l'enseignement public. — Diverses lectures à l'Académie de Reims sur le Paupérisme; la Liberté Commerciale; sur Jouffroy, sa philosophie. — Accord de la Bible et de la Géologie. 1877, *Investigateur*, 42. — Les progrès dans l'Etude des Langues, 1878, *Inv.* p. 111-125. — Etude sur la Chine 1880, p. 104. — Vers 1860. 4 volumes de la collection Migne formant deux ouvrages de chacun. 2 volumes grand in-8°: 1° Dictionnaire pratistique et conciliaire. 2° Dictionnaire d'ascétisme, faits avec la coopération de M. l'abbé Poussin, actuellement professeur au Séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet.

LE MESLE DU PORZOU (le Comte C.-N.), ✱, Directeur des Contributions indirectes en retraite, Collaborateur de la Revue universelle des sciences, lettres et industrie de Volta (*Italie*) qui lui a décerné une Médaille d'honneur; au château de la Noé-Verte et à Saint-Brieuc, rue de l'Eglise St-Michel (*Côtes-du-Nord*).

De l'impôt sur les boissons. — Considérations sur les pensions de retraite. — Défense de la marine française au point de vue de l'impôt sur le sucre indigène. — Excursion dans le Finistère. — Des classes agricoles en France. — Rebecca et souvenirs de Bretagne.

MARBEAU, O. ✻, ancien Conseiller d'Etat ; 27, rue de Londres.

18 mars 1881. Rapport sur l'étude de M le baron Carra de Vaux, Montépilloy, *Investigateur* 1881, p. 299. — Offre un ouvrage sur des Etudes d'Economie sociale. M. Duvert, rapporteur, (Voyez *Inv.*, 1883). — Rapport sur les Lettres du Commissaire Dubuisson publiées par M Rouxel, *Inv.*, 1883.

MURAY (Gervais-Joseph-Optat), Président du Tribunal civil de Loudun,

1866. (*Vienne*), Docteur en Droit, ancien Avocat à la Cour d'appel de Paris, de 1853 à 1871, Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Rapport sur l'Académie de Rouen (*Inv.* 1865. p. 279.) — Rapport sur l'ouvrage de M. Ernest Moulin : Unité de législation en Europe ; des droits successifs des enfants naturels. (*Inv* 1867. p. 79.) — Bernard-Palissy. 1878, 323-394.

ROFFIAC-LALANDE (l'abbé Antoine-Félix-Raymond, Comte DE), ✠, A,

29 décembre 1836. né à Saint-Sernin (*Aveyron*), 3 février 1804, ancien Professeur de Belles-Lettres, ancien Principal du collège de Montélimart, Curé de Gillonay, près de la côte Saint-André (*Isère*). Membre de la Société d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence et de Grenoble.

Discours académiques prononcés à l'occasion de Distribution des prix. — Mémoires pour la revendication des bâtiments du collège de Montélimart. Conclusions approuvées du ministre d'alors, M. Guizot. — Remarques et observations inédites sur l'histoire du Languedoc, Observations sur l'histoire des Albigeois. — Notice et analyse critiques du Koran, d'après la traduction de Savary. — Etudes sur la Bible.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

BERNARDI (le docteur Jacob), Vicaire général à Pignerol (*Italie*).

8 novembre 1864. Vita e Documenti litterari di Pier Alessandro Parivia, 2 vol. in-12, etc., etc.



HOUPERT (l'abbé), Aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, près d'Alberstroff (*Lorraine*).

SAULINI (Mgr Pierre-Joseph-Benoit), évêque d'Alatre. Lauréat (*ad*
1869. *honorem*) de Théologie, à l'Université romaine. Lauréat en Droit canonique et civil, dans la même Université. En 1854, Membre du *Studio* préparant les questions pour la S. Congrégation du Concile ; en 1863, créé Camérier secret surnuméraire de S. S. Pie IX. A Tivoli, Rome.

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES

DELESSERT (Eugène-Edouard), né à Lausanne, canton de Vaud (Suisse),
Admission 22 juillet 1881. le 16 août 1840, homme de Lettres, ancien Professeur d'Histoire et de Géographie au collège de Lausanne, membre à vie de l'Association française pour l'avancement des Sciences, du comité de la Société géographie de Lille et de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères (à Croix, département du Nord).

Communications à la Société Vaudoise des Sciences naturelles sur diverses observations zoologiques. — Observations d'un bolide 23 avril 1873, id. 5 mars 1874. — Flamme sensible des lampes à pétrole. — Description d'un appareil électrique. — Cobalt et nickel des mines du Valais. — Triangulation de l'Algérie et nouvelles géographiques. — Ces articles ont été publiés dans le Recueil de la Société Vaudoise.

DESRATEAUX, Licencié en droit, greffier du Tribunal civil de Loudun.
16 mai 1879.

DUCHEMIN, Avocat, Professeur de Littérature française à l'Union fran-
1er juin 1881. çaise de la Jeunesse; 7, rue de l'Estrapade.

Conseils d'ami, lettres sur les assurances en cas de décès, 1882.

LANDRE (Bernard-Marcel), Substitut à Loudun, 1871 ; Substitut à Gourdon, 1872 ; à Angoulême, 1874 ; Procureur de la République à St-Pons (*Hérault*), 1875 ; Avocat à Gourdon, 1878.
13 juin 1872.

PEIN (Prosper), élève à l'Ecole normale, section des sciences, 3 novembre 1865 ; Professeur de mathématiques, St-Quentin, 8 octobre 1868 ; Bar-le-Duc, 1871 ; Alger 1872 ; a fondé à Alger des cours gratuits à l'usage des aspirants au brevet de capacité, Membre de la Société des Beaux-Arts d'Alger, administrateur général de cette Société, premier semestre 1874. — Professeur aux lycées de Reims, 1874 ; Louis le Grand, 1876 ; Henri IV, 1880.
1er mai 1878.

VEYRET (Alexandre), professeur général au collège Chaptal, ancien professeur à l'association philotechnique de Levallois Perret 1867. Nombreuses conférences à Lagny, à Boulogne et à Neuilly 1879-1882. Rédacteur de la Revue de l'enseignement spécial 1882 ; 30, boulevard des Batignolles.
21 novembre 1879.

Donne lecture d'une conférence faite par lui sous ce titre : Le bien et le mal qu'on a dit des femmes, 1880, p. 226. — Fait hommage à la Société de ses « Leçons de dessin géométrique. 1882, p. 308. — Notice sur le mariage, conférence à l'Association polytechnique cantonale de Lagny (*Seine-et-Marne*), 1882.

QUATRIÈME CLASSE

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

AURIAC (Philippe-Eugène D') ✻, né à Toulouse (*Haute-Garonne*); — Conservateur, sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale, 4 mai 1880 : — Membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse; de la Société archéologique du midi de la France ; de l'Académie des Lettres, Sciences et arts de l'Aveyron ; de la Commission des antiquités de la ville de Castres et du département du Tarn; de la Société archéologique et historique de la Charente ; de la Société académique de Brest; de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère ; de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn ; de la Société des Etudes coloniales et maritimes ; — Membre de la Société des gens de lettres ; Chevalier de la Légion d'honneur, 9 août 1870 ; Mention honorable à l'Institut (académie des inscriptions et belles-lettres) 1854; Mention très honorable, 1859 ; 3, rue Ventadour.

21 juin 1878.

PUBLICATIONS. — Notices biographiques sur Arnal, Lenormant, Reinaud, Riord, 1841.—Louis-Philippe, prince et roi, 1843.—D'Artagnan, capitaine-lieutenant des mousquetaires, 1847, nouv. édit., 1854. — Document inédit du XIIe siècle émané d'un évêque d'Angoulême, 1850. — Recherches sur l'ancienne cathédrale d'Alby, 1851. — Notice biographique et historique sur le général baron Dupin, 1851. — Notice historique sur Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, 1853. — Notice sur Vincent Voiture, 1855. — Description de Sainte-Cécile d'Alby, 1857, nouv. édit., 1867. — Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Alby, 1858. — Essai historique sur la boucherie de Paris, 1861. — Histoire anecdotique de l'Industrie française, 1861.—

Nouveau guide général du voyageur en Belgique, 1864. — Nouveau guide général du voyageur en Hollande, 1864. — La reddition de Bordeaux sous Charles VII, 1865. — Le siège de Calais et Eustache de Saint-Pierre, 1865. — Guide pratique, historique et descriptif aux bains de mer, 1866. — L'avant-dernier siège de Metz en l'an 1552, 1874. — Charlotte, nouvelle imitée du Russe, 1874. — Théâtre de la foire, 1878. — La famille de Richelieu et ses origines, 1880. — La Corporation des Ménétriers et le roi des Violons, 1880. — Le Chevalier de Beaujeu au château des sept-tours, 1881. — La Religieuse du Sac, 1881. — Mon premier duel, 1882. — La Saint-Charlemagne, *Inv.* 1882, p. 57. — Laure et Pétrarque, étude iconographique, *Inv.* 1882, p. 173. — Collaborateur des Français peints par eux-mêmes, des Eglises de Paris, de la Mosaïque du Midi, de la Revue de la Province et de Paris, de la Revue littéraire, du Capitole, du Siècle, du National, de l'Evènement, etc. — L'origine des Fées et la fée Mélusine *Inv.* 1878, p. 398. 1879, p. 231. — La Corporation des Ménétriers et le Roi des Violons, 1878, p. 400-404. 1879, p. 289. — La baronne de Beau-Soleil, 1879, p. 233. — Le Théâtre de la Foire, rapport par M. Jules David, 263. — Rapport sur le Mémoire de MM. Morel et Gantier; Voie Romaine, etc. 1880, p. 350. — Rapport sur le Concours Raymond. 1881, p. 133. — Rapports dans l'*Investigateur*, voir les tables, 1879-1880-1881. — Le chevalier de Beaujeu, *Inv.* 1881, p. 1. — Laure et Pétrarque, 1882, p. 177. — Avènement de la maison de Bragance au trône de Portugal. *Inv.* 1882, p. 249. — François de Grenaille. *Inv.* 1882, p. 260.

CHAUVEAU (le Comte DE), ✱; Avenue et parc des Princes, 2, Bois de Boulogne (*Seine*).
14 novembre 1874.

Plusieurs essais sur les Beaux-Arts. — S'est fait construire en Bretagne un château dans le style du XVIe siècle, d'après ses plans et dessins, et y a réuni une belle collection de meubles et d'objets d'art de la même époque.

DESTOUCHES (Adrien-Aimé), Archéologue; rue de Luxembourg, 51.

DUFOUR (Georges-Ernest), ✿ A, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Membre titulaire de la Société Historique et Archéologique du Périgord. Membre de la Société philotechnique, de la Société bibliographique, de l'Académie royale héraldique d'Italie, de
28 janvier 1876.

la Société d'Economie sociale. Rédacteur en chef du ***Moniteur officiel***, de la ***Papeterie française***. A professé le cours d'histoire aux ouvriers de Villiers-le-Bel (*Seine-et-Oise*), en 1868 et 1869. Vice-Président de la 4e classe de la Société des Etudes historiques, 1882. A collaboré à la rédaction de ***Paris-Journal, Paris-Capitale, Moniteur universel, Ordre et Peuple français, Alliance des Arts, l'Artiste***, etc.; rue de Bruxelles, 28.

Les Beaux-Arts dans la politique, avec préface par M. Arsène Houssaye, (v. le rapp. de M. Louis-Lucas dans l'*Inv.* 1876, p. 242.) — Le grand Art et le petit Art : Salon de 1876. (*Inv.* 1876, p. 337.) — L'Art contemporain, *Inv.* 1879, p. 129. — Lecture sur le premier Président de Royer, 1879, 393. — Traité de l'Impôt foncier, 1880, 107. (V. le rapport de M. le procureur général Barbier). — Esquisses biographiques : Emile Augier, F. de Lesseps, le père Didon, le père Monsabré, M. Loyson, Octave Feuillet, A. Naquet, A. Dumas, fils, Edmond About, Arsène Houssaye, E. Zola.

PINSET (Raphaël), Instituteur primaire public ; Secrétaire de la 4e classe de la Société des Etudes historiques ; 38, rue de Grenelle, Saint-Germain.

17 mai 1878.

Lauréat du Concours Raymond, Histoire du portrait en France, Concours de 1878. — Rapport sur l'ouvrage de M. Sutter, l'Esthétique musicale, 1878, 396. — Rapport sur l'histoire de Cannes et de son canton par M. Guigon, 123, et 1880, p. 93. — Considérations sur la Peinture et les principaux Peintres français au XVIIe siècle, 286-385-386, et 1880, 61. — Notice sur M. Léon Cogniet, 1881, p. 142. Essai sur la Peinture française au XVIe siècle. *Investigateur*, 1881.

ROUXEL, avocat ; 10, avenue Percier.

7 avril 1880.

Guillaume Minoret, sous-maître de la chapelle-musique de Louis XIV. 1879. — Les grands hommes de la France industrielle (Jacquard, Oberkampf, Philippe de Girard). — Ducroq, 1880. — Mémoires secrets du XVIIIe siècle. — Lettres du commissaire Dubuisson au marquis de Caumont (Arnoud 1882).

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

BENÉZET (Bernard), peintre d'histoire, à Toulouse (*Haute-Garonne*).

5 juin 1879. Auteur d'Etudes historiques publiées de 1874 à 1877. — Les comtes de Toulouse aux Croisades, *Investigateur* 1878, p. 396. — La renaissance des lettres et des arts à Toulouse, 1879, 53. — Membre de l'Académie des Jeux floraux, maître ès-jeux.

BONNEMAIN (l'abbé Félix), Chanoine honoraire de Troyes, curé de Nogent-sur-Seine (*Aube*).

25 novembre 1864. Etude sur le Chant grégorien. — Comptes-rendus des séances de la 20e Session du Congrès archéologique de France tenu à Troyes.

BROCARD (Henry-Rodolphe), ✠, Architecte, Membre-Secrétaire de la Société Historique et Archéologique de Langres (*Haute-Marne*), et Conservateur du Musée de cette ville.

24 novembre 1876. Notice sur des Autels gallo-romains du Musée de Langres. — Monographie de l'église de Saint-Geosmes, près de Langres. — L'Eglise Bourbonne-les-Bains (*Haute-Marne*). — Catalogue du Musée de Langres. — Joseph Beryer, de Langres, peintre. — La Cathédrale de Langres et le style de transition. — Articles et Dessins dans les publications de la Soc. hist. et arch. de Langres.

DELIGNIÈRES (Emile-Désiré), Avocat, Bâtonnier de l'Ordre, Suppléant de Juge de Paix et ancien 1er Adjoint au Maire d'Abbeville (*Somme*); Membre de la Commission des Musées et de la Société d'Emulation d'Abbeville, dont il est Vice-Président; de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société des Amis des Arts du département de la Somme, de la Société historique de Compiègne, et Vice-Président de la Société Philarmonique d'Abbeville; 3, rue des Grandes-Ecoles, à Abbeville (*Somme*).

30 juin 1876.

Catalogue raisonné de l'œuvre gravée de Jean-Charles Le Vasseur, d'Abbeville. Notice biographique sur M. Pannier, ancien Maire d'Abbeville, vice-président de la Société d'Emulation. — Notice sur la restauration de Saint-Vulfran d'Abbeville. — Inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Boucher de Perthes au cimetière de N.-D. de la Chapelle, à Abbeville. — Catalogue raisonné de l'œuvre gravée de Daullé. — Notice historique sur la police municipale à Abbeville avant 1879. — L'église Saint-Gilles d'Abbeville et les peintures de M. l'abbé Dergny. — Souvenirs du Salon de 1875. Quelques artistes picards. — L'œuvre littéraire de M. Ernest Prarond, étude critique et bibliographique. — Emile Rousseaux. Biographie et Catalogue de son œuvre. — Notice sur la Société d'Emulation. — Notice sur Edouard Levêque, sculpteur d'Abbeville. — Comptes-rendus et articles divers dans plusieurs Revues et Journaux, etc.

GOMICHON DES GRANGES (Charles-Claude-Victor-Philibert), ✱ ✠,
23 mars 1877. ancien Avocat à la cour d'appel de Paris, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, Directeur et Propriétaire d'une Manufacture de Vitraux, à Clermont-Ferrand (*Puy-de-Dôme*). A obtenu une Médaille de 1re classe de l'Union centrale des Beaux-Arts en 1869, une Médaille d'argent à Rome en 1870 et un Diplôme de mérite à Vienne en 1873.

Traité de la Peinture sur verre. — Vie de saint Hubert. — Légendes de l'Art

LA FERRIÈRE (l'abbé Ludovic-Henri-Julien), ✠, Chanoine titulaire de la
30 juillet 1875. Rochelle, ancien Aumônier du Collège de Saintes (*Charente-Inférieure)*, Inspecteur pour la Société Française d'Archéologie, Vice-Président de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'Archéologie de Saintes, Membre de la Société des Antiquaires de France.

Observations sur la transformation en caserne de l'ancienne église de l'abbaye de Saintes. (Bull monumental, 40e vol. n° 5). — Origine des souterrains de l'ancien donjon de Pons. — Découverte d'objets antiques à Saintes, Avril 1875. (Ce mémoire et le précédent ont été communiqués au Ministère de l'Instruction publique et sont analysés

dans le 41e vol. du Bull. monum.) — A collaboré aux Etudes historiques, littéraires et scientifiques, sur l'arrond. de Jonzac (*Charente-Inférieure*), publiées par I. D. Rainguet, in-8°, 1864. — Auteur de l'Art en Saintonge, ouvrage qui a figuré à la dernière exposition universelle.

MOREL (Jean-Pierre-Marie), Avocat, Archiviste *ad honorem* de la ville de Saint-Gaudens, Econome de l'Hospice de cette ville et Président de la Société de Secours mutuels, Membre de la Société des Antiquaires de France, des Sociétés Archéologiques du Midi de la France, du Tarn-et-Garonne, de Béziers et du Limousin, de la Société française d'Archéologie pour la conservation des Monuments, de la Société des Archivistes de France, et d'autres Sociétés savantes, Lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse et de la Société Archéologique du Midi de la France, etc., Médaille d'argent décernée par la *Société des Etudes historiques*, 1882; à Saint-Gaudens (*Haute-Garonne*).

24 mai 1854.

Mémoire sur la chapelle de Sabar, à Tarascon, 1866. — Mémoire sur les découvertes romaines faites à Valentine (*Haute-Garonne*), 1856. — Hist. de l'église collégiale de Saint-Gaudens, 1869. (A obtenu un prix de la Société Archéologique du Midi de la France). — Voie romaine *ab aquis Tarbellicis ad Tolosam*, et voies qui venaient s'y souder; en collaboration avec M. Antoine Gantier, 1872. — Essais historiques et pittoresques sur S. Bertrand de Comminges. — Rapport de M. d'Auriac sur la voie romaine, etc., *Inv.* 1880, p. 350.

ROUSSEN (DE) DE FLORIVAL (Adrien), né à Abbeville (*Somme*), 8 août 1842, Substitut à Vervins le 1er septembre 1868 et à Abbeville, 16 avril 1870, juge au tribunal de Laon 19 août 1873. Membre de la Société Académique de Laon.

21 juillet 1882.

PUBLICATIONS : Cimetières gallo-romains de Sissonne, Laon 1876. — Etude historique sur le XIIe siècle: Barthélemy de Vir, évêque de Laon, Paris, Didron 1877. — Les Vitraux de la cathédrale de Laon. (Extraits) Bulletins de la Société académique de Laon, années 1875-1877; 1877-1878; 1879-1880. — Notice sur une porte de la cathédrale de Laon. Bulletin de la Société académique de Laon 1879-80. — Mémoire sur les Vitraux de la cathédrale de Laon lu à la réunion des

délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, Session d'avril 1879 (Section d'Archéologie). — Mémoire sur les Instruments de musique figurés dans plusieurs églises du diocèse de Soissons-Laon, lu à la Sorbonne, Session d'avril 1882 (Section des Beaux-Arts).

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

27 juillet 1855. ADRIANI (Jean-Baptiste), C. ✠✠✠✠, des Clercs Réguliers Somasques (1), Archéologue, ancien Professeur d'Histoire et de Géographie, et Directeur des études au Collége royal militaire de Racconigi, Inspecteur royal des Fouilles et des Monuments d'Antiquité en Italie, Membre du Comité royal d'Histoire nationale, Correspondant des Académies des sciences de Turin, Augues, Milan, des Académies de Savoie, de Marseille, d'Aix et de Dijon, Montpellier, Genève, Madrid, Copenhague, et de plusieurs autres Sociétés savantes, nationales et étrangères : Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, Commandeur des Ordres de la Couronne d'Italie, des Saints Maurice et Lazare et de Saint Jacques de l'épée de Portugal, et décoré de plusieurs médailles en or ; à Turin (*Italie*).

Lettere e Monete inedite del secolo XVI appartenenti ai Ferrero-Fieschi. Torino, 1851. — La Traslazione solenne delle Reliquie di Santa Attica martire. 1851. — Degli antichi Signori di Sarmatorio, Manzano e Monfalcone, Mem. storico-genealogiche. 1853. — Prefazione al tomo II *Chartarum* della grande raccolta *Historiæ Patriæ Monumenta*. 1853. — Documenti inediti di Storia Subalpina dei secoli XII e XIII. 1853. — Documenti e Codici manoscritti di cose Subalpine od Italiane conservati negli archivii e nelle publiche biblioteche della Francia meridionale. 1855. — Sommario di cose archeologiche e numismatiche e di documenti di storia patria osservati o discoperti

(1) La Congrégation des PP. Somasques, ou Clercs Réguliers de S. Mayeul, a été fondée en 1528 par S. Jérôme Emilien, patrice vénitien, pour le perfectionnement de l'éducation religieuse de la jeunesse.

nelle provincie Pedemontane nel viaggio autunnale dell' anno 1855. — Della vita e delle opere del P. Francesco Voersio primo istorico della città di Cherasco. 1856. — Indice analitico e cronologico di alcuni documenti per servire alla storia della città di Cherasco e delle sue antiche castella dal secolo x al xvii. 1857. — Cenni intorno alla veneranda Madre suor Maria Elisabetta Provana di Leyni dell' Ordine della SS. Visitazione. 1857. — Notizie storiche dei nobili Calderari nel secolo xv. 1857. — Delle Monete Maomettane del dottore Ludolfo Krehl. 1857. — Memorie storiche della vita e dei tempi di Monsignor Gio. Secondo Ferrero-Ponziglione, Referendario apostolico. 1856. — Monumenti storico-diplomatici degli archivi Ferrero-Ponziglione e di alter nobili Case Subalpine dal secolo xii al xix. 1858. — Tavoli genealogiche delli nobili Case Tonziglione e Fernoo. — Ronziglioni. 1858. — Le Guerre e la Dominazione dei Francesci in Piemonte dall' anno 1536 al 1559, memorie storiche. 1867. — Ginevra, i suoi Vescovi-Principi, e i Conti e Duchi di Savoia, memorie Storiche dal secolo x al xvi. 1868. — Della Vita e delle varie Nunziature del Cardinale Prospero-Santa-Croce (1514-1589). 1869. — Beati Oglerii de Toidino, abbatis monasterii Locediensis, opera qual supersunt. 1873. – Statuti del Comune di Vercelli dell' anno 1241 aggiuntivi altri Monumenti storici dal 1243 all 1335. — Les origines de la Commune de Verceil. *Invest.* 1878, p. 250 et 254. — Codici diplomatico del Communi di Alba dell' anno 1025 al 1511 (in Corso di stompa). — Epigrafi latine ed italiane, publicate in varie raccolte, ecc.

FRASSI (Jacques), Architecte ingénieur ; à Milan.
19 décembre 1879.

MANTOVANI (Gaëtan), Membre de l'Institut Archéologique de l'Empire
27 avril 1877.
d'Allemagne et de l'Athénée des Sciences, Lettres et Arts de Bergame, Professeur d'Histoire et de Géographie à l'Ecole Industrielle et Professionnelle de Bergame (*Italie*). Inspecteur des fortifications et monuments de l'arrondissement de Sermide.

Sulle vicende della moralità nell' epoca contemporanea. — Discorso sulla Rivoluzione italiana. — Museo Opitergino — Due Avanzi. Romani di Terno. — Necrologia del canonico cav. Pietro Emilio Tibioni. -- Gli scavi dei conti Suardo in cicola. — Il Sepolcreto romano di Mologno in Val Cavellina (con due tavole litog.)

Notizie archeologiche Bergomensi per l'anno 188-81 (con 6 tavole litog. et 1 eliotipia.

Sous presse : Notizie archeologiche Bergomensi per l'anno 1881-82 (con tav. litog.) — Ricerche archeologiche storiche ed Idrografiche tul territorio Sermidense (formera un volume d'environ 400 pages avec deux cartes et des dessins).

SMITH (William-James), Esquire, ✻ ✚, ancien Architecte du Domaine de la Couronne, Membre de la Société des Antiquaires de Londres, décoré de l'Ordre du Nicham, officier du Medjidié. Chevalier de l'Ordre de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, Consul général de Turquie, Via dé Bardi 31, à Florence (*Italie*).

25 juillet 1845.

VIMERCATI-SOZZI (le Comte Paul), C. ✚ ✚, Président de la Société Historique de Bergame, Membre honoraire de l'Athénée de cette ville, Membre de la Société Italienne d'Archéologie et des Beaux-Arts, de la Société Philotechnique de Turin, Membre fondateur de l'Académie Historique et Archéologique de Milan et de plusieurs autres Sociétés savantes, nationales et étrangères, Commandeur de l'Ordre de la couronne d'Italie ; à Bergame (*Italie*). Socio Onorario dell'Accademia Pittagoricafo Scuola Italica in Napoli-4 Nayo 1881. — Présidente Onorario et Alto Protettore dell' Academia Dante Alliglireri in Catania 12 Aprilo 1882. — Cav^{e}: dell'Ordine di St-Maurigio e Lazzaro 1869 : 4. Luglio.

21 février 1864.

Breve quadro descrittivo della nascente Raccolta Sozzi in Bergamo. 1840. — Discorso letto dallo stesso nell' Atteno di Bergamo sovra alcuni Monumenti essistenti in Roma alla Memoria d'illustri Bergamaschi. 1840. — Ragionamento sovra alcuni vasi e lucerne fitili... tratti de vetustissime arche sepolcrali... — Sulla moneta della Città di Bergamo nel secolo XIII. — Su vari argomenti relativi a Torquato Tasso. — Cenni sulle Belemniti d'Entratico. — Articolo del C. P. V. Sozzi sulla Danza Macabra. — Elenco degli oggetti constituenti lo splendido dono fatto vivente alla Città di Bergamo il 17 settembre 1868 dal conte Paolo Vimercati Sozzi. Elenco redato. ed illustratto dallo stesso donatore fatto stampare del Municipio. (v *Inv.* 1869, p. 318. — Illustrazione della Raccolta preistorica dell' epoca della pietra (v. *Inv.* 1877. p. 341). — Illustrazione di uno scudo metallico lavoro d'empestica. — Illustr. d'antico Calice dell' ex cenebio di

S. Paolo d'Argon, Provincia di Bergamo. — Opinion sur une urne sépulchrale (v. *Inv.* 1866). — Description d'un fac-simile de la Paix de Matteo dei Florentin (v. *Inv.* 1868). — Nouvelle description d'une célèbre fresque du xve siècle représentant la danse Macabre (v. *Inv.* 1866). — Sur un bassin d'argent, attribué longtemps à tort à Benvenuio Cellini (v. *Inv.* 1868). — Etude sur la période préhistorique, (*Inv.* 1877. p. 340). — « La Figulina iconografica ed epigrafica istata fra; doni dei Mentori della IVa Sepone nel fascicolo di 9bre e Dibre 1877 Dispenza supplementaria pagina 357, indi nel 1879 a pagina 222-26, e Rapporto del Prelato Tolra de Bordas, nel fasciculo Majoe Aprile 1878 pagina 117. — La lapide Araba speditone due fotografie il 15 Maggio 1879, già istata fra; doni degli Antori a pagina 288 del fascicolo Luglioe Agorta 1879. — Disertazione, Nunuris, Popolari Cartacès, istata nel fasciculo 9bre et Dibre del 1879 a pagina 297, e relativa appendice alla Juda Dizertazion et questa spadita il 21 8bre 1880. — Appendice alle Monete di Dazamo (stampato nel 1842) edita Gaffurri Gatti 1881 con aggiunta di tipi inediti in due belle tavole litografate, che non ji trova citata nelle opere offerte nel fasciculo del 1° Semestre 1881 a pagina 311, mentre fù spedita il 21 Marjo 1881.

TABLE DES NOMS

Pages.

AURIAC (Jules D'). — Rapport sur les mémoires de l'Académie de Rouen. . 369
François de Grenaille, historien de la Révolution du Portugal. . . 260
Laure et Pétrarque. 177
Histoire du Portugal et du Brésil. La Révolution de 1640 250
La Saint-Charlemagne. 77
Elu Président de la 4e classe 391

AURIAC (D'fils). — Lauréat des Muses Santones . . . .

BARBIER (J. C.). — Nommé Procureur général à la Cour de cassation . .
Lit à la séance publique un fragment de sa traduction de l'Iliade, Le bouclier d'Achille 139
Au banquet :Sa réponse au toast de M. Desclosières 237
En chemin de fer. Train omnibus, poésie. 305

BERTY (Voyez NIGON DE).

BOINETTE. — Sa candidature, son admission. 113
Histoire du Portugal 157

BOUGEAULT. — Président de la Société des Etudes historiques en 1882. Son discours à la séance publique 58
Agnès Sorel, son influence sur l'esprit de Charles VII 51
Sa lettre au Président de la Société des naturalistes de Moscou . . 173
Commence la lecture de son étude : La démence de J.-J. Rousseau . 391

BRUNETIÈRE (DE LA). — Elu Président honoraire de la 2e classe. 390
Son étude sur le pouvoir royal en France 71

BUSSY (le comte DE). — Son éloge, prononcé par M. Louis-Lucas 122

CARRA DE VAUX (le baron). — Elu Président honoraire de la 3e classe. . .

CAMOIN DE VENCE. — Rapport sur les travaux de la Société d'Abbeville . . 155
Deux femmes de lettres au XVIe siècle 221
La Ligue et la Fronde en Provence (épisodes) 88

Pages.

CAMOIN DE VENCE. — Louis XIII (De la réhabilitation de Louis XIII) . . . 309
Elu Vice-Président de la Société 390

CLARIN (Abel). — Notice sur M. Chabas 390
Annonce la publication de son Histoire de Tunisie dont il envoie les premières feuilles . . . .

CLERGIER. — Etude sur les impôts sous l'ancien régine. Rapport de M. N. de Berty 160

COMBIER. — M. le Président offre son histoire de la justice criminelle à Laon pendant la Révolution de 1789 à 1800. M. Louis-Lucas, rapporteur. — Voir l'insertion vol., de 1883 . . . .
Présente la candidature de M. de Florival. — Obtient une médaillle de vermeil au concours Raymond 117

DAVID (Jules). — Etude sur Paul-Louis Courrier 33
Etude sur Saady, poète persan 268

DAVIOUD. — Son mémoire sur l'architecture des habitations privées . . . 70

DELISLE (Léopold). — Accuse réception du journal du siège de Gand, communiqué par M. de Nettancourt 107

DESCLOSIÈRES (Gabriel). — Compte-rendu des travaux de la Société des Etudes historiques 63
Procès-verbaux des séances . . . .
Présente MM. Pagart d'Hermansart, de Florival, Pougnet, Boinette.
Administrateur provisoire de la Société des Etudes historiques depuis le décès de M. de Bussy . . . .
Obtient une mention honorable de l'Académie française pour la biographie des Grands Inventeurs . . . .

DONEAUD DU PLAN. — Principales reines Mérovingiennes et Carolingiennes . 275

DUVERT (Gustave). — Elu Président de la 1re cl. et Vice-Président délégué de la Société 390- 391
Lit un compte-rendu sur les études d'économie sociale de M. Marbeau à insérer en 1883. . . . .
Présente la candidature de M. Baissac . . . .
Et l'étude de cet auteur sur le patois créole mauricien 390

DUFOUR (Georges). — Silhouettes contemporaines, Emile Augier 96
Elu secrétaire général adjoint de la Société. 390

FABRE (M. le colonel FABRE DE NAVACELLE). — Rapport sur les travaux de la Société du Hainaut 45
Les Stuart. — Cromwell et le long Parlement 282
Note sur l'état de nos arsenaux après la guerre du Mexique . . . 50
Note sur les vues de Napoléon Ier sur l'éducation publique 380

Pages.

Flach. — Ouverture de son cours au collège de France . . . .
Elu Vice-Président de la 3e classe 390
Communique une observation sur l'histoire des paysans dans le Verdunois de M. l'abbé Gabriel 389

Florival (Roussen de). — Sa candidature, son admission 303

Goepp. — Elu Vice-Président de la 1re classe 390

Hermansart. — Voyez Pagart d'Hermansart . . . .

Hilaire (Léon). — Etude sur Madrid 176
Pages et Laquais 149
Napoléon à l'île d'Aix du 7 au 15 juillet 1815 325

Iliade. — Fragment de la traduction de l'Iliade, par M. J.-C. Barbier, Le bouclier d'Achille 139

Joret-Desclosières Voyez **Desclosières** . . . .

Loiseau. — Rapport sur les travaux de l'Académie médico-statistique de Milan. 42
Id. sur les travaux de la Société de Lisbonne 223
Id. sur deux publications relatives à l'histoire du Portugal. 361
Id. sur les médailles décernées, prix Raymond 117
Élu Vice-Président de la 2e classe 390

Louis-Lucas. — Prononce, en séance publique, l'éloge de M. de Bussy . . 133
Elu Président de la Société des Etudes historiques 390
Son allocution adressée à ses confrères 391
Commence la lecture de son rapport sur la justice criminelle à Laon de 1789 à 1800, par M. le Président Combier 391
Voir l'insertion au volume de 1883.

Louis (Eugène). — Obtient une médaille d'argent, concours Raymond . . 117

Marbeau. — Compte-rendu par M. Duvert des œuvres économiques de M. Marbeau, père. (Voir en 1883. Insertion) . . . .
Compte-rendu par M. Marbeau des lettres du commissaire Dubuisson. Sera inséré en 1883 . . . .

Meunier (Camille). — Gaule et France 69

Morel. — Obtient une médaille d'argent, concours Raymond 117

Nettancourt (de). — Obtient une médaille d'argent, concours Raymond. . 117

Nigon de Berty. — Notions historiques sur les impôts et les revenus de l'ancien régime 160

Odent (Paul). — Compte-rendu sur les documents relatifs à l'histoire de l'Italie 302
Elu Président de la 2e classe 390

PAGART D'HERMANSART. — Sa candidature, son admission 102
Mention par lui obtenue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Sa correspondance relative au procès du paratonnerre de St-Omer et au plaidoyer de Robespierre. (V. Procès-Verbaux). . . . . . .

PINSET (Raphaël). — Elu Secrétaire de la 4e classe 391

POUGNET. — Sa candidature, son admission . . . .
Rapport sur la condition des paysans dans le Verdunois. 366
Nommé rapporteur de l'étude sur le patois créole mauricien, par M. Baissac. 390
Elu Secrétaire de la 3e classe 390

PRAROND. — Son œuvre littéraire et historique, chronique 175
Obtient une médaille de vermeil au concours Raymond 117

RAUNIÉ. — Elu Secrétaire de la 1re classe 390
Compte-rendu sur les lettres par lui publiées de M. de Caylus. Voir 1883 . . . .

RAYMOND. — Prix Raymond, distribution en 1882. Rapport de M. Loiseau . 117
Membres ayant obtenu des médailles . . . .

ROUXEL. — Elu Vice-Président de la 4e classe 391
Offre à la Société son ouvrage en deux volumes : Lettres du commissaire Dubuisson . . . .
Rapport, voir volume de 1883.

SEIN (DU). — Le théâtre français au moyen-âge 331

TOURNIER. — Elu Secrétaire de la 2e classe 390

VAVASSEUR. — Etude sur la constitution dn Sénat 175
Sa nomination de chevalier de la légion d'honneur 248
Elu Président de la 3e classe . . . .

VAUDICHON. — Montchrétien de Watteville, poète et économiste 1
La danse Macabre à Rouen 319

VENCE (Voyez CAMOIN DE VENCE).

VEYRET. — Leçons de géométrie 308
Histoire du mariage. (Voir chronique en 1883). . . . .

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

Pages.

Académies, sociétés savantes. — *Documents pour l'histoire de l'Italie*, compte-rendu du tome xx, par M. Paul Odent 296

Examen de la rénovation du goût des Etudes historiques en France. Comité historique fondé par M. Guizot, p. 296. — Reconstitution de l'Ecole des Chartes, par M. de Salvandy, p. 296. — Mouvement suivi en Sardaigne 1833. — Création par le roi Charles Albert d'un comité pour l'histoire de la patrie. — Décrets du roi Victor-Emmanuel en 1860 étendant cette organisation à la Lombardie. — Examen du xx° volume de cette collection. — Correspondance de la princesse Henriette Marie de France, Reine d'Angleterre, avec la princesse Christine, sa sœur, duchesse de Savoie, p. 298. — Renseignements sur les habitudes de vie des maisons princières au xiv° et xv° siècle, p. 301.

L'Académie physio-medico-statistique de Milan, année 1880. Rapport de M. Loiseau 42

Etude biographique sur M. Isaac Péreire, par le professeur F. Vigano. — Id. sur L. Bossi, ingénieur et industriel, inventeur de perfectionnements pour le tissage de la soie et des velours par G. Rossi. — Id. chronique du combat de Méléghano, 8 juin 1859, par M. Frassi, p. 42 à 45.

Société des sciences, arts et lettres du Hainaut. — Compte-rendu par M. le Colonel Fabre, d'un mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillière dans le bassin du couchant de Mons, publié par M. Gonzalès Decamps. 45-49

Découverte de mines de charbon dans le Borinage en 1195. Les mines déjà exploitées en Angleterre depuis un siècle, p. 46. — Développement et augmentation de la population minière. — Proscription de l'emploi de la houille à Londres et à Paris. — Avis de l'Académie des sciences, 1760. — Historique des exploitations.

Sorbonne. — Réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, programme des questions à discuter. 101

Société d'émulation d'Abbeville. — Années 1877, 1878, 1879, 1880. Rapport de M. Camoin de Vence 155

Recherches de M. Delignières et de M. Van Robais sur les antiquités. Abbeville à table, par M. Prarond. — Etudes sur divers peintres, notamment Jehan. Le grand d'Abbeville. — Henri IV préhistorique. — Les lois barbares et les édits mérovingiens, par M. Ch. Louandre. — Essai sur le dialecte Picard, par M. Reynaud, p. 157.

Pages.

Académie royale des sciences de Lisbonne. — Rapport de M. A. Loiseau 223

Mémoire sur les conséquences qu'out eues les découvertes des Portugais pour l'avancement de l'histoire naturelle, p. 224. — Pêcheries et poissons du Portugal, par M. Capello continuée par M. J. A. de Soussa, p. 228. — Etude sur les moyens de prévenir les inondations du Tage, par M. de Silva. — Notice sur quelques stations et monuments préhistoriques, par M. Ch. Ribeira. p. 229 et suiv.

Portugal. — Deux publications relatives à son histoire, par M. A. Loiseau. 364

ANGLETERRE (la Révolution d'). — *Les Stuart.— Crowell, le long Parlement.* par M. le Colonel Fabre de Navacelle 282

Notions générales sur le règne de Charles I[er] de 1629 à 1640. Olivier Cromwell, général du Parlement. — Coup d'Etat du 20 avril 1653. — Cromwell protecteur de la Républiqne, sa politique, p. 291. — Election du 3 septembre 1654. — Exclusion des catholiques. — Revendications du Parlement. — Cromwell prononce sa dissolution 22 janvier 1655. — Sa dictature. — Nécessité après dix huit mois de ce pouvoir personnel de convoquer un nouveau Parlement, 17 septembre 1656; exclusion des opposants. — La proscription de la liberté rend le retour de la royauté nécessaire. — Tristesse des dernières années de Cromwell, sa mort le 3 septembre 1658. — Son fils Richard hérite de son titre. — Restauration de la Royauté avec Charles II, page 295.

Académie de Rouen. — Mémoires historiques de cette Académie 1878-1879, par M. E. d'Auriac 369

Les foires de Champagne, par M. de Duranville. p. 369. — Les foires de Rouen. — Etude sur Jean le Prince, par M. J. Hédon. — Notice sur l'abbé de Boismont, par M. l'abbé Loth. — Ses oraisons funèbres. — De l'esclavage et de la condition des femmes à Rome deux siècles avant notre ère, par M. Marais, p. 374. — Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Rouen, p. 377.

BUSSY (le comte Leclerc de Bussy de Vauchelle), décédé, administrateur de la Société des Études historiques. — Notice nécrologique prononcée en séance publique, par M. Louis-Lucas 122

Note sur les publications de M. de Bussy 133- 134

BUREAU. Composition du grand bureau et des bureaux des classes, voir liste des membres et procès-verbal de la séance du 15 décembre 390

CANDIDATURES. Admission en 1882. — Boinette, p. 113. — de Florival, p. 303. — Pagart-d'Hermansart, p. 102. — Pougnet. 111

CHARLEMAGNE. Voir *Saint-Charlemagne*. . . . .

CHRONIQUE. *Archéologie*, sépultures gallo-romaines de la montagne Sainte-Geneviève 246

Histoire de l'industrie, le téléphone au fond de la mer 247

Étude sur Madrid, par M. L. Hilaire. 176

En chemin de fer. — *Train omnibus,* poésie de M. Barbier . . . 305

Notice sur M. Chabas, par M. Clarin. 391

Leçon de géométrie, par M. Veyret 308

Prarond, son œuvre littéraire et historique. 175

Pages.

Compte-rendu des travaux de la Société des Études historiques, présenté en séance publique, par le Secrétaire général. 63

Le chevalier de Beaujeau. Episode de la Ligue et de la Fronde. — Deux magistrats de la fin du xviii[e] siècle, Séguier et Dupaty. — La table de bronze d'Aljustrel. — Artus III, comte de Richemond. — Etude sur la Gaule. — Histoire de la peinture française. — Les peintres français au xvi[e] siècle. — Histoire des institutions de prévoyance. — Histoire de l'architecture des habitations privées en France, depuis le Renaissance jusqu'en 1830. — Le pouvoir royal en France. — Fragment de la traduction de l'Iliade de M. Barbier, Junon endort Jupiter. — Médailles décernées: MM. Combier, Prarond, Eugène Louis, Morel de Nettancourt.
Prix à décerner en 1883. — Histoire de la critique littéraire en France depuis le commencement du xix[e] siècle jusqu'en 1870.
Prix à décerner en 1884. — Etudier, en s'appuyant sur les données historiques, qu'elles peuvent être les conséquences au point de vue économique du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan pacifique, Amérique occidentale, Océanie, Amérique orientale.
Mention des membres de la *Société des Etudes historiques* décédés en 1881, MM. de Bussy, Bionne, Demont.

Courrier (Paul-Louis) *Etude sur Paul-Louis Courrier*, par M. Jules David . 33

Son caractère, sa vie, mérite de ses lettres, sa correspondandance avec M. Chlewaski, p. 37. — Lettre à Messieurs de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 39. — Appréciation de l'état de la littérature de 1820 à 1825.

Delisle (Léopold). Accuse réception à M. de Nettancourt du *Journal du du siège de Gand*. 107

Discours prononcé par M. Bougeault, président de la *Société des Études historiques* à la séance publique du mois de mai 1882 58

Femmes de lettres (Deux) au xvi[e] siècle, par M. Camoin de Vence . . . -

Les dames Desroches, incident héroï-comique de la puce aux grands jours de Poitiers, œuvre de Catherine Desrosches. — Son portrait, par Pasquier, p. 221. — Sentiment de Madeleine Desroches sur la condition des femmes, p. 221.

Grenaille (François de), historien de la Révolution du Portugal, par M. E. d'Auriac, voyez Révolution du Portugal 268

Impôts. Notions historiques sur les impôts et les revenus de l'ancien régime, par M. Clergier, rapport de M. Nigon de Berty 160

Les pays d'élection, les pays d'Etats et les pays conquis. — Les impôts sous l'ancien régime : taille, capitation, vingtièmes, corvées, gabelle, droit d'entrée sur le tabac (17 nov. 1629).

Iliade d'Homère. Traduction de M. Barbier, fragment: *Le Bouclier d'Achille*. 139

Laure et Pétrarque. Etude artistique, par M. E. d'Auriac 177

Statue élevée par la ville d'Avignon à Pétrarque, le 18 juillet 1874. — Motif de cet honneur. Comment Pétrarque jugeait Avignon, p. 179. — Buste de Pétrarque, par François Consonove, p. 182. — Portraits de Laure et de Pétrarque, p. 183 et suiv.

Ligue et Fronde en Provence (épisodes). Le Parlement ligueur en Provence, par M. Camoin de Vence 88

Excès des catholiques et des protestants. — Edit de tolérance du mois de mars 1563 — Suspension du Parlement. — Son rétablissemeut 1564. — Chambre

Pages.

neutre mi-protestante mi-catholique. — Révolte des Cabans, p. 89. — Estienne Meynier puni de sa modération. — La Sainte-Barthélemy, non exécutée en Provence. — Belle réponse du comte de Corces, p. 90. — Cruautés des Huguenots, p. 90. — Portrait du chef des catholiques de Vins, par Nostradamus. — Meurtre d'Altovitis, gentilhomme marseillais. — Le Parlement proclame la Ligue, de Vins choisi pour général, p. 93. — Deux parlements. — Marseille se déclare pour la Ligue. — Evénements à la mort de Henri III. — Mort de de Vins. — Honneurs rendus à sa mémoire.

Liste des Membres de la Société avec notices biographiques et bibliographiques, 399; — ordre d'admission, 465; — ordre alphabétique. 469

Louis XIII (de la réhabilitation de), par M. Camoin de Vence 309

Parallèle des trois premiers rois bourbons : Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. par saint Simon, publié par M. Faugère dans la *Revue des deux mondes*, 1834 en fragments, et complet en 1880. — Manuscrit de Saint-Germain-en-Laye sur la maladie et la mort de Louis XIII, par Antoine l'aîné, garçon de chambre du feu Roy. — Récit de Priolo. — Caractère de Louis XIII, p. 318.

Macabre. *La danse Macabre à Rouen*, par M. Gustave de Vaudichon . . . 319

Description de Rouen en 1540. — Origine des danses Macabres, explication de la danse Macabre de Saint-Maclou.

Madrid. *Etude sur Madrid*, par M. Léon Hilaire, chronique 176

Mexique (Guerre du). Influence de cette guerre sur l'état de nos arsenaux, note de M. le Colonel Fabre 50

Mines. V. Académies et sociétés savantes. . . . .

Compte-rendu sur la Société des sciences du Hainaut. — Origine et développement de l'industrie houillière.

Montchrétien (de Watteville), poète et économiste 1575-1621, par M. Gustave de Vaudichon 1

Mort violente de Montchrétien, chef de bande protestante. — Jugement du tribunal de Domfront et du Parlement de Rouen. — Lettre du roi à Claude Turgot. — Généalogie de la famille Turgot. — Détails biographiques sur Montchrétien. — Œuvres poétiques de Montchrétien p. 10 à 20. — Tragédie de Marie Stuart, p. 13 à 16. — Rapprochements avec des passages des tragédies de Racine. — Corneille et Racine ont connu les œuvres de Montchrétien, p. 17 à 19. — Montchétien, économiste, 21. — Analyse de son traité de l'économie politique dédié au Roy et à la reine mère, p. 21 à 31.

Napoléon Ier à l'île d'Aix du 7 au 15 juillet 1815, par Léon Hilaire . . . 325

Document officiel relatif à ce séjour. — La maison de l'Empereur. — La chambre de Napoléon. — Inscription commémorative. — Enquête sur le séjour de l'Empereur, p. 337.
Vues de l'Empereur Napoléon Ier sur l'éducation publique. — Entretien de l'Empereur avec M. de Narbonne. — Note communiquée par M. le Colonel Fabre, p. 380.

Notes historiques. *Influence de la dernière guerre du Mexique* sur l'état de nos arsenaux, par M. le Colonel Fabre de Navacelle 50

Renvoi aux mémoires du maréchal Randon, 2e vol. p. 145.

Agnès Sorel ; date de son influence sur l'esprit de Charles VII, examen de la question, par M. Bougeault 51

Ouvrages offerts (Rapport sur des). Voyez académies et sociétés savantes.

Pages.

Pages et laquais, par M. Léon Hilaire 149

Leurs déprédations. — Lettres patentes du 22 janvier 1655, décrétant contre les laquais trouvés armés la peine de mort, p. 156.— Meurtre de M. de Villadet, p. 194. — Création des fonctions de lieutenant-général de police, 1668. M. de la Reynie. — Création de la police secrète. — Eclairage des rues. — d'Argenson organise définitivement la police.

Pétrarque (Voyez Laure et Pétrarque).

Portugal. *Histoire du Portugal et du Brésil*, par M. Alfred Boinette, rapport de M. Loiseau 157

Voyez aux sources, histoire citée de M. Ferdinand Denis.

Révolution du Portugal, avènement de la maison de Bragance au trône du Portugal. Etude de M. d'Auriac 250

Notions historiques avant 1580. — Domination de l'Espagne, Révolution de 1640. — Avénement de la Maison de Bragance. — Influence de la France. — Attitude de Jean de Bragance. — Rôle de Juan Pinto Ribeiro. — Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue. — Miquel de Vasconcellos, premier ministre. — Jour fixé pour la Révolution, 1er décembre 1640. — Jean da Costa, p. 253 — Mort de Vasconcellos. — Abdication de la duchesse de Mantoue, p. 257. — Entrée triomphale de Jean IV à Lisbonne. — Proclamation de ses droits. — Voyez ensuite notice sur François de Grenailles, historien de la Révolution du Portugal, sa vie et ses écrits, p. 260.

Prarond, son œuvre littéraire et historique, chronique 175

Prix Raymond. Rapport de M. Loiseau. 117

Lauréats : médailles de vermeil, MM. Combier et Prarond. — Médailles d'argent, MM. Morel, C. de Nettancourt, E. Louis.

Procès-verbaux des séances, 4 et 20 janvier 54

De la séance publique, p. 57. — 1er et 17 février, 1er et 17 mars, p. 102. — Correspondance, livres offerts, p. 109. — Questions à proposer en prix pour 1883 et 1884, p. 113. — 20 mars, p. 168. — 21 avril, p. 170. — 3 mai, p. 173. — 19 mai, p. 174. — Compte-rendu de la séance publique du 23 avril, p. 235. — 7 et 16 juin, p. 237. — Toasts de MM. Bougeault, Desclosières et Barbier, p. 236. — 5 et 21 juillet. — Livres offerts, candidature de M. de Florival, p. 303 et 304. — 8 novembre, séance de rentrée. — Livres offerts. — Correspondance. — Lectures, 382. — 17 novembre, p. 388. 6 décembre 1839. — Election du bureau et des classes.

Reines Mérovingiennes et Carolingiennes (Principales), par M. Doneaud du Plan. 275

Rouen. (Voir Académie de Rouen), rapport de M. d'Auriac 369

Saadi ou Sady, poète persan. Etude par M. Jules David 268

Notice sur sa vie, ses odes et cantiques. — Appréciation de ses œuvres, citations, p. 272 et suiv.

Saint-Charlemagne (La). Etude par M. d'Auriac 377

Sur les origines de la St-Charlemagne. — Philippe-Auguste et l'Université, p. 77. — Institution des écoles par Charlemagne. — Instruction gratuite. — Capitulaire de Theodulf, évêque d'Orléans. — Concile de Paris en 829. — Histoire de l'instruction publique en Europe, par M. Vallet de Viriville. — Privilèges accordés par Philippe-Auguste aux écoliers.— Mandement du recteur Nicolas Le Maistre, janvier 1629, ordonnant de célébrer la St-Charlemagne dans les écoles. — Indifférence des écoles. — Nouveau statut, 10 octobre 1661, fondation définitive de la fête, p. 86.

Pages.

SÉNAT, étude sur sa constitution. V. Vavasseur 175

SILHOUETTES CONTEMPORAINES. Emile Augier, par M. G. Dufour 96

Croissy, maison de campagne de M. Emile Augier, p. 97. — Vocation de M. Emile Augier pour les lettres et la poésie. — Les caractères de femme dans le théâtre de M. Augier. — Son portrait, p. 99.

SOCIÉTÉ DES NATURALISTES DE MOSCOU. Lettre de M. Bougeault au président de cette société, à l'occasion du cinquantenaire du Dr Renard. Voir procès-verbal 173

TABLE des noms 455

TABLE des matières 459

TRAIN OMNIBUS. *En chemin de fer,* poésie de M. Barbier. Voyez chronique . 305

THÉATRE FRANÇAIS AU MOYEN-AGE, par M. Du Sein 331

Les mystères. — Les mystères des vierges folles. — Le jeu de saint Nicolas. — Le miracle de Théophile. — Le jeu d'Adam. — La pastorale de Robin et Marion. — Le jeu du Pellerin. — Le miracle d'Amis et d'Amille. — La messe des fous. — La fête des sous-diacres. — La fête des innocents. — La fête du bœuf. — La fête de la Vache grise — Moralités et farces. — La Sotie. — La farce. — Les confrères de la passion. — L'avocat Patelin, p. 352

VAVASSEUR. Etude politique et juridique sur le Sénat, chronique 175

Sa promotion dans l'ordre de la légion d'honneur, p. 248.

VEYRET. Conférence sur l'histoire du mariage, offerte en 1882. Voir chronique 1883. . . . .

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE DE DATE D'ADMISSION.

Membres de l'ancien *INSTITUT HISTORIQUE*, fondé le 24 décembre 1833.

		Pages.
1834, 24 mars.	Berthier (Ferdinand)	420
1835, 28 octobre.	Nigon de Berty	437
1836, 29 décembre.	Roffiac-Lalande	441
1845.	Lesseps (Ferdinand de)	405
— 6 août.	Hallez (le Cte)	405
— 25 juillet.	Smith	452
1846, 7 juillet.	Barbier (J.-C.)	419
1849, 29 novembre.	Carra de Vaux	433
1850, 24 mai.	Czajewski	411
1854, novembre.	Morel	449
1855, 27 juillet.	Adriani	450
1858, 28 mai.	Louïse	414
1859, 25 février.	Joret-Desclosières (Gabriel)	435
— —	Torrès-Caicédo	425
— 10 mai.	Hilaire (Léon)	426
—	Nar Bey	437
1861, 29 novembre.	Muoni Damiano	429
— 26 mai.	Savigny	438

			Pages.
1863,	27 mai.	Balcarce	432
—		Camoin de Vence	432
1864,	28 février.	Vimercati Sozzi	452
—	8 novembre.	Bernardi	441
—	25 —	Bonnemain	447
—	27 —	Sein (du)	415
1865,	27 janvier.	Minoret	405
—	30 juin.	Baltet des Coteaux	425
1866,	26 janvier.	Vavasseur	438
—		Muray	441
1867,	30 août.	Nettancourt (Constantin)	414
1868,	mai.	Beauvoir (le Marquis de)	432
—	11 novembre.	Bournat (Victor)	402
1869.		Saulini	442
1870.	mars.	Louis-Lucas	436
—	24 juin.	Vidal (Alfred)	416
—	23 juillet.	Menu	428

Autres Membres de l'ancien Institut historique dont la date d'inscription n'est pas exactement déterminée, quant à présent.

MM. Champeaux (de) 433
Duclos (l'Abbé) . . . 433
Chapus (Ernest) . . . 440
Foulon (Auguste) . . . 434

MM. Kohler 429
Lemesle du Porzou . . 440
Houpert 442
Destouches 443

Membres depuis la reconstitution du 13 mars 1872, sous le titre de *SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES*.

1872,	21 mai.	Duvert (Gustave)	403
—	13 juin.	Landre (Marcel)	443
—	10 juillet.	Bouquet (l'Abbé)	402
—	27 décembre.	Tolra de Bordas	407
1873,	31 janvier.	Lèques	413
—	28 février.	Portalis	417
—	11 juin.	Claeys de Thieldt	429
—	29 novembre.	Cartier (Ernest)	417
—	26 décembre.	David (Jules)	421

			Pages.
1874,	27 avril.	Liégeard (Stéphen)	422
—	13 mai.	Hoffmann (le Docteur)	431
—	31 juillet.	Combier	411
—	4 novembre.	Chauveau (Comte de).	445
—	11 —	Colbert-Chabannais	403
—	27 —	Gainet	440
1875,	23 mars.	Prarond	424
—	30 juillet.	La Ferrière.	448
—	26 novembre.	Marion de Brésillac.	427
—		Bougeault	420
—	29 décembre.	Louis (Eugène)	427
1876,	28 janvier.	Dufóur (Géorges)	445
—	31 mars.	Bressolles (Gustave).	439
—		Talbert	429
—	28 avril.	Azéma.	439
—	10 mai.	Gœpp (Edouard)	404
—	14 juin.	Fabre de Navacelle (le Colonel)	404
—		Doneaud du Plan	426
—		de la Brunetière	403
—	30 juin.	Delignières.	447
—		Bertin	409
—		Vallée	416
—		Calvet-Rogniat	417
—	12 juillet.	Lecocq	412
—	8 novembre.	Cardevacque (de)	410
—	24 —	Brocard	447
—	29 décembre.	Wiesener	408
1877,	14 février.	Flach.	434
—		Vincent	418
—	23 février.	Jubinal (A)	431
—	27 avril.	Mantovani	451
—	15 juin.	Mongis.	414
—	21 décembre.	Maffre de Beaugé.	431
—		Daussy	417
1878.		Raunié	406
—		Meunier (Camille).	428
—	1er mai.	Pein (Prosper)	443
—	17 —	Pinset (Raphaël)	446
—	21 juin.	d'Auriac (père).	444
—	19 juillet,	Auriac (Jules-Eugène d'), fils	408

			Pages.
1879,	17 janvier.	DELAMONT (Ernest)	411
—	avril.	DOUCET (Camille), Membre honoraire	401
—	16 mai.	DESRATEAUX	412
—	5 juin.	BENEZET	417
—	18 juillet.	D'ANDRÉ	431
—		VAUDICHON (Gustave DE)	431
—	21 novembre.	VEYRET	443
—	19 décembre.	FRASSI	451
1880,	16 janvier.	GABRIEL (l'abbé)	412
—	7 avril.	ROUXEL	446
—	20 mai.	SALIES	406
—	2 juin.	LOISEAU (Arthur)	423
—	16 juilllet.	COULTRE (LE)	429
1881,	18 mars.	ODENT (Paul)	424
—		MARBEAU	441
—	18 mai.	TOURNIER	418
—	—	DELATTRE-LENOEL	417
—	1er juin.	DUCHEMIN	412
—	22 juillet.	DELESSERT	412
—	7 décembre.	BIRAN (Elie DE)	401
—		CLARIN (Abel)	410
1882,	1er février.	PAGART D'HERMANSART	415
—	17 mars.	POUGNET	405
—	juillet.	ROUSSEN DE FLORIVAL	449
—	6 décembre.	BOINETTE	439

Admission depuis l'impression de la Liste.

1883, 10 février. DE BOISJOLIN.

TABLE DES MEMBRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Les lettres T. R. *signifient* titulaire résidant. — T. C. titulaire correspondant. — A. L. associé libre. M. membre. — E. étranger.

Pages.

Adriani, 4e cl. T. C. E. 450
André (d'), 2e cl. M. L. 431
Auriac (d' père), 4e cl. T. R. . . . 444
Auriac (d' fils), 1re cl. T. C. . . . 408
Azéma, 3e cl. T. C. 439
Balcarce, 3e cl. T. R. 432
Baltet des Coteaux, 2e cl. T. C. . 425
Barbier, 2e cl. T. R. 419
Beauvoir (de), 3e cl. T. R. 432
Benezet, 4e cl. T. C. 447
Bernardi, 3e cl. T. C. E. 441
Bertin, 1re cl. T. C. 409
Berthier (Ferdinand), 2e cl. T. R. . 420
Biran (Elie de), 1re cl. T. R. . . . 401
Boinette, 3e cl. T. C. 439
Bonnemain, 4e cl. T. C. 447
Bougeault, 2e cl. T. R. 420
Bouquet (l'abbé), 1re cl. T. R. . . . 402
Bournat (Victor), 1re cl. T. R. . . . 402
Bressolles, 3e cl. T. C. 439
Brocard, 4e cl. T. C. 447
Brunetière (de la). T. R. 403
Calvet-Rogniat, 1re cl. M. L. . . . 417
Camoin de Vence, 3e cl. M. T. . . 432
Cardevacque (de), 1re cl. T. C. . . 410
Carra de Vaux (baron), 3e cl. T. R. 433
Cartier (Ernest), 1re cl. M. L. . . . 417
Champeaux (de), 3e cl. T. R. . . . 433
Chapus, 3e cl. T. C. 440
Chauveau (le comte de), 4e cl. T. R. 445

Pages.

Clarin (Abel), 1re cl. T. C. 410
Claeys de Thielt, 2e cl. T. C. . . 429
Colbert-Chabannais (le Mis de), 1re cl. T.R. 403
Combier (le Président), 1re cl. T. C. 411
Coultre (Le), 2e cl. T. C. 429
Czajewski, 1re cl. T. C. 411
Daussy, 1re cl. M. L. 417
David (J.), 2e cl. T. R. 421
Delamont, 1re cl. T. C. 411
Delattre-Lenoel, 1re cl. A. L. . . 417
Delessert, 3e cl. A. L. 442
Delignières, 4e cl. T. C. 447
Desrateaux, 3e cl. A. L. 442
Desclosières, (V. Joret-Desclosières), 3e cl. T. R. 435
Destouches, 4e cl. T. R. 445
Doneaud du Plan, 2e cl. T. C. . . 426
Doucet (Camille), M. L. 401
Duchemin, 3e cl. A. L. 442
Duclos, 3e cl. T. R. 433
Dufour, 4e cl. T. R. 445
Duvert (Gustave), 1re cl. T. R. . . 403
Fabre de Navacelle (le colonel), T. R. 404
Flach (J.), 3e cl. T. R. 434
Ferrière (Julien de la), 4e cl. T. C. 448
Foulon, 3e cl. T. R. 434
Frassi, 4e cl. T. C. E. 451
Gabriel (l'abbé), T. C. 412
Gainet (l'abbé), 3e cl. T. C. . . . 440

	Pages.
Gœpp, 1re cl. T. R.	404
Hallez (le comte), 1re cl. T. R.	405
Hilaire (Léon), 2e cl. T. C.	426
Hoffmann (le docteur), 3e cl. T. R.	434
Houpert, 3e cl. T. C.	442
Jubinal (Marc), M. L.	431
Kohler, 2e cl. T. C.	429
Landre (Marcel), 3e cl. A. L.	443
Lecocq, 1re cl. T. C.	412
Lèques, 1re cl. T. C.	413
Lesseps (Ferdinand de), T. R.	405
Liégeard (Stéphen), 2e cl. T. R.	422
Loiseau, 2e cl. T. R.	423
Louis (Eugène), 2e cl. T. C.	427
Louis-Lucas, 3e cl. T. R.	436
Louïse, 1re cl. T. C.	414
Maffre de Beaugé, 2e cl. M. L.	431
Marbeau, 3e cl. M. T.	441
Mantovani, 4e cl. T. C. E.	451
Marion-Brésillac (de), 2e cl. T. C.	427
Menu, 2e cl. T. C.	428
Meunier (Camille), 2e cl. T. C.	428
Minoret, 1re cl. T. R.	405
Mongis, 1re cl. T. C.	414
Morel, 4e cl. T. C.	449
Muoni (Damiano), T. C. E.	429
Muray, 3e cl. T. C.	441
Nar-Bey de Lusignan, 3e cl. T. R.	437
Nettancourt (de), 1re cl. T. C.	414
Nigon de Berty, 3e cl. T. R.	437
Odent (Paul), 2e cl. T. R.	424
Pagart d'Hermansart, 1re cl. T. C.	415
Portalis, 1re cl. M. L.	417
Porzou (Le Mesle du), 3e cl. T. C.	440
Pein (Prosper), 3e cl. A. L.	443
Pinset (Raphaël), 4e cl. T. R.	446
Pougnet, 1re cl. T. R.	405
Prarond, 2e cl. T. R.	424
Raunié, 1re cl. T. R.	406
Roffiac-Lalande, 3e cl. T. C.	441
Roussen de Florival, 4e cl. T. C.	449
Rouxel, 4e cl. T. R.	446
Salies (de), 1re cl. T. R.	406
Saulini, 3e cl. T. C. E.	442
Savigny (de), 3e cl. T. R.	438
Smith, 4e cl. T. C. E.	452
Sein (du), 1re cl. T. C.	415
Talbert, 2e cl. T. C.	429
Tolra de Bordas, 1re cl. T. R.	407
Torrès Caicédo, 2e cl. T. R.	425
Tournier, 1re cl. M. L.	418
Vallée (George), 1re cl. T. C.	416
Vaudichon (de), 2e cl. M. L.	431
Vavasseur, 3e cl. T. R.	438
Veyret, 3e cl. A. L.	443
Vidal (Alfred), 1re cl. T. C.	416
Vincent, 1re cl. M. L.	418
Vimercati Sozzi, 4e cl. T. C. E.	452
Wiesener, 1re cl. T. R.	408

Boisjolin (de), admission depuis la clôture des listes, 1re cl. T. R.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.

DISTRIBUTION DU PRIX RAYMOND

Séance publique de 1884.

Prix de 1000 francs et des Médailles s'il y a lieu.

Sujet du Concours :

Etudier, en s'appuyant sur les données historiques, quelles peuvent être les conséquences, au point de vue économique, du percement de l'isthme de Panama dans les rapports de l'Europe avec les pays baignés par l'Océan Pacifique. (Amérique occidentale, Océanie, Asie orientale).

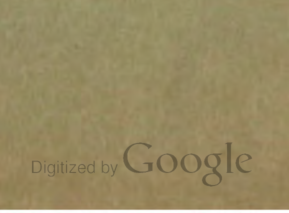
Les manuscrits devront être déposés le 15 novembre 1883, dernier délai, chez M. Gabriel DESCLOSIÈRES, Secrétaire général de la *Société des Etudes historiques*, 2, Carrefour de l'Odéon. L'auteur ne devra pas se faire connaître, mais indiquer son nom, sous un pli cacheté contenant une devise reproduite sur le manuscrit.

Recouvrement des Cotisations pour 1883.

MM. les Membres de la *Société des Etudes historiques*, qui à la date du 1er mars, n'auraient pas fait parvenir à M. le Secrétaire général administrateur provisoire délégué, leur cotisation de 1883, sont prévenus que le recouvrement en sera opéré par la poste du 1er au 15 mars. En cas d'absence, prière de laisser des ordres pour le paiement.

La Séance publique annuelle aura lieu le DIMANCHE 22 AVRIL. — *La communication des Mémoires destinés à figurer au programme devra être faite avant le 26 Mars.*

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue de la République, 32.




Digitized by Google

